

DENISE PÉRICARD-MÉA

Compostelle et cultes de saint Jacques au Moyen Âge



Le nœud gordien

puf

Denise Péricard-Méa

Compostelle et cultes de saint Jacques au Moyen Âge

2000



Copyright

© Presses Universitaires de France, Paris, 2015

ISBN numérique : 9782130737582

ISBN papier : 9782130510826

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales.

Avec le soutien du



www.centrenationaldulivre.fr



Présentation

Comment évoquer saint Jacques sans lier ce nom à celui de Compostelle ? C'est justement au retour d'un pèlerinage, en 1982, que Denise Péricard-Méa entreprit une thèse d'histoire sur le culte de saint Jacques et ses pèlerins en France au Moyen Age.

Les résultats de cette recherche historique bousculent les idées généralement admises sur le culte de Jacques le Majeur reposant en Galice. Compostelle a bien sûr sa place dans la légende construite au XII^e siècle à partir d'un rêve de Charlemagne, de même que dans les relations politiques, en particulier avec la Bourgogne, et dans l'imaginaire de la Chevalerie.

Nul doute que cet imaginaire n'ait imprégné aussi l'esprit des pèlerins rendant un culte à un saint Jacques à la fois un et multiple dans l'un des nombreux sanctuaires locaux qui lui étaient dédiés. Car saint Jacques est incontestablement vénéré dans la France médiévale. Mais les pèlerins allant jusqu'en Galice n'étaient pas les plus nombreux. Denise Péricard-Méa s'est attachée à les identifier et à nous les faire mieux connaître, sans trouver traces des foules immenses dont on parle à satiété.

Ce n'est qu'au XVI^e siècle, après la Contre-Réforme et la disparition de la plupart des sanctuaires locaux, que Compostelle finit par s'imposer comme lieu unique de culte, marquant la victoire définitive du Majeur.

L'auteur

Denise Péricard-Méa

Docteur en histoire, Denise Péricard-Méa est aujourd'hui chargée de cours à l'Université de Paris I.

Table des matières

D'un pèlerinage à un autre

D'un pèlerinage à un autre

La recherche compostellane. Au service de quelle cause ?

La recherche compostellane en Italie et en Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles

La recherche en France, sous l'ancien régime

La recherche compostellane en France, au XX^e siècle

Les sources

Livre I. Les cultes de saint Jacques au Moyen Âge

Un et multiple, saint Jacques vu par les fidèles

Les saints Jacques de la bible vus par l'église médiévale

Majeur et mineur vus par Compostelle au XII^e, siècle puis par les dominicains au XIII^e siècle

D'autres Saints Jacques venus d'orient avec les croisés

Dans la pratique

L'extrême-onction, *sacrement de monsieur saint Jacques*. Saint Jacques et la mort

Saint Jacques présent à l'heure de la mort

Le chemin de Saint-Jacques mène au paradis

Saint Jacques accueille les âmes au Royaume des Morts

Saint Jacques à l'heure du jugement dernier

Saint Jacques tient du Christ un pouvoir de résurrection

Saint Jacques présent au Saint-Sépulcre

Saint Jacques présent sur les tombeaux

Partir en costume de Pèlerin de Saint-Jacques

L'Épître *et les Actes de Jacques : les pouvoirs de saint Jacques sur la vie*

Saint Jacques, un saint thaumaturge

Saint Jacques protecteur de la terre et des eaux

Les limites du pouvoir de Saint Jacques

Reliques de Saint Jacques

Le corps de Saint Jacques à Compostelle

Le tombeau de Saint Jacques à Jérusalem

Reliques originaires de Compostelle

Des corps de Saint Jacques en France

Des têtes de Saint Jacques en France

D'autres reliques de Saint Jacques en France

Ailleurs en Europe

Les pèlerinages à saint Jacques en France

Trois sanctuaires à Paris

La vie des sanctuaires

Les confréries Saint-Jacques

Retrouver chaque confrérie Saint-Jacques

Des confréries gardiennes de sanctuaires

La confrérie dans la vie politique

La confrérie dans la cité, structure de sociabilité

Les marques d'appartenance

La vie interne des confréries

Les confréries d'anciens pèlerins de Compostelle

Hôpitaux Saint-Jacques et confréries hospitalières

La demande des pèlerins

L'hôpital, réponse des communautés

Hôpitaux et confréries Saint-Jacques

Confrères, frères et sœurs de l'hôpital

Les chemins de Saint-Jacques

Chemins de Saint-Jacques, chemins vers les petits sanctuaires

Les grands itinéraires

À chacun « son » chemin de Saint-Jacques

Les chemins de Saint-Jacques dans le Sud-Ouest de la France

Livre II. Pèlerinages et pèlerins à Compostelle

Compostelle vécue : les pèlerins historiques

Compostelle vécue : les pèlerins historiques

Pèlerins par dévotion pure

Sur le chemin de la sainteté

Les chanoines en pèlerinage

Les pèlerinages par procuration

Les pèlerins par procuration : portraits

Dévotions immobiles

Pénitence et dévotion

Les lettres de remission accordées par le roi de France
L'apaisement par l'éloignement
Des peines remises
Tous de dangereux assassins ?

Premier pèlerin, Charlemagne. Le Pseudo-Turpin

Le turpin dans le codex calixtinus et autres livres des miracles
Charlemagne, premier pèlerin ?

La noblesse française à Compostelle

Premiers pèlerins
De Bourgogne en Galice
Ils ont suivi turpin...

Un français archevêque de Compostelle (1318-1330) : Béranger de Landore

Béranger nommé archevêque de Compostelle
Béranger, instigateur de l'année jubilaire ?
Pèlerins de France en visite chez Béranger

Deux nouveaux Charlemagne au service de Compostelle

Charles V au secours du tombeau de Saint Jacques
Un chemin semé d'espions et de diplomates
Charles VI et ses chevaliers

Compostelle, une étape incontournable des grands voyages, XV^e siècle

Compostelle sur la carte des grands voyages initiatiques

Théâtralisation du pèlerinage, les pas d'armes
Léon de Rosmital , noble pèlerin emblématique
Compostelle, une noble échappatoire

Pèlerins du commun

Marchands-pèlerins ou pèlerins-marchands ?
Des pèlerins quasi anonymes
Pèleriner par bateau : court mais héroïque
Assez riches pour tester ou être confrères-pèlerins
Assez instruits pour raconter
Des pèlerins voleurs d'enfants ?
Combien de pèlerins de Compostelle ?

Compostelle rêvée : pèlerinages et pèlerins mythiques

Compostelle rêvée : pèlerinages et pèlerins mythiques

Textes littéraires et pèlerins fictifs, XII^e-XV^e siècle

Saint-Jacques dans les chansons de geste
Les romans
La littérature hagiographique
La littérature généalogique
Les fabliaux
Les livres de miracles

Pèlerins médiévaux totalement inventés

Pèlerins inventés au Moyen Âge
Des inventions longuement embellies
Pèlerins inventés lors de la contre-réforme

Pèlerins créés au XIX^e siècle

Le triomphe de Compostelle

Une hostilité ancienne aux pèlerinages

Doutes chez les pèlerins de Compostelle

Le triomphe de Compostelle aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e
siècles

La magie du chemin

Index des noms de personnes

Classification Avant 1500 : prénom suivi du nom patronymique

Après 1500 : nom patronymique suivi du prénom

Index des noms de lieux et reliques

Pèlerinages et/ou reliques de saint Jacques (les noms de lieux avec
appel de note sans pagination ne sont pas mentionnés dans le texte)

Sanctuaires de pèlerinage nommés conjointement avec
Compostelle

Introduction

D'un pèlerinage à un autre

D'un pèlerinage à un autre

Le 9 novembre 1982, le pape Jean-Paul II en pèlerinage à Compostelle lançait ce vibrant appel à l'Europe : « Moi, depuis Saint-Jacques, je te lance, ô vieille Europe, un cri plein d'amour... Retrouve-toi... ravive tes racines... Les autres continents attendent de toi cette même réponse que saint Jacques donna au Christ : "je le peux". » Par ces mots, Compostelle redevenait le grand sanctuaire-symbole de l'Espagne nouvelle prête à rentrer dans la Communauté européenne. Cinq ans plus tard, en 1987, les « chemins de Saint-Jacques » étaient déclarés Itinéraires culturels européens avant que l'UNESCO ne commence, en 1998, à en classer quelques tronçons au rang de Patrimoine mondial de l'humanité. Entre-temps, en 1989, Jean-Paul II avait organisé à Compostelle les Journées mondiales de la jeunesse.

Redonner vie à ce patrimoine implique de reconstituer son histoire, de retrouver ceux qui l'ont bâti pour les pèlerins médiévaux. Qui ont été ces bâtisseurs ? Qui ont été ces « passeurs de limites » qui ont ouvert ce chemin de Compostelle ? Quel fut ce pèlerinage qui se démarque de tous les autres, car il est moins lié aux dévotions sur le lieu même du pèlerinage qu'au cheminement vers ce lieu. En 1982, la recherche historique, tant en Espagne qu'en France, avait déjà un long passé. En Espagne, elle était utilisée depuis très longtemps à des fins politiques. En France elle restait presque confinée dans les milieux intellectuels catholiques. Néanmoins, elle a permis l'émergence progressive du désir de pèlerinage à Compostelle, jusqu'à pousser au départ, au printemps 1977, deux journalistes,

Pierre Barret et Jean-Noël Gurgand. Ils ont marché de Vézelay à Saint-Jacques. Une fois rentrés, ils ont cherché à comprendre le sens de leur démarche et ont interrogé les historiens, puis publié *Priez pour nous à Compostelle* dont le succès fut immédiat. La « quatrième de couverture » du livre lançait à tous vents cette phrase devenue le refrain de tous les auteurs :

« Par milliers, par millions, la besace à l'épaule et le bourdon au poing, ils quittaient les cités, les châteaux, les villages et prenaient le chemin de Compostelle. Gens de toutes sortes et de tous pays, ils partaient, le cœur brûlant, faire leur salut au bout des terres d'Occident, là où la mer un jour avait livré le corps de l'apôtre Jacques... Par-delà les siècles, au creux de cette foule d'hommes et de femmes en quête de "rassurements", vous aussi ferez le chemin de Saint-Jacques. »

Je les ai crus, et ils m'ont mise sur le chemin en 1982, mère de famille raisonnable accompagnée de ses deux enfants adolescents, avec chevaux, bagages et illusions. Nous nous pensions assez forts pour effectuer ce long périple seuls, sans aides extérieures autres que celles que nous avions programmées. Un défi, un besoin de réussir un exploit, une bonne dose d'orgueil aussi. Il nous fallait partir à la suite des millions de pèlerins qui, à en croire les auteurs, avaient marqué de leur empreinte les chemins, les monuments, les paysages, les us et coutumes, les hommes et quantité d'autres choses encore. Chaque lieu de France, chaque monument, chaque objet portant le nom de saint Jacques devait être un jalon marquant notre route, un souvenir d'un pèlerin des temps anciens. Il devait nous suffire de regarder et nous les retrouverions. Nous avons beaucoup regardé, et rien trouvé, ou si peu. En revanche, nous avons appris l'humilité, en ces temps où rien n'était prévu pour les quelques fous de notre espèce et où il fallait constamment demander. Nous avons appris à dire merci, à devenir les obligés de gens souvent fort humbles que nous n'aurions jamais regardés dans la vie courante. Avec beaucoup de peine, nous avons appris

en même temps l'endurance, l'esprit d'équipe, la tolérance.

Puisque nous n'avions rien vu, il fallait continuer à chercher, afin de comprendre. Au retour commença le long pèlerinage dans le Temps, avec comme objectif prioritaire de travail de comprendre les intentions qui avaient animé les premiers chercheurs. Qui étaient-ils ? Avaient-ils eux-mêmes effectué le pèlerinage à pied ? Quelles sources avaient-ils utilisées, ou rejetées ? D'autres objectifs, plus nombreux, concernaient le pèlerin médiéval et sa dévotion quotidienne : quelle définition avait-il de la dévotion, du pèlerinage, de la spiritualité ? Quelles connaissances avait-il de saint Jacques ? Il ne pouvait pas se lancer dans un pareil périple sans avoir été auparavant un fervent dévot de cet apôtre. Comment percevait-il saint Jacques ? Pourquoi l'invoquait-il ? Où le priait-il ? Comment et par quelle voie avait-il eu connaissance du prestigieux sanctuaire de Compostelle ? Quelles étaient les motivations qui poussaient tel ou tel à partir ? Combien de pèlerins ont-ils pris le chemin au fil des ans ? Comment vivaient-ils la longue route ? À l'arrivée au sanctuaire, les impressions ressenties correspondaient-elles à l'image théorique ?

Puis vint l'ultime question, celle-là imposée par l'étude critique des sources brutes : en France, au Moyen Âge, le pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle n'est-il pas inscrit autant dans la littérature, le rêve et le mythe que dans la réalité ? Impossible, en effet, de rester dans le domaine des documents strictement historiques. Il fallait prendre en compte des textes depuis longtemps reconnus comme pure fiction qui ont fait autorité au Moyen Âge. Ils en ont généré d'autres tout aussi fictifs mais censés être véridiques, ainsi que d'autres encore, reconnus comme production littéraire, mais qui ont eu un retentissement sur la vérité... et sur la vie des gens...

En fait, une constatation s'est dégagée assez vite : le discours actuel évoquant à l'infini des millions de pieux pèlerins tire son origine de ce que l'on a confondu des hypothèses de travail avec des recherches achevées. Lorsque Barret et Gurgand ont interrogé les chercheurs, ceux-ci ont omis de leur préciser — à moins qu'ils n'aient pas voulu l'entendre — que l'histoire n'en était encore qu'au stade

des hypothèses, stade premier de la recherche. Ils ont érigé ces bases de travail en vérités, reprises avec enthousiasme par leurs collègues journalistes, tel celui de *L'Express* qui écrivait : « Leur expérience donne à la documentation savante le souffle du grand reportage. » Or cette documentation savante n'était ni objective ni complètement rassemblée. Elle émanait au premier chef de l'Espagne franquiste. Franco le Galicien avait gagné, dit-on, grâce à saint Jacques qui, sur son cheval blanc, lui était apparu dans le ciel et l'avait aidé à vaincre les troupes républicaines. Le moins qu'il puisse faire était de lui rendre hommage en relançant les études compostellanes, soutenu par la toute nouvelle Galice indépendante. Ce qu'il fit, en permettant en particulier à des chercheurs français de travailler sur des archives espagnoles. C'est ainsi qu'en 1938 Jeanne Viellard pouvait traduire et publier le désormais célèbre *Guide du Pèlerin*. En 1942, l'Instituto de Espana lançait un concours sur le thème de saint Jacques et, en 1945, le prix Franco couronnait les travaux de L. Vasquez de Parga, J. M. Lacarra et J. Uria, co-auteurs des trois volumes intitulés *La peregrinaciones Jacobeas*. Pendant ce temps, derrière les barbelés des stalags, l'abbé Henri Branthomme avait rêvé de liberté en entendant l'un de ses compagnons lui parler de Compostelle. Il entraîna bientôt dans son désir de pèlerinage d'autres intellectuels chrétiens convaincus.

Jean Secret avec *Saint Jacques et les chemins de Compostelle*, Yves Bottineau et ses *Chemins de Saint-Jacques*, Raymond Oursel et *Pèlerins du Moyen Âge*, appliquaient sans le vouloir — et sans l'ombre d'une preuve — leur spiritualité moderne sur celle, encore mal connue, des pèlerins médiévaux. Edmond-René Labande est le seul historien de cette époque à avoir marché vers Compostelle, mais il n'a pas publié la synthèse de ses recherches très approfondies sur les pèlerins. À eux tous, ils ont « fabriqué », à leur image, le dualisme du bon et du mauvais pèlerin. Ces grandes voix, rééditées sans fin, en ont couvert d'autres, plus discrètes, mais constamment présentes, celles d'historiens ou de sociologues qui invitaient à prendre en compte l'évolution du sens du mot « dévotion ». À l'époque médiévale, elle n'excluait ni la recherche de l'aventure, ni les plaisirs

« touristiques » et était parfaitement compatible avec le commerce, la diplomatie, la politique ou la guerre. Les voix discrètes observaient que l'acte pèlerin recèle un profond mélange de profane et de sacré et qu'il ne se laisse pas enfermer dans une typologie tant il est secret par essence (chap. I).

Elles invitaient à reconsidérer la définition du mot « pèlerin » tout en prenant conscience de l'importance d'innombrables petits sanctuaires. Alors qu'au VI^e siècle le pèlerin est l'étranger, le voyageur, il est, quelques siècles plus tard, celui qui fréquente l'un de ces sanctuaires de proximité. Parallèlement évolue le mot « voyage », qui est synonyme de pèlerinage, long ou court. On va en pèlerinage, ou en voyage vers l'un des ces lieux offerts aux prières et aux peines des voisins, de ceux que l'urgence pousse vers l'autel d'un saint. Quel pèlerin que cet habitant d'Épernon qui, en 1406, dans une crise de jalousie, tua son enfant dans son berceau et courut quatre lieues d'une traite, tout nu, pour implorer Notre-Dame d'Hondreville ? Quel pèlerin fut cet autre qui, près de Châteaudun en 1392, après avoir tué l'un de ses voisins partit en Avignon pour confesser sa faute au pape en annonçant son départ pour Saint-Gilles en Provence ? Vrai désir d'absolution ou peur de se faire prendre ? Sans doute les deux. Une fois l'an, ces petits sanctuaires s'animent et reçoivent pour la fête tous les fidèles des paroisses environnantes. La veille, on part en famille, ou en procession derrière le curé. On danse et on chante après les prières. Y assister fait partie des obligations sociales. Les cérémonies religieuses terminées, et malgré les interdictions, le curé tient parfois taverne et les pèlerins deviennent des joueurs invétérés.

Ces sanctuaires sont placés sous l'invocation de tous les saints et saintes du Paradis. Quelle place y occupe l'apôtre saint Jacques ? Mais tout d'abord, qui est saint Jacques au Moyen Âge ? Sa perception s'avère fondamentalement différente de la nôtre, qui distingue deux apôtres Jacques, le Majeur et le Mineur, et qui tient que le Majeur est de loin le plus important. La réalité médiévale est à la fois plus complexe et plus simple. Plus complexe parce que les théologiens les plus réputés de l'époque médiévale ont eu du mal à s'accorder sur les divers

saints Jacques cités çà et là jusqu'à ce que les Dominicains, au XII^e siècle, attribuent au Majeur toute la légende forgée à Compostelle (chap. II) et au Mineur tout le reste. Leur travail de recherche est mis en forme et largement popularisé à partir de 1265 par Jacques de Voragine dans *la Légende dorée*, multipliée par d'innombrables manuscrits puis sans cesse imprimée jusqu'à nos jours.

Réalité plus simple car, pour le laïc ordinaire, fût-il lettré, il n'est qu'un seul apôtre, saint Jacques, que jamais il ne cherche à identifier davantage. Tout aussi simplement, il admet que ses restes mortels se soient démultipliés et qu'on vénère un corps à Angers, un à Toulouse, un en Berry, un autre décapité à Échirolles, près de Grenoble, une tête à Arras, une autre encore à Toulouse, des bras, des pieds, des mains, des dents un peu partout (chap. V). Avant la fin du XV^e siècle, aucun pèlerin n'est gêné par cette abondance. Le tombeau de Compostelle n'occupe pas le devant de la scène, même s'il est présent dans une certaine réalité, dans les textes, dans l'imaginaire. Sa légende se mêle à celle de saint Jacques de Tarentaise, à celles ramenées d'Orient par les Croisés, grands fournisseurs également de nouvelles reliques du même saint Jacques. Eux aussi ont vu le tombeau de saint Jacques, mais Jérusalem ; ils ont entendu la *Vie* de Jacques de Nisibe ou de Jacques de Cyr, avec des épisodes ressemblant étrangement à la légende compostellane, en particulier des apparitions surnaturelles au cœur des batailles, ou des portraits étonnamment similaires. Ils ne s'étonnent pas de ce que la fête de la translation de saint Jacques en Espagne, le 28 décembre, coïncide avec celle du martyr de Jacques l'Intercis, un saint martyr persan du V^e siècle. Toute l'iconographie témoigne de cette indifférence aux subtiles distinctions, aussi bien dans les manuscrits que dans les illustrations des premiers incunables que dans la sculpture. Combien de fois ne voit-on pas Jacques dit le Mineur en costume de pèlerin ? Et inversement, par exemple, le saint Jacques du cloître de Moissac, dit le Majeur est étrangement semblable à celui de Saint-Gilles, identifié comme Mineur par l'inscription qui l'entoure.

Un saint est un intercesseur, mais pourquoi s'intéresser particulièrement à saint Jacques ? Les chercheurs n'ont guère prêté attention à cette question. Tout au plus, s'agissant de Compostelle, ont-ils fait référence aux 22 miracles relatés dans le *Livre des miracles*. Mais ces miracles sont par essence exceptionnels puisque exaucés et exprimés par des pèlerins ayant accompli le grand pèlerinage. L'étude de la dévotion à saint Jacques montre qu'il faut en chercher l'origine dans des textes trop oubliés, attribués à saint Jacques, dont en particulier *l'Épître*. Le contenu en est fondamental car il traite de la maladie, de la mort, de la fécondité, de la pauvreté et de la richesse, de la paix aussi. Il semble bien à l'origine de la dévotion spécifique suscitée par saint Jacques, dévotion qui surpasse celle rendue à chacun des apôtres. Le passage primordial, car unique dans le Nouveau Testament, concerne un sacrement essentiel, celui de l'onction des malades et des mourants :

« L'un de vous est-il malade ? Qu'il fasse appeler les anciens de l'église et qu'ils prient après avoir fait sur lui une onction d'huile au nom du Seigneur. »

Cette onction dernière ne devient l'extrême-onction qu'au XII^e siècle, lorsque se fixe la liste des sept sacrements, mais, dès le haut Moyen Âge, les prêtres accomplissent ce rituel en se référant explicitement à l'épître de Jacques. L'utilisation de ce texte n'est donc pas une conséquence de l'impact de Compostelle sur l'ensemble des fidèles. Dès le IX^e siècle en effet, l'archevêque de Bourges prône l'utilisation de l'onction au clergé et aux fidèles de l'une des plus grandes provinces ecclésiastiques du royaume (chap. III).

Cette prescription est renouvelée régulièrement durant les siècles suivants. Une allusion claire y faite dans le *Pseudo-Turpin*, au début du XII^e siècle (chap. XII) où, à l'instant de la mort de Charlemagne, saint Jacques sauve son âme revendiquée par Satan. La directive est suivie attentivement par les fidèles, qui se mettent explicitement sous la protection de saint Jacques à l'heure de leur

mort en demandant *le sacrement de monsieur saint Jacques* : saint Louis et derrière lui les fidèles, nobles ou humbles, et jusqu'au monstrueux Gilles de Rais à l'heure de son exécution. Par une sorte de prolongement poétique, l'idée se répand que saint Jacques est l'accompagnateur des âmes pures lorsqu'elles partent pour le Paradis, au long de la Voie lactée, le fameux « chemin de Saint-Jacques » que l'on trouve pour la première fois dans le *Pseudo-Turpin*. Tout naturellement, il apparaît comme l'intercesseur privilégié à l'heure du Jugement Dernier.

Il est donc permis de penser que de nombreux témoignages de la dévotion à saint Jacques : chapelles funéraires, représentations de pèlerins sur les tombeaux, ou sur les vitraux, inhumation en costume de pèlerin ont pour origine *l'Épître* de saint Jacques plus que l'accomplissement de pèlerinages à Compostelle. Celui-ci a sans nul doute renforcé cette dévotion préexistante, ainsi qu'en témoignent les pèlerinages *post mortem*.

Les mentalités médiévales vont encore plus loin et prêtent à Jacques le pouvoir de résurrection. Puisqu'il est présent à l'heure de la Résurrection générale, pourquoi ne réussirait-il pas des résurrections particulières ? Plusieurs de ses miracles en témoignent, en particulier le célèbre « pendu-dépendu » qui montre un jeune homme injustement condamné à mort soutenu par saint Jacques pendant plusieurs semaines, jusqu'à ce que justice lui soit rendue. Et combien d'enfants n'a-t-il pas ramenés à la vie, alors que tout semblait perdu.

D'une manière générale, *l'Épître* fait la part belle aux malades, que saint Jacques peut sauver par la grâce de l'onction et de la prière. Ce pouvoir est encore plus clairement exprimé dans les *Actes de Jacques* qui, avant d'être retirés des textes sacrés au XVI^e siècle, furent considérés comme parfaitement authentiques. On y voit que saint Jacques, au nom du Christ et pendant dix ans guérit malades et démoniaques. L'iconographie a illustré ce thème, en montrant plusieurs fois saint Jacques recevant du Christ une verge en signe de la transmission de ce pouvoir, en particulier sur les fresques de Saint-Jacques-des-Guérets et celles de Saint-

Aignan-sur-Cher où, comme preuve supplémentaire, un phylactère cite *l'Épître*. À quels types de guérisons procède saint Jacques ? À des guérisons multiples, comme font de nombreux autres saints qui ne se spécialisent guère avant le ^{xiv}^e siècle. L'apôtre guérit les tumeurs, rend la parole aux muets, la vue aux aveugles, et va jusqu'à doter de jambes des infirmes qui en étaient dépourvus. Il traite la stérilité, stoppe les maladies contagieuses. Convaincus, les hommes vouent à saint Jacques de nombreux hôpitaux qu'ils essaient parfois de doter de reliques (chap. V). Il apparaît ainsi, à l'étude des textes qui nous sont parvenus, que ces établissements ne furent pas construits à l'usage des pèlerins de Compostelle, comme on le lit encore trop souvent. Tout comme il est encore affirmé ça et là que tout grand hôpital situé sur les chemins menant en Espagne ne pouvait être rempli que de pèlerins de Saint-Jacques. On sait pourtant que, quel que soit le vocable, les hôpitaux étaient tous construits à l'usage de l'ensemble des voyageurs, avec parfois des clauses spécifiques aux pèlerins, aux pèlerins en général, à ces multiples pèlerins qui sillonnaient les routes. Souvent même, comme à Tournai au ^{xiv}^e siècle, ces maisons recevaient davantage de pauvres du lieu que d'étrangers. Elles étaient conformes en tous points aux prescriptions évangéliques en pratiquant les principales œuvres de miséricorde : accueillir les étrangers, donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif, soigner les malades, inhumer les défunts.

Autre menace, indissolublement liée à la maladie, la pauvreté, mentionnée aussi dans *l'Épître* et citée par exemple par Dante au ^{xiv}^e siècle : « voici que l'homme des champs attend le précieux fruit de la terre. Saint Jacques doit donc permettre ces bonnes récoltes salvatrices. Il est invoqué en ce sens au ^{xv}^e siècle à Nevers, au ^{xvi}^e siècle à Paris ou à Aire-sur-La-Lys.

Enfin, saint Jacques peut délivrer les possédés. Un texte du ^{xii}^e siècle montre, à Oviedo, de magnifiques scènes d'exorcisme pratiquées, au nom de saint Jacques, sur une jeune fille originaire de Toulouse (chap. II). De ce pouvoir découle un autre, plus inattendu, celui de protéger des eaux, dangereuses par définition

puisque Satan s'y dissimule.

Dès lors que la recherche fait découvrir les demandes d'intercession faites à saint Jacques et qu'elles se révèlent aussi fortes et aussi nombreuses, il s'avère que la lointaine Compostelle n'a pas pu être l'unique lieu de dévotion à saint Jacques, pas plus qu'elle ne fut son unique lieu de sépulture. Et, de fait, d'autres sanctuaires sont là, proches et rassurants, où prier ce saint Jacques à la fois un et multiple dont tous ont besoin. Par exemple, dès 1025, l'abbaye de Fleury-sur-Loire ne craint pas d'affirmer clairement qu'on peut vénérer saint Jacques ailleurs qu'à Compostelle et en particulier dans toute église Saint-Jacques. C'est ainsi, disait-elle, que de nombreux pèlerins viennent dans l'un de ses lointains prieurés, récemment fondé à Saint-James-sur-Beuvron, en Normandie. Ils y implorent une relique de saint Jacques auprès de laquelle se produisent autant de miracles qu'au tombeau galicien. On ne peut mieux exprimer la réelle fonction de ces nombreuses reliques disséminées un peu partout, considérées comme aussi authentiques que celles de Compostelle.

Ces sanctuaires à reliques n'ont été étudiés qu'en fonction du rapport qu'ils pouvaient avoir avec Compostelle. Combien de fois n'a-t-on pas lu qu'à l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pelcrins de Paris, en 1368, on avait reçu 16 690 pèlerins en route pour Compostelle ! Mauvaise lecture d'un auteur, en 1912, copiée à satiété, alors que les comptes mentionnent effectivement ce chiffre, mais affecté « aux pèlerins qui allaient et venaient du mont Saint-Michel et autres pèlerins et autres pauvres ». Sans jamais penser que cet hôpital pouvait être un but de pèlerinage en soi. Et pourtant... À Paris, tant à Saint-Jacques-aux-Pèlerins, qu'à Saint-Jacques-de-la-Boucherie et Saint-Jacques-du-Haut-Pas, les textes disent clairement que l'on vient pour cette raison. Même le roi Charles VI, pour les deux premiers sanctuaires. Si le roi vient, on est dans un lieu officiellement reconnu, anciennement reconnu. En témoignent également les jours d'indulgence concédés par le pape, et la présence de reliques, et le faste des grandes processions. Peu importe d'où viennent ces reliques, de Compostelle ou d'ailleurs, peu importe la nature du lieu. La fréquentation se fait la plus intense là

où la relique est la plus importante, qu'elle soit un corps décapité ou non, ou encore une tête. À Échirolles, en Dauphiné, des pèlerins de Rome viennent prier un corps sans tête. L'importance attachée au pèlerinage est également attestée par les conflits qu'il engendre. Celui qui opposa pendant des décennies, au XIII^e siècle, l'abbaye Saint-Vaast d'Arras à l'église collégiale d'Aire-sur-la-Lys à propos de la possession d'une autre tête de saint Jacques est à cet égard particulièrement révélateur (chap. V-VI).

Une lecture attentive des textes fait surgir encore une quantité de lieux bien plus modestes voués à saint Jacques, dont les pèlerins sont signalés là par une dispute à propos des oblations (Saint-Jacques-de-laLande), ailleurs encore par la tenue d'une foire les 25 juillet et 1^{er} mai (Saint-Jacques-des-Guérets), ou par la présence d'une relique (abbaye Saint-Jacques de Provins ou église Saint-Maurille d'Angers) ou par la visite d'un pèlerin (un chanoine de Limoges à Saint-Jacques-du-Poitou au XIV^e siècle, ou le dauphin, futur Louis XI, à Saint-Jacques de Dieppe en 1443). À ces sanctuaires, vraisemblablement anciens, s'ajoutent ceux créés au XIII^e siècle par les Dominicains, à l'exemple de Saint-Jacques de Paris où l'évêque Guillaume conseille à la reine Blanche de Castille d'aller en pèlerinage au lieu d'aller dilapider son argent à Compostelle. S'y ajoutent enfin tous ceux nés de l'apport de reliques de saint Jacques, venues d'Orient après le sac de Constantinople en 1204.

Ces lieux sont fréquentés par ceux qui ont un besoin urgent de saint Jacques, depuis le roi jusqu'au plus humble de ses sujets. Ces lieux n'ont pas tous constitué en soi une étape sur le chemin de Compostelle, leur cartographie l'interdit, même si, pendant tout le Moyen Âge et même au-delà, ils ont reçu bien évidemment des pèlerins en route pour la Galice et si tous ont été des relais de la cause compostellane en diffusant ses légendes. De surcroît, ils ont largement accueilli les pèlerins des environs qui avaient accompli le grand voyage. Cette allusion géographique amène à évoquer la grande et épineuse question des « chemins de Saint-Jacques ». Actuellement, la France entière focalise son

attention sur les quatre chemins mentionnés par le fameux *Guide du pèlerin*, l'un des rares documents originaux présent aujourd'hui sur le marché et offert à tout pèlerin pour un prix modique. Quatre chemins ont de quoi séduire, leur symbolique évoque les quatre fleuves issus de la Fontaine de Vie du Paradis, à cette différence près qu'ils ne s'orientent pas vers les quatre points cardinaux, mais convergent tous vers Compostelle. Symboliquement aussi, ils sont peut-être la projection terrestre du céleste chemin de Saint-Jacques, la Voie lactée, qui n'a jamais mené Charlemagne jusqu'en Galice, sauf dans le *Pseudo-Turpin*, ce beau texte fondateur du mythe de Compostelle. Si attrayants qu'ils soient, ces quatre chemins ne correspondent à aucune vérité historique. Une étude extrêmement sérieuse, restée trop confidentielle, a prouvé dernièrement que ce fameux guide a été pratiquement inconnu en France jusqu'en 1938, date de sa traduction et de sa diffusion (chap. IX).

Les textes mentionnant des pèlerins en route pour Compostelle témoignent de ce qu'ils empruntaient tout simplement les grands axes de communications, pour la bonne raison que, là seulement, se trouvaient les structures hospitalières dont ils avaient besoin, ainsi que la protection et, éventuellement, des moyens de locomotion. Il convient de rappeler fermement que jamais un pèlerin n'a cherché le côté bucolique d'un chemin de traverse où le contournement d'une ville. Il avait pour guides ceux utilisés par les marchands et s'arrêtait certainement volontiers dans les petits sanctuaires Saint-Jacques qu'il trouvait sur son chemin. L'étude des itinéraires empruntés par l'un ou l'autre montre que chacun traçait son propre chemin, l'un allant au plus droit, l'autre empruntant d'autres voies au gré des autres buts de son voyage. Mais il faut bien prendre en compte, ce qui hélas n'est pas encore le cas malgré les avertissements de nombreux chercheurs, que jamais l'expression « chemin de Saint-Jacques » n'indique systématiquement un chemin de Compostelle, mais souvent la route qui mène à tel ou tel sanctuaire local, un bon exemple étant celui de Buxerolles.

De la même manière, il faut reconsidérer le rôle des confréries Saint-Jacques et les réétudier dans le cadre de ces sanctuaires locaux. Là encore l'enthousiasme

premier a imposé l'idée que toute confrérie Saint-Jacques était le lieu de rassemblement d'anciens pèlerins de Compostelle, d'où l'idée encore des millions de pèlerins, bien que chaque confrérie n'ait jamais compté plus de quelques dizaines de membres à la fois, rarement une centaine. De plus, trop souvent les études ont mélangé les confréries médiévales et les confréries fondamentalement différentes datant de l'époque postérieure à la Réforme. Certaines des confréries médiévales se sont effectivement créées autour du désir de pèlerinage à Compostelle, ainsi que permettent de le constater les statuts qui se font nombreux à partir du XIV^e siècle (Blois, Paris, Tournai, Provins...). Mais ces mêmes statuts prévoient tous des clauses arrangeantes pour les confrères à l'âme sédentaire... Ces confrères appartiennent, pour peu qu'on cherche à les connaître, à des groupes sociaux aisés, souvent appelés à voyager pour leurs affaires, en tout cas suffisamment riches pour être capables de quitter leur domicile plusieurs semaines sans mettre leur situation financière en péril. De plus, dans une proportion supérieure à la moitié, les confréries médiévales se constituent sans qu'apparaisse Compostelle dans leurs statuts. Elles sont alors confréries de métiers (marchands de la Loire au XV^e siècle, pâtisseries de Bourges au XVI^e siècle). Mais plus souvent, les textes de leurs statuts prouvent sans ambiguïté qu'elles regroupent des fidèles du sanctuaire où elles ont leur siège et dont elles assurent la garde et le fonctionnement. L'un de leurs buts est souvent de gérer l'hôpital qu'ils ont fondé, ainsi à Nîmes ou à Blois. On se trouve alors en présence d'une forme spécifique de confrérie, la confrérie hospitalière, avec des confrères administrateurs et des confrères très particuliers constituant le personnel permanent de l'hôpital.

Ne nous y trompons pas, hormis ces confréries hospitalières, les autres confréries Saint-Jacques ne sont pas plus que les autres au service du pauvre ou du voyageur, fût-il pèlerin. Elles sont avant tout, comme les autres confréries, des structures de sociabilité extrêmement importantes. Elles fonctionnent comme des assurances mutuelles, tout en occupant parfois une place dans la vie

politique. Leur place dans la ville obéit à de subtiles hiérarchies qui se lisent par la place occupée par chacune dans les processions générales, par la richesse du costume, par l'ostentation des cérémonies et des fêtes organisées. Par le culte qu'elles vouent à saint Jacques, par les légendes qu'elles mettent en scène, il est indéniable que, quelle que soit leur vocation essentielle, elles ont contribué à diffuser tout l'imaginaire issu des traditions compostellanes et ont forcément suscité des désirs de voyages vers la Galice (chap. VII).

Si chacune des dévotions à saint Jacques ne fut pas la conséquence d'un pèlerinage à Compostelle, si chaque pèlerin de saint Jacques n'a pas eu que la Galice pour but, si chaque chemin ne menait vers ce Finistère fascinant, il apparaît comme d'autant plus indispensable de connaître les pèlerins historiquement attestés ayant effectué le grand pèlerinage, afin de tenter de comprendre qui ils ont été, quelles furent leurs motivations, combien il furent. Cette recherche historique a impliqué une étude critique conduisant, dans un premier temps, à de nombreuses éliminations de pèlerins fictifs. Ces derniers, dans un second temps, furent étudiés pour eux-mêmes, car ils sont partie intégrante de la création du mythe compostellan. Compostelle ne fut-elle pas autant rêvée que vécue ? (chap. X à XVII).

Sans pouvoir enfermer chacun des pèlerins retrouvés dans une typologie trop étroite, il s'avère cependant nécessaire de tenter de les évoquer dans un certain ordre, en observant, dans une première partie, les pèlerinages se rapprochant le plus de notre conception contemporaine de la dévotion. Il est d'emblée curieux de constater que l'Église ne se montre pas toujours favorable aux pèlerinages et, de fait, les pèlerinages effectués par des candidats à la sainteté sont assez rares. Au XIII^e siècle, Bonne de Pise, dit son biographe, va neuf fois à Compostelle, très souvent accompagnée de saint Jacques en personne, un saint qui n'est pas une vision mais un personnage en chair et en os que tout le monde voit, sans pour autant l'identifier. Quel est ce mystérieux compagnon ? Deux autres femmes, Brigitte de Suède et Margerie Kempe vont elles aussi à Compostelle,

mais les autres biographies incluant ce voyage dans la vie des saints sont toutes plus ou moins sujettes à caution.

La dévotion simple se marque plutôt par l'envoi des pèlerins par procuration, ce qui consiste en une sorte de pèlerinage immobile. Celle de Louis XI est à cet égard particulièrement significative. Dévotion aussi que demander un pèlerinage *post mortem*, une manière d'implorer l'aide de saint Jacques à l'heure de l'ultime pèlerinage. Plus discutable est cette habitude d'imposer aux héritiers l'accomplissement d'un vœu non réalisé, tel celui de Jacques cœur qui, de sa prison, avait promis d'aller à Compostelle, ne l'a pas fait, et a demandé à l'un de ses fils d'y aller pour lui... Quant à savoir si les vœux sont respectés, impossible le plus souvent. Parfois, et très fortuitement, on sait que tel ou tel ne l'a pas été, tel celui de Jacques cœur ou celui de Rose de Bourg qui, au XIV^e siècle demande à son fils Bernard d'Albret d'aller en son nom à Compostelle, lequel à son tour transmet le message à ses propres fils dans un premier testament avant de n'en plus parler dans le second. Un prêtre d'Angers, lui, ne se fait guère d'illusions qui, en 1362 demande quatre pèlerinages, à moins que ses héritiers ne trouvent un meilleur emploi à l'argent prévu.

Au XIII^e siècle, ce n'est pas pour le rachat des assassins que les Dominicains ont repris cette très ancienne formule du pèlerinage pénitentiel, mais comme moyen de lutte contre l'hérésie cathare. Le concile de Béziers en 1246 fixe la liste des sanctuaires choisis, parmi lesquels figure en bonne place Saint-Jacques-de-Galice. Même là, il ne faut pas confondre la théorie et la pratique. Quelques projets fous ont été trop souvent cités sans que l'on sache s'ils ont été suivis d'effets.

Les pèlerins pénitentiels apparaissent encore, mais en nombre extrêmement limité, dans les lettres de rémission par lesquelles le roi de France accorde grâce à certains condamnés. Cette grâce n'est donnée parfois que sous condition d'accomplissement d'un ou plusieurs pèlerinages. Combien de grâces après un pèlerinage à Compostelle ? Là encore très peu, à peine 1 % des peines infligées,

lesquelles ne concernent que 20 % des grâces accordées sans condition. Ces pèlerins sont-ils les dangereux meurtriers évoqués complaisamment par les amateurs de sang et de dangers sur les routes médiévales ? Non. Ils sont des meurtriers accidentels, et leur éloignement temporaire doit apaiser la communauté de leur ville ou de leur village.

Ce cadre du pèlerinage de dévotion au sens étroit du mot s'avère vite trop étroit pour y faire entrer quantité d'autres pèlerins, qu'ils soient nobles, marchands ou simples anonymes. Là encore, une nouvelle lecture des sources permet de mieux percevoir des motivations qui, sans exclure la dévotion, ont constitué des raisons majeures de départ.

Plus que d'autres, les nobles sont mus par des raisons politiques, diplomatiques ou militaires. Dans les raisons de leur voyage, le poids de l'Histoire se fait plus lourd que celui de leur dévotion personnelle. Chacun sait que Compostelle entre dans cette grande Histoire sous le règne de Charlemagne (742-814), à une époque où la Cour carolingienne ne pouvait pas se désintéresser de la présence musulmane dans la péninsule Ibérique, ni des problèmes politiques et religieux qu'elle avait engendrés. Très tôt, dès les années 785, saint Jacques est déjà présenté, en ces termes, comme le sauveur de l'orthodoxie chrétienne et le patron de l'Espagne par le moine Beatus de Liebana, réfugié dans les montagnes des Asturies :

« Chef resplendissant de l'Espagne, notre protecteur et *patron de notre pays* ».

Que dès cette époque s'instaure un va-et-vient entre le royaume carolingien et la petite Espagne chrétienne, c'est indéniable, mais néanmoins, jusqu'au XII^e siècle Compostelle n'existe que pour d'étroits cercles s'intéressant à la politique internationale, indissociable de la politique religieuse. Chacun connaît Godescalc, évêque du Puy, qui part à Compostelle en 951, puis le duc Guillaume d'Aquitaine qui y vient souvent au tournant de l'an Mil, et les moines de l'abbaye

Saint-Jacques de Liège en 1056, et la présence constante des lignages bourguignons à partir de 1078, tant à la tête du comté de Galice qu'à la cathédrale même de Compostelle.

Ces considérations politiques deviennent encore plus limpides quand on constate que le *pseudo-Turpin*, le texte qui fit en France la renommée de Compostelle, est vraisemblablement né à l'abbaye de Saint-Denis en 1119, d'une collaboration entre les tenants du roi de France, les chanoines de la cathédrale galicienne et le nouveau pape bourguignon, Calixte II. Compostelle, soutenue par le pape, oeuvrait pour conserver au jeune roi Alphonse VII son trône menacé et cherchait à cette fin l'aide militaire du roi de France, lequel y était politiquement favorable. Ajoutons que ce texte fut immédiatement inclus dans les chroniques relatant l'histoire officielle du royaume de France. Pseudo parce que reconnue fausse dès le XVIII^e siècle, cette chronique de Turpin raconte à sa manière, quatre siècles après qu'elle se soit déroulée, l'histoire de Charlemagne, de Roland et des chevaliers français partis délivrer le tombeau de saint Jacques. Turpin, l'auteur présumé, est le nom d'un archevêque de Reims, le choix de cette métropole n'étant pas innocent car elle se veut déjà ville du Sacre (après avoir été ville du baptême de Clovis, le premier roi chrétien), gardienne du royaume de France au même titre que l'abbaye de Saint-Denis, nécropole royale depuis Dagobert.

Ce n'est que postérieurement que le *Pseudo-Turpin* fut inclus dans le *Codex Calixtinus* ou *Livre de Saint-Jacques*, cette grande compilation réalisée à Compostelle vers 1150-1160. Dans cet ouvrage sont rassemblés de très nombreux sermons ainsi que le *Livre des miracles* (composé loin de Compostelle vers 1130), l'histoire de la *Translation* de saint Jacques (d'après des textes antérieurs) et le fameux *Guide du pèlerin*. Mais ce n'est pas dans le *Codex*, guère connu en France avant la fin du XIX^e siècle, que réside la popularité du *Turpin*, mais bien plutôt dans l'utilisation qui en fut faite, en 1165, lors du procès de canonisation de Charlemagne, suivie, dans les siècles postérieurs par la diffusion constante d'autres manuscrits composés à des fins politiques. Ce

Pseudo-Turpin fut ainsi largement diffusé dans les milieux aristocratiques, ainsi qu'en témoignent les quelques trois cents manuscrits conservés (chap. XII).

Est-il possible de mesurer son impact ? La remarque d'un vieux moine pyrénéen parlant vers 1120 des « foules agitées de pèlerins se rendant en Galice » laisse à penser qu'à cette époque où il fut composé, des chevaliers ont répondu à l'appel.

Durant le XII^e siècle, les textes livrent quelques noms d'aristocratiques pèlerins, parmi lesquels celui du roi de France Louis VII, en 1154, le seul roi à être allé jusque là-bas, pour des raisons également diplomatiques, quoiqu'on ait pu en dire. Au XIII^e siècle, quelques autres grands noms suggèrent également les buts politiques de leur voyage : en 1201, l'archevêque de Durham s'absente pratiquement toute l'année pour un long voyage qui s'achève à Compostelle. En 1244, Jean de Brienne, roi déchu de Jérusalem, éprouve le besoin de partir en pèlerin, de Saint-Martin de Tours, pour chercher sa nouvelle épouse, fille du roi de Castille et nièce de la reine de France. Faut-il donner la prééminence à la démarche pèlerine, comme on l'a longtemps fait, ou au mariage, très politique ?

Au XIV^e siècle, la nomination d'un archevêque français à Compostelle, Béranger de Landore, impose une présence française à Compostelle, ce qui ne peut manquer d'attirer des visiteurs, le plus connu étant le comte Charles d'Anjou, frère du roi Philippe le Bel, en 1321 et 1323. C'est à cette époque que le roi de France Philippe V finance la construction de la chapelle dite « des rois de France », située derrière le grand autel de la cathédrale. Il semble bien que l'on doive à Béranger l'instauration de la première année jubilaire, ce qui ne manqua pas d'attirer des pèlerins. Charles V qui, en 1365, orne son nouveau sceptre de trois scènes empruntées au *Turpin*, soutient ensuite la dynastie Trastamare dans sa lutte contre Pierre I^{er} le Cruel en envoyant Du Guesclin et la chevalerie française au secours d'Henri I^{er}. Les récits postérieurs faits de ces expéditions ont le même parfum d'épopée que le *Turpin*. Du Guesclin y apparaît comme le nouveau Roland, et les chevaliers de France, soigneusement nommés, comme les compagnons de Charlemagne. Pendant tout son règne, Charles V ne ménage pas

les dons à la cathédrale de Compostelle.

Les relations franco-espagnoles prennent un tour nouveau lorsqu'éclate le conflit avec l'Angleterre. Le roi Charles VI, en reprenant le sceptre de son père, se plaçait lui aussi sous la protection de saint Jacques. En 1386, il envoie dix-huit vaisseaux au secours de la Castille menacée par le duc de Lancastre. Les chevaliers, débarqués à La Corogne, se rendent en pèlerinage à Saint-Jacques mais, dépassés par le nombre, prennent la fuite devant l'armée du duc anglais, peu soucieux qu'ils étaient de se faire tuer pour saint Jacques. Combien de fois les premiers chercheurs n'ont-ils pas magnifié l'entrée du duc de Lancastre dans Compostelle ! Ils oubliaient simplement de dire qu'il entrait en vainqueur, en occupant, et que sa prise de possession de la ville se marquait d'abord par une visite au tombeau de l'apôtre. Dès avant le xv^e siècle, Compostelle est l'un des buts de voyage des jeunes nobles accomplissant leur voyage initiatique. Le pèlerinage à Saint-Jacques se théâtralise et offre une intrigue aux Pas d'armes, ces tournois donnés au cours de voyages annoncés partout à grand bruit. Dans des proportions modestes, la noblesse française est donc souvent présente à Compostelle, que ce soit politiquement, diplomatiquement ou militairement. Elle n'y est pas seule.

Autres familiers des sanctuaires, les marchands, qui n'ignorent pas Compostelle. Dès le xiii^e siècle, Marco Polo cite Saint-Jacques comme point de comparaison avec la fréquentation de sanctuaires asiatiques. Mais de ces allusions à des foules pèlerines, on a cru pouvoir tirer des conclusions péremptoires sur le nombre effectif de pèlerins à Compostelle, et sur leur origine géographique. Il n'en est rien, et on peut simplement constater que, dans les milieux marchands, on connaît bien ce sanctuaire qui d'ailleurs figure déjà dans les guides-itinéraires à l'usage de ces voyageurs. Au xiv^e siècle, cette présence marchande à Compostelle s'affirme davantage. Quelques exemples : les pèlerins parisiens, confrères de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, qui font partie de l'élite marchande de la ville, les pèlerins d'Aurillac dont parle la *Grande Chanson*, le

marchand vénitien sur la route d'Arles, ces fils de marchands lyonnais qui effectuent là-bas une sorte de voyage initiatique, un marchand brugeois que le jeune Eustache de La Fosse croise sur sa route...

On a beaucoup parlé des pèlerins professionnels, qui pèlerinaient pour le compte d'autrui. On en trouve en fait peu de traces, mais on constate en revanche que les marchands remplissent volontiers ce type de mission : le pelletier de la comtesse Mahaut d'Artois, au ^{XIV}^e siècle, est un riche marchand parisien auquel elle confie plusieurs fois ses oblations pour le sanctuaire de Compostelle. Au siècle suivant, c'est un marin de la Rochelle qui est chargé d'aller à Oviedo et Compostelle pour le compte d'un bourgeois de la ville. Ces pratiques sont à l'image de ce que faisaient les pèlerins dans l'Égypte ancienne, qui n'avaient pas pour but tel ou tel sanctuaire mais qui, à l'occasion de déplacements, y déposaient leurs ex-voto ou ceux confiés par leurs amis. Il serait néanmoins restrictif de réduire aux seuls marchands le rôle de pèlerin par procuration : en 1239, la reine Blanche de Castille confie la tâche à son sommelier. Charles V envoie un chevalier de son entourage proche, d'autres préfèrent un religieux.

Il reste à évoquer les pèlerins anonymes. Ils apparaissent dans les textes, et pas si nombreux qu'on a bien voulu le prétendre. Pour les quarante-trois années couvrant le règne de Charles VI, Jeanne Vielliard ne relève sur les listes de sauf-conduits accordés par la couronne d'Aragon, que 115 « pèlerins de Saint-Jacques », toutes nationalités confondues en incluant les nombreux catalans ; au ^{XVI}^e siècle, l'hôtel-Dieu d'Issoudun tient, très soigneusement, pendant plusieurs années, un registre d'entrées des malades sur lequel ne sont mentionnés, parmi les 406 entrants, que cinq pèlerins de Compostelle.

Les plus humbles ne sont d'ailleurs pas forcément anonymes, et on remarque d'autant plus leur performance qu'elle est extraordinaire. Plus ponctuellement, en 1324 à Paris, une vieille chambrière de 80 ans passés se met en route, mais ne va « que » jusqu'à Oviedo. Cet exploit est noté comme tel dans les registres de la confrérie de l'Hôpital-auxPèlerins. Autre anonyme, ce ménestrel anglais qui, en

1384, gagne sa vie tout au long du chemin et qui se laisse persuader par le roi de Navarre de retourner à Paris empoisonner le roi de France. Son procès raconte son périple, et sa condamnation à mort qui signe le début de son pèlerinage dans l'Au-delà. Dans les mêmes années, un orfèvre trompé par sa femme part chercher le calme jusqu'à Compostelle et rentre pour finir par tuer la coupable.

En conclusion, une longue et minutieuse recherche (néanmoins jamais achevée) ne livre pas de foules de pèlerins en marche vers Compostelle. Elle met plutôt en scène des personnages ayant une autre raison de voyager que la dévotion pure qui, elle, peut s'exercer depuis son domicile : la guerre, la diplomatie, le goût des voyages, le commerce. Ces pèlerins appartiennent aux classes aisées, car les gens du commun, paysans à une écrasante majorité, ont une espérance de vie et des conditions d'existence qui leur interdisent une longue absence.

La réalité de ces pèlerins historiques a forcément imprimé sa marque dans la littérature médiévale, même si elle n'est pas si forte qu'on a bien voulu le prétendre en confondant « pèlerin » avec « pèlerin de Saint-Jacques-de-Galice ». Au regard de la masse littéraire, le pèlerin de Compostelle n'occupe qu'une place modeste mais intéressante pour l'histoire des mentalités : le choix du poète souligne l'originalité de la démarche, le portrait tracé est une image embellie du pèlerin réel. Le personnage ainsi créé a très certainement contribué très puissamment à l'émergence du mythe compostellan (chap. XVIII).

Les premières œuvres littéraires se situent dans la mouvance des textes historiques ou considérés comme tels, en particulier le *Pseudo-Turpin* qui développe la geste de Charlemagne, lui-même repris et recopié dans diverses variantes, dont la *Chronique saintongaise*. L'une des plus anciennes chansons de geste est la *Chanson de Roland*, écrite quelques années seulement après le *Turpin*. Elle atteste de sa relation avec le pèlerinage de Compostelle en mentionnant le cor de Roland et surtout le désastre de Roncevaux. Aux XIII^e et XIV^e siècles, *Gui de Bourgogne* rapporte les succès français en Espagne, Charlemagne y étant resté vingt-sept ans sans enlever sa cuirasse, puis *L'entrée*

d'Espagne rappelle les chevaliers partis délivrer le chemin de Saint-Jacques. Parallèlement, la thématique martiale de la chanson de geste se trouve adoucie par l'introduction, vers 1200, d'une intrigue sentimentale. Au *Pseudo-Turpin*, qui montre Charles combattant Bramante à la cour de Galafre, *Mainet*, vers 1200, ajoute le personnage féminin de Galienne dont s'éprend le jeune Charles, repris un demi-siècle plus tard par la chronique espagnole *De Rebus Hispaniae*, puis revenant en France dans *l'Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois*. À ces chansons de geste traitant de la venue de Charlemagne en Espagne, il convient d'ajouter celles qui racontent l'histoire de gens qui se rendent en pèlerinage à Compostelle, la transition étant faite par *Renaud de Montauban*, lequel est averti de l'approche des armées de Charlemagne par un pèlerin revenant de Compostelle. Se placent alors les épisodes que l'on retrouve dans les titres tels que *Aïol*, *Gerbert de Metz*, *Raoul de Cambrai* et *Orson de Beauvais*. Dans les romans, le ton change et fait passer le pèlerin du rôle d'acteur à celui de victime. Le pèlerinage fournit une bonne motivation au départ, mais, dans les cas les plus marquants, le ou les héros n'arrivent pas jusqu'à Compostelle. Il advient en cours de route une péripétie grave qui, alors qu'il est déjà en terre d'Espagne, arrache le pèlerin à sa route et le projette dans un monde terrifiant. *Blancheflor* commence par l'attaque de pirates normands sur la côte cantabrique, attaque dirigée contre une jeune femme enceinte et son père. *La Fille du comte de Pontieu*, partie avec son mari demander un enfant à saint Jacques, se fait violer dans la forêt galicienne. Le héros du *Roi Flore et la belle Jehanne*, parti honorer son vœu de pèlerinage, manque d'y perdre sa toute nouvelle épouse. Dans *L'escoufle*, le héros n'est pas pèlerin, mais cherche sur la route de Compostelle sa fiancée perdue. Tous ces pèlerins ont un point commun, l'amour, amour paternel, amours de couples déjà constitués, amours survenues au long du chemin, comme dans *Le roman de la violette ou de Gérart de Nevers* ou encore *Le conte de Poitiers*, l'amour qui est le fil conducteur du *Livre de Ponthus et de la belle Sydoine*.

Les romans de la Table Ronde, qui n'ont en règle générale rien à voir avec le

chemin de Saint-Jacques, font une exception avec le *Roman de Laurin* qui met en scène deux chevaliers mettant leur vie en péril pour sauver le tombeau de Compostelle.

Une autre forme de pèlerins fictifs relève de la littérature hagiographique, avec trois exemples, la *Légende de saint Julien*, le *Dit des anelés* et le *Dit des Trois Pommes*. Le saint Julien qui est présenté, au XIII^e siècle, réunit sous un seul personnage les légendes de tous les saints homonymes : un jeune noble aux prises avec une prédiction funeste qui lui fait fuir son père et sa mère et vivre des événements extraordinaires dont beaucoup ont lieu sur la route de Compostelle. Le *Dit des anelés* est tout à l'illustration des dangers encourus par une honnête épouse sur la route, liés encore une fois aux amours illicites. Le *Dit des Trois Pommes* raconte le pèlerinage du fils d'un riche marchand, un pèlerinage de substitution qui emprunte *au Livre des miracles* de Compostelle et à la chanson de geste *Ami et Amile*.

Enfin, le pèlerinage devient objet de plaisanterie dans les *fabliaux*, dans un contexte de « contes à rire ». Et ce sont *Du provost à l'aumuche*, *De la dame qui fit battre son mari*, *Le chevalier à la robe vermeille (ou du mari trompé)*.

À ces œuvres littéraires viennent s'ajouter des pèlerins tout aussi fictifs nés, à toutes les époques, de l'imagination d'auteurs enthousiastes et destinés au soutien de causes très variées. Pour n'en être pas historiques, ils n'en sont pas moins intéressants à regrouper, en ce qu'ils témoignent de la force du mythe de Compostelle (chap. XIX).

Ces pèlerins relèvent, pour beaucoup, de la littérature hagiographique. Curieusement, alors que dans la réalité la dévotion pure se manifeste très rarement, les *Vies* de saints aiment parfois placer un pèlerinage à Compostelle comme une composante essentielle de la sainteté. Ces personnages bien réels se voient attribuer un pèlerinage fictif. Il en est ainsi pour saint Jean de Bonnevaux et saint François, mais aussi pour des candidats plus modestes à la sainteté tels le bienheureux Thomas Hélye, un normand du XIII^e siècle, Antoine le Pèlerin, voire

même saint Evermare qui serait allé en Galice en 695, à une époque où le tombeau de saint Jacques y était encore inconnu. La *Vie* de saint Thibaut, à mi-chemin entre hagiographie et généalogie, reprend ce même procédé.

La littérature généalogique aime également inclure dans les lignages quelque pieux pèlerin de Compostelle. Ainsi en est-il pour les ducs de Bourgogne, pour les comtes de Guines, pour les comtes de Genève.

Les *Livres de miracles* attribués à d'autres saints mentionnent ça et là des pèlerins de Compostelle, souvent guéris par un saint plus fort que saint Jacques, tel saint Fiacre, ou même saint Jacques à Reading, ou encore sainte Catherine à Fierbois et saint Yves. Parfois, certains de ces *Livres* mettent en scène des pèlerins de Saint-Jacques, que l'on voit ainsi passer à Limoges ou à Conques.

D'autres textes, isolés, racontent le drame des pèlerins assassinés à Ordios ou à la dômerie d'Aubrac, le jeune couple mort à Limoges immortalisé par le monument du Bon Mariage, un monument de légende né de la Contre-Réforme. Qui saura un jour la vérité sur la fondation du couvent des Haudriettes à Paris ? Le XIX^e siècle n'a pas été en reste, ainsi qu'en témoigne la page réécrite du *Roman de Renart*.

À tous ces pèlerins relevant de genres littéraires, il convient d'ajouter tous ceux qui relèvent de la mauvaise lecture de textes, volontaire ou involontaire. Des dates manipulées font croire à des pèlerins de Compostelle alors qu'il s'agit de sanctuaires locaux, des textes tronqués laissent supposer un pèlerinage de dévotion alors qu'il s'agit d'une prise de possession d'une ville (cf. le duc de Lancastre), des interprétations tardives de copistes s'avèrent invérifiables à cause de la disparition des originaux. Qui saura jamais si Philippe de Commyne est allé réellement à Compostelle, qui saura la vérité sur le soi-disant pèlerinage de Pierre de Gié, maréchal de Rohan ? À tous ceux-là s'ajoutent, trop souvent, des amalgames regrettables faisant de toute personne franchissant les Pyrénées un pèlerin de Compostelle, tels par exemple ces Français s'installant à Pampelune ou Estella, ou encore les voyageurs emplissant l'hôpital Sainte-Christine au

Somport.

Au terme de cette étude, semble s'imposer le fait que, au Moyen Âge en France, les pèlerins se rendant à Compostelle n'ont pas été des foules, mais de rares « passeurs de limites » dont la dévotion au sens actuel du mot n'était pas réellement le motif principal de départ. N'est-ce pas d'ailleurs ce faible nombre qui a enflammé les imaginations et contribué à la popularisation du mythe compostellan ? Comment eut-il pu en être autrement, alors que l'Église médiévale ne cesse de mettre en garde contre ces pèlerinages au long cours ? Dès le temps de Charlemagne, un concile déconseille d'aller à Rome ou Tours, n'y voyant que des prétextes à vie dissolue et dépenses inconsidérées. En 1123, l'évêque du Mans conseille fermement au comte d'Angers de rester là où son devoir l'appelle, à gouverner son comté plutôt que de courir les routes. En ce même siècle, un théologien ne voit dans ces longs voyages que des prétextes à satisfaire sa curiosité, à dépenses et occasions de mal faire. Un autre souligne que, si argent à dépenser il y a, autant le dépenser pour les États latins de Jérusalem plutôt que d'en faire profiter Compostelle. Cet argument est repris au siècle suivant par l'évêque de Paris en poussant Blanche de Castille à n'aller qu'à Saint-Jacques-des-Dominicains à Paris. La littérature prend le relais, signée tant de clercs que de laïcs, sur le mode du sermon, du fabliau ou du roman dans lesquels sont montrés les dangers de toutes sortes qui guettent les couples. À partir de la fin du xv^e siècle, le doute sur l'authenticité des reliques finit par s'emparer des pèlerins, doute qui est utilisé par le roi d'Espagne à la fin du xvi^e siècle lorsqu'il est en désaccord avec Compostelle, doute lui aussi utilisé par Rome à la même époque, pour une raison également politique. Surgit alors une autre Compostelle imaginaire, celle des alchimistes qui font d'elle le but de leur voyage initiatique, au terme duquel ils sauront transformer de vils métaux en or ou en argent.

De tant d'oppositions, Compostelle finit par triompher au prix d'une lutte énergique, paradoxalement aidée par Rome qui élimine pratiquement tous les

sanctuaires locaux. À partir de la fin du XVI^e siècle, les pèlerins affluent réellement vers Compostelle, poussés par le désir d'aller prier dans cette Espagne restée très catholique, saint Jacques apparaissant comme le sauveur de l'orthodoxie (chap. XX).

Chapitre I

La recherche compostellane. Au service de quelle cause ?

L'étude des pèlerins du Moyen Âge passe inévitablement par un examen des travaux qui ont été menés autour du sujet afin de tenter de comprendre comment est né le discours d'aujourd'hui et d'admettre qu'il est discutabile. Il importe de ne pas oublier que l'histoire pure est une science très neuve. Auparavant, elle n'était que recherche de textes propres à soutenir des discours idéologiques ou moraux. Tributaire des buts assignés, l'historien des siècles passés ne put donc jamais être objectif. De surcroît, il était, comme aujourd'hui, extrêmement lié aux mentalités de son époque.

La recherche compostellane en Italie et en Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles

Cette recherche démarre à Rome à la fin du XVI^e siècle, au moment où le pape Clément VIII était en lutte contre Philippe III, roi d'Espagne et de Sicile. L'un des arguments utilisés par Clément VIII pour déstabiliser l'Espagne fut d'attaquer son patron saint Jacques, en retirant toute authenticité historique au sanctuaire de Compostelle. À cette époque, le confesseur du pape, le futur cardinal César Baronius (1538-1607), dirigeait les recherches historiques entreprises sur injonction du concile de Trente, à savoir éliminer du calendrier une bonne partie des trop nombreux saints critiqués par les Protestants et doter d'une histoire sérieuse ceux qui étaient reconnus. En 1584 est publié le nouveau *Martyrologe*

romain qui, à la date du 25 juillet, met très clairement en doute la véracité de la légende compostellane ^[1]. Quatre ans plus tard, les *Annales ecclésiastiques*, du même Baronius, reprennent les mêmes conclusions ^[2]

En Espagne, cette publication du *Martyrologe* eut des conséquences inattendues peut-être, mais immédiates : les villages qui étaient obligés chaque année de payer le vœu de saint Jacques, au nom de son rôle de protecteur de toutes les Espagnes, intentèrent un procès contre Compostelle. Ils refusaient de payer un impôt basé sur des faits non historiques. En 1588, Ambrosio Morales, historiographe du roi Philippe II et proche parent de l'archevêque de Compostelle, fut prié de donner des arguments aux avocats défenseurs de la cathédrale. Il publia une *Information de droit par vérification de l'Histoire* ^[3] dans laquelle il utilisait les éléments de la grande enquête qu'il avait effectuée en 1572 à travers l'Espagne afin de « reconnaître » les reliques des saints et de consulter les archives des cathédrales et des monastères ^[4]

Avant la fin du xvi^e siècle, de nombreux travaux d'érudition furent mis en chantier pour soutenir Compostelle et le roi d'Espagne. Ainsi, par ordre du roi, le connétable de Castille, don Jean Ferdinand de Velasco, publia une défense de saint Jacques écrite par un auteur inconnu, intitulée *Dos discursos en que se defiende la venida y predicacion del apostol Santiago en España. Sacados de la liberia de Juan de Velasco, condestable de Castilla... impressos por orden del rey no en junta de Cortes....* En 1598, dom M. de Castella Ferrer avait commencé à rédiger une *Histoire de saint Jacques* qui fut publiée en 1610 avec « approbation du roi, de l'ordre de Saint-Dominique et de la cathédrale de Santiago ». Le livre s'ouvre sur une image de saint Jacques Matamore entouré de cette inscription :

« Lumière et gloire de l'Espagne, son patron, son guide et son protecteur.
Défenseur de la Foi catholique. » ^[5]

Devant l'ampleur des réactions, en 1602 Rome corrige sa position dans un

nouveau *Bréviaire de la Vie des saints* : saint Jacques est peut-être venu en Espagne. Ce qui ne fut pas non plus du goût des Espagnols et n'interrompit pas leurs recherches ^[6]

Le jésuite Jean Mariana ^[7] (1536-1624) publie en 1609 à Cologne *Tractatus septem* dont le livre I s'intitule *De adventu B. Jacobi apostoli in Hispaniam* affirmant lui aussi que la tradition compostellane est authentique. Peu après 1611, l'éditeur espagnol Fr. Bivar alla jusqu'à publier de fausses chroniques prouvant de façon indubitable la venue de saint Jacques en Espagne. Dès leur publication l'authenticité de ces textes fut vivement suspectée. Une vive polémique s'engagea et l'affaire devint un fait politique.

En 1626 les Cortès de Castille, pour marquer leur opposition à Philippe IV, roi depuis 1621, décident de dessaisir saint Jacques de son titre de patron de l'Espagne pour l'attribuer à sainte Thérèse d'Avila. En 1628, un chevalier de l'ordre de Santiago, Francisco de Quevedo Villegas, réplique en publiant à Saragosse un *Mémorial por el patronato de Santiago y por todos los santos naturales de Espana* qui présente la défense de saint Jacques ; son patronat sur l'Espagne est de droit divin et ne peut donc lui être retiré par des hommes.

Une fois écrits, tous ces textes, même reconnus faux, ont commencé une belle carrière et font toujours autorité, même aujourd'hui... du fait même qu'ils soient écrits et surtout imprimés, donc présents dans de nombreuses bibliothèques.

Un exemple des batailles historiques autour d'un texte

Pour condamner Compostelle, Baronius s'appuie sur un texte daté de 1215, dont il avait eu connaissance par l'intermédiaire d'un chanoine de la cathédrale de Tolède, Garcia de Loaysa ^[8] Ce texte est-il authentique ? On en a discuté pendant quatre siècles.

Il s'agit d'une joute oratoire qui eut lieu le 13 novembre 1215, dans les jours qui ont précédé l'ouverture du concile de Latran IV. L'archevêque de Tolède, Rodrigue Ximenez de Rada, s'y inscrit en faux contre les prétentions de

l'archevêque de Compostelle à supplanter Tolède en s'appuyant sur la possession d'un grand sanctuaire. Il y exprime vigoureusement son doute à propos de la venue de saint Jacques en Espagne, à laquelle il n'accorde « d'autre crédit que celui qu'on peut accorder à des contes de nourrices ». Il rappelle que la grandeur de Compostelle ne date que de 1124, par la grâce du pape Calixte qui avait élevé au rang d'archevêché un très modeste oratoire qui n'avait jamais attiré auparavant qu'un nombre très limité de pèlerins.

« Mais il arriva, longtemps après que l'évêque [de Compostelle], s'attribuant bien plus que ce qui lui avait été octroyé, s'éleva contre l'archevêque de Tolède et soutint au grand concile de Latran où il y avait 480 évêques qu'il ne dépendait aucunement du même archevêque et que l'église de Compostelle était sur toutes les autres d'Espagne à cause de la présence du corps de S. Jacques et de ce qu'il y avait prêché l'Évangile. Au contraire Rodrigue Ximenes archevêque de Tolède, primat des Espagnes, maintint en présence du pape Innocent III que led. saint apôtre n'avait jamais prêché en Espagne... En ce même concile, le seigneur Rodrigue déposa en séance plénière devant le pape, les cardinaux et de nombreux archevêques, évêques, abbés, chanoines et autres clercs, une plainte contre les archevêques de Braga, de Compostelle, de Tarragone et de Narbonne qui refusaient de le reconnaître pour leur primat... L'archevêque de Compostelle se lève et déclare ne pas comprendre comment l'archevêque de Tolède ose demander pour son église la suprématie sur celle de Compostelle, cette église d'une antiquité si reculée où repose le corps de saint Jacques, le cousin du Christ, l'apôtre qui le premier a converti l'Espagne et amené à la foi chrétienne une infinité de païens. L'archevêque de Tolède répliqua : — "L'antiquité de l'église de Compostelle, n'en parlons pas ! Elle date à peine de 109 ans : c'est en 1124 seulement que l'archevêque de l'antique cité d'Emerita, reprise sur les Sarrasins, a été transférée à Compostelle, qui n'était alors qu'un oratoire insignifiant [que] Calixte accrut et rendit

fameux... Et d'ailleurs, est-il exact de dire que saint Jacques ait été l'apôtre de l'Espagne ? Je confesse avoir, jeune encore et enfant, entendu dire à quelques religieuses et vieilles femmes qu'il y passa, mais voyant le peu de fruits que sa peine en rapportait, qu'il y séjourna fort peu. Il a prêché en Judée et il a été décapité sous Hérode, à Jérusalem. Il n'est jamais venu [en Espagne]. Comment voulez-vous qu'il y ait prêché si jamais il y fut, si jamais il n'y entra ?"... ^[9]

Au XVIII^e siècle, des érudits, parmi lesquels Ferreras ^[10] et Florez ^[11] s'attachèrent à prouver la nullité des arguments soutenus par Baronius ; ils alléguèrent que Rodrigue Ximenes de Rada n'était pas au concile de 1215, qu'il était impossible qu'il ait osé s'attaquer à saint Jacques devant le pape puisque cette affaire ne figurait pas à l'ordre du jour du concile. Au XIX^e siècle encore, tenants et adversaires de l'authenticité du document de 1215 se sont affrontés : Vicente de La Fuente ^[12] en 1873 soutient à nouveau que Rodrigue Ximenez de Rada n'était pas au concile du Latran en 1215. En 1905, en France, Achille Luchaire ^[13] publie la découverte qu'il vient de faire, à savoir la liste des évêques présents au concile, insérée dans un manuscrit de la première moitié du XIII^e siècle : l'archevêque de Tolède est le premier sur la liste Espagne-Portugal. L'historien en profite pour réfuter l'ensemble des arguments avancés par les tenants de Compostelle. Il balaie le second argument développé par les Espagnols, l'impossibilité pour un archevêque de tenir de tels propos devant un pape, ce qui, dit-il, prouve seulement une méconnaissance des rapports entretenus entre la papauté et l'Espagne. Quant au troisième argument, celui de l'ordre du jour, ce débat eut lieu avant l'ouverture du concile, car les archevêques de Braga et Narbonne firent valoir que leur convocation ne portait pas mention de cette affaire. Cela incita d'ailleurs le pape à ne pas trancher. Il donna seulement une compensation à l'archevêque de Tolède en le nommant pour dix ans légat apostolique en Espagne et en plaçant sous sa juridiction les églises

reconquises sur les Sarrasins^[14] Très prudent néanmoins, Achille Luchaire^[15] pensait que le texte de Ximenez de Rada se composait de deux parties, l'une contemporaine ou écrite au plus tard avant la mort de ce dernier en 1240, l'autre écrite plus tard, peut-être seulement au xvi^e siècle, au moment où le document fut communiqué à Baronius. En 1960, Raymonde Foreville^[16] a repris le texte de Ximenez de Rada et conclu qu'il est une relation « probablement contemporaine, conservée dans un manuscrit compilé en 1252-1253 ». L'affaire était enfin close, quatre siècles après la rédaction d'un document maintes fois utilisé comme argument de poids dans une affaire politico-religieuse.

La recherche en France, sous l'ancien régime

La recherche sur saint Jacques à Compostelle

Toutes ces polémiques eurent un grand impact en France, dans le double cadre des luttes qui l'opposaient à l'Espagne, laquelle soutenait les Ligueurs, et dans celui du gallicanisme qui l'opposait à Rome. Quelques ouvrages furent publiés où réapparurent des documents médiévaux d'un intérêt fondamental. Deux exemples particulièrement significatifs émanent d'Angers et de Grenoble.

La ville d'Angers, soutenue par son chapitre cathédral, de sensibilité ligueuse, s'opposa à partir de 1588 à son nouvel évêque, Charles Miron, imposé par Henri III. Fils du médecin du roi, Miron demande à ses fidèles de prier pour le roi assassiné, ce qui n'est pas du goût de la majorité. Dans les années suivantes éclatent plusieurs affaires où l'évêque continue d'affronter ses ouailles. Il veut par exemple faire appliquer les prescriptions du concile de Trente en interdisant d'anciennes processions et les habituelles réjouissances auxquelles elles donnaient lieu. En 1605, il remplace *Le Bréviaire d'Angers* par *Le Bréviaire romain*. Charles Miron, isolé, songe même un moment à transférer la cathédrale de l'église Saint-Maurice à l'église Saint-Maurille, sous prétexte que cette

dernière fut le premier édifice chrétien de la ville. Il est soutenu dans cette prétention par un historien angevin, Claude Ménard, qui publie en 1610 un ouvrage intitulé *Recherche et advis sur le corps de S. Jaques le Maieur a l'occasion d'un oratoire très antien du mesme saint qui est en l'esglie de St. Maurille d'Angers*, dans lequel il apporte les preuves nécessaires au transfert envisagé par l'évêque. L'ouvrage est dans la lignée des travaux de Baronius.

Quel crédit fut accordé à un document écrit dans un pareil contexte ? Dans un premier temps, il ne fut certainement pas négligeable puisque la publication a été, peu de temps après sa parution, brûlée solennellement par le bourreau de Compostelle, à la demande de l'archevêque sans aucun doute averti par quelque Angevin indigné^[17] Par la suite, l'ouvrage fut considéré avec un profond mépris par la majorité des gens du lieu. Il n'en subsiste d'ailleurs qu'un nombre très limité d'exemplaires qui n'ont jamais intéressé les spécialistes du monde jacquaire. Il présente pourtant un nombre important d'informations auxquelles on peut se référer si l'on tient compte de la qualité de la documentation de Ménard, ainsi que de sa formation. Ménard était conseiller du roi à Angers et lieutenant de la prévôté, ce qui lui procura des entrées dans les chartriers de la région. Sa qualité de chercheur ne lui fut jamais déniée^[18] Sortie de son contexte agité, l'oeuvre qui nous intéresse cite de nombreuses sources antérieures et peut donc être considérée avec le plus grand intérêt, d'autant que certains des faits qu'elle évoque sont appuyés par quelques allusions éparses dans d'autres documents.

À Grenoble, en 1660 est publiée par un avocat au Parlement, Nicolas Chorier, une *Histoire du Dauphiné* écrite elle aussi — mais dans un contexte plus calme — d'après des documents originaux puisés dans les chartriers de la province. La valeur de ce travail est unanimement reconnue par d'autres érudits qui ont retrouvé certains des manuscrits cités^[19] Au détour des pages, quelques textes intéressent l'histoire de saint Jacques, eux aussi ayant échappé à l'attention des spécialistes.

Dès cette époque, les deux auteurs nient absolument la valeur historique du *Codex Calixtinus*^[20] que Ménard nomme le « livre qu'ils font courir sous le nom

de Calixte » ^[21] Derrière Baronius, Ménard affirme que la lettre du pape Léon est un faux, tout comme est fausse la lettre prologue attribuée à Calixte : « Je dis estre chose estrange que l'oubli se soit tellement emparé du souvenir de la première sépulture de S. Jacques le Majeur que l'Espagnol, pour rendre quelque raison, pour trouver quelque couleur à son désir ayt esté contraint de recourir à des contes, à des fables. » Nicolas Chorier ^[22] quant à lui prétend que c'est à l'époque de « Guy, futur Calixte II, archevesque de Vienne... qui avait une ardente dévotion à saint Jacques et avait fait un livre de ses miracles... que l'on commença à débiter tant de choses si peu vraisemblables... Les soins qu'il [Guy/Calixte] employa à persuader toute la Chrétienté [de] ce qu'il croyait ont été le plus solide fondement de cette opinion ». Il conclut : « La créance des grands hommes devint insensiblement créance publique... C'est ainsi que l'on établit l'histoire et la dévotion de saint Jacques dans la province de Galice. »

Chacun de ces deux auteurs développe ensuite longuement les raisons de la présence à Angers et à Échirrolles, près de Grenoble, d'un corps de saint Jacques largement aussi authentique que celui de Compostelle. C'est ainsi que la recherche compostellane ouvre sur une recherche totalement neuve, celle des sanctuaires de France.

Un historien médiéval au travail

Dès l'époque médiévale, des recherches d'archives avaient permis de mettre en valeur des reliques de saint Jacques, honorées conjointement avec celles de Compostelle. À Toulouse, on voit en direct l'historien au travail. Vers 1460, l'archevêque Bernard du Rosier ^[23] cherche à retrouver l'histoire de la fondation de la cathédrale. Dans les archives du chapitre, un document lui indique que l'église de Toulouse avait été fondée par Charlemagne pour y déposer « le chef de saint ^[24] ^[25] après avoir vaincu et chassé les Infidèles des parties d'Aquitaine, Tholoze et Espagne ». Ce document est un cahier, non daté, rédigé par un chanoine de la cathédrale, Égide Sauvin, qui déclare écrire pour qu'un

événement important survenu dans son enfance ne sombre pas dans l'oubli. À cette époque, personne ne semblait plus savoir qu'une relique de saint Jacques existait dans la cathédrale primitive.

Égide Sauvin raconte dans ce cahier en quelle circonstance on retrouva cette relique, alors qu'il était âgé de huit ou neuf ans et élevé dans la maison canoniale. Un jour, arrive un chevalier italien de belle apparence, accompagné d'une suite nombreuse. Il demande qu'on le mène à l'église Saint-Jacques où est vénérée la tête de l'apôtre, se référant à un document dont il était porteur. Il s'annonce comme « romyeu et pelerin ». On le conduit à l'église, devant un pilier. Là,

« led. chevalier dict en latin audict seigneur chancelier telles paroles — "Reverend seigneur, beaucoup et plusieurs gens alans a Saint Jacques en Galice ont erré et errent quant ilz disent la estre la teste de monsur saint Jacques le maieur car certainement elle est icy." À l'appui de ses dires, il montra à toute l'assistance le document dont il était porteur. Ému et heureux, le chancelier Aycard tira bien fort l'oreille de l'enfant en lui disant- "Soiveigne-toy de tout ce que a esté dict". »

En 1491, Bernard du Rosier constate que le document dont il est question ne figure pas dans les archives. Il pense qu'il s'agit d'un testament de Charlemagne. D'après quels documents ? Ce testament figure dans la *Vie de Charlemagne* écrite par Eginhard ^[26] Il fut repris dans les *Grandes Chroniques de France* ^[27] mais la liste n'inclut que des métropoles, ce que n'est pas Toulouse avant 1317. En fait, il pense au *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, lequel s'inspire directement du *Turpin* pour écrire son chapitre sur les « ydoles que subvertit Charlemaigne et des ydoles qu'il édifia »

« ... Trois ans fut Charlemaigne en Espagne. Et de l'or que lui donnerent les roys et les princes il augmenta l'eglise de monseigneur saint Jaques... Et du residu de l'or et de l'argent qu'il avoit aporté de Espagne il fit faire les

eglises qui ensuyvent c'est assavoir l'eglise Nostre Dame de Acquisgran et de saint Jacques en icelle mesme ville. L'eglise aussi de saint Jaques en la cité Biterence, de saint Jacques e Thoulouze, de saint Jaques en Gascongne entre la cité Daxe et Saint Jehan de Sordre ou chemin de Saint Jacqus. Celle aussi de saint Jaques e Paris entre Seine et le Mont des martirs et oultre cestes eglises abbayes innumerables par tout le monde. ^[28]

À la suite de quoi, Bernard du Rosier affirme savoir par « Vincent hystorial que Charlemagne construit et bastit ou fist bastir la susdicte esglise de saint Jacques en Tholoze » ^[29] Il connaît d'autre part cette fondation par une mention qui en est faite dans un document qui subsiste aujourd'hui, signé de Charles le Chauve, daté de 843 et faisant allusion à cette fondation de l'église primitive par Charlemagne ^[30]

De toutes ces recherches, Bernard du Rosier écrivit un livre aujourd'hui disparu mais dont le titre figure parmi les 46 titres de ses oeuvres, le *Liber Historiae magnifici Karoli Magni, cum glossis solemnibus* ^[31] Il a ensuite voulu avoir confirmation de ses lectures en faisant effectuer une fouille archéologique au pied du pilier. Pour obtenir le consentement du chapitre, il lui fallut cependant attester de la véracité de ses dires en prêtant « serment en l'esglise que il avoit trouvé ung escripture authentique » ^[32]

La recherche compostellane en France, au XX^e siècle ^[33]

Faire l'état de la recherche compostellane en Espagne depuis la fin de la Guerre civile ne relève pas du cadre de cette étude, mais il convient néanmoins d'en noter quelques éléments ^[34] Si le pèlerinage a connu une baisse de popularité parmi les Français depuis les guerres napoléoniennes, la baisse fut sensible également en Espagne ; la reconnaissance officielle des reliques en 1880 n'y

changea rien. Ce fut Franco, Galicien d'origine, qui encouragea la reprise des travaux de recherche. C'est ainsi que fut lancé un concours sur le thème de saint Jacques par l'Instituto de Espana. Trois érudits y répondirent, L. Vasquez de Parga, J. M. Lacarra et J. Uria, en écrivant entre 1943 et 1944 les trois volumes de *Las peregrinaciones Jacobeas*, couronnés du prix Franco en 1945.

Des Français travaillant en Espagne et au Portugal virent leurs travaux reconnus : entre 1946 et 1950 les travaux du père David sur le *Codex Calixtinus* furent publiés par l'université de Coïmbra ^[35] en 1950, eut lieu une exposition à l'Institut français de Madrid, dirigée par M. Desfourneaux et, en 1951, la commémoration du millénaire du pèlerinage de l'évêque du Puy, Godescalc suscita une exposition à l'Instituto de Estudios Gallegos de Compostelle, exposition présentée ensuite à Burgos puis à Madrid. Le plan en fut conçu par E. Lambert et P. L. Guinard, qui avaient tous les deux beaucoup travaillé sur le sanctuaire compostellan.

En France, les travaux d'Emile Mâle et de Joseph Bédier ont introduit le thème dans les milieux littéraires et artistiques, et ont été suivis de plusieurs autres. Le premier fut peut-être cette carte des « Routes du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle » de Francis Salet, réalisée dès avant 1934 et exposée aux Monuments français en 1937. En 1938 est publiée par Jeanne Vielliard la première traduction française du *Guide du pèlerin*. Se succèdent alors des dates qui marquent autant d'étapes dans le renouveau de Compostelle :

1946-l'abbé Henri Branthomme, directeur des pèlerinages pour le diocèse du Mans se prend de passion pour Compostelle après avoir lu les travaux d'Émile Mâle dont il avait entendu parler en captivité. Il est bientôt mis en relation avec Jeanne Vielliard. En 1949, dès l'ouverture des frontières, il organise le premier pèlerinage à Compostelle, avec deux cars et 80 personnes, un pèlerinage de dévotion certes mais aussi culturel avec des conférences à bord. Dès l'année suivante il publie, en collaboration avec J. Madaule, B. Luc et G. Gaillard, *Sur les routes de Compostelle. Pèlerins comme nos pères*.

1950-fondation de la *Société des Amis de Saint-Jacques-deCompostelle*, qui

regroupe plusieurs intellectuels catholiques sous la présidence de Jean Babelon, Jeanne Viellard, Yves Renouard, René de La Coste-Messelière puis Jean Secret, Raymond Oursel, Yves Bottineau. Les statuts parus au *Journal officiel* du 8 septembre 1951 précisent que l'association a « pour but l'étude des mouvements artistiques, historiques, littéraires et religieux provoqués par la dévotion à saint Jacques le Majeur, particulièrement manifestée par le pèlerinage à Compostelle ».

1954-travaux d'Edmond-René Labande au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers (fichier sur les pèlerins antérieurs au XIII^e siècle).

1955-Jean Secret publie *Saint Jacques et les chemins de Compostelle*.

1958-création de la revue *Compostelle* par la Société des Amis de Saint-Jacques, qui publie les premiers articles de René de La Coste-Messelière.

1964-Yves Bottineau publie *Les chemins de Saint-Jacques*.

1965-première exposition en France sur le thème de Compostelle, qui eut lieu aux Archives nationales à Paris sous le titre *Pèlerins et chemins de Saint-Jacques en France et en Europe du X^e siècle à nos jours*.

1965-la Société des Amis de Saint-Jacques crée en son sein le *Centre d'études compostellanes* destiné à centraliser les fiches envoyées par des correspondants locaux ou émanant d'universitaires, de membres de sociétés savantes, d'associations diverses, un matériau brut qui servit de base à de nombreuses expositions.

1967-seconde exposition : *Hôpitaux et confréries de pèlerins de Saint-Jacques* organisée à Cadillac-sur-Garonne. Le catalogue compte 800 notices. Ces deux expositions furent suivies de plusieurs autres de caractère régional ou local, qui reprenaient en les enrichissant les documents publiés à ces deux occasions. Parmi elles citons : 1973, *Saint Jacques en sa vicairie de Collonges*, Collonges (Corrèze) ; 1982 *Paris, carrefour des routes de Compostelle*, Paris, 1983 ; *Sous le signe de la coquille*, Château-Thierry, 1985 ; *Saint-Léonard et les chemins de*

Saint-Jacques en Limousin, Saint-Léonard-de-Noblat, 1985 ; *Les pèlerins de Saint-Jacques des rives de la Gironde aux rias de la Galice*, Soulac, 1988 ; *Les chemins de Saint-Jacques dans le Nord de la France*, Douai, 1988...

Pendant ce temps se sont multipliées les publications :

1971-André Georges publie sa thèse d'histoire de l'art sur le *Pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le nord de la France*.

1978-Raymond Oursel publie *Pèlerins du Moyen Âge*.

1978-Pierre Barret et Jean-Noël Gurgand publient *Priez pour nous à Compostelle*, après avoir eux-mêmes parcouru la route à pied depuis Vézelay.

1979-Gérard Jugnot soutient une thèse de doctorat en droit : *Autour de la via Podensis du guide du pèlerin de Saint-Jacques-de Compostelle, x^e-x^e siècles*, non éditée, base du GR 65 et de la vogue actuelle de la route du Puy.

1985-paraît, sous la direction d'Alphonse Dupront, *Saint-Jacques de Compostelle, la quête du Sacré*.

Parallèlement eut lieu en 1985, à Gand, une exposition internationale, *Santiago de Compostela. Mille ans de pèlerinage européen*, à l'occasion du millénaire officiel du pèlerinage, accompagnée d'un volumineux catalogue qui constitue une synthèse des connaissances du moment sur le sujet.

1987-le Conseil de l'Europe déclare les chemins de Saint-Jacques *Itinéraire culturel européen* et élabore un « Projet de mise en oeuvre d'un programme important de coopération et d'échanges, visant la sensibilité du public, l'identification des chemins et leur signalisation avec un emblème commun ainsi que la coordination de différentes activités d'ordre culturel, touristique ou de restauration de monuments ».

Conjointement se poursuivent des études extrêmement nombreuses et sérieuses, qu'il est impossible d'énumérer ici, dans les universités allemandes, italiennes, américaines, anglaises. C'est à ce niveau que se fait sentir le besoin d'un organisme qui centraliserait toutes ces recherches disséminées. Mais dorénavant, tout le monde semble d'accord, il ne s'agit plus tant de rechercher les preuves de

l'authenticité de tel ou tel document mais d'éditer des textes. En 1992, André Moisan ^[36] a publié une relecture du *Livre de saint Jacques*. Les éditions de textes donnent lieu à de minutieuses recherches de datation. Marie de Menaca ^[37] s'est penchée sur celle du *Livre des miracles*. Le *Turpin*, particulièrement étudié, fut l'objet de plusieurs synthèses assorties d'une abondante bibliographie, signées entre autres de Henri Treuille ^[38] J. Van Herwaarden ^[39] Gillette Tyl-Labory ^[40] qui font référence aux premiers chercheurs, en particulier C. Meredith-Jones et André de Mandach. Bernard Gicquel vient d'achever une longue recherche des textes de référence, trop souvent cités de façon imprécise ou partielle ^[41]

Puis, pour des raisons diverses, la recherche s'est dissociée du monde associatif, et pendant que les chercheurs découvraient que Compostelle avait été autant un mythe qu'une réalité et que le *Guide du pèlerin* n'a pas été connu en France, les associations s'évertuaient à tracer des routes soi-disant historiques. Même les Musées nationaux diffusent une « carte de France des chemins de Compostelle en 1648 », faux parfait dont son auteur ne se cache pas mais qui véhicule ces mêmes idées fausses. Malgré leur bonne volonté, les chercheurs amateurs se laissent parfois abuser, ou ne pensent pas à chercher là où il faut. Un exemple : la relique de saint Jacques à Sallanches. Sans ambage, le reliquaire indique qu'il s'agit d'une relique du Mineur et arbore les armes des donateurs, les Montrottier. En 1974 un chercheur annonce un texte, une « transaction du 28 septembre 1485, passée entre le vénérable chapitre de Sallanches et lesdits nobles ^[42] Nicod et Claude de Menthon qui mentionnent cette relique comme offerte par leur père Pierre de Menthon († 1455). Malheureusement, ce document demeure aujourd'hui introuvable et est entaché d'erreur, car Nicod et Claude étaient morts tous les deux en 1485. Ce même chercheur ne s'est d'ailleurs pas donné la peine de relire le phylactère et a attribué cette relique au Majeur, ce que tout le monde répète aujourd'hui.

Actuellement, les études de groupes unissant professionnels, étudiants et chercheurs associatifs, sont à nouveau à l'ordre du jour pour continuer des

recherches que d'aucuns avaient crues terminées.

Les sources

Relire les textes originaux ayant participé au succès de Compostelle en France, retrouver des documents tombés dans l'oubli ont très vite éclairé d'une tout autre lumière la dévotion à saint Jacques en même temps que son image. Un premier corpus de sources est celui des archives hospitalières. En s'inspirant des travaux de Léon Legrand ^[43] et de Jean Imbert ^[44] qui les premiers se sont penchés sur l'histoire des établissements hospitaliers, René de La Coste-Messelière a eu l'idée de rechercher les pèlerins de Compostelle dans tous ces hôpitaux et particulièrement dans les hôpitaux Saint-Jacques ^[45]. Cela supposait de retrouver les sources médiévales dans des corpus tardifs constitués aux XVII^e-XVIII^e siècles lors des regroupements d'hôpitaux, corpus conservés dans leur grande majorité aux Archives nationales à Paris ^[46] dont certains renvoient aux archives du Parlement ^[47] conservées également aux Archives nationales. Ces documents sont abondamment complétés par d'autres conservés aux archives départementales ^[48] dans les archives hospitalières souvent encore conservées dans les hôpitaux, ou dans les archives municipales ou aux archives de l'Assistance publique à Paris. Un second corpus de sources fut celui des lettres de rémission, ces lettres de grâce accordées aux condamnés par le roi de France ^[49] dont certaines, très rares, s'assortissent d'un pèlerinage à Compostelle. D'autres pèlerins se retrouvent encore, un par un, dans les archives des bibliothèques, dans des chroniques, récits de voyages, itinéraires de voyageurs, testaments, procès, obituaires, bulles pontificales, chartes royales, aveux et dénombremments, vies de saints, livres de confréries, règlements d'hôpitaux, registres de comptes, inventaires de reliques, cartulaires, sans oublier les oeuvres littéraires où sont mis en scène des pèlerins de Saint-Jacques... À cela il faut ajouter une iconographie très riche faite de plans, miniatures et autres

illustrations de livres d'Heures, de missels, de bibles, ainsi que des statues, vitraux, églises et chapelles, reliquaires...

À la lecture de ces sources, dûment passées au filtre de la critique historique, force fut de constater qu'au Moyen Âge, il n'est qu'un saint Jacques au visage composite où se lisent des ressemblances avec tel ou tel des saints Jacques que l'Église s'évertuait vainement à individualiser. Ce saint apôtre n'en était pas moins doté d'un don d'ubiquité qui permettait de le vénérer dans de multiples lieux de pèlerinages abritant souvent l'une de ses reliques. L'étude de ces sanctuaires locaux — disparus lors de la Contre-Réforme — permet de mieux comprendre la réalité des chemins et d'approcher la mentalité du pèlerin médiéval. Nourri d'une dévotion quotidienne à saint Jacques, le pèlerinage à Compostelle prend alors une tout autre signification.

Notes du chapitre

[1] ↑ C. Baronius, *Martyrologium romanum*, Rome, 2^e éd. 1589, p. 325.

[2] ↑ C. Baronius, *Annales ecclésiastiques*, Rome, 1588, trad. fr., 1616, 2 vol., t. I, p. 508 et t. II, vol. 9, p. 189-190.

[3] ↑ A. Morales, Información de derecho por averiguación de Historia. En el punto de si hizo el Voto y dio el Privilegio a la santa iglesia de Santiago el rey Don Ramiro el I, o el II... Cordoue, 1588 ; O. Rey Castela, Ambrosio de Morales y Oliva, *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europa 85, España, Gand, 1985, p. 462-463.

[4] ↑ A. Morales, *Viage*, 1572, éd. fr., Henrike Florez, Madrid, 1765

[5] ↑ M. Castella Ferrer, *Historia del apostol de J. C. Sanctiago Zebedeo*, Madrid, 1610.

[6] ↑ C. Ménard, *Recherche et advis sur le corps de S. Jaques le Maieur à l'occasion d'un oratoire très antien du mestne saint qui est en Vesglie de St. Maurille d'Angers*, Angers, Antoine Hernaut, 1610, p. 82.

[7] ↑ *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, 1927, art. « Mariana ».

[8] ↑ B. Bennassar, *Saint-Jacques de Compostelle*, Paris, 1970, p. 89.

[9] ↑ Madrid, Bibl. nat. Codex toledanus, Vitr. 15-5, fol. 22 et s. ; P. Linean, *History and the historians of médiéval Spain*, Oxford, Clarendon-Press, 1993, p. 328-329.

[10] ↑ J. Ferreras, *Synopsis historica chronologica de Espana*, 16 vol., Madrid, 1700-1727.

[11] ↑ H. Florez, *Espana Sagrada*, 51 vol., Madrid, 1754-1775, t. III, p. 127.

- [12] † Vicente de La Fuente, *Elogio del arzobispo D. Rodrigo Jimenez de Rada*, Madrid, 1862, p. 28-29, 70-71.
- [13] † Zurich, bibl. cant., ms. C. 148, fol. 46-48 ; A. Luchaire, Un document retrouvé, *Journal des savants*, oct. 1905, p. 557-568.
- [14] † A. Fliche et V. Martin, *Histoire de l'église depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1950, t. X, p. 196.
- [15] † A. Luchaire, *Innocent III. Le concile de Latran*, Paris, 1908, p. 31-42.
- [16] † R. Foreville, *Latran I, II, III et Latran IV* (Histoire des conciles œcuméniques 6, Paris, 1965), p. 263-265 et n. 91, p. 323.
- [17] † Angers, bibl. mun., ms. 687..., fol. 139-141 ; P. Rangeard, Discours historique et critique sur les écrivains de l'histoire de l'Anjou, avant 1726, *Revue de l'Anjou*, t. I, 1852, p. VIII-IX.
- [18] † Abbé Tresvaux, *Histoire de l'église et du diocèse d'Angers*, 2 vol., Paris, Angers, 1858, t. I, p. 376 et s. ; t. II, p. 1 et s. ; *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*, Port C., 3 vol., Paris, 1874-1878, art. « Ménard ».
- [19] † A. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, Paris, 1856, 2 vol., t. I, art. « Chorier ».
- [20] † Voir chapitre XII.
- [21] † C. Ménard, *Recherche et avis sur le corps de S. Jaques le Maieur à l'occasion d'un oratoire très antien du mesme saint qui est en l'esglise de St. Maurille d'Angers*, Angers, Antoine Hernaut, 1610, p. 63-69-70.
- [22] † N. Chorier, *Histoire générale de Dauphiné*, Lyon, 1661-1672, p. 15.
- [23] † P. Arabeyre, Un prélat languedocien au milieu du xv^e siècle : Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse (1400-1475), *Journal des savants*, juillet-décembre 1990, p. 291-326.
- [24] † Arch. dép. Haute-Garonne, E. 834, fol. 18 v^o.
- [25] † Arch. dép. Haute-Garonne, E. 834, fol. 18 v^o.
- [26] † Eginhard, *Vie de Charlemagne*, trad. L. Halphen, Paris, 1923, p. 95-103.
- [27] † *Grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, Paris, 1920-1953, 10 vol., t. III, p. 292.
- [28] † *Vincent miroir historial*, éd. dite « de Douai 1624 », *Bibliotheca Mundi Vincentii Burgundi... Speculum quadruplex*, 4 vol., réimpr., Akademische Druck und Verlagsanstalt, Graz, 1965, 25^e livre, t. III, chap. VII, fol. LXXII v^o.
- [29] † Arch. dép. Haute-Garonne, E. 834, fol. 20.
- [30] † Charte de Charles le Chauve en faveur de l'église Saint-Etienne et Saint-Jacques, éd. G. Causse, *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France*, t. IX, 1872, p. 232-242.
- [31] † J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, Paris, 1769, t. II, n^o 16272.
- [32] † Arch. dép. Haute-Garonne, E. 834, fol. 29 v^o.
- [33] † H. Jacomet, Dix ans de recherches et de publications compostellanes en France (1980-1990), *La peregrinatio studiorum jacoepa in Europa nell'ultimo decennio*, Atti del Convegno internazionale di studio, dir. Lucia Gai, Pistoia, 1994-1997, p. 199-296.

- [34] † B. Bennassar, *Saint-Jacques de Compostelle*, Paris, 1970, p. 248 et s.
- [35] † P. David, Études sur le Livre de Saint-Jacques attribué au pape Calixte II, *Bulletin des Études portugaises et de l'Institut français au Portugal*, t. X, fasc. 1, 1945, p. 1-41 ; t. XI, 1947, p. 113-185 ; t. XII, 1948, p. 70-223 ; t. XIII, 1949, p. 52-104.
- [36] † A. Moisan, *Le Livre de saint Jacques ou Codex Calixtinus de Compostelle*, Étude critique et littéraire, Paris, 1992.
- [37] † M. de Menaca, *Histoire de saint Jacques et de ses miracles*, Nantes, Université, 1987.
- [38] † H. Treuille, Saint Jacques, Charlemagne et Calixte II, *Actes du VII^e Congrès de la Société Rencesvals*, 1978, Pampelune, 1981, p. 269-273.
- [39] † J. Herwaarden, Saint Jacques dans la tradition littéraire, *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europalia 85, España, Gand, 1985, p. 476-478.
- [40] † G. Tyl-Labory, Chronique du Pseudo-Turpin, *Dictionnaire des lettres françaises*, dir. G. Grente, *Le Moyen Age*, Paris, Fayard, 1992.
- [41] † B. Gicquel, La genèse européenne du *Pseudo-Turpin* et l'évolution du mythe rolandien, *Pèlerinages et croisades*, Actes du 118^e Colloque de Pau, 1993, Paris, CTHS, 1995, p. 37-51.
- [42] † M. Bruchet, Le fonds de la collégiale de Sallanches, *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1907, p. 329-379 ; J. Pierre, *Histoire de Sallanches, Saint-Roch et Cordon*, Éd. du Messager SA, Thonon-les-Bains, 1974, p. 168.
- [43] † L. Le Grand, Comment composer l'histoire d'un établissement hospitalier, *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XVI, 1930, p. 161-239.
- [44] † J. Imbert, *Les hôpitaux en droit canonique*, coll. « L'Église et l'État au Moyen Âge », t. VIII, Paris, 1947.
- [45] † R. de La Coste-Messelière, G. Jugnot, H. Treuille, Fonds du xvii^e-xviii^e siècles et sources de l'histoire hospitalière médiévale (xii^e-xiv^e siècles) en Languedoc, *Assistance et charité en Languedoc au xiii^e-xiv^e siècles*, Cahiers de Fanjeaux, n° 13, 1978, p. 283-318.
- [46] † Arch. nat. AD XIV et MM 233, Z1n 3, Registre des arrêts rendus en la chambre royale de l'Arsenal..., AD XIV, MM 233, Z 1n, S 4812 à 4945, XIX 204-206, fichier manuscrit, Bibl., H. 103, in-4°, Inv. 417, a. 1864.
- [47] † Série X la.
- [48] † Séries H : clergé régulier, G : clergé séculier, D : Instruction, sciences et arts (plusieurs hôpitaux supprimés sont devenus établissements scolaires).
- [49] † Archives nationales, registres du Trésor des chartes, JJ 35 à JJ 266.

Livre I. Les cultes de saint Jacques au Moyen Âge

Chapitre II

Un et multiple, saint Jacques vu par les fidèles

Saint Jacques de Compostelle est présenté aujourd'hui comme étant l'un des deux apôtres de la Bible, saint Jacques le Majeur, fils de Zébédée et frère de Jean l'Évangéliste, premier apôtre martyr, décapité par Hérode. Le second apôtre Jacques est le Mineur, fils d'Alphée, frère ou plutôt cousin du Seigneur, premier évêque de Jérusalem, martyrisé par le marteau du foulon.

Mais les textes ne sont pas si clairs et ont été interprétés différemment selon les époques et les lieux. En fait, Jacques est cité plusieurs fois, sous divers qualificatifs, parfois à travers Marie, sa mère. Est-il le fils de l'une des trois Maries — filles de sainte Anne — présentes au pied de la Croix ? Le fils de l'une des trois présentes au Tombeau, le matin de Pâques, nommées par Marc « Marie de Magdala, Marie la mère de *Jacques le Petit* et de José, et Salomé » ^[1]. Salomé, la mère du Majeur, dit-on aujourd'hui. Quel est le Jacques cité par Matthieu et Marc rapportant les questions des gens de Nazareth : « N'est-ce pas le fils du charpentier ? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères Jacques, Joseph, Simon et Jude ? » ^[2]

Enfin et surtout, Jacques, quel qu'il soit, passe pour être l'auteur de trois textes fondamentaux, l'*Épître de Jacques*, l'*Évangile de Jacques*, les *Actes de Jacques*, textes dont le contenu semble avoir beaucoup influencé les fidèles du Moyen Âge.

Les saints Jacques de la bible vus par l'église médiévale

Pour Grégoire de Tours, très lu jusqu'au XIII^e siècle, l'un des apôtres est *Jacques le Juste*, l'autre le *Frère du Seigneur*^[3]. Jacques de Voragine, se référant à saint Ignace^[4] estime que Jacques est réellement *le frère du Seigneur* tant il ressemblait « à Jésus-Christ de figure, de vie, de manière d'être comme s'ils avaient été deux jumeaux de la même mère »^[5].

Pour Michel le Syrien, historien des croisades et patriarche jacobite d'Alexandrie au XII^e siècle, c'est Jacques fils de Zébédée qui fut martyrisé par le marteau du foulon :

« Jacques fils de Zébédée et son frère étaient de la tribu de Zabulon, du village de Beit-Çayda. Jacques prêche à Jérusalem même et ensuite il fut martyrisé par les Juifs à l'aide d'un bois de foulon. »^[6]

La tradition des églises catholiques orientales affirme que la Turquie fut évangélisée par l'apôtre Jacques, qui fut l'auteur de la liturgie utilisée jusqu'au XII^e siècle à Antioche, Jérusalem et Chypre dans des églises de rite catholique admis par Rome^[7]. Cette liturgie remonte au VI^e siècle, peut-être au IV^e, bien que les manuscrits qui l'ont conservée ne datent que de la fin du X^e siècle. D'aucuns pensent au contraire que l'Église jacobite est redevable de son nom à Jacques Baraddai qui, au VI^e siècle, a organisé le monophysisme en Syrie.

Jusqu'au XVI^e siècle, le Nouveau Testament inclut dans les textes non seulement l'*Épître*, mais aussi l'*Évangile* et les *Actes* de Jacques. L'*Épître de Jacques*^[8] est le seul texte qui ait été conservé dans la Bible, après y avoir été inclus seulement au IV^e siècle. Mais de quel Jacques ? Au Moyen Âge, cette épître est attribuée au Majeur, même à Compostelle qui, dès le XII^e siècle, en fait l'épître de sa messe vigile de Saint-Jacques, le 24 juillet^[9] Guillaume Durand, au XIII^e siècle, dans

son *Rational des divins offices*, considère également, mais avec prudence, que Jacques le Majeur en est l'auteur car il écrit : « à saint Jacques le Majeur... aucuns dient cest epistre *Jam non estis hospites...* » ^[10]. Au ^{xix}^e siècle, Mgr Duchesne pense encore que c'est « Jacques, fils de Zébédée, frère de Jean, quatrième dans l'ordre, [qui] écrivit l'épître aux douze tribus qui sont dans la dispersion » ^[11]. Aujourd'hui les théologiens, après avoir penché pour un troisième personnage, auraient tendance à l'attribuer à Jacques le Mineur ^[12]. L'*Évangile de Jacques* passe pour être l'œuvre de Jacques frère du Seigneur, ce qui, en vertu de ce qui a été constaté plus haut, ne résout rien puisqu'on ne sait pas trop qui est le *frère du Seigneur*. On considère maintenant que cet évangile est apocryphe, achevé au ^{iv}^e, siècle d'après de premiers éléments pouvant dater du ⁱⁱ^e, siècle. Les *Actes de saint Jacques*, dont on sait qu'ils ont été écrits vers 750-800 (conservés dans un unique manuscrit grec du ^{xii}^e, siècle), furent, comme tels, retirés de la Bible au ^{xvi}^e siècle. Mais il n'en était pas ainsi au Moyen Âge où ce texte était considéré comme émanant d'un apôtre, sans chercher à savoir lequel ^[13].

Majeur et mineur voulus par Compostelle au ^{xii}^e, siècle puis par les dominicains au ^{xiii}^e siècle

Compostelle, dans son désir de posséder le corps de saint Jacques, le veut indiscutablement identifié. L'un des grands sermons du *Codex Calixtinus*, le *Veneranda dies* demande de ne pas confondre le fils de Zébédée avec le frère charnel du Seigneur ^[14]. Et il semble bien que les deux termes de Majeur et Mineur figurent pour la première fois dans une interpolation faite dans *l'Historia compostelana* ^[15], lors d'un remaniement postérieur à 1120. À ce moment, le chapitre relatant le vol de la relique par Maurice Bourdin (voir chap. V) reçoit pour titre : « De la tête de saint Jacques le Mineur ».

Lorsque les dominicains^[16] au XIII^e siècle, sont chargés de remettre de l'ordre dans la confusion régnant dans les florilèges de *Vies* de saints, ils adoptent pour saint Jacques les distinctions originaires de Compostelle. Jean de Mailly^[17] le déclare clairement, en 1225, lorsqu'il dit que pour Jacques le Majeur il a travaillé d'après « le pape Calixte, le pape Léon », deux des documents insérés dans divers manuscrits conservés en France (v. p. 236-237) et attestant de la réalité de la venue de saint Jacques en Espagne et de son inhumation miraculeuse. Pour le Mineur, il en est réduit à lui attribuer tout ce qui n'avait pas été donné au Majeur, utilisant alors des documents beaucoup plus anciens qu'il cite^[18]. Vincent de Beauvais et Jacques de Voragine n'ont pas utilisé d'autres sources. Ce Mineur des dominicains présente donc un visage très composite sur lequel viennent se greffer des éléments empruntés à Jacques frère du Seigneur, Jacques premier évêque de Jérusalem, martyrisé par le marteau du foulon, Jacques le Juste, modèle des ermites qui jamais « ne but vin ou bière, ne mangea de viande, ne toucha sa tête avec un fer, n'usa d'huile ni de bain »^[19].

Il faut donc impérativement tenir compte du fait de la coexistence de plusieurs légendes de saint Jacques que les fidèles acceptaient toutes en bloc, faute de pouvoir les discuter, et selon une logique fondamentalement différente de celle qui se développa ultérieurement. Celle de Compostelle n'avait en aucune façon une quelconque prééminence sur les autres, d'autant qu'il semble bien qu'elle ait emprunté, tout comme le reste de l'Occident, un certain nombre de ses légendes à l'Orient.

D'autres Saints Jacques venus d'orient avec les croisés

Aux apôtres s'amalgament d'autres saints orientaux homonymes, auteurs de textes ou porteurs de légendes, importés massivement surtout depuis la prise de Constantinople, parfois même avec leurs reliques.

Jacques de Nisibe

Théodoret de Cyr, au v^e siècle, transmet dans la *Philothée* une tradition qui faisait partie de la légende de saint Jacques, dont les prodiges n'ont leur équivalent dans aucune autre des trente notices de cette œuvre. Il en trace un portrait qui fait de lui, par son costume, un doublet de Jacques le Juste :

« Nisibe est une ville à la limite de l'empire des Romains et des Perses. Originaire de cette cité, le grand Jacques embrassa la vie du désert en gagnant la cime des plus hautes montagnes. Au printemps, en été et en automne, il profitait des taillis avec le ciel pour toit. Durant la saison d'hiver, une caverne lui offrait un petit abri. Il n'avait pour nourriture que celle qui pousse toute seule... L'usage de la laine était de trop pour lui, car le poil de chèvre le plus rude en tenait lieu pour la tunique qu'il portait et pour sa pèlerine toute simple... On l'entraîna dans les fonctions épiscopales et il obtint le siège de sa ville natale... il ne changea ni de nourriture ni de vêtement... »

Un autre passage de sa vie n'est pas sans évoquer le saint Jacques Matamore, apparaissant au cœur des batailles. Bien avant la légende compostellane, Théodoret raconte comment Jacques de Nisibe sauva sa ville du roi des Perses :

« ... [Après la mort de Constantin] le roi des Perses marcha sur Nisibe à la tête d'une cavalerie nombreuse et d'une nombreuse infanterie... Les citadins redoublaient leurs prières, avec le grand Jacques pour intercesseur... Puis tout le monde supplia l'homme de Dieu de se montrer sur le rempart et de décocher ses malédictions contre les ennemis. Il monta... Quand le roi impie aperçut l'homme divin sur le rempart, il s'imagina que c'était l'empereur car il le voyait paré de la pourpre et du diadème... » ^[20]

Théodoret lui-même ne résiste pas à une comparaison avec l'apôtre, le Bonaerges

de l'Évangile :

« Ce que j'admire plus encore, dit-il, c'est que Jacques, même en usant d'imprécations, ne demanda pas l'intervention d'orages ou de tonnerres... En effet, Jacques avait entendu le Seigneur dire nettement à Jacques et à Jean qui avaient essayé de faire le même prodige "Ne savez-vous pas de quel esprit vous êtes ?" C'est pourquoi il ne demanda pas que la terre s'ouvrit sous eux... »

Autre analogie avec la future légende compostellane, la façon dont les envahisseurs sont punis, qui n'est pas sans évoquer la façon dont le *Turpin* raconte comment Al Mansour fut privé de la vue et atteint de dysenterie après la prise de Compostelle :

« ...Quand il eut sous les yeux l'immense multitude des ennemis, il pria Dieu de leur envoyer une nuée d'insectes et de moustiques... Les hommes étaient transpercés des traits divins, les chevaux et les éléphants faisaient éclater leurs entraves et galopèrent de tous côtés, incapables de supporter ces piqûres... »

Bien que Théodoret n'ait été traduit en latin qu'au ^{xvi}^e siècle, son histoire de Jacques de Nisibe est déjà connue de Grégoire de Tours ^[21] qui y fait une allusion : « C'est sous le règne de Constance que vécut Jacques de Nisibe. Cédant à ses prières, les oreilles de la divine clémence écartèrent beaucoup de périls de sa cité. » Cette légende figure, à peine modifiée, dans la *Chronique* de Grégoire le prêtre, datée des années 1162-1163, avec comme différence que saint Jacques est devenu une apparition :

« ... Au moment où il allait livrer l'assaut, saint Jacques apparut tout à coup, se promenant sur le rempart et vêtu de pourpre comme un souverain. Autour de lui se tenaient les légions célestes... À cette vue, les Perses

effrayés n'osèrent pas franchir le rempart qu'ils avaient renversé. Ce n'est pas tout... des nuées de guêpes, de frelons et de moucheron assaillirent les chevaux... Ce fléau leur fut envoyé du ciel comme une humiliante punition... Le roi des Perses s'en retourna, vaincu et couvert d'ignominie, après cette défaite infligée par la protection du Christ et la médiation de saint Jacques » ^[22] .

Comment un profane pourrait-il ne pas confondre les deux légendes ?

Le grand Jacques

Théodoret qualifie par ailleurs Jacques de Cyr de « Grand Jacques », puis il décrit longuement les chaînes que portait le saint :

« de lourdes chaînes de fer lui entouraient les reins et le cou. D'autres chaînes partant du collier, deux par-devant et deux par derrière descendaient en oblique vers la ceinture pour former un X... et baient entre elles les deux chaînes du cou et des reins... Ses bras portaient aussi jusqu'aux coudes des liens tout pareils » ^[23] .

Ces chaînes, qui certes sont portées par d'autres saints, ne sont cependant pas sans rappeler celles que l'on montrait à Compostelle, à Léon de Rosmital ^[24] , en 1466, ou à Andrew Borde ^[25] vers 1534, ni surtout sans rappeler l'étrange emprise que portait le chevalier polonais nommé seigneur de Loisenck ^[26] , en 1459, lorsqu'il arriva à la cour de France lors de son Pas d'armes entrepris sur la route de Compostelle : « deux cercles d'or, l'ung au-dessus du coude du bras senestre, et l'autre au-dessus du cou du pied, tous deux enchaînez d'une assez longue chayne d'or ».

Ces légendes, racontées par les Croisés et ramenées en France ont subi des modifications, des déformations. Elles se sont surimposées à d'autres provenant d'autres lieux ou d'autres temps, racontées dans plusieurs des grands sanctuaires

locaux dont Compostelle a, parfois, pris ombrage (voir chap. V). Ainsi s'expliquent les nombreuses dates de Saint-Jacques données par de multiples calendriers à diverses époques.

Dans la pratique

Le plus souvent, dans la pratique, on trouve l'unique appellation « saint Jacques apôtre » sans autre qualificatif, en particulier dans les inventaires de reliques et aussi dans les vocables d'églises. Par exemple, en 1150, l'église de Saint-Jacques-des-Guérets (Loir-et-Cher) n'avait pas d'autre vocable que celui de « saint Jacques »^[27]. Au début du XIV^e, siècle, Dante, comme beaucoup d'autres laïcs, simplifie. Pour lui l'auteur de l'épître est saint Jacques apôtre : « Ce pourquoi saint Jacques apôtre dit en son épître "Voici que l'homme des champs attend le précieux fruit de la terre, endurent patiemment jusqu'au jour où il recevra le saisonnier et le tardif". »^[28]

Lorsque ce n'est pas le cas, tout se fait selon une logique qui nous échappe, prouvant par là que les qualificatifs n'avaient pas d'importance. Voici plusieurs exemples : entre 1175 et 1195, lorsque le moine Lambert le Petit écrit l'histoire de son abbaye, Saint-Jacques de Liège^[29], il passe de « saint Jacques frère du Seigneur » à « saint Jacques, frère de saint Jean l'Évangéliste » sans aucun commentaire permettant de supposer un changement de vocable. Pour lui, saint Jacques frère du Seigneur est donc en même temps frère de l'Évangéliste. En 1272 à Aire-sur-la-Lys, ce *Frère du Seigneur* est le Majeur, ainsi qu'en témoigne la phrase gravée sur le reliquaire^[30] : *Beati Jacobi majoris, fratris beati Joannis Evangelistae, cognatique germani domini nostri Jesu Christi.*

Jean de Tournai, bourgeois de Valenciennes, en 1489, parle encore sans surprise de « saint Jacques le Grand apostre et cousin de Jesuscrist » qu'il voit à Compostelle^[31]. Lorsqu'en 1491 un juriste toulousain se préoccupe d'expliquer l'existence de plusieurs saints Jacques dans sa ville de Toulouse, il ne parle pas

d'apôtre mais distingue trois saints qui, dit-il, ont été « découpés par glaive et coteau » d'où leur nom de Jacques = Jaculo = dard ou lance. De ces trois saints, le premier est *Jacques l'Intercis*, le second est le Mineur ^[32], dont il dit que la cathédrale possède le chef. Le troisième enfin est celui pour lequel il affirme sans sourciller que « icelles reliques sont partie du corps de monseigneur saint Jaques le Maieur ».

Les représentations iconographiques

D'une manière générale, le langage simplifié des images pousse à représenter Jacques le Majeur en pèlerin et Jacques le Mineur en costume d'évêque souvent accompagné de saint Philippe. Mais une observation plus poussée montre très souvent qu'il n'en est rien. En 1984, l'historien d'art S. Moralejo Alavarez constatait, en étudiant la statuaire, que le saint Jacques de Moissac, dit le Majeur, tenait davantage de Jacques évêque de Jérusalem, avec son costume épiscopal, ou de Jacques le Juste avec ses cheveux et sa barbe laissés sans soins, c'est-à-dire du Mineur, que de l'apôtre pèlerin ^[33]. Il remarquait à l'appui de son raisonnement la ressemblance frappante du saint moissagais avec la statue de saint Jacques sculptée à l'église de Saint-Gilles, identifié comme le Mineur par l'inscription sur son auréole : *Jacobus frater domini Ierosolimitanus episcopus*.

Dans les manuscrits, le costume du pèlerin est parfois porté par le Mineur, ainsi dans trois missels ^[34] et une Bible ^[35] des ^{xiv}e, et ^{xv}e siècles où saint Jacques-Pèlerin est en compagnie de saint Philippe. Quant aux premières illustrations des livres imprimés, elles se plaisent souvent à présenter Jacques le Majeur et Jacques le Mineur sous le même costume, celui du pèlerin. La possibilité d'une erreur dans le choix des bois est exclue par la constance avec laquelle se répète cette similitude. On la constate par exemple dans plusieurs exemplaires du *Catalogue des vies des saints* de Pierre de Natali ^[36], datés l'un de 1516, l'autre de 1542, imprimés l'un à Venise, l'autre à Lyon. Un autre imprimeur de Lyon illustre le même ouvrage en 1519 en représentant chacun des deux apôtres sous

un costume de pèlerin, mais avec des différences, ce qui exclut encore plus toute idée d'erreur. Le Majeur, immobile, tient son bourdon au creux du bras pour lire le livre qu'il soutient de ses deux mains. Le Mineur marche dans la nuit étoilée, appuyé de la main gauche sur son bourdon auquel est suspendu son chapeau de pèlerin.

Tout se passe donc comme s'il existait un fond commun à ces légendes éparses qui, ramenées en France, s'unissent à celle de Compostelle pour n'en former qu'une seule. Reste à chercher à comprendre en quoi ce saint apôtre mérite une dévotion qui semble surpasser celle des autres. Il semble que les trois textes que sont *l'Épître*, *l'Évangile* et les *Actes de Jacques* aient joué un rôle essentiel dans l'expression de cette dévotion, et que Compostelle, sanctuaire aussi lointain, ne pouvait à elle seule répondre à la demande des pèlerins de saint Jacques.

Notes du chapitre

[1] ↑ Mc. 15, 40.

[2] ↑ Mt. 13, 55 ; Mc. 6, 3.

[3] ↑ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, trad. R. Latouche, Paris, Les Belles Lettres, 1963, 2 vol., t. I, livre I, chap. XXII, p. 50 et chap. XXVI, p. 52.

[4] ↑ Ignace d'Antioche, *Lettres*, éd. et trad. Th. Camelot, Paris, 1944.

[5] ↑ Jacques de Voragine, *La légende dorée*, v. 1255, éd. trad. J. B. M. Rose, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, 2 vol.

[6] ↑ *Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199)*, J. B. Chabot (éd.), Paris, 1901, vol., t. I, p. 148 ; G. King, *The way of saint James*, New York, 1920, 3 vol., t. III, p. 336.

[7] ↑ R. Aigrain, *Liturgia*, Paris, 1930, p. 875.

[8] ↑ Jc. V, 14.

[9] ↑ P. David, Études sur le Livre de saint Jacques attribué au pape Calixte II, *Bulletin des Études portugaises et de l'Institut français au Portugal*, t. XI, 1947, p. 137.

[10] ↑ Guillaume Durand, *Le racional des divins offices à l'onneur de N. S. Jesuchrist...*, Paris, 1503, rééd. Paris, 1854, 5 vol., vol. I, p. 67.

[11] ↑ L. Duchesne, Les anciens recueils de légendes apostoliques, *Actes du III^e Congrès scientifique international catholique* (1894), Bruxelles, 1895, p. 8.

- [12] † *Dictionnaire de la Bible*, A. M. Gérard, Paris, Robert Laffont, 1989, art. « Jacques » (épître).
- [13] † *Actes de saint Jacques*, éd. et trad. E. Ebersolt, Paris, 1902, p. 17, § 14.
- [14] † P. David, Études sur le Livre de saint Jacques attribué au pape Calixte II, *Bulletin des Études portugaises et de l'Institut français au Portugal*, t. XI, 1947, p. 117, analyse du *Veneranda dies*, livre I, chap. XVII et t. XIII, 1949, p. 63.
- [15] † *Historia compostelana*, v. 1107-1140, éd. Éd. Falque Rey, Corpus Christianorum, Continuatio medievalis, vol. LXX, Turnhout, 1988, livre I, chap. 112, p. 221-222.
- [16] † J. Dubois et J. L. Lemaître, *Sources et méthodes de l'hagiographie médiévale*, Paris, Cerf, 1993, p. 33-41.
- [17] † Jean de Mailly, *Abrégé des gestes et miracles des saints*, trad. A. Dondaine, Paris, 1947, p. 1314.
- [18] † A. Dondaine, Jean de Mailly et la Légende dorée, *Archives d'histoire dominicaine*, t. I, 1946, p. 98.
- [19] † Jacques de Voragine, *La légende dorée*, v. 1255, J. B. M. Rose, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, 2 vol., t. I, p. 334.
- [20] † Théodoret de Cyr, *Histoire Philothée*, P. Canivet et A. Leroy-Molinghen éd. et trad., 2 vol., Sources chrétiennes, n° 234-235, Paris, Cerf, 1977, t. I, p. 19, p. 163 (I, 1-2) et 173 (I, 7), p. 185 (I, 11-13).
- [21] † Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, R. Latouche trad., Paris, Les Belles Lettres, 1963, 2 vol., t. I, livre I, chap. XXXVII, p. 60.
- [22] † Grégoire le prêtre, *Chronique* (1162-1163), éd. Recueil des historiens des Croisades, Documents arméniens, 2 vol., Paris, 1869, t. I, p. 173.
- [23] † Théodoret de Cyr, *Histoire Philothée*, P. Canivet et A. Leroy-Molinghen éd. et trad., 2 vol., Sources chrétiennes, n° 234-235, Paris, Cerf, 1977, t. II, chap. XXI, § 8, p. 81.
- [24] † F. Colette, *Les récits du voyage en Europe du seigneur bohémien Léon de Rosmital en l'an 1466*, DEA d'histoire médiévale, dir. Bernard Guenée, Paris I-Sorbonne, 1988.
- [25] † Andrew Borde, *Introduction of Knowledge*, 1542, éd. F. J. Furnivall, London, Early Text society, extra series, vol. 10, 1870, p. 36-38 et chap. XXXII, p. 204-205.
- [26] † Antoine de La Salle, *L'histoire et plaisante chronicque du petit Jehan de Saintré*, 1459, éd. Paris, 1724, 3 vol. in-12, t. II, p. 308-368, chap. 48 à 54.
- [27] † *Acta Pontificum Cenomanis in urbe Degentium*, éd. Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, 1682 ; éd. Busson et Ledru, Le Mans, 1901, t. III, p. 50 ; *Chroniques d'Anjou*, éd. P. Marchegay et A. Salmon, Paris, 1866, p. 334.
- [28] † Dante, *Œuvres complètes*, trad. et commentaires A. Pézard, Paris, bibl. Pléiade, 1965, Banquet, IV, II, 10.
- [29] † J. Stiennon, Le voyage des Liégeois à Compostelle en 1056, *Mélanges F. Rousseau*, Études sur l'histoire de pays mosan au Moyen Âge, Bruxelles, 1958, p. 575.
- [30] † F. Morand, Un opuscule de Guiard des Moulins, *Revue des sociétés savantes*, avril 1861, t. V, p. 510.
- [31] † Valenciennes, bibl. mun., ms. 493, fol. 291 v°-292.
- [32] † Arch. dép. Haute-Garonne, E. 834 fol. 3-3 v°-5 v°-6.

[33] † S. Moralejo Alvarez, El patronazgo artistico del arzobispo Gelmirez (1100-1140) : su reflejo en la obra e imagen de Santiago, *Atti del Convegno internazionale di Studi : Pistoia e il camino du Santiago*, Pistoia, 28-30 septembre 1984, p. 256.

[34] † Missel, 1362, Toulouse, bibl. mun., ms. 91, fol. 187 ; missel xv^e siècle, Paris, bibl. Arsenal, ms. 620, fol. 386 v^o ; missel du cardinal Philippe de Luxembourg (1495-1503), Le Mans, bibl. mun., ms. 254, fol. 30.

[35] † Tours, bibl. mun., ms. 8 II, fol. 567 v^o, Bible, xiv^e siècle.

[36] † Pierre de Natali, *Catalogus sanctorum vitas*, Venise, 1516, Lyon, 1519, Lyon, 1542.

Chapitre III

L'extrême-onction, *sacrement de monsieur saint Jacques*. Saint Jacques et la mort

Dans l'esprit de l'homme médiéval, saint Jacques se manifeste comme étant présent à l'heure de la mort, présent pendant le temps du passage de l'âme de la terre vers le ciel, présent dans le royaume des morts, présent lors de la Résurrection générale mais capable aussi de procéder lui-même à des résurrections.

Saint Jacques présent à l'heure de la mort

L'Épître de Jacques ^[1] définit l'extrême-onction afin d'aider les mourants, écrit clairement au XIII^e siècle Guillaume Durand dans son *Rational des divins offices*. Cette aide est bien l'oeuvre de Jacques lui-même, présenté dans son rôle d'apôtre-cavalier pourfendeur des Infidèles :

« Huitièmement, nous devons parler de l'extrême-onction que...selon le precepte de l'apôtre saint Jacques, on donne à ceux qui combattent leur dernier combat... Cette onction remet les fautes vénielles, selon cette parole de saint Jacques : quelqu'un de vous est-il malade ? » ^[2]

En 1396, l'article CVI des statuts synodaux du diocèse de Tours continue de se référer à cette même épître :

« De derniere unction est à dire, *si comme saint Jacques dit*, que par elle

sont allégés et pardonnez les pechez veniaulx, et aucunes foiz est incité à vraie contriccion et consideracion de pardurable joye. ? » ^[3]

Les théologiens modernes ne le contestent pas. En 1930, l'abbé Aigrain rappelait que « le magistère ecclésiastique a formulé que la promulgation du sacrement de l'extrême-onction a été faite par l'apôtre saint Jacques » ^[4]. Saint Jacques est donc tout naturellement considéré comme l'intercesseur privilégié au moment de la mort.

À l'heure de la mort, à l'heure de l'extrême-onction, l'invocation à l'*Épître* de Jacques semble en effet être la règle générale, venant à la bouche des rois comme à celle des condamnés, à mort. Reprenant implicitement ce texte, le *Turpin* montre l'efficacité de ce pouvoir d'intercession de saint Jacques : il le montre présent lors de la mort de son premier pèlerin, Charlemagne, et sachant convaincre Dieu que les péchés de l'empereur avaient été largement rachetés par ses fondations d'églises Saint-Jacques. L'apôtre est capable d'enlever au démon l'âme de Charlemagne, ainsi que l'explique Satan à Turpin : « Saint Jacques m'enleva son âme et la remit aux mains du Roi Suprême. » C'est lui qui « a mis dans la balance tant de pierres et tant de bois qui ont servi aux églises élevées par lui que ses bonnes oeuvres ont pesé plus que ses péchés » ^[5].

Joinville rapporte ainsi les dernières paroles de saint Louis, inspirées sans nul doute par l'un et l'autre de ces textes : « car là où il mourait, en ses darrenières paroles réclamoit-il Dieu et ses saints, et spécialement monsignour saint Jaque et madame sainte Geneviève ». Une seconde citation de Joinville donne la raison précise de cette invocation :

« Et oy conter monsignour le conte d'Alençon son fils que, quant il approchoit de la mort, il appela les sains pour li aidier et secourre, et meismement monsignour saint Jaque en disant s'oroison qui commence *Esto Domine*, c'est-à-dire "Diex, soyez saintefierres et garde votre peuple". » ^[6]

De la même manière, Jean de La Gogue, prieur de Saint-Gildas de Châteauroux, décrit en 1422 la fin de Guy II de Chauvigny qui, après quinze jours de maladie, demande l'extrême-onction qu'il appelle « sacrement de saint Jacques » ce qui semble tout naturel :

« Il trespassa en 15 jours... et à la parfin, quand il vist qu'il fust temps, *il demanda le sacrement de Monsieur saint Jacques* et appela madame Anthonie et messeigneurs ses enfants et leur donna moult beaux enseignemens et puis il rendist son esprit à Dieu, ancien et plein de jours. » ^[7]

À l'église Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, la décoration murale de la chapelle Saint-Jacques offerte par un chanoine le montre en personne sur l'une des quinze scènes, d'abord agonisant et assisté de deux prêtres, puis mort et porté en terre ^[8]. Une jolie manière de se recommander à saint Jacques.

À l'heure de la mort des criminels

À l'heure de la mort des criminels, certains des mots de l'*Epître* de Jacques prennent une singulière résonance : « Chacun est tenté par sa propre convoitise qui le pousse et le séduit. Quand la passion a conçu, elle donne le jour au péché et quant le péché a été consommé, il enfante la mort. » ^[9] L'*Epître* dit encore : « Vous vous êtes repus au jour de la tuerie. » ^[10] Mais elle rappelle aussi qu'« un seul est législateur et juge : celui qui peut sauver et perdre. Qui es tu, toi, pour juger le prochain ? » ^[11]. Combien de prêtres ont lu cette épître aux condamnés ? Et au XIII^e siècle, Guillaume Durand explique que ceux que saint Jacques ne put convertir pendant sa vie, par un miracle divin il les convertit après leur mort ^[12]. C'est ainsi que les condamnés espèrent en saint Jacques jusqu'au bout pour obtenir grâce, ainsi qu'en témoignent les deux exemples suivants. Le cartulaire de la cathédrale de Strasbourg ^[13] rapporte qu'en 1365 on présentait l'hostie aux

condamnés à la potence sur l'autel Saint-Jacques de la chapelle de la Croix-des-Etrangers. Et le terrible Gilles de Rais au moment de mourir, en octobre 1440, invoque saint Jacques avant saint Michel après avoir entendu la sentence :

« Mondit seigneur le président et commissaire du duc jugea et déclara que led. Gilles de Rais devait estre pendu et brûlé... Il se mit à genoux joignant les mains, demandant merci a Dieu, le priant bien de ne pas le punir selon ses méfaits, mais qu'étant miséricordieux il le fasse bénéficié de sa miséricorde en laquelle il se confiait... et priant ceux auxquels estoient les enfants qu'il avait tué que... ils voulussent prier Dieu pour lui et le pardonner de bon coeur... Se recommandant a monseigneur saint Jacques que toujours il avait eu en sa singulière affection et aussi a monseigneur saint Michel, les suppliant, en cette heure et en cette grande nécessité, de bien vouloir le secourir, l'aider et prier Dieu pour lui en dépit de ce qu'il ne leur avait pas obéi comme il le devait. » ^[14]

Le chemin de Saint-Jacques mène au paradis

Les hommes dans la peine avaient besoin de suivre concrètement les défunts et d'imaginer le voyage de leurs âmes vers le Ciel au long de la Voie lactée, baptisée « chemin de saint Jacques » dans le *Turpin*, qui, s'il n'a pas inventé l'expression, a fait sa fortune. D'où vient cette idée ? Probablement de l'étoile de Jacob dans l'Ancien Testament et des textes qui disent ^[15] : « De Jacob monte une étoile. » Jacob vit en songe se « dresser sur terre une échelle dont le sommet touchait le ciel [sur laquelle] des anges de Dieu montaient et descendaient ». Dans l'un des sermons de Calixte II, naît l'image qui fait de la Voie lactée le chemin des âmes :

« Et ainsi que la descendance d'Abraham grandira jusqu'au sommet de la terre et sera élevée jusqu'aux étoiles de la même façon les pèlerins de saint

Jacques grandiront sur terre chaque jour et seront conduits, par-dessus les étoiles, à la Patrie céleste avec lui. ^[16]

Au temps de Dante ^[17] l'idée est unanimement adoptée du « ciel étoilé qui montre la Galaxie, c'est-à-dire ce cercle blanc que le vulgaire appelle Chemin de saint Jacques ». Puisque la Voie lactée est le lieu du grand rassemblement des âmes en route pour le royaume des morts et que saint Jacques est le meilleur guide, il n'est pas mieux qu'un pèlerin pour aider les vivants à accompagner le mort durant les premiers jours de séparation. Dans cette route vers la mort, le pèlerin apparaît comme un personnage symbolique essentiel. Dans le *Guide du pèlerin* ^[18], il doit prier pour les morts au cimetière des Alysamps et « intercéder pour les défunts suivant la coutume, tant par les prières et les psaumes que par les aumônes ». La prière du pèlerin, modeste intercesseur auprès de saint Jacques est recherchée. Un poème languedocien du XIII^e ou du XIV^e siècle ^[19] demande que les « pèlerins qui passeront/prendront de l'eau bénite... diront un *Pater* et un *Ave* / pour la pauvre Bernarde ». En 1448, l'hôpital Saint-Jacques de Mâcon a coutume d'avoir recours à des « pellerins qui vueillent pour enfouir les trespasés » ^[20]. En ce même XV^e siècle où l'on pleure dans les chaumières foréziennes sur le sort de Jeannette qui préfère mourir avec son Pierre plutôt que vivre sans lui, on ajoute ce couplet dans lequel la jeune fille demande à ce qu'ils soient tous les deux inhumés sur le chemin de Saint-Jacques, afin que les pèlerins prient pour le repos de leur âme :

« Se vous pendolas Pierre / Pendolas nos itot / Au chemin de saint Jacques /
Enteras-no tos dos/Los pelerins que passen / En prendront quanque brot /
Diront "Dio aye l'âme / Dous povres amoros". » ^[21]

Mais la mort ne se réduit pas à un instant. Elle s'étend sur une longue durée, un « temps de la mort » ^[22], sorte d'errance où l'âme est en attente de son devenir. Pour les vivants, cette période coïncide avec le temps qui succède au choc de la

mort et amorce le travail de deuil. Le long voyage vers le Ciel des âmes récemment libérées exige des prières, dont on retrouve une trace dans plusieurs prières médiévales. Par exemple, une *Commémoracion de saint Jaque*, au xv^e siècle, s'adresse à saint Jacques en ces termes :

« Apostre et amis de Dieu, je te prie par celluy que toy et ton nom fait
essaucier et honoreir par tout le monde, que tu ne refuse à moy ton ayde,
par quoy en corpz et en asme je m'en puisse apercevoir de ta grant pietié et
especialement au jour de la mort... »

Une autre prière en forme de ballade, datée du xvi^e siècle demande à « saint
Jaque apostre, Vray amy et parent prochain Du doux Jhesus le tout puissant »
d'assister le suppliant quand « sera au point de la mort ». Une autre du xvi^e
siècle s'exprime en ces termes :

« O glorieux apostre de Dieu, monseigneur saint Jacques, qui pour suyvre
Jhesucrist as voullu... /... et qu'il te plaise estre mon adjuvateur quant ce
viendra à l'heure de la mort et me deffendre que l'annemy ne me puisse par
temptacion faire desconnoistre mon créateur. » ^[23]

Saint Jacques accueille les âmes au Royaume des Morts

La dévotion à saint Jacques va au-delà de l'aide qu'il peut apporter à l'heure de la mort. Pour nombre de fidèles, il est l'un des personnages majeurs qui règne au Ciel, au bout de la Voie lactée. Une image de la fin du xv^e siècle montre l'arrivée des âmes au Paradis, en deux longues files qui sont conduites chacune par un saint Jacques pèlerin. Ce Paradis est un jardin au centre duquel est une fontaine de Vie, sous forme d'un *Pressoir mystique* ^[24], alimentée du sang du Christ. Dans le miracle III du *Codex*, on voit encore saint Jacques accueillant les

âmes, décrit par « l'enfant revenu à la vie [qui] se mit à raconter aux présents réunis de quelle manière le bienheureux Jacques avait accueilli son âme, sortie de son corps le dimanche à la 3^e heure jusqu'au samedi à la 9^e heure, dans son sein c'est-à-dire dans le repos éternel, et de quelle manière il l'avait remise dans son corps. Il l'avait pris par le bras droit et l'avait sorti de la mort ».

Un texte du tout début du XIII^e siècle, *la vision de Turkill*, semble fondamental pour illustrer la croyance à la présence de saint Jacques accueillant les morts dans l'Au-delà. Cette vision est rapportée par Roger de Wendover et par Matthieu Paris, mais elle est attribuée à Ralph de Coggeshall. En voici le résumé.

Dans l'évêché de Londres, vivait un paysan nommé Turkill connu pour son sens de l'hospitalité. Un jour, alors qu'il travaillait dans son champ et qu'il commençait sa prière au Seigneur surgit près de lui un étranger qui lui demanda où il pourrait passer la nuit. Turkill lui propose sa maison. Jusquelà, rien que de très normal. L'irrationnel s'installe lorsque l'étranger se présente comme Julien l'Hospitalier et lui annonce qu'il va le conduire au « seigneur saint James ». La nuit venue, Turkill s'endort. Julien l'éveille et lui dit : — « Laisse ton corps ici, ton âme seule part avec moi. Mais pour que tes amis ne te croient pas mort, je vais laisser un souffle de vie dans ton corps. » Puis ils quittèrent la maison et se dirigèrent « droit vers l'est, jusqu'au milieu du monde ». Au bout de deux jours et deux nuits, ils arrivèrent dans un cloître au centre duquel jaillissait une fontaine brillamment éclairée. Là, saint Jacques se présenta à eux avec une mitre sur la tête et les fit accompagner pour une visite des demeures des Mauvais et des Bons. Ayant dit cela, il disparut. Ce cloître est le lieu de rassemblement de tous les Esprits en partance. Vers le nord se trouve l'Enfer, où les âmes agrippaient le mur afin de n'être pas emportées par les rafales d'un vent lugubre. Vers l'est s'ouvre le Purgatoire. À l'ouest le Paradis, à la porte duquel se trouve saint Michel accueillant les âmes pures et blanches. Côté

sud, les âmes fatiguées attendaient les prières de la foule.

Turkill emprunta l'escalier menant vers l'extrême-est dominé par le trône de Dieu. Là-haut, il trouva une vallée emplie de fleurs magnifiques et d'herbes, arrosée par une claire fontaine d'où jaillissaient quatre sources. Les ruisseaux qu'elles formaient se rejoignaient pour former une seule rivière. Et au-dessus de la fontaine poussait un arbre vigoureux, qui portait toutes sortes de fleurs et de fruits. À côté de la fontaine se tenait un géant de noble aspect, vêtu d'un costume chamaré de la poitrine jusqu'aux pieds. Il semblait rire d'un œil et pleurer de l'autre. – « Cet homme est le premier parent de la race humaine, Adam. » Toute cette description correspond point pour point à la description du Paradis, avec sa fontaine, ses quatre fleuves, l'arbre de la connaissance au centre et même, suprême détail la présence d'Adam ^[25] .

Dans cette vision, l'extrême-est rejoint donc l'ouest dans une sorte de périple autour du Ciel. Quelle géographie du Paradis donne-t-on au début du XIII^e siècle ? Une certitude donnée par le texte, il est au haut d'une montagne, ce qui est logique puisque le Paradis est inaccessible depuis la chute d'Adam et Ève.

Pour ajouter un peu d'imaginaire à l'imaginaire, il est un heu et une légende qui pourraient avoir inspiré l'auteur de la vision, une montagne d'Arménie réputée infranchissable jusqu'en 1829 ^[26] , le mont Ararat. Une légende y met en scène saint Jacques de Nisibe essayant d'aller se rendre compte par lui-même de l'existence de l'Arche sainte. À chaque tentative, il s'endormait de fatigue et se retrouvait plus bas qu'il n'était monté. À la fin, Dieu, pris de compassion, envoya un ange pendant son sommeil afin de lui expliquer que ses efforts étaient vains et que le sommet était inaccessible. Cependant, afin de récompenser son zèle et pour satisfaire sa curiosité, il lui envoya un morceau de l'arche de Noé qui était sur la montagne, pièce qui est conservée dans la cathédrale de Echmiadzin, attachée par une petite chaîne entre le pouce et la main de saint Jacques, dans un reliquaire d'argent.

L'origine de cette légende^[27] de l'arche de Noé retrouvée par saint Jacques (de Nisibe) sur le mont Ararat remonte au IV^e siècle. Elle est l'œuvre de Faustus de Byzance^[28]. On la retrouve dans une chronique arménienne datée de 1162 conservée à la bibliothèque du couvent Saint-Lazare de Venise, ce qui prouve que, dès cette date, elle était connue du monde occidental^[29].

Mais, on l'aura compris en voyant le *Turpin* créer le « chemin de Saint-Jacques », Compostelle s'est reconnue également comme lieu du royaume des morts, au bout de la Voie lactée. Le *Guide du pèlerin* décrit la fontaine Saint-Jacques, construite en 1122, comme il est classique de décrire la fontaine du Paradis, « fontaine admirable qui n'a pas son pareil dans le monde entier », sur un socle surélevé de trois marches, une vasque immense au milieu de laquelle se dresse une colonne surmontée de quatre lions d'où s'échappent quatre jets d'eau. Les pèlerins ne s'y sont pas trompés puisqu'en 1173 le moine de Ripoll parle de la « fontaine dite du Paradis »^[30]. La ville elle-même est véritablement la Jérusalem céleste « pleine de toutes délices ».

L'idée est si bien acceptée qu'en 1320, lorsque Raimonde Fauré dépose devant l'inquisiteur Jacques Fournier à Pamiers, elle déclare : « Arnaud me dit que toutes les âmes des morts allaient à Saint-Jacques de Gallice et que l'âme de la susdite Barcelone avait mis cinq jours pour faire l'aller-retour de Saint-Jacques.^[31] Sans qu'il le soit dit expressément, les âmes ont suivi le chemin de Saint-Jacques au bout duquel est le Paradis.

À une date postérieure, se perçoit comme une volonté de construire le décor du royaume des morts sur les rives océanes, au cap Fisterra, pointe terrestre la plus extrême en direction de l'ouest, éloignée de Compostelle de plus de 80 km. En 1418, le seigneur de Caumont^[32] décrit Fisterra comme « l'un des chief du monde qui est sur rive de mer en une haulte roche de montaigne ». Saint Jacques n'est pas nommé, seulement une chapelle « Nostre Dame de Finibus terre » et l'« hermitage de saint Guilhaume du désert ». Il semble qu'il n'y ait rien d'autre à contempler que l'infini de la mer et la beauté du soleil couchant... En 1446, le

voyageur allemand Sébastien Ilsung y trouve un prieuré dépendant de Compostelle, et là on lui raconte une histoire beaucoup plus élaborée qu'il est le seul à rapporter. La présence de la chapelle Notre-Dame y est expliquée par le fait que la Vierge est venue en personne en ce lieu, accompagnée du Christ vivant et de ses trois compagnons préférés, Jean, Jacques et Pierre :

« Après quoi j'arrivai au Finistère, à deux journées de route de Saint-Jacques, par le plus mauvais chemin qu'on puisse trouver... Il y a là une haute montagne et la grande mer sauvage fouette de tous côtés quand on y va. Et il est haut d'une bonne demi-lieue. On y voit la trace du pied de Notre-Seigneur dans la pierre dure et un puits qu'il a fait. Et le rocher s'est incliné comme un fauteuil. Notre-Dame a aussi un fauteuil, et de même saint Jean, saint Jacques et saint Pierre. Et devant ce promontoire la mer est si haute et si violente, que celui que le vent y pousse, n'en revient pas et trouve là sa fin sur l'eau et sur la terre. » ^[33]

Saint Jacques à l'heure du jugement dernier

Les fidèles sont tellement persuadés de la présence de saint Jacques à l'autre extrémité de la Voie lactée qu'ils ne ménagent pas les fondations pour obtenir son intercession jusqu'à la Résurrection finale. À ce titre, saint Jacques figure sur des scènes de Jugement dernier, elles-mêmes placées sur des tombeaux. L'un des plus beaux exemples est celui offert par une stèle funéraire découverte en 1877 dans l'église Saint-Martin de Brive-la-Gaillarde. Il s'agit d'une pierre rectangulaire datant du XIII^e siècle, sculptée sur deux registres qui figurent le temps qui sépare l'heure de la mort de celle du Jugement dernier. Saint Jacques est présent lors de la pesée des âmes et lors de la Résurrection des morts. Les images sont complétées par une inscription de trois lignes, disposée au-dessous du programme iconographique :

« Biraud Mareschal, bourgeois de Brive mourut — qu'il vous en souviene — le 15^e jour du mois de septembre et le millésime était, quand il trépassa, 1257. Il était grand bourgeois de Brive et de Turenne. Que Dieu lui donne un bon repos. Amen. » ^[34]

Sur le registre supérieur, le mort se tient debout, vêtu en pèlerin. Il porte à la ceinture la traditionnelle besace, sur laquelle est fixée la coquille, surchargée d'une croix. Un personnage en robe longue drapée, vêtu à la manière des apôtres et porteur d'un livre présente le défunt à une Vierge à l'Enfant assise en majesté et tenant une fleur à la main. Sur ses genoux, l'Enfant Jésus est un Christ bénissant le bourgeois de sa main aux doigts levés. La stèle est incomplète : tous les personnages sont décapités et il est difficile d'affirmer que l'intercesseur auprès de la Vierge, elle-même ultime avocate auprès de Dieu, soit saint Jacques. C'est cependant probable, à cause du costume de pèlerin du défiant et parce qu'il n'est pas possible que ce soit le Christ, déjà présent sur les genoux de sa mère. Sur le registre inférieur, l'accent est mis sur la résurrection du bourgeois, qui sort de son tombeau de pierre au couvercle marqué d'une croix. Il est nu et passe une jambe par-dessus la cuve en s'aidant d'une main sur le rebord, dans un geste très réaliste, tandis que le même personnage lui tend une main secourable et l'aide à sortir du tombeau.

On retrouve un autre exemple dans l'église Saint-Pierre de Pomponne (Seine-et-Marne) où fut fixée en 1462 une table de pierre au mur occidental, près de la porte de la nef. Cette table porte un texte de fondation ^[35] surmonté d'un bas-relief représentant la mise au tombeau des donateurs. Au centre est le Christ assis sur un arc-en-ciel. À ses pieds s'ouvrent deux sépulcres dont l'un a déjà reçu une femme que l'on voit nue et agenouillée. Près du second sépulcre, le donateur, Thibault Bugealeau est agenouillé devant le Juge suprême. Ses armes portent coquilles et bourdons et il est présenté par saint Jacques. Sur un phylactère on lit *Surgite mortui venite ad judicium*.. Cette fondation à perpétuité est faite explicitement pour le repos des âmes du couple. L'image précise que

l'attente du Jugement dernier s'effectue sous la protection de saint Jacques, seul présent ici aux pieds du Christ.

... Quelques années plus tard et comme en écho, le livre de la confrérie Saint-Jacques de Toulouse érigée en l'église Saint-Jacques proche de la cathédrale, en 1513, s'ouvre sur une image pleine page représentant un Jugement dernier portant en légende :

« Le grand Jugement qu'attendre nous devons/Lors duquel le Sauveur jugera nos offances/Ses mains, le costé, le piés nous montran/Ses souffrances, prions-le d'estre lors/Mis au nombre des bons. » ^[36]

On ne saurait mieux exprimer l'espoir que saint Jacques aidera ses confrères à être mis parmi les élus.

Saint Jacques tient du Christ un pouvoir de résurrection

Dans la Bible, Jésus, comme s'il voulait transmettre un savoir à son disciple, n'admet que Jacques près de lui lors de la résurrection de la fille de Jaïre ^[37]. Puis c'est à lui qu'il se montre en premier lors de sa propre résurrection : « Ensuite, il est apparu à Jacques, puis à tous les apôtres » dit l'Epître de Paul aux Corinthiens ^[38]. Au v^e siècle, saint Jérôme ^[39] en explique la raison : Jacques croyait tellement à la Résurrection qu'il avait promis de ne plus manger avant qu'elle ne se soit produite. Au siècle suivant, Grégoire de Tours reprend ce même récit :

« On rapporte que l'apôtre Jacques, lorsqu'il eût vu le Seigneur déjà mort sur la croix, aurait attesté et juré qu'il ne mangerait pas de pain jusqu'à ce qu'il aît contemplé le Seigneur ressuscité. Aussi lorsque le troisième jour le Seigneur revint après avoir vaincu triomphalement le Tartare, il se montra à

Jacques et lui dit "lève-toi Jacques, mange, parce je viens de ressusciter d'entre les morts". » ^[40]

En 1588 encore, Baronius relate cet événement qui a donc marqué tous les siècles médiévaux :

« Or bien que les Évangiles n'ayent pas rapporté tous les gestes du Sauveur, neantmoins on tient par ancienne tradition des ancestres que nostre Rédempteur apparut premièrement à sa très sacrée mère Marie et presque au mesme temps à saint Jacques appelé son frère... Voicy ce qu'en escrit saint Hierosme... qu'après la Résurrection du Sauveur, le mesme Seigneur ayant donné le linceul dont il avoit esté enveloppé au serviteur du prestre, il s'en alla à Jacques et luy apparut ; car Jacques avoit juré qu'il ne mangeroit point de pain depuis l'heure qu'il avoit beu le calice du Seigneur qu'il ne l'eust veu ressusciter des Morts. Et derechef peu après – “Apportez dit le Seigneur la table et le pain.” Et incontinent est adjousté : Il print le pain et le bénist et le rompit et après le donna à Jacques Juste et lui dist-"mon frère mange ton pain car le fils de l'homme est ressuscité des dormans". » ^[41]

Au XII^e siècle, la *Vie* de saint Jacques de Tarentaise allait encore plus loin et présentait Jacques ressuscité par Jésus, comme l'avait été Lazare ^[42] : « Le Seigneur fait Homme a pleuré sur son tombeau et, le 4^e jour, le saint ressuscita. »

Saint Jacques peut donc redonner la vie, en particulier à des enfants dont la mort, bien qu'elle soit si fréquente, est toujours considérée comme particulièrement injuste. Le *Livre des miracles* de Compostelle met l'accent sur deux résurrections d'enfants effectuées par saint Jacques. L'un (miracle III) est la résurrection de cet enfant mort à 15 ans dans les monts de Oca, alors qu'il accompagnait ses parents en pèlerinage d'action de grâces : « Tous les autres avaient fait des funérailles à l'enfant et le conduisaient au tombeau, mais par la miséricorde de Dieu et par les

prières du bienheureux Jacques, l'enfant fut réveillé comme s'il sortait d'un profond sommeil. » L'autre (miracle V) est le fameux pendu-dépendu que le saint garda en vie trente-six jours en le soutenant sous la potence pendant que ses parents effectuaient leur pèlerinage à Compostelle^[43]. Un peu plus tard, un lectionnaire de Silos raconte deux miracles très semblables à celui du « pendudépendu » et un troisième concernant un pèlerin pendu après avoir volé ses compagnons, mais dont l'âme fut sauvée des démons par saint Jacques^[44]. Qui sait combien de condamnés ont, jusqu'au bout, invoqué saint Jacques en espérant être graciés *in extremis* ?

Théodoret met également l'accent sur les capacités de Jacques de Cyr à ressusciter un enfant : « Qui donc ignore qu'un petit enfant qui était mort fut ressuscité par ses prières ?... L'homme de Dieu posa le petit devant lui, se mit à genoux, se prosterna face contre terre en implorant le Maître de la vie et de la mort. Tard sur le soir, l'enfant balbutia et appela son père. Cet homme divin... acheva sa prière et rendit l'enfant à l'auteur de ses jours... J'ai rapporté à beaucoup de personnes ce récit digne des apôtres... »^[45]

En 1491 encore, le *Livre des miracles* ayant eu lieu en l'église Saint-Jacques de Toulouse relate quatre miracles ayant trait à la résurrection d'enfants : le saint ramène à la vie un petit garçon tombé d'une fenêtre et relevé comme mort dans la rue, deux autres gravement malades et « réputés morts et trespasés », un autre encore mort-né sans baptême, prêt à ce qu'on aille le faire « sépulturer en terre profane »^[46]. Ce dernier cas traduit avec des précisions rares l'angoisse la plus fréquente, celle de voir un enfant rejeté de la communauté chrétienne parce qu'il n'a pas assez vécu pour être baptisé.

À l'église Saint-Pierre d'Aire, au tout début du XVII^e siècle encore, les miracles dont témoignent les peintures murales de la chapelle Saint-Jacques sont la résurrection d'un enfant mort accidentellement^[47]. Ce dernier sanctuaire, contrairement à tant d'autres voués comme lui à saint Jacques, a survécu à la Contre-Réforme. Il est un témoignage unique de l'une de ses fonctions

essentielles, qui était d'offrir aux pèlerins de saint Jacques un lieu de proximité où se précipiter en un pèlerinage d'urgence lorsqu'un grand malheur s'abattait sur ceux qui avaient foi en ses pouvoirs sur la mort.

Saint Jacques présent au Saint-Sépulcre

Sans aucun doute associées à cette image de Résurrection, plusieurs églises médiévales unissent saint Jacques à des représentations du Saint-Sépulcre.

L'église *de Neuvy-Saint-Sépulchre*, en Berry, fut construite au XI^e siècle à l'image du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Transformée en église collégiale en 1228, elle s'adjoignit, le 3 juin 1246, le vocable de saint Jacques.

« À tous ceux qui seront vraiment pénitents et confessés et qui visiteront avec dévotion et respect cette église le jour de la consécration du maître-autel faite *in honore sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, victoriosissimæ Crucis, sepulcri Dominici et sancti Jacobi apostoli.*, en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Croix très victorieuse, du Sépulcre de Notre-Seigneur et de saint Jacques apôtre... ou trois jours avant, ou quatre jours après... cent jours des pénitences qui leur ont été imposées. » ^[48]

L'association autour de la mort du Christ et du pouvoir de saint Jacques fut renforcée neuf ans plus tard par l'arrivée, en juillet 1257, d'un « reliquaire dans lequel il y a trois gouttes du sang de NS » en forme de petit vase de cristal rond, cacheté, enchâssé d'or portant l'inscription : *Sanguis Christi pro nobis effusus, hoc crystallo est inclusus*. Cette relique était accompagnée d'une lettre enjoignant de n'exposer la relique « que le jour du Vendredi-Saint et le dimanche qui précède la fête de Saint-Denis » ^[49]. Sans qu'il soit nommé, saint Jacques est associé au Christ à ces deux dates puisqu'il est mort, nous l'avons vu, au moment de Pâques, comme Jésus, et que le dimanche précédant la Saint-Denis est la fête

de la Dédicace, souvenir de la dédicace du maître-autel de 1246. Les reliques furent placées dans une grotte souterraine construite elle-même à l'imitation du tombeau du Christ et placée sous la coupole de l'église, en son centre.

L'église de Villeneuve-d'Aveyron fut, elle aussi, construite au XI^e siècle à l'image du Sépulcre de Jérusalem. Au début du XIV^e siècle, la voûte de la chapelle nord de cette rotonde, appelée chapelle du Saint-Sépulcre, fut décorée d'une fresque représentant le Christ en Majesté. Les murs reçurent un ensemble d'images retraçant la vie de saint Jacques, avec une place importante et significative accordée à la mort par la représentation de la légende du pendu-dépendu. Enfin, la confrérie Saint-Jacques de *Fécamp* choisit comme siège en 1398 la chapelle du Saint-Sépulcre dans laquelle est également vénéré le Précieux Sang ^[50].

Deux initiatives individuelles plus tardives viennent s'ajouter à ces exemples. Lorsque Gilles de Pontbriant, prêtre et trésorier de Saint-Martin de Tours, le 4 mars 1518 fonde par testament dans la collégiale *Notre-Dame de Cléry* une chapelle dans laquelle il souhaite être inhumé, il la met sous le double vocable de saint Jacques et du Saint-Sépulcre :

« Je veux et eslis la sépulture de mon corps estre faicte en la chapelle que mon frere et moy avons faict faire et ediffier en l'eglise Nostre-Dame de Clery en l'honneur de Monsieur saint Jacques et du Saint-Sepulchre... » ^[51]

En 1543 lorsque Jacques Dubreuil, chanoine de la cathédrale de Bourges fait sculpter une mise au tombeau dans l'église souterraine de la cathédrale de Bourges, saint Jacques-pèlerin figure parmi les personnages présents ^[52]. Et il souhaitait être lui-même enterré à proximité, assisté sans doute par son saint patron.

Dans le concret de l'architecture, les hommes affirment donc haut et fort leur croyance en les pouvoirs de saint Jacques, apôtre bien-aimé de Jésus.

Saint Jacques présent sur les tombeaux

Être inhumé dans une chapelle Saint-Jacques devient une façon de se concilier l'aide de saint Jacques. Quelques textes le précisent fermement : dès 1038, le chevalier Rainaldus fondait une chapelle Saint-Jacques près du château de Thouars, dans laquelle il fut inhumé par son fils Pierre ^[53]. Ce dernier, pour assurer le repos de l'âme de son père, la transforma même en un prieuré desservi par quatre moines chargés de prier pour lui, créant ainsi un pèlerinage local.

L'abbaye de Saint-Denis, nécropole royale où s'est forgé pour beaucoup le mythe de Charlemagne, revendique la possession du tombeau de Charles le Chauve, à défaut de celui du grand empereur. Deux documents, datés l'un de 862 et l'autre de 875, témoignent de ce que Charles le Chauve a voulu reposer entre l'autel du Trésor ^[54] (renfermant les très anciennes reliques des saints Denis, Rustique et Eleutère) et l'autel de la Trinité qu'il avait offert, dédié ainsi aux saints qu'il révérait plus particulièrement : Jacques, Étienne et Vincent. Nous verrons (chap. XIII) que la relique de saint Jacques est un bras auquel est réservée la place d'honneur, la face antérieure de l'autel. Le roi Charles, qui mourut en 877 près du mont Cenis, fut dans un premier temps inhumé à Nantua, mais, disent les *Grandes chroniques*, sept ans après sa mort il apparut en songe à un moine de Saint-Denis pour lui rappeler sa volonté et lui dit : « Va donques, si leur dit que il aportent mon cors en ceste eglise et le metent devant l'autel de la Trinité. » ^[55] Cette volonté posthume marque encore plus nettement le désir de Charles de reposer sous la protection directe du bras de saint Jacques.

En 1377, Aymo de Challand se soucia lui aussi d'être inhumé dans la chapelle Saint-Jacques qu'il avait fondée à cet effet :

« Quand il eut pensé de l'ame, de la sépulture du corps en sa chapelle à SaintFrançois d'Aoste fondée par luy en l'honneur de monseigneur saint Jacques Mineur apostre, le quel on requiert en Gallice, là ordonna estre faicte sa sépulture... Quant fust trespasé, on le notiffia es parens et amys

les quels furent à son ensevelissement à Saint-François en Aouste en sa chapelle de saint Jacques apostre Mineur... » ^[56]

Bien évidemment, cet espoir d'intercession est plus fort lorsque l'on porte le nom de Jacques. C'est sans nul doute pour cette raison que Jacques de Clèves, en 1564, choisit d'être inhumé à la cathédrale de Nevers sous la chapelle Saint-Jacques, à côté du chœur. ^[57] Comme il est de coutume pour n'importe quel saint patron, les Jacques ou Jacqueline se recommandent tout particulièrement à lui et on ne compte pas les vitraux où ils sont présentés par un saint Jacques se tenant derrière eux. Un exemple entre tous, au xvi^e siècle, le vitrail de l'église de Courcemont (Sarthe), où l'on voit Jacquine Bernoust, dame de la Davière, présentée par saint Jacques au bas du vitrail offert par son époux. On trouve également parfois des statues de saint Jacques sur les tombeaux, tel celui du cardinal Philippe Cabassole († 1372), à la Chartreuse de Bonpas ^[58]. Quant aux chapelles de cimetières vouées à Saint-Jacques, elles semblent relativement fréquentes, mais on manque de chiffres pour évaluer leur nombre par rapport à celles vouées à d'autres saints.

Partir en costume de Pèlerin de Saint-Jacques

L'archéologie médiévale ^[59] retrouve parfois dans des sépultures le bourdon de bois ferré, les coquilles et la gourde, souvenirs tangibles de ce qui a pu être une aventure exceptionnelle. À l'habit de pèlerin était sans doute attachée une valeur protectrice, psychopompe, car il faisait de l'homme qui le portait, comme l'indique la légende d'une gravure du xv^e siècle, un *homo religiosus* ^[60].

Si l'on adopte le costume de pèlerin, saint Jacques ne sera-t-il pas un meilleur auxiliaire pour affronter le grand voyage vers l'Au-delà ? Deux personnages portant le patronyme de Pèlerin l'ont espéré, l'un en Italie l'autre en Berry. À Vérone, dans les années 1435, la riche famille des Pellegrini fit peindre par

Pisanello une fresque dans leur chapelle de l'église Sant'Anastasia ^[61]. Bien en vue, les armes parlantes, un blason simplement constitué d'un pèlerin grandeur nature, inscrit dans un écu. Le « pellegrini », coiffé du grand chapeau de pèlerin orné d'une coquille Saint-Jacques appuie sa fatigue et son âge sur un grand bourdon. Il est humblement vêtu d'une tunique de peaux brutes, retombant des épaules sur les bras qu'elle ne couvre qu'à moitié et descendant à mimollets sur les chausses. Pisanello, fin psychologue, a su saisir l'élément le plus valorisant du patronyme familial, le pauvre pèlerin qui ouvrira à tous les portes du Paradis. À Saint-Amand-Montrond (Cher), Pierre Pèlerin, un bourgeois de la ville inhumé en 1494 au couvent des chartreux, a choisi de faire sculpter son gisant ^[62] porteur d'un costume de pèlerin, avec son blason « trois bourdons de pèlerin, en pal, chargés chacun d'une coquille ». On ignore tout de ce personnage mais, tout comme les Pellegrini, il est clair qu'il a choisi de rappeler au Seigneur que son patronyme en fait, de droit, un « pèlerin de saint Jacques ». Sont-ils l'un et l'autre allés à Compostelle ? Rien n'autorise à l'affirmer.

Ces deux exemples montrent que l'on peut adopter le costume du pèlerin pour partir vers l'Au-delà sans être nécessairement allé à Compostelle. Plusieurs autres observations le confirment. Tout d'abord, les rituels de pèlerinage mentionnent la remise des insignes (hormis la coquille qui n'est jamais mentionnée) pour tout départ en pèlerinage. Certes, de telles cérémonies n'ont certainement pas lieu lorsqu'il s'agit d'un pèlerinage de voisinage, mais rien n'empêche quiconque ayant demandé et reçu les insignes de les garder au-delà de la mort. Un sacramentaire de Laon, du XII^e siècle ^[63], rapporte les paroles prononcées par le prêtre lors de la remise des insignes du pèlerinage, qui prouvent que les buts peuvent être multiples : « Que tu parviennes au but de ton vœu de pèlerin. » De même, bien plus tard, au XVI^e siècle, un prêtre du diocèse du Mans ^[64] souhaite dans les mêmes circonstances que celui qu'il bénit « puisse parvenir aux sanctuaires qu'il désire atteindre ». Porter ce costume singularisé par la coquille peut donc affirmer tout simplement sa dévotion à saint Jacques,

auquel on a pu rendre visite dans n'importe quel sanctuaire un peu éloigné de chez soi ^[65]. Un exemple convaincant, celui de la reine Blanche de Castille ^[66] : lorsque l'évêque la dissuade de partir à Compostelle, il lui remet néanmoins « l'écharpe et le bourdon » en l'envoyant « à Saint-Jacques », chez les dominicains de Paris.

Rien n'empêche alors aucun de ces pèlerins ayant reçu les insignes de pèlerinage de les garder par-delà la mort. Ils n'ont rien usurpé. Et pourtant, ni les testaments ni les statuts des confréries ne parlent de l'inhumation en costume. Au contraire, deux statuts tardifs de confréries Saint-Jacques prouvent que les confrères n'emportaient pas leur costume dans leur tombe : en 1513, à Toulouse, il est dit qu'on doit mettre sur le cercueil du confrère chapeau, enseignes, bourdon et chapelet mais que, la cérémonie terminée, l'ensemble sera vendu au profit de la confrérie aux confrères qui n'auraient pas ces accessoires. En 1526, à Chalon, les parents du confrère défunt sont « obligez rendre et restituer aux prieurs le chapeau et bourdon garny de couquilles ou autres choses », à moins qu'ils ne les rachètent contre la somme de 5 sols tournois.

Rien n'autorise donc, en remarquant sur les pierres tombales des insignes de pèlerinage, voire des coquilles, à affirmer que ce sont des tombes de pèlerins de Compostelle. Ce sont des tombes de pèlerins étant allés dans n'importe quel sanctuaire de leur choix. Quand ces sépultures portent des coquilles, elles signifient tout au plus une dévotion à saint Jacques. Ce n'est qu'en 1603, alors que la dévotion nouvelle à saint Jacques avait déjà une autre signification, qu'un habitant de Beaugency, pèlerin de Compostelle, demande expressément par acte notarié à être enterré avec son bourdon et, par un autre acte, son exécuteur testamentaire passe commande de la pierre tombale sur laquelle doit figurer « un Crucifix, ung ymage de saint Jacques, le pourtrait de défunt Guillaume Itasse, tourneur, le jour, mois et an de son décès », le tout de la valeur de 9 livres. Cette pierre tombale, conservée au musée de Beaugency montre en effet, de part et d'autre d'un Christ en croix, le pèlerin et un très grand saint Jacques ^[67].

Bien après le Moyen Âge, cette fonction d'intercesseur des morts exercée par

saint Jacques reste fortement ancrée dans toutes les couches de la société, car elle n'est pas remise en cause par Compostelle. L'une des particularités de saint Jacques est donc bien d'aider les hommes à gagner le Paradis. Lorsque l'apôtre se fait pèlerin, il marque avant tout sa qualité de guide sur les routes du dernier grand pèlerinage, celui qui doit mener au Ciel, tout au bout du « chemin de Saint-Jacques » qui prend là sa seule vraie signification. Les routes terrestres du « pèlerinage de vie humaine » sont l'image de ces routes célestes. Les pèlerins de Saint-Jacques qui les arpentent, sans qu'ils en soient forcément conscients, sont alors comme l'ombre des disparus pour lesquels ils intercèdent par leur prière ou par leur simple présence.

Notes du chapitre

[1] ↑ Jc. V. 14.

[2] ↑ Guillaume Durand, *Le rational des divins offices à l'onneur de N. S. Jesuchrist...*, Paris, 1503, rééd. Paris, 1854, 2 vol.

[3] ↑ Statuts synodaux du diocèse de Tours (1396), J. Fougeron éd., *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIII, Tours, 1873, p. 113.

[4] ↑ R. Aigrain, *Liturgia*, Paris, 1930, p. 728.

[5] ↑ *Chronique de Turpin, Grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, soc. de l'Histoire de France, Paris, 1923, t. III, p. 204-301, chap. XXXIII.

[6] ↑ Jean de Joinville, *Histoire de saint Louis*, éd. N. de Wailly, Paris, 1848, § XV, p. 25-26 et § CXLVI, p. 266.

[7] ↑ Jean de La Gougue, *Histoire des princes de Déols et seigneurs de Chasteauroux*, Éd. Grillon des Chapelles, *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, t. III, p. 382.

[8] ↑ E. Van Drival, *Histoire du chef de saint Jacques le Majeur, relique insigne conservée dans l'église cathédrale d'Arras*, *Bulletin de la commission des Antiquités départementales*, t. IV, Arras, 1857, p. 380.

[9] ↑ Jc. I, 15.

[10] ↑ Jc. V, 5-6.

[11] ↑ Jc. IV, 12.

[12] ↑ Guillaume Durand, *Le racional des divins offices à l'onneur de N. S. Jesuchrist...*, Paris, 1503, rééd. Paris, 1854, 5 vol., vol. I, p. 67.

[13] ↑ V. Almazan, *La quête du pardon*, Strasbourg, bibl. alsacienne, 1993, p. 51.

- [14] † G. Bataille, *Procès de Gilles de Rais*, Paris, 1955, p. 333-334.
- [15] † Nb 24, 17 ; Gn 28, 12 ; R. Plötz, Via lactea : la voie lactée, trad. *Ultreia*, *Bulletin de l'association des amis de Saint-Jacques suisses*, n° 9, mai 1992, p. 32-33.
- [16] † Migne, *Patrologie latine*, t. CLXIII col. 1407.
- [17] † Dante, *Œuvres complètes*, trad. et commentaires A. Pézard, Paris, bibl. Pléiade, 1965, Banquet, II, XIV, 1.
- [18] † *Guide du pèlerin*, éd. et trad. fr. J. Vieillard, Paris, 1938, rééd. Paris, Vrin, 1984, p. 37.
- [19] † René Nelli, Trois poèmes autour d'un pèlerinage, *Cahiers de Fanjeaux* n° 15, 1980, p. 7991, p. 85.
- [20] † Arch. dép. Saône-et-Loire, GG 149/12.
- [21] † P. Éluard, *Anthologie du Moyen Âge*, Paris, Club français du Livre, 1954, p. 250.
- [22] † J. Chiffolleau, Les confréries, la mort et la religion en comtat Venaissin à la fin du Moyen Âge, *Mélanges de l'école française de Rome*, section médiévale, n° 91, t. II, 1979, p. 792.
- [23] † *Prières (Les) aux saints en français à la fin du Moyen Âge*, éd. P. Rézeau, Droz, Genève, 3 vol., 1982-1985-1986, t. III, p. 379, t. II, p. 267, 269.
- [24] † « La Fontaine de vie », Maître de la Fontaine de Vie, v. 1500, Prague, Galerie nationale ; D. Alexandre-Bidon (dir.), *Le pressoir mystique*, Actes du colloque de Recloses, Paris, Cerf, 1990.
- [25] † Roger de Wendover, *Flores historiarum*, t. II, Londres 1887, p. 16-35 ; Matthieu, Paris, *Grande chronique*, trad. A. Huillard-Bréholles, Paris, 1840, 9 vol., t. II, p. 377-400 ; H. L. D. Ward, Vision of Turkill, *Journal of the British Archaeological Association*, t. XXXI, 1878, p. 420-459 ; G. King, *The way of saint James*, New York, 1920, 3 vol., t. III, p. 543-552 ; J. Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981, p. 397 et 500-501.
- [26] † F. Parrot, *Journey to Ararat*, Londres, 1845.
- [27] † P. Peteers, La légende de saint Jacques de Nisibe, *Analecta Bollandiana*, t. XXXVIII, 1920, p. 285-373.
- [28] † Act. SS, Nov., t. II, p. 91.
- [29] † Grégoire le prêtre, *Chronique* (1162-1163), éd. Recueil des historiens des Croisades, Documents arméniens, 2 vol., Paris, 1869, t. I, p. 173.
- [30] † *Guide du pèlerin*, éd. et trad. fr. J. Vielliard, Paris, 1938, rééd., Paris, Vrin, 1984, appendice I, p. 129.
- [31] † F. Baby, Toponomastique du pèlerinage en Languedoc, *Cahiers de Fanjeaux*, n° 5, 1980, p. 72.
- [32] † Éd. et trad. fr. J. Vielliard, Le voyage de Nompar de Caumont, *Guide du pèlerin*, Paris, 1938, rééd. Paris, Vrin, 1984, p. 133 et 138.
- [33] † Sébastian Ilsung als Spanienreisender und Santiagopilger, 1446-1448, V. Honemann éd., *Jakobus Studien*, Deutsche Jakobspilger und ihre Berishte, herausgegeben von Klaus Herbers, Tübingen, 1988, p. 61-96, chap. XVI.
- [34] † L. Greil, Essai sur une inscription du XIII^e siècle découverte à Brive, *Bulletin de la société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. I, 1879, p. 695 ; P. Bec, *Anthologie de la prose occitane du Moyen Âge*, Valdarias, Éd. Vent Terral, 1987. Que soient remerciés ici M. et Mme Moser,

archéologue et conservateur du musée, de m'avoir communiqué le document et la bibliographie.

[35] † Classé M. H. en 1979 ; inscription relevée dans M. F. Guilhermy, *Inscriptions de la France*, anc. dioc. de Paris, t. III, 1877, n° DCCCCI, p. 48-49 ; H. Jacomet, À propos d'une statue de saint Jacques échouée à l'église de Saint-Aspais de Melun, *Monuments et sites de Seine-et-Marne*, n° 23, 1992, p. 34-47.

[36] † Arch. dép. Haute-Garonne, E 1604, fol. 7.

[37] † Mc. V, 37 ; Lc. VIII, 51.

[38] † I Cor. XV, 7.

[39] † Saint Jérôme, *De viris illustribus*, E. S. Cyprian éd., s.d. (début xviii^e siècle), p. 25.

[40] † Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, R. Latouche trad., Paris, Les Belles Lettres, 1963, 2 vol., Livre I, chap. XXII, t. I, p. 50.

[41] † C. Baronius, *Annales ecclésiastiques*, Rome, *op. cit.*, t. I, p. 79.

[42] † *Missale ad usum ecclesia metropolitanae sancti Pétri Tharenthasiensis*, imprimé à la demande de Mgr Jean-Philippe Grelée, Genève chez Gabriel Pomard, 1529 (archives diocésaines de Tarentaise à Moûtiers), fol. CXLIV v°-CXLV, séquence de la messe de Saint-Jacques..., p. 25-26 ; *Livre des miracles de saint Jacques*, trad. M. de Menaca, Université de Nantes, 1987.

[43] † *Livre des miracles de saint Jacques*, trad. M. de Menaca, Université de Nantes, 1987, miracles III et V.

[44] † P. David, Études sur le Livre de saint Jacques attribué au pape Calixte II, *Bulletin des Études portugaises et de l'Institut français au Portugal*, t. XIII, 1949, p. 55 ; *Lectionnaire de Silos*, éd. fr. de Berganza, *Antigüedades de Espana*, Madrid, 1719-1721, 2 vol., t. I, p. 112, § 45 ; t. II, Appendice, section III, cap. XVI, p. 680.

[45] † Théodoret de Cyr, *Histoire Philothée*, éd. et trad. P. Canivet et A. Leroy-Molinghen, 2 vol., Sources chrétiennes, n° 234-235, Paris, Cerf, 1977, t. II, chap. XXI, § 14, p. 91.

[46] † Arch. dép. Haute-Garonne, E 834, fol. 46-50.

[47] † E. Van Drival, Histoire du chef de saint Jacques le Majeur, relique insigne conservée dans l'église cathédrale d'Arras, *Bulletin de la commission des Antiquités départementales*, t. IV, Arras, 1857, p. 380-404.

[48] † Arch. dép. Indre, G 166/1 original, éd. abbé Caillaud, *Notice sur le Précieux-Sang de Neuvy-Saint-Sépulcre*, Bourges, 1865, p. 267 ; G. Thaumassière, *Histoire de Berry*, Bourges, 1689, rééd. 1865, t. II, livre VII, chap. LIX, p. 537 ; Chamard Dom, Une église poitevine du Saint-Sépulcre dès l'an 1020, *Revue de l'art chrétien*, XIII, 1869, p. 279-281 ; E. Chénon, *Étude historique sur les origines de Neuvy-Saint-Sépulcre*, Paris, 1898, p. 10-24 ; M. Crozet, Textes et documents relatifs à l'histoire des arts en Poitou, *Archives historiques du Poitou*, LUI, n° 61, 1942, p. 17.

[49] † Arch. dép. Indre, G 173, vidimus de Guy de Chamborello, 1380, trad. abbé Caillaud, *Notice sur le Précieux-Sang de Neuvy-Saint-Sépulcre*, Bourges, 1865, p. 90-93.

[50] † Arch. dép. Seine-Maritime, G. 5237, confréries dans les églises de la ville (marque du notaire Guil. D'Amiens).

[51] † Arch. dép. Loiret, fonds Jarry, 2 J 2521.

[52] † M. Planchon, De la mise au tombeau de l'église souterraine de la cathédrale de Bourges, *Mémoires*

de la société des Antiquaires du Centre, t. XXXIII, 1918, p. 370 ; S. Pajot, La sculpture en Berry à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance, *Mémoires de la société des Antiquaires du Centre*, t. XLVIII, 1938-1941, p. 69-190.

[53] † *Cartulaire de Saint-Jouin-de-Marnes*, éd. Ch. L. Grandmaison, Société de statistique du département des Deux-Sèvres, t. XVII, 1854, p. 2, Saint-Jacques de Thouars, 1038, 1080.

[54] † G. Tessier, *Recueil des actes de Charles le Chauve, roi de France*, vol., Paris, 1952, t. II, n° 246, p. 54 et n° 379, p. 349.

[55] † *Grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, Paris, 1920-1953, 10 vol., t. IV, année 877, § 12, p. 245.

[56] † Chronique de Challant (? 1460), *Archivum Augustanum* IV, 1970, p. 56 et 58. Recherches obligeamment communiquées par Ch. Boekholt.

[57] † Abbé Boutillier, Le trésor de la cathédrale de Nevers, *Bulletin de la société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, Nevers, 1890, 3e série, t. III (XIII^e vol. de la coll.), p. 245, d'après l'inventaire des legs faits à la cathédrale, notes ms. de l'abbé Forestier.

[58] † Avignon, Palais des Papes, inv. B. 24.

[59] † J. Tardieu, La dernière demeure : Archéologie du cimetière et des modes d'inhumation, *À réveiller les morts*, Lyon, Presses universitaires, 1993, p. 225-252.

[60] † *Astrolabium*, Augsbourg, 1488, Horoscope « Poissons ». L'illustration est publiée dans *The illustrated Bartsch*, New York, 198, vol. 86, supplément, p. 312.

[61] † J. Babelon, *Pisanello*, Paris, 1931, p. 37.

[62] † Conservé au musée Saint-Vic.

[63] † Laon, bibl. mun., ms. 120, fol. 8 v°.

[64] † Arch. dép. Mayenne, ms. 57, missel.

[65] † K. Köster, Les coquilles et enseignes de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle et des routes de Saint-Jacques en Occident, *Santiago de Compostela... op. cit.*, p. 85-96 ; D. Bruna, *Insignes et souvenirs de pèlerins*, exposition au Musée national du Moyen Âge, Paris, 1997.

[66] † Étienne de Bourbon, *Anecdotes historiques*, éd. Lecoy de La Marche, Paris, 1877, p. 389.

[67] † Orléans, bibl. mun., ms. 1010, copie du dépouillement des arch. notariales (Florimond Segretier, étude Lubineau), p. 629, n° 4356 et p. 630, n° 4374.

Chapitre IV

L'Épître et les Actes de Jacques : les pouvoirs de saint Jacques sur la vie

Comme l'ensemble des saints jusqu'au XIV^e siècle, saint Jacques n'a pas de spécialité définie, chacun des maux soufferts par les hommes étant symbole de péché et donc susceptible de cesser après une sainte intervention. Pourtant, il est invoqué davantage que les autres saints, en tant qu'apôtre et surtout en vertu de ses rapports privilégiés avec le Christ. Les *Actes* rappellent explicitement que pendant dix ans, avant son martyre, il a guéri des malades au nom de Jésus.

« Après la divine et sainte Ascension de notre Seigneur... le bienheureux Jacques s'en alla dans les villes de la Judée, prêchant et annonçant le Christ pendant dix ans... Il imposait les mains aux malades, aux démoniaques qui venaient à lui, leur disant : "Jésus-Christ le Nazaréen vous guérit." Et aussitôt tous étaient délivrés de leurs maux. »

S'imposent alors les images illustrant les rapports privilégiés du Christ avec saint Jacques, présent lors des événements les plus importants de la vie terrestre du Seigneur rapportés dans les Évangiles. Ces liens se perçoivent en particulier dans l'église de Saint-Jacques-desGuérets, sur la fresque datée des années 1180, où la main gauche du Christ est unie à saint Jacques par un trait jaune. Ce trait, symbole iconographique de la Transfiguration ^[1] est également un signe de transmission de pouvoirs. On le retrouve dans le cul-de-four de l'abside centrale de la crypte de Saint-Aignan-sur-Cher où le Christ en Majesté transmet à saint Jacques un phylactère sur lequel est écrite une citation de *l'Épître* :

[CONFITEMINI AL]TERUTRUM PEC[C]ATA. Au pied de la scène, des petits personnages implorants, infirmes, malades, pauvres ou pèlerins ^[2] Ces liens privilégiés se discernent encore sur deux représentations iconographiques jumelles, le sceau de l'abbaye Saint-Jacques de Provins ^[3] daté du XIII^e siècle, l'autre sur l'image la plus basse du vitrail Saint-Jacques de la cathédrale de Chartres ^[4] daté de 1220, donc pratiquement contemporain du sceau. Les deux scènes montrent le Christ donnant une baguette à saint Jacques.

Saint Jacques, un saint thaumaturge

Tout autant que les *Actes*, l'*Epître*, en prescrivant l'onction pour les malades, ouvre l'espoir à des guérisons :

« L'un de vous est-il malade ? Qu'il fasse appeler les anciens de l'église et qu'ils prient après avoir fait sur lui une onction d'huile au nom du Seigneur. La prière de la Foi sauvera le patient : le Seigneur le relèvera et, s'il a des péchés à son actif, il sera pardonné. Confessez-vous donc vos péchés les uns aux autres et priez les uns pour les autres afin d'être guéris. »

Dès le IX^e siècle, l'archevêque de Bourges demande instamment de donner cette onction aux infirmes, dans l'un des canons de ses statuts synodaux :

Secundum itaque beati apostoli Jacobi documentum, cui etiam decreta Patrum consonant, infirmi oleo quod ab episcopis benedicitur a presbyteris ungi debent... ^[5]

Au XIII^e siècle, cette épître sert encore de référence à Guillaume Durand, qui la cite au sujet de l'onction qui ouvre la porte à la guérison des malades :

« Quelqu'un d'entre vous est-il malade, qu'il fasse venir les prêtres de l'Église et qu'ils prient sur lui, en l'oignant avec l'huile, au nom du Seigneur,

et la prière de la foi sauvera l'infirmes. ^[6]

Certains miracles ont effectivement lieu, consignés dans les *Livres des miracles* de quelques-uns des sanctuaires locaux où les fidèles venaient vénérer des reliques de saint Jacques, Reading en Angleterre ^[7] (1150-1180), Oviedo en Espagne (v. 1180) et, beaucoup plus tard, la cathédrale de Toulouse ^[8] (1491). La foi des pèlerins se lit encore çà et là au travers de plusieurs suppliques et dans les processions qui se déroulent derrière des reliques lors des pèlerinages locaux. Saint Jacques guérit volontiers les tumeurs. L'un des miracles du *Codex Calixtinus* ^[9] montre un chevalier atteint d'une tumeur à la gorge « enflée comme une outre pleine de vent », qui fait appel à plusieurs médecins afin d'obtenir la guérison par un médicament et qui est finalement guéri par saint Jacques. Reading, qui conserve la main de saint Jacques se fait presque une spécialité de ce genre de guérison, et le *Livre des miracles* décrit complaisamment les grosseurs affectant la gorge d'un homme, le ventre et les parties vitales d'un chanoine, la tête d'un moine de l'abbaye. Pour ce dernier, la description atteint des sommets de réalisme, sans doute pour renforcer la valeur de l'intervention de saint Jacques : « Cette tumeur descend sur ses joues et envahit complètement son visage. Son front joint avec face et joues rejoignit ses sourcils, ce qui le priva bientôt de la vue. Ses yeux le démangeaient tellement qu'ils avaient jailli hors de ses sourcils, rongé ses paupières. » À Toulouse également, deux femmes sont guéries de ce genre d'affection.

Il rend la parole aux muets, la vue aux aveugles, les jambes aux paralytiques. Ainsi par exemple, à Reading ^[10] il redonne « la chaîne de sa langue » à un clerc qui l'avait perdue, et la vue à un abbé qui souffrait d'une affection incurable. Il va jusqu'à construire des tibias à une jeune fille qui en était dépourvue, et faire pousser les membres rabougris d'un jeune garçon. À Toulouse, plusieurs malades retrouvent l'usage de leurs membres. En Tarentaise, saint Jacques guérit de la fièvre un de ses disciples ainsi que le roi des Burgondes, prêt à mourir. À Toulouse, il ramène à la santé une anorexique et quelques personnes souffrant de

« mal de costé » ou de maux d'estomac. Au xv^e siècle, la procession du 25 juillet à Nevers ^[11] s'effectue de manière globale « pour la conservation des corps humains, pour la prospérité et la santé du roi notre Sire et de notre très redouté seigneur et prince Mgr le duc de Brabant comte de Nevers ».

Il est un domaine où saint Jacques affiche presque une spécialité avant l'heure, les traitements de la stérilité, l'issue heureuse des accouchements et la santé des enfants, en un mot la santé de la mère et de l'enfant, donc la perpétuation du genre humain. Un miracle du *Codex Calixtinus* ^[12] relate comment il exauça les vœux d'un couple après que le mari fut allé en pèlerinage à Compostelle. Quant aux jeunes femmes en couches, en des temps où elles étaient si nombreuses à en mourir, il est évident qu'elles devaient se vouer à tous les saints. Saint Jacques n'a pas échappé à leur supplications. Le livre des miracles de Reading raconte longuement et d'une façon parfaitement réaliste le difficile accouchement d'Aquilina, fille de Renaud de Courtenay et épouse de Gilbert Basset, au temps du roi Henri II (1154-1189). En voici un résumé :

La jeune femme « n'ayant aucune confiance dans les sages-femmes » avait près d'elle les « docteurs qu'elle avait appelés ». L'accouchement se passe très mal malgré les « médecines qu'elle avait essayées » et malgré les « gemmes et pierres précieuses » envoyées par le roi « et dont on croyait qu'elles pourraient l'aider dans son travail, appliquées » sur son corps. Les jours passent et chaque heure et minute elle souffre de plus en plus. « Quand elle eut été en travail depuis quatre jours et autant de nuits et que la naissance n'avait toujours pas eu lieu, seule la mort semblait rester et sa fin approchait rapidement. Depuis deux jours, une des mains du fœtus pendait hors de sa mère et ne pouvait être reculée. L'enfant était mort et avait fait du ventre de sa mère sa propre tombe. Il était un corps mort enterré dans un corps mourant, un cadavre dans un cadavre, un enfant dans sa mère. » À ce stade, on fait alors appel aux sages-femmes qui conseillent immédiatement l'eau de saint Jacques, eau dans laquelle avait été trempée la

relique. On la donna à boire à la malheureuse mère qui immédiatement s'endormit. « Sous cette influence, inconsciente et ne sentant pas la douleur, elle accoucha par le pouvoir de l'apôtre et échappa ainsi aux griffes de la mort. ^[13]

La littérature prend le relais. Vers 1150, dans *Floire et Blanchefleur* ^[14] un chevalier accompagne à Compostelle sa fille enceinte qui s'était vouée à saint Jacques. Dans la *Fille du comte de Pontieu* ^[15] apparaît un couple stérile qui part à Compostelle au XIII^e siècle pour demander un enfant. Vers 1380, une marchande de Saint-Bonnet-le-Château ^[16] fait vœu de pèlerinage à Compostelle alors qu'elle était enceinte. En Rouergue, encore vers 1524, les femmes des montagnes avaient coutume d'aller pour la purification de leurs couches à la chapelle Saint-Jacques de Montferrier, ce qui montre qu'elles considéraient le saint comme capable de leur éviter les complications ultérieures ^[17].

La fragilité des enfants fait également que saint Jacques est invoqué pour eux à chacune de leurs maladies qui fait souvent craindre une issue fatale. Un texte copte, reprenant les *Actes* de saint Jacques, raconte que l'apôtre saint Jacques, allant en Lydie avec Pierre et arrêté avec lui sur le chemin, guérit le fils de l'un des juges qui les avait pourtant condamnés à mort ^[18]. Dans des circonstances moins dramatiques mais un peu semblables, Jacques, en Tarentaise, guérit le fils d'un roi burgonde. Bien plus tard, vers 1345, lorsque la future bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé ^[19] âgée alors de quatorze ans, tombe très gravement malade, ses parents craignent pour sa vie et la vouent à saint Jacques. Elle guérit par son intercession. Cette invocation devait être assez banale car elle est mentionnée sans annotation spéciale par l'auteur de sa biographie. Au XIV^e siècle, il paraît normal que l'épouse de Pierre de Béarn parte à Compostelle pour recouvrer la santé, même en se faisant accompagner de ses enfants ^[20]. En 1491 encore, le livre des miracles de la cathédrale de Toulouse ^[21] relate la guérison de trois bébés. Des images de la sainte Parenté montrant souvent saint Jacques enfant et pèlerin, jouant avec ses frères et cousins, ont pu contribuer à fixer sur

son image l'idée de la guérison des enfants.

Saint Jacques se montre efficace dans la cessation des maladies contagieuses. La *Vie* de saint Jacques de Tarentaise raconte comment le saint a délivré par sa « pure prière » les îles de Lérins du « dragon pestifère » ^[22]. À Reading ^[23] il maîtrise deux épidémies graves. L'un des miracles raconte en détail les événements : en un an à peine, treize moines de l'abbaye sont emportés et les survivants décident alors d'agir. Ils convoquent tout le peuple à l'église afin qu'il chante des litanies et suivent une grande procession. « Les malades furent portés dans les rues afin qu'ils puissent lever les yeux sur le reliquaire qui contenait la main sacrée et être délivrés de leurs maux. Le même jour et à la même heure, l'épidémie cessa, la douleur du peuple fut dissipée et la colère de Dieu apaisée. » Une autre épidémie réapparut, à Bucklebury et dans les villages alentour. L'abbé de Reading vint sur place célébrer une messe en l'honneur du bienheureux Jacques après laquelle il bénit une grande quantité d'eau dans laquelle il plongea le reliquaire contenant la main sacrée. Ensuite, avec cette main de l'apôtre tenue en l'air il monta sur une éminence d'où il bénit la région et donna des instructions pour qu'on asperge d'eau sainte chacune des maisons, ce qui fut fait, et l'épidémie cessa instantanément. Ailleurs, lorsque la peste noire répète périodiquement ses ravages, on invoque encore saint Jacques. À Paris ^[24] où sévissait une « pestilence » ^[25] en 1467, on porta en procession « l'os du bras mons. S. Jaques ^[26] depuis l'église Saint-Jacques-de-l'Hôpital où il était conservé jusqu'à Saint-Germain-des-Prés. À Perpignan, le 17 août 1482, on voit encore se dérouler une procession de pénitence suivie pieds nus par les consuls, le clergé et toute la population pour obtenir la fin de la peste, procession qui se termina par l'envoi de deux pèlerins à Compostelle. Ce pèlerinage dut être suivi d'effet puisque le 25 mai 1488 la ville envoya encore une fois deux autres pèlerins pour la même raison ^[27] après avoir célébré un office à sept gaudes (*gaude*= réjouis-toi) à l'église Saint-Jacques et parcouru la ville en procession.

Saint Jacques exorciste

Saint Jacques s'avère capable de guérir certaines maladies mentales ; en d'autres termes, il exerce la fonction d'exorciste car la maladie mentale est signe de possession du démon. Les *Actes* de saint Jacques rappellent expressément que, pendant dix ans, il a guéri les démoniaques. Le livre Ier du *Liber Sancti Jacobi* rappelle que, plus que tous les apôtres, saint Jacques a le pouvoir de chasser Satan. Sa légende, reprise par la *Légende dorée*, montre qu'il a été capable de vaincre les démons envoyés par le magicien Hermogène, à l'aide de son simple *sudarium*. Que l'on traduise ce mot par « mouchoir » ou par « suaire », ainsi que l'ont fait les différents traducteurs de la *Légende dorée*, dans l'iconographie on voit à maintes reprises saint Jacques porteur de ce tissu blanc qui rappelle son pouvoir.

Il existe un texte remarquable qui montre saint Jacques guérissant, entre Jacca et Oviedo une jeune fille possédée du démon. Il mérite d'être résumé longuement et de n'être commenté qu'ensuite afin de ne pas en rompre la trame dramatique ^[28].

Une fille née de relations illégitimes, maudite par sa mère avant la naissance est donnée au démon à l'âge de 7 mois. C'est lui qui élève l'enfant, pendant seize ans. Il lui fait mener une vie digne d'une reine. Il la fait voyager par les airs et lui apprend toutes les langues. Il l'a toujours nourrie d'herbes crues et en a fait une élégante et robuste adolescente. Au début de la 17^e année de la jeune fille, le diable arriva avec sa protégée dans une abbaye de moines noirs, en terre d'Aragon à côté de la « cité ditte Jacca vers le Port d'Aspre ». Il la laisse un moment seule au pied des murs pendant qu'il entre dans le monastère avec l'intention de tourmenter les moines. C'est alors que saint Jacques apparut, prit la main gauche de la jeune fille et avec l'ongle imprima sur son majeur le signe de la croix. Dès son retour, le diable vit ce signe et s'exclama : — « Saint Jacques est passé par là ! » et immédiatement pénétra dans le corps de la jeune fille.

Commence alors une scène classique de possession démoniaque où le diable s'exprime par la bouche de la jeune fille et, par son intermédiaire, dialogue avec les moines accourus aux cris. Il hurle qu'il ne la laissera pas, que sa mère la lui a donnée : — « Elle est mienne, je l'ai nourrie et soutenue. Pourquoi devrais-je la perdre ? Je lui ai fait une vie luxueuse et je ne la laisserai jamais. » Quand le diable sort enfin du corps fatigué de la jeune fille, les moines la recueillent. Leur premier geste est de la faire changer de vêtements, les siens étant imprégnés de l'odeur du diable et susceptibles de l'attirer à nouveau. Jetés au feu, ces anciens vêtements brûlent « en crépitant comme coquille d'œuf et en exhalant une très mauvaise odeur ». Malgré toutes ces précautions, le démon se réinstalla dans le corps de la jeune fille et recommença à s'exclamer qu'il ne l'abandonnerait jamais. Les moines reprennent le dialogue. — « Que dites-vous, répondit-il ? Je ne reviendrai pas auprès de celleci qui est mienne ? En aucune manière je ne l'abandonnerai à moins que le Sauveur ou saint Jacques, qui me l'a prise, n'aient ordonné de me la faire perdre. » Incapables de délivrer la jeune fille, les moines font confiance au temps et à la sainteté du heu où ils habitent et gardent la jeune fille, espérant que le diable se lassera de lui-même. Mais le diable resta. Double signe de possession, la possédée continuait à se nourrir d'herbes crues et ne mangeait que très peu ou pas du tout de pain.

Au bout d'une année, les moines lui dirent qu'elle ne serait libérée que si elle allait demander sa guérison au saint Sauveur ou à saint Jacques. Elle prit sa besace et son bourdon et se mit en route pour Oviedo qui possédait des reliques de la Croix et de saint Jacques, une route longue de plus de 600 km. À Santayana (Saint Jagon), elle rencontra cinq chevaliers originaires de Jaca qui la reconnurent et lui donnèrent chacun un pain qu'elle ne mangea pas et qu'elle donna en aumône en mémoire des cinq plaies du Christ. En chemin, elle passa cinq ponts et sur chacun elle fut tentée par le diable de se jeter à l'eau. Mais les cinq aumônes la protégèrent de cette tentation.

Arrivée à Oviedo, elle entra immédiatement dans l'église et se prosterna devant les saintes Reliques. Le Malin qui l'habitait toujours chercha à se rendre maître d'elle en hurlant les paroles habituelles et le chanoine gardien des reliques fit ce qu'il faisait toujours en pareil cas : il jeta son étole sur la jeune fille en intimant l'ordre au démon de la quitter. À moitié étouffée par l'étole que le chanoine serrait très fort pour étouffer le diable, la jeune fille gémissait: — «J'étouffe, j'étouffe. » Voyant le corps gonfler, le chanoine desserra un peu l'étole, ce qui permit au diable de retrouver sa voix et de demander qu'on l'interroge sur ses exigences, sinon il dénoncerait les mauvaises actions des rois, comtes, princes, potentats, évêques, légats, clercs, prêtres, riches et pauvres, savants et ignorants. Le chanoine, sachant effectivement que le démon était capable de révéler des choses déshonorantes qui risqueraient de faire du tort à son église, ne voulut pas procéder à cet interrogatoire. Il ordonna au diable de sortir de la possédée, mais le démon répondit qu'il aimait trop sa protégée pour le faire.

L'archidiacre commença alors une thérapie plus importante et ordonna que l'on amène la Croix des Anges, la relique la plus précieuse. D'habitude, le Malin fuit devant la Croix. Mais ce jour-là il refusa et la malheureuse recommença à étouffer, à gonfler. Sa bouche se remplit de fiel, elle ne pouvait plus parler. On éloigna la relique pendant que le diable criait : — « Sors-moi ça de là, sors-moi ça de là ! » sans oser nommer la Croix. Devant cette obstination farouche, l'archidiacre ordonna alors une lecture de l'Évangile, lecture insupportable au diable qui, toujours par la bouche de la jeune fille se mit à parler très vite, de façon incompréhensible. Tout le monde écoutait. La lecture terminée, un jeune clerc l'exhorta à nouveau à partir, ce à quoi il répondit comme de coutume que la jeune fille lui avait été donnée par sa mère. Le clerc rétorqua que c'était impossible puisque toute Créature était faite à l'image de Dieu. Déconcerté le Malin se tut. Une multitude d'enfants attirés par le spectacle crièrent alors sur le conseil de l'archidiacre qu'il devait quitter la possédée. Terrorisé, le démon

gémît :-« Ces voix me torturent. » Il recommença à demander qu'on l'interroge mais le chanoine ne voulut pas accéder à cette exigence. Il envoya chercher les reliques. L'archidiacre dit — « Donne-là à saint Jacques. » Devant les reliques de saint Jacques le diable commença à céder. Une première fois, il partit en proférant des menaces et en aboyant à la mort. La possédée resta comme morte. On la transporta dans la maison de l'archidiacre puis on la ramena à l'église devant l'autel du saint Sauveur. Au cours d'une scène violente, saisie de nouveau par le démon, elle s'échappa par les airs des mains de ceux qui la tenaient et retomba sur le pavé, battue par le Malin qui criait et répétait qu'elle était à lui. Il promit cependant de sortir si on la conduisait devant l'autel de saint Jacques. Quand elle y fut, il demanda qu'on la reporte devant l'autel du saint Sauveur. Le manège se répéta plusieurs fois. Alors, une fois de plus l'étole passée au cou de la possédée et rapportée la Croix des Anges, le diable mordit l'archidiacre. La jeune fille gonfla à nouveau tant qu'on retira tout. À la fin et après un bref colloque, le diable partit définitivement du corps de cette malheureuse créature en lançant un terrible aboiement. Et elle cessa de manger des herbes crues et mangea du pain et des aliments dont se nourrit la nature humaine. Elle partit alors pour Saint-Jacques, SainteMarie de Rocamadour et Saint-Thomas de Cantorbery, puis vers Jérusalem et le Saint-Sépulcre.

Ce récit accompagne une notice relatant l'arrivée à Oviedo de plusieurs reliques, dont bien sûr une relique de saint Jacques en provenance de Jérusalem, aux environs de 1180. Le cadre du drame se situe entre Jaca et Oviedo. Le récit ne livre rien du lieu où la jeune fille est née et a passé son enfance, si ce n'est Toulouse mentionnée dans les dernières lignes du texte comme étant à dix-huit jours de marche d'Oviedo. Impossible de savoir si elle est arrivée à Jaca à pied ou par les airs puisque le diable a coutume d'utiliser ce mode de transport. On ne sait pas non plus pourquoi saint Jacques se trouve à Jaca, autour de ce monastère clunisien. On peut tout au plus remarquer qu'un étymologiste espagnol donne au

nom commun « jaca » en castillan et valencien la même origine que Jacobus [29]. Une chose curieuse est que la jeune fille, avant l'intervention de saint Jacques et de son signe de croix, semble parfaitement heureuse avec son diable. Ce n'est qu'après cette intervention qu'elle devient l'enjeu d'une lutte entre le Bien et le Mal, victime innocente de l'adultère de sa mère.

L'attitude des moines est tout à fait caractéristique de la façon dont on reconnaissait la possession. Ce sont eux qui posent le diagnostic et font le portrait de la jeune fille « habitée » par le diable. L'image est conforme à toutes celles où l'on voit un démon noir s'échapper de la bouche de celui qui est guéri. Le diable s'exprime directement par la bouche du possédé, d'où les dialogues entre le démon et l'exorciste. L'alimentation est typique de celui qui ne fait plus partie du monde des hommes, la malade ne se nourrit que d'herbes crues, le cru étant symbole de l'animalité [30] qui caractérise les possédés. Elle refuse le pain dont on lui fait l'aumône, car c'est un aliment dont seule se nourrit la nature humaine. Lorsque le diable l'habite, il imprègne ses vêtements de son odeur nauséabonde. Le traitement, auquel elle est soumise, est lui aussi révélateur de la façon dont les possédés sont considérés par la société du XII^e siècle. Dès le premier jour le diable a promis d'abandonner sa proie sur ordre du Sauveur et de saint Jacques. Or, à Jaca existent côte à côte une église Saint-Jacques et une église du Saint-Sauveur. Est-ce pour faire faire alternativement des neuvaines dans chacune de ces églises que les moines gardent la jeune fille, espérant ainsi la guérir ? En tout état de cause, ils ne font qu'appliquer les prétextes rappelés plus tard par Guillaume Durand, à savoir que l'exorciste est tenu de recevoir les malades qui « demeurent dans la maison même de Dieu » pendant le « temps convenable » et de les nourrir [31]. L'espoir est entretenu par le fait qu'elle accepte parfois de manger du pain et les habitants de la ville, habitués à voir errer cette démente la ramènent à l'abbaye quand ils la rencontrent.

La société admet ensuite fort bien de la lâcher sur le long chemin de son pèlerinage. L'itinéraire est assez facile à retracer dans son ensemble. Elle rejoint

le « camino fiances » à Puente-la-Reina et le suit jusqu'à Leon en passant par Logrono et Burgos. À partir de Leon, la route devient beaucoup plus difficile. Le contraste frappant entre le monastère et la solitude de la route est suffisant en lui-même pour expliquer les idées suicidaires de la jeune fille. Ce pèlerinage solitaire intervient à peu près à moitié du récit et semble une étape du traitement. Il s'ordonne curieusement autour du chiffre cinq, qui n'est pas d'un usage fréquent dans la symbolique chrétienne. On va même audelà, puisque ce chiffre cinq est lui-même évoqué cinq fois. Dans ce voyage, saint Jacques n'intervient pas. Il laisse la jeune fille lutter seule. On retrouve ce même type de solitude totale imposée aux fous à Reading ^[32] où une jeune folle « quitta la maison et alla parmi la campagne, cherchant aide ou guérison dans les lieux de pèlerinages aux saints ». Elle passe « un long temps à ces pèlerinages » et personne ne s'en étonne. Ce n'est que plus tard que saint Jacques intervient pour elle aussi.

Se déroulent ensuite les scènes d'exorcisme à Oviedo. Elles sont des classiques du genre. Pas plus qu'à Jaca l'exorciste ne peut triompher du démon. Il emploie pourtant l'imposition de l'étole qui, d'habitude, suffit à faire capituler le démon. Classique aussi est la peur panique qu'ont les chanoines des révélations que le diable peut faire des mauvaises actions de leurs congénères tout comme l'est la violence des scènes, cris, hurlements du diable qui aboie à la mort comme un chien, intervention des enfants curieux capables par leur innocence de chasser le démon mieux que ne pouvaient le faire les hommes imparfaits. Il se produit à nouveau des scènes de lévitation et de catalepsie. Les paroles prononcées sont des lectures d'Évangiles, contrairement à ce qui apparaît dans Guillaume Durand qui définit « l'exorciste » comme « celui qui adjure ou gourmande » en employant des « formules » spécifiques. Finalement, et c'est là le but recherché, ce sont les reliques de saint Jacques qui ont raison du démon. Le fait que la jeune fille parte à Compostelle après sa guérison montre qu'il n'y a pas concurrence entre les deux sanctuaires mais complémentarité. En 1228, Alphonse IX promulgua d'ailleurs une constitution en faveur des pèlerins de Saint-Jacques et de Saint-Sauveur.

Cet exemple développé longuement n'aurait qu'une valeur anecdotique s'il était unique. Il ne l'est pas et plusieurs autres faits en font foi. En 1182, par exemple, l'abbaye Saint-Laurent de Liège conserve pieusement « de la pièce d'étoffe de saint Jacques apôtre dont un quidam démoniaque contracté fut guéri » ^[33] Dans le *Livre des miracles* du *Codex Calixtinus*, saint Jacques éloigne le diable par deux fois ^[34] : le miracle XVI raconte comment un chevalier à l'agonie ne pouvait pas demander l'extrême-onction parce que les démons lui serraient la langue et lui fermaient les yeux contre sa volonté. Saint Jacques apparut et se précipita sur le malade, ce qui fit fuir les démons terrorisés. Le miracle XVII raconte comment le démon se montra à un pèlerin en prenant la forme de saint Jacques et l'incita à se suicider en raison de la gravité de ses péchés. Le vrai saint Jacques intervint fort heureusement pour arrêter cette mauvaise action. Un miracle de Reading ^[35] rapporte également comment le diable, furieux de ce que saint Jacques l'ait vaincu dans une épidémie, voulut empêcher qu'on érige une croix commémorative. Il immobilisa dans le bois la charrette sur laquelle le tronc d'arbre retenu avait été placé en cassant trois fois consécutives les harnais des bœufs. Un des moines de Reading comprit l'intervention diabolique et « sachant bien que le vieil Ennemi détestait le signe de la Croix par laquelle il fut vaincu, envoya quelqu'un à grande vitesse pour chercher l'eau du bienheureux Jacques ». Il en aspergea le convoi qui put alors repartir.

Dans la littérature, on trouve également des illustrations de ce pouvoir d'exorciste de saint Jacques. Lorsque Robert le Diable prit conscience du fait qu'il était possédé et qu'il décida de lutter, sa première démarche fut d'aller en pèlerinage « à saint Gille/Et à saint Jaque le preudome/D'illeuc en est alés à Rome/À l'apostolle confesser » ^[36]. Et c'est une grande statue de saint Jacques qui accueille les déments au sanctuaire spécialisé de Saint-Mathurin de Larchant. Parfois, le Diable ne craint pas de se déguiser en saint Jacques pour mieux tromper les pèlerins. Ainsi, le moine Guibert de Nogent ^[37] raconte, vers 1115, un miracle que l'on retrouve plus tard dans le *Livre des Miracles* de Compostelle. Il déclare tenir d'un informateur bourguignon qui « le tenait de quelqu'un qui

avait vu le ressuscité », un pèlerin qui s'était suicidé, trompé par le démon mais heureusement sauvé par saint Jacques qui avait compris la supercherie.

Saint Jacques protecteur de la terre et des eaux

L'Épître de Jacques dit encore :

« Le cultivateur attend le fruit précieux de la terre... Élie pria avec ferveur pour qu'il ne plût pas, et il ne plut pas pendant trois ans ; puis il pria de nouveau, le ciel donna de la pluie, la terre produisit son fruit. »

Saint Jacques protège donc les hommes des mauvaises récoltes. Au xv^e siècle à Nevers, le 25 juillet, l'un des buts de la procession générale derrière le chef de saint Jacques est de se concilier « la disposition du temps, afin de pouvoir cueillir et lever les biens qui sont sur terre » ^[38]. Dans plusieurs autres endroits on voit également Jacques invoqué de même pour l'obtention de bonnes récoltes. À Aire-sur-la-Lys, ce sont des pommes qui étaient bénies durant la grand-messe de la Saint-Jacques en 1524 ^[39]. En 1599 encore, l'une des confréries de maîtresjardiniers de Paris avait sa fête patronale le 25 juillet ^[40] et en Allemagne, le jour de la Saint-Jacques on bénissait la récolte fruitière à venir ^[41].

De surcroît, saint Jacques protège des méfaits des animaux et il aide les hommes à réaliser des tâches insurmontables. Par exemple, la légende de Compostelle révèle saint Jacques domptant des taureaux, celle de Tarentaise le montre intimant des ordres à un ours ou à un corbeau. Toujours en Tarentaise, il conserve de la glace en plein été et allonge une poutre trop courte tout comme il peut, à Reading ^[42] faire démarrer une charrette trop lourdement chargée. Soigner les biens des hommes revient à soigner leur santé, et à cet égard ces exemples sont typiques : domestiquer les bêtes empêchent les accidents, retrouver une somme perdue évite la pauvreté donc la maladie, obtenir de bonnes récoltes prévient la famine et donc d'autres formes de souffrance et de

maladie. Même chose quand on le voit délivrer de la prison le duc de Bretagne ou Jacques Cœur, ou encore aider Louis XI à gagner une victoire ^[43]

En outre, saint Jacques se montre capable de maîtriser les démons qui se cachent au fond des eaux. En voici quelques exemples. Le *Livre des miracles* ^[44] de Compostelle consacre à des sauvetages en mer quatre miracles sur vingt-trois. Dans chacun d'eux, saint Jacques apparaît comme un habitant des profondeurs marines répondant au premier appel du pèlerin en détresse. Le premier de ces quatre miracles est le plus explicite : saint Jacques surgit tellement vite « du fond de la mer » qu'un Sarrasin lui demande « Es-tu le Dieu de la mer ? » ce à quoi il répond clairement « Je suis le serviteur du Dieu de la mer. » On le voit ensuite déclencher « une forte tempête » et, au milieu de cette tempête, « guider la nef merveilleusement à l'endroit souhaité ». Dans le second miracle, il s'avère capable de commander les mouvements de la mer, à laquelle il donne l'ordre « de remettre sur le navire ceux qu'elle avait pris par trahison ». Le troisième miracle le montre capable d'apaiser la tempête tandis que le quatrième prouve qu'il peut, trois jours durant, tenir hors de l'eau un pèlerin tombé accidentellement d'un navire. C'est donc tout naturellement que saint Jacques est souvent invoqué par les marins et par les pèlerins voyageant par mer et peu familiers de ce mode de transport. Au début du XIV^e siècle, la grande chanson des pèlerins d'Aurillac raconte cette terreur :

« ... Quand nous fûmes ici près, à Bordeaux, il fallut nous risquer sur l'eau
Dieu !

! que deviendrons-nous... ? » ^[45] .

Saint Jacques sait en outre vaincre le dragon des fleuves, ainsi à Échirrolles, sur le Drac ^[46] (le Dragon). Une simple traversée de rivière épouvante les pèlerins, dont aucun ne semble savoir nager et qui sont obligés de franchir les eaux qui leur barrent souvent la route. Trois façons de franchir ces passages périlleux : le gué, le bac ou le pont. Une image du XIII^e siècle tirée des *Cantigas de santa*

Maria ^[47] montre un accident arrivé lors du passage d'une rivière : une jeune cavalière laisse échapper son bébé à cause d'un faux-pas de son cheval et ni elle ni son mari ne sont capables de plonger pour retrouver l'enfant que l'on voit flotter entre deux eaux. Ils se contentent de longer le fleuve en se lamentant. Cela n'empêche pas l'audace de certains qui se risquent en plein hiver à traverser une rivière en crue. Combien s'y sont noyés ? Sur le chemin de Compostelle, en février près de Leon, Jean de Tournai ^[48] et ses compagnons ne trouvant aucun guide pour leur faire passer à gué le Torio en crue « se recommandent à Dieu, à la Vierge Marie, à saint Jacques et à tous les benoits saints et saintes du Paradis... et entrent dans cette eau » malgré les villageois qui leur crient : « Pauvres pèlerins, retournez à l'hôpital ! Il est déjà tard et si vous ne savez la voie vous allez vous noyer ! » Ils sont sauvés par la prudence du premier d'entre eux qui sonde l'eau de son bourdon et contourne les fossés trop profonds. Un dernier bras est franchi avec trois autres voyageurs qui connaissaient le gué et la façon « de ne pas lever les pieds mais de les traîner seulement ».

Le passage par bac est tout aussi aléatoire et saint Jacques doit protéger les pèlerins des méfaits des passeurs. Dès le XII^e siècle, le *Guide du pèlerin* s'écrie : « Maudits soient les bateliers... qui, après avoir reçu l'argent... font monter une si grande troupe de pèlerins que le bateau se retourne et que les pèlerins sont noyés. » Quant aux ponts, rares sont ceux aussi beaux et solides que celui de Puente-la-Reina, construit spécialement pour les pèlerins au XII^e siècle, sur le chemin de Compostelle. Les pèlerins d'Aurillac, encore une fois terrorisés par le passage du fameux « pont-qui-tremble » sur le ruisseau Tablizo proche de la côte Cantabrique, implorent saint Jacques :

« Quand nous fûmes sur les ponceaux/
Comme ils tremblèrent au passage qu'on fit ! Nous croyions mourir/
Paix ! ah Paix ! Sauve les pèlerins, saint Jacques ! »

Enfin, sur une grande partie de son cours, la Loire est placée sous la protection

de saint Jacques. En effet, les « marchands fréquentant la rivière de Loire et les affluents descendant en icelle », qui traitait de toutes les affaires concernant le trafic fluvial sur la Loire, ainsi que le gros transit s'effectuant au port d'Orléans considère saint Jacques comme l'un de ses saints préférés ^[49]. Ils demandent en fait une double protection, car l'Épître *de Jacques* leur adresse un avertissement sans appel en leur demandant de « pleurer sans attendre sur les malheurs qui les attendent », à cause du mauvais emploi fait de leurs richesses.

Au fil de la Loire et de ses affluents s'égrènent ainsi les lieux de prière à saint Jacques, de chapelle en chapelle, de croix en croix sur les ponts, d'île en île, toutes attestées au Moyen Age. Ainsi la croix Saint-Jacques au milieu de la Loire à Nevers, la chapelle Saint-Jacques de Beaugency, construite sur la quatrième arche marquant le milieu du pont, démolie en 1767, la chapelle Saint-Jacques au milieu du pont de bois de Blois remplacé au XVIII^e siècle par celui de Gabriel, l'île Saint-Jacques à Tours à l'emplacement du pont actuel, le prieuré Saint-Jacques dans le faubourg de Pirmil à Nantes, au bord de l'estuaire... Et puis encore l'église Saint-Jacques-des-Ponts à Chinon, qui garde les ponts sur la Vienne ^[50] l'église Saint-Jacques-des-Guérets tout près du bac qui passait le Loir...

Le passage du fleuve, toujours périlleux et étroit n'est pas sans évoquer cet autre étroit passage qu'est la mort. Le poème de saint Julien ^[51] décrit bien le lieu choisi pour se faire passeur. « Sur le chemin de Saint-Jacques firent une pauvre auberge entre le bois et le chemin où passe maint pèlerin. Ce pas estoit fort périlleux. Beaucoup d'hommes y sont morts car sur l'eau n'y avoit ni pont ni planche. Souvent pèlerins s'y noient. » Julien se fait passeur. Une nuit de pluie et de tempête, alors qu'aucun humain ne peut être dehors, une voix hèle Julien, *outré l'aighe*. Pour la première fois, Julien hésite, tant il est fatigué et tant l'eau est haute. Il traverse néanmoins et trouve un lépreux qu'il ramène à grand peine. C'est le Christ. Le lendemain, Julien et son épouse sont assassinés. Dans ce poème, l'eau symbolise sans nul doute encore le passage entre le ciel et la terre,

entre la vie terrestre et l'au-delà. Guillaume de Diguleville lui aussi assimile passage de l'eau et passage vers l'Au-delà : « Or je vois bien qu'à l'estroit passage es de ton pèlerinage. Voiz ci la mort qui venue est... »

Enfin les fontaines sont souvent liées elles aussi à saint Jacques. La légende de saint Jacques raconte en effet longuement comment à Padron il a su faire jaillir une source pour étancher sa soif, et tous les pèlerins ne manquent pas de s'en émerveiller. En 1466, les compagnons de Léon de Rosmital relatent leur visite à cette fontaine Saint-Jacques sur les hauteurs du mont Santiguiano :

« Une fois saint Jacques, sous les jets de trois tireurs s'est retiré sur une colline, s'est assis et s'est mis à pleurer de façon pitoyable. Il était affligé de n'avoir pu convertir plus de deux hommes. Là il eut grand soif et enfonça son bâton dans la terre, d'où se mit à jaillir une jolie source qui se trouve encore en cet endroit. Et l'on dit que saint Jacques se rendait de temps en temps à la dite fontaine, quand il voulait boire. Là mon seigneur et moi et nous tous nous y bûmes. »

Partout, les fontaines représentent un repère précieux pour le pèlerin qui en a toujours besoin pour s'abreuver, et nombreuses sont celles qui n'ont pas d'autre histoire que leur toponyme. Les fontaines Saint-Jacques sont souvent en elles-mêmes des lieux de culte, protégées parfois par une statue ou par une chapelle voisine. Ainsi en est-il en Bretagne de la fontaine Saint-Jacques de Trémeven (Côtes-d'Armor), ornée d'une superbe statue de kersanton datant du xv^e siècle. En Berry, le village de La Chapelle-d'Angillon est né autour d'une chapelle fondée par un « saint Jacques » venu vivre au bord d'une source donnant naissance à un ruisseau Saint-Jacques ^[52]. Les eaux protégées par saint Jacques semblent avoir souvent des vertus guérisseuses. C'est ainsi que l'on constate que plusieurs parmi les plus anciennes des confréries Saint-Jacques siègent dans des lieux connus pour la valeur de leurs eaux thermales. Parmi celles-là, deux au moins laissent à penser en outre qu'elles furent des confréries hospitalières

chargées d'accueillir des malades venus se faire soigner par ces eaux thermales : en 1325, la confrérie de Bagnères-de-Bigorre ^[53] est ouverte, outre aux habitants de la ville, à tous les habitants « voisins de la région » et on retrouve cette même situation à Saint-Christaud (Haute-Garonne), modeste village de la Comminge où l'on voit, en 1370, venir des gens malades ou « affligés d'une infirmité » demander leur inscription sur les listes de la confrérie et essayer ainsi d'obtenir l'aide de saint Jacques ^[54]. Enfin, à l'abbaye de Reading où est conservée la main de saint Jacques, cette main plongée dans une eau quelconque lui confère un pouvoir guérisseur attesté dans les récits de miracles rédigés entre 1127 et 1189 ^[55].

Les liens qui unissent l'eau et le pèlerin de saint Jacques, qu'ils soient réels ou symboliques, paisibles ou conflictuels, s'avèrent d'une grande force et d'une grande permanence dans le temps.

Les limites du pouvoir de Saint Jacques

Hélas, saint Jacques n'arrive pas toujours à protéger ses pèlerins. Ainsi, à Rodez en 1457, il n'empêche pas la mort suspecte d'un « romieu » venant de « S. Jacme » faisant craindre qu'il ne soit « mort de la contagion », autrement dit la peste qui sévissait (on le fait enterrer par un pestiféré, lui-même réfugié dans un colombier ^[56]). Ce type d'échec explique peut-être le remplacement progressif de saint Jacques par saint Roch dans le traitement des épidémies. Dans l'Orne, la paroisse de Saint-Jacques de la Brasse devient ainsi, après 1508 ^[57] Saint-Roch-sur-Egrenne. René de La Coste-Messelière ^[58] rapporte qu'à Aulnay (Charente-Maritime) là où est marqué le passage de Poitou en Saintonge par une croix hosannière — devant laquelle se chante l'hymne *Hosanna* le dimanche des Rameaux — cette croix, qui comptait parmi ses quatre statues un saint Jacques, l'a vu remplacé à l'époque gothique par une statue de saint Roch. À Aubigné-Racan (Sarthe), saint Roch a succédé à saint Jacques ^[59] dans l'église paroissiale

sur un autel érigé d'abord en remplacement de la chapelle de Montjacob, disparue après 1598. La date du changement de vocable est inconnue, mais postérieure au ^{xvi}^e siècle.

Saint Jacques se montre même une fois incapable de satisfaire les désirs des gardiens du sanctuaire de Compostelle. En 1554 en effet, les habitants de Bourges, stupéfaits, voient passer dans leur ville une « châsse de saint Jacques ^[60] venant de Compostelle et allant demander la pluie... à Notre-Dame de Cléry :

« En l'année que dessus, vers la fin du moys de juy et commencement de juillet fut apourté la chasse saint Jacques en Galice, à nostre Dame de Cléry, ainsi qu'il nous fut récité par les gens du païs. Ils estaiet bien cent ou six vingt pour conduyre et mener ladicte chasse, avec le sauf-conduit du roy. Ils avoient apourté ladicte chasse audict lieu de Cléry pour ce que il y avoit troys ans, ainsi qu'ils disoient, qu'il n'avoit pas pleu en leur païs. »

Cet aveu public d'échec ne laisse pas d'être étonnant. Comment les chanoines de la cathédrale ont-ils pu laisser clamer partout l'incapacité de saint Jacques à amener la pluie ?

Face au Diable, le pouvoir de saint Jacques connaît également des limites. Guillaume de Newbough ^[61] raconte à ce propos un fait incroyable : En 1194, saint Jacques, alerté par la prière d'un pèlerin attaqué par Satan, obligea ce dernier à lui avouer qu'il « possède » le roi Richard. Ici, saint Jacques n'a qu'un seul pouvoir, celui de faire prendre conscience à la société de cette folie du roi, habité par le démon à l'insu de tous. Aux autorités religieuses de s'opposer aux forces du Mal et d'exorciser Richard s'il en éprouve le désir. Voici l'histoire :

Près du Mans, un pèlerin récemment rentré de Saint-Jacques en Espagne, décida d'aller en Terre sainte. Comme il était seul dans un chemin écarté, un homme d'une taille extraordinaire avec un visage hideux vint à sa rencontre.

Épouvanté, le pèlerin fit le signe de la croix. L'homme s'arrêta et dit : — « Prosternez-vous devant moi, adorez-moi et je vous rendrai l'homme le plus riche et le plus puissant de la terre. » Le pieux pèlerin refusa, disant que seul Dieu méritait d'être adoré. Le démon, car c'était lui, furieux, répliqua : -« Il faut que je vous donne quelque chose » et lui jeta un manteau sur la tête. Aussitôt, le pèlerin sentit une vive brûlure sur son visage et ses cheveux et se sentit entraîné par le bras. Il eut assez de présence d'esprit pour réclamer le secours de saint Jacques, lequel apparut incontinent et interpella le diable : — « Malheureux qui es-tu ? et quelle affaire t'a conduit ici ? » Contraint de répondre, le diable dit : — « Je suis l'ennemi du genre humain et j'essaie par mes artifices de faire tomber les âmes dans mes pièges. C'est moi qui suis cause du scandale et de la perte qui est arrivée en Orient, qui ai fait que les armes des Chrétiens n'ont pas prospéré en Terre sainte, qui ai semé la discorde dans leurs esprits, qui ai persuadé le duc d'Autriche de retenir Richard prisonnier, qui l'ai accompagné depuis sa délivrance, et maintenant je fais ma demeure ordinaire dans sa chambre, et garde soigneusement ses trésors qui sont enfermés à Chinon. » Cela dit, il disparut et le voyageur rebroussa son chemin droit au Mans, vint trouver l'évêque et les plus notables hommes de la ville, auxquels il raconta ce qui lui était arrivé, et pour confirmation de son dire, leur montra sa tête dénuée de poil, son visage noirci et le bras que le démon avoit touché encore fumant d'une brûlure puante qui l'avoit infecté. Cela fait, il reprit son chemin, et continua son voyage. L'évêque jugeant que ce prodige était un avertissement qui ne devait point être négligé, fit instruire Richard de cet événement.

Guillaume de Newbugh est le seul auteur capable de divulguer ce type de calomnies qui émane vraisemblablement de milieux hostiles aux Plantagenêts, se faisant toujours une joie de rappeler l'origine diabolique de cette famille.

Saint Jacques n'a pas pu non plus guérir la folie de Charles VI. Depuis 1395, les

médecins ont renoncé et cédé la place aux religieux. Bernard Guenée ^[62] a mis en relief cette lutte sourde qui, au chevet de Charles VI, avait opposé médecins et religieux, les premiers ayant eu la haute main sur les traitements entre 1392 et 1395. C'est seulement après cette date que quantité de pèlerinages furent entrepris pour demander l'aide des saints les plus divers, si l'on en juge par ceux visités par le « pèlerin du roi » qui, en cette année 1395 arrive à Lille après avoir visité auparavant dix sanctuaires disséminés sur l'ensemble du royaume ^[63]. Sa tournée des sanctuaires avait inclus Compostelle. De plus, et le fait est assez rare pour pouvoir être signalé, le roi se fit trois fois, personnellement, pèlerin de saint Jacques à Paris ^[64]. Nul doute que ce ne soit dans cette optique de demande de guérison. Une autre crise de démence, intervenant au moment crucial où avaient lieu les négociations d'Arras en août 1414, a incité une fois encore l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, le 1er août, à « chanter solennellement une messe à diacre et à sous-diacre, chantres et orgues, pour le bien, état et santé de la personne du roy nostre sire » ^[65]. Malgré ces supplications, rien n'a guéri le roi. Il ne restait plus que l'ultime recours, l'espoir que saint Jacques accueillerait au Ciel celui qu'il n'avait pas pu sauver sur Terre. C'est ce que semble demander la scène centrale du tombeau du cardinal Jean de La Grange en l'église Saint-Martial d'Avignon ^[66].

Bien davantage que les autres saints, et sans doute à cause de l'influence de l'*Épître*, des *Actes* et de l'Évangile, saint Jacques est le compagnon pendant tout le pèlerinage qu'est la vie humaine et l'accompagnateur du grand passage dans le monde des morts. C'est sans doute pour cette raison que les prières médiévales ne s'adressent que rarement à l'évangéliste de l'Espagne. En revanche, elles sont nombreuses à l'invoquer comme le guide indispensable à toute vie, telle cette prière datée de la fin du xv^e siècle ^[67] qui demande à saint Jacques que l'orant « bonnement puisse vivre et mourir ».

Notes du chapitre

- [1] † Matt. XVII, 1-9 ; Mc. IX, 2-9 ; Lc. IX, 28-36.
- [2] † Bossebœuf (abbé), *Saint-Aignan, Tésée et Montrichard, histoire et archéologie*, Tours, 1890, p. 27.
- [3] † Paris, Arch. nat. D 8349. Sceau appendu à une fondation de 1352 mais daté du siècle précédent.
- [4] † Récemment restauré, il est situé dans le déambulatoire, entre la chapelle absidiale centrale et la chapelle absidiale nord.
- [5] † Migne, *Patrologie latine*, t. CXIX, canon 14.
- [6] † Guillaume Durand, *Le racional des divins offices à l'onneur de N.S. Jesuchrist...*, Paris, 1503, rééd., Paris, 1854, 5 vol., livre I, chap. VIII, § III-IV.
- [7] † B. Kemp, The miracles of the hand of st. James, *Berkshire Archæological Journal*, vol. 65, 1970, p. 1-19.
- [8] † Arch. dép. Haute-Garonne, E 834, fol. 46-50.
- [9] † *Livre des miracles de saint Jacques*, trad. M. de Menaca, Nantes, 1987, miracle XII.
- [10] † B. Kemp, The miracles of the hand of st. James... miracles IX, III, XIX, XII, XIII, XX.
- [11] † Arch. mun. Nevers, CC 72 et CC 73, impôts et comptabilité, comptes de la ville 148283 et 1483-84 ; abbé Boutillier, Le trésor de la cathédrale de Nevers, *Bulletin de la société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, Nevers, 1890, 3^e série, t. III (XIII^e vol. de la coll.), § V, p. 238.
- [12] † *Livre des miracles de saint Jacques*, trad. M. de Menaca, Nantes, 1987, miracle III.
- [13] † B. Kemp B., The miracles of the hand of st. James... p. 16, miracle XXI.
- [14] † *Conte (Le) de Floire et Blanchefleur*, trad. J. L. Leclanché, Paris, 1986, p. 11, vers 93-104.
- [15] † Éd. Clovis Brunel, Paris, 1926, p. 3-10.
- [16] † Arch. dép. Loire, chambre des comptes de Montbrison, B 1876, fol. 113 v^o.
- [17] † Arch. dép. Aveyron, G. 106, fol. 479, 29 octobre 1524.
- [18] † *Catalogus codicum copticorum*, éd. G. Zoëga, Rome, 1810, cod. 127, fol. 8.
- [19] † Abbé Janvier, *La bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé*, Tours, 1888, p. 18-20 ; T. Griguer, *La vie et le procès de canonisation de Jeanne-Marie de Maillé (1331-1414)*, mémoire de maîtrise, Université de Tours, dir. B. Chevalier, 1979, p. 99-102, d'après la *Vita* rédigée en 1414 par frère mineur Martin de Boisgaultier, confesseur de la bienheureuse.
- [20] † Jean Froissait, *Chroniques*, éd. S. Luce, puis L. Mirot, Paris, Société de l'Histoire de France, 1869-1975, 15 vol., t. XII, § 22, p. 92.
- [21] † Arch. dép. Haute-Garonne, E 834, fol. 46-50.
- [22] † *Acta sanctorum*, 1643, janvier, t. II, p. 26, transcription père Chifflet ; Migne, *Patrologie latine*, t. 163, col. 1411 ; *Missale ad usum ecclesia metropolitanae sancti Petri Tharenthasiensis*, imprimé à la demande de *Missale* Mgr Jean-Philippe Grelée, Genève chez Gabriel Pomard, 1529 (archives diocésaines de Tarentaise à Moûtiers), fol. XLVI.
- [23] † B. Kemp, The miracles of the hand of st. James, *Berkshire Archoeological Journal*, vol. 65, 1970,

miracles IV et XIV.

[24] † Paris, arch. Ass. publique, compte 1467-1468 ; H. Bordier, *La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives, Mémoires de la société de l'histoire de Paris*, 1875-1876, t. II, p. 394.

[25] † J. N. Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Paris, Mouton, 1975, 2 vol., t. I, p. 380.

[26] † H. Bordier, *La confrérie de Saint-Jacques aux pèlerins...*, t. II, p. 386-387.

[27] † Arch. dép. Pyrénées-Orientales, G. 237, G. 238, collégiale Saint-Jean-Baptiste de Perpignan (1459-1488-1500).

[28] † Miracle de la possédée d'Oviedo, éd. Ch. Köhler, *Revue de l'Orient latin*, t. V, 1897, p. 13-21 et L. Vasquez de Parga, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela...* t. III, doc. 91.

[29] † *Diccionario etimologico español e hispanico*, V. Garcia de Diego, Espasa-Calpe, Madrid, 1985, p. 753.

[30] † J. Postel et C. Quétel C., *Nouvelle histoire de la psychiatrie*, « Le malade mental dans la société médiévale (XI^e-XIII^e siècles) », Paris, Dunod, 1994, p. 61.

[31] † Guillaume Durand, *Le racional des divins offices à l'onneur de N.S. Jesuchrist...*, Paris, 1503, rééd., Paris, 1854, 5 vol., livre II, chap. VI, § I-VI.

[32] † B. Kemp, *The miracles of the hand of st. James...*, miracle VIII.

[33] † Bruxelles, bibl. royale, ms. 21177-9 de la, fol. 9 v^o-10, copie XIII^e siècle ; P. Georges, Documents inédits sur le trésor des reliques des abbayes bénédictines de Saint-Laurent et de Saint-Jacques de Liège (XI^e-XVII^e siècles), *Bulletin de la commission royale d'histoire*, t. CLVIII, 1^{re} 4^e livraison, Bruxelles, 1992, p. 1-50.

[34] † *Livre des miracles de saint Jacques*, trad. M. de Menaca..., 1987, p. 363-389.

[35] † B. Kemp, *The miracles of the hand of st. James*, miracle XV.

[36] † *Robert le Diable*, éd. K. Breul, *Mélanges A. Tobler*, Halle, 1895, v. 373 et s. ; v. 485 et s.

[37] † Guibert de Nogent, *Autobiographie*, éd., trad. et annotations E. R. Labande, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 443-449.

[38] † Arch. mun. Nevers, CC 72 et CC 73, impôts et comptabilité, comptes de la ville 148283 et 1483-84 ; abbé Boutillier, *Le trésor de la cathédrale de Nevers...*, § V, p. 238.

[39] † Comptes de la fabrique, cité par J. Rouyer, *Recherches historiques sur le chapitre de Saint-Pierre d'Aire, Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie*, t. X, 1858, p. 235-242.

[40] † J. B. Le Masson, *Le calendrier des confréries de Paris*, 1621, rééd. V. Dufour, Paris, 1875.

[41] † J. Trier, *Der heilige Jodocus*, Breslau, 1924, p. 103-105.

[42] † B. Kemp, *The miracles of the hand of st. James*, p. 12, miracle XV.

[43] † Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, t. I, livre XVI, § XCV (chambre des comptes de Nantes) ; *Les affaires de Jacques Cœur*, éd. M. Mollat, Paris, 1952, fol. 298 ; Jehan de Wavrin, *Anchiennes cronicques d'Engleterre*, éd. Paris, 1858, t. I, p. 334 (partie V, livre VI, chap. XX).

[44] † M. de Menaca, *Histoire de saint Jacques et de ses miracles au Moyen Âge*, Nantes, Université,

1987, miracles VII à X.

[45] † Trad. La Salle de Rochemaure (duc de), et R. Lavaud, *Les troubadours cantaliens*, Paris, 1910, t. II, p. 524-533 ; R. Nelli, Trois poèmes autour d'un pèlerinage, *Cahiers de Fanjeaux*, Toulouse, Privat, n° 15, 1980, p. 79-91.

[46] † Voir chapitre V.

[47] † Madrid, bibl. royale du monastère de l'Escorial, fol. 228 v°.

[48] † Valenciennes, bibl. mun., ms. 493, fol. 297-298 v°.

[49] † P. Mantellier, *Archives de la communauté des marchands de la Loire*, t. II-III, Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle, Orléans, 1864-1869, 3 vol.

[50] † D. Faucillon, Un monument chinonais disparu, l'église Saint-Jacques, *Bulletin du Vieux Chinon*, t. III, 1934, p. 426-432 ; H. Grimaud, Notes relatives aux anciennes paroisses de Chinon, *Bulletin de la société archéologique de Touraine*, t. XIV, 1903, p. 178-186.

[51] † A. Tobler, Zur Legende vom heiligen Julianus, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CII, 1899 ; B. de Gaiffier, La légende de saint Julien l'hospitalier, *Analecta Bolandiana*, t. 63, Bruxelles, 1945, p. 145-219 ; Deremble-Manhes, *Étude iconographique des verrières basses de la cathédrale de Chartres*, thèse pour le doctorat de l'École des Hautes études en sciences sociales, dir. J.-C. Schmitt, Paris, 1989.

[52] † Arch. dép. Cher, archives de Saint-Sulpice, dossier du prieur de La Chapelle-d'Angillon. Vie écrite au XVI^e siècle : *Elogium historicum sancti Jacobi eremitaie*, éd. Labbe, *Nova Bibliotheca*, Bourges, 1657, t. II, p. 393.

[53] † Dejeanne et J. J. Pepouey, Statuts de la confrérie de Saint-Jacques de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Bagnères, 1325, *Explorations pyrénéennes, bulletin de la société Ramond*, Toulouse, 1^{er} trimestre 1897, p. 51-69 ; ms. en gascon, arch. église Saint-Vincent de Bagnères.

[54] † J. Ducamin, Deux textes gascons originaires de Montesquieu-Volvestre (1370-1467 ; 1535), *Mélanges Léonce Couture*, Toulouse, 1902, p. 193-207, trad. inédite de Marcel Beurdeley, sous la direction de M. Boisgontier, professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail, Bazas, 1989.

[55] † B. Kemp, The miracles of the hand of st. James, *op. cit.*.

[56] † Arch. comm. Rodez, reg. CC. 260 ; N. Lemaître, *Le Rouergue flamboyant*, Paris, Cerf, 1988, p. 381, n. 3.

[57] † *Pouillé de la province de Tours*, éd. A. Longnon, Paris, 1903, p. 139, d'après le pouillé du diocèse du Mans.

[58] † R. de La Coste-Messelière, Des chemins de Saint-Jacques, *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europaia 85, España, Gand, 1985, p. 112.

[59] † Arch. dép. Sarthe, H 336.

[60] † *Journal de Jehan Glaumeau de Bourges, 1541-1562*, Paris, BN, ms. fr. 14380, éd. Hiver, Bourges, 1867.

[61] † Guillaume de Newburgh, *Rerum anglicarum*, XII^e siècle, éd. R. Howlett, *Chronicles of the reigns of Stephen, Henry II and Richard I*, London, 1885, vol. II, p. 434-435 ; Guillaume de Newburgh est né vers

1135. Religieux chez les Augustins, à Newburgh. Il écrit son histoire jusqu'en 1198, date qui doit précéder de peu sa mort ; A. Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, Paris, 1648, p. 472.

[62] ↑ Séminaire de l'EPHE, Le Religieux et la folie de Charles VI, 11 avril 1995.

[63] ↑ Lille, arch. mun., comptes de 1395, reg. 1612.

[64] ↑ Voir chapitre VI.

[65] ↑ Bibl. historique de la Ville de Paris, CP 3593-3595 ; E. F. Villain, *Essai d'une histoire de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, Paris, 1758, p. 44.

[66] ↑ Avignon, musée du Petit Palais, Inv. Calvet N 63, fragments des statues de saint Jacques et Charles VI ; Bibl. du Vatican, fonds Barberini, ms. lat. 4426, fol. 25, dessin anonyme du xvii^e siècle, présenté dans le catalogue du musée du Petit-Palais à Avignon.

[67] ↑ *Prières (Les) aux saints en français à la fin du Moyen Âge*, éd. P. Rézeau, Droz, Genève, 3 vol., 1982-1985-1986, t. II, p. 268.

Chapitre V

Reliques de Saint Jacques

La force de l'*Épître de Jacques* et des *Actes* est telle que les innombrables demandes d'intercession faites à saint Jacques ne peuvent pas s'effectuer uniquement à Compostelle. Les fidèles ont besoin de sanctuaires de proximité où se recueillir, où déposer leurs offrandes, des sanctuaires d'autant plus efficaces qu'ils sont dépositaires d'une relique de saint Jacques. Nombreuses sont ces reliques, ce qui n'étonne personne. On sait bien qu'elles ne sont pas toutes vraies, mais qu'importe. Le moine Guibert de Nogent^[1] au XII^e siècle, affirmait déjà que « ceux qui honorent de fausses reliques sans le savoir ne pèchent pas ». En 1408, Jean Gerson, dans un vigoureux plaidoyer, soutient également que les pèlerins, même s'ils sont dans l'erreur n'en sont pas pour autant coupables et qu'il convient de les laisser faire :

« Que deviendrait le culte des reliques dans bien des églises et même dans la nôtre si toutes les différences d'opinion en ces matières étaient qualifiées d'erreurs intolérables, si l'on déclarait en outre que le voile qui obscurcit les cœurs doit être enlevé chaque fois qu'une église ou un couvent croit avoir une relique qu'une autre église prétend déjà posséder ? Nous voyons par exemple des quantités innombrables de têtes de saint Jean-Baptiste et de corps des saints Benoît, Madeleine, Lazare et d'autres encore. Rien n'empêche donc de laisser nos deux reliques contradictoires subsister en face l'une de l'autre, et si ceux qui les vénèrent ne se trouvent pas dans la vérité, ils sont au moins munis de témoignages assez vraisemblables pour rendre leur action louable et les défendre de toute accusation de mensonge

ou d'erreur, car, en matière de religion, ces mots erreur et mensonge impliquent l'idée de culpabilité...^[2]

Les reliques de saint Jacques sont dispersées un peu partout, peut-être en vertu de ce que l'apôtre passe pour avoir évangélisé l'Occident tout entier, et non pas seulement l'Espagne. L'inventaire de ces reliques est loin d'être terminé, mais d'ores et déjà il apparaît que le Moyen Âge n'a pas craint de fréquenter des sanctuaires possesseurs de corps, de têtes, de dents, mentons, bras, pieds, côtes et autres morceaux d'os dotés d'un pouvoir d'autant plus grand que la relique était importante. La plus connue étant le corps conservé à Compostelle, il convient d'observer cette relique en premier. La réalité n'est pas aussi simple qu'il y paraît.

Le corps de Saint Jacques à Compostelle

D'emblée, il est flagrant que le corps de saint Jacques n'apparaît concrètement indispensable qu'à partir du xv^e siècle, et que, auparavant, tout a fonctionné sur du vide. Dès 1056, il s'avère qu'il n'y a même pas de tombeau, simplement des reliquaires dispersés entre la cathédrale et la chapelle royale. Qu'on en juge : en 1056, selon un récit composé au début du xii^e siècle d'après des témoins^[3] des moines de l'abbaye Saint-Jacques de Liège ont demandé la faveur de recevoir des reliques. L'évêque de Compostelle, Cresconio, a d'abord refusé mais le roi a accepté en invoquant l'utilité politique. Pour satisfaire à cette demande, on a alors procédé à l'ouverture de reliquaires sur « deux linges [étendus] sur le pavement de l'église ». Est-ce mauvaise volonté de l'évêque ? « Aucun reliquaire ne contenait d'ossements de l'apôtre. » Alors, dit le texte, le roi envoya chercher une châsse déposée dans sa chapelle personnelle dans laquelle « il brillait une partie nullement négligeable du corps du bienheureux Jacques » dont on donna un bras aux Liégeois. Donc, en 1056, si Compostelle conservait un corps de saint Jacques, ce corps était loin d'être entier et intact. Il était partagé entre plusieurs

reliquaires appartenant soit à la cathédrale, soit au roi.

La construction du corps ne se fit que progressivement : l'*Historia compostelana*^[4] composée au XII^e siècle, se fait l'écho d'une tradition selon laquelle seul le corps est dans le tombeau, sans la tête, qui serait restée à Jérusalem. C'est ce qui prévaut d'ailleurs dans le *Turpin*^[5] où saint Jacques intervenant au moment de la mort de Charlemagne, est qualifié de « Galicien sans tête ». La récupération de cette tête par Compostelle s'inscrit dans la tradition classique du vol des reliques. Vers 1110, un certain Maurice Bourdin, moine bénédictin d'Uzerche devenu évêque de Coïmbra puis archevêque de Braga « découvrit, lors d'un séjour à Jérusalem, près de la ville, une église vénérée particulièrement par les habitants du pays. Un vieux prêtre qui vivait dans le sanctuaire et était originaire de l'endroit lui apprit que dans cette église se trouvait la tête de l'apôtre saint Jacques ». Suit la description détaillée du vol de la relique désirée. Une nuit, les Espagnols fracturent l'autel et prennent la fuite « avec l'évêque, vers la ville sainte de Jérusalem ». En chemin, ils rencontrent un ermite auquel tout a été révélé en songe et qui approuve cet acte car dit-il, « il importe que le corps de cet apôtre soit là où il est, et sa tête aussi ». Avant 1118, l'évêque de Compostelle récupéra cette tête. De cette époque date une interpolation faite dans le récit de la *Translation*^[6] du Codex où sont ajoutés les mots *corpus cum capite*. Mais pourquoi cette tête fut-elle placée ensuite dans une boîte puis reléguée dans un coin obscur d'où elle ne fut tirée qu'en 1322^[7] ? En ce même XIV^e siècle, l'abbaye Saint-Sernin^[8] de Toulouse ajoute une information surprenante à nos yeux, mais d'un ton tout à fait naturel : ce sont eux qui ont envoyé la tête à Compostelle, car ils disent posséder « en premier, le corps de saint Jacques et sa tête. Idem le corps de saint Jacques le Mineur, excepté sa tête qui est en Galice ». Mais, dans le même temps, la cathédrale de Toulouse prétend posséder cette même tête, si l'on en croit la parole de ce chevalier^[9] venu en pèlerinage : — « Plusieurs gens alans a Saint Jacques en Galice errent quant ilz disent la estre la teste de monsur saint Jacques le Majeur

car certainement elle est icy. » Deux têtes à Toulouse. Aussi étonnant : les Dauphinois, qui gardent en mémoire le pèlerinage de leur comte Guigues III en 1107 ^[10] affirment, encore en 1488, que « Jacques... avait été enterré au devant de l'église d'Échirolles à une lieue de Grenoble et que sa mémoire y avait été honorée, mais que sa tête avait été portée en Galice », précisément à cette date de 1107 ^[11]

Vers 1150-1160, dans le *Codex Calixtinus* récemment composé, la cathédrale certifie ^[12] que « le corps de l'apôtre est ici tout entier... », qu'il repose « au-dessous du maître-autel... renfermé dans une tombe de marbre qu'abrite un très beau sépulcre voûté... à jamais immuable si l'on en croit le témoignage de saint Théodomir, évêque de cette ville qui le découvrit jadis et ne parvint jamais à le déplacer » et que, même « Philippe roi de France » qui essaya jadis de l'emporter n'a pas réussi « à le faire sortir de son sarcophage ». Pourtant, la cathédrale de Compostelle accepte vers 1321 la dent offerte par le bourgeois parisien Geoffroy Cocatrix ^[13] apportée probablement lors du pèlerinage de Charles de Valois !

En fait de relique, que voient les pèlerins ? Rien que la tête enfermée dans le riche reliquaire de 1322. Les pèlerins de la confrérie Saint-Jacques de Bagnères-de-Bigorre ^[14] en 1325 reviennent du « lieu de Compostelle où est le chef du glorieux apôtre monseigneur saint Jacques ». En 1447, le chevalier allemand Ludwig von Diesbach ^[15] est bien persuadé avoir vu la tête appartenant au saint dont le corps repose sous l'autel :

« Et nous arrivâmes dans la ville de Compostelle chez ce cher monsieur saint Jacques. Et nous vîmes sa sainte tête portée avec beaucoup de ferveur dans une grande procession pieuse agrémentée de chants de louanges. »

Jean de Tournai en 1489 se souvient lui aussi avoir vu le « le chief de st. Jacques le Grand apostre et cousin de Jesuscrist... C'est ung fort noble et devot joyau a regarder... » ^[16]

« ... En après je... vins devant le grant autel et regarday lad. ymaige tenant

en ses mains ung rollet oucquel y a escript en lettres rommannes et avec ce il ensaigne de son doigt et dict HIC JACET CORPUS SANCTI JACOBI FILII ZEBEDEI c'est-à-dire translaté de latyn en franchoys Cy repose le corpz de st. Jacques filz de Zébédée... ».

Ce que corrobore en particulier un dessin effectué en 1446 par le pèlerin allemand, Sébastien Ilsung ^[17]

Une trace de la vérité commence à poindre peu avant 1534 : il n'y a rien qu'un tombeau vide. C'est du moins ce qu'un vieux chanoine de la cathédrale confie à Andrew Borde, un moine anglais défroqué devenu médecin. Lui qui venait de se confesser reçut en retour une confession stupéfiante : le prêtre estimait que le culte à saint Jacques était une escroquerie totale doublée d'une pratique idolâtre. Certes le témoignage de Borde est sujet à caution, car en 1534 il devient anglican, et son récit n'est publié qu'en 1542. Mais il semble fort réaliste :

« Moi aussi abusé, dit-il, j'ai été confessé par un vieux docteur en théologie, aux yeux bouffis. Et, je ne veux pas savoir si c'était pour avoir mon avis en tant que médecin ou non, mais il m'a absous. Et après mon absolution il m'a dit : “Je m'étonne grandement que notre nation, spécialement notre clergé et eux, les cardinaux de Compostelle, aveuglent et méprisent le peuple de pratiquer l'idolâtrie, tout en faisant vénérer à ce peuple ignorant une chose qui n'est pas ici. Nous n'avons pas un cheveu ni un os de saint Jacques... Présentés au milieu du grand autel, il n'y a que son bourdon, la chaîne avec laquelle il fut hé lorsqu'il fut emprisonné et la faucille qui a servi à lui couper la tête...”. ^[18]

La chose doit bien être exacte car, en 1572, Ambrosio Morales ^[19] historiographe de Philippe II, dans l'exercice de ses fonctions, se vit refuser l'autorisation qu'il demandait pour le roi de descendre dans la crypte. On lui explique alors que c'est l'archevêque Gelmirez « qui a enterré le corps de l'apôtre afin que l'on ne puisse entrer où il était parce que trop de gens demandaient à le

montrer aux rois et aux grands princes qui affluaient pour le voir ». Sans pouvoir entrer dans les détails, il convient de noter que les relations entre le roi et Compostelle ne sont pas cordiales en ce dernier quart du XVI^e siècle. C'est peut-être ce qui explique la loi ^[20] promulguée en juin 1590, réglementant le droit d'entrée des pèlerins étrangers et visant à diminuer la fréquentation des pèlerins à Compostelle, en ce moment où au contraire les étrangers affluaient vers ce lieu épargné par la Réforme.

En 1601 a enfin lieu l'ouverture tant réclamée, en présence de l'archevêque de Compostelle Don Juan de Sanclemente et de son proche cousin, le chroniqueur du roi, Ambrosio Morales... mais on trouve un tombeau vide. Alors, puisqu'il faut bien trouver une explication, on dit que le corps a été enlevé en 1589 au moment de l'expédition anglaise de l'amiral Drake qui souhaitait détruire Saint-Jacques, « principal bastion de la superstition papale » ^[21] Mais on a dû trouver quelques chose lors de cette visite, une inscription gravée sur une pierre d'autel, qu'Ambrosio Morales a demandé à l'archevêque de faire gratter ^[22] Cette pierre d'autel est conservée aujourd'hui au musée d'art religieux du monastère d'Antealtares, un monument du I^{er} siècle. Le mystère demeure.

En 1624, les reliques sont encore dites « si bien enterrées et si bien cachées que personne ne pourrait venir jusqu'à elles » ^[23] Il est donc impossible aux tenants de l'histoire de saint Jacques de montrer son corps. En 1738, le cérémonial d'intronisation des archevêques ne mentionnait pas davantage de descente au sépulcre ^[24] Ce n'est qu'en 1879 qu'on retrouve soi-disant le corps disparu. Cette découverte, qui devait faire taire tous les doutes, aboutit, le 1^{er} novembre 1884 à la promulgation de la bulle *Deus omnipotens* par Léon XIII, qui officialise « la reconnaissance... de la totalité de la présence du corps de saint Jacques à Compostelle... faite dans une série d'enquêtes conduites d'abord par l'archevêque de Compostelle puis par la Sacrée Congrégation des Rites ». Ces événements furent suivis pour la première fois dans l'histoire, de l'ouverture de la crypte au public, réaménagée dans son état actuel. Mais en 1900, Mgr Duchesne ^[25]

publiait un article qui a fait date, prouvant que le corps de saint Jacques ne pouvait pas reposer à Compostelle. Sa recherche menée dans le cadre de l'église gallicane, était indiscutablement destinée à contrer Léon XIII. Selon lui, les trois corps retrouvés (saint Jacques et ses deux disciples), cachés sous le pavé de l'abside, n'ont rien à voir avec saint Jacques, laissant même à penser qu'ils auraient été mis là exprès pour qu'on les retrouve. Et selon A. Guesnon ^[26] tout aussi sceptique, ces trois corps exhumés, enveloppés pêle-mêle dans des linceuls auraient été amenés d'Orense. En 1964, Yves Bottineau écrivait encore que « des réserves assez sévères peuvent être faites tant sur cette campagne de fouilles que sur l'enquête qui, à Rome, amena Léon XIII à déclarer les reliques authentiques ».

Compostelle n'a pas perdu tout espoir de retrouver le corps de saint Jacques. Entre 1946 et 1956 quatre campagnes de fouilles eurent lieu au cours desquelles furent mises à jour des sépultures dont les plus anciennes datent du i^{er} siècle et les plus récentes du xi^e siècle, toutes identifiées comme chrétiennes ^[27] Parmi elles fut découverte en 1955, dans le bras sud de la cathédrale, la tombe de Théodomir, évêque d'Iria et contemporain de la découverte du tombeau de saint Jacques, au début du ix^e siècle. Une autre fouille fut effectuée en septembre 1988 par le P. Segundo Mendoza Cajade et le P^r Isidoro Millan. Ce dernier annonce avoir fait deux découvertes ^[28] : deux paires d'orifices aménagées dans les parois du tombeau, prouvant la fonction originelle de mausolée de cet édifice et une pierre où il est gravé *Athanasios martyr*, cachée dans l'angle le plus reculé du tombeau. Athanase, l'un des compagnons de saint Jacques inhumé avec lui...

Le tombeau de Saint Jacques à Jérusalem

Quelques légendes, conservées dans des bibliothèques de monastères depuis plusieurs siècles, ont pu servir de base à certaines des légendes compostellanes composées à partir du xi^e siècle. L'une d'elle, datée du iv^e siècle, raconte la

découverte du tombeau de Jacques à Jérusalem, découverte qui ressemble singulièrement à celle du tombeau de Compostelle ^[29] Au pied du mont des Oliviers vivait dans une grotte un ermite nommé Épiphane. Une nuit, saint Jacques lui apparaît en songe et lui dit que son corps était enseveli dans cette grotte en compagnie de ceux de Siméon et de Zacharie. Il lui enjoint d'aller avertir l'évêque de Jérusalem, Cyrille, lequel n'accorde aucun crédit à l'histoire. Saint Jacques envoie alors l'ermite à Éleuthéropolis demander de l'aide aux notables de la ville. On trouve les trois corps. L'évêque les fait enlever et les dépose au mont Sion, en attendant qu'on construise une chapelle à l'emplacement de la grotte où on ramène les corps. Saint Jérôme qui connaît l'histoire ne la cautionne pas car elle est le fait, dit-il, de « moines trop simples ». Pourtant, elle continue d'être racontée, puisqu'on vénère longtemps encore ce tombeau à Jérusalem.

Au VIII^e siècle, les *Actes de Jacques* rapportent l'événement antérieur que furent les funérailles officielles de Jacques, le premier apôtre martyr, à Jérusalem où, dit le texte, il est vénéré. Rappelons qu'à cette époque, pour la légende compostellane, ce tombeau est oublié de tous sous la terre de Galice.

« Après la mort par l'épée du bienheureux et saint apôtre Jacques et du soldat qui était avec lui, les apôtres Pierre, Jean, Jacques le frère du Seigneur et les autres se rassemblèrent aussitôt, firent de longs gémissements et de grandes lamentations sur lui et ensuite des funérailles accompagnées d'un hymne funéraire et les enveloppèrent d'étoffes précieuses le trente du mois d'avril. Des prodiges insignes, nombreux, merveilleux et surprenants se produisirent sur son tombeau, non seulement sur le moment mais même encore aujourd'hui... »

À ces deux légendes se rattache la troisième évoquée plus haut, celle de la tête de saint Jacques vénérée dans l'église proche de Jérusalem.

Reliques originaires de Compostelle

Malgré les affirmations de Compostelle prétendant posséder le corps entier de saint Jacques, plusieurs sanctuaires se prévalent d'avoir reçu des reliques en provenance du saint tombeau galicien. Parmi elles, rappelons celle du bras de saint Jacques conservé à l'abbaye Saint-Jacques de Liège ^[30] depuis 1056 ^[31] Un autre bras de saint Jacques aurait été apporté au couvent écossais de Wurzburg par l'évêque de cette ville (1122-1146). Il y était encore en 1575 ^[32] L'évêque de Pistoia, en Italie, reçut une relique en 1138, pour laquelle il fit construire une chapelle spécialement pour l'accueillir. Ce don de l'archevêque de Compostelle est évoqué dans plusieurs documents émanant de l'église Saint-Jacques de la ville ^[33] Des fragments d'os du pied ^[34] sont encore identifiés par un parchemin d'une écriture pouvant être contemporaine du pied-reliquaire datable du XIII^e siècle dans lequel ils sont conservés : *Sti. Jacobi apli. de Galisee*. Ils figurent au trésor du prieuré Saint-Nicolas d'Oignies appartenant actuellement au couvent Notre-Dame, à Namur.

En 1326, à Paris, l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins reçoit du roi Charles IV et de la reine un « os du bras mons. S. Jaques » venu de Compostelle. Cette relique est placée dans un reliquaire en forme de chapelle que le roi et la reine agenouillés présentent à un saint Jacques debout appuyé sur son bourdon. Sur cette chapelle figure l'inscription :

« L'an 1326 au mois de mars Charles par la grace de Dieu roy de France et de Navarre et la reyne Jeanne sa chere compagne fille du comte d'Evreux donnerent un os de monsieur saint Jacques de Galice, ainsy comme il est icy esbergé à l'ospital du dit saint Jacques nouvellement fondé à Paris seant pres la porte Saint-Denis ^[35]

L'octroi de cette relique signifie donc que Compostelle, malgré ses affirmations, continue à distribuer ça et là des morceaux du corps soi-disant intact, et ce encore

au XIV^e siècle.

Des corps de Saint Jacques en France

Puisque saint Jacques a parcouru tout l'Occident, il paraît somme toute naturel que son corps, muni ou non de sa tête dont Hérode l'avait dépourvu, soit revenu en quelques lieux où il avait pu passer, à Échirolles (Isère), à Toulouse, à Angers, à La Chapelle-d'Angillon (Cher).

Un corps sans tête à Échirolles. La tête à Compostelle ?

Un autre corps décapité est ainsi honoré dans la modeste église d'Échirolles, un village situé sur la rive droite du Drac, à l'endroit où la rivière quitte un défilé montagneux pour entrer dans la plaine de Grenoble. Cette église est vouée à l'apôtre saint Jacques et passe pour abriter le corps décapité du saint. Depuis quand ? Une seule certitude, saint Jacques y est vénéré comme une sorte de divinité tutélaire capable de contenir les eaux de la rivière Drac — le Dragon. Les comptes de la ville de Grenoble ^[36] témoignent que, depuis 1386, chaque année les édiles de la ville viennent faire des offrandes à saint Jacques « pour que les eaux du Drac ne causent aucun dommage à la ville et au territoire de Grenoble ». Les instances officielles ne fréquentant que des lieux très anciennement reconnus, ce culte date à l'évidence des siècles antérieurs. Plus surprenant encore, nous avons vu que les Dauphinois affirment que la tête manquante est à Compostelle depuis 1107.

Le tombeau, situé devant l'église, enfoui à quatre pieds de profondeur dans un habitacle voûté, est fouillé le 12 mai 1488 par l'évêque de Grenoble en personne. Il s'y trouve « un corps d'une grandeur non commune, étendu sur la terre et un pot de terre entre ses cuisses », cet accessoire signalant une sépulture certainement antérieure au XII^e siècle. L'évêque « regarda avec plus de soin et découvrit que ce corps n'avait point de tête ».

Le corps de saint Jacques le Majeur à Saint-Sernin de Toulouse

Dans cette église contemporaine de celle de Compostelle, au plan presque similaire, sont conservés et honorés les corps des deux apôtres saint Jacques, selon les textes qui ne datent que du XIV^e siècle. Beaucoup plus simplement qu'à Compostelle, ils sont exposés à la vue des fidèles dans la crypte ^[37]

En 1385 l'abbaye décide, pour une raison qu'on ignore, de relancer le pèlerinage à saint Jacques le Majeur. Pourquoi lui ? On ne sait. Cette relance se fit de la manière la plus classique qui soit, par un transfert dans un reliquaire plus riche que le précédent. La solennité de la cérémonie fut rehaussée par la présence du duc de Berry, venu faire la paix avec les Toulousains. Pour mémoire, rappelons que le duc de Berry avait été nommé par son neveu Charles VI lieutenant-général en Languedoc en 1380, et qu'il avait fait à un tel point l'unanimité contre lui que tous les habitants du Midi lui avaient refusé obéissance. Depuis 1384, le calme était rétabli et le pardon du roi accordé. Grâce à des concessions de dernière heure, le duc Jean fut accueilli le 8 octobre 1385 dans l'église décorée à ses armes et à celles du roi de France ^[38] Le prince, accompagné de toute sa suite composée de 150 à 200 personnes, était porteur d'une somme de 300 000 F allouée par le roi, dont il accorda une large part à l'abbaye de Saint-Sernin lors des cérémonies solennelles qui s'y déroulèrent en sa présence le dimanche 15 octobre ^[39]

La cérémonie fut grandiose, racontée plus tard en détail par Nicolas Bertrand qui ne fit que regrouper les détails donnés à l'époque par les livres de comptes :

« ... Dieu voulut monstrier sa gloire en magnifiant le corps de son bon serviteur saint Jacques le Majeur et inspira le dict tres notable prince Jehan duc de Berry lequel venant a Tholose avecques plusieurs aultres princes l'huytiesme d'octobre descendit devant la porte de Saint Saturnin à Tholose et les religieux luy monstrent reveramment les reliques et il y donna ses biens amplement... L'esglise fut tapissee, et mirent sieges tout au tour à

celle fin que les princes et prelatz se peussent seoir en faisant protestations qu'ilz translateroient le corps de saint Jacques de la chasse de boys dedans celle d'argent. Et pour ce, le treizieme jour d'octobre le duc de Berry avecques ung ordre tres triomphant vint à Saint-Saturnin... » ^[40]

La nouvelle châsse fut exécutée en 1385 par l'argentier toulousain Pierre Bocant, en forme d'église gothique dominée par un clocher dont la flèche portait une bannière aux armes des donateurs, le duc de Berry, la Ville et Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie, administrateur de l'église de Toulouse. Sur les rampants du toit figurent les quatre évangélistes dans un semis de coquilles. Sur la face inférieure de la châsse on reconnaît saint Jacques entouré de huit statues d'évêques, plus petites.

La tête — est-ce pour imiter Compostelle ? — fut mise dans un buste reliquaire représentant l'apôtre coiffé d'un chapeau d'argent à large bord aux armes du duc de Berry, l'aile relevée sur le front maintenue par un joyau formé d'un rubis, de deux saphirs et de deux morceaux de cristal de roche où est suspendu un « doublet de rubis ». Le cordon du chapeau est une chaîne d'argent qui se noue sur la poitrine avec une émeraude. Le cou du saint est orné d'une chaîne d'or à laquelle est suspendu un grand « saphyr d'une grosseur peu ordinaire » et de quatre perles. Plusieurs inventaires décrivent ce reliquaire soigneusement conservé dans le Trésor de la sacristie.

Toutes ces solennités prouvent indiscutablement qu'on est là en présence d'un heu de pèlerinage très ancien et connu de tous. Inclure une translation de saint Jacques dans la réception de réconciliation qui avait heu est hautement significatif. C'était considérer ce corps saint comme l'une des spécificités de la ville, l'un de ses symboles les plus représentatifs. C'est supposer aussi, au regard de ce qui se passait à Grenoble, que saint Jacques était régulièrement associé à la vie de la ville et considéré comme l'un des saints protecteurs les plus importants.

Le corps sans tête du Mineur à Saint-Sernin de Toulouse

Dans la crypte de Saint-Sernin se trouve également le corps du Mineur à propos duquel un inventaire des reliques fait ^{xiv^e} siècle par un chanoine de Saint-Sernin ^[41] donne cette information : l'abbaye conserve un corps sans sa tête, laquelle est en Galice.

Et primo corpus beati Jacobi, manus et caput eiusdem.

Item corpora sanctorum Philippi et Iacobi minoris, preter caput quod est in Galicia...

Voici qui complique singulièrement l'histoire déjà embrouillée de la tête de Compostelle. Cette tête fut-elle envoyée en Galice par Charlemagne ? Jean de Tournai ^[42] arrivé à Compostelle se rappelait en effet qu'il avait vu à Toulouse « le corpz des II st. Jacques » et concluait « pour moi je croidz que le corps est aud. Thoulouze et le chief est aud. Saint-Jacques ». On raconte cette même histoire encore à Arnold von Harff ^[43] en 1499 :

« À Toulouse est une église appelée S. Saturnin dans laquelle il [Sernin] repose en personne. Dans cette église reposent aussi en personne six apôtres dont les noms suivent : saint Jacques le Grand, saint Simon et saint Jude, saint Philippe et saint Jacques le Petit, sans sa tête qui est à Compostelle en Galice, et saint Barnabé... »

En 1517 encore, Nicolas Bertrand écrit que Saint-Sernin possède « saint Jaques le majeur filz de Zebedeus... [et] le corps du benoist apostre saint Jaques le mineur filz de Alpheus, housté le chief... qui fut porté à Compostelle ».

Un corps de saint Jacques à Angers

Un corps entier de saint Jacques fut conservé à Angers jusqu'en 1870, à propos duquel on ne possède que des documents tardifs, heureusement complétés par l'archéologie. En examinant les dessins du tombeau détruit, les archéologues ont

en effet remarqué une analogie avec le tombeau d'Ulger, évêque en 1125, et pensent que les deux auraient été réalisés du vivant de celui-ci. De plus, on remarque une fréquente association entre Ulger et l'apôtre : en 1119, alors qu'il n'est encore que chanoine de la cathédrale, il reçoit le pape Calixte II ^[44] ; en 1122 il autorise le seigneur de Grez-sur-Maine ^[45] à construire une chapelle Saint-Jacques qui devait abriter un doigt du saint venu on ne sait d'où, peut-être distrait du corps lors du réaménagement. En 1124 il donne encore le vocable de Saint-Jacques ^[46] à une chapelle qu'il transforme en l'église paroissiale qu'elle est restée. Et dans le village de Bourg-l'évêque dont il est le seigneur il fonde une église paroissiale à laquelle il donne le double vocable de Saint-Jacques et Saint-Philippe ^[47] Enfin, il est pèlerin de Compostelle aux alentours de 1136 ^[48]

Il est donc indéniable que ce grand personnage établit un premier lien entre le sanctuaire galicien et le tombeau qui, dans l'une des cryptes réaménagées de l'église Saint-Maurille, passe pour être le tombeau de saint Jacques. Mais il faut attendre 1493 pour en trouver la première trace écrite : le registre des délibérations du chapitre Saint-Maurille note comme un fait habituel le montant des « offrandes aux reliques de saint Jacques ^[49] aux deux fêtes de saint Jacques. En 1529, le chroniqueur Jehan de Bourdigné ^[50] savait encore qu'« à Saint-Maurille d'Angers, ilz ont... saint Jacques et plusieurs autres corps saintz... ».

Ménard, en 1610, avoue « qu'on ne sait pas comment ce corps est arrivé là » et constate qu'il ne subsiste pratiquement plus d'archives, les documents ayant été « perdus par l'eau d'une gouttière » lorsqu'ils furent cachés en 1562 dans un jardin. Selon lui, aucune importance qu'il s'agisse du Mineur ou du Majeur, seule importe la possession d'un apôtre Jacques. Il raconte qu'une fouille avait été prévue en 1583 à l'occasion de la tenue à Angers d'un synode provincial, mais elle fut annulée par une épidémie qui avait fait se replier les évêques à Tours ^[51]

Et, en 1626, Jacques Bruneau de Tartifume ^[52] rapporte, sans aucun commentaire personnel, que les prêtres et chapelains de Saint-Maurille « tiennent *par tradition cabalisticque* qu'un jour, voulant faire ouvrir ledit tombeau, celui qui y donna le premier coup de marteau devint aveugle

incontinent, et le fut l'espace d'un an ». Il note que « se remarque encor aud. tombeau le coup de marteau ». Enfin Célestin Port ^[53] rapporte qu'en 1870, lors de la destruction de l'oratoire, ce tombeau fut ouvert et qu'on y trouva un corps intact. Il se garde bien de prendre parti et se contente d'écrire que ce corps ne peut pas être le corps de saint Maurille, transféré dans la cathédrale au x^e siècle. En 1899, l'historien d'art Charles Rohaut de Fleury ^[54] émettait une hypothèse séduisante qui pouvait concilier toutes les suppositions : d'après la disposition des tombeaux, il supposait être en présence de l'un des premiers oratoires chrétiens de la ville, réaménagés selon lui au xii^e siècle par l'évêque Ulger. Le fait que l'évêque mette en valeur le corps de saint Jacques dans sa ville n'est absolument pas en contradiction avec sa visite à Compostelle.

Un corps de saint Jacques à La Chapelle-d'Angillon

De même, La Chapelle-d'Angillon (Cher) conservait un « corps de saint Jacques », expressément mentionné dans une copie faite en 1486 d'un texte de 1064. Ce texte dit que, dès ce xi^e siècle, le corps ne devait jamais être déplacé, « si ce n'est pour recueillir des aumônes à la charge de le rapporter aussitôt lorsque la charité des fidèles aurait été implorée » (un texte plus tardif explique que le corps étant promené dans tout le Berry lors de calamités publiques, selon la demande des fidèles). Ces offrandes étaient partagées entre l'église et l'abbaye Saint Sulpice de Bourges qui en était le patron. Il est à remarquer que les textes émanant de Saint-Sulpice, depuis le xiii^e siècle, parlent du corps de « saint Jacques ermite » mais que les textes émanant des laïcs ne parlent que de « saint Jacques ». La fête du saint est fixée au 19 novembre mais, étant donné les multiples dates de fêtes de Saint-Jacques, cela n'a aucune importance. Le culte se perçoit particulièrement bien en ce xv^e siècle ^[55] Le corps était conservé dans l'église primitive qui était horsles-murs, sur la prairie entre la ville et le château. Il n'en restait que des débris au xix^e siècle, noyés aujourd'hui dans le plan d'eau.

On y accédait par la porte Saint-Jacques ^[56] Le prieur y disait une messe chaque dimanche et fête, ainsi que deux messes le jour « des fêtes solennelles et le jour de saint Jacques, patron de lad. Église ». De la paille était épandue dans l'église aux jours les plus froids : à la Saint-Jacques, à la Toussaint et à l'Épiphanie. Les bâtons des confréries étaient amenés processionnellement depuis les maisons des bâtonniers. Il est donc évident qu'il y eut parmi ces confréries une confrérie Saint-Jacques. Cloches sonnées, cierges allumés, « oublies » distribuées, tout était fête et les offrandes étaient importantes. Jusqu'au ^{xvi}^e siècle et la destruction de l'église par les Huguenots, l'abbaye Saint-Sulpice a laissé faire, mais lorsque l'église fut reconstruite, elle le fut à l'autre extrémité du village, et les moines ont écrit une *Vie* en bonne et due forme, et établi un parcours de pèlerinage exaltant la vie du saint jardinier qu'ils entendaient dorénavant honorer exclusivement. Les processions allaient de l'église neuve à la cellule du saint aménagée dans l'un des murs des terrasses du château, et à la fontaine du saint, « la fontaine Saint-Jacques » qui s'écoule en un ruisseau affluent de la petite Sauldre. Mais, au ^{xviii}^e siècle encore, les confrères processionnaient avec leur bourdon de pèlerin et leur costume chargé de coquilles Saint-Jacques. Il a fallu attendre le ^{xix}^e siècle et la diffusion massive de la *Vie* de l'ermite pour que les fidèles oublient le saint Jacques, doublet de celui de Compostelle.

Des têtes de Saint Jacques en France

Arras, Aire-sur-la-Lys : disputes autour d'une tête

Avant 1020, le chef de saint Jacques aurait été donné à l'abbaye Saint-Vaast d'Arras par un roi de France qui l'avait tirée de son trésor. Cette tête, rangée « à l'endroit le plus caché et le plus secret de la trésorie » n'intéressa ^[57] personne jusqu'aux années 1020, date à laquelle l'abbé Ledwin se l'appropriâ, « en cachette du chapitre ». Il la porta à Berclau, sur l'une de ses propriétés où il

venait de fonder une église qu'il mit sous le vocable de saint Jacques. Aussitôt s'instaura un pèlerinage puisqu'on voit les habitants des villages voisins suivre des offices en l'honneur de l'apôtre et apporter des offrandes.

Plus d'un siècle après, en juin 1166, l'abbé Martin réalise que cette relique appartient à Saint-Vaast et prend la résolution d'aller la récupérer. Il partit en grande pompe, accompagné de l'évêque. À l'arrivée, les moines d'Arras se heurtent à l'opposition violente des villageois, ce qui les oblige à demander du secours au comte de Flandre, Philippe d'Alsace. Ils obtiennent gain de cause, arrivent à Arras et déposent bien imprudemment la relique en l'église Saint-Michel d'où une procession solennelle devait venir la chercher le lendemain. C'était compter sans le comte de Flandre, fort alléché, qui prétendit que la relique lui appartenait puisqu'elle avait été trouvée sur son domaine. Il s'empare de force du trésor et le confia aux chanoines de la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys qui venaient d'achever leur église dont ils attendaient la consécration. Les chanoines instituèrent aussitôt une fête solennelle en l'honneur de l'apôtre et les pèlerins se précipitèrent.

L'abbé Martin en appela à l'archevêque de Reims qui jeta l'interdit sur l'église d'Aire. Malgré l'appui du pape, il lui fallut six longues années de transactions pour faire plier le comte Philippe. En 1172, ce dernier obtint néanmoins de ne rendre qu'une moitié du chef afin de ne pas tuer le pèlerinage d'Aire. Le partage de la relique eut lieu sur le maître-autel de l'église d'Aire, en présence du comte et de l'abbé de Saint-Vaast. En cette même année, Philippe d'Alsace éprouva le besoin de noter au bas d'un acte qu'il « revient de Saint-Jacques »^[58] Qu'est-il allé y faire ?

Encore un siècle plus tard, en 1272, à Aire-sur-la-Lys le pèlerinage à la fameuse demi-tête de saint Jacques était bien assoupi. Un chanoine de la collégiale, Guiard des Moulins^[59] cherche comment le revitaliser. De par la tradition, il savait que son église possédait une relique importante, mais il s'aperçoit que le reliquaire ne montrait qu'un petit morceau d'os. Il pensa à en faire réaliser un autre, mais il lui fallait une preuve. Puisque son église ne possédait pas

d'archives, il alla consulter celles de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras où il retrouva l'histoire mouvementée de la tête coupée en deux. Il fait procéder à l'ouverture de la châsse. On retrouve la demi-tête que cette fois les chanoines placent dans un reliquaire où on la voit bien. Le pèlerinage est relancé pour des siècles puisqu'il est même l'un des seuls à survivre à la ContreRéforme. Au début du xvii^e siècle, la chapelle est entièrement décorée de peintures murales relatant les miracles dont elle est le théâtre. Elle a été restaurée en 1999.

La tête de la cathédrale de Toulouse

Au xv^e siècle, la cathédrale de Toulouse, qui est encore sous le double vocable de Saint-Étienne et Saint-Jacques, fut amenée, quant à elle, à justifier de ses prétentions en tant que sanctuaire de pèlerinage dépositaire du corps de saint Jacques, ou d'une partie de ce corps, partie prise alors pour le tout, ni plus ni moins qu'à Compostelle. L'invention de ces reliques est rapportée dans un mémoire rédigé en mars 1491, suivi du procès-verbal d'audition de nombreux témoins chargés d'étayer les assertions du chapitre cathédral. Une tête fut effectivement mise au jour en 1491, lors d'une fouille archéologique périlleuse ^[60]

D'autres reliques de Saint Jacques en France

En 1079, un italien arriva un jour dans le diocèse de Toul près de Sionne et, sur une montagne, bâtit un petit oratoire où il déposa des reliques de saint Jacques dont il était porteur ^[61] L'origine n'est pas plus précisée que celle du chef d'Arras, mais c'est sans importance. Il naît immédiatement le pèlerinage de Saint-Jacques-au-Mont qui permet rapidement la construction d'une grande église desservie par des moines de l'abbaye Saint-Mansuy. L'influence du lieu grandit encore en 1097 lorsque l'église devint paroisse, ce qui ne manqua pas de l'ouvrir davantage aux pèlerins.

L'abbaye Saint-Jacques de Provins, née en 1157, a emprunté son nom aux locaux qui lui furent affectés, ceux d'une très ancienne maison-Dieu Saint-Jacques. Ce n'est que bien plus tard qu'on la voit dotée d'une statue-reliquaire en argent doré contenant « un fragment du corps de saint Jacques ^[62] décrite en 1433 comme « une image de Monseigneur saint Jacques, d'argent, de pied et demy de hauteur, vêtue de housse dorée semée de coquilles, ayant chapel soivré (séparé), tenant un bordon d'argent blanc, pesant icelle image sept marcs sept onces et demy » ^[63] Rien ne permet de dater ce reliquaire disparu depuis longtemps, pas plus que l'apparition de la relique.

Au xv^e siècle, apparaît une relique de saint Jacques dans le trésor de la collégiale Saint-Jacques de Sallanches, une côte de saint Jacques (le Mineur), dans un reliquaire du xv^e siècle, classé monument historique ^[64] le 28 juillet 1904. Les donateurs de ce reliquaire, à défaut de la relique, peuvent être identifiés, au vu de la copie d'un inventaire ^[65] de 1601 signalant les « les armoiries de messieurs de Montrottier... ». Dans la mesure où Nicod de Menthon, « seigneur de Montrottier » est allé en pèlerinage à Saint-Jacques en 1429 ^[66] il paraît vraisemblable de penser qu'il a rapporté la relique de ce voyage, à moins qu'il n'ait offert le reliquaire à cette occasion, pour valoriser une relique déjà présente dans l'église.

À l'hôpital Saint-Jacques de Mâcon, un inventaire de 1511 note l'existence dans la chapelle d'« ung tableau avec reliques en deux boutes et en deux boutes des coquilles » ^[67]

Des reliques venues d'Orient

Le sac de Constantinople par les Croisés en 1204 a abouti, entre autres, à la découverte du trésor des reliques de la Sainte-Chapelle du palais de Bucoleon. Le chroniqueur Robert de Clari l'a vu de ses yeux et il s'extasie :

« Dans li palais de Bouche de Lion... la Sainte Chapele... que on y trouva de

molt riches saintuaires... deux pieces de la Vraie Croix aussi grosses comme la jambe a un homme... la benoite corone dont il fu coronés, et le chief monseigneur saint Jehan Baptiste et tant d'autres riches saintuaires... ^[68]

Ces reliques ont constitué une partie enviée du butin, en vertu de la richesse qu'elles pouvaient apporter à l'église qui les détenait. Leur garde fut confiée à plusieurs ecclésiastiques de qualité, parmi lesquels l'évêque de Troyes Garnier de Trainel. Il mourut en 1205 et fut remplacé par l'évêque de Soissons, mais plusieurs de ses chapelains sont restés, qui ont vraisemblablement ramené à Troyes les nombreuses reliques qui s'y sont trouvées jusqu'aux guerres de religion ^[69] Parmi ces reliques, plusieurs bras de saint Jacques, dont celui de l'abbaye Notre-Dame-hors-les-murs, « le bras de S. Jacques le majeur, enchassé dans un bras d'argent ^[70] identifié par cette phrase gravée : « O grand Constantin icy est avec révérence caché et mis le bras de S. Jacques le Majeur, transporté de la ville de Constantinople. » L'église de Troyes la plus richement dotée est la collégiale Saint-Étienne ^[71] qui, en 1319, possède sept reliques de saint Jacques parmi lesquelles deux bras de saint Jacques apôtre et un bras-reliquaire d'argent contenant « un ossement du bras de saint Jacques le Mineur apostre ». À cela s'ajoutent, jointes à d'autres, des reliques de « *sancto Jacobo fratre Domini, beato Jacobo apostolo, sancti Jacobi*, saint Jacques et de saint Philippe apostres », cette liste montrant à elle seule combien les saints Jacques peuvent être multiples.

Gervais de Châteauneuf reçut lui aussi une part du butin de Constantinople. Devenu évêque de Nevers, il donna à sa cathédrale le chef de « Mgr saint Jacques » ^[72] Il n'oublia pas son pays natal et offrit également plusieurs reliques à l'abbaye Saint-Vincent de Châteauneuf-en-Thymerais, près de Dreux, dont la main droite de saint Jacques. Pour perpétuer ce souvenir, les religieux avaient gravé son nom dans le cloître, assorti de la liste des reliques dont l'abbaye lui était redevable.

*Anno millemo bis centeno duodeno,/Obit Gervasius Castri-Novus dominus.
Nicolai digitum, dextram dedit ipse Iacobi,/Dulce Crucis Lignum,
Christophorique caput* ^[73]

Robert de Clari lui-même rapporte une part du butin. À son retour en 1205 il offre 54 reliques à l'abbaye de Corbie, parmi lesquelles une de « saint Jacques apôtre » ^[74] L'abbaye de Clairvaux a possédé également une fort belle collection avec des mentions d'origine figurant sur chaque reliquaire ^[75] : les unes furent apportées de Constantinople par Artaud, chevalier du Temple qui fut moine-cellerier à Citaux, les autres par Hugues, ancien abbé de Saint-Guislain sur la Haine, du diocèse de Cambrai, qui fut l'un des gardiens des reliques en 1204 avant de devenir en 1206 religieux à Clairvaux.

Peut-être conscients du sacrilège, rois et princes donnent une part du butin aux églises : Baudouin de Flandre rentrant de croisade en 1205 offrit ainsi à Philippe-Auguste un morceau d'épaule de saint Jacques qui lui avait été donné là-bas, lequel confia le précieux objet à l'abbaye de Saint-Denis ^[76] déjà possesseur du fameux bras de saint Jacques défendant le royaume de Charlemagne. Quant à l'abbaye de Royaumont, elle se vit confier par Louis IX à son retour d'Orient le chef d'un saint Jacques dit le Mineur. Son authentique ^[77] datée de Damiette le 23 juin 1249 prétendait que cette relique avait été tirée par un « Charles, empereur des romains » de la « chapelle de son palais de Constantinople, Bocquelion ». Chacun sait que Louis IX n'a reculé devant aucun sacrifice financier pour rapporter la Couronne d'épines, les morceaux de la Vraie Croix et d'autres reliques.

Pour les reliques les plus importantes, des pèlerinages spécifiques s'instaurent, dont on n'a parfois mention qu'au xv^e siècle, mais qui apparaissent alors comme très anciens, tel celui du chef de saint Jacques à Nevers ^[78]

Ailleurs en Europe

Ce phénomène de multiplication des pèlerinages locaux à saint Jacques n'est pas spécifique à la France puisqu'en ce XII^e siècle où se répand la légende de saint Jacques, on trouve des exemples semblables dans d'autres royaumes européens. En Angleterre, la main de saint Jacques passe pour avoir été apportée à l'abbaye de Reading par Mathilde, la fille du roi Henri I^{er}, lorsqu'elle rentra d'Allemagne après la mort de son époux, l'empereur Henri V, en 1125^[79]. Un livre des miracles est écrit vers 1175.

En 1169 à l'abbaye Saint-Laurent de Liège, peut-être pour concurrencer l'abbaye Saint-Jacques, une chapelle Saint-Jacques est solennellement consacrée. Dans l'autel, l'abbé enferme des reliques des deux saints apôtres Jacques, identifiées par l'inscription qui les accompagnait^[80] : *b(ea)ti Iacobi f(rat)ris Domini/Io(ann)is evv(angelis)te, bti. Iacobi f(rat)ris ei(us)*. Et vers 1180, des reliques de saint Jacques arrivent à Oviedo, dotées de pouvoirs évoqués (chap. IV).

En mai 1395, près de Vérone^[81] sur le mont Gargano, un paysan nommé Philippe, qui se trouvait avec des compagnons dans les ruines de l'église fondée autrefois en l'honneur de saint Jacques trouva « une partie du corps de S. Jacques le Majeur apôtre ». Ce corps reposait — comme celui de Compostelle — « dans une arche de marbre avec une petite ouverture également en marbre, fermée par des clés de fer aux quatre angles, dans laquelle des lettres disaient que c'étaient les os de saint Jacques apôtre ». Dès que la nouvelle est connue, les pèlerins affluent, dans l'attente d'un miracle qui ne se fait pas attendre. La fille du vicomte de Milan, sans doute généreuse donatrice, se croit permis d'arracher un doigt à saint Jacques avant que de filer en Germanie. Trois jours plus tard, le doigt fut retrouvé miraculeusement sur l'autel de l'église du mont Gargano. Dans cette église reconstruite, un gardien est commis à la garde du tombeau. Il se nomme Carolus. Mais il est sauvagement assassiné le 10 décembre 1396 par un certain Philippe dont on ignore s'il s'agit du paysan-découvreur. Le criminel se sauve en emportant corps et argent. Mais il est arrêté dans la montagne par un

orage épouvantable. Arrêté, il est pendu quatre ans plus tard devant la tombe de sa victime.

Chacune de ces reliques est vénérée dans des sanctuaires de natures diverses — abbayes, paroisses, hôpitaux — ouverts aux pèlerins en permanence.

Notes du chapitre

[1] ↑ Guibert de Nogent, *De pignoribus sanctorum*, éd. Migne, Patrologiae latine, t. 156, 1853, livre I, chap. III, col. 617 ; A. Lefranc, Le traité des reliques de Guibert de Nogent, *Études d'histoire dédiées à Gabriel Monod*, Paris, 1896, p. 285-306.

[2] ↑ Jean Gerson, *Œuvres complètes*, éd. d'Anvers 1706, col. 712-722.

[3] ↑ Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium*, XIII^e siècle, éd. MGH, Scriptorum, in-fol., t. XXV, p. 82-86 ; J. Stiennon, Le voyage des Liégeois à Compostelle en 1056, Mélanges F. Rousseau, *Études sur l'histoire de pays mosan au Moyen Âge*, Bruxelles, 1958, p. 572.

[4] ↑ *Historia compostelana*, v. 1107-1140, éd. Éd. Falque Rey, Corpus Christianorum, Continuatio medievalis, vol. LXX, Turnhout, 1988, livre II, chap. 57.

[5] ↑ Chronique de Turpin, *Grandes chroniques de France*, op. cit., t. III, p. 204-301, chap. XXXII.

[6] ↑ P. David, Études sur le Livre de Saint-Jacques attribué au pape Calixte II, *Bulletin des Études portugaises et de l'Institut français au Portugal*, t. XI, 1947, p. 176.

[7] ↑ *Hechos de don Berenguel de Landoria, arzobispo de Santiago*, éd. et trad. M. Diaz y Diaz, Universidad de Santiago de Compostela, 1983, § 99.

[8] ↑ Trésors et reliques de Saint-Sernin de Toulouse, éd. C. Douais, *Documents sur l'ancienne province de Languedoc*, t. II, partie I, « Les inventaires », 1246-1657, Paris, 1904, p. 447 ; Toulouse, bibl. mun., ms. 75, feuillet préliminaire.

[9] ↑ Areh. dép. Haute-Garonne, E. 834.

[10] ↑ *Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina Cluniacensis ordinis Gratianopolitane diocesis*, éd. Ch. de Monteynard, Lyon, 1859, charte 33, 1107, p. 37.

[11] ↑ *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble*, éd. U. Chevalier, *Documents historiques sur le Dauphiné*, 4^e livraison, Lyon, 1874, visite pastorale de l'évêque Laurent Allemand du 4 juillet 1488, p. XVIII-XIX ; N. Chorier, *Histoire générale de Dauphiné*, Lyon, 1661-1672, p. 30-31 et p. 492, livre XV (1483-1511).

[12] ↑ *Guide du pèlerin*, éd. et trad. fr. J. Vielliard, Pans, 1938, rééd. Paris, Vrin, 1984, p. 47 et 109.

[13] ↑ J. Filgueira Valverde, *El tesoro de la Catedral Compostelana*, Santiago, 1960, p. 60-61 ; M. M. Gauthier, *Les routes de la foi. Reliques et reliquaires de Jérusalem à Compostelle*, Fribourg, 1983, p. 165 ; M. Cuadrado, Statue reliquaire de saint Jacques, *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europalia 85, España, Gand, 1985, p. 410-411.

- [14] † Statuts de la confrérie Saint-Jacques de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Bagnères, 1325, éd. D^r Dejeanne et abbé J. J. Pepouey, *Explorations pyrénéennes*, bulletin de la Société Ramond, Toulouse, 1^{er} tr. 1897, p. 54-59.
- [15] † Éd. Archiv des Historischen Vereins des Kanton Bern, XIV Band, 1896, chap. XXI, trad. E. Schaerrer dans *Ultreia*, bulletin de la société des Amis de Saint-Jacques, Suisse, n° 13, mai 1994, p. 27.
- [16] † Valenciennes, bibl. mun., ms. 493, fol. 291 v°-292.
- [17] † *Sebastian Ilsung als Spanienreisender und Santiagopilger*, 1446-1448, V. Honemann éd., Jakobus Studien, Deutsche Jakobspilger und ihre Berishte, herausgegeben von Klaus Herbers, Tübingen, 1988, p. 61-96, chap. XIV.
- [18] † A. Borde, *Introduction of Knowledge*, 1542, éd. F. J. Furnivall, London, Early Text society, extra series, vol. 10, 1870, p. 36-38 et chap. XXXII, p. 204-205.
- [19] † A. Morales, *Viage*, 1572, éd. Fr. Henrique Florez, Madrid, 1765, p. 119 ; G. King, *The way of saint James*, New York, 1920, 3 vol., t. III, p. 34-36 et 165.
- [20] † L. Vasquez de Parga, J. M. Lacarra, J. Uria, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela*, 3 vol., Madrid, 1948-1949, t. III, doc. n° 81, p. 115-117 ; D. Julia, Compostelle, Lorette, Rome : L'image du pèlerin d'après les archives de la répression, *L'image du pèlerin au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime*, Actes du colloque international de Rocamadour, Gramat, 1994, p. 242.
- [21] † L. Duchesne, Saint Jacques en Galice, *Annales du Midi*, 1900, rééd. Campus Stellae, n° 1, 1991, p. 13-47.
- [22] † J. Carro Otero, Autel primitif du tombeau de l'apôtre saint Jacques, *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europalia 85, España, Gand, 1985, p. 207-208.
- [23] † J. Chocheyras, *Saint Jacques à Compostelle*, Ouest-France, 1985, p. 137-138.
- [24] † Y. Bottineau, *Les chemins de Saint-Jacques*, Paris, 1964, rééd. 1983, p. 23.
- [25] † L. Duchesne, Saint Jacques en Galice, *Annales du Midi*, 1900, rééd. Campus Stellae, n° 1, 1991, p. 13-47.
- [26] † A. Guesnon, *La confrérie de saint Jacques et les portraits du musée d'Arras*, Arras, 1913, p. 11, n. 1.
- [27] † J. C. Fernandez Otero, Gisement archéologique sous la cathédrale de Santiago, *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europalia 85, España, Gand, 1985, p. 208.
- [28] † *Ultría*, bulletin de l'association Saint-Jacques suisse, n° 8, novembre 1991, p. 38-39.
- [29] † M. L. Abel, La sépulture de saint Jacques le Mineur, *Revue biblique*, 1919, p. 485-487.
- [30] † Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium*, XIII^e siècle, éd. MGH, Scriptorum, in-fol., t. XXV, p. 82-86, « relation du voyage des Liégeois à Compostelle en 1056 ».
- [31] † *Gesta Pontificum Leodiensium*, chronique du XIII^e siècle d'après un ms. des années 1095-1112, éd. J. Chapeauville, *Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*, t. II, 1618, p. 18-24, et *MGHSS*, t. XXV, p. 82-86.
- [32] † Madrid, Archivo historico nacional, Ordenes militares, libro 10-C, fol. 447-452, 1603-1605 ; R.

Plötz, Deux documents à propos de l'histoire d'une relique majeure de saint Jacques, *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europalia 85, Espana, Gand, 1985, p. 409-410.

[33] † Pistoia, Archives d'État, Documenti vari 1 (anc. Opera di San Jacopo 25) ; L. Gai, Livre de la légende de saint Jacques ; Livre des mémoires et des miracles de saint Jacques ; Autel d'argent de saint Jacques, *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europalia 85, Espana, Gand, 1985, p. 240-241 et 402-406.

[34] † A. Vaneigem, Pied-reliquaire de saint Jacques, *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europalia 85, España, Gand, 1985, p. 410-411.

[35] † H. Bordier, La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives, *Mémoires de la société de l'histoire de Paris*, 1875-1876, t. I p. 223, t. II p. 386-387, comptes de 1326, inventaire de 1666 ; Anonyme, *Fondation de l'hospital Saint-Jacques aux pèlerins à Paris*, recueil de pièces datées de 1321 à 1712, in-4°, s.l., s.d., p. 3.

[36] † Grenoble, arch. mun., CC. 1402, compte des deniers communs.

[37] † G. Belhomme, Le Camayeu, *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France*, t. IV, Toulouse, 1841, p. 151-184, p. 155.

[38] † F. Lehoux, *Jean de France duc de Berri. Sa vie. Son action politique (1340-1416)*, Paris, 1966, 4 vol., t. II, p. 162-163.

[39] † Toulouse, arch. dép. Haute-Garonne, CC, comptes 1385-1387.

[40] † N. Bertrand, *Les gestes des Tholosains*, Anthoyne Le Blanc libraire, Toulouse, 1515, trad. fr., Lyon, 1517, p. C, III.

[41] † *Trésors et reliques de Saint-Sernin de Toulouse*, éd. C. Douais, *Documents sur l'ancienne province de Languedoc*, t. II, partie I, « Les inventaires », 1246-1657, Paris, 1904, p. 44, inv. du 8 juillet 1468, recopié dans un registre daté de 1534, fol. 39 et p. 56 et s., inv. de 1489, registre Carrère, fol. XIV v° et s., fol. XXVI v° et s. et p. 447, Toulouse, bibl. mun., ms. 75, feuillet préliminaire.

[42] † Valenciennes, bibl. mun., ms. 493, fol. 291 v°-292.

[43] † *Pilgerfahrt (Die) des Ritters Arnold von Harff von Cöln durch Italien, Syrien,/AEgyptien, Arabien,/AEthiopien, Nubien, Palästine, die Turkei, Frankreich und Spanien, une er sie in den Jahren 1496 bis 1499 vollendet beschrieben und durch Zeichnungen erlautert hat, nach den ältesten Handschriften und mit deren 47 Biedern in Holzchnitt herausgegeben* von Dr. E. von Groote, Cöln, 1860, in-8°, trad. anglaise Hakluyt society, vol. 94, trad. française partielle H. Gavel, Un pèlerin de Saint-Jacques au Pays Basque à la fin du xv^e siècle, *Gure Herria*, 1922, juillet, p. 382-390, août, p. 450-463, octobre, p. 579-588.

[44] † U. Robert, *Étude sur les actes de Calixte II*, Paris, 1874, p. 13 et CXXXIV, n° 363.

[45] † Paris, BN, ms. lat. 5446, fol. 271, fondation d'un prieuré par l'abbaye Saint-Serge d'Angers à qui a été donnée cette chapelle.

[46] † Cartulaire du Ronceray, éd. P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III, 1854, p. 320-321, n° 43.

[47] † *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, éd. Urseau, Paris-Angers, 1908, CCXXXVII, p. 334.

[48] † *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers...*, n° CXXXIX, p. 228-229.

[49] † Arch. dép. Maine-et-Loire, G. 1100, fol. 130 v°, fol. 200 v°, fol. 205, fol. 226 ; J.-M. Matz, La

confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et le corps de saint Jacques à Angers au début du xvi^e siècle, *Pèlerinages et croisades*, Actes du 118^e Colloque du CTHS, Pau, 1993, Paris, CTHS, 1995, p. 214-231, p. 224, n. 33.

[50] † J. de Bourdigné, *Chroniques d'Anjou et du Maine*, 1528, éd. comte de Quatrebarbes, Angers, 1842, 2 t. en 1 vol., chap. 6.

[51] † C. Ménard, *Recherche et avis sur le corps de S. Jaques le Maieur à l'occasion d'un oratoire très antien du mesme saint qui est en l'esglie de St. Maurille d'Angers*, Angers, 1610, p. 86 et « à mon lecteur ».

[52] † J. Bruneau de Tartifume, *Angers, contenant ce qui est remarquable en tout ce qui estoit anciennement dict la ville d'Angers*, 1626, éd. chanoine Th. Civrays, Bruxelles, 1977, t. I, p. 198.

[53] † C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*, vol., Paris, 1874-1878, rééd. revue, corrigée et augmentée 1965-1978, art. « Maurille ».

[54] † C. Rohaut de Fleury, *Les saints de la messe*, Paris, 1899, Jacques le Majeur, t. VIII, art. « Angers ».

[55] † Arch. dép. Cher, archives de Saint-Sulpice, prieuré de La Chapelle, 4 H 600, n° 1, n° 3, n° 4 (copie xviii^e siècle) et 4 H 577, Donations, privilèges, pièce n° 1 (copie de 1486) ; Bibl. mun. Bourges, ms. 696, papiers Brimont, dossier 131, Prieuré de La Chapelle-d'Angillon.

[56] † L. Buhot de Kersers, *Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, 8 vol., Bourges, 1898, t. III, p. 1-12 ; F. Borgès, *Saint-Jacques de Saxeau*, Bourges, 1888.

[57] † Guimann, De capite sancti Jacobi apostoli fratris Sti. Johannis Evangeliste, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras* (1190-1192), p. 112-140, éd. chanoine Van Drivai, Arras, 1875.

[58] † A. Georges, Le pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le Nord de la France, *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1971, t. XIII, p. 97, n. 5.

[59] † Guiard des Moulins, *Historica relatio de capite beati Jacobi majoris apostoli* (v. 1270), éd. F. Morand, *Revue des sociétés savantes*, avril 1861, t. V, p. 501-511.

[60] † Toulouse, arch. dép. E 834.

[61] † Éd. A. Calmet, *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1728, t. I, pièces justificatives, col. 509-511.

[62] † F. Bourquelot, *Histoire de Provins*, 2 vol., Paris, 1840, t. I, p. 365, cartulaire de Saint-Jacques, inventaire des reliques.

[63] † Provins, bibl. mun., ms. Ythier, *Histoire ecclésiastique de Provins*, t. III, fol. 46-47-48 et t. XIV, p. 4245.

[64] † Arch. dép. Haute-Savoie, 12 Fi 78.

[65] † Arch. dép. Haute-Savoie, 12 Fi 78, copie d'un inventaire de 1601 tiré de 10 G, fonds de Sallanches.

[66] † Manuscrit de Besson, *Académieflorimontane*, n° 698, t. II, p. 678 ; C. Boekholt, Faveur des Savoyards sur les routes de Saint-Jacques-de-Compostelle du xiv^e au début du xviii^e siècle, *La Savoie, identité et influences*, Actes du XXXe Congrès des Sociétés savantes de Savoie, Le Bourgetdu-Lac, 1984, p. 148.

[67] † Arch. dép. Saône-et-Loire, arch. mun. Mâcon, GG 151, inventaire de 1511.

[68] † Robert de Clari, L'histoire de ceux qui conquièrent Constantinople, *Historiens et chroniqueurs du Moyen Âge*, Paris, 1963, p. 62-63.

- [69] † C. Lalore, *Inventaires des principales églises de Troyes*, Troyes, 1893, 2 vol. (collection de documents inédits publiés par la Société académique de l'Aube), t. I, p. XCVIII, § V.
- [70] † N. Des Guerrois, *La sainteté chrestienne contenant les Vie, Mort et miracles de plusieurs saints de France et autres pays qui ne sont pas dans les Vies des saints et dont les reliques sont au diocèse et ville de Troyes*, Troyes, 1637, p. 84 v^o-85, An 427, chap. II, S. Loup.
- [71] † Arch. dép. Aube, lias. 6 G. 9, inventaire de 1319 ; C. Lalore, *Inventaires des principales églises de Troyes...*, t. II, p. 1-70, ^{nos} 29, 60, 484, 30, 195, 229, 477.
- [72] † Arch. dép. Nièvre, fonds du chapitre de Saint-Cyr ; abbé Boutillier, Le trésor de la cathédrale de Nevers, *Bulletin de la société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, Nevers, 1890, 3e série, t. III (XIII^e vol. de la coll.), § V, p. 238.
- [73] † C. Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, Genève, 1876, 2 vol., t. II, p. 181 et 18.
- [74] † Garnier, *Rotulus reliquiarum Corbeinensium*, *Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie*, t. VIII, p. 501 ; C. Riant, *Exuviæ...*, t. II, p. 197-198.
- [75] † *Inventaire des reliques de Clairvaux (1405 et 1504)*, éd. Ch. Lalore, *Le trésor de Clairvaux*, s.l., s.d., appendices, p. 97 et s. et p. 124, § 9 ; Aube, Arch. dép., coll. Harmand, liasse des pièces en papier réintégrées, n^o 90, inv. 15-12-1504.
- [76] † Rigord, *Gesta Philippi Augusti*, éd. H. F. Delaborde, Paris, 1882, p. 162, § 145 ; M. Felibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, Paris, 1706, p. 215.
- [77] † L. S. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis* (avant 1688), 1^{re} éd. J. de Gaulle, Paris, 1847, 7 vol., t. III, p. 268, chap. 264, « ... Diverses affaires particulières », copie d'un manuscrit disparu provenant de la bibliothèque du roi.
- [78] † Arch. mun. Nevers, CC 72 et CC 73, comptes de 1483.
- [79] † Roger de Hoveden, *Chronica*, éd. W. Stubbs, Rolls series, Londres, 1868, 2 vol., t. I, p. 181 ; Londres, British museum, fonds Egerton, ms. 3031, fol. 14, éd. B. Kemps, The miracles of the hand of st. James, *Berkshire Archaeological Journal*, vol. 65, 1970, p. 1-19 ; *Regesta Regum Anglo-Normannorum*, éd. C. Johnson and H. A. Cronne, Oxford, 1956, t. II, n^o 1448.
- [80] † Bruxelles, bibl. royale, ms. 9332-46, fol. 61, copie 1428 d'un inventaire du XIII^e siècle.
- [81] † R. Bagatta, *SS. Episcoporum Veron. antiqua monumenta et aliorum sanctorum, quorum corpora, et aliquot quorum ecclesie habentur Veronæ*, Venetiis, 1576, p. 24-25.

Chapitre VI

Les pèlerinages à saint Jacques en France

Dès 1025 l'abbaye de Fleury-sur-Loire proclame qu'on peut vénérer saint Jacques ailleurs qu'à Compostelle et en particulier dans toute église Saint-Jacques ^[1]. C'est ainsi, dit-elle, que de nombreux pèlerins viennent déjà dans l'un des prieurés de Fleury, récemment fondé à Saint-James-sur-Beuvron en Normandie, possesseur d'une relique de saint Jacques où se produisent autant de miracles qu'au tombeau galicien :

« Et cette piété divine n'opère pas seulement dans le lieu qui doit être révérend en toute dévotion, mais aussi dans tous les lieux consacrés au nom du saint. Il existe ainsi, en Neustrie, une église consacrée à sa mémoire, dans laquelle sont vénérées ses reliques très précieuses, où nous savons que se produisent quotidiennement autant de miracles qu'il convient par l'opération d'un tel Apôtre. » ^[2]

De fait, bien qu'ils aient été oubliés par la recherche contemporaine, obnubilée par la grande ombre de Compostelle, les pèlerinages locaux à saint Jacques ont une existence bien réelle et constamment attestée révélant dans toute son intensité la dévotion des fidèles. Pour peu qu'on les regarde, pèlerins et pèlerinages à saint Jacques s'imposent en foule. Comme tous ces « micro-pèlerinages » dont Jean Chélini ^[3] a su reconnaître l'importance, ces sanctuaires sont accessibles très facilement à tous. Lorsqu'il s'agit de chapelles isolées desservies sporadiquement, ils ont une vie très ralentie et ne s'éveillent guère que le jour de la fête du saint, célébrée avec faste par le clergé local et courue par les gens du voisinage. Il convient de noter de surcroît qu'ils sont la plupart du temps

dépourvus d'archives. D'autres sanctuaires, à côté de leur vocation pèlerine, exercent une fonction paroissiale, abbatiale ou hospitalière, ces spécialisations faisant parfois oublier la première à laquelle ils doivent pourtant très souvent leur existence. Il semble bien que ce sont ces sanctuaires de proximité qui ont drainé vers eux ces « foules de pèlerins de Saint-Jacques » dont on parle tant.

Les réactions de Compostelle

Alors même que Compostelle distribue généreusement des reliques de saint Jacques, elle condamne toute église qui s'en prévaut. Le *Guide du pèlerin* s'indigne :

« ... qu'ils soient donc confondus, les rivaux d'outre-monts qui prétendent en avoir quelques parcelles ou conserver des reliques de lui... ^[4]

Cette condamnation est prononcée en accord avec la papauté, en la personne de Calixte II, et dans le cadre de la politique de continuation de la Réforme grégorienne. La lettre-prologue du *Codex Calixtinus* décrit ces lieux, dont il atteste en même temps l'existence :

« Parcourant les terres et les provinces barbares pendant l'espace de quatorze ans, j'ai trouvé les choses qui étaient écrites sur lui (saint Jacques), je les ai écrites sur un petit nombre de parchemins grossiers et rugueux, afin de pouvoir les rassembler en un volume. »

L'auteur insiste sur les péripéties dramatiques qui ont entouré cette quête de documents, comme s'il avait été poursuivi afin de récupérer des documents volés :

« Cependant ce manuscrit m'a causé bien des soucis... Je suis tombé au milieu des brigands et bien que tous mes bagages m'aient été volés, ce manuscrit m'est resté. J'ai été mis en prison et bien que j'y aie totalement

perdu mon esprit, ce manuscrit cependant m'est resté. Je suis tombé peu après dans les profondeurs des eaux et me suis trouvé à deux doigts de la mort, et, quand j'en suis sorti, ce manuscrit m'a accompagné sans avoir subi de dommages. Une maison dans laquelle je me trouvais a pris feu et, alors que tous mes biens étaient consumés, mon manuscrit en est sorti indemne. » ^[5]

Il explique que c'est pour remédier à l'anarchie et au désordre qui régnaient dans la liturgie de l'apôtre qu'il a décidé d'écrire cette oeuvre afin de concevoir une liturgie officielle destinée à remplacer celles qui étaient en vigueur dans ces autres sanctuaires ^[6] .

Ce fut un travail de longue haleine qui ne s'acheva que bien plus tard. Longtemps ont continué à vivre ces sanctuaires parallèles, sans que cela ne trouble en rien les pèlerins constamment attirés par le mirage des tombeaux de ce saint Jacques, à la fois un et multiple, et de ses reliques. Fermés depuis longtemps, les sources oubliées par la recherche les ouvrent de nouveau.

Trois sanctuaires à Paris

Saint-Jacques-aux-Pèlerins

L'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris fut un des modèles du genre, tant par sa taille exceptionnelle que par son organisation en un très actif centre de pèlerinage, attesté peu après la fondation (1319) par le don d'une relique de saint Jacques en provenance de Compostelle, par des concessions d'indulgences et par des visites de pèlerins. Il fut fondé par la très élitiste Confrérie Saint-Jacques mais, si l'on en juge par la décoration du grand portail de l'église, sa construction doit beaucoup à la reine Jeanne, épouse du roi Philippe V le Long et surtout à sa mère, Mahaut, comtesse d'Artois. En effet, cette dernière figure au centre de la composition sculptée du grand portail de l'église, en compagnie de sa fille

Jeanne et de ses quatre petites-filles ^[7] .

Cet hôpital était situé intra-muros, non loin de la porte Saint-Denis (dite aussi porte-aux-Peintres) percée dans le mur de Philippe-Auguste, dans un carré englobant la rue Saint-Denis, la rue du Cygne, la rue de la Grande-Truanderie, et l'actuelle rue Pierre-Lescot (ancienne rue Saint-Jacques-aux-Pèlerins dans sa partie comprise entre la rue de la Grande-Truanderie et l'actuelle rue de Turbigo). Démoli entièrement au siècle dernier, il n'en subsiste que deux souvenirs : une plaque apposée en 1982 à l'angle S-W des rues du Cygne et Pierre-Lescot sur la façade d'une maison ^{XIX^e} dont les balcons sont ornés de coquilles, et un restaurant à l'angle des rues Saint-Denis et Étienne-Marcel dont la façade garde des traces des statues qui, selon la tradition, proviennent de cet ancien hôpital. Ce dernier lieu succéda à un magasin de nouveautés construit vers 1850 à l'enseigne des « Statues de Saint-Jacques », certainement récupérées lors de la démolition.

Les témoignages de l'activité pèlerine ne manquent pas. Outre la relique, des concessions d'indulgences sont accordées par le pape aux pèlerins qui viendront une fois par an, le jour de la fête de saint Jacques :

« Au surplus, en cas que led. hospital soit doté d'une dote suffisante afin que les fidèles accourent promptement pour faire le bien d'iceluy hospital, nous relaschons miséricordieusement à tous fidèles chrestiens vraiment pénitents et confessez qui, au jour de la principale feste dud. apostre visiteront la chapelle ou oratoire dud. hospital, faisant aumosne à iceluy hospital un an. Et à ceux qui visiteront par chacun an led. Heu, nous leur relaschons miséricordieusement de l'autorité susdite, 40 jours de pénitence à eux enjoite. »

Cette première bulle accordant des indulgences date de 1321, et elle fut suivie de plusieurs autres, dont une qui, en 1368, permet à un généreux donateur de raccourcir annuellement son temps de Purgatoire de quarante ans...

« Les pardons du jour d'huy sont IIIc XL jours et XXV quarantaines et par chascun jour des octaves cinquante jours. Et à tous les bienfaiteurs qui bien feront aud. hospital pevent gaignier par chascun an XXXIX ans et II cens jours de pardon. Et estres accueillis es prières et service que l'en fait chascun jour en l'église de céans. » ^[8]

Second témoignage de l'activité pèlerine, les pèlerins eux-mêmes. Parmi les pèlerins hébergés à Saint-Jacques-aux-Pèlerins, il est impossible de discerner ceux qui sont arrivés au but de ceux qui font simplement étape. En 1374, ils furent 15 000 à être reçus, parmi lesquels des « pelerins qui aloyent et venoient au mont Saint-Michiel, et autres pelerins et povres » ^[9]. Ceux qui sont venus spécialement se noient dans la masse.

Pèlerin prestigieux, le roi Charles VI, vient deux fois, le 1^{er} mai 1394 et en 1397, réellement « en pèlerinage », disent les livres de comptes.

« du roy en pelerinage, le jour Saint-Jacques et Saint-Philippe, en don et offrande 18 £. » ^[10]

La seconde fois est le jour de sa propre fête, en référence sans doute à Charlemagne dont l'effigie surmontait son sceptre :

« du don du roy nostre sire, le dimenche xviii^e jour de janvier, feste de S. Charles, quant il vint en pelerinage à mons. S. Jaques... » ^[11]

Ces pèlerinages royaux signent sans conteste la fonction pèlerine de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris, un roi ne faisant une telle démarche que dans des lieux officiellement utilisés pour cette fonction.

Autres témoignages de l'activité du sanctuaire, le don de deux reliques supplémentaires de saint Jacques. En 1392, un ancien gouverneur de l'hôpital, sire Philippe Giffart, conseiller du roi, offre « un petit ossement de la poitrine » de saint Jacques au Trésor, à laquelle il ajoute « XII escus d'or pour aider à fere

vessel d'argent à mettre et hesberger led. ossement ou reliquaire... » ^[12] . En 1539, l'hôpital reçoit encore « partie d'une des costes du corps de mons. S. Jacques le Majeur, apostre et N.S.J.C. et martyr, laquelle a esté donnée à l'église de céans par noble homme et sage Mr. Me Jean Morin, conseiller du roi nostre Sire et son lieutenant criminel à Paris... » ^[13] .

L'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas

Bien moins connu parce qu'il manque d'archives, l'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas fut fondé, tout en haut de la rue Saint-Jacques, hors les murs cette fois, en 1335. On a beaucoup débattu sur la date de cette fondation et sur la présence antérieure à Paris de cet ordre hospitalier italien, mais là n'est pas la question. Ce qui importe, c'est la fondation de cet hôpital en tant que lieu de pèlerinage local, ainsi qu'en atteste sans ambage la donation faite par le roi Philippe VI : cet hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas y est défini comme une maison faite « pour recevoir audit hôpital les pauvres passants et spécialement les pauvres pèlerins allant audit Saint-Jacques » ^[14] , cette dernière expression se référant indiscutablement à l'hôpital précédemment mentionné, c'est-à-dire le Haut-Pas et non, comme on l'a trop souvent dit, Compostelle.

Saint-Jacques-de-la-Boucherie

À Paris, l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie passe pour avoir été fondée par Charlemagne. C'est en tout cas ainsi que la présente le *Turpin*, « entre la Seine et le mont des Martyrs (Montmartre) ». Et de fait, c'est au moment de la rédaction du *Turpin* que le vocable apparaît pour la première fois, ce qui n'est certainement pas un hasard, d'autant qu'il est donné, le 27 novembre 1119, dans une bulle émanant justement... de Calixte II ^[15] en visite en France : *in suburbio Parisiace urbis, ecclesiam sancti Jacobi cum parochia*, comme s'il s'agissait pour lui de justifier par une fondation le récit du *Turpin*. Entre 1144 et 1148 avaient eu heu

des travaux d'agrandissement ^[16] , dont la construction d'une partie du chevet, la dénomination « boucherie » étant apparue en 1259 ^[17] . Aux XIV^e-XV^e siècles, d'autres grands travaux doublent la surface de l'église, avec en particulier le financement par Nicolas Flamel du portail nord dit portail Saint-Jacques. Le 26 décembre 1505, on décide de construire un nouveau clocher, sans détruire celui du XII^e siècle, avec l'argent d'une donation ^[18] . Ce clocher-tour est construit entre 1509 et 1523 par Jean de Felin, Julien Ménart et Jean de Revier. Il mesure 52 m. En 1523, Rault, « tailleur d'images » reçoit 20 livres « pour avoir faict trois bestes et un saint Jacques sur la tour et clocher » ^[19] . Cette statue colossale aurait mesuré 10 m de haut ^[20] . L'église est achevée en 1565 ^[21] .

Malgré le voisinage du sanctuaire de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, cette église fonctionne également comme sanctuaire de pèlerinage, car c'est bien de « pèlerinage » que les comptes ^[22] qualifient la visite du malheureux roi fou, Charles VI, le 25 juillet 1411 :

« Le 25^e jour de juillet qui fut le jour de la feste de monseigneur saint Jacques, fut le roi notre Seigneur en pèlerinage en lad. esglise. »

Qu'on imagine l'église dans la somptuosité des jours de fêtes solennelles accueillant le roi relevant d'une longue « absence » dont Françoise Autrand rappelle qu'elle a duré du début de l'année à la mi-juillet.

Des sanctuaires connus par leurs pèlerins

En 1220, les pèlerins sont attirés à l'« hôpital des pauvres » Saint-Jacques d'Argentan, par de nouvelles concessions d'indulgences ^[23] .

Si des pèlerins pèlerinent sur les chemins du royaume, on en connaît très peu, tel ce chanoine de Limoges, Pierre de Soubrebost qui signale un lieu dont la fonction pèlerine aurait été ignorée sans lui : « Saint-Jacques-du-Poitou », ainsi qu'en atteste l'építaphe gravée en 1384 sur son tombeau, aujourd'hui placée sur le

mur de l'une des chapelles du chevet :

Ci-gît Mgr. Pierre de Soubrebost
Autrement dit de Montault,
Homme plein de qualités, chanoine de Limoges.
Il voulut être placé, par respect,
Près du Patriarche dont il fut le serviteur fidèle et obéissant.
Il alla en pèlerinage à Rome et Saint-Jacques-du-Poitou,
Il honora Catherine et Marie de Jean.
À son retour, il resta malade pendant plusieurs semaines,
Cloué au lit depuis la Madeleine jusqu'à la Sainte-Catherine.
Il alla joyeusement vers la mort et trépassa à la 9^e heure
Le 24^e jour du mois de novembre, l'an 1384.
Il a rejoint les défunts dans le repos éternel.
Vous qui passez faites une prière.

Cette épitaphe est un texte officiel, commandité par des ecclésiastiques qui ne pouvaient rien voir là d'extraordinaire ou de contraire au dogme. Le tombeau était exposé à la vue de tous, encastré dans le mur de clôture du chœur. Il faut donc considérer que, en 1384, il est parfaitement normal qu'un habitant de Limoges parte pèleriner à Saint-Jacques-du-Poitou. Se pose alors la question de localiser ce culte poitevin. Il s'avère que, sur le territoire de la paroisse de Buxerolles, village situé actuellement dans la banlieue nord de Poitiers, a existé jusqu'au XIX^e siècle un culte rendu à une pierre baptisée « Pas de saint Jacques » ^[24] qui peut fort bien convenir comme localisation. On constate en outre que l'église paroissiale de Buxerolles n'est mentionnée que fort tard sous le vocable Saint-Jacques, ce qui peut signifier qu'il y eut, fort tard également un transfert du culte de la pierre à l'église. En effet, le vocable n'apparaît que dans le pouillé de 1782 ^[25] et jamais avant, pas même dans le cartulaire de Poitiers dit le Grand-Gauthier ^[26], commencé après 1278 et justement réputé pour la valeur de

ses précisions. Et dans les alentours, au xv^e siècle, nous verrons des « chemins de Saint-Jacques » qui semblent vraiment trop loin de Compostelle pour désigner autre chose que ce chemin de Buxerolles.

Un autre exemple, près du Mans, la chapelle Saint-Jacques de Bouches-d'Huisnes, dépendante de l'abbaye de Saint-Calais. Elle produit pour l'année 1391 la somme de 60 sols ^[27] en oblations, preuve indiscutable de la présence de pèlerins. Cette chapelle est en outre le but de plusieurs processions depuis le Mans, en particulier des deux processions de la confrérie Saint-Jacques qui ont lieu les 1^{er} mai et 25 juillet.

L'église Saint-Jacques de Dieppe se signale également par le fait qu'en 1443 le futur Louis XI s'y rend en pèlerinage d'action de grâces après une victoire remportée sur les Anglais. Le chroniqueur Jean de Wavrin raconte en effet comment il « se fist deschaussier et alla nudz piedz jusques à l'église Saint-Jacques de Dyepe où il remercia très humblement Dieu son créateur et le benoit baron saint Jacques de la bonne fortune qu'il avoit illec eue alencontre de ses adversaires les Anglais » ^[28] .

En 1488^e ^[29] , le sanctuaire d'Échirolles est fréquenté par « une foule nombreuse de personnes venant, à ce que l'on dit, de Rome [qui] disaient et assuraient qu'en ce lieu de nombreux malades graves retrouvaient la santé grâce au corps inhumé... », ce qui ne fait qu'augmenter son prestige.

Les sanctuaires des dominicains, voués souvent à saint Jacques, semblent eux aussi très fréquentés, si l'on en croit Étienne de Bourbon qui, au XIII^e siècle, conseille à la reine Blanche de Castille de s'y rendre, conseil repris dans l'un de ses sermons si souvent prononcés devant les foules :

« —"Voici les Frères Prêcheurs qui sont appelés *Frères de saint Jacques*, et qui sont liés par des dettes de 1 500 livres ou à peu près. Recevez l'écharpe et le bourdon et *allez à Saint-Jacques, c'est-à-dire dans leur demeure*, et acquittez leur dette. Quant à moi, je modifie en votre faveur les prières que

je forme pour vous et je promets en outre de témoigner pour vous au jour du Jugement. Je montrerai que ce geste est bien meilleur que la mise sur pied d'un appareil aussi excessif et superflu." Et la reine suivit sagement le conseil du saint homme. » ^[30]

On sait que saint Dominique, venu d'Espagne, vit son groupement de frères mendiants officialisé en 1215 à Toulouse. Il arrive à Paris en 1217 et obtient une maison, située rue Saint-Jacques (démolie entre 1800 et 1849, elle englobait une partie de la Sorbonne actuelle, la rue Cujas et les n^{os} 156-158 à l'angle de la rue Soufflot) appartenant à l'Université et dans laquelle était déjà un hôpital Saint-Jacques fondé par un Anglais nommé Jean, médecin de Philippe-Auguste et doyen de Saint-Quentin en Vermandois ^[31]. Dès ce moment, la rue est appelée « grand rue Saint-Jacques des Prêcheurs ». On a dit que de ce vocable parisien était venu le surnom de jacobins donné à tous les dominicains. Cela semble exact, mais en partie seulement car les dominicains affichent en général une dévotion certaine à saint Jacques. Sans aller jusqu'à prétendre, ce que d'aucuns n'ont pas hésité à faire, que saint Dominique fut chevalier de l'ordre de Santiago avant que de fonder son ordre, on ne peut manquer de constater que le vocable Saint-Jacques est très souvent choisi ou conservé pour les nouveaux couvents qui se fondent : au Mans en 1219, à Chartres en 1231, à Quimperlé en 1254, à Dinan en 1273. À Paris, à Arras, on parle des « frères prédicateurs de saint Jacques ». À Angers ^[32] en 1299, un legs fait « aux frères de Saint-Jacques » désigne, davantage qu'une confrérie, le couvent des dominicains.

Sanctuaires de substitution

« Tout lieu consacré au nom du saint » peut recevoir des pèlerins, dit le texte de Fleury au xi^e siècle. C'est sans doute pourquoi quelques papes prônent la création d'un sanctuaire à saint Jacques en compensation d'un pèlerinage non effectué à Compostelle. Ces lieux fonctionnent alors comme des auxiliaires du

sanctuaire galicien. S'y rendent volontiers ceux qui n'iront jamais en Espagne. C'est ainsi qu'en 1331, le pape Jean XXII relève de son vœu Guy de Châtillon ^[33] par l'obligation de fonder une chapelle Saint-Jacques dans l'église collégiale Saint-Sauveur de Blois, et d'y entretenir un chapelain.

En 1372, lorsque le pape Grégoire XI dispense de son pèlerinage pénitentiel à Compostelle Heinrich Blanghart de Laufen, bourgeois de Strasbourg ^[34], il lui enjoint de faire dans sa ville une fondation pieuse en l'honneur de saint Jacques. Ce sont vraisemblablement les propres paroles du pape que Blanghart répète lorsqu'il choisit de créer un pèlerinage, afin, dit-il, de « susciter dans le peuple le goût de rendre un culte et d'adresser des invocations tous les jours au bon et vénérable saint Jacques dans les églises communes où le plus grand nombre de gens se rendaient ». Il choisit l'hôpital annexé au couvent de l'île-Verte situé dans les bras de l'Ill, dirigé par les Hospitaliers de Saint-Jean. Le chapelain est son ancien commis et son exécuteur testamentaire, Nicolas de Laufen. Ce dernier se montre d'autant plus respectueux des volontés de Blanghart que les autres membres de la confrérie hospitalière auraient préféré utiliser l'argent à l'aménagement d'un jardin d'agrément, ce qui l'aurait privé de ses revenus ! Laufen met donc en place « une commémoration et révérence perpétuelle, ainsi que la réalisation d'une belle oeuvre », un autel Saint-Jacques érigé dans la chapelle et pourvu « d'une dotation perpétuelle afin qu'on y dise tous les jours la messe de saint Jacques et que, le jour de sa fête, on y célèbre une messe chantée et quelques messes parlées ». Frère Nicolas rédigea en outre un document qu'il afficha dans la sacristie, sur lequel il consigna tout ce qu'il devait accomplir « sans lassitude ni interruption » : messe quotidienne ; oraison spéciale à saint Jacques chaque dimanche et pendant les semaines suivant une grande fête (Fête-Dieu, Noël, Pâques...), et à plusieurs autres occasions ; messe solennelle chantée chaque année à la fête de saint Jacques. Dans un hôpital, lieu de passage par excellence, la mise en place de ce culte est appelée au succès, même si l'on ne sait rien de la fréquentation qui s'ensuivit ni de la qualité des visiteurs.

En 1434, le pape Eugène IV dispense Guy III de Chauvigny d'exécuter le vœu de

pèlerinage de son père († 1422) « à cause des guerres et des dangers qui couraient au pays de France » ^[35], mais, en échange, lui demanda de fonder une chapelle Saint-Jacques dans le choeur de l'église Saint-Germain de la Châtre (Indre). Cette chapelle fut placée au midi, près du grand autel, et ornée d'une « image de pierre » représentant le saint. Il s'agissait presque d'un second vocable donné à la grande église collégiale, d'autant qu'il est spécifié que la fête annuelle de saint Jacques devait être aussi grandiose que celle réservée à saint Germain. Le jour anniversaire de la mort de Guy II était solennellement commémoré, la « grosse campane » sonnait « tant de cobs (coups) qu'il aurait de années passées du trespas de notredict très redoubté seigneur ». Enfin, des messes à perpétuité devaient être dites à l'autel Saint-Jacques, une messe basse le lundi des morts et une le « mercredi de saint Jacques ». On est donc bien là en présence d'une naissance d'un pèlerinage local, d'autant que saint Jacques avait déjà une importance dans la ville. En effet, vers 1417, lorsque Guy II avait été autorisé à fortifier la ville ^[36], alors traversée par la grande route Paris-Toulouse, il avait percé les murailles de trois portes, l'une vouée à Notre-Dame, l'autre à saint Germain et la troisième à saint Jacques. Cette porte, surmontée d'une statue de saint Jacques, protégée par des fossés Saint-Jacques, ouvrait sur le sud, vers Compostelle.

La vie des sanctuaires

Les dévotions des pèlerins

À Toulouse tout particulièrement, en 1491, on voit les pèlerins en prières, au pied du pilier où est conservée la tête de saint Jacques. À ce pilier, ils posent ou suspendent leurs offrandes, oblations ou ex-voto de cire de formes variées : « Image de cyre pendante... une face de cire pesant une livre... un chef de cire de deux livres... la longueur de sa personne de cire » ainsi que des « suaires et

linceulx » selon une coutume pratiquée partout. Au-dessus et au-dessous de ces réceptacles, des cercles de fer permettent d'accrocher chandelles allumées et torches. Au pied du pilier, les pèlerins se mettent à genoux, se prosternent à terre en priant Dieu. Un autel est certainement disposé juste devant puisqu'ils y font dire des messes, avec des prières spéciales le samedi soir ^[37] .

Les solennités pèlerines

Aux jours de fêtes, les sanctuaires s'animent pendant trois jours, veille, jour et lendemain, cela étant commun à toutes les fêtes des saints et saintes du Paradis. Une ou plusieurs fois par an en effet, une fête rassemble les fidèles en les conviant à une sorte de journée d'actions de grâces pour remercier le saint de sa protection quotidienne. Ce pèlerinage gratuit n'implique pas de demande spéciale d'intercession. Une journée dont tous reviennent avec un gain d'indulgences accordées spécialement. Une journée d'allégresse qui se lit en particulier dans les lettres de rémission où des fidèles déclarent se déplacer certes « par dévotion », mais aussi « pour eulx esbatre » ^[38] , et il est clair que pour tous la piété n'exclut pas les réjouissances et la convivialité.

Un exemple parfait est donné, pour Paris, par le cérémonial de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, daté de 1478 ^[39] . Quatre fois dans l'année, saint Jacques était honoré avec un éclat tout particulier le 30 décembre (fête de la Translation), les 1^{er} mai et 25 juillet (fêtes du calendrier) et enfin le 6 octobre (fête de la Dédicace). Chacune de ces fêtes commence la veille quand le carillon sonne « vespres à double... à toutes les cloches ». Les vêpres sont dites par les chapelains vêtus de leurs surplis et de leurs meilleures chappes de velours vermeil. Il n'est fait mention de l'exposition des reliquaires que le 6 octobre et le 25 juillet. À la première date ne sont mis à la « table de l'œuvre » que « les bons reliquaires excepté le grant joyau », alors qu'à la seconde y sont placés « le grant joyau, le grant saint Jaques, les reliquaires de saint Jaques et saint Philippe et celluy sainte Marguerite », lesquelles resteront exposés toute la journée du

lendemain.

De grandes processions parcourent la paroisse, soigneusement hiérarchisées selon l'importance donnée à la fête, ce qui permettait de couvrir plusieurs fois par an la totalité du territoire. Chaque procession se fait derrière « l'ymaige de monseigneur saint Jaques en guise de châsse et en mémoire de son benoist et digne corps et derrière la bannière ». Le 25 juillet, on ajoute « croix, encensier, bannière, le livre couvert d'argent et la petite croix, laquelle procession va paret y avoir en chappes le plus de prestres que l'on peut ». Chaque fois, les cloches sonnent « sans cesser jusques au retour et entrée en lad. eglise ». Il n'est pas précisé à quel moment est dite la messe, mais en revanche on sait qu'il « est acoutumé à joué à orgues en lad. eglise Saint-Jaques ». Si l'on juge de l'importance accordée à ces fêtes par la longueur de la procession, on constate qu'elles ne sont surpassées que par la procession du Saint-Sacrement.

À l'instar de cette église, on peut penser que chaque église Saint-Jacques faisait tout pour inciter les pèlerins à venir se recueillir à l'église, surtout si elle était détentrice de reliques. Comment expliquer ce besoin constant d'avoir un support à la prière ? Les pèlerinages multiples obéissent-ils aux mêmes lois que les textes hagiographiques, à savoir qu'ils seraient le produit de tensions parfois contradictoires entre culture savante et culture populaire^[40] ? Guibert de Nogent^[41] estimait, en 1119, qu'ils sont dus à la volonté populaire toujours friande de saintes reliques et soulignait la source essentiellement féminine de ces croyances émanant « de vieilles et toutes sortes de femmes de basse condition [qui] chantent les louanges de tels patrons en filant et en faisant leur toile... Si quelqu'un veut les en empêcher, elles le chargent non seulement d'injures, mais elles le menacent de le percer de leurs instruments ». Guibert regrette que le clergé ne « dise mot » de ces croyances qui « n'ont d'autre fondement que des fables » tout en sachant que ce silence est imposé par une nécessité de contrôle des fidèles ainsi que par des intérêts financiers. Ces pèlerinages sont connus uniquement par des documents émanant de l'église, si bien qu'on ne peut pas saisir la part qui revient aux laïcs dans leur instauration.

Notes du chapitre

- [1] ↑ J. Du Bois-Olivier, *Floriacensis vetus bibliotheca benedictana, sancta, apostolica, pontifica, coesarea, regia, franco-gallica... cum utroque xysto...*, Lugduni, 1605, 3 vol. en t., vol. 2, p. 195 ; V. J. Menard, *Histoire religieuse, civile et militaire de Saint James de Beuvron*, Avranches, 1897, p. 7 ; J. Henry, *Le culte de saint Jacques le Majeur en Normandie*, *Compostelle*, n°22-23, 1966, p. 17.
- [2] ↑ André de Fleury, *Vita Gauzlini, abbatis Floriacensis monasterii*, éd. R. H. Bautier et G. Labory, Paris, 1969, § 16-17, p. 48-51 ; C. Cheval, Donation par Robert, comte d'Avranches à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire des églises de Saint-James et Saint-Hilaire-du-Harcouët, *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. XLIII, n°249, décembre 1966, p. 182-184.
- [3] ↑ J. Chelini, *Les chemins de Dieu*, Paris, 1982, p. 177-180.
- [4] ↑ *Guide du pèlerin*, éd. et trad. fr. J. Viellard, Paris, 1938, rééd. Paris, Vrin, 1984, p. 47 et 109.
- [5] ↑ Migne, *Patrologie latine*, t. 163, col. 1370 ; U. Robert, *Étude sur les actes de Calixte II*, Paris, 1874, p. CXL-CXLII.
- [6] ↑ P. David, Études sur le Livre de Saint-Jacques attribué au pape Calixte II, *Bulletin des Études portugaises et de l'Institut français au Portugal*, t. X, 1945, p. 4-5 et 21.
- [7] ↑ Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339, éd. *Mémoires de la société de l'histoire de Paris*, t. XI, 1884, p. 41-42 ; Paris, arch. Assistance publique, arch. Saint-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 23, éd. H. Bordier, La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives, *Mémoires de la société de l'histoire de Paris*, 1875-1876, t. II, p. 344.
- [8] ↑ H. Bordier, La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives..., t. I p. 223 (cote 160).
- [9] ↑ H. Bordier, La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives..., t. I, p. 223-224 (cote 146).
- [10] ↑ Compte de 1393-1395.
- [11] ↑ H. Bordier, La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives..., t. II, p. 394, extrait du compte de 1397.
- [12] ↑ Paris, arch. Assistance publique, compte de 1392 ; H. Bordier, La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives..., t. II, p. 389-390.
- [13] ↑ Paris, arch. Assistance publique, registre 427, inventaire de 1666.
- [14] ↑ Paris, Arch. nat. JJ.69, n° 193, éd. J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois*, Paris, 1899, t. I, p. 220, n° CXLVII.
- [15] ↑ J. Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, vol., Archives de la France monastique, Paris, 1913, t. I, p. 245, n. 362.
- [16] ↑ Paris, Arch. nat. L 782 n° 2 ; R. de Lasteyrie, Cartulaire général de Paris, *Histoire générale de Paris*, Paris, 1887, t. I.
- [17] ↑ E. F. Villain, *Essai d'une histoire de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, Paris, 1758, p. 260-264.

- [18] † Paris, Arch. nat. S 3376, liasse 3 pièce non numérotée.
- [19] † Extraits de comptes copiés par l'abbé Villain.
- [20] † A. Giraud de Saint-Fargeau, *Dictionnaire géographique, historique, industriel et commercial de toutes les communes de la France*, Paris, 1851, 3 vol., t. III, p. 231.
- [21] † Paris, BHVP, dossier Vaquer (21 et 49), fouilles de 1853 lors du percement de la rue de Rivoli ; J. Meurgey, *Histoire de la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, Paris, 1926.
- [22] † Paris, bibl. historique de la Ville de Paris, CP 3593-3595.
- [23] † Arch. dép. Orne, H 5244, pièce n° 1.
- [24] † X. Barbier de Montault, *La commune de Buxerolles*, Caen, 1872, p. 19-20.
- [25] † *Pouillé du diocèse de Poitiers*, éd. F. J. Régnault de Beauvallon, Poitiers, 1782, p. 225 eccl. S. Jacques de Busserolles + chapelle de S. Jacques et de S. Philippe.
- [26] † *Pouillé du diocèse de Poitiers...* Cartulaire de l'évêché de Poitiers, Grand-Gauthier, commencé après 1278, p. 225.
- [27] † Arch. dép. Sarthe, H 8, censier de l'abbaye de Saint-Calais ; J. R. Pesche, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, Le Mans, 1829-1842, 6 vol., reprints 1974, t. I, art. Bouches d'Huynes.
- [28] † Jehan de Wavrin, *Anchiennes cronicques d'Engleterre*, éd. Paris, SHF, 1858, 3 vol., t. I, p. 334 (partie V, liv. VI, chap. XX).
- [29] † *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble* de la maison de Chissé (XIV^e-XV^e siècles) « », éd. U. Chevalier, *Documents historiques sur le Dauphiné*, 4^e livraison, Lyon, 1874, visite pastorale de l'évêque Laurent Allemand du 4 juillet 1488, p. XVIII-XIX.
- [30] † Étienne de Bourbon, *Anecdotes historiques*, éd. Lecoy de La Marche, Paris, 1877, p. 389.
- [31] † L. S. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis* (avant 1688), 1^{re} éd., J. de Gaulle, Paris, 1847, 7 vol., t. VI, p. 135.
- [32] † Arch. dép. Maine-et-Loire, H. 1206 abbaye Saint-Serge, fol. 12.
- [33] † Arch. dép. Loir-et-Cher, G. 35.
- [34] † Strasbourg, bibl. universitaire, Commanderie Saint-Jean, ms. 739, XIV^e siècle, fol. 1 et s.
- [35] † Arch. dép. Indre, G. 61, 25 mars 1435 (n. st.), don au chapitre de la Châtre : *Cartulaire des seigneurs de Châteauroux*, E. Hubert éd., Châteauroux 1931, n° 39, p. 239 ; Arch. nat. Q1 337, cartulaire de la famille de Chauvigny, 1510, fol. 1.
- [36] † Arch. nat. JJ 100, n° 170, fol. 146, 13 octobre 1369, don de Charles V et J 179, n° XXV.
- [37] † Toulouse, arch. dép. E. 834.
- [38] † Arch. nat. JJ 131, fol. 10-10v°.
- [39] † Cérémonial de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, 1490, éd. partielle L. Fristch-Pinaud, La vie paroissiale à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, *Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris-Île-de-France*, t. 33, 1982, p. 76-97.
- [40] † J.-C. Schmitt, *Les saints et les stars. Le texte hagiographique dans la culture populaire*, Paris,

Beauchêne, 1979, p. 5-24.

[41] ↑ Guibert de Nogent, *Depignoribus sanctorum...*, liv. I, chap. III, § 335, col. 623, ligne 2-6.

Chapitre VII

Les confréries Saint-Jacques

Avant de tenter de faire le point sur ce très vaste sujet, il convient de le replacer dans le contexte plus général du mouvement confraternel qui connut tant de succès au Moyen Âge. En effet, la recherche autour du pèlerinage compostellan a trop ignoré les recherches concomitantes menées autour des autres confréries, ce qui a conduit parfois à attribuer à saint Jacques ce qui était affaire générale de dévotion. Au XIX^e siècle, cette étude des confréries s'est effectuée dans une atmosphère anticléricale ou pro-religieuse qui a inspiré une typologie manichéiste, certains y trouvant les racines des premiers syndicats et d'autres la manifestation de dévotions exacerbées. Aujourd'hui, il apparaît qu'elles furent indissociables d'autres initiatives communautaires dépassant largement le cadre de la dévotion. S'y mêlent étroitement des facettes sociales et politiques ^[1], l'ensemble formant un « supplément d'union » qui s'ajoute à la famille, à la seigneurie, à la paroisse, tant l'homme seul n'a pas sa place dans la société médiévale ^[2].

Les confréries Saint-Jacques prennent donc place parmi toutes les autres confréries, et dans un rang modeste si l'on en juge par leur proportion en Normandie ^[3] entre la fin du XIII^e siècle et le début du XVI^e : 79 parmi plus de 1 200 autres vouées à la Trinité, à Jésus, à la Vierge et à tous les saints et saintes du Paradis, soit à peine 7 %, ce qui semble un pourcentage sans doute généralisable à l'ensemble de la France. Pas plus que les autres elles n'échappent à la règle des origines incertaines car les documents font défaut jusqu'au XIII^e siècle. À partir de là commencent quelques mentions puis surnagent de rares rédactions de statuts et quelques livres de confréries.

D'emblée, il faut rappeler qu'au sein des confréries Saint-Jacques, les confréries d'anciens pèlerins de Compostelle sont des minorités et que, même en leur sein, de nombreuses dérogations sont admises à la clause de pèlerinage.

Retrouver chaque confrérie Saint-Jacques

Parmi les premières confréries Saint-Jacques mentionnées pour le XIII^e siècle, on peut noter en 1249 la confrérie^[4] de la Sauve-Majeure (Gironde), celle de Paris^[5] en 1298 et celle d'Angers^[6] en 1299, connue par un legs fait « aux frères de Saint-Jacques », ces frères pouvant tout bonnement être des dominicains. Seule celle de Paris est dénommée *confratrie S. Jacobi peregrinorum*. Avant 1397, la confrérie Saint-Jacques de Saumur possède un autel dans l'église Saint-Nicolas^[7]. Quelques autres traces indiscutables se retrouvent en Anjou, en 1418 à la chapelle de la confrérie de Saint-Jacques du Minage^[8] à Brissac-Quincé, et en 1437 à Saint-Denis d'Anjou^[9]. Au XVI^e siècle elles se font plus nombreuses ; les minutes notariales de Cloyes-sur-le-Loir (Loir-et-Cher)^[10] recèlent plusieurs dons faits « à la confrairie de Monsieur st. Jacques le Maieur » entre 1510 et 1557. Au cours du même siècle, on trouve en 1513 la confrérie de Craon (Mayenne)^[11], en 1543 la « confrairie Saint Jacques » de Saint-Lambert du Lattay (Maine-et-Loire)^[12], en 1594 celle de Pont-de-Gennes (Sarthe)^[13]. Si Anjou, Sarthe et Vendômois particulièrement sollicités livrent plusieurs mentions, en revanche le Berry, étudié de la même manière, reste muet. (Ce déficit berrichon en confréries est d'ailleurs noté d'une façon générale et tout aussi inexplicquée par C. Vincent^[14].) Aucun de ces documents, à l'exception de celui de Paris, ne donne la moindre information sur la composition de ces confréries, sur leur origine ou sur leur idéal associatif.

En revanche, lorsqu'il s'agit de textes de statuts et surtout de registres de confréries il est possible d'étudier plus à fond chacune d'elle. L'étude qui suit est réalisée principalement à l'aide des statuts des confréries Saint-Jacques de

Montpellier^[15] (1272), Nîmes^[16] (1321), Bagnères-de-Bigorre^[17] (1325), Barsur-Aube^[18] (1326 et 1414), Tournai^[19] (1351 et 1479), Blois^[20] (1360 et 1396), Saint-Christaud^[21] (1370), Fécamp^[22] (1398), Paris^[23] (s.d., xv^e siècle), Ath^[24] (1421), Béthune^[25] (1439), Lisieux^[26] (1442), Cordes^[27] (1459), Le Mans^[28] (1490), Provins^[29] (1490 et 1510), Toulouse^[30] (1514), Angers^[31] (1518), Moissac^[32] (1523), Chalon-sur-Saône^[33] (1526), Palaminy^[34] (1537), Bourges^[35] (1574), Cléry^[36] (1592). Dès la première lecture on se rend compte que la rédaction des statuts ne correspond pas forcément à une fondation mais plutôt à une refondation ou à une modification interne importante. Ainsi, par exemple, la confrérie de Paris mentionnée en 1299 est refondée en 1315 mais ses statuts semblent n'avoir pas été écrits avant 1388. Ces confréries naissent dans l'obscurité et ne meurent jamais. Tout au plus s'assoupissent-elles. En 1427, près de Vire^[37], l'une d'elles « qui puis quatre ou cinq ans [fut] *mise sus* en honneur et révérence de monsieur saint Jaques ». En 1513, la confrérie de Toulouse est déclarée « renouvelée » lors de la rédaction des statuts, et en 1578, celle de Provins qui « estoit assoupie faulte de confrères et de pèlerins... [fut] *remise sus* » à l'occasion du retour de Compostelle de trois groupes de pèlerins^[38]. Entre ces périodes, les registres témoignent de la vitalité de l'association par leur existence ou leur absence. Ce sont eux en particulier qui permettent de connaître la composition de ces groupes, tandis que les statuts nous renseignent sur les intentions des confréries à un moment précis de leur existence^[39].

Une confrérie est un groupe uni par un objectif commun et placé sous la protection d'un saint spécialement choisi. Cet objectif commun a souvent des finalités totalement étrangères au pèlerinage de Compostelle, comme le maintien de la cohésion d'un même groupe social ou l'exercice d'un même métier.

Des confréries gardiennes de sanctuaires

Les confréries Saint-Jacques ont souvent contribué à animer les sanctuaires locaux de pèlerinage. Elles ont pour point commun la diffusion du culte de saint Jacques, en liaison souvent avec le culte de la Vierge ou de la sainte Trinité. Cette diffusion se lit au travers des manifestations qui rythment la vie du sanctuaire, quotidiennes, hebdomadaires, annuelles ou ponctuelles. Quelques exemples prouvent leur existence : dans la cathédrale primitive de Toulouse, en 1513, une confrérie Saint-Jacques fonctionne autour de la relique de saint Jacques enfouie au pied du pilier Sainte-Quitterie. Existait-elle avant la redécouverte de la relique en 1491 ? On ne sait. Simplement, l'article XXX des statuts mentionne la fête qui marque tout particulièrement cette Invention du 17 mars et le prologue dit que la confrérie est « fundata de novel ». Mais ces mots signifient-ils qu'elle est fondée de nouveau ou qu'elle est récemment fondée ? Les confrères sont des laïcs et des religieux membres du chapitre cathédral.

À Paris, la confrérie Saint-Jacques de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, si elle n'assure pas le fonctionnement du pèlerinage à l'église est éminemment présente les jours de procession, et par là même rehausse l'éclat des cérémonies. On sait également que les confrères Saint-Jacques d'Angers incluent la visite du tombeau de saint Jacques dans la grande procession du 25 juillet.

Les réunions quotidiennes ou hebdomadaires

En 1272 la confrérie de Maguelonne célèbre les quatre grandes fêtes de la Vierge. À Nîmes « ... trois fois l'an on se doit confesser et recevoir Dieu avec grande humilité. Chacun doit se trouver prêt et accomplir ce devoir à Noël, à Pâques puis à la Pentecôte pour gagner Dieu, ou à la fête du baron saint Jacques s'il lui plait davantage. Que personne n'y manque, sous peine de parjure... ». À Bagnères-de-Bigorre, une messe de requiem est dite tous les dimanches matin par les prébendés de Saint-Vincent, suivie d'une « procession autour de l'église et disant les répons et oraisons accoutumés », à laquelle sont tenus d'assister tous les confrères. À Bar-sur-Aube, les confrères bénéficient des mêmes avantages

spirituels que ceux qui sont concédés aux Frères Mineurs, en échange des aumônes qu'ils font au couvent : ils sont associés dans les intentions des messes quotidiennes dites dans les 1 700 couvents de l'ordre et des 60 000 messes célébrées au cours des trois fêtes annuelles des couvents de l'Ordre. Tous les jours est dite sur place une messe à l'autel Saint-Jacques de l'église. À Bourges a heu « tous les premiers vendredis de chascung moys de l'an en lad. chappelle Sainct-Jacques une messe » à laquelle ne sont tenus d'assister que les maîtres, qui recevront un pain béni des mains du clerc de la confrérie. En mai 1494 et encore en 1505 les marchands de la Loire ont recouru « à frère Guillaume Touchart, frère de l'ordre de SaintAugustin et à frère René de l'ordre de Saint-Dominique pour une messe basse dicte et célébrée par eux, par chacun jeudi de l'an, durant les trois ans finiz à ceste présente assemblée en la chapelle Monseigneur saint Jacques près le pont d'Orléans... » ^[40] .

Les fêtes solennelles de saint Jacques

Le pèlerinage commence, la veille, par une procession suivie des vêpres à laquelle participent les confréries. Cette procession a pour but d'apporter solennellement les insignes à la chapelle de la confrérie, avec torches et bannières. À Montpellier, elle est suivie par les confrères au grand complet, chacun portant un cierge blanc. Elle mène de la maison du bâtonnier jusqu'à l'église Saint-Jacques où est dite une messe. Ensuite, un grand repas est organisé par les prévôts. Ce jour, chacun doit avoir un pauvre, sans doute choisi à l'hôpital, auquel il donne 4 deniers. On procède ensuite à l'élection de 3 prévôts et 3 conseillers. Le lendemain de la fête, chacun doit encore assister à une messe dite pour les morts. Et ce schéma se retrouve à peu près semblable ailleurs.

Le jour de fête s'ouvre par une messe accompagnée d'un sermon, sur lequel insistent les confréries de Nîmes, Bar-sur-Aube et Bagnères-de-Bigorre. Elle est obligatoire. À Bourges, cette messe, dite dans la chapelle des Augustins habituellement privée, est ouverte à tous « aultres assistans », vraisemblablement

les parents et amis des confrères. La communauté de métier, « maîtres, femmes, serviteurs, apprentis », partage intégralement ce moment de piété où tous se trouvent sur le même plan pendant un court instant.

La procession suit la messe. Les confrères sont précédés de tout un déploiement d'apparat, pas toujours clairement exprimé par les textes, tellement il est évident pour tous les participants. La procession d'Angers est particulièrement facile à suivre grâce à un inventaire de tous les « bijoux » de la confrérie. En tête marche le « porte-guidon et enseigne », cette enseigne étant un écu où figure saint Jacques. Il est suivi du bâtonnier, chargé du « bâton pastoral d'argent doré » puis du porteur de la « bannière de taffeta vert enrichie d'orfèvreries ». Vient ensuite le « patron » tenant en sa main « la masse de bois doré au bout de laquelle a un saint Jacques ».

Le trajet est immuable et implique de quitter l'enceinte close du sanctuaire pour parcourir un chemin de longueur et de forme variables, circonférence ou ligne droite. Le plus court est celui de Bagnères où la procession ne fait que le tour de l'église. Nous avons vu qu'à Paris, la procession fait un grand tour de paroisse. Sans doute pour ne pas risquer d'encombres, la confrérie de l'hôpital processionne dans ces mêmes lieux le dimanche suivant le 25 juillet. Au Mans, c'est à « Monsieur Saint Jacques de Bouchediaigue » que se célèbre la messe du 1^{er} mai, au confluent de la Sarthe et de l'Huisne, au sud de la ville, au terme d'une longue procession partie du centre de la ville. À Angers, les confrères partent du siège de leur confrérie, passent par le tombeau de saint Jacques à Saint-Maurille, s'arrêtent à la chapelle Saint-Jacques-de-Fallet, dite aussi Follet et gagnent « l'église Saint-Jacques hors les murs », au sud-est de la ville ^[41]. À Béthune, c'est le siège même de la confrérie de pèlerins qui se tient à la chapelle Saint-Jacques-du-Rivage, située au nord-est de la ville, au bord de l'Aire ^[42].

La lumière revêt partout une importance extraordinaire. Quantité et qualité sont minutieusement précisés par la confrérie. À Montpellier, les confrères suivent chacun avec un cierge blanc. À Béthune, en 1439, les confrères portent « six

chierges, chacun pesant six livres de chire » à leur chapelle Saint-Jacques du Rivage « pour iceulx allumer les nuis saint Jaque as vespres et le jour et as vespres ». Une « candeille » est offerte chaque année lors de la procession du « jour du saint Sacrement » (Fête-Dieu), en mai, par « ceulx qui derraientment sont retournez du voiaige et pellerinage de Saint Jaque en Galiche ». Cette lumière est présente aussi à Lisieux, où l'église est illuminée de 21 torches portées par les confrères. Chaque messe doit être dite à la lueur de deux cierges et deux torches posées sur l'autel. À Blois, en 1396, chaque confrère a son cierge lors de la procession, puis « tous lesquels cierges après lad. procession seront allumés à l'entour du choeur de lad. esglise durant les services dud. jour et du lendemain ». À Angers, les confrères doivent « porter en la main un cierge planté en un petit bourdon ».

Aucune procession n'est silencieuse. Partout, comme à Bagnères-de-Bigorre, les prêtres « chantent les répons accoutumés et les oraisons », suivis par les voix des fidèles. Lorsque la confrérie est plus riche elle engage, comme à Auxerre ^[43] des maîtres-joueurs d'instruments qui accompagnent les cérémonies « la veille à vespres » et le jour « la messe et vespres » ainsi que la procession. Ils donnent aussi « aubades et réveils » ! À Chalon, en 1526, des ménestrels sont payés pour jouer la veille et le jour de la fête. À Angers, en 1542, les confrères fondent « la psalette à la fête de Monseigneur saint Jacques pour chanter vespres, la procession et la messe », ce pourquoi ils réunissent 165 livres avec lesquelles ils achètent 9 livres de rente.

Les processions sont indissociables des mystères joués çà et là, souvent même à l'intérieur des églises. Ce sont des mystères mobiles, joués par des acteurs costumés que l'on retrouve dans plusieurs confréries, et dont il ne subsiste aucun texte, à tel point qu'on peut se demander si les représentations ne comportaient pas une part d'improvisation. En 1578, à Provins ^[44], les confrères sont costumés « en la maniere et façon de Jesus-Christ et ses douze apostres... ayant sur leurs testes parrucques de cheveux et barbe au visage telles que jadis les portaient Nostre Seigneur et ses apostres... nuds pieds, revestu d'une longue robe de

porpre qui descend jusqu'à la cheville de ses pieds, tenant en sa main un monde... ». À Aire-sur-la-Lys, en 1524, saint Jacques est monté sur un cheval blanc et porte un étendard « pour marque des anciennes victoires remportées autrefois... contre les Infidèles » ^[45] .

À Angers, au XVI^e siècle encore, « la procession de saint Jacques se faisait avec beaucoup d'appareil : on y représentait les Anges, les apôtres et les démons. Mais il arriva que ceux qui étaient vêtus en démons et conduits dans un chariot, passans auprès d'une boutique où il y avait bien des gens assis pour voir le spectacle enlevèrent une fille et la fouettèrent scandaleusement à la vue de tout le monde, ce qui les fit supprimer » ^[46] . Ces comportements sont bien connus des spécialistes du théâtre médiéval. H. Rey-Flaud ^[47] a particulièrement bien montré par un exemple frappant que le public des processions est un acteur tellement impliqué dans le jeu qu'il s'opère une fusion totale entre spectacle et réalité.

À Béthune, en 1502, la ville fait don de 40 sous aux confrères de Saint-Jacques pour les aider « à supporter les frais et mises par eux soutenus à avoir joué la vie dudit saint ^[48] et en 1503 paie F « habillement pour le jeu de la vie de monseigneur saint Jacques qu'au nombre de XXIII ils représentoient » ^[49] . À Douai ^[50] en 1538, on voit la confrérie donner le « jeu des miracles de saint Jacques ». À Aire-sur-la-Lys, « jour et solennité de monseigneur saint Jacques le Grand 1549, duquel chief repose en lad. eglise Saint-Pierre, ou pour la solennité du jour plusieurs compagnies des villes et villages circumvoisins s'assemblent jouans jeux moraulx et faisans plusieurs passetemps... » ^[51] . À Angers, un parc de jeux est installé place de la halle, avec des « chauffaulx », et un entrepreneur s'occupe spécialement des « jeux Saint Jacques » au cours desquels « l'artillerie et les canons de la ville... tirent et sonnent » ^[52] . D'autres personnages sont présents, tel saint Michel auquel un confrère offre en 1594 « un blason... pour servir... lors qu'il marche à la procession ».

Des sommes importantes sont engagées, qui nécessitent un contrat, tel celui

passé devant notaire le 24 mai 1528 entre quelques habitants de Pithiviers pour préparer et jouer deux représentations des « Jeux et mystères de Mg. saint Jacques »^[53] ... Chaque année à partir de 1593 à Chalon-sur-Saône^[54] sont nommés « les treize » qui prennent une part primordiale dans la vie du groupe, chacun se voyant attribuer un nom de saint, « la représentation de saint Jacques » étant mise aux enchères.

Saint Jacques en personne semble présider aux fêtes qui l'honorent dans une spontanéité parfois difficile à encadrer. Lorsqu'une confrérie organise ces fêtes — les exemples ci-dessus montrent que le fait est relativement fréquent — on peut considérer qu'elle prend une part active à chacun des pèlerinages locaux.

La confrérie dans la vie politique

L'un des objectifs communs susceptible d'unir des confrères est une communauté d'idées politiques, idées centrées au départ sur le désir d'autonomie de bourgeois désirant prendre leur ville en charge. Elles sont des structures très fortes de sociabilité qui les entraînent à des prises de position politiques.

Jusqu'à la mi-xv^e siècle, les statuts des confréries témoignent que pèsent encore sur elles certains soupçons de collusion avec les mouvements communaux^[55]

La confrérie, par le fait même qu'elle regroupe des laïcs unis par un serment, est parfois mal perçue par les clercs. Dans le Midi, Jacques Chiffolleau a démontré que beaucoup ont complètement disparu au début du xiii^e siècle, pour ne réapparaître qu'au milieu du siècle suivant. Certaines de celles qui survivent semblent être soumises à une étroite surveillance, si l'on en juge par une charte signée le 5 décembre 1249 par l'abbé de la Sauve-Majeure (Gironde). Il soumet la confrérie Saint-Jacques à son autorisation afin que ne se renouvelle pas le « mal occasionné sous couvert des confréries », ce mal ayant été une révolte violente des bourgeois contre le monastère^[56].

Rien d'étonnant car ces confréries regroupent des laïcs qui souhaitent participer à

la gestion des établissements hospitaliers qu'elles ont fondés et, au-delà, à l'ensemble de la gestion de la cité. La confrérie Saint-Jacques de Montpellier, qui siège à l'église de l'hôpital Saint-Jacques, fondé en 1220 par Guillaume de Pierrefixe, a choisi le vocable à la demande du roi d'Aragon Jacques I^{er}, seigneur de la ville ^[57]. Les statuts, rédigés en 1272 témoignent, comme à La Sauve, d'un souci de participer à la vie politique de la ville car ils se préoccupent d'ordre moral, de bonne vie et mœurs, de paix et de calme, sous la houlette des plus hautes autorités civiles, le roi de Majorque et son représentant le bayle.

En 1255, un concile provincial tenu à Bordeaux ^[58] semble se résigner à associer les confréries à la gestion de la ville en leur assignant comme fonction « la construction ou la réparation de chemins ou de ponts publics ou privés et de fontaines, le gardiennage des champs, des vignes, des animaux ou des troupeaux, ou bien pour détourner des champs l'inondation pluviale ou fluviale ou pour capturer des loups et autres animaux nuisibles ou simplement les mettre en fuite ». Cet exercice du droit de ban est bien la preuve de premières concessions. Poitiers semble plus en avance qui montre la compagnie du Corps de Ville de Poitiers, connue aussi sous le nom de confrérie du Cent, en 1266, exclusivement réservée aux cent pairs du conseil de la cité ^[59]. Un statut du XIII^e siècle antérieur à 1270, à Louvres-en-Parisis, montre un groupe qui se donne comme but « la sauvegarde du droit de lad. ville » ^[60]. Néanmoins, en Avignon, le mot *confratria* est encore associé, dans une décision du concile de 1262 ^[61], aux *colligationes, societates, conjurationes* qui menacent les autorités publiques et religieuses et qu'il faut interdire.

À Paris, Philippe le Bel interdit les confréries après la révolte de 1307, mais il est obligé de rétablir les marchands hansés en 1307 et les drapiers en 1309 ^[62]. En juillet 1315, Louis X le Hutin, dès la mort de son père et avant même d'être couronné, dans le cadre d'un allègement de l'emprise royale sur tous ceux que son père avait mécontentés, nobles, clercs et bourgeois de Paris, autorise la refondation de la confrérie de pèlerins de Saint-Jacques de Paris. En tête de la

liste des confrères, Mgr Charles de Valois, oncle du roi et son principal conseiller, suivi par plusieurs bourgeois de Paris. Ainsi s'élabore un creuset où peuvent commencer de dialoguer avec le roi les opposants d'hier. Ces derniers ont désormais une raison officielle de se rencontrer et de se connaître dans une atmosphère de paix. L'autorisation signée de Louis X affiche sans ambages cette volonté de paix et d'union ^[63] :

« Le Dieu de paix a envoyé ses apôtres par le monde pour apprendre aux hommes à chérir et garder les liens d'amour et de confraternité, enseignement qui nous engage à autoriser nos sujets à s'unir dans une foi unanime, à sympathiser dans la prière et à se rechercher les uns les autres dans une affection mutuelle... »

La confrérie parisienne est un lieu de rencontres politiques. En janvier 1358, c'est au siège de la confrérie Saint-Jacques qu'Etienne Marcel réunit le peuple de Paris. Quand il l'apprend, le duc de Normandie, fils aîné du roi s'y rend aussi avec l'évêque de Laon et des membres de son conseil. Après que l'auditoire a basculé vers le prince, Etienne Marcel obtient finalement le soutien des assistants ^[64]. Au xv^e siècle, les sympathies bourguignonnes de la confrérie ne sont un mystère pour personne ^[65]. Dès 1418, le chapitre prête serment à Jean sans Peur. En 1423 le duc de Bedford y vient en visite et en 1433, la confrérie participe au cortège funèbre de l'épouse du duc de Bedford.

La confrérie dans la cité, structure de sociabilité

Paix et moralité

La sociabilité se lit dans certains statuts qui évoquent cet aspect de la vie du groupe et se soucient de paix et de moralité. Il convient de remarquer qu'ils émanent le plus souvent de confréries de non-pèlerins au recrutement

hétérogène. Les confrères plus aisés auraient-ils un comportement plus policé ? Ou règlent-ils leurs problèmes en d'autres lieux ? Montpellier, par exemple, jette hors de la confrérie les frères ennemis et s'efforce de ramener à une vie non dissolue ceux qui s'égarèrent. Les prévôts ont pleins pouvoirs pour rétablir la paix. À Bagnères-de-Bigorre, « si dans la dite confrérie il y avait deux membres hommes ou femmes qui auraient noise ou contestation, que l'abbé et les bayles et les autres confrères soient tenus de rétablir la paix et s'ils ne veulent faire la paix ni tomber d'accord ni être obéissants à la dite confrérie, que celui qui sera désobéissant soit chassé et rayé perpétuellement de la dite confrérie ». On retrouve ces mêmes articles à Nîmes et Saint-Christaud. Seule parmi les confréries ouvertes aux pèlerins, Ath évoque ces problèmes de discordes internes. On se soucie également de moralité. Ainsi à Montpellier, où, si les confrères se tiennent mal, les prévôts doivent leur faire des remontrances qui dans un premier temps restent secrètes puis sont publiées si elles ne sont pas suivies d'effet. À Nîmes « si quelque confrère ou confreresse tombait dans le désordre et voulait quitter les bons usages et bonne vie pour mauvais usages et mauvaise vie, dès que les recteurs l'apprendront, ils devront avertir en particulier le coupable et lui remontrer qu'il ne doit pas agir ainsi, mais s'amender à l'avenir. S'il ne s'en veut amender, ils doivent lui faire remontrance une autre fois et appeler d'autres confrères s'ils le jugent à propos. Et si le coupable ne veut pour rien cesser son désordre, que les quatre seigneurs recteurs le puissent rayer et effacer de la confrérie ».

Le rang tenu dans les processions générales

La place de la confrérie dans la cité se matérialise les jours de processions solennelles, où chaque confrère a un rôle de représentation à tenir obligatoirement. À Montpellier, les confrères sont présents « per toutes las IIII festas de Nostra Dama sancta Maria » soit à la Purification le 2 février, l'Annonciation le 25 mars, l'Assomption le 15 août, la Nativité le 8 septembre. À

Lisieux, ils sont conviés le jour de la Purification (2 février). Le rang occupé par chaque confrérie indique clairement le rang dans la hiérarchie sociale, ce qui n'est pas sans poser souvent problème. À Bourges, « le jour de la feste-Dieu à la procession » les confrères de la confrérie Saint-Jacques doivent marcher dans l'ordre du rang attribué « par messieurs de la justice », preuve indiscutable de conflits antérieurs réglés par l'échevinage.

La confrérie aux entrées royales

Importantes dans la vie politique, les Entrées royales sont des occasions pour les confrères de participer aux prestigieux cortèges, qu'il s'agisse de la première entrée d'un nouveau roi ou d'une reine ou de l'entrée dans une ville à l'occasion d'un voyage.

À Paris, le 9 février 1492 (n.s.), lors de l'Entrée d'Anne de Bretagne, couronnée à Saint-Denis la veille, les confrères de Saint-Jacques présentent un tableau vivant devant la porte de l'hôpital. Le récit qui en est fait par Jean Nicolai ^[66] permet de voir comment sont conçus de tels spectacles :

« Après ces choses faïctes en telle manière, derrière lad. porte aux paintres emprès Saint-Jacques de l'Ospital avoit ung personnage représentant le roy Charlemaine monté sur ung grand ceval, lequel pouvoit bien avoir de haulteur environ 15 pieds et gros à l'avenant de sa haulteur, couvert de couvertures escartelées la moictié des armes du roy et l'aultre moictié de hermines. Et la représentation du dit Charlemaine povoit avoir environ une lance de hault, assez membru et fourny selonc sa haulteur, tenant en sa main destre une épée nue, grande et large selonc la grandeur dud. personnage et en l'aultre main la pomme ronde à la croix dessus. Led. personnage couronné en estat réal et sur le hault de sa couronne une croix d'or signefiant que en son temps il submist et mist en son obéissance la plus grande partie du monde. Ainsy estoit ced. roy monté sur ce cheval couvert

de bougheran parsemé de fleur de lis, lequel salua lad. royne en luy faisant une belle arragne (harangue) à sa joyeuse venue. Et en cet estat chemina devant la noble dame depuis la porte aux paintres jusques à Nostre-Dame de Paris, ayant Jacquets devant et derrière, habillés de meisme conduisant luy et son cheval. Et derrière luy estoient aultres gens menans après eulx les uns ung oliphant et les aultres un charnel, yceulx foints et couvers de couvertures jointes au plus près de la pel que doivent telles bestes porter. Lesquelles bestes estoient en ce point menées par grosses kaines tissées et dorées dont les mailles estoient rondes et grandes... »

Rien dans le choix du sujet n'a été laissé au hasard. Les confrères honorent la reine en lui rappelant le lien privilégié qu'ils entretiennent avec elle par l'intermédiaire de Charlemagne, elle qui entre dans la lignée prestigieuse des rois de France descendants de l'empereur. Le personnage à cheval représenté conformément aux descriptions d'Eginhard n'est pas un personnage statique puisqu'il prend la parole. Les confrères montrent ainsi à la reine combien ils entretiennent la mémoire de celui qui fut le premier pèlerin de Compostelle. La représentation se prolonge au-delà de la porte de l'hôpital puisque Charlemagne, entouré de ses pèlerins-confrères, ouvre le chemin à la reine, comme si les grands bourgeois de Paris remettaient en son nom les clefs de la ville à la nouvelle reine. Au-delà de la fiction les bourgeois marquent leur puissance en s'affichant comme les égaux des nobles compagnons de Charlemagne ^[67].

À Arras en 1516, lors de la visite de Charles Quint les confrères de Saint-Jacques construisent « un beau hourt... où estoit la prise de Grenade en plusieurs chapitres » ^[68], encore une assimilation à la chevalerie, comme si les confrères avaient participé en personne à cette conquête.

La confrérie aux fêtes carnavalesques

On ne peut pas parler des confréries et des fêtes sans évoquer un autre style de

fêtes, les fêtes folles et joyeuses qui secouent périodiquement les villes. Ces fêtes sont bien connues et ont été souvent étudiées, mais rarement dans le cadre des confréries. Tout se passe comme si les auteurs hésitaient à mélanger les genres. Au XIX^e siècle, L. Petit de Julleville^[69] dit qu'il existe des confréries sérieuses pour jouer les mystères et des confréries joyeuses pour jouer les sotties et les farces, et ailleurs, qu'on voit des confréries mêler leur répertoire joyeux à celui des mystères. Jacques Rossiaud tout comme Catherine Vincent optent également pour la séparation des genres^[70]. Les auteurs qui travaillent sur les carnivals se sont rarement penchés sur la participation des confréries. Seule ou presque, Martine Grinberg souligne qu'elles participent au carnaval avec les sociétés de rhétorique^[71].

Sans pouvoir vraiment permettre de trancher, quelques arguments semblent plaider pour un amalgame de joyeux et de sérieux au sein de la même confrérie. Il semble aussi que les costumes des confrères soient parfois utilisés pour ce genre de fête. À Béthune, ils sont même prêtés, puisque interdiction est faite de les « donner, vendre, engager ou faire porter à autres... » pendant l'année où le capperon est en usage. À Toulouse, il est clairement précisé qu'il est interdit de porter son costume « en usages mondains ».

Les marques d'appartenance

Ces groupes partagent avec toutes les autres confréries le souci d'afficher leur appartenance. Certains le font par le costume, tous par une chapelle ou par un autel dans une église, ainsi que par des signes propres à les distinguer dans les processions, en particulier la bannière.

Le costume

Le port du costume traditionnel n'est pas aussi obligatoire qu'on a voulu le dire, et un bon nombre de statuts n'en parlent pas. L'iconographie confirme souvent

que les pèlerins sont habillés comme tout le monde, seulement distingués par un accessoire conventionnel. Inversement, certains statuts montrent des costumes n'ayant qu'un lointain rapport avec celui du pèlerin théorique. Dans l'ensemble, ces confrères n'attachent pas une importance très grande au costume. À Nîmes, seuls les quatre recteurs portent un « manteau de soie » sur lequel est attaché une marque distinctive appelée « insigne », le tout faisant partie du trésor de la confrérie, et à Tournai, en 1351, chacun reçoit pour insigne une « blanche coroie » et une « blanche verghe ». Les confrères de Lisieux témoignent néanmoins d'un grand souci d'élégance. En 1449, ils portent « ung chapperon de livrée qu'il paiera du sien propre et seront tous les chapperons de pareil drap et de pareille couleur et les seront tenus porter en tous leurs affaires d'icelle charité c'est assavoir au jour du dimence, aux festes devant dites, festes ordinaires pour la dite charité au service des trépassés d'icelle tant à vigille qu'à la messe que l'enterrement ». Ce sont ces chaperons qu'on voit sur le vitrail du XVI^e siècle, vitrail détruit pendant la dernière guerre dont on ne conserve qu'une photo en noir et blanc. Les 8 chapelains portent des surplis et les 12 « frères servans » portent des « capperons de pareil drap et pareille couleur ».

Le costume du confrère pèlerin de Compostelle ne semble donc pas avoir une importance plus grande que tout autre costume de cérémonie. En revanche, il est capital pour eux de se faire reconnaître par un signe commun à tous.

La chapelle

Certaines des chapelles de confréries ne sont pas ouvertes au public, ainsi qu'en témoigne vers 1325 un *Dit des moutiers de Paris*, lieux de prière ouverts à tous les fidèles excepté « le saint Jacques moustier/Qui de nouvel fu fait l'austrier P'autre hier, tout récemment]/Où nul ne va, ne repaire/Fors que cilz [ceux] qui lez ont fait faire » ^[72]. Est ainsi visée la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins qui, dix ans à peine après sa fondation, ne s'ouvre pas à n'importe qui. Les confrères affichent de belles façades mais se retrouvent seuls à l'intérieur, tel

le noble dans la chapelle de son château. Vers 1470-1480, les marchands de la Loire embellissent ainsi la chapelle Saint-Jacques d'Orléans ^[73] .

Ouvertes ou non à tous, chapelles et églises sont abondamment décorées et éclairées de luminaires. Toute l'année les confrères de Maguelonne entretiennent une torche allumée dans l'église Saint-Jacques où est le siège de leur confrérie. À Bar-sur-Aube un cierge brûle sur l'autel Saint-Jacques du couvent des Cordeliers, siège de la confrérie. Il a été offert le jour de la Saint-Jacques, et pèse au moins un quarteron. Ces cierges sont gardés « en un escrin pour ce fait pour alumer aux messes selon ce qu'il sera ordené audit autel ». À Burgos, « une lampe brûle toutes les heures de l'année sur l'autel de la chapelle Saint-Jacques dans l'église Sainte-Marie ». À Bourges « quatre torches de chascune 2 livres et deux cierges » brûlent sur l'autel pendant les services.

Nombreuses sont les chapelles pourvues d'une cloche, à l'exemple de la « campanelle » de Lisieux. Elles abritent souvent les accessoires qui ne sortent qu'aux jours de fêtes, ainsi à Nîmes ^[74] , en 1374, les bourdons à porter la vigille de saint Jacques, la grande bannière avec sa hampe, les pennons de cire à mettre sur les trompettes. On retrouve de tels accessoires dans de nombreuses confréries.

La marque sur l'habitation

Jusqu'à présent, les nombreuses coquilles apposées sur les linteaux étaient traditionnellement supposées indiquer des auberges ou des maisons d'anciens pèlerins. Le texte des statuts de Toulouse, en 1513, affecte sans ambages certaines de ces coquilles aux maisons des confrères. En effet, il est obligatoire de timbrer d'une coquille le linteau de la porte de chaque nouveau confrère et d'en mettre une nouvelle si le confrère change de maison ou si la coquille est rompue. Reste à savoir si ce seul texte, tardif, est généralisable.

Les marques d'appartenance s'affichent tout particulièrement les jours de fêtes, qui méritent à elles seules un chapitre entier. On sort les costumes et on

processionne à travers la ville, on ouvre les chapelles. Toutes ces distinctions faites, la vie de la confrérie Saint-Jacques-pèlerine ou non pèlerine — est la même que celle de toutes les confréries, centrée fortement sur le groupe, parfois orientée vers l'exercice des œuvres de miséricorde à l'égard des déshérités, parfois orientée vers la vie politique. Il serait fastidieux de répéter les choses bien connues qu'il suffit de rappeler pour mémoire. En revanche il semble plus intéressant d'insister sur certains aspects plus spécifiques.

La vie interne des confréries

Les confréries, toujours avides de paraître, savent néanmoins se réserver, durant ses jours de fêtes publiques, des moments où les confrères se retrouvent entre eux. Ces moments privilégiés sont les repas et les assemblées générales, ainsi que les festivités données lors de l'arrivée d'un nouveau confrère. Plus surprenante est leur conception de l'assistance mutuelle.

Les repas

Les statuts mentionnent souvent le repas, pour éviter les malentendus tournant autour de l'obligation d'y assister et du paiement de ce repas. Une grande diversité règne quant à l'endroit où il est pris, maison particulière, hôtellerie, hôpital ou même chapelle. À Nîmes, « tous les confrères et confrères que tous ensemble devront manger dans les maisons des seigneurs religieux que les quatre seigneurs recteurs voudront désigner ». Ce repas se déroule très souvent après la messe d'où « on s'en retournera deux à deux, en ordre, bien régulièrement jusqu'à l'endroit où on doit manger. Pendant le repas, chacun doit être doux et patient, sans mener le bruit du siècle, pour qu'on entende celui qui nous fera la lecture ». Dans la mesure où une « vie de saint Jacques » figure dans l'inventaire des biens de la confrérie, on peut supposer qu'elle est lue ou jouée lors de ce repas. À Tournai, le repas se tient dans l'une des paroisses de la ville,

désignée par tirage au sort. À Béthune, il s'installe à l'intérieur même de la chapelle. C'est au cours du repas que se tient l'assemblée générale et la prestation de serment des nouveaux responsables. À Bagnères-de-Bigorre, le repas n'a lieu le jour de Saint-Jacques que si c'est un jour « où on peut manger de la viande », sinon il est reporté au dimanche suivant. De même à Blois, où le repas a lieu le lendemain de la fête du 25 juillet sauf si ce jour tombe « un jour de poisson », auquel cas il est également remis au dimanche suivant.

De grandes discussions s'ouvrent souvent au sujet du financement. Là encore les formules sont différentes. À Bagnères il est préparé par les bayles et tout absent sans excuse doit payer son écot. À Blois en 1360, le banquet est payé par le frère qui souhaite « prendre le baston », mais, s'il n'y a pas de volontaire, « l'on dignera ensemble sur le commun ou si comme il sera ordonné ». En 1396, les nouveaux statuts modifient cette clause et ordonnent que ce dîner soit payé par trois frères désignés à tour de rôle, ce qui semble nettement plus raisonnable. À Fécamp, le repas n'est pas obligatoire, mais ceux « qui voudront boire et mengier ensemble mengeront et boiront à leurs propres coutz et despenses sans fere excès de dépense ». À Lisieux, ce sont deux banquets qui sont prévus, l'un le 25 juillet, l'autre le jour de la Chandeleur, mais on ne sait pas qui les paie.

Les assemblées générales

Les assemblées générales rythment la vie de la confrérie et ont une très grande importance puisque c'est le jour de reddition des comptes et de l'élection des nouveaux responsables. Elles ont souvent lieu, comme à Nîmes, après le repas. Les confrères retournent à l'église pour rendre grâces. Ensuite sont lus « les noms de tous les confrères et tous les statuts » puis on procède à l'élection « d'autres recteurs, bons et capables ». Ils sont alors revêtus des « quatre insignes pour qu'ils gouvernent sagement et en aimant Dieu » mais la nature des 4 insignes n'est pas donnée.

À Bar-sur-Aube, il y a deux assemblées, « à la Nativité nostre S. et à la saint

Jaque » qui ont lieu après la messe. On y lit les statuts et ordonnances et six confrères au moins vérifient les comptes des deux trésoriers. À la fête de Saint-Jacques, on procède au changement de bâtonnier, charge qui s'exerce par roulement et qui implique le paiement d'une torche de 8 livres, pour laquelle peuvent se grouper trois ou quatre confrères. On nomme également un procureur et gouverneur. À Bourges, en 1519, « l'assemblée des confrères » a lieu le 25 juillet. C'est également en ce jour que les nouveaux responsables prêtent serment.

L'entrée d'un nouveau confrère

L'entrée en confrérie est prétexte à une fête qui n'a pas toujours lieu lors de l'assemblée générale. Elle exige en effet une prestation de serment dont l'importance doit être soulignée par une solennité toute particulière. Toutes les confréries n'en font pas état, mais il est fort probable que toutes doivent marquer cette entrée. À Paris, on voit les confrères « tenus et obligez de garder et entretenir les estatus et ordonnances... ainsi l'ont promys quant ilz ont esté receuz et escriptz en lad. confrarie ». À Bagnères-de-Bigorre, les nouveaux sont « tenus de jurer en la main de l'abbé qu'ils tiendront et observeront les statuts de ladite confrérie ».

La confrérie de Paris est celle qui donne le plus de détails sur le déroulement de cette cérémonie à connotation initiatique qui se déroule en deux temps. Les nouveaux venus, enregistrés le jour de la fête de saint Jacques, sont bénis devant le grand autel, par la parole et par le geste, dans une sorte de nouveau baptême. Ils reçoivent ensuite une place dans l'église, les hommes dans le « meur », les femmes en dehors. Puis une seconde cérémonie a lieu le dimanche qui suit la fête de Saint-Jacques. Tous les confrères se retrouvent à l'église avant la messe. Là les doyens offrent un déjeuner aux seuls hommes, déjeuner servi par les nouveaux. Puis hommes et femmes suivent la procession qui a lieu pendant la grand-messe. Après la messe, c'est au tour des femmes nouvellement entrées de

s'asseoir à table avec toute la confrérie. Elles sont alors servies par les nouveaux frères. Au milieu du dîner a lieu une procession « en laquelle le reliquaire du glorieux apôtre mons. saint Jacques » escorté de tous les nouveaux confrères, porteurs chacun d'un cierge allumé, est porté sur le grand autel. « Puis lesd. femmes se doivent retourner achever de dîner et les hommes achever leur service ». Ce dîner achevé, les nouveaux confrères se mettent à table, servis alors par les doyens. Les restes du dîner sont servis aux pauvres.

À Bagnères-de-Bigorre, l'entrée en confrérie doit être connue de tous et est donc prétexte à une procession par la ville depuis l'église Saint-Vincent jusqu'à Saint-Jean « avec les chandelles allumées les portant en leurs mains ».

L'assistance mutuelle

La confrérie se préoccupe encore d'assistance mutuelle. Protection du groupe par le groupe, elle fonctionne comme une assurance. Ces clauses sont évoquées partout et pas seulement dans les statuts des groupes les plus modestes socialement, le plus grand péril étant la maladie et son corollaire immédiat, la pauvreté. Les marchands les plus confortablement installés dans la vie se savent vulnérables. Seuls Paris et Blois n'évoquent pas ce péril, ce qui situe très haut la barre d'invulnérabilité étant donné le niveau social de ces deux confréries. À Montpellier, les malades doivent recevoir la visite des prévôts, lesquels doivent juger de l'opportunité d'une aide financière dont le montant est fixé à 6 deniers par jour. À Bagnères-de-Bigorre « si un membre de la confrérie, homme ou femme était malade et qu'il n'eut pas de quoi faire ses aliments, que les bayles soient tenus de donner le nécessaire, à la garde des arbitres et de l'abbé, aux dépens de la dite confrérie ». Béthune, Tournai, Lisieux, le Mans aident leurs frères en difficulté. Lisieux évoque même l'éventualité de la lèpre. Après 1490, la conjoncture économique ayant dû s'améliorer, ou le recrutement changer, les statuts ne parlent plus de maladie. Pour les confrères de Nîmes, pauvreté égale maladie et « quand un confrère sera dans la gêne, ils doivent se faire humbles

pour le consoler, car un homme est gravement malade quand il a pauvreté. Aussi doivent-ils le réconforter. C'est leur devoir jusqu'à ce que Dieu décide ce qui lui plaira, par vie ou par mort ». La mort est le point commun sur lequel se retrouvent toutes les confréries qui toutes s'efforcent de la rendre moins douloureuse.

Seule la confrérie de Bar-sur-Aube évoque une possibilité d'assistance judiciaire apportée aux confrères ayant maille à partir avec la justice : « Se aucuns des confrères avoit aucun meschief de prison, de juste plait... les autres qui faire le puent sunt tenuz de lui secourre et conseiller en son droit et aidier selon leur pover. »

Mais ce n'est pas un moindre étonnement de constater qu'aucune confrérie, fût-elle de pèlerins, ne signale jamais d'aumône aux pèlerins. Est-elle faite spontanément ? La coquille sur les maisons de Toulouse est-elle un signe ? Le silence des sources est total. Ce n'est que le jour de la fête que l'on pense quelque peu aux pauvres, et toujours modestement. À Montpellier, « chascun contraire et confrairaessa deu aver aquel jour ung paure et deu donar chascun et chascuna a son paure IIII deniers ». À Nîmes, « chaque confrère et confréresse devra donner à dîner à un pauvre, pour que Dieu nous ait à merci, s'il lui plaît ». À Burgos, « avant que les confrères ne soient servis, donner à manger pain, vin et viande à 20 pauvres ». En 1370 à Saint-Christaud, « chaque confrère... sera tenu de donner à manger à un pauvre s'il en trouve, sinon le lendemain ». En 1526, les confrères qui souhaitent fonder une confrérie dans l'Hôtel-Dieu de Lyon promettent de « célébrer une messe chacun dimenche en lad. chapelle, ung diner aux povres dud. hospital de la valeur de 100 sols chacun an et certains autres suffrages et bienfaits selon que lad. fraternité pourra » ^[75] .

Les confréries d'anciens pèlerins de Compostelle

Certaines associations se sont créés en se donnant comme idée fédératrice le fait

que des personnes étaient allées, ou avaient l'intention d'aller à Compostelle. La confrérie Saint-Jacques de Paris est à cet égard une confrérie exemplaire par sa durée puisqu'on la voit affirmer cette vocation en 1298, en 1315 lors de son renouvellement, et au xv^e siècle dans les statuts. En juillet 1315, elle est autorisée par Louis X avant son couronnement ^[76] (le 24 août) et concerne, dit le roi « ceux de nos chers habitants de Paris qui, portés par leur dévotion à faire le pèlerinage de Saint-Jacques ont désiré instituer et organiser une confrérie... ». Au xv^e siècle encore, les statuts font toujours obligation d'être allé à Compostelle pour obtenir le droit d'entrer et s'étendent longuement sur le sujet avec des précisions de vocabulaire allant jusqu'à prévoir l'entrée dans la confréries les enfants-pèlerins *in utero*. La confrérie est dite

« anciennement fondée et establie des pellerins et pellerines qui ont fait le saint voiage... Toute personne de quelque estat ou condicion qu'ilz soit qui veullent estre en lad. confrarie il faut qu'ilz aient fait led. saint voiage en leurs personnes soit par mer ou par terre, c'est assavoir qu'ilz aient esté en l'église de mons. saint Jacques en Galice en la ville de Compostelle qui est au royaulme d'Espagne... Se une femme est ensainte d'enfant quant elle part de son hostel pour aller aud. st. voiage, après son retour et que led. enfant sera né et baptysé, la mère et l'enfant seront mys et receuz en lad. confrarie en payant chacun les droiz et devoirs à icelle confrarie et en affermant par lad. mère la vérité du cas... Ceulx qui veullent estre en lad. confrarie... doibvent faire aparroir ausd. maistres ou doyens par lettres ou par tesmoingz qu'ilz aient esté en personne en la ville de Compostelle en l'église de mons. saint Jacques et si ilz n'ont lettres ni tesmoingz ilz doibvent estre receuz par leurs sermens et sur le voiage qu'ilz dient avoir fait. »

En 1325 à Bagnères-de-Bigorre, l'article 1 annonce d'emblée que « aucun homme ni femme ne soit reçu membre de la confrérie s'il n'est pas allé au lieu de

Compostelle ». En 1360 à Blois, il faut être allé « à Mons. S. Jacques en Galice ». En 1421, à Ath, la confrérie est ouverte à ceux qui « le saint voyage fait aront ». À Cordes en 1459, on n'entre pas avant « d'être allé en pèlerinage aud. monsieur saint Jacques ». En 1479, l'article VII des nouveaux statuts de Tournai impose aux membres d'être allés à Compostelle après l'avoir fortement conseillé en 1368. En 1490 au Mans comme à Provins et pratiquement dans les mêmes termes, la confrérie ne s'ouvre qu'aux « pelerins et pelerines qui ont fait et accompli le voyage et pèlerinage de Monseigneur saint Jacques de Compostelle au pays de Galice ». En 1513, la confrérie de Toulouse ne reçoit que des anciens pèlerins ; en 1523 l'obligation est identique à Moissac, et en 1526 à Chalon-sur-Saône, « aucung ne sera receu en lad. confrairie par quelque faveur, don ou aultrement, en quelque manière que ce soit, se n'a fait et accompli led. vouhaige de saint Jacques aud. lieu de Compostelle... [pour] obvier aux abuz que par cy devant sont estez faictz sur la réception de plusieurs qui jamais ne furent aud. Compostelle ». Cette même année, quatre anciens pèlerins voulant fonder une confrérie à l'Hôtel-Dieu^[77] de Lyon l'ouvrent aux futurs pèlerins.

Au total, 11 textes de statuts sur les 27 étudiés font aux confrères obligation d'être allés à Compostelle, soit une proportion inférieure à la moitié. Le fait d'être pèlerin de Compostelle n'étant pas une raison sociale mais un état temporaire, on peut se demander si une communauté d'intérêts antérieure n'a pas poussé ces gens à se réunir autour du thème du pèlerinage. Qui sont ces pèlerins ?

Le niveau social des confrères-pèlerins

La composition des groupes est éminemment variable, mais on peut y reconnaître là des laïcs nobles ou grands bourgeois, là un mélange de clercs et de laïcs issus de milieux hétérogènes.

L'acte de fondation de la confrérie de Paris^[78] permet de connaître ces « chers

habitants » qui sont 85 grands bourgeois de la ville, à la tête desquels s'inscrit l'oncle du roi Charles de Valois. Le recrutement de la confrérie de Blois est également très élitiste, bien que beaucoup plus restreint. Sur la liste de 1360 figure en effet Mgr le comte de Blois, Charles de Blois. Plusieurs des noms sont précédés du titre de Monseigneur et une donation faite par Pierre de Villebresme du « lieu de Montgaugnier » souligne une certaine aisance. Le fondateur d'Ath est le chevalier Ostes d'Escaussine, châtelain de la ville assisté de plusieurs « bons chrétiens et dévotes personnes » de la ville, et de ses alentours. À Cordes semblent s'être réunis les notables de la ville puisqu'on y trouve « le noble Paul Molinier », le bayle et plusieurs noms précédés du titre de messire et la confrérie de Chalon s'affiche aussi comme regroupant les notables, marchands, hôteliers et notaires.

En revanche, en 1325 à Bagnères-de-Bigorre, il faut simplement être habitant de la ville ou proche voisin. Au Mans et à Provins en 1490, le groupe est constitué d'un mélange de religieux et de laïcs. Au Mans figurent le chapelain de l'évêque et un bâtonnier bonnetier, à Provins François-Denis Darier, religieux des frères Prêcheurs, Jean Costelei, menuisier^[79] et trois autres marchands, Jehan Bruneau, Nicolas Baschot et Jehan Godart. En 1513 à Toulouse sont réunis des chanoines de la cathédrale, un marchand, un menuisier, un pâtissier, un tavernier et un hôtelier. En 1518 à Angers^[80] se côtoient également religieux et laïcs dont sept « marchands ». En 1523 à Moissac^[81] sont rassemblés quatre prêtres et une population laïque qui semble plus mélangée, un marchand, un argentier, un bastier, un celier, un menuisier, un cordonnier, un gantier, un mercier. En 1526, les quatre anciens pèlerins voulant fonder une confrérie à l'Hôtel-Dieu de Lyon semblent d'un milieu également modeste, « Chenier Hen Scandalphan peintre allemand, Mayet Richard, Henry Bocleret affaneur, Simon Anbollet menuisier »^[82].

Quel que soit le recrutement, les confréries de pèlerins des XIV^e et XV^e siècles se composent donc majoritairement de gens aisés, capables de quitter leur domicile

plusieurs semaines sans mettre en péril leur foyer ou leurs affaires. Les professions sont majoritairement des professions marchandes qui amènent inmanquablement au voyage et pourquoi pas au pèlerinage. Les confréries qui ont la durée de vie la plus longue et la plus intense se rangent indiscutablement parmi celles qui ont recruté des pèlerins dans un milieu social homogène et aisé. En témoigne la confrérie de Paris dont il est dit lors de son déclin, à la fin du XVI^e siècle, que la cause en est le fait que le recrutement des maîtres ne se fait plus que parmi gens « mécaniques et nécessiteux » ^[83].

Mais sont-ils tous allés à Compostelle ?

Pour chacune des obligations impérieuses énoncées ci-dessus se dessinent le plus souvent des dérogations. L'une d'elle est donnée aux pèlerins de Paris par le pape Jean XXII dès 1324, qui permet d'admettre comme confrères ceux « qui ayant fait vœu d'accomplir le voyage en auraient été empêchés par maladie ou par vieillesse, moyennant le paiement fait par eux de ce qu'il leur en aurait coûté pour aller et revenir » ^[84]. Combien parmi les premiers confrères parisiens sont allés à Compostelle ? Impossible de le savoir pour la grande majorité. Charles de Valois y est allé deux fois, accompagné vraisemblablement de quelques confrères, dont peut-être Geoffroy Cocatrix donateur d'une relique. D'autres y sont allés forcément, tels les Pizdoue avec leur commerce de chevaux. D'autres s'en sont certainement dispensés, malgré le vœu fait lors de la fondation, comme ils ont été réticents à effectuer les dons promis lors de cette même fondation ^[85]. Autre dérogation à Blois, où on peut entrer, en 1360, si l'on a envoyé un pèlerin à sa place ou, plus vague encore, si l'on est en « propos de y aler ou envoyer ». On peut de plus être dispensé de cette obligation si l'on apporte « honneur et proufit » à la confrérie. Cela confirme que l'appartenance à une confrérie de pèlerins sous-entend des moyens financiers. La même clause se répète à Ath en 1421 et au Mans en 1490. À Toulouse, ce sont deux membres du chapitre de la cathédrale qui sont dispensés de pèlerinage. Beaucoup plus tard, en 1526, la

confrérie de Chalon se ressaisit et veut supprimer l'usage antérieur de se dispenser par un don à la confrérie. Ces exemples prouvent bien que, contrairement à ce qui a été souvent affirmé, les dispenses de pèlerinage n'interviennent pas dans des périodes de décadence mais sont une coutume constante dès le début du XIV^e siècle.

Parmi les statuts restants, deux n'exigent pas mais préfèrent les pèlerins de Galice auxquels elles accordent des privilèges. À Tournai dès 1368, ceux qui ne sont pas allés en Galice sont passibles de certaines corvées. En 1439, la confrérie de Béthune est ouverte à tous mais les pèlerins ayant fait le voyage de Galice se distinguent des autres par le port du « jayet » sur leur « capperon ». En outre, le jour de la procession du Saint-Sacrement, la « candeille » de la confrérie Saint-Jacques est portée exclusivement par « ceulx qui derraïenment sont retournez du voiaige et pellerinage de Saint Jaque en Galiche ». Même chose en 1518 à Angers ^[86] où les non-pèlerins sont privés de toute responsabilité au sein du groupe : « Si aulcuns vouloient estre de la dite confrairie qui n'auroient fait le voaige à Sainct-Jacques de Compostelle, iceulx en payant comme dit est seront receuz à la confrairie mays en procession du jour ne porteront cierge ne bourdon et pareillement ne pourront estre officiers et es congrégations ne délibéreront ne n'aurent voix. » À Lyon, en 1526, une confrérie éphémère se constitue autour de quatre anciens pèlerins et de vingt-sept futurs pèlerins ^[87] « exposans tant pour eulx que pour certains autres pellerins, tous habitans de nostre ville de Lyon par dévotion ont fait en la chapelle du present hospital une fraternité du nombre de trenteet-un pellerins qui auront faict le voyage dud. Saint-Jacque de Galyce ».

S'il y a dérogations à Paris, à Blois, à Béthune, au Mans, à Toulouse, à Angers, il reste tout de même cinq groupes connus qui déclarent n'admettre en leur sein que des pèlerins ayant fait le pèlerinage de Compostelle.

Une seconde observation s'impose, à savoir que la durée de vie de la confrérie est proportionnelle à l'homogénéité sociale du groupe. Un seul pèlerinage en commun ne peut assurer la survie d'une confrérie car, disloqués les liens

éphémères du pèlerinage et passées les évocations des souvenirs, la confrérie s'endort, comme celle de Provins. Difficile de rester, comme le demandent les statuts d'Ath, « comme bons frères dou ventre de une mère ». Certains vont même jusqu'à s'entretuer, en 1447, qui pourtant « estoient frères du voiage de Saint Jaques qu'ilz avoient fait ensemble » ^[88]. En 1513 les statuts de Toulouse laissent à entendre que « gens de cour ou marchandz » ont trop longtemps fait la loi au sein de la confrérie : sur les six confrères à qui est confiée la direction pour l'année, il est interdit d'élire plus de deux, les quatre autres devant être « gens de mestier ». De plus, deux marchands ne peuvent pas prendre une décision ensemble, seuls sont habilités à le faire « un marchand avec un artizan », ce qui indique des querelles intestines de préséance. Le pèlerinage à Compostelle n'est donc pas une condition suffisante pour faire vivre durablement une confrérie. Les confréries qui semblent avoir la vie la plus intense, comme celle de Paris, sont bien celles qui regroupent des membres de même familles et de mêmes préoccupations professionnelles. Cet état de fait se vérifie dans le groupe majoritaire des confréries de nonpèlerins de Compostelle.

Le costume

Les confréries de pèlerins sont celles qui parlent le plus volontiers du costume. Parmi les costumes les plus classiques on trouve ceux du Mans où les confrères portent « escharpes, bourdons et chappeaux tout ainsy qu'ils avoient quant ils revindrent dudit voaige ». En 1459 à Cordes, chaque confrère doit porter « jammeta, coquille et bourdon ». En 1513 à Toulouse, chacun porte un « capel ras de gris avec les enseignes de Mgr. saint Jacques aud. capel, à savoir une coquille et un saint Jacques. À la main un bourdon et un chapelet de jais ». À Moissac, tous doivent être vêtus « a modo de pèlerins, avec leurs chappeaulx et bourdons », de même ceux de Bordeaux en 1525.

Mais d'autres sont d'une richesse et d'une recherche bien supérieures. À Paris, les hommes portent un mantelet, dont les coins sont fixé au costume par « quatre

fortes esplingnes », le tout fourni par la confrérie et coûtant 5 sols parisis + 4 deniers parisis. Quant aux femmes, elles portent des chapeaux de fleurs qu'elles ont fait faire « à leur plaisir et de leurs deniers », attachés par des épinges fournies par la confrérie. Il est très significatif de constater que leur costume d'apparat est aux couleurs de la ville de Paris, composée de « robes partiez de rouge et de pers ^[89] ». En 1439, à Béthune, le costume change chaque année sur injonction du prévôt qui décide de la « fachon et couleur » du « capperon » neuf des confrères. En 1518, les confrères d'Angers sont richement vêtus de tuniques de taffetas, d'ostade (imitation de brocart) ou de velours enrichies « d'orfraiz (broderie) et armories » faites de « crouzilles (coquilles) d'argent » disposées autour d'un « saint Jacques d'argent doré ». L'éclat de l'or et de l'argent est encore rehaussé par les couleurs éclatantes des tissus rouges ou verts. De rouge sont vêtus les porteurs de torches, torches munies de « pennenceaux (drapeau) de fer blanc ». À Chalon en 1593, si le texte ne précise que l'obligation d'« être accoustrez en pèlerins, avec chapeaux et bourdons en la manière accoustumée », le dessin qui figure en première page du livre de confrérie figure des pèlerins qui n'ont qu'un lointain rapport avec l'iconographie classique.

La simple appartenance à une confrérie de pèlerins autorise le port du costume de pèlerin, à l'exclusion de quelques-uns des accessoires les plus symboliques, en particulier la chandelle. À Béthune, lors des processions dans la ville, la « candeille » est portée exclusivement par « ceulx qui derraient sont retournez du voiaige et pellerinage de Saint Jaque en Galiche », tout comme à Angers où ils ont seuls le droit de porter « un cierge planté en un petit bourdon ». Cette dernière image en particulier est très belle, celle de la lumière du pèlerinage surmontant l'accessoire le plus concret de la route, le bâton sur lequel s'est appuyé le pèlerin pour accomplir son périple. En 1490 au Mans, frères et sœurs non pèlerins doivent porter « leur habit sans écharpe ni bourdon » alors qu'à Béthune il leur est interdit de porter du « jayet » (jais), qu'on ne peut rapporter que de Compostelle.

Cette étude montre à l'évidence que les confréries Saint-Jacques ont des mobiles

qui dépassent de loin la promotion d'un pèlerinage, même si une petite moitié a été fondée par d'anciens pèlerins de Galice. En effet, l'état de pèlerin n'étant que temporaire ne peut guère susciter d'associations postérieures durables s'il n'existait pas d'affinités auparavant, sociales ou politiques le plus souvent. Jusqu'à la fin du xv^e siècle, ces confréries sont essentiellement laïques, alors qu'ensuite elles obéissent au phénomène général d'intégration dans l'Église qui organise alors les « voyages » à Compostelle. Même à l'intérieur des confréries de pèlerins il n'est pas réellement obligatoire d'être allé en Galice, ainsi qu'en témoignent de nombreuses dérogations. Les confréries sont donc en majorité composées de non-pèlerins de Compostelle. Les autres sont des confréries de marchands, mobiles ou sédentaires. Les plus anciennes n'ont d'autre raison de regroupement que le voisinage.

Tout cela abonde dans le sens de K. Tresp-Utz ^[90] qui, en 1985, se voyait contrainte de poser comme préalable à toute étude d'une confrérie Saint-Jacques l'abandon de la typologie classique, ce que les historiens des autres confréries avaient compris depuis quelque temps déjà. Elle avouait son impuissance à classer les confréries suisses dans ces carcans, chacune possédant tel ou tel des caractères que d'aucuns s'efforçaient encore de séparer.

Tous ces groupes, pèlerins ou non-pèlerins affichent un grand souci de marquer leur appartenance, mais cela est un critère commun à toutes les confréries, quel que soit leur vocable. Commun encore est le souci d'assistance mutuelle. À l'époque où parlent les documents, on ne trouve plus de traces de confréries fondées spécialement pour animer un pèlerinage, même si l'on pressent que cela a pu être le cas dans des périodes antérieures. Une seule spécificité se dessine, celle de la gestion des hôpitaux à laquelle on voit les confréries Saint-Jacques associées plus souvent peut-être qu'ailleurs. On les voit en particulier liées aux confréries hospitalières chargées du fonctionnement pratique, voire de la construction des établissements charitables. Seule s'individualise au sein des confréries la dévotion à saint Jacques, par le jeu des fêtes religieuses. Les

confréries Saint-Jacques sont le lieu de prédilection où s'épanouit ce culte du saint.

Notes du chapitre

- [1] ↑ C. Vincent, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 40, 47, 119 ; B. Chevalier, *Les confréries en Touraine à la fin du Moyen Âge, Histoire religieuse de la Touraine*, Tours, 1975, p. 123 ; A. Vauchez, *Les laïcs au Moyen Âge*, Cerf, Paris, 1987, p. 97-104 ; N. Coulet, *Le mouvement confraternel en Provence et dans le Comtat venaisin au Moyen Âge, Le mouvement confraternel au Moyen Âge*, Rome, École française, 1987, p. 83-110 ; L. Binz, *Les confréries dans le diocèse de Genève à la fin du Moyen Âge, Le mouvement confraternel au Moyen Âge*, Rome, École française, 1987, p. 233-261.
- [2] ↑ Meersseman, *Ordo fraternitatis. Confraternité e pieta dei laici nel medioevo*, 3 vol., Heider, Rome, coll. Italia sacra 24-26, 1977 ; Vauchez, *Les laïcs au Moyen Âge...*, p. 97-104.
- [3] ↑ C. Vincent, *Des charités bien ordonnées*, Paris, 1988, p. 301-303.
- [4] ↑ Bibl. mun. Bordeaux, ms. 769, fol. 374.
- [5] ↑ Paris, arch. Assist. publique, cote 4, olim 114.
- [6] ↑ Arch. dép. Maine-et-Loire, H. 1206, abbaye Saint-Serge, fol. 12.
- [7] ↑ Arch. dép. Maine-et-Loire, 222 G 21.
- [8] ↑ Angers, bibl. mun., ms. 791 (707) ; arch. dép. Maine-et-Loire, notes Raimbault ; C. Gautier, *Histoire de Brissac*, Angers, 1920, p. 252.
- [9] ↑ Arch. dép. Maine-et-Loire, G 330 ; J.-M. Matz, *Les miracles de l'évêque Jean Michel et le culte des saints dans le diocèse d'Angers (1370-1560)*, thèse Paris X-Nanterre, 1993 ; D. PéricardMéa, *Le corps de saint Jacques à Angers, 303 Art, Recherche et Créations*, Nantes, n° XLII, 4^e tr. 1994, p. 24-31 ; J.-M. Matz, *La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et le corps de saint Jacques à Angers au début du XVI^e siècle, Pèlerinages et croisades*, Paris, CTHS, 1995, p. 214-215.
- [10] ↑ A. Peschot, *Recherches historiques sur Cloyes-sur-le-Loir*, Châteaudun, 1811, p. III et 329.
- [11] ↑ Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Mayenne, rééd. 1962, 4 vol.
- [12] ↑ Arch. dép. Maine-et-Loire, 254 H 301, fol. 21 v°.
- [13] ↑ Pont-de-Gennes, arch. comm., n° 9.
- [14] ↑ Vincent C., *Les confréries médiévales dans le royaume de France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 42.
- [15] ↑ Lunel (Hérault), bibl. mun. ms. n° 4, fonds Louis Ménard, copie parchemin XVI^e siècle.
- [16] ↑ Arch. dép. Gard, arch. hosp. Nîmes n° 15, langue d'oc ; éd. et trad. E. Bondurand, *Mémoires de*

l'académie de Nîmes, t. VI, série 7, 1883, p. 73-74.

- [17] † Arch. dép. Hautes-Pyrénées, G. 469 (1 pièce), copie 1618 des statuts de 1325. ; éd. D^F Dejeanne et abbé J.-J. Pepouey, *Explorations pyrénéennes, bulletin de la société Ramond*, Toulouse, 1^{er} tr. 1897, p. 54-59.
- [18] † Arch. dép. Aube, 13 bis H 8, éd. J.-M. Roger, *Confréries du couvent des cordeliers de Bar-sur-Aube*, 109^e Congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984, *Hist. méd.* t. I, p. 528-533.
- [19] † Éd. Voisin et Vandembroeck, *Bulletin de la société historique et littéraire de Tournai*, octobre 1863, t. IX, p. 304-308 (original dans le cartulaire de l'hôpital, détruit pendant la guerre 1939-1945).
- [20] † Paris, BN, coll. « Clérambaut », II, 374, vol. CIV (1215)..., fol. 6 à 7 v^o.
- [21] † Éd. J. Ducamin, *Mélanges Léonce Couture*, Toulouse, 1902, p. 198-207
- [22] † Arch. dép. Seine-Maritime, G. 5237, Fécamp, confréries dans les églises de la ville.
- [23] † Paris, arch. Assist. publique, dossier 157 ou 158 ; Paris, bibl. hist. de la Ville de Paris, ms. NA 38, fol. 8 et s.
- [24] † Statuts de la confrérie Saint-Jacques d'Ath, éd. E. Fourdin..., p. 211-215.
- [25] † Béthune, arch. mun. HH 7, fol. 23, copie xvi^e siècle ; éd. G. Espinas, *Les origines du droit d'association*, Lille, 1941, t. II, p. 194-196.
- [26] † Archives privées, éd. anonyme, *Bulletin de la société d'histoire de Lisieux...*, 1892, p. 13-27.
- [27] † Arch. dép. Tarn, GG 100, confrérie Saint-Jacques de Cordes ; arch. dép. Tarn, 43 EDt, copie xviii^e siècle.
- [28] † Arch. dép. Sarthe, arch. comm. Le Mans 111 AC 900, statuts de 1490, copie de 10 feuillets papier donnée en 1845 par Marc de Clinchamp.
- [29] † Provins, bibl. mun., ms. Ythier, t. III, p. 46, éd. *Feuille de Provins*, 30 août 1851, n° 35, p. 1-3.
- [30] † Arch. dép. Haute-Garonne, E 1604 et E 835 (copie).
- [31] † Bibl. mun. Angers, ms. 707 (637).
- [32] † Registre de la confrérie conservé en 1898 aux archives de la société archéologique du Tarn-et-Garonne ; éd. abbé C. Daux, *Le pèlerinage à Compostelle et la confrérie des pèlerins de monseigneur saint Jacques à Moissac*, Paris, 1898, p. 18-21.
- [33] † Arch. dép. Saône-et-Loire, E 1214.
- [34] † Arch. dép. Haute-Garonne, J. 444.
- [35] † Bourges, bibl. mun., ms. HH 40 (123), Livre des statuts des métiers et confréries ; éd. Toubeau de Maisonneuve, *Les anciennes corporations ouvrières*, Bourges, 1881, p. 30-51.
- [36] † Arch. dép. Loiret, Fonds Jarry, 2J 2521.
- [37] † Arch. nat., JJ 174, fol. 53 v^o.
- [38] † Provins, bibl. mun. ms. J. Ythier, *Histoire ecclésiastique de Provins*, t. III, p. 47.
- [39] † Pour éviter d'incessants appels de notes, dans tout ce chapitre toute citation non annotée est implicitement tirée d'un article des statuts de la confrérie citée.

- [40] † P. Mantellier, *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*, Orléans, 1864-1869, 3 vol., t. II, Documents, doc. n° 270, art. XIII et doc. 271, art. XIV.
- [41] † Angers, bibl. mun. ms. 870, Bruneau de Tartifume, 1626, p. 148 et 634. Angers, bibl. mun., ms. 867, Baltain, p. 170 ; P. de La Tuillerie, *Descriptions de la ville d'Angers*, Angers, 1778, éd. Célestin Port, Angers, 1868, p. 24-26 ; J. Grandet, *Histoire du séminaire d'Angers*, avant 1724, éd. Angers, 1893, p. 111-113.
- [42] † E. Cornet, *Histoire de Béthune*, Béthune, 1892, vol., t. II, p. 274.
- [43] † Arch. dép. Yonne, minutes Guimard, liasse 106, 9^e cahier, fol. 42 v° (11 mai 1569).
- [44] † C. Haton, *Mémoires (1553-1582)*, éd. F. Bourquelot, Paris, 1857, vol., t. II, p. 926-928.
- [45] † Comptes de la fabrique, 1524 ; J. Rouyer, Recherches historiques sur le chapitre de Saint-Pierre d'Aire, *Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie*, t. X, 1858, p. 240.
- [46] † C. Pocquet de Livonnière, *Coutumes du pays d'Anjou*, Paris, 1725, t. II, p. 1021.
- [47] † H. Rey-Flaud, *Pour une dramaturgie du Moyen Age*, Paris, 1980, p. 17.
- [48] † L. Petit de Julleville, *Les Mystères*, Paris, 1880, 2 vol., t. II p. 61.
- [49] † Extraits de comptes de la ville de Béthune, éd. M. de La Fons de Melicoq, *Bulletin de la société de l'histoire de France*, t. X, 1845-1846, p. 350.
- [50] † Arch. mun. Saint-Quentin, registres de la chambre du conseil, 20 juin 1567 ; J. Rouyer, Recherches historiques sur le chapitre de Saint-Pierre d'Aire, *Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie*, t. X, 1858, p. 240-241.
- [51] † Arch. dép. Pas-de-Calais, arch. chapitre Saint-Pierre, *Collectanea* fol. 82 ; J. Rouyer, *Recherches historiques sur le chapitre de Saint-Pierre d'Aire...*, p. 184-185 et 241.
- [52] † Angers, archives municipales, BB. 8, fol. 43, BB. 24, fol. 121 et 123.
- [53] † Minutier de Thomas Archambault, notaire à Pithiviers, éd. J. Devaux, Deux représentations de mystères à Pithiviers, *Revue du XVI^e siècle*, n° 13, 1926, p. 137-139.
- [54] † Arch. dép. Saône-et-Loire, E 1490.
- [55] † N. Coulet, Le mouvement confraternel en Provence et dans le Comtat venaisin au Moyen Âge, *Le mouvement confraternel au Moyen Age*, Rome, École française, 1987, p. 83-110 ; J. Chiffolleau, Entre le religieux et le politique : les confréries du Saint-Esprit en Provence et en Comtat venaisin à la fin du Moyen Âge, *Le mouvement confraternel au Moyen Age*, Rome, École française, 1987, p. 9-40.
- [56] † Bordeaux, bibl. mun., ms. 769, fol. 374.
- [57] † Montpellier, arch. mun., *Grand Chartrier*, inventaire de Louvet, 1662, armoire A, cassette 7, n° 5.
- [58] † O. Pontal, *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle*, Paris, CTHS, 1983, 2 vol., t. II, p. 474-475.
- [59] † E. Audouin, Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers de 1063 à 1327, *Archives historiques du Poitou*, t. XLIV, 1923, n° LXIV, p. 116-117. Vincent C., *Les confréries médiévales dans le royaume de France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 35 et 154.
- [60] † *Layettes du Trésor des Chartes*, éd. V. H. F. Delaborde, Paris, 1909, t. V, p. 308.

- [61] † Mansi, *Sacrorum conciliorum*, Florence-Venise, 1766, col. 443, can. VIII.
- [62] † R. Cazelles, *Etienne Marcel, champion de l'unité française*, Paris, 1984, p. 58.
- [63] † Éd. et trad. H. Bordier, *La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives...*, t. I, p. 191-192.
- [64] † *Chroniques des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. E. Delachenal, Paris, 1916, 2 vol., t. I, p. 136.
- [65] † *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. C. Beaune, Paris, Hachette 1990, p. 321-322.
- [66] † Jean Nicolai, Couronnement et entrée de la royne de France en la ville de Paris, fait ou mois de fevrier an de grasce mil quatre cens quatre vingtz et onze, Bibl. nat. ms. fr. 24052, éd. anonyme *Bulletin de la société de l'histoire de France*, t. X, 1845-1846, p. 117-118 (Document aimablement communiqué par Didier Le Fur).
- [67] † Voir chap. XII.
- [68] † J. Rouyer, Recherches historiques sur le chapitre de Saint-Pierre d'Aire..., *op. cit.* p. 26.
- [69] † L. Petit de Julleville, *Les comédiens en France au Moyen Age*, Paris, 1885, p. 55 et 157.
- [70] † J. Rossiaud, Fraternités et mouvements de jeunesse et niveaux de culture dans les villes du Sud-Est à la fin du Moyen Âge, *Cahiers d'histoire*, t. XXI, 1976, fasc. 1-2, p. 71-72 ; C. Vincent, *Les confréries médiévales dans le royaume de France*, 1994, p. 39.
- [71] † M. Grinberg, Carnaval et société urbaine, XIV^e-XVI^e siècle : le royaume dans la ville, *Ethnologie française*, 1974, nouvelle série, t. IV, n° 3, p. 215-244, 217.
- [72] † *Pouillé de la province de Sens*, éd. A. Longnon, Paris, 1904, p. 363-368, « Dits des moutiers de Paris » ; H. Bordier, *Églises et monastères de Paris*, Paris, 1856, p. 41, vers 288-292.
- [73] † P. Mantellier, *Histoire de la communauté des marchands...* *op. cit.*, doc. 269 à 284.
- [74] † Archives hospitalières de Nîmes, n° 17, pièce VIII ; E. Bondurand, Le second livre des pèlerins de Saint-Jacques ou livre censier, *Mémoires de l'académie de Nîmes*, t. XVII, série 7, 1894, p. 117.
- [75] † Arch. hosp. Lyon, reg. de l'Hôtel-Dieu, n° 1, 17 mars 1526 ; V. de Valous, *La chapelle de Saint-Jacquême ou de Saint-Jacques de Lyon*, Lyon, 1881, pièce just. n° 21, p. 55-56.
- [76] † Éd. et trad. H. Bordier, *La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives...*, *op. cit.*, t. I p. 191-192.
- [77] † Arch. hosp. Lyon, reg. de l'Hôtel-Dieu, n° 1, 17 mars 1526 ; V. de Valous, *La chapelle de Saint-Jacquême...*, *op. cit.*, pièce just. n° 21, p. 55-56.
- [78] † H. Bordier, *La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives...*, *op. cit.*, t. I p. 193-194.
- [79] † Bibl. mun. Provins, ms. 110, fol. 46.
- [80] † Paris, BN, ms. fr. 5023 ; Angers, bibl. mun., ms. 707 (637).
- [81] † *Registre de la confrérie*, éd. abbé C. Daux, *Le pèlerinage à Compostelle...*, *op. cit.*, p. 32.
- [82] † Arch. hosp. Lyon, reg. de l'Hôtel-Dieu, n° 1, 17 mars 1526 ; V. de Valous, *La chapelle de Saint-Jacquême...*, *op. cit.*, pièce just. n° 21, p. 55-56.
- [83] † H. Bordier, *La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques...*, *op. cit.*, t. I, p. 226.
- [84] † *Ibid.*, p. 223.
- [85] † *Ibid.*, p. 194, n. 5.

[86] † Paris, BN, ms. fr. 5023.

[87] † Arch. hosp. Lyon, reg. de l'Hôtel-Dieu, n° 1, 17 mars 1526 ; V. de Valous, La chapelle de Saint-Jacquême..., *op. cit.*, pièce just. n° 21, p. 55-56.

[88] † Arch. nat. Paris, JJ 178, n° 98 ; S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, Paris, 1879, 2 vol., t. II, p. 200.

[89] † Chronique parisienne anonyme..., *op. cit.*, § 64, p. 59.

[90] † K. Tremp-Utz, Une confrérie de saint Jacques à Berne à la fin du Moyen Âge, *Le mouvement confraternel au Moyen Age*, École française de Rome, 1987, p. 221-231.

Chapitre VIII

Hôpitaux Saint-Jacques et confréries hospitalières

Où qu'il aille, le pèlerin fait partie du monde de l'inconnu dont se méfient fondamentalement les sédentaires. Mais cette méfiance est tempérée par le fait que l'étranger, et tout particulièrement ce pèlerin inconnu doit être reçu comme s'il était le Christ, selon le précepte de l'Évangile de Mathieu (XXV, 34-37) :

« Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger/J'ai eu soif et vous m'avez donné à boire

J'étais étranger et vous m'avez accueilli/J'étais nu et vous m'avez vêtu

J'étais malade et vous m'avez visité/J'étais en prison et vous êtes venu vers moi...

Toutes les fois que vous avez fait ces choses/à l'un des plus petits de mes frères,

c'est à moi que vous les avez faites. «

Personne ne songe à se dérober à ce devoir d'hospitalité, chacun à l'origine assurant l'hébergement des voyageurs dans sa propre maison, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans quelques pays, entre autres dans certaines régions du Maroc. Mais cette hospitalité individuelle s'est parfois révélée insuffisante, par exemple dans les sanctuaires locaux à saint Jacques accueillant des pèlerins obligés de séjourner pour des neuvaines ou tout simplement parce qu'ils venaient de trop loin pour repartir immédiatement. Une hospitalité collective s'est donc mise en place progressivement, assurée par les confréries

qui, auparavant, assumaient le rôle de gardiennes du sanctuaire afin de répondre aux besoins des pèlerins.

La demande des pèlerins

Le statut de pèlerin autorise, dans des limites éminemment variables, à demander logement ou nourriture au long de la route. Même les pèlerins nantis, tels Jean de Tournai ou Arnold von Harff ne sont pas exempts de ces requêtes exigeant une totale humilité, car rien n'est dû à personne. Loin de chez lui, tout pèlerin, même riche, est « pauvre ». Il est privé de ses repères habituels et c'est vraisemblablement la raison pour laquelle les textes le qualifient souvent de « pauvre pèlerin ». Il n'existe pas de règles très précises, mais une sorte de code qui court au long du chemin. Constante au fil des siècles, la demande est différente selon l'heure de la journée. Pendant la marche, le pèlerin a besoin d'eau et de nourriture prise en s'arrêtant le moins possible. Le soir, il a besoin de dormir et de se laver. Au nom de tous les pèlerins de son époque, König^[1] témoigne de cette façon de voyager en payant rarement et en allant de porte en porte pour recevoir pain et vin, menant temporairement une vie de mendiant justifiée par le pèlerinage. Il ne semble pas en souffrir vraiment, bien qu'il ne paraisse pas vivre habituellement dans une particulière pauvreté. Puisqu'il est sur la route de Saint-Jacques, il remarque surtout les lieux d'hospitalité qui portent le vocable de ce saint, mais il ne les retient que s'ils offrent les mêmes avantages que les autres.

Dans chaque agglomération, il faut repérer l'hôpital, qui se doit d'être signalé clairement. Lorsque les bâtiments ne s'imposent pas d'eux-mêmes en barrant le chemin, comme c'est le cas en de nombreux lieux (Pons, Pradelles ou Cadéac-les-Bains en étant les exemples les mieux conservés), ils doivent être munis de signes distinctifs capables de les signaler à l'attention du pèlerin qui marche en les cherchant. En 1495 König y est très attentif : à Genève « près de là se trouve

la chapelle de saint Jacques. À gauche sur sa maison, de ce saint tu verras l'image » ; à Léon « de saint Jacques maintes enseignes tu verras ». En 1574, l'hôpital Saint-Jacques de Bordeaux s'ouvre par une « porte où l'on veoit ordinairement l'hospitalité » ^[2]. Ce signe peut être une statue, ainsi à Provins, un « Dieu de pitié » placé au-dessus de la porte du petit hôtel-Dieu de la rue de Troyes ^[3] ou à Dammartin-en-Goële où la statue de saint Jacques se présente encore aujourd'hui, impavide depuis le XIII^e siècle. À Mâcon en 1502, le nouveau recteur est tenu de faire faire « ung imaige ou en pierre ou en paincture de monsieur saint Jacques pour mettre au front de ladicte maison, pour cognoistre ledit hospital » ^[4]. Ce peut être aussi une inscription. La maison-Dieu d'Issoudun, vouée à saint Roch, était signalée par une croix gravée à gauche de la porte, au pied de laquelle sont les saintes femmes. On la devine encore, bien qu'elle ait été martelée à la Révolution. Il y était gravé, vraisemblablement depuis le début du XVI^e siècle, la même mention qu'à la porte de l'hôtel-Dieu de Bourges « crains Dieu, aide le pauvre, pense à la mort ». En 1554, l'hôpital de La Suze est obligé par arrêt du Parlement de Paris de faire graver sur la maison une « pierre de taille en laquelle est insculpté et engravé *maison et hostel Dieu de la Suze pour recevoir et héberger les pauvres passants* » ^[5].

Le pèlerin sur la route est soumis à une autre recherche constante, celle de l'eau. Que les fontaines soient dans des lieux habités ou dispersées au bord des routes, elles sont importantes et classées en bonnes et mauvaises à boire. Surtout dans les campagnes, elles sont des haltes où s'arrête par exemple cet homme qui, en 1381, « chemina tant que il trouva une fontaine, de laquel il but, et mengea d'une miche de pain Compostelle portoit » ^[6], ou ces trois pèlerins en route pour qu'il en 1413 qui quittent Senlis « eulx venuz au dehors d'icelle ville jusques à un puy, tirèrent de l'eaue dudit puy pour metre en leurs bouteilles » ^[7]. Ces fontaines sont parfois entretenues par le monastère voisin, dont elles prennent le nom.

En Berry, de La Chapelle-d'Angillon où était le tombeau de saint Jacques part

une fontaine Saint-Jacques qui alimente un ruisseau affluent de la petite Sauldre. Sources et fontaines figurent dans toutes les indications que le pèlerin peut recevoir dans les agglomérations. König les guette soigneusement et ne manque pas de les signaler : « Méfie-toi de la source, car l'eau n'est pas bonne, et maints confrères qui en ont bu l'ont regretté. » Les meilleures ont gardé leur dénomination « fontaine du pèlerin », ainsi aujourd'hui encore à Bais, en Mayenne, ou à la Chapelle-Saint-Laurian en Berry.

Le passage des gués et des ponts est toujours réputé dangereux, car hanté par Satan. Saint Jacques, nous l'avons vu (chap. IV), est un auxiliaire particulièrement efficace.

L'hôpital, réponse des communautés

La nature de ce que reçoit le pèlerin varie considérablement d'un lieu à un autre, d'un homme charitable à un autre, d'un pèlerinage à un autre, d'une époque à une autre. L'accueil réservé est théoriquement le même pour tous, car l'hôpital rassemble toutes les couches de la société, les pauvres du Heu et les « pauvres passants », les hospitaliers qui assurent la bonne marche de la maison et les voyageurs aisés qui sont parfois accueillis comme à l'auberge (on voit en effet des hôpitaux recevoir des hôtes payants et des auberges assurant l'hébergement des pauvres). Ces lieux d'hospitalité, tout comme les sanctuaires, sont des composantes fondamentales du réseau routier médiéval qu'ils vont même jusqu'à infléchir.

La vie à l'hôpital implique l'acceptation de certaines règles de vie en communauté. L'atmosphère, les bruits, les odeurs d'une salle sont rarement rendus par les textes, et lorsqu'ils le sont, ces ambiances évoquent des images de Paradis ou d'Enfer. Image de Paradis peinte dans le poème de saint Julien ^[8], où le comte porte les plus faibles à son cou à travers l'eau et les ramène et leur offre le repos devant un grand feu. La comtesse son épouse fait « couches et litières

d'herbes, de foin et de feuillée », souvent renouvelées, et ceux qui « ne peuvent marcher les lève et les couche très humblement, très doucement ». Elle les essuie, lave leurs vêtements, lave leurs cheveux, graisse leurs souliers, lave leurs pieds, recoud les oripeaux, les débarrasse de la vermine... « Le gentil comte d'un petit bateau s'est pourvu, il l'a attaché à la rive qui estoit pres de la maison. Il conduit les pelerins au rivage car les porter le fatiguoit trop et il avoit peur de se noyer... Les pelerins qui là venoient passer la nuit avoient assez de viande, de feves, poireaux, fruits et noix. »

De pareilles scènes attendent le pèlerin du XIII^e siècle à Tongres^[9] ou à Provins^[10], décrites dans deux règlements intérieurs qui se ressemblent beaucoup, le second plus détaillé que le premier. L'arrivant est accueilli par des sœurs impeccables ayant « chemises et par-dessus sorcot jusques aux talions et doibvent estre ceinctes par-dessus de teiseours blancs ». Dès l'entrée, il doit se confesser et communier puis on lui lave les pieds et le corps si nécessaire, on lui donne une robe et on lui assigne un lit garni de rideaux et de couvertures, dont les draps sont lavés une fois par semaine. Ses hardes sont soigneusement mises à l'abri. Le régime alimentaire est soigné, et implique que l'on donne, au moins aux malades, les aliments dont ils ont envie. Jamais il n'est dit « villennies ne reproche desquez ils se courroucent ou troublent ». En 1374, à Saint-Jacques-de-l'hôpital à Paris les pauvres ont « chascun soir chascun un quartier d'un pain de denier et un gobelet de vin à boire » et la possibilité de dormir dans un lit avec des couvertures. En 1383, on y comptait 40 lits et plus dans lesquels étaient reçus chaque nuit 60 ou 80 pauvres auxquels on donnait le quart d'un pain d'un denier et un gobelet de vin. En 1448, l'hôpital Saint-Jacques de Mâcon, but de pèlerinage en soi, prévoit deux menus pour ses pèlerins « selon ce qu'ils sont gens de bien ou tous en general... tant petit que grand » avec une base commune : « Vin une chopine, pain une livre, un potage, de la viande a jour de chair à manger assez honnestement ; le vendredy et le samedy, a chascun deux oeufs en beurre, en caresme a chascun un harenc. »^[11]

Enfer que sont d'autres lieux, tenus par ceux que Künig définit comme de « méchantes gens ». Il signale ainsi qu'à l'hôpital Saint-Jacques de Montpellier, « l'hôte n'aime pas les Teutons ». Pire encore, on lui a montré à Burgos la colonne où fut exécuté le maître de l'hôpital des Chevaliers... après qu'il eût empoisonné quatre cent cinquante pèlerins qu'il était chargé d'accueillir. L'hôpital Saint-Jacques de Najera est tenu par une « maîtresse de bien mauvais renom. Bien que bonnes y soient les rations, elle reçoit très mal les confrères qui y vont » avertit encore Künig. Un exemple en France, mais qui se répète à satiété dans les sources judiciaires, celui de l'hôpital Saint-Jacques de Blois, fondé en 1366 et dans lequel, en 1443 ^[12], il est dit que personne ne prend plus soin des pauvres et que « les chanoines se sont appliquez les fruits et revenus et n'ont acheté aucunes choses comme sont obligez [et ont de surcroît] aliéné sans consentement des maisons et autres héritages ».

À lire ce qui se passe à l'hôpital Saint-Jacques de Tournai ^[13] en 1346 et encore en 1351, on hésite entre horreur et simple constat d'un état de fait assez banal. Horreur que cette salle unique en principe réservée aux hommes mais où se mêlent femmes et enfants, sains et malades, voire contagieux atteints de « vilaine maladie d'aucun saint » ou de teigne. Dans l'assistance, certains portent le signe d'une condamnation infamante, une ou deux oreilles coupées. D'autres à l'allure inquiétante sont armés de « coutiel, chissoires, alennes, poinchon » et se battent « au pourpris del hospital ». D'autres enfin ont commis des larcins et revendent volontiers le produit de ces vols dans l'enceinte de l'hôpital et ne craignent pas de se réapprovisionner en emportant « corbille, pain, coutiel [ou] autre chose ». « Dedens le pourpris » on joue volontiers « aux dez et as quartes », contre argent bien sûr. De temps en temps, quand le nombre limite est atteint, un arrivant refoulé se fâche, trépigne à la porte et cogne « l'uys pour faire blasme al hospital ». Les mots qui s'échangent sont parfois durs à entendre. Au lieu de réciter le *Pater noster* qu'ils ignorent, aucuns jurent « vilainement le sanc nostre Seigneur » et adressent des « vilennies » au personnel. Ils refusent de partager le lit avec le compagnon qu'on leur a désigné. L'hygiène des arrivants est pour le

moins douteuse, les pieds sales étant le moindre inconvénient. Plusieurs refusent de faire « grosse oryne [ou] vilonnye par le boucque... en le cuvyelle » mais la font en leur « lyt » ou dans le feu de la cheminée, ce qui déclenche une punition immédiate. Le contrevenant est « amené tous nudz en le cauchie et li gette-on l'ordure de la cuvyelle parmi luy ».

Mais si les conditions de vie en commun sont rudimentaires, le sont-elles vraiment plus que dans une simple maison d'habitation ? Une cuvette commune à tous pour se laver les pieds et un « cuvielle » unique pour les besoins naturels de chacun que chacun doit aller vider à « l'escloit ». Un chauffage quand même, assuré en 1479 par un « grant faissiel de laigne d'estocq », autrement dit dans une grande bassine où brûle de la tourbe en faisant beaucoup de fumée et peu de chaleur mais elle est un combustible courant et très prisé à défaut d'autre chose. L'hôpital d'Issoudun n'est doté d'une cheminée qu'en 1502 et utilisait auparavant uniquement ce moyen de chauffage.

Davantage que des pèlerins, on voit en fait vivre là des gens de la ville ou des alentours immédiats, sans cesse à la recherche d'un toit, une population de vrais pauvres, bien connus et entretenus par la communauté d'habitants qui offre cependant une place privilégiée aux pèlerins en leur donnant priorité dans l'attribution des lits. À Tournai, pèlerins ou non, les clercs, en échange d'un *Salve Regina* sont autorisés à « laver leurs piés premiers et gésir es plus beaux lys ». Même dans ce type d'hôpital on entrevoit donc des degrés différents dans l'hospitalité. À cela il faut ajouter que la même enceinte hospitalière peut également abriter, comme à Saint-Jacques-de-l'hôpital à Paris, une ou plusieurs auberges réservées aux hôtes payants. En 1383 s'y côtoient les clercs qui « jouoient à la paume, aus billes, aus tables et autres jeux ou cloistre dud. hospital... avec gens estranges de divers païs et nacions, tellement que tous les jours il y avait si grand tumulte que le divin service en estoit moult empeschié et les sermons aussi ». Ils sortent en ville et veulent pouvoir rentrer après la fermeture des portes. Au grand scandale des voisins et des pauvres de la maison, ils heurtent à chaque fois à la porte avec « bâtons, maillés, marteaux de fer »

jusqu'à ce qu'on leur ouvre. Une fois même ils ont fracturé la serrure ^[14] .

Le lieu ici n'est pas de savoir qui l'emporte, du Paradis et de l'Enfer. Ainsi que Michel Mollat l'a remarquablement écrit, la dureté voisine avec la plus authentique charité tout comme les riches voysinent avec les pauvres. Le règlement de Tournai est en fait une première tentative de cette charité répressive née dans l'environnement des milieux d'affaires dont la Flandre fait partie. Ce qui importe ici est de savoir que les pèlerins de toute nature et de toute destination se sont trouvés mêlés à ce monde marginal de l'errance, enfermés à l'hôpital le temps d'une nuit. Ces pèlerins sont rarement spécifiés. Par exemple, ils ne le sont pratiquement jamais dans aucun des établissements charitables du diocèse de Bourges ^[15] qui, à l'image de l'hôtel-Dieu d'Issoudun doivent « habberger et loger chacun jour les pauvres gens passans et repassans ne de trouver logis ailleurs » ^[16] . Le pèlerin, de saint Jacques ou pouvantz tout autre saint, se trouve fondu dans des masses anonymes.

De surcroît, ce type d'hébergement hospitalier ne permet pas d'approcher le pèlerin venu en voisin, à moins d'une demi-journée de marche et qui rentre le soir, et ne prend pas en compte ceux qui dorment en dehors de ces structures ou dans les abris les plus précaires, ou dans les églises. Il cache également tous ceux qui paient leur écot à l'auberge, sans oublier les nobles dont les conditions de voyage sont conformes à leur rang. Un exemple, l'hébergement réservé à Amboise à la duchesse de Savoie, Marguerite de Wurtemberg ^[17] . Le 22 septembre 1466, elle est attendue sur le chemin par le clergé et les habitants venus en procession. Elle arrive, entourée de sa suite, de ses sergents et de 57 chevaux. Elle se voit offrir « du fruit comme raisins, poires et pommes » et on l'accompagne chez « Perrenelle la Royère, hostellière de l'Image Nostre-Dame sur les ponts » tandis que ses femmes sont logées chez Pierre Pellé et « ses chevaux et autres gens en la rue de la Boucherie ». Elle séjourne dans la ville une nuit et un jour et sa seule note d'hôtel chez Perrenelle se monte à 18 livres, payées — mais quatre ans plus tard — sur le budget des fortifications de la ville. Des hôpitaux, des chapelles les gardent, des confréries construisent des ponts. Il

est en effet considéré comme œuvre de miséricorde que de se préoccuper de supprimer des dangers pour les étrangers, les voyageurs, les pèlerins. Même les chartreux participent à ces oeuvres puisqu'on les voit s'installer au bord de la Durance, à l'instigation de Jean XXII en 1317, et transformer un *Malus passus* en la chartreuse de Bonpas, à une douzaine de kilomètres à l'est d'Avignon. Mais à ces pieux soucis il convient néanmoins d'ajouter le désir de tirer des bénéfices d'une construction qui est aussi un investissement économique...

Hôpitaux et confréries Saint-Jacques

Quelques confréries Saint-Jacques pratiquent l'hospitalité à une grande échelle, ce qui semble presque pouvoir être considéré comme une spécificité, dans la mesure où, dans les autres confréries, ce type de fonction est rarement exercé ^[18]. Est-ce à dire pour autant que « la plupart des hospices Saint-Jacques créés à partir du XIV^e siècle doivent aux confréries du même nom d'avoir vu le jour » ^[19] ? Certains n'hésitant pas à ajouter que ces fondations faites par d'anciens pèlerins de Compostelle étaient destinées spécialement aux pèlerins de Compostelle. Plus nuancée, K. Tremp-Utz ^[20], remarque que la confrérie Saint-Jacques de Berne, à l'orée du XVI^e siècle, tire des revenus de l'« auberge pour les pauvres étrangers » en y plaçant un tronc destiné à recevoir des oboles. Voilà donc un exemple de lieu d'hébergement collectif pris en charge par une confrérie qui se décharge ainsi de l'aumône individuelle en participant plus ou moins activement au fonctionnement de l'établissement hospitalier.

Et de nombreux hôpitaux Saint-Jacques sont fondés par de simples particuliers. Ainsi, exemple choisi parmi plusieurs autres, celui de Grenoble en 1329 est dû à Jacques de Die ^[21], conseiller de Guigue VIII, contrôleur de l'orfèvrerie. Il donne aux pauvres de la ville (et non aux voyageurs) une maison et un jardin, rue du Pont-Saint-Jayme et se réserve sa vie durant la nomination du directeur. Après sa mort, ce choix revient aux consuls, mais il doit être ratifié par l'évêque.

À Angers en 1346, c'est le bourgeois Guillaume de la Porte *alias* de la Forêt, *alias* Fils-de-prêtre ^[22], qui lègue son manoir pour en faire une aumônerie Saint-Jacques (rue Lionnaise, maison devenue ensuite l'Hôpital général). Il demande qu'on y mette vingt lits pour les « pauvres passants » sans faveur aucune, si ce n'est préférence aux plus pauvres, à l'exclusion des lépreux.

En revanche, pratiquement tous les hôpitaux sont gérés par des confréries hospitalières, communautés de frères et sœurs dirigées par le maître de l'établissement et vivant souvent selon une règle qui exige d'avoir prononcé des vœux. Le vocabulaire commun fait penser qu'il existe — ou a existé — un lien étroit entre ces confréries vivant à l'intérieur de l'hôpital les confréries de la ville, un groupe de « permanents » semblant être mandaté et entretenu par des « temporaires » afin précisément de faire fonctionner au quotidien l'hôpital et, nécessairement le sanctuaire lorsqu'il y en a un. Elles sont finalement peu connues parce qu'elles ont laissé peu d'archives, hormis quelques statuts ^[23]. Jean Imbert ^[24], dans son histoire *des hôpitaux en droit canonique*, ne leur consacre que quelques pages qui ne laissent en rien percer les liens qu'elles peuvent avoir avec les confréries classiques. La confrérie hospitalière Saint-Jacques d'Argentan est mentionnée pour la première fois en 1186 dans un bref de Grégoire VIII ^[25], et en 1227, c'est Grégoire IX qui prend sous sa protection « les personnes et les biens du maître et des frères de l'hôpital Saint-Jacques d'Argentan » ^[26]. Cet intérêt des papes pour les confréries hospitalières n'est pas rare. Très souvent, en cas de désaccord avec l'administrateur de l'hôpital, ils interviennent en faveur de la confrérie. On voit de tels cas à la maison-Dieu d'Issoudun et dans plusieurs autres établissements du même type.

La fonction hospitalière fondamentale de la confrérie a dû être une composante essentielle de ces associations si l'on en juge par l'ambiguïté qui règne dans le vocabulaire. En effet, on voit parfois employés comme synonymes les mots confrérie et hôpital. Qu'on en juge par deux exemples. En février 1319, la fondation de l'hôpital par la confrérie de Paris est notée en ces termes par un contemporain ^[27] : « Ung hospital en honneur de Dieu et de saint Jaque,

confrarie de saint Jasque. » À Cordes, en 1459, est mentionnée « la confrérie et hôpital ». Ces deux reliquats de vocabulaire semblent bien prouver qu'à des époques antérieures les fonctions étaient confondues.

La confrérie gestionnaire d'un hôpital

Les liens entre confrérie hospitalière et confrérie de la ville se maintiennent en outre grâce à la participation active des confrères à la gestion des hôpitaux. À Paris comme à Tournai les administrateurs sont des confrères de la ville et ils contrôlent les comptes ^[28]. Il en est de même à Valenciennes en 1430 où les comptes de l'hôtel-Dieu sont rendus ^[29] par quatre « compères [de la] confrérie Monseigneur saint Jacques à Valenciennes ». Mais la confrérie hospitalière n'est pas uniquement faite de serviteurs, elle gère activement l'établissement.

À Provins, la première mention de la confrérie hospitalière de la maison-Dieu Saint-Jacques ^[30] la montre en 1141 se livrant à des activités commerciales ^[31]. Elle reçoit de Thibaud II (1101-1152) le droit de bâtir dans son enclos des maisons libres de toute exaction et exemptes de sa juridiction, ce qui signifie qu'elle exerce pour son propre compte la justice dans son enceinte, donc perçoit le montant des amendes. Le comte lui donne en outre le droit de loger des étrangers pendant les foires de mai ^[32] et la dispense de payer des droits sur les maisons qu'elle possède dans la limite de la foire de mai, ce qui revient à l'associer aux profits commerciaux engendrés par ces foires.

À Argentan, « frère Roger », se préoccupe depuis 1220 de financer l'agrandissement de l'« hôpital des pauvres ». Sa démarche n'est pas celle d'un simple exécutant car on le voit lancer une grande campagne pour attirer pèlerins et oboles dans son église. Il écrit ainsi à l'abbé de Prémontré, qui publie une bulle d'exhortation aux fidèles de faire des aumônes pour aider à cette construction ^[33]. Les dons arrivent, par exemple ceux de la sœur du duc d'Alençon qui, en 1227, donne 10 sous à prendre sur sa prévôté d'Almenèches aux fêtes de saint Jacques et saint Christophe ^[34]. En 1228 encore, frère Roger,

recommandé par les évêques de Sées et de Coutances, envoie des demandes similaires à d'autres églises et abbayes plus ou moins lointaines. Il reçoit plusieurs réponses favorables ^[35] qui accordent encore indulgences et prières à tous les dispensateurs d'aumônes. Frère Roger cite au premier chef la réponse la plus lointaine, celle de l'archevêque de Compostelle, la seule qui ait d'ailleurs été conservée ^[36]. Bernard, archevêque de Compostelle, envoie en effet une bulle de soutien par laquelle il promet « ses prières et de celles de son église archiépiscopale » à tous ceux qui aideront frère Roger à achever son « hôpital des pauvres ». D'autres établissements religieux font cette même promesse de « participation aux bonnes oeuvres » : les abbés de Citeaux, de Prémontré et du Mont-Saint-Michel, ainsi que le prieur de Villedieu près Falaise et le prieur de l'hôpital de Roncevaux.

En 1307 les « frères de la maison-Dieu de Saint-Jacques de Bressuire », sont occupés à exercer un droit de prévôté lors de la « foire de Saint-Jacques » et à obtenir de chaque marchand un « chef de chaque ouvrage » ^[37].

L'un des rares statuts de confréries hospitalières que l'on ait pour le xvii^e siècle, ceux de Saint-Jacques de Tongres ^[38] rédigés en 1249, ne diffèrent en rien, par exemple, de ceux de la maison-Dieu de Provins ^[39]. Tous accueillent « pauvres, infirmes et pèlerins » au sens large, sans la moindre mention de ceux de Compostelle. Tout cela n'exclut en rien la célébration du culte de saint Jacques puisque, nous l'avons vu, plusieurs sanctuaires locaux de pèlerinages à saint Jacques ont généré précisément des hôpitaux et que, inversement, des hôpitaux ont été choisis comme nouveaux sanctuaires.

La confrérie fondatrice d'un hôpital

Certains documents spécifient que la confrérie est fondatrice : à Nîmes, en 1321, les confrères espèrent une fondation pour alléger leurs charges hospitalières : « si Dieu et saint Jacques veulent nous pourvoir de maison et d'hôpital », signe indubitable de leur vocation charitable. En 1326, un legs destiné à la fondation

d'un hôpital ^[40] leur permet l'achat d'une maison ^[41]. La confrérie s'implique activement dans son fonctionnement. Elle conserve ses archives dans les locaux hospitaliers dont elle effectue régulièrement les inventaires pendant tout le ^{xiv}^e siècle. À Blois ^[42] en 1360, la confrérie Saint-Jacques est fondée exclusivement pour servir l'hôpital, si l'on en croit le texte de fondation : d'anciens pèlerins de Compostelle « ont proposé de commencer une confrairie qui serve l'hospital... confrairie de l'hospital de Mons. S. Jacques ». En 1506 à Auxerre, c'est à la confrérie qu'est fait don d'une maison pour y fonder un hôpital ^[43], preuve également qu'elle s'en préoccupait auparavant.

D'une façon générale, on peut penser sans grand risque d'erreur que toute confrérie qui garde ses archives dans les locaux de l'hôpital y est chez elle. Deux exemples, Cordes, où les insignes de la confrérie sont, comme à Tournai, conservés à l'hôpital, point de départ des processions.

En 1358, l'hôpital Saint-Jacques de Blois fut fondé dans un contexte particulièrement difficile qui exigea une participation collective des habitants qui, à cette occasion, se formèrent en confrérie ^[44]. Depuis la défaite des Français à Poitiers en 1356, l'armée anglaise séjournait en effet dans le Blésois. Elle y restera longtemps car un acte du 7 septembre 1360 mentionne encore « les Engles des garnisons de forte- » ^[45]. De 1356 à 1357, les habitants de Blois ont réparé la Salongne resse ^[46] ce qui a provoqué un afflux de réfugiés venus de la campagne environnante pour fuir les Anglais. La ville est mal approvisionnée, les loyers flambent. En 1358, un loyer d'un an équivaut au prix demandé pour l'achat de la même maison les années précédentes. Les prix de vente ont augmenté dans les mêmes proportions :

« Et pour le temps de lors, c'est assavoir en l'an 1358 estoient les guerres des Englois si grands que tout le païs s'estoit retrait es forteresses et avoit tant de gens en la ville de Bloys que une maison estoit louee pour un an pres, autant comme l'on est peust avoir a la vendre avant la guerre. »

Les pauvres meurent dans les rues et c'est devant cet état de fait que les habitants s'émeuvent de n'avoir pas d'hôpital pour les héberger.

« Pour ce que en la ville de Blois n'avoit... lieu ne maison ou les poures trez passans soient habergez, par lequel defaut les dits poures ont souffert male de poureté et de mesaise ou temps passé, et... lesd. poures ayent geu la nuit par les rues et sous les fenestres ou par plusieurs fois ont esté trouvés mors de froidure et de poureté laquelle chose est contres toute humanité, ce par défaut de charité. »

Finalement une maison est achetée « en lieu convenable et firent provision de hebergier les poures tant comme il peussent mels fere et en atendant toujours la grace de nostre Seigneur et de Mons. S. Jacque ». Bien que la fondation soit faite par d'anciens pèlerins de Galice qui, plus que tout autre devraient penser aux pèlerins, pas un mot ne permet de les évoquer alors que les textes s'étendent longuement sur les motivations des fondateurs.

À Saint-Antoine-de-Viennois, lieu de pèlerinage très fréquenté, il est besoin en 1380 d'un second hôpital. Il est fondé sous le patronage de saint Jacques par Barthélémy de Montchal, cellerier de Saint-Antoine puis évêque de Béziers ^[47]. On pourrait énumérer d'autres de ces hôpitaux Saint-Jacques, leur accumulation ne faisant qu'illustrer notre propos d'un grand éclatement du culte à saint Jacques. Si aucun n'exclut les pèlerins de Galice, leur présence est pourtant rien moins qu'aléatoire.

Parmi tant et tant d'établissements, un seul passe pour avoir été fondé pour les pèlerins de Compostelle, celui de Roncevaux, bien qu'il ne soit pas sous son vocable, mais sous celui de Notre-Dame. En 1322, Edouard II roi d'Angleterre dit en effet de cet hôpital de Roncevaux qu'il fut « fondé principalement pour les pelerins de Saint-Jacques » ^[48]. Faut-il s'en étonner ? La maison, forte de ses liens avec saint Jacques et Charlemagne exprimés dans la Chanson de Roland, chantait déjà au début du XIII^e siècle ses liens avec Compostelle dans un poème

figurant dans le plus beau manuscrit de sa bibliothèque « La Preciosa » :

« En l'an mil cent soixante-dix, l'hôpital entreprit d'être un heu d'accueil pour les voyageurs. La rigueur de l'hiver, les glaces éternelles et la neige annuelle, les bêtes sauvages et le brouillard rendent sinistre le heu où est implanté l'hôpital... Bien des hommes connaissent les bontés de l'hôpital. Ceux qui cherchent à atteindre le séjour des Bienheureux ont un chemin tout tracé. Il n'en est pas de même pour les pèlerins de Saint-Jacques, et leur route n'est pas si directe [que celle qui mène au ciel]. Accueillant chaque jour sur son parvis généreux, en ami, quiconque passe par cette montagne, l'hôpital spontanément les reconforte en leur offrant tous ces biens nécessaires... La porte est ouverte à tous, sains et malades, non seulement aux catholiques mais aussi je vous assure aux païens, aux juifs, aux hérétiques, aux indifférents, aux méchants, en deux mots aux bons et aux impies... » ^[49]

Confrères, frères et sœurs de l'hôpital

Qui sont ces confrères d'un genre particulier, qui ont choisi de passer toute leur vie au service des pauvres, dans un hôpital ? Leurs motivations ne sont pas toujours et exclusivement l'exercice désintéressé de la charité.

Au XIII^e ou XIV^e siècle, à Aubrac, la récente confrérie hospitalière rassemble des nobles ^[50]. Pourquoi la noblesse dans cet établissement important perdu aux confins des trois diocèses de Rodez, Mende et Clermont ? Rien ne permet la moindre hypothèse. D'autres confréries hospitalières, comme à Issoudun ^[51], rassemblent des hommes et des femmes d'origine servile qui, en s'engageant, y gagnent la liberté. D'autres encore se donnent corps et biens à l'hôpital pour bénéficier d'un abri sûr jusqu'à la fin de leurs jours. L'hôpital Saint-Jacques de Mâcon offre plusieurs exemples de ce genre de donation, échelonnés dans le temps et laissant en même temps percer une certaine évolution. En 1317,

Aymonnet Fournier se donne, lui et ses biens estimés à 100 livres. On lui confie la charge de recteur et il ne pourra être révoqué que pour malversation ou négligence ^[52]. On est donc en présence d'une personne qui se donne mais dont on a besoin, et qui est capable d'exercer une charge. En 1362, Perronet Bret, étoffier de son état et sa femme Étienne se donnent également, eux et tous leurs biens. Ils sont reçus au nombre des confrères, pensionnaires de la maison. Le contrat ne précise plus rien du travail auquel ils seront astreints mais en revanche énumère les avantages qu'ils vont tirer de cette affaire. On leur promet qu'ils seront convenablement nourris et habillés pendant leur vie, et qu'ils recevront une sépulture honorable après leur mort ^[53]. Le pas amorcé vers la maison de retraite est franchi vers 1390, lorsque le recteur de l'hôpital reçoit parmi les « confrères ou pensionnaires » les parents de son épouse, Jean Barbier et sa femme, en échange de tous leurs biens ^[54]. On peut même penser que ces gens sont des confrères de la ville au vu de l'exemple de Tournai qui spécifie que les confrères non pèlerins seront « privés des bienfaits de l'hôpital ».

La vie des frères et sœurs

Pour donner plus de réalité à ce groupe de personnes il est intéressant de les étudier à la maison-Dieu de Provins ^[55] en 1263, qui avait porté un temps le vocable Saint-Jacques. La lecture des statuts montre que, là non plus, ces frères et sœurs n'ont pas toujours l'âme aussi charitable que souhaité. La collectivité fonctionne comme un couvent vivant sous la règle de Saint-Augustin. Elle est composée de quatre prêtres dont l'un est le prieur-maître, d'un clerc « qui soict convenable en sciences et en bonnes mœurs à ce qu'il puisse estre pourvu des saints ordres de prestre », de huit frères laïcs pour cultiver les terres et pour faire les « besoignes de dehors et dedans auxquels sont adjoints des séculiers loués s'il est besoin » et de huit sœurs dont il « convient qu'elles soient humbles et convenables pour faire les besongnes parmi l'hostel et pour servir les pauvres en grande dilligence et en toute débonnairté ». Ils ont fait « trois veuz appelés

obédience... pauvreté... et tiers veu qui est chasteté ». Comme toute règle, ce texte dessine deux portraits de ces groupes, l'un idéal, l'autre certainement plus conforme aux réalités de la vie.

Afin ne pas encourir « parolles du peuple qui légèrement parlent sur gens de religion », les sœurs sont tenues d'être sobres et propres. Dans la rue, elles sont voilées de toile noire, sans bijoux, épingles « bagues ne pierres précieuses si ce n'est pour cause de maladie », sans fourrures autrement que mises à l'intérieur. Cette insistance suggère quelques silhouettes un peu trop élégamment mises, avec des robes trop longues ou trop courtes, des capes volant au vent des chevauchées, des frères porteurs de couteaux « à pointe ». Un chapitre est consacré à l'exercice du service divin auquel tous sont tenus, messes, prières, bénédictions. Les prêtres doivent être confessés par le maître au moins quatre fois l'an. Deux chapitres sont consacrés à la discipline à laquelle est soumise la communauté. Par la précision des interdictions ils décrivent en réalité des scènes de la vie d'une communauté mixte pour laquelle il est difficile de respecter les vœux faits au départ. Frères et sœurs sont jeunes et semblent enclins à oublier souvent les vœux prononcés. La règle évite au maximum de les faire se rencontrer. Ils ont chacun leur réfectoire et chacun leur dortoir... Et pourtant lorsqu'il est notoire qu'un frère a méfait avec une sœur, les deux coupables sont emprisonnés, mais seule la sœur est battue. Les repas se prennent deux fois par jour, en silence, en écoutant une lecture. Les quantités de nourriture sont définies par le maître et la viande n'est présente que les dimanche, lundi, mardi, jeudi. Là encore on entend çà et là un frère qui « murmure de la dureté du pain, de la foiblesse du vin ou des viandes » sans penser que la communauté hospitalière mange « les aulmosnees des pauvres ». D'autres grognent que les sœurs ont moins besoin de viande qu'eux ou que les malades sont mieux servis. La vie est rude, les disputes fréquentes qui peuvent aller jusqu'au meurtre ou à l'incendie criminel. Certains passent la nuit en ville en « lieu soupçonneux », s'enivrent et se livrent à la « fornication » souvent suivie d'« esclandre ». Enfin le vœu de pauvreté est bien difficile à garder et il est tentant de s'approprier les legs des

gens de bien ou de vendre un objet de la maison-Dieu. Comment punir ? En étant battu, obligé de manger par terre et, une fois mort, jeté « aux champs comme un chien. »

Les membres de ces confréries hospitalières n'ont à l'évidence aucun rapport avec le pèlerinage de Compostelle. Aucun d'entre eux ne se targue jamais d'être allé à Compostelle, pas même frère Roger d'Argentan. Il est difficile d'imaginer quelle a pu être leur participation dans la diffusion du culte de saint Jacques. Mais il faut bien reconnaître qu'ils ne font aucune distinction entre un pèlerin et un autre hôte de leur maison et qu'une partie d'entre eux est plus soucieuse de confort personnel que d'hospitalité aux pèlerins, fussent-ils de Compostelle.

Notes du chapitre

- [1] ↑ Hermann Küinig, *Le Wallfahrtsbuch (1495)*, trad. L. Marquet, 1991.
- [2] ↑ Arch. dép. Gironde, H non classé, liasse 2, pièce 17, visite de l'archevêque.
- [3] ↑ Bibl. mun. Provins, ms. Rivot, 100, 38, fol. 369.
- [4] ↑ Arch. dép. Saône-et-Loire, GG 151, bail du rectorat de l'hôpital Saint-Jacques.
- [5] ↑ AN Z1N7, Matinées, 13 novembre 1554, fol. 265.
- [6] ↑ Arch. nat. Paris, JJ 119, pièce 44.
- [7] ↑ Arch. nat. Paris, JJ 167, fol. 238 v°, n° 156.
- [8] ↑ Zur Legende vom heiligen Julianus, éd. A. Tobler, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CII, 1899.
- [9] ↑ Statuts de la confrérie hospitalière Saint-Jacques de Tongres, éd. J. Paquay..., p. 53-55.
- [10] ↑ Arch. dép. Seine-et-Marne, H sup. /A3, chap. V.
- [11] ↑ Arch. dép. Saône-et-Loire, GG 149/12.
- [12] ↑ Paris, BN, coll. Clérambaut, II, 374, vol. CIV (1215), fol. 8.
- [13] ↑ Cartulaire détruit pendant la guerre 1939-1945 ; transcription Voisin et Vandembroeck, *Description des miniatures d'un manuscrit...*, 1863, t. IX, p. 308-311.
- [14] ↑ Avril 1383, enquête du prévôt de Paris ; H. Bordier, *La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques...*, *op. cit.*, t. I, p. 224.
- [15] ↑ F. Collette, *Les établissements charitables dans le diocèse de Bourges à la fin du Moyen Age*, mémoire de maîtrise Paris I, dir. B. Guinée, 1983.

- [16] † Issoudun, arch. hosp., compte 1560.
- [17] † *Lettres de Louis XI*, éd. Joseph Vaesen, Paris, 1903, t. III, n° 275.
- [18] † C. Vincent, *Les confréries médiévales dans le royaume de France...*, *op. cit.*, p. 75.
- [19] † A. Georges, *Le pèlerinage à Compostelle en Belgique...*, *op. cit.*, p. 155.
- [20] † K. Tremp-Utz, *Une confrérie de saint Jacques à Berne...*, *op. cit.*, p. 225 et s. ; Berne, arch. de la ville, comptes 1510, 1511..., fol. 3, 11, 11 v°.
- [21] † Arch. dép. Isère, série H, fonds de l'hôpital Saint-Jacques.
- [22] † Paris, Arch. nat. Z1N7, arrêts du Parlement, diocèse du Mans, fol. 613-671.
- [23] † L. Stouff, *Deux confréries hospitalières arlésiennes au Moyen Age*, *Provence historique*, fasc. 138, 1984, p. 381-406.
- [24] † J. Imbert, *Les hôpitaux en droit canonique*, Paris, coll. « L'Église et l'État au Moyen Âge », t. VIII, 1947, p. 271-277.
- [25] † Arch. dép. Orne, H 5216 ; M. Dubois, *L'hôtel-Dieu d'Argentan au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, *Bulletin de la Société française d'histoire des hôpitaux*, n° 34, 1977, p. 46-48 ; M. Baylé, *Le décor sculpté de l'ancienne église Saint-Thomas d'Argentan*, *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, *Cahier des Annales de Normandie*, n° 23, 1990, p. 319-321.
- [26] † Arch. dép. Orne, H 5244, pièce n° 2.
- [27] † *Chronique parisienne anonyme...*, *op. cit.*, p. 41-42.
- [28] † H. Bordier, *La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques...*, *op. cit.*, t. I, p. 223-224 (cote 146).
- [29] † Valenciennes, bibl. mun., fonds Louis Serbat (non coté).
- [30] † Provins, bibl. mun. ms. abbé M. Pâques, t. II, p. 162.
- [31] † Provins, bibl. mun. ms. 268 (76), original.
- [32] † Provins, bibl. mun. ms. 268, original ; ms. 92 fol. 128 v°-129, copie ; F. Bourquelot, *Études sur les foires de Champagne*, Paris, coll. « Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres », 1865, t. II, p. 388.
- [33] † Arch. dép. Orne, H 5244, pièce n° 1.
- [34] † Arch. dép. Orne, H 5244, pièce n° 3.
- [35] † Arch. dép. Orne, H 5244, pièce n° 5.
- [36] † Arch. dép. Orne, H 5244, pièce n° 4.
- [37] † Poitiers, bibl. mun., coll. Fonteneau, t. III, p. 457.
- [38] † J. Paquay, *Regesta de Reiner, écolâtre de Tongres*, *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. XXXV, 1905, p. 53-55.
- [39] † Arch. dép. Seine-et-Marne, série H sup., A3.
- [40] † E. Bondurand, *Le second livre des pèlerins de Saint-Jacques ou livre censier...*, *op. cit.*, pièce V, art. 17.
- [41] † E. Bondurand, *Le livre des pèlerins de Saint-Jacques*, *Mémoires de l'académie de Nîmes*, t. VI, série 7, 1883, p. 43-74, pièce III.

- [42] † Paris, BN, coll. « Clérambaut », II, 374, vol. CIV (1215)..., fol. 1.
- [43] † Arch. dép. Yonne, H sup. 2604 VII B I.
- [44] † Paris, BN, coll. « Clérambaut », II, 374, vol. CIV (1215)...
- [45] † Blois, bibl. mun., coll. « Joursanvault », n° 421 ; J. Soyer, *Étude sur la communauté des habitants de Blois*, Paris, 1894, p. 53.
- [46] † Blois, bibl. mun., coll. « Joursanvault », n° 288.
- [47] † Falco Aymard, *Antonianoe historiae...*, Lyon, 1534, fol. 86.
- [48] † Paris, Arch. nat. M 39, n° 6.
- [49] † Éd. Vasquez de Parga..., *La peregrationes a Santiago...*, *op. cit.*, 1949, t. III, p. 66-70, trad. J. N. Antille, *Ultreia...*, *op. cit.*, mai 1993, p. 48-53.
- [50] † Arch. dép. Aveyron, G. 406, n^{os} 9 et 11, copies xvii^e siècle d'un vidimus fait par l'official de Rodez en 1324 d'une bulle d'Honorius III (21 mai 1216 portant confirmation d'une bulle d'Innocent III (avril 1216) à M^e Etienne, le second successeur d'Alard, éd. J.-L. Rigal et P. A. Verlaguet, *Documents sur l'ancien hôpital d'Aubrac*, Rodez, 1913-1917, t. I, doc. 17, p. 24 et s.
- [51] † D. Péricard-Méa, *Charité et hospitalité à Issoudun au Moyen Âge*, mémoire de maîtrise, dir. B. Guenée, Paris I-Sorbonne, 1987 ; D. Péricard-Méa, L'hôtel-Dieu d'Issoudun au Moyen Âge, *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, n° 104, décembre 1990, p. 7-16.
- [52] † Arch. dép. Saône-et-Loire, GG 147, pièce 5
- [53] † Arch. dép. Saône-et-Loire, GG 148, pièce 1.
- [54] † Arch. dép. Saône-et-Loire, GG 148.
- [55] † Arch. dép. Seine-et-Marne, série H sup., A3.

Chapitre IX

Les chemins de Saint-Jacques

La recherche des chemins continue de captiver bon nombre de chercheurs, mais l'amoncellement de la documentation brouille plutôt la carte qu'elle ne la clarifie. Quelques voix discordantes disent pourtant depuis longtemps leur étonnement : dès 1969, Charles Higounet ^[1] pense qu'« on se complait peut-être un peu trop dans les mini-enquêtes locales qui, après la phase des itinéraires stéréotypés du *Guide du pèlerin*, nous plongent dans un chevelu de chemins dans lesquels on risque de se perdre. L'heure d'une synthèse devrait bientôt venir ». En 1980, le conservateur des archives départementales de l'Aude, une région considérée comme riche en chemins de Saint-Jacques, constatait pourtant que, pour la période XII^e-XIII^e siècles, « la médiocrité des sources concernant les pèlerinages dans l'Aude a le mérite d'attirer l'attention sur le danger des généralisations qui auraient tendance à surestimer les itinéraires liés aux anciennes voies romaines comme les sites consacrés à saint Jacques, ou tout simplement l'accueil réservé aux pèlerins... » ^[2]. En 1988, deux chercheurs allemands estiment à leur tour « exagéré d'assimiler toute trace d'un culte à saint Jacques à un point du chemin menant à Compostelle. À trop chercher les routes de Saint-Jacques, on risque de perdre le pèlerin, le vrai protagoniste de l'échange culturel... » et ajoutent : « Jusqu'ici nous n'avons pas trouvé [en Haute-Rhénanie] de preuves d'un nombre remarquablement important de pèlerins, du pays ou de passage, ni dans les documents, ni dans les chroniques diverses. » Ils refusent donc la recherche systématique d'« un réseau européen de prétendues routes de Saint-Jacques [qui leur] semble plutôt être un camouflage des données » ^[3].

Chemins de Saint-Jacques, chemins vers les petits sanctuaires

René de La Coste-Messelière avait par exemple trouvé dans des textes, au long de la route Poitiers-Saintes, des mentions étonnantes à une telle latitude, qu'il a lues tout naturellement dans le sens Poitiers-Compostelle : juste après Poitiers, à Coulombiers un « chemin aux pèlerins »^[4] en 1283, à Rouillé un « grand chemin des pèlerins » dans plusieurs aveux et dénombremets^[5] au xv^e siècle, à proximité de Saint-Léger-les-Melle un « grand chemin de saint Jacques »^[6] en 1333, à Villiers-sous-Chizé un « chemin de saint Jacques »^[7] en 1482 et enfin à Saintes un « chemin de saint Jacques »^[8] en 1270. Il s'agit certes du chemin de Compostelle, indiqué par divers itinéraires, mais on peut aussi inverser la lecture, en partant de Saintes (Saintes en Poitou si l'on en croit en 1271 Philippe III roi de France qui signe un acte à *Pons en Poitou*^[9]), en direction de Poitiers, autrement dit de Buxerolles où nous avons mentionné le « Pas de saint Jacques », le « Saint-Jacques-dePoitou » fréquenté par le chanoine de Limoges (chap. VI).

Encore plus au nord, on retrouve des mentions semblables qui permettent de consolider cette hypothèse. À Mayenne, le « chemin de Saint-Jacques » (l'actuelle rue Chateaubriand) désigne encore au xvii^e siècle le chemin que suivent les processions de la ville pour aller à la chapelle Saint-Jacques de l'Aumônerie, chemin orienté est-ouest qui ne peut en aucun cas conduire en Galice. Dans le pays manceau, le dernier « chemin de Saint-Jacques » fut labouré en 1989 mais son souvenir reste marqué sur l'ancien plan cadastral^[10] « chemin de Saint-Jacques à l'Habit » (Donfront-en-Champagne), chemin qui désigne un carrefour Saint-Jacques, ultime souvenir d'une croix disparue, elle-même souvenir de quelque chapelle. En Seine-et-Marne on retrouve encore aujourd'hui un « chemin de Saint-Jacques » qui, avec quelques pierres d'une ancienne chapelle incorporées dans le pignon d'une maison, rappelle le prieuré

médiéval de Saint-Jacques de Montmitel (à Blunay, au Melz-sur-Seine) qui dut être lui aussi un but de pèlerinage.

À Angers, la rue Saint-Jacques mène également dans une direction qui tourne le dos à Compostelle, vers l'église Saint-Jacques, but des processions suivies depuis la crypte de Saint-Maurille où était un corps de saint Jacques. D'ailleurs, en observant la densité exceptionnelle des vestiges attachés à saint Jacques à Angers et autour d'Angers, il semble que les chemins s'ordonnent en étoile autour de ce tombeau. Fait unique, le diocèse d'Angers est en outre parsemé anciennement d'églises Saint-Jacques.

René de La Coste-Messelière avait tenté d'établir une hiérarchisation des chemins, qu'il classait en « chemins de Saint-Jacques » quand ils étaient cités comme tels par une source, « itinéraires » lorsqu'ils figuraient sur des guides ou des relations de voyage et « cheminements » partout où un document attestait du passage d'un pèlerin. Mais il faut maintenant prendre en compte le fait que « chemin de Saint-Jacques » ne signifie pas forcément « chemin de Compostelle », tout comme il faut bien réaliser qu'un point de passage d'un pèlerin ne suffit pas à esquisser une route...

Les grands itinéraires

La première évocation d'un « chemin de Saint-Jacques » est due au *Pseudo-Turpin*, qu'il définit comme « le chemin d'étoiles qui commençait à la mer de Frise et, se dirigeant entre la Germanie et l'Italie, entre la Gaule et l'Aquitaine, passait tout droit à travers la Gascogne, le pays Basque, la Navarre et l'Espagne jusqu'en Galice ». La seconde est due au *Guide du pèlerin* qui définit vaguement quatre routes dont on a démesurément grossi l'importance (rappelons que sur douze manuscrits médiévaux, aucun n'a jamais été diffusé en France et qu'il ne doit sa notoriété actuelle qu'à la traduction de Jeanne Vielliard en 1938). Quoiqu'il en soit, ce guide définit quatre chemins avec pour seuls et uniques noms de

villes : 1 / Arles, Saint-Gilles-du-Gard, Saint-Gilhem-leDésert, Montpellier, Saint-Thibéry (au nord d'Agde), Toulouse, le Somport. 2 / Notre-Dame du Puy, Conques, Moissac. 3 / Vézelay, Saint-Léonard, Périgueux. 4 / Orléans, Tours, Poitiers, Saint-Jean d'Angély, Saintes, Blaye, traversée de la Garonne, Bordeaux, puis les Landes avec Belin et la Gascogne, Sorde, Bayonne. Ces trois dernières routes se réunissent à Ostabat et, par Saint-Jean-Pied-de-Port et Roncevaux, rejoignent à leur tour la première à Puente-La-Reina en Espagne.

Mais en ce même XII^e siècle, les auteurs de chansons de gestes proposent d'autres routes pour aller à Compostelle. *Raoul de Cambrai* ^[11] traverse successivement : Ile-de-France, Berry, Poitiers, Blaye, Bordeaux, Saint-Jacques et revient par Paris puis Origny-en-Thiérache (Aisne). Le fils d'*Orson de Beauvais* ^[12] suit une route différente puisque après Reims ou Senlis, Paris, Etampes, Vierzon, Bourges, il se dirige vers Périgueux, Roncevaux, Pampelune, Estella, Astorga avant d'arriver en Galice. Les autres itinéraires littéraires sont d'un vague absolu : le chemin d'Aix-en-Provence à Pampelune dans *Gerbert de Metz* ^[13] est « le droit chemin ferré » et de là « droit sur Saint-Jacques se sont acheminés ». Pas de finasseries, on va au plus droit, d'un village à l'autre afin d'être assuré du gîte et du couvert. Au XIII^e siècle, saint Julien ^[14] part du Mans, arrive à Nantes puis directement à Compostelle. Puis, revenant d'outre-mer, il passe à Rome et à Saint-Gilles, et arrive en Espagne et se fixe en lieu placé « sur le chemin qui du Mans à saint Jake va » (peut-être à Puente-La-Reina ?). Saint Thibaud ^[15], quant à lui, part du duché de Luxembourg et va « droit à Saint-Jacques ».

Au début du XIV^e siècle, la version la plus ancienne de la *grande chanson des pèlerins de Saint-Jacques*, celle des pèlerins d'Aurillac ^[16], énumère les noms des villes rencontrées le long de la route : Aurillac, Bordeaux, Bayonne, Victoria, Burgos... ce qui implique le passage par le tunnel de San Adrian, par où passait la seule route reliant Bayonne à Burgos.

Les Itinéraires de Bruges, composés en Flandres dans les dernières années du

xv^e siècle à partir de textes dont certains sont antérieurs de plus d'un siècle, donnent deux sortes d'itinéraires, les uns commerciaux et les autres pèlerins. La route de Compostelle s'y décompose ainsi le long des trois grands axes encore empruntés aujourd'hui, Paris, Tours, Bordeaux (actuelle autoroute A 10) ou Toulouse-Paris (actuelle N 20) ou, au retour, Montpellier, Le Puy, Clermont, Bourges, Paris.

« De Bruges jusqu'à Saint-Jacques par la Navarre :

« — Premièrement de Paris jusqu'à Tours (Gometz-le-Châtel, SaintArnoult, Auneau, Prunay-le-Gillon, Bonneval, Châteaudun ou Cloyes, Vendôme, Le Boulay, Tours).

« — Autre chemin [de Bruges à Tours] par Chartres (Gometz-le-Châtel, Saint-Arnoult, Gué-de-la-Reine, Chartres, Bonneval, Cloyes, Vendôme, Le Boulay, Tours).

« — De Tours jusqu'à Saint-Jacques par Bordeaux (Sainte-Catherine-deFierbois, Sainte-Maure, Châtellerault, Poitiers, Lusignan, Melle, Aulnay, SaintJean-d'Angély, Saintes, Pons, Mirambeau, Blaye, Bordeaux, Belin, Muret, Labouheyre, Laharie, Lesperon, Dax, Sordes, Garris, Ostabat, Saint-Jean-Pied-dePort, Roncevaux).

« — Retour de Saint-Jacques par Toulouse ou Montpellier. » ^[17]

On dispose, enfin, de la *carta itineraria Europæ*, dessinée entre 1470 et 1511 par Martin Waldseemüller ^[18] et dédiée à Charles Quint. Orientée avec le nord au bas de la feuille, elle dessine deux voies venant des pays germaniques et se dirigeant vers l'Espagne. L'une, l'*Oberstrasse* (route du haut) traverse la Suisse, descend le cours du Rhône, traverse le Languedoc puis rejoint Toulouse, Auch, Maubourguet, Moorlas, Orthez, Orion, Sauveterre-de-Béarn, Saint-Jean-Piedde-Port et franchit les Pyrénées par le col de Roncevaux. Elle se dirige vers Compostelle à travers Navarre, Castille, Léon et Galice par le chemin classique. L'autre route, la *Niederstrasse* (route du bas) passe, elle, par Paris, Orléans,

Tours, Saintes, Blaye et la côte basque.

À chacun « son » chemin de Saint-Jacques

Mais force est de constater que chacun fait son chemin selon ses propres critères. En 951, l'évêque du Puy, Godescalc ^[19], s'est arrêté au monastère Saint-Martin d'Albelda, près de Logroño, mais ne donne aucun indice pour connaître son chemin en France. En 1164, Mathieu de Lorraine ^[20] passe à Cluny, ce qui paraît logique. En 1341, sainte Brigitte ^[21] de Suède et sa suite vont d'abord à Cologne et Aix-la-Chapelle avant de se retrouver à la Sainte-Baume, en Provence. Ils s'embarquent à Marseille et arrivent par mer sur les côtes espagnoles. On les retrouve seulement à Compostelle puis à Arras au retour. Thibaud de Blois ^[22], vers 1360, rentre par Limoges, et à la même époque un mercier anglais ^[23] teste à Montbrison (Loire), ce qui à l'évidence n'est pas le chemin le plus court pour Compostelle, mais doit correspondre à une logique qui nous échappe. En revanche, on comprend mieux Macé de Fresnes ^[24] qui, ambassadeur de Charles V en 1371, passe d'abord par Avignon avant de gagner Aragon et Castille. En 1383, le chemin suivi par trois musiciens ambulants anglais dont nous avons déjà parlé, est à l'évidence un tracé commercial et très personnel puisqu'ils suivent la cour et vont ensuite de château en château selon les recommandations qu'on leur donne : Londres, Douvres, Calais, Boulogne puis à nouveau Calais. Ensuite Paris, Orléans, Sully-sur-Loire, Mehun-sur-Yèvre, Bourges, Ygnay, Lyon, Avignon, Béziers, Montpellier, Narbonne, Perpignan puis Parlare en Aragon, Barcelone, Tarragone, Tourtouse, Valence, Bienagnisil, Gandie (où on leur refuse un sauf-conduit pour la Castille) et à nouveau Valence, Tourtouse, Fassette, Mouson, Olite en Navarre. Robert de Wourdreton remonte ensuite à Paris par une route qui semble la plus directe, bien que différente un peu des *Itinéraires de Bruges* : Pampelune, Villesegure, Bayonne, Bordeaux, Libourne, Montlieu, Pons, Saint-Jean-d'Angély, Niort, Partenay, Tours, Vendôme,

Bonneval.

En 1388, les sept pèlerins bourbonnais partis de Rouche (Allier) traversent la Vézère entre le mont Gargan et Tulle à hauteur de Treignac. Ils vont donc au plus droit, mais sont attaqués par des brigands et remontent à Limoges pour remercier saint Martial de les avoir sauvés et certainement retrouver une route plus fréquentée. En 1397, deux pèlerins^[25] partis de Lille passent à Montgiscard (Haute-Garonne) à une quinzaine de km au sud-est de Toulouse. Ont-il évité la ville ? Jean de Werchin^[26] en 1402, trop laconique à notre goût, part de Coucy (Aisne), traverse le « royaume de France » puis Bordeaux (ville anglaise), Navarre, Castille et Compostelle. En 1413, quatre compagnons^[27] partis de Tournai passent par Senlis et en 1442 le duc Henri II le Pacifique^[28] (1411-1473) rentre en Allemagne en passant par Dijon.

En 1466, lorsque Marguerite de Savoie^[29], tante de Louis XI passe par Troyes, Montargis, Amboise et Saumur, on perçoit un certain nombre de visites à effectuer en route, en particulier au roi et au duc d'Anjou. En 1490 Jean de Tournai revenant de Rome et allant à Compostelle entre en France par le Mont-Genève. Il traverse ensuite Sisteron, Saint-Maximin, Montélimar, Nîmes, Béziers, Toulouse, Auch, les Landes, Saint-Palais, Saint-Jean-Pied-de-Port et Roncevaux. Au retour, il remonte par Bordeaux, Blaye, Plassac, Pons, Saintes, Tours puis Orléans, Paris, Douai et Valenciennes. Il est d'ailleurs curieux de constater que les voyageurs passent souvent par Orléans pour remonter à Paris, alors que la route directe Paris-Tours existe déjà. En 1494, le médecin Jérôme Münzer^[30] rentre à Nuremberg par Pampelune, Navarrenx, Morlaas, Toulouse, Montauban, Cahors, Gourdon, Souillac, Brive, Uzerche, Saint-Léonard, Limoges, Poitiers, Tours, Amboise, Blois, Cléry, Orléans, Paris. Encore une autre route...

En 1495, le moine Herman König^[31] propose deux itinéraires : la route supérieure (*Oberstrasse*) partant de Einsiedeln (Suisse) passant par Berne, Lausanne, Genève, la Savoie, Aix-les-Bains, Chambéry, Voiron, Saint-Marcellin, la vallée de l'Isère, Valence, Arles et la route qui part vers

Compostelle. La route inférieure (*Niederstrasse*) est celle du retour, Bordeaux, Blaye, Pons, Saintes, Tours, Paris, Clermont, Arras, Douai, Valenciennes, Mons, Bruxelles, Maastricht, Aix-la-Chapelle. Enfin, en 1496, Arnold von Harff ^[32] entre en France par le Mont-Cenis, Grenoble, Valence, Pont-Saint-Esprit, Nîmes, Toulouse, Auch, Orthez, Roncevaux puis le Camino Frances. Retour par le tunnel de Saint-Adrien, Fontarabie, Bordeaux, Blaye, Etauliers, Mirambeau, Plassac, Saint-Genis-de-Saintonge, Belluire, Pons, La Jard, Saintes, Taillebourg, Saint-Savinien, Tonnay-Boutonne, Gué-Charraud, Croix-Chapeau, La Rochelle, Villedoux, Le Braud, Sainte-Gemme-laPlaine... Nantes, le Mont-Saint-Michel.

On voit donc à l'évidence que les pèlerins de Compostelle empruntent au choix le réseau routier médiéval, selon des critères propres à chacun. Rappelons de surcroît qu'aucun itinéraire n'est jamais fixé définitivement et qu'il peut être emprunté ou abandonné au gré de l'aménagement d'un nouveau lieu d'hospitalité ou des modifications de tarif d'un péage. Un exemple littéraire du XIII^e siècle illustre particulièrement bien ce fait, le poème de saint Julien où l'on voit Julien recevoir du pape l'absolution pour le meurtre de ses parents à condition qu'il crée un hôpital dans un passage dangereux : « Et je vous donnerai pénitance... que vous puissiez un lieu trouver qui soit en périlleus passage, où passent fols et sages, et marchants et pèlerins... » Julien et son épouse partent à la recherche de cet endroit :

« Ils trouvèrent un lieu sur une berge près d'un bocage. Firent une pauvre auberge entre le bois et le chemin où passe maint pèlerin. Ce pas estoit fort périlleux. Beaucoup d'hommes y sont morts car sur l'eau n'y avoit ni pont ni planche. Souvent pèlerins s'y noient et souvent furent volés par larrons. Là ils se sont installés tous les deux, un petit toit ont dressé pour héberger les passants... Et ceux qui ne peuvent marcher les lève et les couche très humblement... Si bien que ceux qui gisoient ici, en leur pays disoient partout à ceux qu'ils rencontraient le bien qu'ils trouvoient en cet hostel, que jamais ils ne virent de gens plus doux. Beaucoup y allèrent et vinrent à cet

hostel qu'ils trouvoient à ce passage. Le chemin en estoit plus sûr, et plus hanté de pèlerins, de marchands, de clercs, de moines, d'abbés, d'évêques, de chanoines... Ils en aimoient mieux le pas, fols et sages pouvoient dire que c'estoit l'hostel Saint-Julien... »

Les chemins de Saint-Jacques dans le Sud-Ouest de la France

Hormis les *Itinéraires de Bruges*, les routes mentionnées ci-dessus ne portent pas le nom spécifique de chemin de Saint-Jacques. Il faut attendre le Sud-Ouest de la France pour le voir s'individualiser. À la frontière, le monastère de Roncevaux, fort de Charlemagne et du Turpin, exprime ses liens avec Compostelle dans « La Preciosa »^[33] écrite entre 1199 et 1215. En 1322, Édouard II, roi d'Angleterre, dit encore de cet hôpital qu'il fut « fondé principalement pour les pèlerins de Saint-Jacques »^[34]. Compostelle ayant eu des possessions dans le Sud-Ouest, il semble qu'en effet les chemins y soient mieux connus que partout ailleurs. On trouve ainsi mention du « chemin de Saint-Jacques » en 1272 tout près de Bordeaux, en 1287 près de Gradignan, dans les Rôles Gascons^[35]. En 1324, Amanieu VII d'Albret^[36] lègue par testament des sommes aux hôpitaux qui se trouvent « sur le chemin arroumieu depuis Bordeaux jusqu'à Pampelune pour la sustentation des pauvres de Dieu qui sont abrités dans ces hôpitaux, qui feront le pèlerinage à Mgr. saint Jacques ».

Les pèlerins de Saint-Jacques font indéniablement partie du paysage, dans ce dernier tiers du XIV^e siècle qui vit passer tant de gens se dirigeant vers l'Espagne. Froissart encore, qui y voyage en 1388, entend raconter que, quinze ans plus tôt, tous les voyageurs traversant les Landes étaient détroussés, à l'exception des pèlerins de Compostelle^[37] : « Nul ne pouvoit passer ne chevaucier ce pas se il n'estoit pelerin alant à Saint Jaques, tant fort qu'il fust, qui ne fut pris, mort ou raençonné. » En cette même année 1388, dit-il, le mouvement pèlerin des

chevaliers vers l'Espagne n'est pas tari. Il raconte que, lorsque le duc Jean de Lancastre annonça fièrement que sa fille allait peut-être épouser le duc de Berry, il avertit en premier le comte de Foix car il savait que « par son hôtel passent souvent de nobles étrangers revenant de rendre visite au roi d'Espagne ou s'en retournant de Saint-Jacques » et que ceux-ci transmettraient la nouvelle dans leurs pays respectifs^[38]. La *Chronique de Bertrand du Guesclin*^[39] fait également référence aux pèlerins de Saint-Jacques qui circulent en Aquitaine tout comme, en 1394, une lettre des capitouls de Toulouse aux consuls de Montpellier^[40].

Mais ailleurs, les mentions sont plus floues. Comment définir, par exemple, l'indication que donne l'évêque de Saint-Papoul (Aude), Pierre Soybert, entre 1427 et 1451, à savoir que son diocèse « est au centre du Languedoc, sur le chemin de Saint-Jacques en Galice »^[41] ? La route qu'il indique est fort large et suppose que les pèlerins utilisent tous les chemins qui mènent de son diocèse à l'Espagne. Le problème est tout aussi complexe dans la région de Montpellier, traversée par les voyageurs venant du sud-est et se dirigeant vers l'Espagne. De fait, à Villeneuve-les-est mentionné^[42] « chemin de Saint-Jacques un Maguelonne en 1139, partant de la cathédrale de Maguelonne par un chemin difficile qui longe la mer. De même, une *via publica Sancti Jacobi*^[43] existe à Gigean en 1260, l'un et l'autre chemins pouvant mener certes à Compostelle mais tout simplement à l'hôpital Saint-Jacques de Montpellier situé au nord-ouest de la ville, dans le faubourg SaintJaumes. Ou encore à Manguio à un prieuré Saint-Jacques ou SaintJaumes^[44].

Dans les villes situées plus au nord, les questions se posent encore plus nombreuses. Si l'on tient compte du faible nombre de pèlerins en route pour Compostelle, il semble bien difficile que les routes qui y mènent aient pris le nom de cette ville aussi lointaine.

Puisse cette mise au point historique faire comprendre qu'aucun tracé d'aujourd'hui ne doit s'imposer sous couvert de l'histoire et que le rôle des guides doit être de signaler les anciens lieux de pèlerinages locaux — ils sont nombreux

à subsister — et de recréer des miniitinéraires incluant d'autres éléments du patrimoine local et destinés à des pèlerins de toute nature, disposant d'un temps libre plus ou moins long. Reliés les uns aux autres, ces chemins peuvent à terme mener jusqu'à Compostelle, selon une route personnalisée, construite selon la manière de faire des pèlerins médiévaux.

Notes du chapitre

- [1] ↑ C. Higounet, Les relations franco-ibériques au Moyen Âge, *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1610*, CTHS, Pau, 1969, Paris, 1972, vol. 1, p. 3-16.
- [2] ↑ A. Ramière de Fortanier, Pèlerins et pèlerinages dans l'Aude, *Le pèlerinage, Cahiers de Fanjeaux*, n° 15, 1980, p. 238.
- [3] ↑ H. Röckelein et G. Wendling, Chemins et traces des pèlerins de Saint-Jacques dans la Haute-Rhénanie, *Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Patrimoine architectural, Rapports et études n° 16, 1989, p. 36-39.
- [4] ↑ Arch. dép. Vienne, série H, Fontaine-le-Comte, liasse 13.
- [5] ↑ Arch. dép. Vienne, G. 317, Grand Gauthier du duc de Berry, fol. 30.
- [6] ↑ Arch. nat. P 520/3 fol. 7 v°.
- [7] ↑ Arch. dép. Vienne, C 475, dénombrement du Breuil de Bréchou.
- [8] ↑ Paris, BN, ms. 12754, fol. 268.
- [9] ↑ *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, éd. Pastoret..., t. XVIII, p. 440, Lettres confirmatives d'une donation d'Alphonse en faveur de Saint-Eutrope de Saintes, vidimus de 1469.
- [10] ↑ Arch. dép. Sarthe, 3 0833, plan cadastral de la commune de Domfront, 1867 et matrices.
- [11] ↑ *Li romans de Raoul de Cambrai et de Bernier*, éd. Edward Le Glay, Paris, 1840, chap. CCCXXXV, v. 8345-8364.
- [12] ↑ *Orson de Beauvais*, éd. G. Paris, Paris, 1899.
- [13] ↑ *Gerbert de Mez*, éd. Pauline Taylor, Namur, 1952 (alias *Yon de Metz* alias *Anseïs de Metz*, partie de la *Geste des Lorrains*).
- [14] ↑ *Legende vom heiligen Julianus*, *op. cit.*
- [15] ↑ Pierre de Vangadice, Vie de saint Thibault, XII^e siècle, trad. fr. XIII^e siècle R. Thompson (éd.), *Two old french poems of saint Thibaut*, Londres, 1936.
- [16] ↑ *Troubadours cantaliens (Les)*, trad. duc de La Salle de Rochemaure et R. Lavaud, Paris, 1910, t. II, p. 524-533 ; R. Nelli, Trois poèmes autour d'un pèlerinage, *Cahiers de Fanjeaux* n° 15, p. 79-91.
- [17] ↑ Bibliothèque de l'Université de Gand, ms. n° 23 ; *Itinéraires brugeois*, appendice, p. 157216, à

Gilles le Bouvier, *Livre de la description des pays*, éd. E. T. Hamyroll. Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie, t. 22, Paris, 1908.

[18] † Innsbrück, Tiroler Landesmuseum, éd. de 1520.

[19] † Paris, BN, ms. lat. 2855, x^e siècle, fol. 69v^o.

[20] † *Recueil des chartes de Cluny*, éd. Bruel et Bernard, n° 4217.

[21] † *Vita sanctæ Birgittæ*, éd. Claes Annerstedt, *Scriptores rerum Suecicarum*, Upsaliae, 1871, t. III-2, chap. XIV, p. 185-206.

[22] † Geoffroy de Breuil, prieur de Vigeois, *chronique*, Recueil des historiens des Gaules et de la France, Paris, 1781, t. XII, p. 439 e.

[23] † Arch. dép. Loire, chambre des comptes de Montbrison, B 1876, fol. 93.

[24] † *Mandements et actes divers de Charles V, 1364-1380*, éd. L. Delisle, Paris, 1874, p. 411, n° 803.

[25] † Arch. nat. JJ 153, fol. 102, n° 165.

[26] † Enguerran de Monstrelet, *Chroniques*, éd. L. Douët d'Arcq, 6 vol., Paris, 1857-1862, t. I, p. 39-43, chap. VIII.

[27] † Paris, Arch. nat. JJ 167, fol. 238 v^o, n° 156.

[28] † Olivier de La Marche, *Mémoires*, Paris, SHF, Paris, 1883, vol., t. I, p. 272.

[29] † *Lettres de Louis XI*, éd. Joseph Vaesen, Paris, 1903, t. III, n^{os} 268 et 275.

[30] † E. Ph. Goldschmidt, Le voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France, *Humanisme et Renaissance*, t. VI, 1939, notes et doc. p. 55-75, 198-220, 324-348, 529-539.

[31] † H. König, *Die Walfahrt und Strass zu Sankt Jacob*, Strasbourg, 1495, réimpr. fac-similé 1892, BN Strasbourg.

[32] † H. Beckers, Die Reisebeschreibung Arnolds von Harff, *Jakobus Studien, Deutsche Jakobspilger und ihre Berischte*, heraus gegeben von K. Herbers, Tübingen, 1988, p. 51-60.

[33] † Éd. Vasquez de Parga..., *La peregrationes a Santiago...*, op. cit., t. III. p. 66-70, trad. J. N. Antille, *Ultreia...*, mai 1993, p. 48-53.

[34] † Paris, Arch. nat. M 39, n° 6.

[35] † Rôles Gascons, t. II, n° 1092.

[36] † Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, E. 27.

[37] † Jean Froissart, *Chroniques*, éd. S. Luce puis L. Mirot, Paris, Société de l'Histoire de France, 1869-1975, 15 vol., t. XII, § 9, p. 39 ; P. Contamine, Froissart : art militaire, pratique et conception de la guerre, J. J. N. Palmer dir., *Froissart : historian*, Suffolk, St. Edmundsburg Press, 1981, p. 132-144.

[38] † Jean Froissart, *Chroniques*, op. cit., t. XV, § 264, p. 28, n. 1.

[39] † Bertrand Cuvelier, *La chanson de Bertrand du Guesclin*, v. 1380-1387, éd. J.-C. Faucon, 3 vol., Toulouse, Éd. Universitaires du Sud, 1991.

[40] † Arch. mun. Montpellier, *Grand chartrier*, cassette B. 15, n° 193. Oudot de Daimville, *Documents omis dans l'inventaire du grand chartrier*.

[41] † Arch. dép. Aude, G 233, cartulaire de Saint-Papoul, fol. 28-29.

[42] ↑ Arch. mun. Montpellier, AA1, *Liber instrumentorum memorialium*, éd. A. Germain, Montpellier, 1884-1886, p. 271, art. CXXXVII.

[43] ↑ Cartulaire de Maguelonne, t. II, n° 550 p. 625.

[44] ↑ Arch. dép. Hérault, G. 4131-4134.

Livre II. Pèlerinages et pèlerins à Compostelle

Compostelle vécue : les pèlerins historiques

Compostelle vécue : les pèlerins historiques

Au terme d'une sévère critique historique visant à séparer les pèlerins ayant réellement accompli le pèlerinage à Compostelle de ceux qui furent de pures inventions, il reste à tenter une compréhension plus fine de leur démarche. Il semble possible de les faire entrer dans une typologie nouvelle qui renonce à toute recherche du vrai ou du faux pèlerin^[1] et qui admette l'évolution du sens du mot « dévotion ». Cette classification tiendra compte non plus d'une motivation impossible à connaître, mais de la place occupée par le pèlerin dans l'échelle sociale.

Mais auparavant il convient néanmoins d'examiner, en essayant de leur donner leur juste place, quelques pèlerins bien spécifiques : les candidats à la sainteté, les pèlerins par procuration, les pèlerins pénitentiels.

Notes du chapitre

[1] ↑ V. Galent-Fasseur, *L'épopée des pèlerins*, Paris, PUF, 1997.

Chapitre X

Pèlerins par dévotion pure

Le sens du mot « dévotion » a beaucoup évolué au fil des siècles. Aujourd'hui, en ce siècle où l'Église et l'État sont bien séparés, il signifie « zèle pour la religion et les pratiques religieuses ». Mais, jusqu'au ^{xvi}^e siècle, le mot, en plus de ce sens religieux, était employé dans le langage profane, voire même dans le langage galant, comme synonyme de « dévouement ». Si la racine « vœu » a une connotation religieuse, ce mot employé dans un contexte profane signifie simplement un désir de voir s'accomplir quelque chose. De surcroît, même employé dans son sens religieux, le mot n'incluait nulle exclusive dans la pratique du pèlerinage. Il n'en reste pas moins que quelques rares pèlerins, plus ou moins candidats à la sainteté, sont allés à Compostelle dans un esprit de dévotion pure, aucun n'étant d'ailleurs français. En France, les pratiques purement dévotionnelles se marquent plutôt par des pèlerinages effectués par autrui.

Sur le chemin de la sainteté

Le biographe de Bonne de Pise ^[1] (v. 1156-1207), écrivant au ^{xiii}^e ou ^{xiv}^e siècle, fait d'elle une pèlerine de Saint-Jacques, multi-récidiviste et visionnaire, ce qu'elle fut vraisemblablement. À Pise, elle vit chez les chanoines de Saint-Augustin qui dirigent sa paroisse. Un jour le Christ lui apparut et lui demanda d'aller visiter le tombeau de saint Jacques en Espagne « qui t'a déjà rendu visite plusieurs fois avec moi ». Elle accomplit le pèlerinage et revient, accompagnée de saint Jacques soi-même. Au retour, près de Pise, elle et lui demandent

l'hospitalité à une pauvre vieille qui les reçoit dans sa cabane et leur explique qu'elle souhaite construire une église Saint-Jacques mais que les moyens lui manquent. Son souhait est réalisé immédiatement : ce fut Saint-Jacques de Podio. Bonne visita neuf fois Compostelle, toujours approuvée par le Christ, souvent accompagnée de saint Jacques, lequel lui fait accomplir plusieurs miracles. Elle mourut le 29 mai 1207 après un dernier pèlerinage à Saint-Jacques, accompli miraculeusement. Elle fut enterrée dans le monastère de chanoines augustins, sur la rive gauche de l'Arno. Bonne n'a pas été canonisée, mais est honorée à Pise comme une sainte.

De cette même veine est encore le pèlerinage — bien réel également — d'une noble laïque, sainte Brigitte de Suède et celui de son mari, pèlerins en 1341-1342, d'après la plus ancienne des *Vies* de sainte Brigitte, écrite peu après sa mort par son confesseur Pierre de Skenninge (guéri miraculeusement à Compostelle) et son secrétaire Pierre d'Alvastra ^[2]. Brigitte est née en 1302 à Finstad près d'Uppsala, dans une famille très noble et très pieuse. Elle épousa, en 1320, Ulf Gudmarson, sénéchal de Néricie, dont elle eut 8 enfants. En 1341-1342, elle et son mari font vœu de chasteté et partent pour Compostelle (ils suivent la tradition de la famille de Brigitte qui s'y rendait depuis 4 générations). Ils sont accompagnés de laïcs et d'ecclésiastiques, de moines et de prêtres, de frères mendiants de divers ordres. Première halte à Cologne, puis Aix-la-Chapelle et, sans transition, la Sainte-Baume. Ils s'embarquent à Marseille et arrivent par mer sur les côtes espagnoles. Le livre de ses *Révélations* ^[3] laisse deviner des raisons politiques, ce qui n'a rien d'exceptionnel. On la voit introduite dans la cathédrale par les chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques et prier pour « réveiller chez les fidèles le désir de croisade ». Au retour, les pèlerins traversent la France. Ulf tombe malade à Arras et manque de trépasser. Les époux décident de se séparer pour entrer en religion. Après la mort de son mari, en 1344, elle a ses visions. Elle va à Avignon où elle presse les papes de retourner à Rome. Elle-même y assiste au jubilé de 1350 et y reste. En 1372 elle part à Jérusalem, et elle meurt à son retour à Rome, le 23 juillet 1373. Elle fut

canonisée par Boniface IX et par le concile de Constance.

Ces exemples, joints à ceux de la littérature hagiographique, vraie ou embellie, engendrèrent à leur tour des désirs de pèlerinage. Parmi ceux qu'ils ont pu susciter chez des laïcs, le plus extravagant est sans doute celui de Margerie Kempe. Margerie Kempe est née en 1373 sur la côte Est de l'Angleterre, fille de l'un des maires du port. Elle épouse en 1393 John Kempe, qui exerce aussi des fonctions municipales. À la naissance de son premier enfant, elle souffre d'une dépression qui se termine au bout d'un an, lorsque le Christ lui révèle son amour. Elle se lance alors dans la vie mondaine tout en mettant au monde 14 enfants qui moururent pratiquement tous. En 1413, elle arrive enfin à convaincre son mari de faire vœu de chasteté devant l'évêque. Elle part ensuite en pèlerinage, pour visiter tous les endroits où le sacré s'est manifesté de façon privilégiée. Vers 1430, elle fit consigner son expérience spirituelle par écrit dans un manuscrit qui ne fut retrouvé qu'en 1934. En voici quelques extraits :

« Deux ans avant qu'elle ne parte, NS lui donna intérieurement l'ordre de se rendre à Rome, à Jérusalem et à Saint-Jacques de Compostelle. Elle l'aurait fait volontiers mais elle n'avait pas d'argent. NS lui dit qu'il pourvoira à ses besoins, qu'il lui enverra des amis pour l'aider, qu'elle en reviendra saine et sauve, qu'aucun Anglais ne mourra sur le bateau où elle sera, qu'il veut qu'elle porte uniquement des vêtements blancs à l'exclusion de toute autre couleur... Si je pars vêtue autrement que ne le sont les femmes pudiques, j'ai peur que l'on me diffame. » ^[4]

Avant son départ pour Saint-Jacques, un homme lui donne quarante pence pour qu'elle s'achète un manteau de peau, une femme sept marcs pour qu'elle prie à son intention à Saint-Jacques. Elle attend un bateau à Bristol pendant six semaines. Aucun ne pouvait faire voile pour Santiago parce qu'ils étaient tous réquisitionnés pour le roi. D'autres pèlerins cherchent de port en port, mais reviennent à Bristol. Au milieu de l'hostilité générale tant elle se fait remarquer

par ses pleurs et ses cris, elle rencontre un homme qui l'invite à dîner, lui donne dix marcs et s'offre à l'aider. Un bateau arrive de Bretagne, on l'équipe et on le met en état pour faire voile pour Saint-Jacques. Avant d'accepter de l'embarquer, le capitaine du navire l'envoie se présenter à l'évêque de Worcester, à trois miles de là, lequel la reçoit très bien et lui donne de l'or. Les autres la préviennent que si un ouragan survient, ils la jetteront à la mer, car le bateau est moins sûr avec elle comme passagère. Les vents sont favorables et ils débarquent sept jours plus tard. Tous sont très aimables avec elle pendant les quatorze jours qu'ils passent là-bas. Ils rentrent en cinq jours.

Un seul homme, un noble savoyard, semble partir dans un but unique de dévotion, bien que les circonstances ne soient pas très claires. Jacques, comte de Challant (dans le val d'Aoste), seigneur d'Emaville fait son testament en 1458 avant de partir pour Compostelle « dans un but de pénitence ». Rien que de plus normal, si ce n'est cette clause alarmiste : « s'il ne peut le faire lui-même... que l'âme du seigneur testateur lui-même soit toujours recommandée au Dieu éternel ». Qu'il y ait un empêchement à ce projet, soit. Mais pourquoi, immédiatement après, évoquer l'âme, s'il ne craignait pas de mourir ? Cet homme est encore jeune, son fils est un enfant. Seule une maladie peut le clouer sur place. Et c'est bien la maladie qui a raison de lui, juste avant son départ, ainsi que le raconte Pierre Bois dans sa *Chronique de Challant* :

« ... Puis fit de belles recommandations et paroles, touchant chacun particulièrement, comme s'il partait en pèlerinage :-"À Dieu. Je estois prest d'aller à Sainct-Jacques en Gallice. Je veux rendre mon voyage." Et il est vrai car il avait apprêté finances, chevaux, habillement et bonne compagnie pour partir. Mais du drap de brunette on fit robes de deuil » ^[5] .

Le chroniqueur termine en souhaitant que le jeune Louis, fils de Jacques, puisse accomplir ce pèlerinage en son âge adulte, à la place de son père défunt.

Les chanoines en pèlerinage

Peu de religieux vont sur les chemins de Compostelle, l'exercice du ministère des curés leur interdisant de longues absences, et la règle bénédictine obligeant à la stabilité de la vie dans les monastères.

On a connaissance des pèlerinages des chanoines car ils sont obligés de demander une autorisation d'absence s'ils veulent bénéficier de leurs revenus durant ce temps. Certains textes règlementent d'ailleurs la durée de ces absences, toutes assez brèves, ce qui explique peut-être le nombre relativement faible de ceux qui en profitent, tout au plus un ou deux par chapitre pendant toute la durée des siècles médiévaux. Au XIII^e siècle, les chanoines de la collégiale d'Eymoutiers ^[6], en Limousin, disposent de deux mois pour aller à Compostelle. En 1409, lorsque Robert Le Fourbisseur ^[7], chanoine de la cathédrale de Laon souhaite partir, son chapitre lui accorde seulement sept semaines, bien que la distance soit nettement plus grande. En 1413, le jour même de son entrée au chapitre cathédral de Reims, Guillaume Hurballe, demande congé pour aller en pèlerinage à Saint-Jacques. On le lui accorde, en vertu de l'existence d'une association confraternelle entre les deux chapitres de Reims et de Compostelle, impliquant que les membres d'un chapitre sont accueillis dans l'autre comme s'ils en étaient membres

« le même jour, à ce même Guillaume Hurballe il a été octroyé des lettres testimoniales et copie d'une lettre de confraternité car il veut partir à Saint-Jacques en Galice » ^[8].

Un autre chanoine de ce même chapitre, Jean Convent ^[9] († 1486), y est lui aussi allé vers 1484. Cette même année, ce sont deux chanoines de Chartres qui demandent à partir ensemble, Gilles Mureau et Pierre Plumé ^[10]. Le premier, fils d'un marchand de Bonneval, est maître des enfants de chœur. Il était allé à Jérusalem l'année précédente. Le second est fils d'un épicier, membre d'une

famille d'échevins et de magistrats chartrains. Durant l'été précédent, il a été cité en justice afin de répondre d'une inculpation de faux, mais rien n'indique un lien quelconque entre cette affaire et son départ. Leur absence n'a pas excédé deux mois.

Les pèlerinages par procuration

Rois immobiles

Hormis le roi Louis VII qui va à Compostelle (v. chap. XIII), aucun roi de France ne se déplace pour accomplir ce grand pèlerinage. En revanche, ils envoient souvent des pèlerins par procuration, mais dans un cadre qui ajoute clairement la diplomatie à la dévotion. Un seul exemple poussé à l'extrême, la dévotion du roi Louis XI pour saint Jacques. Elle est d'une grande constance, même si elle est fortement teintée de politique. S'il ne va jamais à Compostelle, il témoigne d'une sollicitude permanente pour le sanctuaire galicien. Dès 1444, encore dauphin, il y envoie un pèlerin. Son précepteur, conseiller et confesseur, Jean Majoris, affirme avoir reçu du trésorier du Dauphiné la somme de 750 livres tournois pour « icelle convertir et employer à faire faire certains pèlerinages et veuz fais par mondit seigneur tant à Saint-Jacques en Galice comme ailleurs » ^[11]. Trois ans plus tard, en 1447, il offre à la cathédrale une magnifique forteresse en argent d'une valeur de 1 000 ducats ^[12]. Toujours dauphin, en 1456, il choisit cinq églises dont celle de Saint-Jacques-de-Compostelle ^[13] pour bénéficier d'une offrande de 12 000 écus chacune (les autres étant Notre-Dame de Cléry, Saint-Pierre de Rome, Saint-Michel, Saint-Claude et l'œuvre du Pont-Saint-Esprit). Implore-t-il les prières de ces lieux pour qu'ils le protègent de son père qui menace de l'arrêter et de le déshériter au profit de son frère ?

Enfin roi, l'un de ses premiers gestes consiste à donner encore, le 3 novembre

1461, 600 écus d'or au sanctuaire de Compostelle « laquelle somme à notre singulière dévotion nous avons donnée et aumosnée icelle église... » ^[14] . Il est ensuite difficile de ne pas voir une quelconque intervention de sa part dans l'envoi en pèlerinage de sa mère, Marie d'Anjou ^[15] , en 1463. Certes, en tant que fille de Yolande d'Aragon, un voyage en Espagne n'est pas pour lui faire peur, mais il est néanmoins curieux de la voir partir à l'automne, pour le simple fait, officiel, d'aller s'assurer que le vœu des rois de France d'entretenir à perpétuité les deux cierges allumés devant l'autel de la chapelle des rois de France était réellement exécuté. Pour financer ce « joyeux voyage de Monsieur S. Jacques en Galice », la reine suspendit le paiement de ses officiers. Joyeux voyage qui s'achève tragiquement car la reine mère mourut sur le chemin du retour, le 29 novembre 1463, près de Parthenay, à l'abbaye royale des Châtelliers (Saint-Giraud, cne. de Chantecorps, Deux-Sèvres) où elle fut inhumée. Son corps fut ramené à Saint-Denis en janvier suivant, tandis que ses entrailles restaient sur place. Elle avait 59 ans. On imagine volontiers les souffrances qu'elle a dû endurer tout au long du chemin, lorsque s'est déclarée la maladie qui devait l'emporter, avant de devoir interrompre sa route. Son fils l'avait-il envoyée là-bas pour une autre raison ? S'agissait-il d'organiser quelque projet matrimonial pour rétablir l'ancienne entente franco-espagnole ? Et, en 1466, n'a-t-il pas profité du pèlerinage de sa tante, Marguerite de Wurtemberg, pour lui confier quelque projet matrimonial (entre son frère Charles de Guyenne et Isabelle de Castille ?). Marguerite de Savoie ^[16] est deux fois sa tante (épouse en premières noces de l'oncle maternel de Louis XI, Louis III d'Anjou puis en secondes noces de Louis de Savoie, oncle de Charlotte de Savoie épouse de Louis XI). Rien n'a filtré des raisons politiques de ce voyage à Compostelle, évoquées simplement lors de la rencontre avec Louis XI, pour parler d'« aucunes de ses affaires » avec lui. Elle doit également rencontrer le roi René. On est à l'époque de la Guerre du bien public. La sœur de Louis XI, Yolande, est l'épouse du duc de Savoie Amédée IX, mais cet allié du roi est rien moins qu'incertain car dans le même temps il signe des alliances avec la Bourgogne. Le but ultime du voyage est bien le pèlerinage

à Compostelle, dont on ne connaît rien de plus que ce qu'en a dit Louis XI dans les lettres où il prie les habitants de Troyes puis d'Amboise de la recevoir dignement. Marguerite et Louis se sont rencontrés à Montargis.

En mars 1467, Louis XI rétablit durablement la fondation par Charles V des trois messes quotidiennes à la chapelle des rois de France ^[17]. Le 20 mai 1479, il honore un autre vœu qu'il a fait (en puisant dans la caisse des pensions qu'il verse à ses obligés) ainsi qu'il l'explique à son conseiller général des finances, François de Genas : « Pour fournir à certaine grant somme de deniers que j'ay vouée à Mons. saint Jacques de Gallice, j'ay ordonné certaines pensions estre prises et retranchées, et entre autres celle de Mons. d'Alby » ^[18] (l'évêque Louis d'Amboise, son lieutenant général en Roussillon et en Cerdagne, lequel est scrupuleusement remboursé deux ans après exactement, le 20 mai 1481).

S'il n'est jamais allé à Compostelle, Louis XI en avait pourtant formé le vœu. En vieillissant, il s'est rendu compte qu'il ne pourrait jamais honorer ce vœu et, le 15 octobre 1482 il charge M. de La Heuze d'obtenir pour lui auprès du Pape qu'il le relève de ce vœu « d'aler en personne à Monseigneur Saint Jacques ». Il exige de son messenger d'obtenir que cette autorisation soit prononcée de la bouche même du Saint-Père et qu'elle soit confirmée par une lettre officielle ^[19]. Il est fort possible qu'il ait proposé une offrande importante en échange. En effet, en juillet de l'année suivante il envoie 3 pèlerins (Antoine de Mortillon, son maître d'hôtel et deux échevins de La Rochelle afin qu'ils fassent fondre deux grosses cloches sur place et les placer dans le clocher. Avant que de mourir, le 30 août 1483, le roi a su que ses 6 000 livres tournois permettraient de fondre trois cloches, et que le chapitre de Compostelle disait des messes à son intention. La troisième cloche fut fondue un peu plus tard, et le clocher devint « la torre del Rey de Francia » (l'actuelle Torre del reloj) ^[20]. Il convient de noter que la présence des échevins de La Rochelle indique que la Saintonge, dûment surveillée par le roi, continue d'honorer le legs testamentaire d'Alphonse de Poitiers (v. p. 210). Ils sont à l'évidence porteurs des deniers de la région.

Princesses et princes immobiles

La coutume de ne pas partir soi-même en pèlerinage et d'y envoyer quelqu'un à sa place se perçoit, discrète, au début du XIV^e siècle. Elle commence par les femmes, la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel tout d'abord, suivie par deux autres grandes dames, Mahaut d'Artois et Jeanne de Bretagne. Tout se passe comme si leur rang ne leur permettait pas de partir pour un aussi long voyage. Toutes doivent connaître le fameux sermon dissuasif d'Etienne de Bourbon relatant l'interdiction faite à la reine Blanche de Castille. En 1305, Jeanne de Navarre-Champagne envoie Pierre Le Barbier et le charge de donner au passage 8 livres à la cour de Navarre ^[21] .

Puis la très célèbre Mahaut, comtesse d'Artois à la vie hérissée de drames, eut souvent recours à saint Jacques. On l'a vue participer à la construction de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris et à l'embellissement de l'autel Saint-Jacques d'Aire-sur-la-Lys. Même s'il est difficile de percevoir ses chagrins à travers des livres de comptes, ces derniers permettent néanmoins de voir qu'ils coïncident souvent avec l'envoi d'un pèlerin à Compostelle. La première fois, en 1305, elle envoie un nommé Gauteron prier là-bas pour « notre demoiselle qui était malade ». En 1312, sans que la raison en soit donnée, elle charge son chapelain de lui trouver deux pèlerins. À la mort de son fils, en 1317, son désespoir se traduit, après les funérailles, par l'envoi de six pèlerins dans divers sanctuaires : une « pauvre femme » à Chelles, un pèlerin à Saint-Louis de Marseille, deux à Saint-Didier de Langres, un à Saint-Côme et Saint-Damien de Luzarches et un enfin à Saint-Jacques en Galice. Puis un encore à Compostelle en 1321, un autre en 1326, un autre en 1327. Parallèlement nous verrons (chap. X) qu'elle y envoie également quatre pèlerins pénitentiels ^[22] .

En 1340, Jeanne de Bretagne, ^[23] fille d'Arthur II de Bretagne et veuve depuis 1331 de Robert de Cassel (qui lui-même était allé accomplir en 1321 un pèlerinage pénitentiel au nom des Flamands révoltés), envoie un pèlerin pour elle et sa fille nouvellement mariée à Henri de Bar. Comme offrande, elle envoie

trois statues : une de saint Jacques en argent doré, une de sa fille et une d'elle-même qui, selon ses instructions, doivent être placées sur le maître-autel, à gauche de la grande statue d'argent de saint Jacques.

En 1384, la comtesse de Savoie, Bonne de Berry, fille du duc de Berry et épouse d'Amédée VII depuis 1376, envoie deux frères mineurs en pèlerinage pour elle ^[24] .

Enfin, en 1470, Marie de Clèves (1426-1487), mère de Louis XII et veuve de Charles d'Orléans, envoie un pèlerin chargé d'offrir en exvoto un cœur d'or enrichi d'un saphir, d'un rubis et d'une émeraude. Ce cœur, suspendu par une chaîne d'or, supportait à son extrémité inférieure un petit écusson émaillé sur deux faces, aux armes ducales ^[25] . Elle ne dédaigne pas de pèleriner — en 1468 elle a fait à cheval avec six autres dames le pèlerinage de Larchant, depuis Blois — mais n'effectue pas un aussi long déplacement.

En juin 1406 Jean V, comte de Montfort (1388-1442) duc de Bretagne donne 15 écus « à Jehan de l'Angle pour aller en pèlerinage à France, Jacques » ^[26] . Dans la mesure où il est l'époux de Jeanne de Saint fille de Charles VI, on peut supposer qu'il s'associait aux demandes de guérison du roi, mais le livre de comptes reste muet sur les raisons de cet envoi. À partir de 1420, il procède à des envois successifs de pèlerins pour honorer le vœu de pèlerinage formé lorsqu'il avait été fait prisonnier des Penthièvre, à tous les saints capables de le délivrer. Dès sa libération, il honore ses promesses d'envoyer son poids d'or, d'argent ou de cire à différents endroits, dont Sainte-Catherine de Fierbois. Toutes, sauf une, le pèlerinage promis à Compostelle. Conscient de l'impossibilité où il était de partir en Galice, en 1429, il envoie à Rome un chevalier et conseiller du roi de Chypre, Urri, afin d'obtenir du pape la permission d'être relevé de ce vœu ^[27] . Le pape accède à cette demande, à condition que le duc envoie à Compostelle un pèlerin chaque année à Pâques ce qui est fait ponctuellement, au moins de 1434 à sa mort en 1442 ^[28] . Quinze ans plus tard, le 10 février 1457, un autre duc de Bretagne, Arthur III ^[29] envoie lui aussi un pèlerin à Compostelle, chargé d'y porter un calice d'argent.

Au tout début du xv^e siècle, un chevalier dont on ignore tout, Jean de Roucel envoie un nommé Jean porter en son nom à Compostelle une statuette de saint Jacques pèlerin portant cette inscription sur le socle :

« Ont donné cette image noble homme monseigneur Jehan de Roucel, chevalier du royaume de France et Jehanne sa femme en l'honneur de Dieu et de saint Jacques de Galice et moi Jehan l'ai apportée de Paris de la part dudit seigneur. Priez pour lui. »

Une façon somme toute très efficace de laisser une trace après sa mort, puisque la statuette figure toujours au trésor de la cathédrale.

Les pèlerins testamentaires

On a beaucoup grossi le nombre de ceux qui, dans leur testament, demandent à leurs héritiers un pèlerinage à Compostelle. En l'absence d'une connaissance complète du contenu de toutes les séries de testaments conservés en France, quelques sondages donnent les proportions suivantes : dans l'officialité de Besançon ^[30], sur 228 testaments enregistrés entre 1265 et 1500, seulement un pèlerinage à Compostelle est demandé, en 1385. Le chiffre monte à 4 dans la Loire pour la période 1272-1467, mais reste totalement nul pour Montpellier ^[31]. Les sondages dans les registres notariés, en particulier en Quercy et dans le Gers, aboutissent aux mêmes infimes proportions. Ce sont plutôt les nobles qui utilisent ce mode de pèlerinage *post mortem*, mais quelques bourgeois n'y répugnent pas. Il semble souvent que ce système soit bien pratique pour se dégager commodément d'un vœu de pèlerinage jamais honoré.

Disserter des raisons qui poussent tel ou tel à envoyer après sa mort un pèlerin à Saint-Jacques relève du domaine de l'hypothèse. Pour certains, on peut invoquer quelque contagion familiale ou géographique, pour d'autres, la commode réalisation d'un vœu jamais réalisé pendant la vie. Quelques autres encore

invoquent le repos de leur âme et rejoignent peut-être tous ceux qui implorent, nous l'avons vu, saint Jacques à l'heure de la mort. Enfin, certains testateurs ne laissent deviner aucune intention dans leur désir de pèlerinage. Écoutons leurs dernières volontés.

Alphonse de Poitiers frère de Louis IX avait, comme sa mère Blanche de Castille, formé le vœu de se rendre à Saint-Jacques. Comme elle, il n'a pas pu l'accomplir. En juin 1270, avant que d'embarquer pour la croisade qui devait être la dernière et craignant à juste titre de ne pouvoir accomplir ce pèlerinage et tous les autres qu'il avait promis, il rédige à Aimargues, près d'Aigues-Mortes, son testament par lequel il commue ce vœu par une fondation :

« De rechief, nous volons que en l'eglyse Saint-Jaque de Compostele soit establis uns chierges qui arde de jour et de nuiz perpetuement devant l'autel et une coupe d'argent dorée à garder le cors Nostre Seigneur. Et en cele meismes maniere establissons un autre chierge en l'eglise Nostre Dame de Rochemadour. Encores, pour les pelerinages que nous avons voués à saint Jaque, à Nostre Dame de Rochemadour, à Nostre Dame de Bouloigne, à saint Eloy et à autres sains leus, nous volons que nostre executeur rymbent les diz pelerinages si comme il leur sera avis, se il avenoit que nous [ne] les accomplissiens. » ^[32]

On détecte parfois des contagions familiales ou géographiques laissant supposer que ces désirs de pèlerinages ont été longuement évoqués entre parents, ou dans les villages. Rose de Bourg ^[33], épouse d'Ama-nieu VII d'Albret (les ancêtres directs d'Henri IV), mère de Bernard aîné Bernard et de Bérard I^{er} de Vayres, demande à son fils Aiz V en 1323 un pèlerinage à Compostelle. Ce fils, Bernard Aiz V, sire d'Albret (avant 1295-1359) rédige à son tour en 1341 un testament ^[34] dans lequel il avoue avoir déjà promis cinq pèlerinages à Compostelle, un à Saint-Mathurin de Larchant, un à Saint-Louis de Marseille, un à Notre-Dame de Vauvert et enfin un au Saint-Sépulcre, juré à l'occasion de la

maladie de sa seconde femme, Mathe qui lui a donné neuf garçons suivis de quatre filles. Il remet tous ces pèlerinages à chacun de ses fils. Tant et tant de pèlerinages ont-ils été promis pour avoir, trois ans plus tôt et comme son frère Bérard trahi son père en passant du côté anglais (Amanieu VII est resté vassal du roi de France) ? L'un des frères cadets de Bernard d'Albret, Bérard I^{er} de Vayres, fondateur d'une branche cadette des Albret, est lui aussi passé du côté anglais. Par son testament du 9 janvier 1346, rédigé peu avant sa mort, il imite sa mère et son frère mais ne demande pas moins qu'une délégation symbolique de douze cavaliers aillent pour lui à Saint-Jacques en Galice et douze autres à Rocamadour. Il donne pour cela au premier groupe 100 livres tournois et au second 15 livres seulement ^[35] .

Faut-il voir contagion ou hasard dans le fait que, presque coup sur coup, trois habitants de Montbrison veuillent un pèlerinage *post mortem* ? Le premier est bourgeois et, vers 1350, demande que son héritier En 1355, un un honnête homme » à Compostelle ^[36] . tier envoie « second bourgeois ^[37] demande que, un an après son décès, son héritier envoie un messenger à Saint-Jacques de Galice afin qu'il effectue le pèlerinage que lui-même avait promis. Le troisième est chevalier et, vers 1360, demande un pèlerinage en souvenir de celui qu'avait effectué sa mère ^[38] .

En 1342, un riche habitant de Lyon demande par testament que ses héritiers « envoient un roumieu à Saint-Jacques de Galice », l'année suivante un autre veut que « soit choisi un bon valet qui aille à pied à Saint-Jacques de Galice ». En 1348, un autre, tout aussi riche, veut que « soit transmis à quelque prêtre 8 sous de gros tournois d'argent pour de faire le chemin de Saint-Jacques de Galice » ^[39] .

En juin 1361, Jacques de La Balme ^[40] , co-seigneur d'Apremont et grand vassal du comte de Savoie demande la même chose à ses deux fils. Peu avant de mourir, Aymar VII de Poitiers dit le Gros, comte de Valentinois et de Diois, recteur du Venaissin au nom de son beaufrère, le pape Grégoire XI, teste pour la

troisième fois en 1374. Conscient du fait qu'il n'accomplira jamais les 9 pèlerinages dont il avait fait vœu, il les rachète, ce qui implique l'envoi d'un porteur des dons. En échange de celui promis à Saint-Jacques de Compostelle il offre 300 florins au sanctuaire alors qu'il n'en donne que 100 pour Rome et autant pour le mont Saint-Michel. Il se rachète globalement de tous les autres : Saint-Antoine en Viennois, Le Puy, Vauvert, L'Île-Barbe, Montcalm et la Sainte-Épine pour 200 florins ^[41]. Dans ce même testament, il évoque longuement ses conflits avec l'église, certainement avec le pape Grégoire XI, son beau-frère qu'il avait deshérité en 1371.

En 1372, Guillaume de Saint-Clerc ^[42], un écuyer angevin commande à Regnaul Pigace de faire « un voiage à Saint Jame que je y dois pour le vœu de mon corps ». Vers 1380, une marchande de Saint-Bonnet-le-Château ^[43] demande par testament que son fils Guigon, quand il aura 25 ans, se fasse pèlerin de saint Jacques parce qu'elle l'avait promis lorsqu'elle était enceinte de lui. Quelques années plus tard, en 1385, Jean de Rye, chevalier, seigneur de Balançon, maréchal de Bourgogne, demande à ses héritiers d'aller pour lui à Compostelle s'il n'a pas eu le temps d'y aller lui-même :

« Item vuils et ordonne que pour le viaige que je dois faire à Saint-Jacques-deGallice, ou cas que je ne le fera et acomplira, que l'en le faice faire pour moy par personne ydonne et li soit baillez pour le faire cent livres d'estevenans par une foy ou ce que raison sera à regart et conseil de mes exécuteurs. ^[44]

Guillaume de Courciers ^[45] (Mayenne), un chevalier vassal du roi de France, demande à son fils aîné Guillaume, en 1397, d'envoyer « ung pèlerin à M. saint Jacques en Galice, et ung autre à N.D. de Boulogne-sur-la-Mer... » pour le salut de son âme. Trois ans plus tard, son compagnon d'armes Brisegaud de Couesmes ^[46], seigneur d'Othe (et sans doute le parrain de son second fils, Brisegaud) renchérit en imaginant un scénario très compliqué de pèlerinages : un

à Saint-Jacques en Galice, un à Rocamadour, un au mont Saint-Michel, un à SainteCatherine de Rouen, un à Saint-Charles (de Blois) à Guingamp et enfin un à Saint-Eustache, près d'Argences (Calvados). À ce dernier sanctuaire il offre 10 F d'or portés par un pèlerin et demande que soient envoyés 29 fois un pèlerin représentant les 29 années écoulées depuis 1372, chacun porteur d'une offrande de 20 sous. Sans que cela soit précisé, on peut supposer que chacun de ces pèlerinages aura lieu au cours de chacune des 29 années à venir.

Guy II de Chauvigny ^[47] (1347-1422), vassal fidèle de Charles V et compagnon de Du Guesclin, demande par testament à son fils, quelques jours avant de mourir, d'exécuter tous les pèlerinages où il n'a pas pu aller : Saint-Jacques, le Saint-Suaire de Cadouin, Sainte-Marie de Rocamadour, Sainte-Marie de Soulac, Sainte-Catherine de Fierbois, Sainte-Marie de Déols, Saint-Michel et Sainte-Marie du MontTombe, Sainte-Marie de Cléry, Sainte-Marie de Boulogne et SainteMarie de Castres. Dans les mêmes temps, en 1423, c'est un simple aubergiste de Feurs, Etienne Tricaud ^[48] qui s'avise lui aussi qu'il n'accomplira jamais le voyage projeté. Il ordonne alors que son héritier envoie, dans l'année de son décès s'il est possible, un serviteur sûr qui devra rapporter une attestation prouvant qu'il a payé à l'hôpital dudit Saint-Jacques 20 bons écus d'or à la couronne de poids légal, afin que les pauvres dudit hôpital prient pour son âme.

Tous se soucient certes du salut de leur âme, mais ils sont quelques-uns à le mentionner uniquement et expressément, tels Guillaume de Courceriers (Sarthe) ou Guichard Durgel, de Saint-Priest (en Forez), chevalier, qui, en 1309, demande que son héritier envoie un homme à Saint-Jacques de Compostelle mais exige qu'il aille lui-même à Notre-Dame de Boulogne, Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de la Sauve (Majeure) ^[49]. Isnard d'Agout, seigneur de la Baume des Arnauds, membre d'une très ancienne et très noble famille de Provence et du Dauphiné, demande aussi à son héritier, le 28 septembre 1380, plusieurs pèlerinages pour le repos de son âme. Saint-Jacques de Galice figure en tête de son énumération, puis Notre-Dame du Puy, Saint-Antoine en Viennois, Saint-Honorat de Lérins, Notre-Dame de la Consolation d'Aix et SaintElzéar d'Apt.

Pour chacun de ces six sanctuaires, il demande non pas un Lissillé, bour-pèlerinages, à raison de un par an ^[50]. En 1382, Jean mais sept geois de la campagne mancelle « commande que trois veages soient faits et accomplis, c'est assavoir un à S. Pere de Romme, un à S. Jacques en Galie, et l'autre à S. Michel du mont au péril de la mer » ^[51] ; bien qu'il ne parle pas du salut de son âme, le choix des trois sanctuaires semble significatif. En 1420, Jean Lorencin ^[52], bourgeois de Laval recommande son âme à Dieu, la Vierge et saint Michel, demande 1 000 messes la première année pour le repos de son âme, de celles de ses parents et de ceux de sa femme, puis 200 messes à chaque anniversaire de sa mort. Suivent une demande de trois pèlerinages : « Je veuille et ordonne un veage estre fait à Monseigneur saint Michel du mont de la Tumbe, un autre veage à Nostre-Dame de Roche Amadour, et en oultre à monseigneur saint Jacques en Galice et à chacun d'eux je done et laisse 5 sols tournois une fois donné pour oblation. »

D'autres, enfin, invoquent des raisons plus diverses, telle Jeanne de Fougères ^[53], comtesse de la Marche et d'Angoulême, une femme, une seule, qui se soucie non pas d'elle mais de ses enfants. En 1269, elle donna 20 livres pour « trois hommes qui iront à Seint-Jaque pour mes enfanz ». Jeanne est fille et héritière de Raoul de Fougères et épouse du comte de la Marche, Hugues XII, dont elle eut sept enfants.

Parmi les ecclésiastiques, se profilent seulement deux clercs qui demandent un pèlerinage après leur mort, Jehan Brehiel ^[54], de Dechy (Nord) qui, en mars 1328, donne 8 livres parisis pour envoyer un pèlerin à Saint-Jacques en Galice, et Jean Leclerc ^[55], dit de Martha, originaire de la Sarthe qui, en octobre 1404, demande « deux pèlerinages, l'un à Saint-Jacques en Galice, et un autre auprès de la Bienheureuse Marie de Rocamadour ». Un clerc marié a rêvé d'y même mais ne l'a pas fait, Jehan Marquis ^[56], de Saumur, qui en aller, temps qu'il fondait une chapelle Saint-Jacques demandait qu'on réalise son vœu.

L'exécution du vœu testamentaire

Il est très rare que l'on sache si les dispositions testamentaires ont été respectées. Elles l'ont été pour Alphonse de Poitiers. La rente pour le cierge a continué d'être régulièrement inscrite dans les comptes de la sénéchaussée de Saintonge, sous la rubrique « aumônes du comte de Poitiers ». Les archives de la cathédrale de Saint-Jacques conservent ainsi, daté de janvier 1278, l'ordre de Philippe III, roi de France, de payer 20 livres tournois pour ce cierge ^[57]. Et nous avons vu comment Charles V puis Louis XI continuent de payer la rente. On sait également que celles d'Aymar VII de Poitiers l'ont été. On voit encore, le 23 janvier 1406, après le décès d'un prêtre, Jean de La Befferie, ses héritiers engager un paroissien de Chartres, Durant des Hugues, afin qu'il accomplisse les six pèlerinages demandés par le défunt : Saint-Jacques de Galice, Saint-Thomas d'Aquin à Toulouse, Sainte-Marthe de Tarascon, Arles, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Maximin. Ils dépensent pour ce faire 20 livres tournois. En échange, Durant promet « faire et accomplir lesdiz véages bien et deubment, et rapporter quittance de chacun véage auquel il s'était obligé » ^[58].

Le voyage demandé par Pierre Chabridel ^[59], notaire du roi au Châtelet est bien effectué en 1422, attesté par le reçu de paiement du pèlerin Antoine Leroy qui figure dans les archives de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris. En revanche, Raymond Martori ^[60], dernier représentant d'une grande famille bourgeoise de Figeac qui avait promis 8 écus d'or destinés à envoyer un « prudent » homme à Saint-Jacques, avait vu trop juste. Il avait légué ses biens à une confrérie appelée « quête paroissiale du pain et des vêtements des pauvres du Christ » établie à l'église Notre-Dame du Puy, laquelle fut obligée de rajouter 2 écus pour qu'un frère mineur, frère Raymond Vayssièrre accepte de partir. Marché conclu, et ce dernier jure devant témoins de se rendre à Compostelle et d'en rapporter *litteram testimonialem* du curé de Saint-Jacques. En 1376 à Paris, Yvon Verde ^[61] interprète à sa manière — et peut-être sans malice — le vœu de « voyage de saint Jaques » fait par Thomas Baillif : il va tout simplement porter

la somme allouée, 11 livres 4 sols, à l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins. Il ne fait que reprendre les préceptes d'Etienne de Bourbon au XIII^e siècle, disant qu'un pèlerinage dans un sanctuaire local avait même valeur que celui de Compostelle.

Les promesses non respectées ne s'affichent que fortuitement. Ainsi, par exemple, le non-accomplissement du pèlerinage demandé par Rose de Bourg n'est connu que parce que son fils Bernard en a chargé à son tour par testament l'un de ses fils. Pour faire bonne mesure, il en demande un autre pour Rose à son frère, lequel meurt en 1346 ^[62]. Dix-sept ans après avoir rédigé ce premier testament dans lequel il demandait à ses fils d'aller pour lui en pèlerinage (dont 5 fois à Compostelle), Bernard d'Albret rédige un nouveau testament, en 1358, un an avant de mourir. Déjà il a perdu quatre fils et une fille, et il ne souffle mot des pèlerinages ^[63]. Les a-t-il accomphs entre-temps, les a-t-il oubliés ? De la même manière, en 1430, « noble et puissant homme Jean de Lavieu » ^[64], chevalier, seigneur de Roche-la-Molière, transmet à ses héritiers le vœu testamentaire dont l'avait chargé un membre de sa famille, Pierre de Lavieu, seigneur d'Yverdon. Brisegaud de Couesmes est mort en 1410 et on ne sait pas ce qu'il est advenu de ses vœux testamentaires compliqués. On peut douter qu'ils l'aient été, car on sait qu'il n'a pas été inhumé là où il le souhaitait, à Evron mais dans la collégiale de Pruillé. Son château fut pris par les Anglais en 1433 mais vendu par ses héritiers seulement à la fin du XVI^e siècle. Guy III de Chauvigny n'a pas exécuté le vœu de son père († 1422) « à cause des il se des dangers qui couroient au pays de France » ^[65]. En 1434, guerres et fit dispenser de ce vœu par le pape Eugène IV qui en échange lui demanda de fonder une chapelle Saint-Jacques dans le chœur l'église Saint-Germain de la Châtre.

Quelques légataires au moins ne se font guère d'illusions : Jean Bonnet ^[66], « doyen d'entre Sarthe et Maine » d'Angers qui, en 1362, ordonne quatre pèlerinages, à Saint-Jacques en Galice, Notre-Dame de Rocamadour, le mont Saint-Michel et Saint-Julien du Mans, pour après sa mort, clause à laquelle il

renonce volontiers « si ses exécuteurs trouvent l'argent mieux employé ailleurs ». En 1382, Jean Béranger, chevalier, se rachète de son vœu car, dit-il, « il ne peut pas commodément aller actuellement au dit Saint-Jacques pour y accomplir son vœu... à cause des querelles et des dissensions qui régnaient en ce monde ». En conséquence de quoi il laisse le choix à son héritier d'aller à Compostelle ou « de distribuer aux pauvres pour le salut de l'âme du testateur autant que coûte le voyage ou le pèlerinage à Saint-Jacques ». Prudent, il demande que l'estimation de la somme à distribuer soit faite par le curé de sa paroisse ^[67] .

En mai 1434, pour être certain que son vœu sera bien exécuté, un écuyer normand, Robert Duval ^[68] , inscrit la clause dans un contrat en viager qu'il contracte pour lui et sa femme avec « Monseigneur Jean de Tournebeuf, chevaber, sieur de Couronne (près de Rouen) ». En même temps qu'il lui fait faire plusieurs promesses en échange de ses biens, il exige de lui que, « dans un délai de 6 ans à partir du jour du contrat, il envoie un homme au pèlerinage de Monseigneur saint Jacques en Gallice ». Reste à espérer pour le couple qu'il a vécu assez longtemps pour voir ce vœu exaucé.

Les pèlerins par procuration : portraits

On a souvent décrit les pèlerins par procuration comme des professionnels du pèlerinage, des sortes d'homologues des quêteurs de pardon, mais aucun exemple ne permet d'affirmer l'existence d'un tel métier. En effet, souvent les textes n'identifient pas la personne que l'on souhaite envoyer, ou la personne envoyée, n'exigeant que l'honnêteté, ce qui semble une condition minimale. Une seule fois, en 1494, Jean Pinet demande que ce soit un pèlerin en partance qui porte sa donation ^[69] .

Si tous ces pèlerins sont rétribués pour leurs services, tous n'appartiennent pas au même niveau social. Au plus bas, voici Varguier ^[70] qui, en 1374, exerce à Paris la profession de « valet laboureur », mais ses revenus ne lui suffisent pas pour

subvenir aux besoins dispendieux de sa femme. Une occasion s'offre et il accepte de partir « à saint Jaques en Galice pour gagner sa povre vie ». Plus haut dans l'échelle sociale, et très en rapport avec leur profession, les marins sont parfois porteurs des intentions de ceux qui ne partent pas. Quelques exemples concernant la Rochelle : en 1423, Pierre Rideaux demande à Héliot du Jardin, marinier et bourgeois de La Rochelle, d'aller pour lui à Oviedo et à Compostelle. De même, depuis la donation d'Alphonse de Poitiers, ce sont souvent des bourgeois de La Rochelle qui portent la somme due à Compostelle. On voit ainsi, en 1481, Esteban de Buduys chargé d'une grosse somme d'argent destinée aux trois messes quotidiennes chantées à la chapelle des rois de France ^[71] et, en 1483, deux autres bourgeois accompagner l'envoyé de Louis XI pour organiser la fonte des cloches qu'il offre à la cathédrale.

Les pèlerins par procuration font partie souvent de l'entourage proche du mandataire. Ainsi, par exemple, parmi tous ceux envoyés par Mahaut d'Artois, Yvon Le Breton est un riche pelletier, bourgeois de Paris ^[72], qui ne peut manquer d'associer ses affaires aux pèlerinages effectués pour la comtesse. On peut supposer que les autres envoyés de Mahaut, Gauteron, Jean de Latignac, Laurent Le Vaillant ou Estève Gelerin font également partie de son entourage de fournisseurs ou de serviteurs. Lorsque Jean Roucel, à la fin du XIV^e siècle, nomme « Jean » sur l'inscription de la statue que ce dernier a portée pour lui à Compostelle, il remercie d'évidence l'un de ses serviteurs. Plus haut dans l'échelle sociale, des serviteurs de confiance apparaissent plutôt comme des vassaux tels Gilles ^[73], sommelier de la reine Blanche de Castille en 1239, ou « Guillaume Le Regnec, autrefois varlet d'Eschanczonnerie du duc » Jean V de Bretagne qui part quatre fois, de 1434 à 1438. Il en est évidemment de même pour le chevalier Macé de Fresne, plusieurs fois envoyé par Charles V et pour Jean Le Chapelain, écuyer qui pèlerine pour le roi Charles VI, en 1395.

Quelques ecclésiastiques se déplacent pour le compte d'autrui. En 1340 « vénérable seigneur Jean de Champeaux, professeur des lois et des archidiacres,

originaire de Melun, dans l'église de Sens » accomplit le pèlerinage pour Jeanne de Bretagne. Un peu plus tard, Guillaume de La Haye est un clerc envoyé par Philippe de Navarre, et deux frères mineurs partent pour Bonne de Savoie. En 1457 c'est un prêtre, Jean Coroleau, qui part pour Arthur III de Bretagne, et plus tard, un frère prêcheur de Blois, Jean Beauson, qui pèlerine pour Marie de Clèves.

Envoyer à Compostelle un pèlerin après sa mort est une façon commode de se débarrasser sur autrui d'un vœu jamais réalisé. L'exécution est assez aléatoire, car les héritiers essaient souvent de se dispenser de cette tâche.

Dévotions immobiles

D'autres préfèrent imprimer les traces de leurs intentions dans leur pays d'origine. En voici deux exemples.

En Berry, dans l'entourage du « roi de Bourges » grandissent deux familles, celle de Jacques Coeur et celle de Jean Du Mas qui toutes deux adoptent les coquilles dans leurs armes pour cause, semble-t-il, de saint patron, à défaut sans doute d'une généalogie prestigieuse. Le grand argentier du roi, Jacques Cœur ^[74], fils de pelletier, choisit comme armes parlantes les coquilles et les cœurs, avec pour devise *À cœurs vaillants riens impossible*. Même s'il n'est pas pétri de culture chevaleresque, il n'est pas sans connaître le prestige dont est auréolé saint Jacques. Il a mis deux au moins de ses sept navires sous la double protection de saint Jacques et de la Vierge : la galée « Notre-Dame, Saint-Jacques » ^[75] en 1445 et la « Santa-Maria-e-Sant-Jacme » ^[76] en 1446-1447. Vers 1450, dans la chapelle familiale qu'il fait construire dans la cathédrale de Bourges, saint Jacques figure en bonne place sur le grand vitrail. Mais il attend les années de prison pour faire vœu d'un pèlerinage à Compostelle s'il échappe à ses ennemis. Il n'a pas effectué le pèlerinage lui-même mais a chargé son quatrième fils, Ravand, d'exécuter ce vœu. Ce dernier a obtenu du pape la dispense

d'accomplissement — grâce à laquelle on a connaissance de cette promesse — faisant valoir son mauvais état de santé ^[77] .

Jean du Mas ^[78] , chevalier, seigneur du Mas-Sarrazin (à Préveranges), de l'Isle-sur-Arnon (à Touchay) et de Bannegon, dans le Cher, fait partie d'une famille témoignant d'une certaine dévotion à saint Jacques, perceptible à travers les prénoms : sa mère s'appelle Jacqueline, ainsi qu'une de ses sœurs ; l'un de ses frères, Jacques, s'enrôle sous la bannière du duc de Berry. Lui-même épouse une Jacqueline Carbonnel dont il a à son tour une fille, Jacqueline, et un fils, Jacques. Il effectue une brillante carrière près de Louis XI dont il devient le chambellan et adopte pour emblème les attributs du pèlerin, bourdon et écharpe marquée de la coquille dont il orne abondamment un manuscrit qu'il fait copier vers 1480, *Livre de la propriété des choses* de Barthélémy l'Anglais ^[79] . Ses armes, « à la fasce de gueules accompagnée de trois tourteaux d'azur », accompagnent cet emblème. Mais rien dans son histoire ne livre la moindre information sur un éventuel pèlerinage à Compostelle.

Notes du chapitre

[1] ↑ A.S., t. VII, mai, p. 144-164, chap. II, § 18, « d'après un vieux ms. de l'église de Pise ».

[2] ↑ *Vita sanctæ Birgittæ*, éd. Claes Annerstedt, *Scriptores rerum Suecicarum*, Upsaliae, 1871, t. III-2, chap. XIV, p. 185-206.

[3] ↑ *Revelationes S. Birgittæ*, éd. J. Keerbergium, Anvers, 1611, livre VI, chap. 36, *Révélations célestes de Ste Brigitte*, Paris, trad. Jacques Ferraige, Paris, 1624, éd. 1850, t. III, p. 303.

[4] ↑ *Le livre de Margerie Kempe*, v. 1430, trad. fr., préf. A. Vauchez, Paris, 1989.

[5] ↑ *Archivum Augustanum* III, 1974, t. I, p. 279 ; Pierre Bois, *Chronique de Challant* (1460), éd. *Archivum Augustanum* IV, 1970, p. 103 et 111.

[6] ↑ M. Vergne, Histoire du chapitre d'Eymoutiers, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXXVI, 1888-1889, p. 410.

[7] ↑ Arch. dép. Aisne, G 1850.

[8] ↑ Reims, bibl. mun., ms. 1773, *Fasti ecclesie remensis*, chanoine Weyen (XVIII^e siècle), prébende 71 ; Pierre Desportes, *Fasti ecclesie remensis*, n° 580 (à paraître).

[9] ↑ Reims, bibl. mun., *op. cit.*, prébende 44.

- [10] † Chartres, bibl. mun., ms. 1009/1, registre capitulaire 1482-1486, fol. 132, éd. M. Jusselin, Histoire des livres liturgiques de la cathédrale de Chartres au xvi^e siècle, *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loire*, t. XVI, 1936, p. 45, n. 2 ; H. Jacomet, Pierre Plumé, Gilles Mureau, Jehan Piedefer, chanoines de Chartres, pèlerins de Terre sainte et de Galice, 1483-1484 et 1517-1518, *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loire*, n^{os} 48-49-50, 1996.
- [11] † Louis XI, *Lettres, op. cit.*, t. I, n^o 27, p. 190-191.
- [12] † Rome, Archives du Vatican, Reg. Suppl. 419, fol. 256 v^o-257.
- [13] † Grenoble, bibl. mun., ms. R. 80, Recueil de documents relatifs à l'histoire du Dauphiné réunis par Nicolas Chorier et Guy Allard, 23 vol., t. VII, fol. 1.
- [14] † Paris, BN, ms. fr. 20 420, fol. 21.
- [15] † D'après deux actes disparus, une lettre de la reine donnée aux chanoines de Compostelle et un fragment des comptes de sa maison, mentionné pour l'an 1463 par C. P. Duclos, *Histoire de Louis XI*, Paris, 1745, 3 vol., t. I, p. 319 ; *Lettres de Louis XI, op. cit.*, t. III, n^o 245, p. 47-48.
- [16] † *Lettres de Louis XI..., op. cit.*, t. III, n^o 268.
- [17] † A. Lopez-Ferreiro, *Historia de la Santa A.M. Iglesia de Santiago de Compostela*, Santiago, 1904, 1905, t. VII, p. 418.
- [18] † *Lettres de Louis XI..., op. cit.*, t. VIII, n^o 132 et t. IX, n^o 1596.
- [19] † *Lettres de Louis XI..., op. cit.*, t. X, n^o 1812.
- [20] † Compostelle, arch. cath. mazo 378, n^o 9 ; A. Lopez-Ferreiro *Galicia en el ultimo terco del siglo XV*, La Coruna, 1896, t. I, p. 281-283 et n. 1, p. 283, acte capitulaire ; A. Lopez-Ferreiro, *Historia de la Santa A.M. Iglesia de Santiago..., op. cit.*, t. VII, p. 415-417 et t. VIII, Ap. n^o XLII, p. 150-151.
- [21] † Recherches non publiées, obligeamment communiquées par Béatrice Leroy ; arch. Nav. R. C., t. 9, fol. 59.
- [22] † Deuxième cartulaire d'Artois, pièce 26 (cartulaire perdu) ; arch. dép. Pas-de-Calais, trésor des chartes d'Artois, A 71/1, A 72/24.
- [23] † Arch. dép. Nord, B 778, éd. J. J. Carher, Robert de Cassel, *Annales du comité flamand de France*, t. X, 1868-1869, p. 245-246, pièce justificative VIII.
- [24] † Barcelone, arch., registre de la chancellerie de la couronne d'Aragon n^o 1817, fol. 161.
- [25] † Paris, BN, ms. lat. 17059, pièce n^o 182, chambre des comptes de Blois, *Catalogue des titres d'Orléans*, éd. U. Robert, t. XI, 769.
- [26] † *Lettres et mandements de Jean duc de Bretagne, 1402-1406*, éd. René Blanchard, archives de Bretagne, t. IV, Nantes, 1889, acte n^o 296.
- [27] † Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, t. I, livre XVI, § XCV, d'après les comptes de Jean de Mauléon et de Aufroy Guynot (chambre des comptes de Nantes).
- [28] † Comptes de Jean de Mauléon (1434), éd. Dom Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., t. II, col. 1270 et 1286.
- [29] † Extrait du compte d'Olivier le Roux, trésorier-receveur sous le duc Arthur III, éd. Dom Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. II, col. 1727.

- [30] † Testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500), éd. U. Robert, Paris, 1907, 2 vol.
- [31] † Arch. mun. Montpellier, EE 756, gestion des fonds de donations.
- [32] † *Layettes du trésor des chartes*, éd. E. Berger, t. IV, Paris, 1902, p. 455. Originaux : Paris, Arch. nat., K. 33, n° 14, en très mauvais état ; copies Arch. nat., J. 406, n° 5 ; Arch. nat., J. 192, n° 57, vidimus délivré par Philippe le Bel, le 28 juillet 1311.
- [33] † Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, E 27.
- [34] † Arch. dép. Basses-Pyrénées, E. 31.
- [35] † Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, E 33.
- [36] † Arch. dép. Loire, chambre des comptes de Montbrison, B 1863, fol. 6 (1345-1372).
- [37] † Arch. dép. Loire, chambre des comptes de Montbrison, B 1867, fol. 54 v° (1351-1362).
- [38] † Arch. dép. Loire, chambre des comptes de Montbrison, B 1865, fol. 127 (1348-1362).
- [39] † Arch. dép. Rhône, 4 G 41, fol. 86 v°, 4 G 41, fol. 105 v°, 4 G 46, fol. 45 v°.
- [40] † Arch. dép. Savoie, SA 19, 21, archives de cour et archives de la chambre des comptes, Province de Savoie, Titres, actes et testaments, xv^e-xvi^e siècles.
- [41] † Arch. dép. Isère, B 4112, fol. 7.
- [42] † Arch. dép. Maine-et-Loire, G 341, chapitre Saint-Maurice d'Angers, fondations.
- [43] † Arch. dép. Loire, chambre des comptes de Montbrison, B 1876 fol. 113 v°.
- [44] † *Testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500)*, éd. U. Robert, Paris, 1907, 2 vol., n° 112, t. I, p. 501-504.
- [45] † Paris, BN, ms. lat. 17125, coll. Gaignières, extraits xvii^e siècle du *Cartulaire de l'abbaye de Champagne*, éd. intégrale *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1895, p. 41-46.
- [46] † Copie d'après les archives du chapitre de Lucé, L. Pottier, *Notre-Dame du Chêne*, Paris, 1902, p. 252-253.
- [47] † Arch. nat., Q1 337, fol. 15, testament de Guy II de Chauvigny, 15 août 1422, éd. E. Hubert, *Cartulaire des seigneurs de Châteauroux*, Châteauroux, 1931, n° 78, p. 213-214.
- [48] † Arch. dép. Loire, B 1894, fol. 1, testaments enregistrés en la chancellerie de Forez (1272-1467).
- [49] † Arch. dép. Loire, B 1850-1901, testaments enregistrés en la chancellerie de Forez (1272-1467).
- [50] † Arch. dép. Hautes-Alpes, G 1203, pièce 46.
- [51] † Pesche, *Dictionnaire topographique de la Sarthe, op. cit.*, t. II, p. 567.
- [52] † Arch. dép. Mayenne, E, copie xviii^e siècle, éd. anonyme, *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. XXIII, 1907, p. 492-497.
- [53] † Paris, Arch. nat., J. 106, trésor des chartes, testaments, 2^e série, n. 3, éd. Hélice Berger, *Layettes du trésor des chartes*, t. IV, 1902, p. 341-344.
- [54] † Douai, arch. mun., FF 862.
- [55] † Éd. L. Froger, Le testament de Jean Leclerc, *Province du Maine*, t. X, 1902.

- [56] † Arch. dép. Maine-et-Loire, G 2561, testament de Jehan Marquis.
- [57] † Compostelle, arch. de la cathédrale, mazo 378, n° 1.
- [58] † Arch. dép. Eure-et-Loire, G. 163, reg. 1405-1407.
- [59] † Paris, arch. Assistance publique, hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 9, n° 68 de l'inv. et liasse 197, n° 1466 de l'inv.
- [60] † Arch. dép. Lot, III E 14/1, fol. 13.
- [61] † Paris, arch. Assistance publique, hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 124, n° 1393 de l'inv.
- [62] † Arch. dép. Basses-Pyrénées, E. 31.
- [63] † Arch. dép. Basses-Pyrénées, E. 37.
- [64] † Arch. dép. Loire, B 1901, fol. 118 v°, testaments enregistrés en la chancellerie de Forez (1272-1467).
- [65] † Arch. dép. Indre, G. 61, 25 mars 1435 (n. st.), don au chapitre de la Châtre : *Cartulaire des seigneurs de Châteauroux*, E. Hubert éd., Châteauroux, 1931, n° 39, p. 239 ; Arch. nat. Q1 337, cartulaire de la famille de Chauvigny, 1510, fol. 1.
- [66] † Arch. dép. Maine-et-Loire, G 341, chapitre de Saint-Maurice d'Angers, fondations.
- [67] † Arch. dép. Hautes-Alpes, F 2215, ms. Amat, t. LVIII, transcription XIX^e siècle, fol. 3.
- [68] † Arch. dép. Seine-Maritime, 2E1, registres du tabellionage de Rouen.
- [69] † Arch. dép. Hautes-Alpes, reg. notaires de Villard-Saint-Pancrace, 1E 6073, fol. 197201 v°.
- [70] † Paris, arch. nat., JJ 106, fol. 42 v°.
- [71] † A. Lopez-Ferreiro, *Galicie en el ultimo terco del siglo xv*, La Coruna, 1896, t. I, p. 280-281.
- [72] † Arch. dép. Pas-de-Calais, trésor des chartes d'Artois, A 474, A 480, A 483.
- [73] † *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1865, t. XXII, Itinera, Dona & Hernesia, p. 595 k.
- [74] † M. Mollat du Jourdain, *Jacques Cœur ou l'esprit d'entreprise*, Paris, 1988.
- [75] † *Les affaires de Jacques Cœur. Journal du procureur Dauvet*, éd. M. Mollat et collab., vol., Paris, 1952-1953, fol. 147 v°.
- [76] † Arch. dép. Pyrénées-Orientales, E. notaires A. Gramatge, 1447, reg. 877, fol. 37 v° et 48 v°.
- [77] † *Les affaires de Jacques Cœur...*, éd. M. Mollat..., *op. cit.*, fol. 42, 105-106, 114, 298.
- [78] † F. Deshoulières, Essais historiques et généalogiques sur le château de l'Isle-sur-Arnon et ses seigneurs, *Mémoires de la société des Antiquaires du Centre*, 1897-1898, t. XXII, p. 87-166.
- [79] † Paris, BN, ms. fr. 9140, fol. 243 v°.

Chapitre XI

Pénitence et dévotion

Le pèlerinage pénitentiel fut utilisé par les dominicains, dans le cadre de la lutte contre l'hérésie cathare. Ordre mendiant par excellence, habitués des routes, ils ont cru que la rédemption de ces âmes perdues pouvait passer par la pratique de ce type de pèlerinage. C'est à eux que l'on doit la reprise de cette vieille coutume d'abord appliquée à des clercs qui, depuis le ^x^e siècle, s'étendait aux laïcs, dans le cadre de la pénitence publique solennelle. Compostelle figura en bonne place sur leur liste. Entre 1227 et 1231 le pape leur confia progressivement la direction des tribunaux d'Inquisition, auparavant dirigés par les évêques.

Mais l'arme du pèlerinage fut à double tranchant car l'habit de pèlerin devint un abri très sûr, fort commode pour véhiculer les idées subversives. On peut même se demander si ce n'est pas pour étudier cet état de fait qu'en mars 1232, le redoutable Humbert de Beaujeu ^[1] est « sur le point de partir pour le pèlerinage de Saint-Jacques » alors que s'organise la résistance cathare qu'il croyait avoir vaincue. En effet, c'est lui qui avait exercé en 1226, au nom du roi Louis VIII, le commandement de l'armée d'occupation en Languedoc. Après avoir pris bon nombre de châteaux, envoyé plusieurs Albigeois au bûcher, reçu pas mal de terres pour prix de sa peine, il continue de veiller sur le pays. Entre deux voyages en Orient, on l'y retrouve en 1242, chargé de rétablir la paix après plusieurs assassinats d'inquisiteurs dominicains. Cette hypothèse de mission de surveillance se trouve renforcée par le fait que son testament (1248) ne révèle aucune intention particulière pour saint Jacques, donc aucune dévotion personnelle.

Le système de pèlerinage pénitentiel fut utilisé intensément au moins par un

inquisiteur dominicain, Pierre Selhan (ou *Cellani*)^[2] que des documents permettent de voir travailler dans le Quercy entre l'Avent 1241 et l'Ascension 1242. Sur 724 condamnations infligées, plus de la moitié incluent un ou plusieurs pèlerinages pénitentiels. Pour deux paroisses du Lot, on arrive aux comptages suivants : à Gourdon, 102 des 155 condamnés à un ou plusieurs pèlerinages doivent aller à Saint-Jacques, soit 66 %. À Montcuq, 64 des 66 condamnés doivent aller à Saint-Jacques, soit 97 %. Reste à savoir si ces pèlerinages ont été réellement effectués car le pape a annulé bon nombre de condamnations jugées excessives et d'autre part, en 1242 précisément, les dominicains furent écartés de l'Inquisition, jusqu'à ce que le pape Alexandre IV, après 1254, les rétablisse dans cette charge. Les troubles qui s'ensuivirent furent tels qu'avant la fin du siècle, les inquisiteurs durent à nouveau être contrôlés.

L'idée de pèlerinage rédempteur n'est pas pour autant abandonnée car, en 1246, le concile de Béziers dresse une liste officielle des sanctuaires où les tribunaux de l'Inquisition peuvent envoyer des hérétiques repentis : Saint-Jacques en Galice figure, avec Rome, Saint-Thomas à Canterbury et les Trois-Rois à Cologne sur la liste des quatre sanctuaires dits « majeurs ». Pourtant, cette officialisation de lieux de repentance n'a guère eu de répercussions sur les condamnations infligées pour d'autres motifs que l'hérésie, pas plus qu'elle n'en a eu sur les grâces accordées sous condition d'un pèlerinage à Compostelle. Et de surcroît, en 1272, un fait divers montre concrètement que les pèlerins peuvent se montrer d'excellents vecteurs de l'hérésie qu'on cherche précisément à tuer : un couple et une femme originaires de Plaisance en Lombardie se disant « des pèlerins voulant aller à Saint-Jacques » passent à Toulouse^[3]. Ils sont marchands d'aiguilles et commercent tout le long du chemin, leur âne portant leur stock. Ils sont reçus par une femme suspectée d'hérésie, ce qui motive l'interrogatoire de cette dernière par les tribunaux de l'Inquisition. En effet, Plaisance compte bon nombre de réfugiés toulousains et elle est capitale financière de l'hérésie.

En 1318, les tribunaux de l'Inquisition avaient condamné 22 hérétiques^[4] (12

hommes et 10 femmes) habitant les régions de Carcassonne, Castres, Narbonne et Albi à être emmurés vivants. Effrayés sans doute par cette mort lente, les condamnés se sont convertis. « Voulant les récompenser de leur soumission », les juges les gracient sous condition d'accomplissement de 22 pèlerinages, autant qu'il y a eu de condamnés, incluant bien entendu Compostelle. Ce chiffre symbolique sousentend que les ex-hérétiques marchent ensemble, ce qui ne peut qu'accentuer l'effet dissuasif sur les populations. Afin qu'ils soient bien désignés à la vindicte populaire, ils sont condamnés à porter à perpétuité sur tous leurs vêtements, deux grandes croix brodées, l'une devant, l'autre dans le dos. À chacun des sanctuaires, ils doivent se présenter à la messe « avec des verges pour recevoir la discipline entre l'Épître et l'Évangile ». Lorsqu'ils assisteront aux processions, « ils se placeront entre le clergé et le peuple, avec des verges à la main, pour se faire donner encore la discipline, à la dernière station ». Qu'en est-il de l'accomplissement effectif de cette peine ? On ne sait rien. On peut simplement noter l'insistance avec laquelle on rappelle que les condamnés ne doivent pas passer inaperçus, afin qu'il soit impossible de les confondre avec l'honnête pèlerin. Car la lutte contre les hérétiques continue, et le dominicain Bernard Gui inclut en 1321, à peine modifiée, la liste des sanctuaires pénitentiels du concile de Béziers dans *son De practica inquisitionis* ^[5].

De cette coutume inquisitoriale, on a déduit trop vite qu'elle s'était propagée à tous les tribunaux, ce qui avait encombré les routes de dangereux criminels cherchant le pardon de leurs péchés sur les routes de Compostelle et autres grands sanctuaires. Il est vrai que les travaux d'historiens belges, au début du xx^e siècle, avaient mis en lumière des listes interminables établies aux xiv^e et xv^e siècles de condamnations à des pèlerinages lointains, en même temps d'ailleurs qu'ils montraient que la coutume était plutôt de racheter ces pèlerinages, ce qui revenait à infliger en fait de lourdes amendes.

En examinant chronologiquement les sources françaises, on trouve peu de pèlerins pénitentiels envoyés. En avril 1264, Marguerite, comtesse de Flandre,

condamne Jean Acars, Jakème Acars son frère et Jean leur neveu à aller à Saint-Jacques-en-Galice ^[6] parce qu'ils avaient sans doute été témoins d'un meurtre. En janvier de l'année suivante, l'archevêque de Rouen (un franciscain, ami de saint Louis) Eudes Rigaud, condamne Thomas le Meunier ^[7], un riche et notable bourgeois de Dieppe, meurtrier d'un autre bourgeois, à partir à Saint-Jacques-en-Galice en passant par Saint-Gilles en Provence. Mais la sentence est adoucie par le fait qu'il peut envoyer deux pèlerins à sa place. Lui reste en ce cas un pardon à demander à saint Jacques, dans l'église Saint-Jacques de la ville — signe indubitable d'un sanctuaire de pèlerinage de valeur identique reconnue-en présence de cent personnes qui répondront de la bonne foi du meurtrier.

Mahaut d'Artois ^[8], fervente de saint Jacques et peut-être aussi sous influence flamande, condamne quatre coupables à un pèlerinage à Compostelle : en 1307, appelée à arbitrer un conflit entre deux chevabers, Jean de Varennes et Hue de Caumont, elle condamne le premier à se rendre à Cantorbery et à Compostelle pour avoir injurié, frappé et blessé le sire de Caumont. Mais ce dernier fait la paix avec son ennemi et le dispense finalement d'accomplir sa peine. En 1328, Mahaut et le Grand Conseil du Roi condamnent Robert de Villers, en raison de sa participation à un attentat contre Thierry d'Hirson, à aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, à ses frais, dans le mois qui suivra Pâques, à peine de bannissement hors du royaume de France et de 2 000 F d'amende (Thierry d'Hirson était un chanoine, familier de Mahaut et mêlé à la politique secrète de Philippe le Bel). Cette même année, Mahaut envoya encore à Compostelle deux coupables d'un méfait non expliqué, Colars de Walluyes et son frère Robert, dit Rabustiaux.

Les lettres de remission accordées par le roi de France

Quant aux grâces accordées à des criminels par le roi dans les lettres de

rémission, sous condition d'un pèlerinage pénitentiel, elle sont très peu nombreuses également. Claude Gauvard^[9] a en effet montré que, parmi les milliers de lettres de grâce royale, seulement 1,5 % des remises de peine sont soumises à pèlerinage. Les chiffres semblent même dérisoires puisqu'on compte seulement, pour la partie nord du royaume, deux pèlerins envoyés à Compostelle sous Charles V et cinq sous Charles VI... auxquels on peut encore ajouter quelques unités envoyées qui par un tribunal ecclésiastique, qui par les échevins d'une ville. Le plus fréquemment, ces lettres-là mettent en scène tout un petit peuple laborieux poussé au crime par des persécuteurs nantis d'une charge officielle mais dont les agissements sont rien moins qu'illégaux. La rémission reconnaît alors implicitement la circonstance atténuante, mais le pèlerinage en Galice apaise les esprits, éloignant pour un temps les coupables.

Circonstance exceptionnelle que la condamnation, en 1325 ou 1326, d'un membre d'une grande famille, le chevalier Le Borgne de Mauny coupable d'avoir tué accidentellement un adversaire lors d'un tournoi qui avait eu lieu à Cambrai entre Flamands et Gascons. Ce malheureux tournoi s'était soldé par un autre mort dans l'autre équipe, ce qui avait valu des poursuites judiciaires aux deux chevaliers responsables. L'un des meurtriers, Jean de Levis, seigneur de Mirepoix avait obtenu grâce par une lettre de rémission^[10] en date du 14 novembre 1325. L'autre meurtrier était messire Le Borgne de Mauny qui obtint lui aussi rémission, sous condition d'un pèlerinage à Compostelle. On n'a conservé aucune archive judiciaire concernant cette seconde condamnation, mais elle est relatée une cinquantaine d'années plus tard par Froissart dans la première version de ses Mémoires^[11]. Ce tournoi est resté en effet dans toutes les mémoires, car il a engendré une « haine » entre parties adverses qui a abouti à un troisième drame : le chevalier de Mauny, passant en Gascogne au retour de Compostelle, y fut assassiné par la famille de la victime.

En 1376, voici encore Guillaume Michaut, de Suèvres (Loir-et-Cher) pour lequel le roi décide que « dedans deux ans à compter de la date de ces présentes, led. Guillot fera un voyage à Saint-Jacques en Galice en lieu de pénitence »^[12]. En

compagnie d'Estienne le Bastart et Symon Tulaine, de Sully-sur-Loire, il avait, une nuit de 1370, « comme folz et temptez de l'ennemy », gagné Chaon, à 27 km de Sully, forcé la porte, battu et blessé à mort un usurier, Régis de Villers, de réputation détestable parmi le « menu peuple ». On retrouve ce même type de rémission sous condition d'un pèlerinage à Compostelle en 1392 pour Jehan Aye, de Chantepie, paroisse de Saint-Denis de Sernelles, à Meslay-le-Vidame (Eure-et-Loire), « povre laboureur de terres aagié de 54 ans, chargié de femme, de deux fils et de huit filles » qui pourtant méritait doublement la mort, d'abord pour l'avoir donnée, ensuite pour l'avoir dissimulée : deux ans plus tôt, après boire, il avait tué un de ses voisins au cours d'une dispute. Pas de témoin. Le village inquiet cherche l'assassin. Mais pendant le Carême suivant, il « entrepris le voyage pour aler en Avignon ou il a esté soy faire absouldre, faignant que il aloit a Saint-Gille en Prouvence en pelerinage ». Ce pèlerinage ne correspondait pas aux schémas habituels de départ vers une destination aussi lointaine, et c'est ce qui a donné l'alarme. Soupçonné, il passe aux aveux, est emprisonné mais le roi décide que « il sera encore détenu prisonnier un mois et à l'eaue et avec ce, sera tenu de fere un pelerinage a Saint-Jacques en Galice dedans deux ans a compter de la date de ces lettres et de ce rapportera certification » ^[13] . Pourquoi cette grâce ? À cause de ses lourdes charges de famille ? C'est probable, étant donné la longueur du délai qu'on lui accorde pour le départ, le temps sans doute aux aînés de grandir assez pour nourrir la famille pendant son absence.

Cas unique, un membre de l'Université fut envoyé à Compostelle, « Jehan de La Forest, escollier estudiant en l'Université d'Angiers » ^[14] qui, avec son père, avait assassiné en 1397 Philippon Alayre à « Damperre près de La Roche sur Yon en Poitou ». Ils ont été grâciés sous condition de ce pèlerinage à Saint-Jacques en Galice et d'un « annel pour l'âme du dit feu Phelippon en l'esglise où il est enterré ».

Tout pèlerin pénitentiel doit présenter à son retour les « lettres de certification » délivrées par le sanctuaire. Malheureusement, une seule a été conservée, celle de Robert de Cassel ^[15] .

L'apaisement par l'éloignement

Une condamnation extraordinaire

L'aventure peu banale qui valut à deux alsaciens d'être obligés hommes de Compostelle mérite d'être contée ^[16]. En 1334, les d'aller à deux villages proches de Haguenau assassinèrent l'abbé de Neubourg. Révolte paysanne ? Certes. Au départ, ces hommes reprochèrent au seigneur abbé de leur avoir volé des terres. Confiants, ils envoient une délégation chargée de lui demander de jurer solennellement que les parcelles incriminées lui appartiennent de droit. Ils consentent à retirer leur plainte s'il prête ce serment. L'abbé accepte, se présente à la tête de ses moines avec la croix à la limite des champs volés... et jure froidement. Mais à ce moment, un valet du cloître se jette sur l'abbé, lui arrache son couvre-chef, le renverse et le déchausse. Que se passe-t-il ? Les paysans médusés découvrent alors que, sous sa calotte l'abbé avait mis une louche (qui se dit en dialecte alsacien « suppen schöpfer », jouant sur l'homonymie avec Schöpfer = le Créateur). Et dans ses soufiers il avait mis une couche de terre de son cloître. Sous le regard de Dieu, il marchait donc sur sa propre terre ! C'est ce que s'exclame le valet : — « Voyez comment il était sur sa propre terre ! » Les paysans trompés sont pris d'une rage folle et tuent l'abbé tandis que les moines se dispersent à grands cris. C'est ainsi que l'on raconte cette histoire en Alsace. Aucune source n'atteste le serment demandé, mais le meurtre (3 janvier 1334) est un fait historique, il s'agit de Bertolt, abbé de l'abbaye cistercienne de Neuburg. Il revendiquait un ensemble de forêts et de prairies, que les paysans prétendaient être un bien commun. L'affaire fit grand bruit, d'autant plus qu'il existait à l'époque de nombreux exemples de soulèvements paysans. Plainte est portée à la fois auprès du tribunal ecclésiastique et de l'empereur. Première sanction, l'abbaye fut déclarée propriétaire des terres litigieuses. Les hommes furent tous

condamnés à un pèlerinage pénitentiel à Strasbourg, trois meneurs furent envoyés à Rome et bannis jusqu'à nouvel ordre, deux autres durent aller à Rome et à Saint-Jacques et rester bannis une année, le temps d'apaiser les esprits.

Un exil temporaire

Expérience restée sans lendemain, quelques pèlerinages pénitentiels furent infligés par une ville, avec l'espoir que le fait de se retrouver hors de son milieu aidera le coupable à s'amender. En 1369, la ville de Reims inaugure ainsi un système d'arbitrage destiné à abrégé certaines procédures^[17] et basé sur un bannissement temporaire sur un lieu de pèlerinage pénitentiel. Il fallait pour cela que le coupable accepte de se soumettre au jugement de deux arbitres choisis par le plaignant. Plusieurs sentences furent ainsi rendues. Le coupable devait séjourner plusieurs mois, voire une année sur les lieux du pèlerinage, avec possibilité de travailler. Un clerc de la ville, Péresson, ayant sauvagement battu Jesson Cauchon, un honnête citoyen, accepte de se soumettre à la décision de deux amis du blessé. La sentence est rendue en présence de deux échevins de la ville, du sergent de la prévôté et d'un « grand planté de bonnes gens », c'est-à-dire en public. Péresson doit aller à Saint-Jacques en Galice et y demeurer un an « à compter du jour qu'il entrera dans lad. ville de Saint-Jacques ». À « chacun terme principal de l'an », il doit envoyer une attestation officielle comme quoi il « sera esté aud. lieu de Saint-Jacques, sans partir ». Péresson dispose de quinze jours pour partir. Il s'engage par serment à respecter la volonté de ses juges. Péresson fut le seul parmi les coupables rémois soumis à cette expérience à être envoyé aussi loin.

Tous ces hommes sont envoyés avec des lettres de sauf-conduit. La lettre^[18] délivrée à trois pèlerins flamands par le mayeur de Namur en 1449 prouve même à l'évidence qu'il s'agit de trois bons garçons : Henrion Penniocque, Pirart Votron, Jacquemien de Lonnoy, pèlerins pénitentiels pour un délit inconnu, peuvent présenter cette lettre quand il en est besoin. Le mayeur y assure qu'ils

sont de « bonne et honnête conversation » et qu'on peut même les employer s'ils le demandent. Il demande qu'en aucun cas on ne les arrête ou qu'on les moleste. Engageant ainsi sa respectabilité et celle de sa ville, il est évident qu'il ne lâche pas des hommes dangereux sur la route. D'ailleurs, un tel pèlerinage peut se racheter, comme cela se pratiquait souvent au siècle précédent, à l'exemple de ce savetier de Douai, Jehan Soudam, en 1445 :

« De Jehan Soudam, chavetier, pour le raccat d'un ban et voyage de Saint Jacques en Galice où il fut bannis et par loy condempnez le 6e de novembre l'em 1437. Port a le racat en le part de le ville 17 l. 6 s. 8 d. » ^[19]

Des peines remises

Tous les condamnés, tant s'en faut, n'exécutent pas ces pèlerinages auxquels ils sont condamnés. En 1372, Heinrich Blanghart de Laufen, un riche marchand de drap, bourgeois de Strasbourg meurtrier d'un autre bourgeois, condamné par un tribunal à faire un pèlerinage à Compostelle ^[20], partit effectivement mais en Avignon il se fit dispenser de sa pénitence par le pénitencier du pape, en même temps que d'autres pèlerins présents à ce moment, à cause des guerres qui sévissaient dans la région, ainsi qu'en atteste la relation écrite par son exécuteur testamentaire, Nicolas de Laufen. Sa réputation n'en souffrit pas et il attendit son heure dernière pour effectuer la réparation prescrite (chap. VI). En 1374, le Parlement laisse le choix à Guiot de Dreux ^[21] d'effectuer un pèlerinage à Saint-Jacques « ou, au heu dud. pèlerinage, se mieulx lui plaist, fera chanter une messe de mors touz les jours d'un an pour le salut et remède de l'âme du dit feu Raoulet ». Nul doute qu'il n'ait choisi la messe des morts !

En 1383, deux autres rémissions ^[22] de peines de pèlerinage à Compostelle sont accordées, l'une le 10 mars, l'autre le 11 novembre à des coupables de Douai par le comte Philippe de Bourgogne récemment héritier du comté de Flandres. La première de ces lettres concerne Colard Espinois, boucher de Douai qui, en

compagnie de son frère et de plusieurs autres, pris comme lui de boisson, avait insulté la tenancière de la taverne où ils étaient réunis. Arrêté par un échevin, Colard avait continué ses insultes adressées à l'échevin, puis à tous ses collègues. La condamnation avait été, outre une amende et la prison, un bannissement de la ville « tant et si longuement que il auera esté à Saint-Jaques en Galice et dud. lieu rapporter lettres cherteffians a le loy qu'il eust fait led. voiage et luy retourner sans entrer en nostre ville aler a Trois Rois à Couolloigne et de ce raporter lettres... ». Le duc le dispense des amendes et des « dis deux voiajes ». La seconde grâce concerne Tassard de La Plache, habitant de Douai qui avait volontairement blessé l'épouse de son fils et le père de celle-ci. Il avait été condamné à une amende et à un pèlerinage « a Saint-Jaque en Galice et a Saint-Gille en Provence ». Pareillement, le duc remet « dites amendez et pellerinages » sous promesse que la paix a été faite.

Tous de dangereux assassins ?

Les hommes dangereux ne bénéficient pas d'un pèlerinage pénitentiel, ils sont exécutés, ainsi que le prouve l'annulation d'une grâce assortie d'un pèlerinage à Compostelle accordée à un bandit, Regnier de Montigny, ami de Villon. Ce fils de bonne famille était né à Bourges en 1429, de Jean de Montigny, pannetier du roi, qui y avait suivi Charles VII. En 1452, Regnier est banni pour avoir rossé deux sergents du guet à la porte de « l'ostel de la grosse Margot ». Il est emprisonné successivement à Rouen, Tours, Bordeaux, Poitiers, chaque fois pour des délits différents. Rentré à Paris, il est bientôt poursuivi comme pipeur et voleur dans les églises. Compromis dans un meurtre il est, en sa qualité de cleric, réclamé par l'évêque de Paris, mais cette réclamation n'étant pas suivie d'effet, il est condamné à mort. Il en appelle au Parlement, et en même temps sa famille et ses amis dont le roi souligne que « la plus part sont gens d'Etat et noz officiers » sollicitent pour lui une lettre de rémission. Ses protecteurs vont même jusqu'à

s'engager à le surveiller pour l'empêcher de reprendre une vie de débauche. C'est cette lettre, datée de septembre 1457, qui résume sa vie et nous apprend tous ses antécédents. Il est gracié sous condition de purger encore une année de dure prison, complétée par un pèlerinage en Galice :

« ... le restituons en sa bonne fame et renommee, au païs et a ses biens non confiquez... pourveu que ledit Regnier de Montigny tendra estroite prison basse par l'espace d'un an entier au pain et à l'eaue, et apres l'an incontinent finy, fera ung pelerinage en sa personne à Saint-Jaques en Galice, et en rapportera certiffication du maistre de l'eglise dudit lieu de Saint-Jacques » ^[23] .

Cette année lui sera fatale, car le Parlement déclare la rémission entachée de nullité après la découverte de l'omission dans l'exposé de certains cas graves. Villon, dans l'une de ses ballades écrites en argot, raconte la triste fin de Regnier et conseille aux coquillards :

« Qu'en la prison ne soyez fourré. Montigny y fut pour l'exemple bien attaché au pilori. Il y jargonna le tremolo, aussi le bourreau lui rompit le col. ^[24] »

Même noble, il n'est pas de grâce possible pour un meurtrier capable de récidiver.

Un exemple montre que les autorités n'ont jamais plaisanté sur le contrôle de ces pèlerins et qu'elles y sont toujours très attentives : en 1405, Pierot le Porteur, bien qu'ayant assassiné un procureur à Namur, avait simplement été condamné à un pèlerinage à Compostelle ^[25] . Il prit bien la route mais s'arrêta à Jambes, une ville voisine. Vite repéré puis dénoncé, il eut beau arguer qu'il se trouvait hors de la juridiction du comte de Namur, en terre d'asile, il fut livré par les autorités et fut incontinent décapité, comme il sied à quelqu'un qui « a failly de voyage ». Après la fin de la guerre de Cent Ans, il reste peu de monde sur les routes en fait

de condamnés, un diacre voleur récidiviste et un laboureur meurtrier d'un prêtre qui se livrait au jeu. En 1443, Etienne Moreau ^[26], après plusieurs larcins commis dans des églises de la Marne, avait été condamné, en sa qualité de cleric, par l'official de Troyes. Après plusieurs mois d'emprisonnement il est libéré avec injonction de partir dans les six jours à Saint-Jacques de Galice et de ne revenir qu'avec les preuves de l'accomplissement de son pèlerinage. Quant à Guillaume Boursac ^[27], en 1489, certes il a assassiné un prêtre dans un village de Charente, mais à la suite d'une dispute survenue lors d'une soirée chez le prêtre, passée à boire et à jouer au jeu de la clef, toutes activités strictement interdites aux ecclésiastiques. On est bien loin de la petite note humoristico-amère insérée au bas d'une charte par un scribe poitevin, en 1385, qui réprouvait à l'évidence cette coutume :

« Qui tue son père et va à Saint-Jacques ne fait pas de péché mortel. Tout homme doit aimer son semblable. » ^[28]

Les pèlerinages pénitentiels n'ont donc jamais concentré sur les routes des hordes d'assassins laissés en liberté, lâchés par des communautés irresponsables de leurs délinquants.

Tous ces pèlerinages de dévotion, si intéressants qu'ils soient, ne peuvent pas inclure nombre d'autres pèlerins, nobles, marchands, gens du commun qui, à un moment de leur existence, ont eu la volonté de se lancer sur les chemins de Saint-Jacques. Qui étaient-ils ? Quelles raisons les ont poussés ? Les sources permettent de les individualiser un peu mieux.

Notes du chapitre

[1] ↑ Paris, Arch. nat., P. 13682, titres du Bourbonnais, n° 1634, vidimus original sur parchemin, 1347.

[2] ↑ Paris, BN, coll. Doat (copies de documents faites pour Colbert), *Languedoc* (258 vol.), vol. 21, Sentences, interrogatoires, dépositions, fol. 185 v°-312 v° ; Y. Dossat, De singuliers pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques en 1272, *Annales du Midi*, 1970, t. 82, p. 209-220.

- [3] † Paris, BN, coll. Doat (copies de documents faites pour Colbert), *Languedoc* (258 vol.), vol. 25, Sentences, interrogatoires, dépositions, fol. 44-46.
- [4] † Paris, BN, coll. Doat (copies de documents faites pour Colbert), *Languedoc* (258 vol.), vol. 27, Sentences, interrogatoires, dépositions, fol. 3-7, éd. D. Haigneré, Recueil des chartes intéressant l'abbaye N.D. de Boulogne, *Mémoires de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. XIII, 1882-1886, p. 89-260, pièce C, p. 183-184.
- [5] † Bernard Gui, *Practica officii inquisitionis*, éd. C. Douais, Paris, 1886, p. 37, liste des pèlerinages majeurs et mineurs.
- [6] † Arch. dép. Nord, B. 1561, premier cartulaire de Flandre, pièce n° 120.
- [7] † Eudes Rigaud, *Regestum visitationum archiepiscopi Rothomagensis.*, 1248-1269, éd. T. Bonnin, Rouen, 1852, p. 507-508.
- [8] † Deuxième cartulaire d'Artois, pièce 26 (cartulaire perdu), arch. dép. Pas-de-Calais, trésor des chartes d'Artois, A 71/1, A 72/24.
- [9] † C. Gauvard, « *De grace especial* », *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, 2 vol., Paris, publications de la Sorbonne, 1991, t. II, p. 929-933 ; G. Jugnot, Les pèlerinages expiatoires et judiciaires au Moyen Âge, *La faute, la répression et le pardon*, 107^e Congrès des sociétés savantes, Brest, 1982, Bulletin de philologie et histoire jusqu'à 1610, t. I, p. 412-420.
- [10] † Arch. nat., JJ 62, pièce 505.
- [11] † Jean Froissart, *Chroniques...*, *op. cit.*, t. III, § 230, p. 84-85.
- [12] † Arch. nat., JJ 109, fol. 89-89 v°, n° 190.
- [13] † Arch. nat., JJ 142, fol. 183 v°, n° 327.
- [14] † Arch. nat., JJ 152, fol. 60, n° 104.
- [15] † Voir n. 1, p. 255.
- [16] † Arch. dép. Bas-Rhin, H 946.
- [17] † *Archives administratives de la ville de Reims*, éd. P. Varin, Reims, 1848, 3 vol., t. III, p. 332-334.
- [18] † *Cartulaire de la commune de Namur*, éd. Stanislas Bormans, 6 vol., Namur, 1876, t. III, n° 182, p. 57-58.
- [19] † Douai, arch. mun., CC 217, compte de la ville dressé par Jehan Berenghier (1444-1445).
- [20] † Bibl. univ. Strasbourg, Commanderie Saint-Jean, ms. 739, XIV^e siècle, fol. 1 et s.
- [21] † Arch. nat. JJ 106 fol. 70 v°, n° 119.
- [22] † Arch. dép. Nord, B 1145/18 4773 et B 1145/18 4771, aimablement indiqués et transcrits d'après l'original par les services d'archives de M. Claude Lannette.
- [23] † Arch. nat., JJ 189, pièce 199, fol. 96 v°.
- [24] † J. Favier, *François Villon*, Paris, Fayard, 1982, p. 346.
- [25] † Coutumes de Namur et Coutume de Philippeville, éd. J. Grandgagnage, 2 vol., 1869-1870, t. II, répertoire de 1483, n° 131, p. 228-231.
- [26] † Arch. dép. Aube, G 4171, fol. 36 (35)-37 (36).

[27] ↑ Arch. nat., JJ 220, fol. 12, n° 24.

[28] ↑ Arch. dép. Deux-Sèvres, E 8, chartrier de la Barre.

Chapitre XII

Premier pèlerin, Charlemagne. Le Pseudo-Turpin

Le texte fondateur du mythe compostellan semble bien avoir été la chronique dite de *Turpin*, puis *Pseudo-Turpin* lorsqu'elle fut reconnue non authentique ^[1]. Elle fut écrite vers 1119 mais prétend l'avoir été par un archevêque de Reims, Turpin, au IX^e siècle. Elle raconte l'histoire de Charlemagne, de Roland et des chevaliers français partis, au nom de saint Jacques, délivrer l'Espagne. Cette délivrance se fit en plusieurs expéditions. La première les a menés directement au tombeau de saint Jacques, en soumettant une liste impressionnante de villes espagnoles. Les autres ont consisté en une interminable poursuite du roi Aigolan, qui avait repris les places conquises. Le Sarrasin enfin vaincu, Charlemagne et Roland achèvent la reconquête. Et le *Turpin* se termine par le récit de la défaite de Roncevaux.

Les relations entre Charlemagne et saint Jacques jalonnent soigneusement l'itinéraire des victoires. Elles apparaissent dans le chapitre I, « Comment l'apôtre apparut à Charles » et dans le chapitre V, « Les églises qu'éleva Charles » toutes vouées à saint Jacques et égrenées au long du chemin de Compostelle. Le chapitre XX rappelle qu'en Espagne Charles tenait fête plénière le jour de la Saint-Jacques (à l'égal de Noël, Pâques et la Pentecôte). Enfin, le chapitre XXXII intitulé « Mort de Charles » relate comment saint Jacques a repris au démon l'âme de l'empereur, à cause précisément de toutes les œuvres faites en son nom.

Saint-Denis figure en bonne place dans ce texte qui entend bien souligner la grandeur royale française ^[2]. En effet, le chapitre XXX intitulé « Le concile de

Charles à Saint-Denis » montre Charlemagne et Turpin de retour de leurs expéditions en Espagne arrivant à Saint-Denis. Durant ce concile l'empereur rend grâce à saint Denis de lui avoir donné « la force de réduire la gent païenne ». En remerciement, il réitère le geste qu'il avait fait pour Compostelle en donnant toute la France à l'abbaye-belle façon d'inciter tous les Grands à rentrer dans la vassalité du roi — don qui se matérialise par l'apport annuel par chacun des habitants de quatre deniers pour la construction de l'église, y compris les serfs qui se trouveront affranchis. La nuit suivante, saint Denis apparaît à l'empereur et promet la rémission des péchés de tous ceux qui donneront, nommés dès lors « Francs de saint Denis ».

Il est de plus en plus probable que cette œuvre fut élaborée à l'abbaye royale de Saint-Denis, où, par deux fois, le pape Calixte II séjourne en 1119. Très lié à la vie politique de Compostelle, il souhaite une alliance avec le roi de France Louis VI, soucieux, lui, d'affirmer une puissance renaissante. C'est vraisemblablement à cette occasion que naquit l'idée d'une grande œuvre épique destinée aux nobles pour les inciter au départ vers Compostelle. La trame historique pouvait être fournie par l'abbaye de Saint-Denis, où était composée une histoire officielle destinée à célébrer la grandeur royale et à infléchir la conduite politique de l'aristocratie. Côté espagnol, les informations ont pu être fournies par Calixte et par Hugues ^[3], évêque de Porto, ancien chanoine de Compostelle et l'un des auteurs de *l'Historia Compostelana*, présent dans la suite papale en tant que représentant de l'évêque Diego Gelmirez.

Dès avant la fin de ce XII^e siècle, le *Turpin* se retrouve, dans un manuscrit ^[4], au milieu de textes relatifs à l'histoire de Saint-Denis et à celle du royaume, prouvant qu'il doit donc bien être considéré comme un document historique. En 1274, pour répondre au vœu de saint Louis, il fut inclus dans l'histoire officielle de la France, les *Chroniques de Saint-Denis* ^[5]. Ces chroniques, remaniées au XIV^e siècle, imprimées dès 1477 ont également connu une diffusion importante. Isolément, recopiée dans des manuscrits, cette histoire de *Turpin* connut un

immense succès et fut dès les origines diffusée dans les milieux aristocratiques où elle passa jusqu'au ^{xvi}^e siècle pour un authentique document historique. L'un des spécialistes actuels du *Turpin*, André de Mandach ^[6], avait déjà compté en 1961 plus de 300 manuscrits recensés et constatait en 1970 que la liste continuait de s'allonger.

Au ^{xiii}^e siècle fut écrite une Chronique dite saintongeaise ^[7], qui recopie entièrement le *Turpin* en ajoutant de longues interpolations sur les campagnes françaises de Charlemagne en Agenais, en Saintonge, en Bordelais et dans les Landes. Toute la chevalerie d'Aquitaine s'y illustre aux côtés de Roland, dans des lieux dont les descendants ont soigneusement gardé le souvenir.

Il convient de rappeler ici, d'après les études de Bernard Gicquel, que le succès de l'histoire de Roland est dû au *Turpin*, et non à la *Chanson de Roland* (qui lui est légèrement postérieure), dont on ne connaît que six ou sept manuscrits datant de la période médiévale. Cet élément est fondamental, car le Roland du *Turpin* est considéré comme un personnage historique et non comme un personnage romanesque. Ce n'est qu'en 1754 que l'abbé Leboeuf ^[8], dans son histoire de Paris, prouve que l'évêque Turpin n'a pas vécu au temps de Charlemagne, mais, dit-il « au ^{xii}^e ou ^{xiii}^e siècle ». Le document historique est désormais pseudohistorique, mais le Moyen Âge est terminé depuis longtemps.

Le turpin dans le codex calixtinus et autres livres des miracles

Bien qu'il ne soit certainement pas à l'origine de la renommée de saint Jacques en France il est difficile de passer sous silence le fameux *Liber sancti Jacobi*, *Livre de saint Jacques* ou *Codex Calixtinus* conservé depuis le ^{xii}^e siècle à la cathédrale de Compostelle, tant il est, aujourd'hui, cité partout comme le document fondateur. Pourtant il n'est guère connu que depuis le ^{xix}^e siècle,

voire même plus tard, pour la simple raison qu'il n'est jamais sorti des archives de la cathédrale. Il n'en existe que trois copies de prestige, aujourd'hui au Vatican, à Madrid et au British Museum, datant du ^{xiv}^e siècle.

Il est une compilation de textes antérieurs, datable des environs de 1160, renfermant, pour mémoire, une lettre-prologue de Calixte ^[9] suivie de cinq Livres : Livre I sermons (les 4/5 du volume total), Livre II *Livre des miracles* ^[10], Livre III *Translation* ^[11], Livre IV *Turpin* ^[12], Livre V *Guide du pèlerin* ^[13].

Comme le *Turpin*, le *Livre des miracles* fut composé très certainement loin de Compostelle, vers 1130, selon un processus que Bernard Gicquel a très finement analysé. Ces vingt-trois miracles auraient été apportés à Compostelle par Aimeric Picaud de Parthenay. Ils auraient été composés, à Jérusalem, par Guillaume de Messines, augmentés à Cluny et complétés par Aimeric.

La *Translation* reprend principalement un document du ^x^e siècle, conservé paradoxalement à l'abbaye Saint-Martial de Limoges, bien qu'il émane vraisemblablement de Compostelle. Il s'agit d'une lettre dite « du pape Léon » ^[14] qui raconte l'arrivée et l'inhumation miraculeuses de saint Jacques en Galice.

Quant au *Guide du pèlerin*, qui passe pour avoir beaucoup contribué à la diffusion de la connaissance de Compostelle dès l'époque de sa rédaction, au ^{xii}^e siècle, son importance est aujourd'hui remise en cause. Les études d'Alison Stones et Jeanne Krochalis, de l'Université de Pittsburg, minimisent l'importance de ce document dont elles n'ont recensé qu'une douzaine de manuscrits médiévaux, dont aucun n'a été retrouvé en France. Cela les conduit à constater que ce texte n'a été vraiment populaire qu'à partir du moment où Jeanne Vielliard l'a traduit, en 1938 ^[15].

Mais, à côté de ce *Codex Calixtinus*, inconnu hors de Compostelle, ont existé des manuscrits intitulés, souvent improprement, *Livres des Miracles du pape Calixte*. Leur contenu était variable, incluant ou non une lettre de Calixte

(figurant au prologue du manuscrit de Compostelle), la Translation, le Turpin, les miracles ainsi que des passages du Guide du pèlerin (mais jamais l'itinéraire). Vers 1255, le dominicain Jacques de Voragine a puisé dans ces textes pour écrire la *Légende dorée*. Par ces intermédiaires, la légende de saint Jacques touche un public de plus en plus large.

Charlemagne, premier pèlerin ?

Si les événements rapportés dans le Turpin sont légendaires, il n'en reste pas moins qu'il a existé des liens entre Charlemagne et l'Espagne chrétienne. L'Empereur a participé activement à la lutte contre l'hérésie adoptianniste et il eut des liens avec Alphonse II, roi de Galice, indiscutablement évoqués par son biographe Eginhard. Il n'est pas impossible que l'entourage de Charlemagne ait cautionné l'idée de faire de saint Jacques le patron de l'Espagne.

Après la mort de Charlemagne, dans les années 830-840, la cour carolingienne fait rédiger une histoire du règne de l'empereur — les *Annales de Lorsch* ^[16] - ainsi que la biographie du grand empereur par Eginhard ^[17], œuvres qui racontent l'expédition d'Espagne qu'aucun auteur ne pousse d'ailleurs plus loin que les rives de l'Ebre. Dans les mêmes années, provenant certainement des mêmes sources, un livre liturgique de Metz mentionne pour la première fois un pèlerinage au tombeau de saint Jacques, un tombeau que l'on a donc retrouvé :

« Les ossements sacrés de ce bienheureux apôtre, transportés dans les Espagnes et mis en sécurité dans les contrées les plus lointaines de celles-ci, c'est-à-dire face à la mer de Bretagne, sont vénérés par les gens de ces pays qui y viennent en grand nombre. » ^[18]

Mais cette histoire trop elliptique se devait d'être embellie. Le *Turpin* l'a fait, et nous verrons constamment combien Charlemagne, pèlerin mythique, a réellement lancé d'authentiques pèlerins sur les chemins de Compostelle. Les

lignages nobles du xv^e siècle savent ainsi qu'ils sont les descendants des compagnons de Charlemagne. Outre quelques pèlerinages à Compostelle, ils marquent de façon indélébile cette filiation par des ornements sculptés aux façades des châteaux, par des toponymes nouveaux, par des coquilles dans les armes, voire par des dons de reliques de saint Jacques.

En Charente, tout particulièrement, plane encore cette ombre de Charlemagne, magnifiée par la diffusion du *Turpin saintongeais* montrant toute la chevalerie d'Aquitaine combattant aux côtés de l'empereur. Entre Taillebourg et Crazannes, deux lieux-dits rappellent les faits, le « Bois des héros » et « Champfleury » où les soldats seraient tombés, désignés par leurs lances fichées en terre ayant fleuri dans la nuit. Le pont de Taillebourg, longue jetée enjambant les prairies inondables de la Charente porte aussi le nom de « chaussée Saint-James ». Henri de Pluscalet ^[19] (ou Plusqualec) avait acheté en 1423 la seigneurie de Taillebourg. Est-ce cela qui l'a incité à aller à Compostelle ? Le 6 juillet 1434, il rédige son testament dans lequel il évoque le pèlerinage qu'il a l'intention de faire. Il y va effectivement car, plus tard, fut noté sur l'enveloppe de ce document : « Ceci est la vraie ordonnance dudit Pluscalet quand il alla à Saint-Jacques »... Dans ce même testament, Pluscalet donne 1 000 livres pour la construction d'une aumônerie de 12 lits et d'une chapelle Saint-James, non loin de la chaussée du même nom.

De même, le château de Crazannes (Charente-Maritime), situé immédiatement à l'ouest de Taillebourg dans la plaine de la Charente, garde les mêmes souvenirs glorieux. À la fin du xv^e siècle, la façade de la demeure fut ornée de bas-reliefs racontant plusieurs épisodes du *Turpin*, en particulier celui des lances fleuries. Est-ce l'œuvre des descendants de Jean Acarie, un simple écuyer ayant acheté cette terre en 1447 ? La famille a également des possessions à Saint-Saturnin de Séchaux, aux portes sud de Taillebourg, là où la *Chronique saintongaise* situe les lieux de sépulture des héros. Qu'un membre de la famille Acarie soit allé à Compostelle, c'est possible, mais on peut aussi penser que la dévotion à saint

Jacques peut passer simplement par une évocation architecturale du *Turpin*, une façon moins éphémère que le pèlerinage d'afficher la famille comme descendante des compagnons de Charlemagne.

En Savoie, les Duin, conscients eux aussi de leur parenté prestigieuse avec Olivier, l'ont marquée sur leurs armes entourées d'une « cordelette enfilée de trois coquilles » que l'on retrouve sur une de leurs maisons à Entrevernes, plus tard sur les *Statuta Sabaudioe*, un recueil de lois du duché^[20] promulguées par Amédée VIII, daté de 1432 ; et enfin sur le gisant de l'église de Sééz qui porte, ainsi que le lion couché sous ses pieds, ce collier de coquilles, vraisemblablement celui de Bertrand de Duin, mort à Sééz en 1469.

Notes du chapitre

[1] † *Chronik von Karl dem Grossen und Roland...* d'après le ms. d'Aix-la-Chapelle Ha 5, début xv^e siècle, trad. inédite B. Gicquel ; Chronique de Turpin, *Grandes chroniques de France*, t. III..., *op. cit.*, livres IV-V, p. 204-301.

[2] † E. A. R. Brown, Saint-Denis and the Turpin Legend, *The Codex Calixtinus and the Shrine of St. James*, dir. J. Williams et A. Stones, Jakobus-Studien, Gunter Narr Verlag Tübingen, 1992, p. 51-88.

[3] † *Historia Compostrellana*, éd. E. Falque Rey, Tournai, 1988, t. II, 12-13, p. 241-246.

[4] † Paris, BN, ms. 5925.

[5] † *Grandes chroniques de France*, éd. J. Viard..., *op. cit.*, t. III, p. 204-301.

[6] † *Chronique dite saintongeaise*, éd. A. de Mandach, Tiibingen, 1970, p. 18.

[7] † A. Mandach, *Chronique dite saintongeaise...*, *op. cit.*, p. 3 et s. ; H. Treuille, Recherches sur les chemins du pèlerinage compostellan en Saintonge au XIII^e siècle, *Bulletin philologique et historique avant 1610*, Congrès national des sociétés savantes, Caen, 1980, p. 71-85.

[8] † J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, 1754, éd. 1883, 4 vol., t. I, p. 315.

[9] † Migne, *Patrologie latine*, t. 163, col. 1370, Paris, BN, ms. lat. 6188, fol. 45... ; ms. lat. 13375, fol. 1... ; coll. Moreau, t. 49, fol. 194...

[10] † *Livre des miracles de saint Jacques*, trad. M. de Menaca, Université de Nantes, 1987.

[11] † Nombreuses traductions partielles, en particulier dans la *Légende dorée*, à « saint Jacques le Majeur ».

[12] † Chronique de Turpin, *Grandes chroniques de France*, *op. cit.*, t. III..., livres IV-V, p. 204-301.

[13] † *Guide du pèlerin*, trad. J. Vielliard, Paris, 1938, rééd. Paris, Vrin, 1984.

[14] ↑ Texte original dans BN, lat. 2036, fol. 47.

[15] ↑ A. Stones et J. Krochalis, Qui a lu le Guide du pèlerin ?, *Pèlerinages et croisades*, Actes du 118^e Colloque de Pau, 1993, Paris, CTHS, 1995, p. 11-36.

[16] ↑ *Annales royales*, trad. Mémorial des siècles, éd. G. Walter, Paris, 1967 (viii^e siècle, Charlemagne, p. 135-136).

[17] ↑ Eginhard, *La vie de Charlemagne*, éd. et trad. Louis Halphen, Paris, 1967, § 15-16.

[18] ↑ H. Quentin, *Les martyrologes historiques*, Paris, 1908, p. 372.

[19] ↑ Répertoire des titres du comté de Taillebourg (1100-1758), ms. de 1758 conservés aux archives des La Trémoille, éd. G. Tortat, *Archives historiques de la Saititonge et de l'Aunis*, t. XXIX, 1900, p. 12-19.

[20] ↑ Arch. dép. Savoie, C. 654.

Chapitre XIII

La noblesse française à Compostelle

Premiers pèlerins

Les relations diplomatiques avec l'Espagne, si fréquentes sous l'empire carolingien, n'ont pas disparu avec cet empire, même si leur importance ne doit pas être exagérée. Un exemple concerne l'évêque du Puy, Godescalc, premier pèlerin historique connu qui, en 951, se rend « en hâte jusqu'aux confins de la Galice pour implorer humblement la miséricorde de Dieu et le suffrage de l'apôtre Jacques », accompagné d'une suite nombreuse ^[1]. Pourquoi si vite, et en plein hiver ? Le moine de Saint-Martin d'Albelda (près de Logroño), qui a noté son passage dans un manuscrit, donne peut-être la réponse : « En ces mêmes jours, mourut le roi de Galice, Ramire. » À cette époque, le Puy fait partie de la grande principauté d'Aquitaine, conquise depuis cette même année 951 par le comte de Poitiers, Guillaume dit « Tête d'étaupe », allié des puissants Robertiens (il a donné sa fille en mariage au futur Hugues Capet). Godescalc a très bien pu être un ambassadeur du nouveau duc, envoyé en Galice à l'occasion de cette succession.

On peut en effet voir dans cette démarche le début d'une longue collaboration aquitano-espagnole continuée encore, quelques décennies plus tard-entre 993 et 1030-par le petit-fils de Guillaume Tête d'étaupe, le fameux duc Guillaume V. Le biographe de ce dernier, Adhémar de Chabannes (v. 988-1034) le montre en relations suivies avec les rois de Léon et de Navarre et raconte qu'il avait pris l'habitude dès sa jeunesse « de se rendre chaque année à Rome au siège des apôtres, et les années où il n'allait pas à Rome il faisait en compensation un

voyage de piété à Saint-Jacques de Galice » ^[2] . Ces déplacements font partie de la tâche des princes, mais ceux-là témoignent que Compostelle a compté, dès le x^e siècle dans les relations diplomatiques internationales, en tant qu'atout majeur utilisé par la Galice (et plus tard par la Castille quand elle lui fut réunie). On le vérifie également en 1056 : lorsque les Liégeois viennent à Compostelle, la rencontre témoigne d'un voyage diplomatique. Il s'agissait d'étudier un projet d'alliance entre le roi de Galice et la sœur de l'empereur Henri III, destiné à contrer les visées de Ferdinand I^{er} roi de Castille, à la fois vers la Galice et vers l'Empire ^[3] .

De Bourgogne en Galice

Lorsque vint le temps de la *Reconquista*, vivifiée par la présence de membres de la famille des ducs de Bourgogne à Compostelle à partir de la fin du xi^e siècle, le pèlerinage s'inscrit dans un cadre essentiellement guerrier.

À partir de 1078, les pèlerins français commencent à arriver, appelés par Alphonse VI devenu roi de Castille, Léon et Galice, et assez fort dorénavant pour lutter contre les musulmans et envisager le siège de Tolède. Il utilise le tombeau de saint Jacques comme élément attractif et engage une politique d'alliances avec la Bourgogne. À cette date, le jeune comte Hugues de Chalon, vassal des ducs de Bourgogne meurt en partant « visiter le tombeau de saint Jacques » ^[4] . Cette mort témoigne du début de ce grand va-et-vient des Bourguignons. Une alliance est scellée durablement en 1080 par le mariage d'Alphonse VI avec Constance, nièce du grand et saint abbé de Cluny, Hugues. Tolède enfin prise en 1085, une seconde alliance est scellée lorsque le duc de Bourgogne, Guillaume I^{er} Tête hardie, donne son fils Raymond à la toute jeune Urraca, fille d'Alphonse VI, lequel offre la Galice aux nouveaux époux. De cette union naquit en 1105 Alphonse-Raymond, le futur roi de Castille, Alphonse VII. Voici donc un Bourguignon comte de Galice. Compostelle est à lui... et voit

arriver nombre de Français, qui en pèlerinage, qui pour des séjours de longue durée. En 1107, part de Grenoble le comte Guigues III, lui aussi vassal des ducs de Bourgogne ^[5]. Il ne fut certainement pas le seul à cette époque, mais les archives sont muettes sur les finalités de ces voyages.

Raymond de Bourgogne meurt en 1108, laissant son fils mineur à la garde de deux tuteurs, l'un son frère Guy, ancien moine de Cluny, alors archevêque de Vienne (Drôme), l'autre tuteur étant l'évêque de Compostelle, Diego Gelmirez. Pendant des années, les deux hommes ont oeuvré ensemble pour conserver à leur pupille son trône très menacé (Alphonse VI est mort en 1109) par le roi d'Aragon, Alphonse I^{er} le Batailleur, devenu le second époux de la reine mère Urraca. Dans le même temps ils cherchent à assurer la gloire de Compostelle tout en y augmentant l'influence de Rome dans le cadre de la réforme religieuse dite « grégorienne ». Alphonse VII monte sur le trône en 1113 mais les conflits font rage pendant encore plusieurs années. Parallèlement, Guy de Bourgogne poursuit sa carrière qui se voit couronnée, en 1119, par son élection au trône pontifical, à Cluny, suivie de son sacre à Vienne, sous le nom de Calixte II. Dès l'année suivante, Compostelle est élevée au rang d'archevêché...

Les relations franco-compostellanes se resserrent encore car il est besoin de plus en plus de Français en Espagne, non plus seulement pour la *Reconquista*, mais pour soutenir encore Alphonse VII et sa fidèle alliée, Compostelle. Comment les y attirer ? En 1119, dès son élection, Calixte II a effectué une grande tournée en France où il dut se préoccuper d'assurer la promotion de la lointaine cité galicienne. En Bourgogne, il est soutenu par les membres de son lignage. Dès 1120 ses parents arrivent « des régions de Vienne, Genève et Grenoble » afin de l'aider à organiser le transfert à Compostelle de l'archevêché de Mérida, transfert qui ne dut pas s'effectuer sans heurts. Ce sont là de fidèles auxiliaires, qui n'en étaient certainement pas à leur premier séjour puisqu'ils sont dits « confrères de l'église de saint Jacques qui étaient allés jadis à Saint-Jacques et s'étaient soumis eux-même à l'apôtre » ^[6]. Parmi eux, le duc de Bourgogne en personne, Hugues

Il dit Borel, qui effectue un autre voyage vers 1130, peut-être en compagnie de Pierre, abbé de Saint-Bénigne de Dijon ^[7] .

Ils ont suivi turpin...

Pour convaincre les princes, rien de mieux que de leur proposer comme modèles leurs glorieux ancêtres, compagnons de Charlemagne. Nous avons vu qu'il est fort vraisemblable que ce fut en 1119, lors de ce voyage de Calixte II que naquit l'idée de pousser plus loin que l'Èbre les conquêtes de Charlemagne et de raconter qu'il avait libéré le tombeau de saint Jacques du joug des infidèles. Mais comment convaincre les Français de la nécessité d'une grande expédition armée ? Toute l'habileté consista à utiliser la honteuse défaite de Roncevaux en 778, plus ou moins connue par des éléments historiques épars. En effet, chanter une défaite prend un sens, dès lors que les descendants des héros massacrés se sentent l'irrésistible envie de retourner en Espagne pour venger la mémoire des ancêtres dont les noms sont soigneusement donnés.

L'abbaye de Saint-Denis alla encore plus loin et remit à l'honneur deux reliques dans son église, l'une étant le corps de Charles le Chauve ^[8] (à défaut de celui de Charlemagne), l'autre un « bras de saint Jacques » inclus dans la face principale de l'autel qui précédait le tombeau impérial. Ce bras, si l'on en croit les archives de l'abbaye ^[9] , aurait été donné par Charles le Chauve. Dans ses écrits, Suger parle par trois fois ^[10] de cette relique provenant, selon toute probabilité, du trésor de Charlemagne à Aix-la-Chapelle ^[11] . Et il est vraisemblable que c'est à Suger que l'on doit la place d'honneur réservée à « l'épée de Turpin » qui figurait encore dans le Trésor au XVII^e siècle ^[12] . Les foules de pèlerins fréquentant Saint-Denis ne pouvaient manquer d'être frappées de voir la dynastie protégée par le bras de saint Jacques et défendue par l'épée de Turpin. L'image mère du saint Jacques chevalier ne serait-elle pas née ici, à Saint-Denis ? Il est piquant de penser que saint Jacques a pu être un temps le protecteur des rois de France !

Bernard Guenée^[13] a déjà souligné la force de l'impact du *Turpin* qui, en associant « le royaume, l'abbaye de Saint-Denis et Charlemagne » (auquel il faut ajouter saint Jacques) donnait « à l'Histoire de France une dimension épique ».

L'entreprise de Calixte a connu un certain succès et plusieurs membres de l'aristocratie ont répondu à son appel, heureux parfois de saisir ce prétexte pour s'éloigner quelque temps. Parmi ces nobles figurent en 1124 un comte de Vendôme, qui doit être Geoffroy Grisegonelle^[14], en 1134 Guigues III, comte de Grenoble, qui part avec le comte de Genève pour se faire pardonner d'avoir pris les armes contre l'archevêque de Vienne et se faire relever de l'excommunication qui avait suivi^[15], ou encore, vers 1136, l'évêque d'Angers Ulger^[16]. En 1137, le vendredi saint 9 avril, Guillaume X, duc d'une Aquitaine bien morcelée, meurt à Compostelle à 38 ans, lors d'un pèlerinage aux motifs obscurs. Les chroniqueurs du temps, Geoffroy de Vigeois^[17], Suger^[18], Orderic Vital^[19]... rapportent cet événement inattendu et soulignent qu'il eut la précaution, avant de mourir, de confier sa fille Aliénor au roi de France Louis VI, lui-même agonisant, qui la donna aussitôt à son fils. On connaît la suite...

Il n'est jusqu'au roi de France en personne, Louis VII, qui accomplisse le grand voyage, entre octobre 1154 et janvier 1155-à la mauvaise saison encore. Quelle est la cause d'un pareil périple qu'aucun autre roi du Moyen Âge ne réalisera après lui ? Dévotion, diront les historiens, au vu d'une mention du chroniqueur Raoul de Diceto : « Louis, roi des Français, alla par dévotion en pèlerinage à Saint-Jacques. »^[20] Dévotion, soit, évidente pour toute démarche à l'époque médiévale, même si elle se double — une fois encore — d'une démarche politique, tout aussi évidente ici. Seul l'abbé du Mont-Saint-Michel, Robert de Torigni, y fait allusion clairement dans sa chronique : « Louis roi des Français se rendit à Saint-Jacques de Galice pour y prier et fut favorablement accueilli en Espagne par l'empereur son beau-père »^[21], le roi de Castille Alphonse VII qui se posait alors en descendant de Charlemagne. Louis venait d'épouser en secondes noces la fille d'Alphonse VII, Constance (deux ans plus tôt, il avait répudié Aliénor d'Aquitaine, fille de Guillaume X évoqué plus haut). En cette

même année 1154, Aliénor devenait reine d'Angleterre puisqu'elle avait épousé Henri II Plantagenêt dès sa répudiation. Louis VII devait donc se préoccuper de s'assurer des alliances contre l'Angleterre qui possédait en France Normandie, Anjou, Bretagne et Aquitaine. Les chroniques espagnoles de l'époque^[22] cachent au contraire cette démarche politique sous des ragots. Elles rapportent des calomnies circulant sur la naissance illégitime de la jeune épouse et relatent comment, à l'aller à Burgos et au retour à Tolède, Louis VII fut reçu par son beau-père avec un tel faste qu'il perdit ses « doutes » et repartit en disant qu'aucune cour au monde n'était aussi noble que la cour de Castille. Quoi qu'il en soit, une alliance franco-castillane contre les Anglais était néanmoins scellée pour longtemps.

Sous le règne de Louis VII, on connaît encore quelques départs de grands noms, avec des dates assez imprécises. Le début du règne de Philippe-Auguste laisse encore deviner des démarches diplomatiques. Philippe de Dreux^[23] par exemple, évêque de Beauvais, n'abandonne pas son diocèse en 1182 sans un véritable impératif. L'année suivante, le roi offre aux « frères de l'ordre militaire de Saint-Jacques » un domaine situé à Étampes^[24], cadeau diplomatique vraisemblablement. Un autre ecclésiastique de très haut rang, Guillaume aux BlanchesMains^[25], part en 1192. Fils du comte de Champagne, oncle de Philippe Auguste qu'il a sacré en 1179, il est archevêque de Reims et préside le Conseil royal. Pendant la croisade de 1190, c'est lui qui a gouverné en l'absence du roi. On ignore tout de ce pèlerinage mais il est impossible de ne pas penser à un renforcement d'alliance avec la Castille en ces temps de lutte avec l'Angleterre pour la possession des terres aquitaines.

Qu'en est-il des foules pèlerines ? De ceux dont ne doit qu'à quelque hasard encore plus grand la mention de leur pèlerinage ? De nombreux cartulaires ont été dépouillés et l'immense majorité des milliers de donations ne révèle pas le moindre pèlerin en partance pour Saint-Jacques. Certes, on peut encore espérer en trouver d'autres, mais qui ne se compteront jamais qu'en unités. On peut arguer également les pèlerins qui sont partis sans laisser de trace...

Au XIII^e siècle, le départ le plus remarquable et le plus souvent cité fut en 1224 celui de Jean de Brienne, cadet d'une modeste famille vassale des comtes de Champagne partant... chercher sa seconde femme. La première avait été Marie de Montferrat, héritière du royaume de Jérusalem, mais mariage et royauté furent éphémères. Après la perte de Damiette en 1220, le roi déchu et veuf entreprit une tournée des cours européennes pour remédier à ses malheurs. Le secours lui vint d'Espagne où Alphonse IX, roi de Castille, Léon et Galice, lui promit sa fille Béragère. Jean partit en pèlerin de Compostelle chercher sa nouvelle épouse : il prit solennellement le bâton à l'abbaye Saint-Martin de Tours, le premier dimanche de carême 1224, se conciliant les bonnes grâces du clergé en ce temps d'abstinence. Les *Grandes Chroniques* se sont fait l'écho du mariage de ce royal pèlerin :

« retourna par Burgos en Espagne et prit là à femme madame Béragère fille du roy de Castille, nièce madame Blanche reine de France » ^[26]

La *Chronique tourangelle* note qu'il est repassé par Tours en rentrant, accompagné de sa jeune femme :

« Dans l'octave suivant la Pentecôte, Jean, roi de Jérusalem, est revenu à Tours du pèlerinage de Saint Jacques avec la fille du roi de Galice, qu'il y avait épousée et qui fut reçue solennellement dans l'église de saint Martin, le seigneur roi venant déposer dans cette même église le bâton de pèlerinage qu'il y avait reçu. » ^[27]

Entre les deux dates ne se sont écoulés que deux mois à peine.

Un autre pèlerin de marque, venu d'Angleterre, Philippe, archevêque de Durham ^[28], avait précédé Jean de Brienne. La durée de son voyage laisse à penser qu'il s'agit d'un voyage diplomatique : le chroniqueur Roger de Hoveden relate qu'il est parti au début de février 1201, qu'il a traversé la Manche entre Douvres et Wissant et qu'il n'est arrivé à Saint-Jean d'Angély que le jour de

Pâques. Qu'a-t-il fait entre-temps ? Où est-il allé ? On ne sait mais, « la même année » sans autre précision, il est revenu « de Saint-Jacques en Angleterre après avoir accompli son pèlerinage ».

Quatre autres mentions seulement de chevaliers-pèlerins s'ajoutent aux précédentes. Ces grands personnages sont suivis de rares mentions de pèlerins bien ordinaires qui, comme au siècle précédent se signalent par quelque donation. Tous comptes faits, peu de pèlerins. Appelés ailleurs ? Peu soucieux de se faire prendre pour des hérétiques ?

Notes du chapitre

[1] ↑ Paris, BN, ms. lat. 2855, X^e siècle, fol. 69 v^o.

[2] ↑ Adhémar de Chabannes, *Chronique*, v. 1029, chap. 41, éd. Chavanon, Paris, 1897, p. 163.

[3] ↑ *Gesta Pontificum Leodiensium*, chronique du XIII^e siècle d'après un ms. des années 1095-1112, éd. J. Chapeauville, *Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*, t. II, 1618, p. 18-24, et *MGHSS*, t. XXV, p. 82-86.

[4] ↑ *Chartularium prioratus B. M. de Paredio monachorum*, éd. U. Chevalier, Montbéliard, 1891, n^o 10-11.

[5] ↑ *Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina Cluniacensis ordinis Gratianopolitane diocesis*, éd. Ch. de Monteynard, Lyon, 1859, charte 33, 1107, p. 37.

[6] ↑ *Historia Compostellana*, éd. Corpus christianorum, t. LXX, Turnholt, Brepols, 1988, livre II, chap. XV, lignes 66-70.

[7] ↑ Arch. dép. Côte-d'Or, 1 H 13, éd. E. Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Paris, 1664, p. 222.

[8] ↑ G. Tessier, *Recueil des actes de Charles le Chauve, roi de France*, 2 vol., Paris, 1952, t. II, n^o 246, p. 54 et n^o 379, p. 349.

[9] ↑ M. du Pouget, *Recherches sur les chroniques latines de Saint-Denis*, thèse de l'École des chartes, Paris, 1978, d'après le manuscrit de la « Descriptio clavi et corone Domini », éd. K. Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen im XI und XII Jahrhundert*, Leipzig, 1890 (Publ. Der Gessellschaft fur Rheinische Geschichtkunde).

[10] ↑ Suger, *Œuvres complètes*, éd. Lecoy de La Marche, Paris, 1867, *De administratione* XXXIII, p. 196 et 201, et *Chartes*, n^o X, p. 354, présence de reliques de saint Jacques à Saint-Denis ; M. Bur, *Suger*, Paris, Perrin, 1991.

[11] ↑ J. Ramachers, *Das Grab Karls des Grossen und die Frage nach dem Ursprung des Aachener*

Oktojons, *Historisches Jarhrburch*, n° 75, 1956, p. 124-126.

[12] † J. Doublet, *Histoire de l'abbaye de S. Denys en France*, Paris, 1625, p. 207.

[13] † B. Guenée, Les grandes Chroniques de France, *Les lieux de mémoire*, dir. P. Nora, Paris, Gallimard, 1986, t. II, La Nation, p. 195, 202-203, 206, 211.

[14] † *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, éd. Ch. Métais, Paris, 1895, 5 vol., t. II, charte n° 447, p. 232-233.

[15] † *Cartulaire de Saint-Barnard*, éd. M. Giraud, Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans, Lyon, 1869 (5 vol.), t. V, charte n° 284, p. 121.

[16] † *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, éd. Urseau, Paris-Angers, 1908, n° CXXXIX, p. 228-229.

[17] † Chronique de Geoffroy de Vigeois, XII^e siècle, éd. père Philippe Labbé, *Novae bibliothecae manuscriptorum...*, Paris, 1657, 2 vol., t. II, p. 279, chap. XLI et XLVIII, trad. F. Bonnelye, Tulle, s.d.

[18] † Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, XII^e siècle, éd. et trad. M. Guizot, Paris, 1825, chap. XXI, p. 156.

[19] † Orderic Vital, *Historioe ecclesiasticae*, avant 1147, éd. A. Le Prévost, Paris, 1855, 5 vol., t. V, liv. tertius decimus, chap. XXX, p. 81.

[20] † Raoul de Diceto, *Abbreviaio Chronicorum*, éd. W. Stubbs, Rolls series, Londres, 1876, p. 300.

[21] † *Chronique de Robert de Torigni*, éd. L. Delisle, vol., Rouen, 1877, p. 288-289.

[22] † Lucas de Tuy, *Cronica de Espana*, éd. J. Puyol, Madrid, 1926, p. 339 ; *Prima Chronica General*, éd. R. Menendez Pidal, Madrid, 1906, p. 656-658.

[23] † L. H. Labande, *Histoire de la ville de Beauvais*, Paris, 1892, p. 204 et p. j. XIII, p. 276.

[24] † Document original disparu. Copie authentique faite le 2 juillet 1308, Arch. nat. J. 365, n° 1, *Layette du Trésor des Chartes*, éd. Teulet, Paris, 1863, 5 vol., t. I, p. 138, n° 319.

[25] † Vita Alberti episcopi Leodiensis, *MGH*, SS, XXV, 149.

[26] † *Grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, Soc. de l'Histoire de France, Paris, 1923, t. VII, chap. I, p. 8-9.

[27] † *Recueil de chroniques de Touraine*, éd. Salmon, Tours, 1854, p. 155-156.

[28] † Roger de Hoveden, *Chronica*, 1148-1161, éd. W. Stubbs, London, 1868, 4 vol., t. IV, p. 157, 161, 174.

Chapitre XIV

Un français archevêque de Compostelle (1318-1330) : Béranger de Landore

Compostelle a très certainement pris des lettres de noblesse, en France, lors de la nomination d'un Français sur le siège archiépiscopal, Béranger de Landore ^[1]. Un personnage d'une énergie peu commune qui commença sa carrière diplomatique internationale dans la mouvance des papes français d'Avignon avant de l'achever sur le siège de Saint-Jacques. Siège conquis de haute lutte par ce dominicain, non plus par la célèbre parole dominicaine, mais l'épée au poing. Puis vint le temps des luttes avec les Anglais et du renouveau des alliances franco-castillanes nouées pour faire face à l'ennemi commun, sous Charles V et Charles V.

Béranger de Landore est né en 1262 au château de Salmiech (Aveyron) dans une famille apparentée aux comtes de Rodez. Il entre chez les dominicains de Rodez en 1282, étudie à Paris avant de devenir Provincial de Toulouse. Choisi comme auxiliaire par le pape français Clément V, il se voit confier des missions contre les hérétiques dans le Midi ^[2] et participe au concile de Vienne en 1311 ^[3]. En cette même année, il apparaît comme l'un des artisans de la réconciliation entre Philippe le Bel et la papauté, scellée par la bulle de Clément V, *Rex gloria virtutum* datée du 27 avril ^[4]. Par exemple, on lui doit certainement que la levée de l'excommunication de Guillaume de Nogaret ait été soumise à l'exécution préalable de huit pèlerinages pénitentiels choisis dans les listes chères à son ordre (voir chap. XI) : Notre-Dame de Vauvert, Rocamadour, Le Puy, Boulogne-sur-Mer, Chartres, Saint-Gilles, Montmajour et Saint-Jacques-de-Compostelle. Le pape assortit la pénitence d'un bannissement perpétuel en Terre sainte. Même

si Nogaret est mort en 1313 sans avoir rien accompli, Béranger doit certainement à cet excellent travail sa nomination, en 1312, de Maître général de l'ordre des dominicains. Il obtient d'emblée la confiance du successeur de Clément V, Jean XXII élu en Avignon en 1316, qui lui confia aussitôt deux autres missions délicates, la première étant de rétablir la paix entre la France et les Flamands ^[5], la seconde d'asseoir Philippe V sur le trône de France.

Il n'est pas inutile de rappeler brièvement comment la papauté a été mêlée à l'affaire franco-flamande car plusieurs traités parlent de pèlerinages pénitentiels en Galice. Depuis la défaite de Philippe le Bel à Courtrai, survenue le 11 juillet 1302, la querelle entre la royauté et les villes flamandes n'en finissait pas de se vider. Indigné, le roi avait alors invoqué une raison religieuse à l'attitude des Flamands et les avait accusés d'être des hérétiques joachimites se livrant à des pratiques démoniaques. À cette époque, les différends qui opposaient le roi à Boniface VIII lui interdisaient d'obtenir une sentence d'excommunication mais cela ne l'empêcha pas d'obtenir l'aide du clergé français : un sermon appela à la guerre sainte ^[6], et l'archevêque de Reims (en accord avec l'abbé de Saint-Denis) jeta l'interdit sur le diocèse rebelle, sentence confirmée par le nouveau pape Benoît XI, le 28 mars 1303. Pour laver cette faute, dès après Courtrai, les négociateurs flamands avaient proposé que les fils du comte prisonnier, Gui de Dampierre, fassent un pèlerinage outre-mer en compagnie de 500 chevaliers et 1 000 bourgeois. Cette proposition ne fut pas retenue, mais elle fut reprise après la victoire de Mons-en-Pévèle en 1304 dans plusieurs traités de paix successifs signés entre Français et Flamands. Le premier de ces accords de paix fut signé à Athis en 1305. Il avait été rédigé en partie par l'archevêque de Narbonne, un spécialiste des hérétiques, auquel on doit sans doute le projet fou d'envoyer mille Brugeois en pèlerinage pénitentiel outre-mer et deux mille ailleurs, sans que les sanctuaires soient précisés, même si on peut supposer que Compostelle était du nombre. Mais, devant la résistance des communes à accepter ce traité, un rachat des pèlerinages prescrits fut consenti dès 1308 à Poitiers par Philippe le Bel ^[7]. Plusieurs années plus tard, en 1316 — et là intervient Béranger de Landore —

deux traités pratiquement semblables furent signés l'un à Pontoise le 8 juillet, l'autre à Paris le 24 décembre, cette fois entre le régent du royaume, Philippe comte de Poitiers (Louis X venait de mourir), et Robert comte de Flandre ^[8]. L'irréalisable idée des pèlerinages n'est pas tout à fait abandonnée, mais reportée ultérieurement, lors d'une éventuelle croisade générale projetée par le pape. En revanche, le comte de Flandres devait envoyer son fils aîné Robert « dict de Cassel » à Saint-Jacques de Galice en passant par Rocamadour, Vauvert, Saint-Gilles et le Puy.

Dans les mêmes temps, Béranger de Landore est appelé par Jean XXII à statuer sur la succession de Louis X, par une bulle du 29 avril 1317. Philippe, comte de Poitiers que l'on voit négocier avec la Flandre est le frère du défunt. Il avait été désigné comme régent du royaume jusqu'à ce que la reine veuve ait accouché de l'enfant posthume de Louis. Un garçon naquit, mais il ne vécut que cinq jours. Le trône était donc vacant. Deux candidats possibles, Philippe mais aussi la fille du roi, Jeanne de Navarre. Philippe, ayant obtenu la renonciation de Jeanne, prit le titre de roi. Mais il se heurta à l'hostilité de certains princes qui se révoltèrent, principalement en Bourgogne et en Champagne. Béranger fut l'artisan des négociations de paix, une paix scellée à Melun par une promesse de mariage entre le duc de Bourgogne et la fille du nouveau roi qui apporte Artois et Franche-Comté. Il est probable que dès avant cette époque, Béranger était en contact avec la confrérie Saint-Jacques de Paris, qui comptait comme membre le plus éminent Charles, comte d'Anjou, le propre frère de Philippe le Bel.

Béranger nommé archevêque de Compostelle

Les succès remportés par Béranger face à des coalitions civiles ou des querelles religieuses firent que très certainement Jean XXII pensa à lui pour l'Espagne où se posaient des problèmes de ces deux essences. En effet, le 15 juillet 1317, Jean XXII, qui jouissait là-bas d'un certain pouvoir grâce à l'argent qu'il donnait pour

la Reconquête, profita de graves troubles politiques internes pour nommer d'office un nouvel archevêque en remplacement de celui qui était mort le 8 novembre 1316. Ce fut Béranger de Landore. Dès lors, ce dernier se consacra tout entier à l'Espagne, d'autant plus qu'il était en même temps institué légat du pape avec la charge de défendre contre la maison de Castille les droits des princes de La Cerda, déjà protégés par la France à cause de leurs liens familiaux (Ils étaient descendants de Ferdinand de La Cerda, petit-fils de Louis IX, et avaient été détrônés par le frère d'Alphonse X, Sanche IV, et ses descendants). À partir de ce moment, sa vie n'est plus connue que par les *Hechos de Don Berenguel de Landoria arzobispo de Santiago*^[9], vraisemblablement rédigés vers 1322 par l'un des amis français dont il s'était entouré.

Béranger reçoit l'onction épiscopale le 30 avril 1318, à Avignon, en présence du pape. Il n'arrive en Galice que le 12 novembre 1318, ce qui permet de mesurer l'ampleur des préparatifs pour une mission qui s'annonçait périlleuse et qui demandait la constitution d'équipes de conseillers et d'agents pour l'épauler, ainsi que le recrutement d'hommes d'armes. Mais l'entrée dans Compostelle lui est interdite, précisément à cause de ces luttes internes. Béranger s'installe alors au château de La Rocha, une forteresse située à 3 km au sud, sur la route de Pontevedra. Elle comptait 9 puissantes tours, des écuries pour 200 chevaux et des dépendances pour loger autant de cavaliers (il n'en reste qu'une petite partie des fondations). Le heu ne se prêtait pas à un séjour prolongé. Béranger souhaita commencer sa tâche d'archevêque et s'installa à Noia, dont il fit, dit-on, une « petite Compostelle », sans pour autant renoncer à la lutte. À la fin de 1319, alors que ses soldats avaient dressé leur camp sur le mont Almaciga, Béranger passa la nuit au couvent dominicain du village de Bonaval, au pied du mont, où il manqua d'être tué par un projectile lancé par une catapulte. Il entra dans Compostelle le 16 septembre 1319, mais il fut séquestré dans la cathédrale et privé de nourriture pendant douze jours. Il lui fallut oeuvrer encore trois ans pour devenir pleinement maître de son archevêché. Le 16 juillet 1322, après avoir fait exécuter (ou exécuté de sa main, disent les mauvaises langues) les principaux

meneurs, il accorda pardons et absolutions aux anciens rebelles et décida que le jour de saint Jacques « serait bon pour tous... ».

Béranger, instigateur de l'année jubilaire ?

Or, il se trouve que, cette année 1322, le 25 juillet tombait un dimanche. Étant donné les circonstances, Béranger, nous dit-on, « célébra avec une grande dévotion sa première messe solennelle sur l'autel du très saint apôtre... ». Personne aujourd'hui ne parle de la coïncidence entre le jour de cette fête et le dimanche, année dite « jubilaire » et marquée de festivités spéciales. On préfère se référer à la bulle d'Alexandre III ^[10], *Régis aeterni*, datant des années 1179-1181, qui aurait instauré ces solennités se renouvelant tous les 6-11-6-5 ans. Les pèlerins se voyaient octroyer une indulgence plénière, c'est-à-dire d'une remise des peines exigées par le confesseur afin d'obtenir son absolution : jeûnes, aumônes, exil... Or cette bulle, dont les seules copies que l'on possède datent des XIV^e et XV^e siècles, est un document apocryphe car il fait référence au jubilé romain, instauré seulement en 1300. Il apparaît donc comme très plausible que Béranger ait été le fondateur de cette première année jubilaire à Compostelle. Il aurait ainsi perpétué le souvenir de ce dimanche faste 25 juillet 1322 en étant certain d'attirer, de tout le monde chrétien, des pèlerins dans sa cathédrale.

En effet, cette victoire si chèrement et si patiemment acquise fit que, jusqu'à sa mort en 1330, lors d'une ultime campagne contre les Maures, Béranger se consacra à la promotion de sa cathédrale. Avec raison, plusieurs historiens n'ont pas manqué de le comparer à son illustre prédécesseur du XII^e siècle, Diego Gelmirez. Il commence par diffuser plusieurs miracles de saint Jacques dont il aurait été le bénéficiaire : l'un eut lieu pendant qu'il était prisonnier. Une nuit, par trois fois, il « vit le très saint apôtre sur un cheval blanc suspendu en l'air au-dessus du sommet de la tour du château de la Rocha. Saint Jacques tenait un bouclier à son bras gauche et, de sa main droite, brandissait une lance vengeresse

contre Compostelle tout en protégeant un personnage agenouillé, en habit de dominicain, coiffe d'une mitre épiscopale, qui tenait d'une main une croix et de l'autre une blanche colombe ». Libre aux pèlerins de voir qui ils veulent dans cet humble évêque dominicain ! Un autre miracle se produisit lors de l'exécution des coupables : ils furent tués par saint Jacques en personne qui, courant à leur poursuite à travers les courtines du château de La Rocha, les frappa avec son épée ensanglantée qu'il essuya ensuite à son manteau avant de la remettre au fourreau (saint Jacques ou Béranger qu'on aurait vu dans une telle action ?)

Il fait également exécuter trois copies complètes du *Livre de saint Jacques* et écrire deux nouveaux cartulaires (appelés Tumbo B et C) par Aymerico de Anteiaco, trésorier de la cathédrale. Enfin, ayant constaté que nulle élévation de reliques n'avait jamais lieu, il ressortit « la tête de saint Jacques Alféo qui avait été apportée dans des temps anciens à la basilique de saint Jacques Zebedeo et qui était délaissée dans une misérable niche. Il ordonna que soit fabriquée une tête en argent d'une beauté prodigieuse et d'un grand prix. Dans cette tête d'argent il plaça de ses propres mains, avec beaucoup de dévotion et de révérence, les sacro-saintes reliques, c'est-à-dire la tête de saint Jacques Alfeo... ». Nous avons vu (chap. V) d'où venait cette tête ensuite abandonnée dans un coin obscur faute de pouvoir la joindre à un corps inexistant. Béranger, en offrant cette relique à la vénération des fidèles, contribuait ainsi à la distinction entre saint Jacques le Majeur et saint Jacques le Mineur. Rien de tel qu'un nouveau reliquaire pour attirer les pèlerins, surtout si, comme ce fut le cas, ce reliquaire arrivait lors d'une année jubilaire qui fut, à n'en pas douter, largement annoncée en France.

Pèlerins de France en visite chez Béranger

Béranger n'a pas manqué de recevoir un pèlerin pénitentiel de marque, vraisemblablement condamné sous son influence, Robert de Cassel, dont nous

avons parlé. Ce dernier arrive le 23 juin 1321, accomplissant avec plusieurs années de retard les pèlerinages qui lui avaient été imposés en 1316 ^[11]. Robert a voyagé à cheval. Il passe d'abord au Puy le 7 mai puis il est à Saint-Gilles le 20, à Vauvert le 23, à Compostelle un mois plus tard. Il ne s'y attarde pas car il est à Rocamadour le 22 juillet et ses certificats sont enregistrés à Paris le 22 août, sans doute plusieurs jours après son retour. Il est allé vite, ce qui peut s'expliquer par l'espoir qu'il a de pouvoir hériter bientôt du comté, ce à quoi il ne pouvait prétendre sans que soit levée l'excommunication qui avait été prononcée. Kervyn de Lettenhove suggère une autre raison qu'il aurait pu avoir de s'absenter pour se faire oublier : on l'a accusé d'avoir empoisonné son frère, mort en juillet 1321. S'est-il confessé à Béranger ?

Un autre visiteur de marque est venu par deux fois en pèlerinage à Compostelle et, c'est indéniable, rendre visite à Béranger, le comte Charles d'Anjou, la première fois en 1321, la seconde fois en 1323. L'un des buts du premier voyage put être une intervention diplomatique dans le processus de réconciliation de Béranger avec l'infant Felipe. Le second voyage ^[12] semble coïncider avec celui fait en Aquitaine lors de la mise de la Guyenne sous séquestre. Lors de l'un ou l'autre de ces voyages qu'il accomplit avec « ses compagnons » confrères de Saint-Jacques, il est probable qu'il était porteur de l'importante donation faite par Philippe V à la cathédrale de Compostelle afin que soit construite une chapelle derrière le grand autel ^[13]. Remarquons que les rois ne se déplacent plus, ils envoient leurs ambassadeurs. C'est vraisemblablement à l'un de ces pèlerinages que Geoffroy Cocatrix, le grand bourgeois parisien évoqué plus haut offrit à la cathédrale de Compostelle le reliquaie encore actuellement conservé au Trésor, une statue de saint Jacques en argent doré haute de 18 cm, ornée des armes des Cocatrix. Dans sa main droite la statue porte un ostensor contenant une dent du saint. Dans sa main gauche, le bourdon, auquel est accroché un panneau indiquant la nature de la relique et le nom du donateur. Resterait à savoir d'où vient cette dent, et pourquoi Compostelle l'accepte malgré ses prétentions à posséder le corps entier de son saint Jacques. En 1324, Béranger n'a

certainement pas vu, à supposer qu'il soit arrivé jusqu'à Compostelle, un simple habitant de Lattes (Hérault), Bernard Pons ^[14], qui rédige son testament avant de partir en « honnête pèlerinage à Saint-Jacques de Galice ».

Est-il possible qu'en 1326 Béranger soit encore intervenu, de loin, dans la signature du traité d'Arques ^[15], ratifiant une nouvelle paix entre la Flandre et le roi de France, Charles IV le Bel (cette fois, les Brugeois avaient emprisonné le comte de Flandre, Louis de Nevers) ? Parmi les clauses, les habitants de Bruges et de Courtrai devaient désigner 300 personnes à envoyer en pèlerinage, soit 100 à Saint-Jacques en Galice, 100 à Saint-Gilles et à Notre-Dame de Vauvert, 100 à Notre-Dame de Rocamadour. Ce traité, dont on ne sait ni quand ni comment il a été exécuté, reprenait l'idée générée par tant de troubles civils, à savoir qu'un exil temporaire ne pouvait qu'apaiser les esprits. Il n'a vraisemblablement jamais été exécuté, si l'on en juge par une décision que prend la ville de Liège ^[16] quelques années plus tard. Cette dernière en effet, le 16 mai 1335, s'insurge à l'idée d'envoyer des quantités de chevaliers, écuyers et « autres personnes des lignages qui pourraient mourir en leurs voyages » et qui laisseraient le pays « vide de gens d'armes ». L'emploi du conditionnel prouve clairement que la chose ne s'est pas encore produite. Les échevins décident de commuer toutes ces peines en amendes assorties d'amendes honorables faites dans un lieu proche.

Avant sa mort en 1330, Béranger eut encore le temps de recevoir deux ambassadeurs du roi Philippe VI, à la fin de l'année 1329, Guillaume de Sainte-Maure et Martin des Essarts. Un chancelier du roi et son maître des comptes dont les dépenses sont réglées par le Trésor ne peuvent que voyager pour le roi ^[17]. Soucieux de montrer la grandeur royale, ils sont accompagnés de « leurs gens ». De quoi ont-ils parlé ? De la croisade contre les Maures que préparait alors Béranger et au cours de laquelle il allait trouver la mort ? Béranger a dû avoir besoin de contingents français pour le soutenir. D'un renouveau de l'association roi-descendant-de-Charlemagne avec saint Jacques ? C'est possible mais c'est ensuite le silence pendant une trentaine d'années.

Notes du chapitre

- [1] ↑ Bibliographie de référence établie par T. Kaeppeli, *Scriptores ordinis proedicatorum Medii Aevi*, Rome, 1970-1994, 4 vol., t. I, p. 191-192 et t. IV, p. 49.
- [2] ↑ A. Touron, *Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, Paris, 1743-1749, 6 vol., t. II, p. 66 ; J. Delmas, *Les dominicains en Rouergue*, Rodez, Archives départementales, 1994.
- [3] ↑ *Hechos de don Berenguel de Landoria, arzobispo de Santiago*, éd. et trad. M. Diaz y Diaz, Universidad de Santiago de Compostela, 1983, § 4.
- [4] ↑ *Registrum Clementis papoe V*, éd. des Bénédictins, 8 vol., Rome, 1884-1892, t. VI, n° 75037507, p. 420-429 ; C. Baronius, *Annales ecclésiastiques...*, *op. cit.*, année 1311, t. IV, p. 495, n° 50.
- [5] ↑ A. Touron, *Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique...*, *op. cit.*, t. II, 1745, p. 76-77 ; A. Baudrillat, A. de Meyer, E. Van Cauwenbergh, R. Aubert, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, Paris, 1912-1993, 24 vol. (A. Herzog), t. VIII, col. 372-373.
- [6] ↑ J. Leclercq, Un sermon prononcé pendant la guerre de Flandre sous Philippe le Bel, *Revue du Moyen Âge latin*, t. I, 1945, p. 168, n. 13.
- [7] ↑ Vidimus du comte de Flandre daté de Paris, 14 mai 1309 ; arch. dép. Nord, B 254/4615, aimablement transcrit d'après l'original par les services d'archives de M. Claude Lannette.
- [8] ↑ Arch. dép. Nord, B 259/5105, lignes 1 à 26.
- [9] ↑ Éd. et trad. M. Diaz y Diaz, Universidad de Santiago de Compostela, 1983.
- [10] ↑ Extraits traduits par J. F. Kister, *Ultreà...*, *op. cit.*, n° 10, novembre 1992, p. 47-49.
- [11] ↑ Arch. départ. Nord, B 259/5391.
- [12] ↑ H. Bordier, La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques et ses archives..., *op. cit.*, t. I, 1875/1876, p. 198-199.
- [13] ↑ Paris, arch. Assistance publ. ms. 39...
- [14] ↑ Arch. mun. Montpellier, EE 756 (Arm. H. sac V, pièce HH), 9.
- [15] ↑ Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres, éd. I. L. A. Diegerick, Bruges, 1854, 7 vol., t. II, p. 11-12, doc. CCCLXXXII ; *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, éd. L. Gilliodts-Van Severen, 1871, 9 vol., t. I, p. 356-358, doc. 314.
- [16] ↑ Paix des XII mettant fin à la querelle des Awans et des Waroux ; E. Van Cauwenberg, *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au Moyen Age*, Louvain, 1922, p. 170.
- [17] ↑ *Jornale thesauri*, fragments tirés des Extraits de Menant, t. XII, fol. 179, bibl. mun. Rouen ; éd. J. Viard, *Journaux du trésor de Philippe VI de Valois*, Paris, 1899, n° 5949, p. 931.

Chapitre XV

Deux nouveaux Charlemagne au service de Compostelle

Les relations avec l'Espagne prennent un tour nouveau au moment où éclate un conflit dynastique entre le roi de Castille, Pierre I^{er} (dit plus tard le Cruel, dernier descendant de la reine Urraca et de Raymond de Bourgogne) et son demi-frère Henri de Trastamare. Pierre I^{er} avait épousé Blanche de Bourbon, nièce de Jean le Bon, mais avait très vite été accusé de son assassinat, en 1353. Il est tentant pour la France de soutenir les Trastamare, d'autant plus que Pierre se tourne vers les Anglais. Les Trastamare ayant des possessions importantes en Galice, on devine des voyages diplomatiques cachés sous des pèlerinages à Compostelle dans les années où se scellent les alliances. C'est ainsi qu'en 1361, Philippe de Navarre, comte de Mortain-Longueville, frère de Charles le Mauvais et allié des Anglais, envoie deux hommes ^[1] : un laïc, Guillaume Aux-Épaules et un clerc, Guillaume de la Haye. Ils passent par la cour de Navarre où l'infant Louis leur offre des cadeaux. L'année suivante, c'est Henri Perdriel, huissier d'armes de la cour du roi de France ^[2], qui se déplace à Compostelle, vraisemblablement pour y porter l'annonce du soutien officiel que Jean le Bon accorde à Henri de Trastamare.

Charles V au secours du tombeau de Saint Jacques

En 1365 précisément, Charles V ouvre son règne par l'exécution d'un nouveau

sceptre, lourd de significations symboliques prouvant qu'il se considère comme l'héritier de Charlemagne et donc, entre autres, comme capable d'intervenir efficacement dans les affaires d'Espagne^[3]. Ce qui l'amène à inclure saint Jacques dans l'image de la royauté. En effet, le sceptre porte à son extrémité une statuette du grand empereur et l'ornementation du noeud est constituée de trois scènes empruntées au *Turpin*. La première représente saint Jacques-pèlerin apparaissant à Charlemagne pour lui ordonner de partir délivrer son tombeau en Galice, la seconde le montre apparaissant encore à Charlemagne et à ses chevaliers en prière tandis qu'à droite un clerc examine les lances de ceux qui vont mourir au combat, reconnaissables à ce que la nuit elles ont pris racine et se sont transformées en branchages. La troisième enfin rappelle la mort du grand empereur dont l'âme fut arrachée au démon par saint Jacques. Sur les bords sont gravés ces mots : *Sanctus Karolus magnus Italia, Roma, Germanica...* Charles V montre bien ainsi qu'il a l'intention de soutenir l'Espagne Trastamare, qu'il va pour cela envoyer la chevalerie française, et qu'il espère bien que cette bonne action lui sera comptabilisée par saint Jacques à l'heure de sa mort.

De fait, en octobre 1365 il envoie Bertrand Du Guesclin et 20 à 30 000 hommes^[4]. Ces campagnes sont bien connues, relatées en particulier par Froissart dans le Livre I des *Chroniques*, écrites entre 1375 et 1400 d'après plusieurs textes contemporains des faits et par la *Chronique de Bertrand du Guesclin* de Cuvelier^[5], écrite dans les années 1380-1385 et inspirée directement du *Turpin*... Si, comme incite à le penser la symbolique du nouveau sceptre, Charles V est un nouveau Charlemagne, comment ne pas voir en Du Guesclin un nouveau Roland, et dans tous ces chevaliers que nomme soigneusement Froissart, les compagnons valeureux qui retournent une fois encore venger Roncevaux ? Si dans aucune de nos deux sources il n'est possible de faire la part entre la réalité et l'inspiration littéraire, on peut néanmoins, en suivant les spécialistes de ces auteurs et avec les précautions d'usage, considérer ces oeuvres comme des documents historiques.

On n'a souvent retenu que les noms des chefs des Grandes Compagnies tellement

redoutées en France, Robert Briquet, Jean Creswey, Naudon de Bageran, Lami, Malterre... mais Froissart, qui écrit particulièrement pour les chevaliers, cite soigneusement tous ceux qui ont participé à ces campagnes, tout comme l'avait fait le *Turpin*. Plusieurs batailles se sont déroulées sur le chemin de Compostelle, à Pampelune (comment ne pas évoquer le *Turpin* ?), à Santo-Domingo de la Calzada, à Najera, jusqu'en Galice, terre Trastamare où Pierre Ier le Cruel compte néanmoins quelques alliés. Ce dernier vint se réfugier à Compostelle lorsqu'il fut abandonné des Anglais et poursuivi par Henri de Trastamare. Il y fit assassiner l'archevêque et le doyen de la cathédrale sur l'appui desquels il savait ne pas pouvoir compter et nomma un nouvel archevêque à sa solde. Mais à son tour, le roi Pierre fut assassiné le 23 mars 1369.

Deux ans plus tard, le 10 août 1371, le roi Charles V envoie encore le chevalier Macé de Fresnes « es parties d'Avignon, d'Arragon et d'Espagne et a Saint-Jacques en Galice, ou nous l'envoions hastivement pour certaines besoingnes qui no (us) touchent ». Il semble clair que ces « besognes » touchent la pacification de Compostelle et la réduction des derniers opposants à la légitimité du trône de Henri de Trastamare, d'autant plus que le messenger est envoyé « hastivement ». En effet, Henri, bien que débarrassé de son demi-frère est toujours menacé par les Anglais en la personne de Jean de Gand, duc de Lancastre, qui projette d'épouser Constance de Castille, la fille du roi détrôné Pierre le Cruel (ce qu'il fait dès l'année suivante). Vraisemblablement à la suite de cette ambassade, Henri Trastamare mit dix gros navires au service de Charles V afin qu'il barre la route aux Anglais si l'envie leur prenait de débarquer à La Corogne.

À l'image de ce qu'aurait fait Charlemagne en pareil cas, Charles V ne manque pas de joindre une mission dévote à la mission diplomatique de Macé de Fresnes^[6]. Il lui confie 40 F, « lesquels nous voulons estre convertiz en offerendes pour nous et nostre tres cher filz Charles en l'eglise dudict saint Jacques de Galice ». L'année suivante, Charles V envoie à nouveau son même ambassadeur^[7], afin cette fois d'organiser auprès de l'archevêque Roderic de Moscoso l'embellissement de la chapelle du Saint-Sauveur fondée par Philippe

V, située à la place d'honneur, juste derrière le grand autel. Trois chapelains y diront six messes quotidiennes. Il s'engage à verser 3 000 florins et une rente annuelle de 120 doublons ^[8]. La chapelle est nommée dorénavant « chapelle des rois de France », marque indélébile-et ostentatoire — apposée dans la cathédrale, rappel permanent de ce que l'Espagne doit à la France comme reconnaissance de son aide. La cathédrale de Compostelle conserve le reçu, écrit en « gallego » de ces 3 000 florins remis le 18 février 1372 ^[9]. Impossible que n'ait été évoqué à cette date, entre l'homme de confiance du roi de France et l'archevêque de Compostelle, le mariage du duc de Lancastre et la menace qu'il constituait pour la Galice et la Castille.

La dévotion à saint Jacques affirmant la volonté impériale de Charles V est utilisée à d'autres fins en 1377, lorsque l'empereur Charles IV vient en visite à Paris et que le roi de France lui offre des cadeaux marqués des mêmes scènes du *Turpin*. *Les Grandes Chroniques de France* le racontent et l'illustrent :

« ... Le duc de Berry... presenta II grans flacons d'or, tres honorablement ouvrez, ou estoient figurez en ymages enlevez comment saint Jaques monstroit à saint Charlemaine le chemin en Espagne, par revelacion. » ^[10]

Dans ces cadeaux on peut voir, certes, le désir de plaire à l'empereur qui répandait largement le culte de son « saint » ancêtre Charlemagne mais, étant donné l'ambiguïté des relations entre les deux hommes, on peut plutôt y déceler la volonté de montrer que dorénavant le « songe de Charlemagne » était devenu le « songe de Charles V ». Néanmoins, ce serait certainement une grave erreur de considérer Charles V comme un roi spécialement dévot pour saint Jacques. Bernard Guenée a en effet bien montré que rien dans l'exercice de la piété de ce roi n'indique une préférence pour un saint quelconque, si ce n'est celle qu'il porte aux saints de « tonalité française », en particulier saint Louis et Charlemagne. L'imitation de Charlemagne par Charles V devint un thème politique et littéraire après que Christine de Pisan l'eut développé (1404) ^[11], mais il semble que, par

une sorte de transfert de sainteté, saint Jacques fut ensuite oublié au seul bénéfice de « saint » Charlemagne. Si l'on en juge par la description du sceptre qui figure dans l'inventaire après décès du mobilier de Charles V, on ne voit plus dans la statuette que « saint Charlemagne empereur de Romme » et dans les scènes du Turpin de simples éléments « d'histoire de Charlemaigne » ^[12] .

Pèlerin par dépit, le duc Louis II de Bourbon

Charles V ne cautionne cependant pas tous les projets espagnols, fussent-ils de Reconquête, mais il a parfois bien du mal à contenir ses barons qui, eux, ne rêvent que croisades, courant le monde de la Prusse à Compostelle à défaut de pouvoir repartir en Orient. En Prusse, où la noblesse occidentale, à partir de 1330, fut appelée au secours de l'ordre teutonique en raison des difficultés rencontrées à christianiser la Lituanie et la Pologne. Ces « croisades de Prusse » avaient lieu l'hiver, à cause de la circulation facilitée sur les eaux gelées. On y combattait les païens ou on chassait le gros gibier. On ramenait des fourrures précieuses et des souvenirs à foison ^[13] . Louis de Bourbon y alla, tout comme il se précipita en Espagne en 1376, sans attendre la permission de Charles V, lorsque Henri II de Trastamare projeta de monter une expédition pour tenter de conquérir Grenade. Mal lui en prit car l'expédition n'eut pas lieu. Alors, avant de rentrer le duc accomplit un pèlerinage à Compostelle, ce qui prouve combien le *Turpin* est vivant chez les chevaliers :

« Il [le duc] y iroit, et que c'estoit le service de Dieu, car par les lettres avoit sceu que le roi d'Espagne esperoit passer par conquete au royaume sarrazin de Grenade, et il ne vouloit perdre le voyage... Adoncques le roi Henri d'Espagne voyant que le duc de Bourbon de son gré ne vouloit remanoir, le licencia a grant peine... Si s'enclina le duc, et s'en partit de bonne alliance et alla visiter l'esglise de Saint Jacques en Compostelle par pellerinaige, puis s'en retourna en son pays, et licencia ses gens, les

remerciant grandement. » ^[14]

Une fois rentré en France, ce pèlerinage apparut même comme le seul but de ce voyage, ainsi qu'il ressort d'un extrait de compte :

« Comme feu Mr. Pierre de Fontenay (en Bourbonnais) nous fust tenuz en certaine somme d'argent pour reste de plus grant somme qu'il eust et receust de nous de l'argent de noz coffres en l'an soixante et seize ou voiage que nous feimes à Saint Jaques en Galice. » ^[15]

Un chemin semé d'espions et de diplomates

Ces périodes de conflits amènent inévitablement des chassés-croisés de gens circulant d'un pays à l'autre pour des raisons pas toujours avouables. Et pour ce faire, le costume du pèlerin de Saint-Jacques se prête particulièrement à des voyages camouflés. La *Chronique de Bertrand du Guesclin* ^[16] peint ainsi Henri Trastamare quittant Burgos pour l'Aragon afin de demander au duc d'Anjou des secours contre Pierre, avec deux compagnons cachés comme lui sous un costume de pèlerin. Aux yeux des Aragonais, il ne fait pas de doute que les trois hommes reviennent de Saint-Jacques et ils leur demandent des nouvelles du roi Henri. Ils les invitent à un repas « en l'honneur de S. Jaques et de Dieu tout premier ». En 1367, le roi Henri quitte Perpignan et va à Bordeaux où du Guesclin est prisonnier. Arrivés à Bordeaux, les pèlerins sont questionnés par des compagnons de du Guesclin. Le roi se fait reconnaître et rencontre le prisonnier. Le stratagème a réussi.

Parmi les pèlerins de Saint-Jacques, comment ne pas penser aussi que certains effectuent encore des missions diplomatiques ? Tel Huguenin de Chevenon ^[17], valet tranchant du roi Charles V, qui, en 1377 part « pour sa dévotion » et reçoit du roi « la somme de 100 francs d'or, lesquels nous avons donné à nostre aimé valet... pour les bons et agréables services qu'il nous a faiz et pour lui aidier à

supporter les fraiz et despens qu'il lui convendra faire ou voyage de Saint-Jacques en Galice ». Huguenin fait partie de l'ancienne noblesse nivernaise et n'a certes pas besoin d'une aide pour partir en voyage. On évoque plutôt un déplacement politique, tout comme pour ces pèlerins consignés sur les registres de chancellerie de la couronne d'Aragon ^[18] qui se déclarent « écuyer de la famille de Gaston de Foix » en décembre 1380, « barbier de l'infant Jean d'Aragon » en mars 1381, « chambellan du duc de Milan » en mai et août 1381, « chevalier de la maison du duc de Bar » en juin 1381. L'exemple de Guillaume de Courcy ^[19], chevalier normand, donne encore plus matière à ce type de supposition. Pèlerin de Saint-Jacques en 1381, il est reçu au retour par le roi d'Aragon Pierre IV le Cérémonieux, lequel le prie d'apporter à Charles VI en cadeau une mappemonde, cadeau prestigieux s'il en est en ces temps où l'on commence à penser à la découverte de terres inconnues. En effet, elle est due à Abraham Cresques, un incomparable artisan juif fabricant de cartes marines qui doit en expliquer le maniement à Guillaume de Courcy afin que ce dernier puisse ensuite en faire la démonstration au roi de France. On ne peut confier une telle pièce qu'à un ambassadeur digne de confiance.

Et le 21 décembre 1384, on voit l'infant Jean d'Aragon intercéder en faveur de chevaliers allemands venant de France, arrêtés précisément comme espions alors qu'ils allaient à Saint-Jacques ^[20]. En cette même année 1384, Charles le Mauvais, prétendant évincé au trône de France, n'imagine rien moins que d'utiliser un pèlerin de Saint-Jacques pour empoisonner le roi de France et tous les princes du sang ! Ce n'est pas la première fois, l'opinion publique du temps l'a déjà accusé d'être responsable de la mort de Charles V survenue en 1380, tout comme elle l'avait soupçonné d'avoir fait une première tentative en 1360 (Charles avait alors été gravement malade). De telles accusations sont fréquentes au Moyen Âge. Souvenons-nous que Robert de Cassel a été désigné comme le meurtrier de son frère. Mais cette fois, la chose est sûre et l'affaire vaut la peine d'être contée puisqu'on la tient de la confession ^[21] même de l'homme de main choisi. Cet homme est Anglais, bien évidemment. Il se nomme Robert de

Wourdreton, il a 36 ans, il est ménestrel, au service d'un couple de joueurs de harpe. Ces trois pèlerins gagnent leur vie en jouant dans les châteaux qui veulent bien les accueillir.

Il faut reconnaître que Charles le bien nommé ne pouvait laisser passer une occasion pareille. Un soir à Olite, il voit arriver à son hôtel ces deux hommes et une femme enceinte de plusieurs mois. Naturellement, il ouvre sa porte à ces Anglais qui, selon une coutume bien établie, lui proposaient un spectacle musical. Devant toute sa cour, il les interroge sur leur trajet et leurs rencontres. Il apprend ainsi qu'ils ont « vu le roi de France à Saint-Denis, les cardinaux, monseigneur de Valois (frère de Charles VI, duc d'Orléans), monseigneur de Bourbon et un appelé messire Pierre de Navarre que l'on disait son fils ». Charles demande des nouvelles de son fils cadet et « ils dirent qu'ils l'avaient vu à table près de monseigneur le duc de Bourbon, et qu'ils étaient bien amis et compagnons ensemble ». Discrètement l'interrogatoire se poursuit et les naïfs racontent comme on leur avait « fait bonne chère, et avaient été par plusieurs fois reçus à grandes fêtes es chambres, salles, cuisines, dépenses, bouteilleries et autres offices et lieux de nos dits seigneurs qu'ils avaient fréquentés, et aussi au dressoir tout à leur plaisir ». Au comble du bonheur, Charles les traite somptueusement, les fait rejouer plusieurs fois leur spectacle, puis entreprend le patron du trio, Watier Le Herpeur, qu'il persuade que sa femme est trop grosse pour pouvoir continuer à voyager et qu'il serait plus sage qu'elle s'arrête à Olite... ce qui lui laisse le temps de retourner à Paris pour s'introduire dans les cuisines royales afin d'arroser copieusement les plats avec de l'arsenic. Le prétexte était d'aller chercher tous les cadeaux encombrants qu'on lui avait fait, ce qui, peut-on supposer, laissait prévoir un retour en Angleterre par mer, ou une installation à demeure à Olite. Watier accepte, à condition que ce soit son valet qui effectue les basses besognes. Mais cela, le pauvre ménestrel est mort avant de l'avoir compris... Il vit seulement arriver dans sa chambre le prince en personne. Éperdu, il s'agenouille « pour savoir ce qu'il voulait ». Charles le prend par la main, le mène dans sa chambre. Voici le dialogue :

« — “Ores tu vas à Paris, tu me pourras faire grant service si tu veux.”

— “Seigneur, en tout le service que je pourrai, je vous servirai volontiers.”

— “Tu me jureras et promettras par ta foi et serment que tu tiendras secret ce que je te dirai, sanz le révéler à quelque personne que ce soit.”

« Auquel roi il promit et jura de le faire ainsi, et lui en bailla sa foi, et le roi lui dit qu'il l'en croyait bien et qu'il avait confiance en lui puisqu'il était Anglais :

— “J'ay en France peu d'amis et beaucoup d'ennemis qui aussi sont les vôtres. J'ai eu moult à faire et moult perdu du mien pour vous Anglais. Se tu veux faire ce que je te dirai, je te ferai beaucoup de bien.”

— “Petite chose serait à vous, qui serait grand profit à moi.”

— “Tu feras ainsi. Il est une chose qui s'appelle *Arsenic sublimat*. Si un homme en mange aussi gros qu'un pois, il meurt. Tu en trouveras à Pampelune, à Bordeaux, à Bayonne, et par toutes les bonnes villes où tu passeras, chez les apothicaires. Prends-en et fais-en de la poudre. Et quand tu seras en la maison du roi, du conte de Valois son frère, des ducs de Berry et de Bourgogne et de Bourbon et des autres grands seigneurs où tu pourras entrer, va près de la cuisine, du dressoir, de la boutellerie ou d'autres lieux, et mets de cette poudre es potages, viandes ou vins desdiz seigneurs. Mais ne fais cela que si tu te sens en sûreté.”

— “Sire, fiez-vous à moi.” »

Les deux hommes rebroussent chemin. Le malheureux valet achète l'arsenic à Bordeaux. À Paris, ils sont arrêtés dès le lendemain de leur arrivée. On trouve l'arsenic. Wourdreton se défend en disant qu'il est valet et qu'il se loue au plus offrant, qu'il a laissé sa femme, grosse d'enfant, à deux lieues de Douvres. Ce furent ses derniers mots : au bas du document fut écrit : « Confession d'un ménestrel d'Engleterre qui fut exécutez à Paris. »

Sous le costume rassurant du pèlerin se cachent indéniablement espions et diplomates. De là cette idée constante de reconnaître le vrai pèlerin du faux, que l'on trouvait déjà dans le poème de saint Julien qui se fait traiter de faux pèlerin.

Charles VI et ses chevaliers

En reprenant le sceptre de son père, Charles VI se plaçait encore implicitement sous la protection de saint Jacques. Pas plus que lui d'ailleurs, il n'hésite à intervenir en Espagne. Mais, plus tard, il demandera bien davantage à l'apôtre, redevenant humble parmi les humbles à l'heure de la maladie reconnue comme inguérissable par les médecins (voir chap. IV).

En 1386, l'ennemi anglais menace à nouveau directement le tombeau de saint Jacques à Compostelle. Jean de Gand, duc de Lancastre passe à l'action et revendique la royauté castillane au nom de la fille de Pierre I^{er} le Cruel, son épouse depuis 1372. La chevalerie française se mobilise à nouveau, sensibilisée, entre autres, par une littérature politique. Jean de Montreuil, dans son traité *À toute la chevalerie de France*, les incite à combattre les Anglais de la même façon que Charlemagne (Calixte) l'avait fait pour les Sarrasins ^[22] ... La *Chronique de Bertrand du Guesclin*, de Cuvelier ^[23], composée – et ce n'est pas un hasard – dans les années précédentes, exalte le service dû au roi. Charles VI recrute sans peine 300 chevaliers et écuyers français pour une expédition maritime vers l'Espagne, afin d'aller se porter au-devant de l'Anglais attendu au port de La Corogne. Dix-huit vaisseaux quittent La Rochelle et arrivent à Santander le 14 mai 1386. Après une entrevue avec le roi à Burgos, les Français décident d'un pèlerinage à Compostelle, abondamment commenté par Froissart, qui se complaît à nouveau à nommer tous les chevaliers partis au secours de saint Jacques :

« Or eurent-ilz affection et devotion d'aler en pèlerinage au baron saint Jaques, puisque ilz estoient venus au pays, car les aucuns le devoient de dévotion. Si se mistrent au chemin tous ensamble, tourser et ensommeler tout leur harnois, si comme ilz deussent aler à une journée de bataille... Or vous diray des chevaliers de France, de monseigneur le Barrois des Barres... et des autres qui estoient venus en pelerinage en la ville de Compostelle au

baron saint Jaques en grant devotion... Quant ilz eurent fait leur pellerinaige et chascun son offrande et ilz furent trais à l'ostel, nouvelles leur vinrent... que les Englois voloient venir et arriver et prendre terre à La Calongne. » ^[24]

Le duc de Lancastre débarque effectivement avec 800 lances et 1 200 archers, nombre nettement supérieur à celui des chevaliers français. Un mois après, le duc se dirige sur Saint-Jacques avec « toutes les dames en sa compagnie ». Vous devez savoir, ajoute Froissart, « que le pays de Galice pour la venue du duc de Lancastre estoit moult effraé car ilz resongnoient grandement sa puissance. Le maréchal de l'ost qui estoit en l'avant-garde s'en vint jusques à le ville que on appelle ou pays Compostelle, ou le corps de saint Jacques que on requiert de si loing gist et est. Quand il fut venu jusques à là, il la trouva fermee... ». Hélas, les chevaliers français, numériquement trop faibles pour attaquer, ne sont plus prêts à jouer les héros de roman et à se faire tuer jusqu'au dernier pour défendre le tombeau de saint Jacques, ce qui place indiscutablement des limites à leur dévotion :

« Il n'y avoit en garnison fors les hommes de la ville car nulz chevaliers de France ne la voloient prendre à leur peril pour la tenir ni garder honnourablement jusques à oultrance, car elle n'est pas trop forte a parler contre telz gens que le duc de Lancastre avoit mis ou pays de Galice. »

Le maréchal anglais demande donc aux Compostellans d'ouvrir leurs portes et ajoute : « Sachez que, si vous êtes pris de force, vous serez tous mis à l'épée. » Les habitants rappellent qu'ils ont juré fidélité au roi Henri et à son fils Jean, mais les ambassadeurs refusent cet argument. Les habitants comprennent qu'ils ont tout intérêt à s'incliner et viennent en procession porter au duc les clefs de leur ville.

« Ainsi entrèrent pour ces jours en la ville de saint Jacques et le premier

voyage que ilz firent, ilz alerent tout droit et à pié à l'eglise de saint Jaques, duc, duchesse et tous les enfants et se mistrent en oraison et a genolz devant le benoist corps saint et baron de saint Jaques et y firent grandes offerandes et biaux dons. »

Le style de Froissart n'est pas sans rappeler encore une fois le *Turpin* racontant la prise de la ville par Al Mansour, à ceci près que l'arrivant est chrétien et ne veut que s'approprier le tombeau sans le détruire. En face, le roi de Castille demande des renforts au roi de France qui envoie immédiatement Jean d'Aubricourt ^[25] et des troupes sous le commandement du duc de Bourbon ^[26]. Ce dernier se mit en route en mai 1387, emmenant avec lui 400 hommes d'armes de Bourbonnais et de Forez dont le fameux maréchal Jean II Le Meingre dit Boucicaut ^[27]. Mais, lorsque la troupe arrive à Burgos, les Anglais sont repartis, chassés par la peste. Quand « nouvelles vinrent en Galice que le duc de Bourbon estoit venu en Espagne, et avoit amené grant chevalerie de France » toute la population se mobilisa pour repousser cette aide désormais inutile, galvanisée par le mauvais souvenir laissé par les chevaliers français qui n'avaient rien fait pour repousser le duc de Lancastre ! Pire, disent les Galiciens, « notre terre est gastee et toute mangee et foullee par ces François, quoyqu'elle en ait esté gardee. Si y avons-nous trop prins trop de dommaiges, pour quoy, bon serait que on remerciast le duc de Bourbon qui est presentement venu, de la painne et travail qu'il a eu, et apres on luy disist par amours qu'il voulsist faire retraire ses gens » ^[28].

On quitte le ton de l'épopée, toute poésie a disparu, la Galice compte les plaies faites par la chevalerie française sous couleur de la défendre. Et encore, on peut supposer que Froissart adoucit les paroles réellement prononcées. Il préfère, comme l'avait fait le duc de Bourbon, mettre l'accent sur la dévotion à saint Jacques plutôt que sur une expédition militaire fort peu glorieuse. Pour oublier, en 1387, le capitaine-poète Jean d'Estouteville occupe ses loisirs à mettre en prose la *Chronique de Bertrand du Guesclin* ! Le connétable devient mythe et on ne parle plus de la délivrance ratée du tombeau de saint Jacques.

Notes du chapitre

- [1] ↑ Arch. Nav., comptes, caj. 14, n° 155, fol. 45 v°.
- [2] ↑ Arch. Nav., RC, t. 7620, fol. 81 v° à 83 v°.
- [3] ↑ Paris, musée du Louvre, département des objets d'art, Inv. n° MS 83 ; *Trésor (Le) de Saint-Denis...*, 1991, p. 264, notice 57, sceptre de Charles V dit « de Charlemagne ».
- [4] ↑ G. Minois, *Du Guesclin*, Paris, Fayard, 1993, p. 271 et s.
- [5] ↑ Jean Froissart, *Chroniques...*, *op. cit.*, t. VI, p. LXXIX-LXXX ; Bertrand Cuvelier, *La chanson de Bertrand du Guesclin...*, *op. cit.*, éd. 1991.
- [6] ↑ *Mandements et actes divers de Charles V...*, *op. cit.*, p. 411, n° 803 dont l'or, est au Cabinet des titres, 1^{re} série, dossier Fresne.
- [7] ↑ H. Bordier, *La confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins...*, *op. cit.*, t. I, p. 217, pièce n° 39.
- [8] ↑ Compostelle, arch. cathédrale, mazo 378, n° 2.
- [9] ↑ Compostelle, arch. cathédrale, mazo 378, n° 2.
- [10] ↑ Paris, BN, *Grandes chroniques de France*, xv^e siècle, ms. fr. 2813, fol. 478 v° ; *Grandes chroniques de France*, *op. cit.*, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, t. II, p. 269.
- [11] ↑ Christine de Pisan, *Livre des faits*, éd. Solente, Paris, 1936-1941, 2 vol. (SHF 437 et 444), reprint Genève, 1977, p. 131
- [12] ↑ *Inventaire du mobilier de Charles V*, éd. J. Labarte, coll. de documents inédits sur l'histoire de France, Paris, 1879, n° 3449, p. 353-354.
- [13] ↑ W. Paravicini, *Die Preussenreisen der europäischen Adels*, *Historische Zeitschrift*, 1981.
- [14] ↑ *Chronique (La) du bon duc Loys de Bourbon*, éd. A. M. Chazaud, Paris, 1876, chap. XXXVI et XXXVII (mentions obligamment relevées par Olivier Matteoni).
- [15] ↑ Paris, Arch. nat. P. 13591, c. 639, inventaire Huillard-Bréholles.
- [16] ↑ Bertrand Cuvelier, *La chanson de Bertrand du Guesclin...*, *op. cit.*, 1991.
- [17] ↑ *Mandements et actes divers de Charles V...*, *op. cit.*, n° 1654.
- [18] ↑ J. Vielliard, *Pèlerins d'Espagne à la fin du Moyen Âge. Ce que nous apprennent les saufconduits délivrés aux pèlerins par la chancellerie des rois d'Aragon entre 1379 et 1422*, *Homenatge a Antoni Rubio et Lluch*, Barcelone, 1936, t. II, p. 65-300.
- [19] ↑ Barcelone, arch., registres de la chancellerie de la couronne d'Aragon, n° 1665, fol. 26 v°.
- [20] ↑ Registre de la chancellerie d'Aragon, n° 1749, fol. 7 v°.
- [21] ↑ Paris, Arch. nat., trésor des chartes, layette 5 de Navarre, pièce 11, éd. Secousse, *Recueil de pièces servant de preuves aux mémoires sur les troubles excités en France par Charles II dit le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux*, Paris, 1755, p. 494-503.
- [22] ↑ Jean de Montreuil, éd. N. Grévy, G. Ouy et E. Ornato, Turin, 1975, t. II, p. 89-149.
- [23] ↑ Bertrand Cuvelier, *La chanson de Bertrand du Guesclin...*, *op. cit.*, 1991.

[24] ↑ Jean Froissart, *Chroniques...*, *op. cit.*, t. XII, § 97, p. 302, § 99, p. 309, § 100, p. 314.

[25] ↑ Jean Froissart, *Chroniques...*, *op. cit.*, t. XIII, § 135, p. 152..

[26] ↑ Jean Froissart, *Chroniques...*, *op. cit.*, t. XIII, § 154.

[27] ↑ Jean Froissart, *Chroniques...*, *op. cit.*, t. XIII, p. 135-136 ; *Livre desfais du bon messire Jehan Le Maingre dit Bouciquaut*, éd. D. Lalande, Paris-Genève, Droz, 1985, p. 24.

[28] ↑ Jean Froissart, *Chroniques...*, *op. cit.*, t. XIV, § 215-216, p. 122-123.

Chapitre XVI

Compostelle, une étape incontournable des grands voyages, XV^e siècle

La noblesse du xv^e siècle n'ayant plus de prétextes guerriers pour aller en Espagne s'était tournée plus volontiers vers les « voyages en Prusse ». Ces derniers terminés à partir de 1410, il n'était en effet pas question d'abandonner le bonheur de voyager d'un bout à l'autre du monde, ou de renoncer à courir de pèlerinages en expéditions militaires, de voyages diplomatiques en voyages d'agrément. D'Espagne continuent d'arriver des effluves porteuses de rêves de croisade sous la bannière de saint Jacques, qui ne s'évanouiront qu'à la prise de Grenade en 1492. Et chaque expédition là-bas commence ou s'achève presque obligatoirement par une visite au tombeau de saint Jacques. Les nobles iront donc à Compostelle, mais autrement, de manière à ce qu'ils ne se confondent pas avec le populaire.

Compostelle sur la carte des grands voyages initiatiques

Les déplacements, autant d'occasions de s'instruire et de s'exercer aux armes, apparaissent indispensables à la formation des jeunes aristocrates, ainsi qu'en témoigne ce passage de *L'imagination de vraie noblesse*, rédigée au début du xv^e siècle à l'intention des jeunes Bourguignons. Saint-Jacques fait naturellement partie du circuit :

« Il est bien seant en temps de paix que jeunes hommes de noble linaige facent voyaiges comme de Jerusalem, Sainte Katherine, comme Saint-Jaques et les royaulmes chrestiens, et, qui plus est, qu'ils s'emploient en guerre contre les Sarrasins et mescrans, car jeune homme ne peut nulle part mieulx apprendre les affaires du monde que par voiaige et hanter le fait des armes en estranges contrées et païs. » ^[1]

La noblesse du xv^e siècle semble suivre volontiers ces préceptes. L'un de ces jeunes nobles, Alphonse Modarra, précise ses intentions dans le sauf-conduit qu'il demande en 1412 pour partir à Jérusalem : s'il va au Saint-Sépulcre, c'est « pour le remède de son propre salut, pour servir la cause militaire... et dans le but d'acquérir des honneurs ». Un autre, en 1414, le chevalier allemand Folrad de Mansfeld, après son passage à Saint-Jacques de Galice, se fait donner une recommandation auprès du roi de Grenade « pour voir les synagogues » ^[2].

Les membres de la « Cour Amoureuse » sont très présents dans ces déplacements nobiliaires (cette Cour fut une assemblée aristocratique et poétique dont le but, au temps de Charles VI, fut de faire revivre les grands thèmes de l'Amour courtois). Jean de Commynes († v. 1445), grand-père du célèbre chroniqueur Philippe de Commynes, porte des coquilles dans ses armes et figure à la date du 14 juillet 1416 sur les registres de la chancellerie de la couronne d'Aragon comme demandeur d'un sauf-conduit, sous le titre de « chevalier du comte de Flandre, pèlerin flamand de Saint-Jacques » ^[3]. Y est-il allé réellement ? On ne sait, ni pour lui, ni pour l'un de ses fils, Jean de La Clyte-Commynes, oncle paternel de Philippe de Commynes qui figure parmi les premiers portraits équestres de l'Armoriai de la Toison d'or ^[4], arborant fièrement ses armes « d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent ».

Autre membre éminent de la Cour Amoureuse, Jean II le Meingre, dit Boucicaut, comme son père. Poète, il est l'un des auteurs des *Cent Ballades* et le fondateur de l'ordre de chevalerie de *la Dame Blanche à Vécu vert*, en 1399. Si l'on en

croit le *Livre des faicts* ^[5] qui raconte sa vie, il est également un pieux pèlerin : « ... il va très volontiers en pelerinaige es lieux devost tout à pied en grand dévotion, et prend grand plaisir de visiter les saintes places et les bons preudes hommes qui servent Dieu ». Chevalier parfait de son temps, il est allé par trois fois en voyage en Prusse et en Hongrie. Il a accompagné le duc de Bourbon en Espagne lors de son expédition malheureuse de 1387 contre le duc de Lancastre. Il projette d'y retourner, en 1415. Le 11 juin, il demande un sauf-conduit au roi d'Aragon, pour lui et une impressionnante escorte de 100 écuyers, avec tout ce que cela comporte de serviteurs et autres accompagnateurs, afin de pouvoir se rendre à Saint-Jacques. Ce dernier lui répond favorablement :

« Pour que vous, qui êtes notre noble et dévôt Jean Le Meingre dit Boucicaut, chevalier, maréchal de France, qui proposez de visiter la basilique du bienheureux Jacques de Galice et d'autres tombeaux de corps saints, soyiez plus sûrement sain et sauf dans les royaumes et nos terres en y entrant, en les traversant et en en sortant, nous, par la teneur de notre présent sauf-conduit, que, pendant trois mois à partir du jour de votre entrée dans les mêmes royaumes nôtres aussi bien à l'aller qu'au retour, saufconduisons et assurons, ainsi que vous, susnommé Jean, avec une escorte de comte... C'est pourquoi... nous mandons de science certaine et expresse à tous nos aimés et fidèles et particuliers officiers placés dans les territoires de nos royaumes que, tant à l'entrée qu'au retour vous noble suscité puissiez voyager avec une escorte de 100 écuyers, de serviteurs, de chevaliers et de fantassins, ainsi qu'avec le nécessaire, d'or, d'argent, de perles, de besaces, de pièces de monnaies, d'ustensiles, de vases, de biens, vos objets et ceux des vôtres, quelle que soit leur espèce. » ^[6]

Mais il était écrit qu'il ne verrait jamais Compostelle, encore une fois pour cause de guerre de Cent ans : le 15 août 1415 Boucicaut fut nommé capitaine de Normandie et, le 25 octobre, fait prisonnier à Azincourt, emmené en Angleterre

où il mourut captif en 1421. L'affection qu'il porta à saint Jacques ne s'est concrétisée que par la fondation, sur ses terres de Sainte-Catherine-de-Fierbois, en 1408, d'une chapelle « en l'honneur de saint Jacques » qui devint lieu de pèlerinage, en complément de celui de sainte Catherine. Dans les mêmes temps, un autre noble, Jean de Roubaux, premier chambellan du duc de Bourgogne et chevalier de la Toison d'or, accomplit les mêmes périples, soigneusement inscrits sur son épitaphe (1449) : combats contre les Infidèles en Hongrie, en Barbarie et en Prusse, et pèlerinages à Chypre, Jérusalem, Sainte-Catherine-du-Mont-Sinaï, Rome et enfin Compostelle ^[7] .

La non-réalisation du projet de Jean Le Meingre explique à elle seule la quasi-absence de la noblesse française sur les routes de Compostelle à cette époque : la lourde défaite d'Azincourt a décimé la chevalerie française, tuée ou captive en 1415. Quelques-uns cependant partent, tel Nompar, seigneur de Caumont-sur-Garonne ^[8] , du 8 juillet au 3 septembre 1417. Il a 26 ans, est marié et père de famille. Deux ans plus tard, il s'en ira à Jérusalem, ne laissant rien percer des motifs de son départ. Son récit est en fait un guide, où il ne marque que des noms de lieux et des distances. Une exception, nous l'avons vu : il exprime sa joie en contemplant, à Najera en Castille, le lieu où Du Guesclin fut fait prisonnier en 1367, au temps de la lutte entre Henri Trastamare et Pierre le Cruel « roi par le Droit », dit-il. Pro-Anglais, il le reste car il est dépouillé de ses biens par Charles VII et contraint de s'exiler en Angleterre où il finit ses jours en 1446. Nobles savoyards et allemands sont beaucoup plus présents sur le chemin de Compostelle. En 1429, lorsque le duc Amédée VIII de Savoie envoie en mission son chambellan Nicod de Menthon, en Flandres puis en Espagne, il prend soin de placer le pèlerinage à Saint-Jacques sur sa route, « comme, dit-il, l'usage en est chez de tels nobles » :

« Les rois Sérénissimes et autres princes illustres et magnifiques... nous prions avec une sincère affection, recommandons à nos fidèles officiers, sujets et contribuables... notre aimé fidèle chambellan Nicod de

Menthon... qui part pour la solennité des noces du très illustre prince, notre très cher neveu, le seigneur duc de Bourgogne et de son illustre épouse et ensuite se dispose à aller en pèlerinage au monastère de saint Jacques, comme l'usage en est chez de tels nobles, et les autres royaumes d'Espagne. Avec vingt cinq chevaliers et écuyers... » ^[9]

Le but du voyage en Flandres est le mariage à Bruges du duc Philippe de Bourgogne avec Isabelle de Portugal. Celui du voyage en Espagne n'est pas connu, mais le pèlerinage à Compostelle est inscrit au programme, ainsi qu'une campagne contre les Sarrasins :

« ... Après dîner se partist messire Berold, tendant à son voyage et visitans les roys et grans seigneurs des Espaignes, desqueulx il receut honour et prys. Rendu (terminé) son voyage a Saint Jaques et avoir esté en l'armée de Grenade avec le roy de Constillie s'en retourna. »

Impossible de ne pas rapprocher ce réel départ avec le départ mythique, au x^e siècle, du fondateur de la lignée des comtes de Savoie, Berold, relaté dix ans plus tôt dans la *Chronique de Savoie* ^[10], composée à la demande d'Amédée VIII. Sûr de plaire et bien dans son époque, l'auteur, Jean d'Orville, invente un Berold contraint de s'exiler dix ans et annonçant son intention de parcourir le monde « en faisant les voyages que tout bon chevalier se doit d'entreprendre ». On peut presque penser que le duc de Savoie fait réaliser à Nicod de Menthon le périple que lui-même aurait rêvé de faire, et que sa fonction lui interdit d'accomplir.

Avant 1433, un autre jeune comte savoyard, Jacques de Montmayeur, après être allé à Jérusalem avec son père Gaspard, puis à SaintPatrick en Irlande, « alla ensuite visiter le seuil de saint Jacques et, monté sur la flotte du roi de Castille, conduisit à ses frais un grand nombre de valeureux nobles combattre les Infidèles... » ^[11]. Voyage initiatique parfait d'un membre de cette famille de

chevaliers au service des ducs de Savoie. Jacques, élevé dans les traditions incluant à l'évidence les voyages lointains et les expéditions militaires, sera plus tard grand maréchal et lieutenant général de Savoie, chevalier de l'ordre du Collier, fondé au siècle précédent par le duc de Savoie. Ce qui ne l'empêchera pas de finir sa vie exilé en France, condamné pour félonie pour avoir exécuté l'un de ses vassaux.

La noblesse allemande se montre particulièrement friande de ces déplacements qui préfigurent le fameux « Grand Tour » des siècles suivants. En novembre 1442 passe à Dijon, à la cour de Bourgogne, rentrant de Compostelle, Henri II le Pacifique ^[12], duc de BrunswickWolfenbüttel, époux d'Hélène de Clèves. En 1446-1448, Sebastian Ilsung, un bavarois d'Augsbourg, voyage accompagné d'un héraut à cheval vêtu de la livrée de Savoie et de quelques compagnons. Son but clairement avoué est de rencontrer le plus grand nombre possible de rois et de princes laïcs ou ecclésiastiques afin d'être reçu dans les différents ordres de chevalerie fondés par eux et d'acheter des reliques. Cet éminent collectionneur semble également intéressé par l'étude des pays qu'il traverse :

« Ensuite j'entrai dans le royaume de Castille, y traversai beaucoup de villes et arrivai dans sa capitale, Léon. C'est une grande et belle ville, où le corail et l'ambre est bon marché. Ensuite j'allai dans la ville où s'est produit le miracle des poulets rôtis redevenus vivants. On dit encore que les poulets qui sont là sont les descendants des poulets rôtis. Je les vus aussi, ils sont placés en haut dans l'église, et il y a là aussi un évêché. Ensuite j'entrai dans le royaume de Galice, en traversant aussi beaucoup de localités... » ^[13]

Il raconte en détail son pèlerinage à Saint-Jacques, accomplissant scrupuleusement le rituel de tous les pèlerins, mais marque sa différence, comme les autres nobles, en déposant ses armoiries dans un endroit spécifique de la cathédrale : « Je revins ensuite à Saint-Jacques où je mis mes armoiries dans l'église, et là il y en avait beaucoup. Et à Finisterre, je mis aussi mes armoiries

dans la chapelle. »

En 1447, le chevalier Ludwig von Diesbach, un autre Allemand, accompagné de son seul serviteur Hanss von der Gruben, effectue lui aussi le grand voyage à travers l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Espagne jusqu'à Compostelle. Né avant 1414 (mort en 1452) il avait reçu une formation de commerçant à Barcelone, Venise, Prague, en Irlande, en Suisse alémanique et romande. En 1440, lui et son serviteur étaient déjà allés à Jérusalem avant de participer à la guerre de Zurich. Ils se retrouvent en Castille en compagnie d'autres chevaliers, comme eux en quête d'aventures guerrières, mais le roi les éconduit. Alors, ils vont, comme beaucoup d'autres avant eux, jusqu'à Compostelle...

« Chap. XXI. Comment sir Ludwig chevaucha vers Saint-Jacques et les royaumes qu'il traversa. Sir Ludwig eut envie d'aller visiter le royaume de Grenade avec plusieurs autres chevaliers et leurs valets qui venaient du royaume de Castille. Mais avant de partir vint un chevalier serviteur du roi de Castille qui nous apportait le message du roi que nous ne serions pas en sécurité dans le royaume de Grenade. Alors nous renonçâmes en accord avec ces messieurs et nous chevauchâmes dans les royaumes d'Hispanie et de Galice... » ^[14]

Dix ans plus tard, en 1457, un Allemand encore réussit à associer Charles VII à un projet d'expédition vers Grenade. Ce seigneur souabe au service du duc Albert d'Autriche se nomme Georg von Ehingen. Il accomplit un grand voyage en Europe occidentale. Charles VII lui procure une aide matérielle et financière, avec des lettres de recommandation. Mais, une fois encore, l'expédition est annulée et les troupes inutiles :

« Lorsque, comme il a été dit plus haut, nous eûmes traversé la France et fûmes arrivés à Pampelune, dans le royaume de Navarre, nous apprîmes que l'expédition contre Grenade avait été annulée. Nous décidâmes alors de nous rendre à la cour de Navarre et d'y séjourner un moment, pour connaître

un peu le pays, et de nous rendre ensuite au Portugal. Nous arrivâmes donc à la cour de Navarre. Le roi s'y nommait Jean. Nous y restâmes deux mois. Le roi nous traita fort bien et organisa de nombreux divertissements de chasse, de danse, de banquets, etc. » ^[15]

Au bout de ces deux mois, le roi de Navarre, Jean d'Aragon, gendre de Charles III de Navarre, sans doute bien embarrassé, dirige discrètement ses hôtes vers le Portugal, susceptible de leur procurer de nouvelles aventures. Les chevaliers ne manquent pas de passer par Saint-Jacques, ce qui n'a pas l'air des les passionner outre mesure :

« Entre autres choses nous entendîmes raconter à la cour que le roi de Portugal était en guerre, sur terre et sur mer, avec les païens d'Afrique, et particulièrement avec le roi païen de Fes. Ensuite que le roi de Portugal avait pris quelques années auparavant (en 1415) une grande ville au-delà de la mer, Ceuta en Afrique. Nous décidâmes donc de nous rendre au Portugal... Nous traversâmes alors le royaume d'Espagne et quelques grandes villes, Burgos et d'autres jusqu'à Saint-Jacques. Nous vendîmes aussi quelques-uns de nos plus forts chevaux car la route est en vérité fort longue. Nous voulions aller jusqu'au port de mer nommé La Corogne où se tiennent les paysans ou Jacques de nos pays, qui le nomment Sombre Étoile (Finistère) et nous le fîmes. »

Arnold von Harff ^[16], encore un jeune noble originaire de Cologne, part en 1496 alors que Grenade est conquise. Rien d'autre à faire que marcher à travers l'Europe et le Moyen-Orient pour s'ouvrir l'esprit et s'enrichir l'âme. Naturellement, les grands sanctuaires jalonnent sa route, dont celui de Compostelle. Il quitte Cologne en 1496 pour Rome, le couvent de Sainte-Catherine sur le mont Sinaï, le tombeau de saint Thomas, Jérusalem, Saint-Jacques de Compostelle et le Mont-Saint-Michel. Il rentre à Cologne en octobre 1499. Il chemine en compagnie des marchands, pour profiter de leur expérience,

de leur connaissance des langues, des monnaies et des routes. Il prend des notes en cours de route et rédige un récit inspiré par les récits de voyages antérieurs, mais néanmoins très vivant et dénotant un sens aigu de l'observation.

Pour aucun de ces hommes saint Jacques ne constitue une dévotion unique jusqu'à l'obsession. L'exemple de la famille Boucicaut est là pour le rappeler, même si Jean Le Meingre a projeté un pèlerinage à Compostelle et fondé l'aumônerie Saint-Jacques à Sainte-Catherine de Fierbois. En effet, lorsqu'en 1399 il envoie des Lettres d'armes et décide de porter une emprise pour cinq ans, accompagné de 12 autres chevaliers, ce n'est pas vers Compostelle qu'il dirige ses pas. D'autre part, aucun de ses deux longs testaments ne mentionne saint Jacques, le second ayant pourtant été écrit quelques jours avant sa mort, à un moment où il savait qu'il n'effectuerait pas le pèlerinage projeté ^[17]. Il fut enterré près de sa femme à Saint-Martin de Tours, dans la chapelle familiale tout entière vouée à saint Martin ^[18]. On a souvent cité en outre cette clause du testament de son épouse, Antoinette de Turenne ^[19], en 1413 :

« Item je vueile et ordonne estre baillie, pour envoyer ung pelerin a Saint-Jacques en Galice et pour les offrandes qui seront faictes en ladicte eglise vint et cinq frans, et pour la peine dudit pelerin vint frans. »

Mais cette clause fait partie de 55 articles concernant des donations pieuses assorties d'un nombre de messes impressionnant, en particulier deux fois 10 000 messes pour lesquelles la testataire donne mille francs à Saint-Martin de Tours et aux carmes de Paris, et en plusieurs endroits des séries de 500 ou 1 000 messes. Les 25 F alloués à Compostelle paraissent modestes à côté et ne représentent que le prix de 250 messes ou celui du calice destiné à Saint-Antoine de Viennois.

Théâtralisation du pèlerinage, les pas d'armes

Pendant les six premières décennies du xv^e siècle, la chevalerie a redécouvert

une autre façon spécifique de voyager en remettant à la mode la façon de tournoyer de leurs ancêtres du XII^e siècle. En ces temps anciens, de grandes campagnes de tournois avaient lieu en Flandres, en Angleterre, en France, en Espagne, où s'opposaient des cohortes de chevaliers dans des espaces infinis. Le danger, la densification de l'habitat et des cultures avaient eu raison de ces usages. Pour renouer avec cet esprit de liberté et d'espace, les chevaliers du XV^e siècle ont alors inventé une autre forme du tournoi, dont ils ont fait une fiction mi-théâtrale, mi-sportive en mettant leur savoir-faire guerrier au service de leurs héros littéraires. Ils partent et défient tous les chevaliers qui se présenteront sur leur route, soigneusement annoncée à l'avance. Le mythique chemin de Saint-Jacques devient alors un heu où, presque sans danger, les chevaliers peuvent s'identifier enfin aux héros du *Turpin* et défendre le tombeau de saint Jacques, ce qu'ils n'avaient pas su faire au temps de la prise de Compostelle par le duc de Lancastre. D'autres préfèrent se placer en un passage difficile-d'où l'expression Pas d'armes ^[20], née en Castille seulement vers 1430 pour définir le genre-et invitent la chevalerie européenne à venir l'affronter sur un thème romanesque dans lequel se mêlent l'amour courtois et la recherche du Graal.

La mode semble lancée en 1402 par Jean de Werchin, dans l'esprit de la Cour Amoureuse dont il est l'un des membres fondateurs. La route de Saint-Jacques-de-Compostelle sera le heu où se dérouleront les « armes » qu'il souhaite « faire » en l'honneur de sa dame. Jean de Werchin est originaire, comme son nom l'indique, de Verchin, dans l'actuel Pas-de-Calais. Il a fait sa carrière en Flandres, au service du duc d'Orléans. Dès avant sa mort, survenue à Azincourt en 1415, il était renommé pour ses prouesses guerrières, chantées par Christine de Pisan, rapportées ensuite par Enguerrand de Monstrelet ^[21] et, encore après 1450, dans le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing* ^[22] qui fait de lui le symbole de son époque :

« Il est bien notoire que jadis au pays de Hainaut et a l'environ estoit la fleur de chevalerie... qu'à toujours en sera perpetuelle mémoire dont l'un fut...

messire Jehan de Werchin en son temps marechal de Hainaut... »

Sa route commence à Coucy, dans l'Aisne. Sa première démarche consiste à annoncer l'événement afin de toucher un maximum de chevaliers ainsi qu'en témoignent les « lettres et chapitres » envoyés peu avant son départ aux chevaliers de tous les pays qu'il doit traverser. Dans ces lettres, les intentions du chevalier-poète et les règles du jeu sont soigneusement énoncées. Jean de Werchin en fixe les bornes du heu, tant en longueur qu'en largeur : « Me partirai de la sus dite ville [de Coucy] pour aller à monseigneur saint Jacques en Galice. » Il définit clairement l'espace comme étant le « droit chemin » qui passe par le royaume de France, Bordeaux, le comté de Foix, les royaumes de Navarre puis de Castille, Compostelle puis au retour Portugal, Valence, Aragon, Catalogne, Avignon. De part et d'autre de ce droit chemin, impossible dit-il, de s'écarter de plus de vingt lieues ou de reculer. Les obstacles à franchir doivent être dressés au long de la route par des « gentilhommes » que Jean de Werchin devra combattre avant de continuer « et tous les gentilhommes de la condition dessus dite que je trouverai... qui me voudrons faire tant d'honneur et de grâce de me délivrer de pareilles armes ». Les autres règles concernent le choix des armes et les conditions réelles des combats. Jean de Werchin livra combat sept fois sur sa route, sans qu'on connaisse le détail d'aucun des épisodes de ce pèlerinage hors du commun.

Antoine de La Salle, lui aussi membre de la Cour Amoureuse, écuyer et précepteur des comtes d'Anjou, intègre dans l'une de ses œuvres (écrite en 1459 pour Jean de Calabre, fils de René d'Anjou), *L'histoire et plaisante chronique du petit Jehan de Saintré* ^[23], le passage à la cour de France d'un chevalier polonais, le seigneur de Loisenlenck. Accompagné de quatre nobles barons, il accomplit ses armes sur le chemin de Saint-Jacques pour « acquérir honneur, et la très désirée grâce de sa dame ». Comme il se doit, ce chevalier est « grant, fort et puissant ». Pour l'amour de sa dame il s'était engagé à porter pendant cinq ans une emprise assez voyante consistant en « deux cercles d'or, l'ung au-dessus du coude du

bras senestre, et l'autre au-dessus du cou du pied, tous deux enchainés d'une assez longue chaîne d'or », à moins qu'il ne trouve un chevalier pour le délivrer. Le héros principal de l'histoire, Jehan de Saintré s'offre au combat, inégal de prime abord car il est beaucoup plus petit et semble bien moins fort. Bien sûr il gagne, tout en restant ridicule car pour marcher il doit s'enrouler la chaîne autour du cou. Après cinq jours de fête, le chevalier et ses quatre compagnons partent « faire leur voyage à Saint Jacques ». Malheureusement, le chevalier polonais, qui n'est là que pour valoriser Jehan de Saintré, disparaît de l'intrigue : « Et a tant laisseray à parler de Monsieur de Loiselench et de sa compagnie qui s'en vont à Saint Jacques très grandement louant du Roy... et de toute la Cour de France pour les dons et grans honneurs qu'on leur a faits... » On a beaucoup cherché à prouver l'existence historique des personnages, mais peu importe. Antoine de La Salle y montre un épisode de ces grands tournois itinérants qui plaisaient à l'époque.

Louis de Luxembourg — connétable de France en 1465 puis décapité pour trahison en 1475 — avait auparavant choisi également Antoine de La Salle pour être le précepteur de ses fils. C'est peut-être en lisant ses œuvres qu'il fut tenté lui aussi par la grande aventure des armes sur le chemin de Saint-Jacques ^[24]. « Moulte estoit bel chevalier cestuy comte, radde de corps et fort à douter, souverainement en bataille particulière, comme seraient armes en champs clos. » Malgré la durée d'une année (avant 1460), il revint sans avoir été délivré de son emprise : « Il quist longuement et porta emprise par un an entier à intention d'avoir à besongnier à tel que ne pouvoit finer. Sy en fit le voyage à Saint-Jacques en pompeux estat, mais non venant à ses intentions, retourna non délivré de nulluy... »

Le Pas d'armes de Suero de Quinones sur le pont d'Orbigo

Le Pas d'armes le plus détaillé que l'on connaisse est sans conteste celui qu'a tenu le chevalier castillan Suero de Quinones, entre les 10 juillet et 9 août 1434

sur le pont d'Orbigio, sur ses terres situées entre Léon et Astorga. Il défie tous les nobles passant sur la route de Compostelle, en cette année jubilaire. À l'issue du Pas, il va lui-même à Compostelle. Les détails de ce mois sont connus par *Le Livre du Pas honorable* ^[25], rédigé par l'écuyer de Suero de Quinones, Pero Rodriguez de Lena, présent pendant toute la durée du Pas. Le manuscrit, conservé dans la famille, fut ensuite édité au début du xvii^e siècle par le franciscain Juan de Pineda et connut alors un immense succès.

Suero de Quinones appartient à la plus puissante famille des Asturies et du Léon. Suero est né vers 1409. À 17 ans, il est écuyer dans la maison du connétable Alvaro de Luna, son parent éloigné, alors à l'apogée de sa fortune. Il a combattu sur la frontière de Grenade à plusieurs reprises. Il était fort cultivé et composa plusieurs poèmes amoureux en faveur de sa dame dont nous ignorons le nom. Chaque jeudi, il portait en son honneur une empreinte, chaîne d'argent doré en signe de captivité. Le Pas est organisé comme un cadeau de rupture à cette femme que Suero voulait quitter pour en épouser une autre. Mais en même temps ce dernier doit prouver sa valeur et assurer la propagande de la guerre contre les Maures. L'annonce du Pas fut faite solennellement à la cour du roi Jean II de Castille au soir du 1^{er} janvier 1434.

Les règles stipulent que les combattants ne donnent leur identité qu'aux seuls juges et que toute dame noble venant à passer dans le rayon d'une demi-lieue de la lice doit abandonner son gant droit avant de continuer sa route, à moins qu'un chevalier ne le lui rachète. Aucun assaillant ne pourra racheter plusieurs gants. Un gros diamant sera offert au premier qui se constituera champion d'une dame. Si par hasard la dame dont Suero était le prisonnier venait à passer près d'Orbigio, « elle était bien certaine de perdre son gant et personne excepté lui ne pourrait lui gagner droit de passage car personne au monde ne saurait la défendre d'aussi grand cœur que lui ».

Le heu choisi fut le pont d'Orbigio. Le pont, construit comme un trait d'union entre deux rives, apparaît dans les légendes celtiques et arthuriennes comme un

lieu hanté par les forces du Mal qui veulent empêcher la traversée. Peu avant ce pont d'Orbigo, sur la route, fut dressée la statue de marbre d'un héraut qui, la main gauche sur la hanche, indiquait le chemin de la main droite en brandissant une banderolle où se lisait « Al Passo ». Des lices de bois de 250 m de circonférence furent dressées, entourées de hautes palissades. Deux entrées opposées étaient décorées d'armes, de tapisseries et de bannières. L'intérieur enfermait vingt-deux tentes pour l'hébergement des concurrents, des spectateurs et des juges, une maison de bois pour les banquets, traversée par un ruisseau détourné de son cours pour maintenir la salle fraîche ainsi qu'une chapelle avec tous les ornements nécessaires et de nombreuses reliques. Un hôpital dirigé par la mère de Suero ne comptait pas moins de sept infirmières.

Le Pas s'ouvrit le samedi 10 juillet, avec l'arrivée de trois chevaliers. Après la messe eut lieu un défilé d'honneur avec entrée des neuf preux, précédés de musiciens et d'un char conduit par un nain et suivis de Suero escorté de trois pages et de nombreux seigneurs à pied. Chaque jour commençait par une messe. Le troisième jour, deux dames espagnoles arrivèrent. Les juges leur dépêchèrent le roi d'armes afin de s'assurer qu'elles étaient nobles et escortées de chevaliers disposés à gagner leur passage. Elles répondirent qu'elles étaient de noble naissance et se rendaient en pèlerinage à Compostelle. Le mari de l'une d'elle affirma qu'ignorant du tournoi il n'était pas préparé à y prendre part, mais que si l'on consentait à rendre aux dames les gants qui leur avaient été réclamés, il reviendrait en payer la rançon sitôt le pèlerinage accompli. Un chevalier aragonais s'offrit à servir de champion aux deux étrangères, mais les juges ne voulurent rien entendre et ne leur permirent de continuer leur route qu'en retenant leurs gants en gage. Plus tard, par égard pour les pèlerins, ils changèrent d'avis et expédièrent un courrier porteur des gants à Astorga.

Le 25 juillet, jour de saint Jacques, Suero voulut affronter trois chevaliers à lui seul, dépourvu de trois pièces de son armure, sous prétexte que « pour l'amour d'une dame il était allé à Grenade guerroyer contre les Maures avec son bras droit découvert et que Dieu, qui l'avait alors préservé de tout mal, le protégerait

aussi maintenant ». Mais les juges l'ont consigné sous sa tente, malgré son insistance et son violent mécontentement. Il y eut un mort, Herbert de Claramont, qui avait reçu une lance dans l'œil, auquel l'évêque d'Astorga refusa la sépulture en terre chrétienne et qui fut inhumé dans un champ voisin. Des chevaliers catalans ont reproché à Suero d'avoir empêché des pèlerins de se rendre à Compostelle de crainte d'avoir à combattre, ce à quoi il a répondu qu'au contraire il a dispensé les pèlerins d'avoir à l'affronter, montrant ainsi qu'il avait changé d'intentions au cours du déroulement du Pas, devant le faible nombre d'affrontements demandés. Il convient néanmoins de remarquer que, sur les 68 adversaires qui se sont présentés comme nobles pèlerins de Compostelle et qui ont combattu, quatre seulement étaient non ibériques. Il s'agissait pourtant d'une année jubilaire, attestée par un sauf-conduit délivré par Jean II de Castille le 1^{er} janvier 1434 à Medina del Campo.

Lors de la clôture du Pas, Suero fut délivré de sa chaîne symbole de son engagement amoureux puis fit une entrée triomphale à Léon où il fut accueilli par les *regidores* puis conduit au palais Quinones où il se remit de ses blessures. Guéri, il effectua le pèlerinage à Santiago et offrit à saint Jacques le collier d'argent doré qu'il avait porté jusque-là en l'honneur de sa dame. Sur une pièce de cristal de roche attachée à ce collier, on lit « si a vous non playst avoyr mesura certes ie di que ie suy sans ventura ». On peut le voir encore aujourd'hui à la chapelle des reliques de la cathédrale, autour du cou du buste-reliquaire de saint Jacques Alphée, à l'endroit même où Suero l'a déposé. À la fin de 1434, il épousa dona Leonor de Tovar. Il eut une fin de vie aventureuse et périt assassiné sur ses terres, en 1458, dans une embuscade tendue par Guttierre de Quejada, l'un de ceux qu'il avait battus en 1434, vingt-quatre ans auparavant.

Léon de Rosmital [26], noble pèlerin emblématique

Le 25 novembre 1465, Léon de Rosmital, seigneur tchèque, part de Prague en

grand équipage pour un long voyage à travers l'Europe. Il se définit, dans la grande tradition du « Grand Tour », comme un pèlerin qui « voulait rendre visite à tous les royaumes chrétiens mais aussi à toutes les principautés ecclésiastiques et civiles en terres germaniques et romanes et voulait tout particulièrement se rendre au SaintSépulcre et au tombeau du bien-aimé apôtre Jacques... de telle sorte qu'il puisse tirer au mieux profit et avantage pour sa propre vie ». Ce projet se double du désir de « s'exercer dans l'art militaire » et « d'étudier les usages des différents pays ». Bien que non formulé explicitement, s'ajoute nettement un voyage diplomatique.

Depuis dix ans, Léon de Rosmital est l'époux de la sœur de Georges Podiebrad, roi de Bohême et ancien chef du parti hussite fondateur de la nouvelle église tchèque, non encore admise par le pape (qui avait encore organisé une croisade contre lui au début de cette même année 1465). Depuis l'année précédente, Podiebrad est en relation avec Louis XI auquel il a soumis un projet de Cour européenne, indépendante du pape et de l'empereur, sorte de conseil des princes régnants pour régler les litiges réciproques et ceux de leurs voisins. À sa tête, la France. À l'ordre du jour, la paix en Bohême, entre ces « deux peuples » déchirés depuis longtemps par la guerre civile sur fond de révolution hussite. Autre projet, la lutte contre l'avance turque vers le monde chrétien. Le départ de Rosmital ne peut pas être étranger à la politique menée par Podiebrad.

C'est en ambassadeur qu'il est reçu somptueusement par plusieurs rois et princes : le 30 janvier 1466 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à Bruxelles. Rosmital rencontre ensuite le comte de Charolais, puis, en Angleterre, Edouard IV. Entré en France, il visite le roi René, à Angers, et Charles IV d'Anjou puis Louis XI qui le reçoit à Candés-Saint-Martin. En Espagne, Rosmital est reçu successivement par le roi de Castille, Henri IV (qui refuse d'abord, puis finalement accepte une rencontre secrète le 20 juillet 1466 à Olmedo), Alphonse V roi du Portugal et Jean II d'Aragon. Il participe à plusieurs tournois organisés en son honneur. Il compare les règles, qui sont différentes de celles de son pays. En Espagne, il assiste en spectateur passionné à des combats à cheval contre des

taureaux, dont il ignorait l'existence. Tout au long du voyage sont décrits les paysages, la flore, la faune, les villes et les villages, les distances parcourues, tout comme sont consignées les observations sur les populations, leur physique, leurs costumes, leurs modes de vie.

Mais l'idéal des Pas d'armes, l'idéal de la Cour Amoureuse inclut l'amour dans les pèlerinages. Léon de Rosmital allait en faire l'expérience inoubliable en rencontrant de bien curieuses nonnes ! Juste après Dusseldorf, à Neuss, une fois passée la grande frontière du Rhin, là où commence vraiment l'aventure, lui et sa suite sont reçus dans un couvent. Tout commence très sérieusement par un pèlerinage à saint Quirien dont la châsse repose dans l'église. La troupe se recueille, tout en observant du coin de l'œil « les plus jolies religieuses jamais vues ». L'une d'elles prend alors dans ses mains le crâne de saint Quirien, l'emplit de vin qu'elle offre à boire aux pèlerins... Coutume régionale ? Personne n'ose se prononcer... Puis la mère supérieure convie l'assemblée à un bal pour le soir même ! Le lecteur ne peut que regretter la discrétion dont fait preuve le récit, fermant la page sur les religieuses « toutes nobles et accompagnées de leurs valets, parées de vêtements ravissants et connaissant les danses les plus raffinées ». Des pèlerins de l'Amour que Watteau aurait pu peindre... La grande aventure était commencée.

Le séjour à Compostelle fut d'une tout autre nature. Rosmital arrive dans une ville déchirée par la lutte entre deux archevêques, la cathédrale est assiégée, le diocèse sous interdit. « Dans toute la province aucune messe n'était dite, aucun enfant n'était baptisé, les corps des défunts demeuraient sans sépulture. Toute cette région en effet avait pris le parti du seigneur qui tenait le siège. » À grand peine et sans être sûr de pouvoir en sortir, Rosmital obtint la permission d'entrer dans la cathédrale. Lui aussi déposa ses armes dans une chapelle haute, dans laquelle étaient déjà « suspendues de nombreuses armoiries de seigneurs et de voyageurs ».

Ce récit de voyage fut l'œuvre de deux auteurs ayant suivi le groupe. On ignore dans quel but il a été rédigé mais il offre un panorama extraordinaire de tous les

événements survenus pendant toute sa durée. Très concrètement, il montre que, si la dévotion est bien présente dans ce long pèlerinage, elle n'exclut ni les rencontres politiques, ni la fête, ni le sport, ni la simple curiosité touristique. Il rappelle également que la noblesse pèlerine en grand équipage, sans se soucier de douleur ou de pauvreté apostolique.

Compostelle, une noble échappatoire

Pour quelques autres, prendre le chemin de Compostelle signe davantage une fuite qu'une marche vers le tombeau de Jacques.

Jean II, duc d'Alençon (1411-1476), est ainsi allé à Compostelle en 1464. Le personnage est d'importance, pair de France et parrain du dauphin Louis qu'il a toujours soutenu dans ses différends avec son père. En 1458, il avait été condamné à mort par la Cour des pairs, un tribunal spécial chargé de juger les plus hauts personnages du royaume. Il fut reconnu coupable de collusion avec les Anglais, n'ayant jamais accepté la reconquête de son duché par Charles VII. En 1456, on avait arrêté un de ses émissaires, Pierre Fortin, qui avait avoué sa mission de demander au duc d'York un débarquement en Picardie et dans le Cotentin. Jean d'Alençon fut grâcié par Charles VII mais emprisonné à vie au donjon de Loches. Louis XI le libéra dès son avènement, en 1461, sous la seule condition de ne pas attenter à la vie de son dénonciateur, Pierre Fortin, « mis sous sa protection et sauvegarde ». Mais Jean d'Alençon imagine un stratagème pour parvenir à ses fins : en 1464 il part en pèlerinage à Saint-Nicolas-deWarengeville et Saint-Jacques de Galice, chargeant en son absence l'un de ses serviteurs, Lancement, de trueder Fortin. Ce qui fut fait. Mais plainte en fut déposée devant le roi, qui résolut d'absoudre encore une fois son vieil ami, en raison des liens de parenté qui les unissaient. La lettre de grâce du roi relate clairement les faits, sans prendre la peine de les nier :

« ... Notre très cher et très aimé cousin le duc d'Alençon, Pair de France a

été chargé envers nous d'avoir été consentant et participant de la mort d'un nommé Pierre Fortin. Et d'avoir commandé expressément à un nommé Lancemant son serviteur de le faire mourir durant le temps que notre dit cousin seroit absent du pays, tant du voyage à monseigneur S. Nicolas de Varengerville que monseigneur S. Jacques en Galice... » ^[27]

Pour ce pèlerinage clairement affirmé comme un alibi, combien d'autres inconnus ?

Dans un autre ordre d'idées, saura-t-on jamais si Philippe de Commynes, seigneur de Renescure (près d'Aire-sur-la-Lys), conseiller et chambellan du duc de Bourgogne avant de devenir chroniqueur, n'a pas utilisé le stratagème d'un pèlerinage pour quitter la Bourgogne et passer quelque accord avec l'ennemi, Louis XI ? Voici les faits. On a vu que sa famille portait les coquilles Saint-Jacques dans ses armes et que son grand-père avait demandé un sauf-conduit pour aller à Compostelle. On ne possède comme indice qu'un message énigmatique envoyé dans l'été 1471 depuis Le Crotoy au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, par un espion, Symon de Quingey, écuyer d'écurie de Louis XI. Il dit ceci : « ... Monseigneur de Renescure s'en va a Saint-Jacques, et passe par Bretagne : a quoy mon dict maistre trouve le contraire de ce que je luy avoye dit », auquel répondit en marge Charles le Téméraire : « Commynes a esté rencontré à Orléans, dont ne peut faillir de passer par vous. » Qui espionne qui et comment ? Dans la nuit du 7 au 8 août 1472, Commynes passa officiellement au service de Louis XI. Il fut immédiatement nommé sénéchal de Poitou et reçut la principauté de Talmont, la seigneurie de Hérison puis la seigneurie d'Argenton-Château apportée en dot en 1473 par son épouse Hélène de Chambes. La preuve est mince pour supposer la réalisation du pèlerinage. L'idée d'un pèlerinage-alibi est renforcée par l'observation du fait que Commynes n'a jamais parlé de celui de Nicolas de Montort, comte de Campobasso, qu'il condamne vertueusement par ailleurs ^[28] .

Là encore, saura-t-on jamais si cet Italien est allé jusqu'à Compostelle ? Il était

venu en France en 1458, à la suite de Jean de Calabre, fils du roi René, avec lequel il avait lutté contre Louis XI pendant la campagne du Bien public. Puis il entra au service du Téméraire mais prit prétexte d'un pèlerinage à Compostelle pour fuir la Bourgogne en janvier 1476. Pour les ambassadeurs milanais à la cour de Bourgogne, le pèlerinage ne fait pas de doute. Ils écrivent que Campobasso a remis sa compagnie de soldats (200 lances de Lombardie) à ses fils car il a obtenu la permission de quitter la Bourgogne pour aller à Saint-Jacques accomplir son vœu. Le chroniqueur Jean de Roye a de ce pèlerinage une tout autre opinion, et pense qu'il ne fut qu'une feinte pour fuir le duc de Bourgogne avec lequel il ne s'entendait plus depuis la défaite subie à Grandson :

« Au moys d'avril, le conte de Cambobache, qui avait la conduite de 200 lances de Lombardie qu'il avait amenées au duc de Bourgogne, lui tenant le siège devant la ville de Nux, et qui depuis s'était trouvé avec lui à la détrousse faite près de Granson, partit ledit Bobache de Bourgogne et alla vers le duc de Bretagne, duquel il se disait être parent, en feignant d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. Lequel duc de Bretagne le recueillit très bien et lui donna de l'argent... » ^[29]

Pour la noblesse du xv^e siècle, Compostelle cesse d'être un but d'expédition militaire. Le tombeau continue cependant de faire partie de son imaginaire, et le mythe se transforme. Les nobles inscrivent la Galice sur la carte de leurs grands voyages initiatiques. Certains théâtralissent le pèlerinage en le choisissant comme thème de leurs Pas d'armes, d'autres enfin l'accomplissent en l'utilisant comme un prétexte commode à l'éloignement.

Notes du chapitre

[1] ↑ L'imagination de vraie noblesse, BN ms. fr. 1227, fol. 55 v° ; Barcelone, arch., registre de la chancellerie de la couronne d'Aragon n° 2560, fol. 42 ; P. Contamine, *La noblesse au royaume de France*,

Paris, PUF, 1997, p. 186.

[2] ↑ J. Vielliard, *Pèlerins d'Espagne à la fin du Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 278-280.

[3] ↑ C. Bozzolo, H. Loyau, *La cour amoureuse dite de Charles VI*, Paris, Léopard d'or, 2 vol., 1982-1992, t. I, p. 171, n° 278 ; t. II, p. 27, n° 329.

[4] ↑ Paris, bibl. Arsenal, ms. 4790, fol. 151 v° ; M. Pastoureau, C. Mérindol, *Chevaliers de la Toison d'or*, Paris, Léopard d'Or, 1986, p. 10, 12-17, 23.

[5] ↑ *Le livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, ad. D. Lalande, Paris-Genève, 1985, partie IV, chap. III et XV.

[6] ↑ Barcelone, arch., registre de la chancellerie de la couronne d'Aragon 2388, fol. 130.

[7] ↑ W. Paravicini, *Die Preussenreisen der europäischer Adels*, Sigmaringen, 1989 et 1995.

[8] ↑ Nompar de Caumont, *Le voiage à saint Jaques en Compostelle et à Notre-Dame de Finibus Terre*, éd. Galy, Paris, 1845 ; éd. marquis de La Grange, Paris, 1882 ; éd. J. Vielliard, dans *Le guide du pèlerin*, Paris, Vrin, 1984, p. 132-140.

[9] ↑ Manuscrit de Besson (XVIII^e siècle), t. II, n° 698, p. 678, Académie florimontaine à Annecy ; arch. dép. Haute-Savoie, copie microfilm 1 Mi 380.

[10] ↑ Jean d'Orville, *Chronique de Savoie*, v. 1418, éd. Daniel Chaubet, *L'historiographie savoyarde du XIV^e au XVI^e siècle*, thèse lettres, dir. B. Guenée, Paris I-Sorbonne, 1989, p. 314.

[11] ↑ Archives du Sénat, registre des édits, bulles..., 1680, fol. 27 et s. ; François Trépier, *Recherches historiques sur le décanat de Saint-André*, Chambéry, 1888, pièces justificatives, pièce n° 90, transaction du 6 avril 1466, p. 328-336.

[12] ↑ Olivier de La Marche, *Mémoires*, Paris, SHF, Paris, 1883, 4 vol., t. I, p. 272.

[13] ↑ *Sebastian Ilsung als Spanienreisender und Santiagopilger, 1446-1448*, V. Honemann éd., Jakobus Studien, Deutsche Jakobspilger und ihre Berishte, herausgegeben von Klaus Herbers, Tübingen, 1988, p. 61-96.

[14] ↑ Éd. *Archiv des Historischen Vereins des Kanton Bern*, XIV Band, 1896,, chap. XXI, trad. E. Schaerrer, dans *Ultreia...*, *op. cit.*, n° 13, mai 1994, p. 27 ; U. M. Zahnd, *Die autobiographischen Aufzeichnungen Ludwig von Diesbachs*, Berner, Burgerbibliothek, 1986.

[15] ↑ Georg Von Ehingen, *Reisen nach der Ritterschagt*, 1457, éd. G. Ehrmann, Gröppingen, 1979, 2 vol., t. I, p. 45-46, trad. B. Gicquel.

[16] ↑ *Die Pilgerfahrt des Ritters Arnold von Harff*, *op. cit.*

[17] ↑ Paris, BN, Baluze 77, fol. 334-335 ; Carpentras, bibl. mun. ms. Peyrese, t. LXX, fol. 257.

[18] ↑ Tours, bibl. mun., ms. 1294, R. Monsnier, *Historia celeberrimce et insignis ecclesiae Beatissimi Martini Turonensis*, t.I, p. 269 ; P. Nobilleau, *Sépultures des Boucicault en la basilique de Saint-Martin*, Tours, 1873, p. 41 ; Paris, BN, Baluze 76, fol. 412-415.

[19] ↑ *Testament (Le) d'Antoinette de Turenne, comtesse de Beaufort, femme du maréchal de Boucicault*, éd. J. Denais, Vannes, 1889 ; P. Pansier, *Les Boucicault à Avignon*, Avignon, 1933, p. 225-228.

[20] ↑ P. Contamine, *Les tournois en France à la fin du Moyen Âge*, *Das Ritterliche Turnier im Mittelalter*, dir. J. Gleckenstein, Gottingen, 1985, p. 425-449 ; J.-P. Jourdan, *Le thème du Pas d'armes dans*

le royaume de France à la fin du Moyen Âge. Aspects d'un théâtre de chevalerie, *Théâtre et spectacles hier et aujourd'hui*, Actes du CXV^e Congrès national des sociétés savantes, t. I, Moyen Âge et Renaissance, Avignon, 1990-1991, p. 285-304 ; C. Beaune, Pas d'armes et pèlerinages, *Campus Stellce*, n° 1, éd. Klincksieck, Paris, 1991, p. 53-60 ; J.-P. Jourdan, Le thème du Pas et de l'Emprise, *Ethnologie française*, t. 22, avril-juin 1992, p. 172-184.

[21] ↑ Enguerran de Monstrelet, *Chroniques*, éd. L. Douët d'Arcq, 6 vol., Paris, 1857-1862, t. I, p. 39-43, chap. VIII.

[22] ↑ *Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalain (1420-1453)*, éd. Kervyn de Lettenhove dans *Œuvres de Georges Chastelain*, Bruxelles, 1866, t. VIII (réimpr. Genève, 1971), p. 1259, chap. 48, § 1, art. 22.

[23] ↑ Antoine de La Salle, L'histoire et plaisante chronicque du petit Jehan de Saintré, 1459, éd. Paris, 1724, 3 vol., t. II, p. 308-368, chap. 48 à 54.

[24] ↑ Georges Chastelain, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, Paris, 1863-1866, 8 vol., t. II, p. 171-172 (1430-1431, 1452-1453), chap. XLII.

[25] ↑ Pero Rodriguez de Lena, *Le livre du Pas honorable (1434)*, éd. partielle et trad. E. Kohler, *Anthologie de la littérature espagnole*, Paris, 1957, t. II, p. 366-368 ; *Libro (El) del Passo Honrose defendido por el exelente cavallero Suero de Quinones*, copilado de mano antiguo por Fr. Juan de Pineda, religioso de la orden de San Francisco, s.d., xvii^e siècle, éd. A. Labandeira Fernandez, Madrid, 1977.

[26] ↑ *Böhmischen (Des) Herrn Leo's von Rozmital, Ritter, Hof und Pilger Reise durch die Abendlande, 1465-1467*, Stuttgart, gedruckt auf Kosten des literarischen Vereins, 1844, t. VII ; étude et traduction partielle F. Collette, *Les récits du voyage en Europe du seigneur bohémien Léon de Rosmital en l'an 1466*, DEA d'histoire médiévale, dir. Bernard Guenée, Paris I-Sorbonne, 1988 ; trad. angl. *Travels of Leo of Rosmital through... 1465-1467*, translated from the German and Latin by M. Letts, Cambridge, 1957 ; C. Beaune, Chrétienté et Europe : le projet de Georges Podiebrad au xv^e siècle, *Chrétiens et sociétés, xvi^e-xx^e siècles*, Bulletin de l'équipe CNRS, 0046, Universités Lyon II et Lyon III, n° 1, 1994, p. 35-56.

[27] ↑ Abolition donnée par Louis XI à Jean duc d'Alençon, pair de France, éd. P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. III, 1728, p. 271-272.

[28] ↑ Philippe de Comynnes, *Mémoires*, éd. M. Dupont, Paris, 1848, 3 vol., t. 3, « Preuves », p. XXXIII ; J. Dufournet, *La destruction des Mythes dans les Mémoires de Philippe de Comynnes*, Genève, 1966 ; J. Dufournet, Philippe de Comynnes et l'Espagne, *Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, t. 15, 1985, p. 43-54.

[29] ↑ *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, éd. Fr. de Ginginsla-Sarraz, t. I, p. 265, dépêche de Panigarola du 16 janvier 1476 ; *Chronique scandaleuse ou Journal de Jean de Roye*, éd. B. de Mandrot, Paris, 1894-1896, vol., t. II, p. 11-12.

Chapitre XVII

Pèlerins du commun

Marchands-pèlerins ou pèlerins-marchands ?

En fait de pèlerins historiquement attestés en ce premier quart du XIV^e siècle, les nobles s'effacent quasi totalement devant des gens qui apparaissent comme suffisamment riches pour pouvoir abandonner leurs occupations pendant plusieurs semaines, à moins qu'ils ne puissent joindre les avantages du pèlerinage à ceux de leur travail. Essayons de les cerner d'un peu plus près au vu des documents.

Grande est la popularité de Compostelle dans les milieux marchands. Les guides-itinéraires qu'ils utilisent au XIV^e siècle mentionnent le chemin des sanctuaires en même temps que les lieux de grandes foires internationales. Ces documents ont servi au siècle suivant à composer les fameux *Itinéraires de Bruges* ^[1] qui indiquent ainsi le chemin de Compostelle. Par trois fois, dans des récits de voyage, Christiane Deluz a trouvé mention de Saint-Jacques comme d'un lieu très fréquenté. Le premier, qui sert de modèle aux deux autres, est celui du marchand vénitien Marco Polo qui voyagea en Asie de 1271 à 1295. Dans le récit postérieur de ses aventures ^[2], il cite Saint-Jacques comme élément de comparaison à propos de l'île de Boudha où « les Idolâtres viennent en pèlerinage de régions fort éloignées, tout comme les chrétiens vont en pèlerinage à Messire saint Jacques en Galice ». Après lui, en 1330, le franciscain Odoric de Pordenone ^[3] reprend la même idée à propos d'un lieu de pèlerinage proche de Madras où est vénérée une statue géante. Un peu plus tard, Jean de Mandeville ^[4] s'inspirant des deux auteurs précédents, cite encore une église dans

laquelle « on vient en pèlerinage ainsi communément et par aussi grant devocion que crestiens font a Saint-Jacques en Galice ». Mais pas plus que Marco Polo ils n'affirment être allés à Compostelle, la référence conférant seulement autorité à leur récit. Car il ne faut voir dans cette comparaison que l'expression de ce qui peut trouver écho dans la pensée des lecteurs sans pour autant la prendre comme l'authentique témoignage d'une expérience vécue. De la même façon, Odoric n'affirme-t-il pas avoir vu de ses propres yeux, « une limace plus grande que le clocher de Saint-Martin de Padoue... et des gens à visage de chien » !

Pourtant, lorsqu'en 1319 les échevins d'Aire-sur-la-Lys^[5] offrent des « courtoisies » lors d'un « retour de pèlerinage à Saint-Jacques », ce geste ne peut guère être interprété que comme un signe de la rareté de ces pèlerinages, car on n'honorait pas ainsi un événement banal.

Les sources permettent de retrouver certains de ces marchands dont les itinéraires ont parfois croisé ceux de Compostelle. En 1319, la confrérie Saint-Jacques de Paris rassemble quatre-vingt-cinq grands bourgeois^[6] faisant partie d'un groupe social anciennement constitué, celui des prévôts des marchands, membres de l'échevinage ou officiers royaux. On trouve ainsi sur les listes Jacques et Geoffroy Cocatrix, marchands fournisseurs du roi dont la famille est étroitement apparentée à la famille Marcel, dont deux membres au moins font partie de la confrérie : André puis Etienne, son neveu, ce dernier étant en 1355 l'un des gouverneurs de la confrérie en même temps que prévôt des marchands^[7]. Sur les listes des confrères on trouve en effet bon nombre des partisans d'Etienne Marcel^[8] Charles Toussac d'origine servile, le drapier Jean Maillart, Jean de Charny, Pépin et Pierre des Essarts, banquiers originaires de Rouen, sire Jehan Gencien, échevin en 1304 et futur prévôt des marchands, administrateur de la confrérie en 1357^[9] (les Gencien sont maîtres de l'écurie du roi), Nicolas de Pacy, conseiller de la ville de Paris en 1310, négociant en vins, la famille Pizdoue, de vieille souche parisienne, spécialisée dans le négoce de chevaux venant d'Espagne, d'Italie ou d'Allemagne. (Guillaume a été écuyer de Philippe le Long et lui a fourni des chevaux.) Des liens matrimoniaux multiples

existent entre les Marcel, des Essars, Pacy et Cocatrix. Sontils tous allés à Compostelle ? Difficile de le savoir, mais certains oui, ne serait-ce que dans l'exercice de leur métier.

À cette même époque, les pèlerins d'Aurillac se définissent eux-mêmes dans leur *grande chanson* ^[10] : ils sont aisés, car ils laissent, outre parents et épouses, « tous leurs gens ». Leur sens de l'économie les pousse à voyager en groupe, ce qui leur évite de payer des accompagnateurs. Économistes encore lorsqu'ils prient la Vierge de les exempter de péages ! Peut-être commercent-ils en route car, arrivés à Saint-Jacques, ils prient le saint de leur donner « fromage et blé pour qu'ils en fassent beaucoup d'argent » et ils ont en outre maille à partir avec la justice (pour trafic illégal ?) puisqu'à Rivedier « des sergents voulurent mettre en prison jeunes et vieux » et qu'ils sont obligés de se disculper en affirmant au juge qu'ils ne sont pas là « pour faire mal ni dommage ».

Un peu plus tard, en 1342, le pèlerinage à Compostelle apparaît aussi clairement comme une sorte de voyage initiatique pour la jeunesse issue de l'aristocratie marchande. À Lyon, Jacquemin du Puy, membre d'une vieille famille consulaire note le départ de son fils Humbert dans son livre de raison ^[11] Avec lui son cousin Barthélémy du Puy, Jean Pansus, d'une famille de drapiers, Humbert Noiex, André Buflas et Guillaume Favres. Ils sont chacun accompagnés d'un valet. Ils voyagent à cheval et vêtus de neuf. Jacquemin a noté soigneusement ses dépenses : bottes, deux paires de souliers, robe, costume et salaire du valet, selle et fers pour les chevaux. Humbert dispose de 50 livres tournois pour tout le voyage.

En sus de tous ces pèlerinages volontaires, on devine enfin quelques marchands qui joignent au commerce la réalisation d'un pèlerinage commandé et payé par une personne ne voulant pas ou ne pouvant pas l'effectuer elle-même. Un exemple significatif est celui d'Yvon Le Breton, richissime pelletier parisien qui va trois fois à Compostelle pour le compte de la comtesse Mahaut d'Artois ^[12] On voit par ces exemples que la classe marchande pèlerine vers Compostelle. Mais, dans tous ces cas, il est impossible de démêler les motivations imbriquées dans

la dévotion tout comme il est impossible également de quantifier.

Des pèlerins quasi anonymes

Sur les routes, on voit marcher ces pèlerins du commun, emplir leurs bouteilles d'eau à la fontaine, dormir à l'auberge où à l'hôpital. Parfois s'entretuer, au cours de scènes violentes qui, en même temps, racontent le quotidien du pèlerinage. En 1324, la vieille Marie ^[13] chambrière à Paris de l'un des confrères de la confrérie Saint-Jacques ; en 1325, plusieurs habitants de Bagnères-de-Bigorre ^[14] signent leur pèlerinage à Saint-Jacques par la constitution d'une confrérie exigeant de chacun des membre qu'il ait parcouru le chemin. De Bretagne émergent encore quelques-uns de ces inconnus, venus témoigner au procès de canonisation de saint Yves ^[15] : vers 1302, Hamon Tolleflam rappelle qu'il est allé deux fois à Compostelle. Vers 1306, Guillaume Ballech, bien que « paralysé d'une jambe, infirme et recroquevillé depuis plus de sept ans », est parti lui aussi, clopinant sur ses deux béquilles. Mais en chemin, sur une route près de La Rochelle, il fut miraculeusement guéri par saint Yves dont il venait d'entendre parler. Trente ans plus tard, il est toujours en pleine forme. Quelques années plus tard, Geoffroi Ranniou, aveugle de Tréguier est allé jusqu'au bout, mais sans succès, guidé par un compagnon, Eudes Fallore.

Peu avant 1360, quelques-uns des fondateurs de la très élitiste confrérie de l'hôpital Saint-Jacques de Blois ^[16] sont allés à Compostelle, ainsi que l'attestent les statuts. Impossible de savoir qui ils furent, ni aucune de leurs motivations car on ne distingue pas sur la liste des 23 fondateurs ceux qui sont allés « à Mons. S. Jacques en Galice » de ceux qui ont envoyé un pèlerin à leur place ou de ceux qui sont en « propos de y aler ou envoyer » ou encore de ceux qui s'en dispensent en apportant « honneur et proufit » à la confrérie. Et vers 1380, un mercier ^[17] natif de Bretagne teste à Montbrison, sur la route du pèlerinage de saint Jacques le Majeur, car il craint de mourir en chemin.

En 1382, Jehan de Saucourt ^[18] orfèvre à Paris, entreprend son pèlerinage dans des circonstances totalement extraordinaires. Dès son mariage, il avait été trompé par sa femme. Un beau jour il rentre chez lui et y trouve un amant qui lui fait face et le bat sauvagement. La belle prend la fuite mais l'orfèvre n'a de cesse de la retrouver. Il pardonne et, réaction assez bizarre, part en pèlerinage à Compostelle. À son retour il apprend évidemment que son épouse a continué sa vie dissolue. Tout se termine par un acte de folie : Jean rencontre sa femme à la messe, la suit dans la rue, la trucidé d'un coup de couteau et rentre en franchise dans l'église. Avant de mourir, Jeannette pardonne et dit en confession et devant témoins qu'elle l'a bien mérité. Son mari prend la fuite et se voit presque réduit à la mendicité. Ses amis demandent rémission au roi, qui l'accorde sans condition. En 1385, un certain Robinet Le Conte ^[19] obtient du duc Jean de Berry un don « pour aller à Saint-Jacques ». En 1390, Jehan Dynant ^[20] et sa femme, deux confrères de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris sont parmi les rares signalés dans les comptes de la confrérie. Ils ont voyagé à cheval, un cheval qu'ils avaient promis de donner au retour. Mais, trop attachés à l'animal, ils le gardent, contre une offrande de même valeur, 7 F.

En juillet 1397, Jean Bregos et Jean de Vilhamot, partis de Lille, revenaient paisiblement de Saint-Jacques lorsqu'un soir, à la taverne de Montgiscard, près de Toulouse, ils ont bu plus que de raison « par bonne amour ensemble ». Cette bonne amour cessa instantanément au moment de payer l'écot. D'injure en injure, les deux amis en sont venus aux mains. Vilhamot se saisit d'un pot d'étain dont il frappa Bregos à la tête. Lequel lui plongea une ou deux fois son couteau dans le ventre. Humour noir ou inattention, le rédacteur du texte continue sa relation : « Ledit défunt tout blessé suivit Bregos qui s'enfuyait en criant "je suis blecié !" et mourut incontinent... ^[21] » Un siècle plus tard, en octobre 1484, voici toute une troupe de pèlerins de Bordeaux en route pour Compostelle et s'arrêtant pour la nuit dans une auberge de Bayonne. Jean Borges, « douleur de merrein » (tonnelier) assène un coup de dague à Jacob Tarlier, un cordonnier faisant partie de la « compagnie » ^[22]. Prison. Jugement. Indulgence des juges à cause du

pèlerinage. Ils condamnent Borges à la confiscation de sa dague, à une amende honorable et à l'obtention du pardon de son compagnon. Il semble que tout le groupe ait attendu le coupable. Bien qu'on ait dit souvent que pèleriner ensemble créait des liens indissolubles, ce n'est donc pas toujours le cas. Après le retour, cela n'empêche pas non plus deux Normands, anciens « frères du voiage de Saint Jaques qu'ilz avoient fait ensemble » de se disputer à mort en 1447. Mais néanmoins ce pèlerinage reste comme un des arguments développés pour que le roi accorde rémission du crime commis sur la personne de Raoulet Fontaine par Guillaume Barbey ^[23].

Qui sont-ils, tous ces gens du menu peuple ? Pour beaucoup, on ne sait. On vient de voir un doleur de merrein, un cordonnier. En 1413, partaient de Tournai trois « poures jeunes compagnons », stoppés à Senlis par une attaque de deux Anglais qu'ils tuent malencontreusement ^[24]. Peut-être partaient-ils tenter leur chance en pays lointain. Un montagnard de l'Isère est ainsi parti pour ne plus revenir, un beau jour de 1428. Il a donné de ses nouvelles car ses anciens voisins savent qu'il est resté en Galice ^[25]. Dans les années 1445, un autre de Saint-Christophe-en-Oisans n'est jamais rentré car, disent les villageois, « il est allé pèleriner à Saint-Jacques il y a trois années écoulées, et depuis lors on n'a jamais eu de lui aucune nouvelle » ^[26]. On devine aussi pas mal de traîne-savates qui arpentent les chemins, profitant de l'hospitalité temporaire qu'ils sont assurés d'y trouver. On se méfie d'eux, surtout en temps d'épidémies. C'est ainsi qu'à Rodez, où sévit la peste en 1457, un « romieu » venant de « S. Jacme » se réfugie, accablé par la fatigue et les souffrances à la borie de Ramel, « derrière la justice » où il mourut le lendemain. Les consuls, craignant qu'il ne fut mort de la contagion, le firent enterrer par un pestiféré lui-même réfugié dans un colombier ^[27]. Personne ne se soucie même de connaître son nom.

Malgré la guerre de Cent ans qui sévit pendant toute la première moitié du xv^e siècle, malgré la guerre civile, malgré la folie du roi et celle du royaume — ou peut-être à cause de ces événements déstabilisants — le désir de Compostelle

atteint cette fois la masse du commun. Là encore, il ne s'agit pas de foules, mais du constat que toute une frange habituellement immobile de la population, des gens qui ne sont ni riches ni hors-la-loi, sort du pays connu pour partir à l'aventure. À la poursuite de quel rêve ? Peut-être de celui généré par les récits des hommes enrôlés sous les bannières chevaleresques au siècle précédent. Peut-être du rêve fabriqué dans les sanctuaires locaux à saint Jacques, où se répète à satiété la légende galicienne.

Pèleriner par bateau : court mais héroïque

L'habitude de partir à Compostelle depuis un port français n'est certainement pas récente, bien que l'on manque de sources, qu'elles soient inexistantes ou inexploitées. Mais il est évident que des pèlerins français ou anglais sont partis par mer des ports de Nantes, La Rochelle ou Bordeaux (les bateaux du roi venant lutter contre le duc de Lancastre sont partis de La Rochelle au ^{xiv}^e siècle et nous avons vu des émissaires de Louis XI y embarquer également en 1483) ^[28]. Si nous manquons de traces pour la France, les travaux de Constance Mary Storrs pour l'Angleterre nous offrent une approche intéressante des pèlerinages par bateau, montrant qu'ils s'amplifièrent surtout à partir de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle. Elle a en particulier étudié le développement d'un système de licences accordées à des patrons de navires, les autorisant à embarquer des pèlerins à destination de La Corogne, à les attendre quelques jours et à les ramener ensuite en Angleterre. Malgré les chiffres très précis donnés par les registres, les conclusions ne peuvent que rester très vagues et obliger à la plus grande prudence. En effet, il est impossible de savoir pour combien de temps sont accordées ces autorisations : un mois, six mois, un an, un seul voyage ou plusieurs ? On peut seulement noter une affluence très importante lors des années jubilaires — 1423, 1428, 1434, 1445, 1456, 1462, 1473 — et remarquer que les années interjubilaires ne voient que de rares pèlerins. En revanche, les

chiffres importants des années jubilaires doivent certainement être multipliés car il est probable que des bateaux ont fait plusieurs fois l'aller-retour. Mais, à l'opposé, il faut bien se garder de considérer que les chiffres de ces années fastes représentent un trafic annuel habituel : la moyenne sur soixante-treize ans, si l'on compte un seul voyage par bateau, n'atteint pas 200 pèlerins par an (ce chiffre reste le même si on enlève les chiffres extrêmes : 0 et ceux voisins de 1 000). Par combien faut-il multiplier cette moyenne ? Nul ne sait.

On ignore aussi, bien sûr, le nombre de bateaux qui ont transporté des pèlerins sans licence. Un seul indice permet de supposer qu'ils n'étaient pas si nombreux qu'on peut le penser. En 1417, année jubilaire, lorsque Margerie Kempe ^[29] décide de partir pour Compostelle, elle attend pendant six semaines un bateau à Bristol, et l'on voit d'autres pèlerins courir vainement de port en port pour finalement se retrouver à Bristol. C'est en effet le début d'une époque, en Angleterre, où les pèlerins cherchent à aller directement par la Corogne, au lieu de traverser la Manche où de s'arrêter à Bordeaux avant de prendre la route. Voyager en France pour un Anglais n'est pas du dernier confortable en ces temps où se durcit la guerre de Cent ans. Et si le système des licences se développe, c'est dans un souci de contrôle, clairement affiché par les conditions exigées : aucun lingot dans les bagages (interdiction d'exporter de la monnaie), interdiction d'émigrer, engagement à ne se livrer à aucune action préjudiciable au roi et à ne révéler aucun secret (crainte des espions).

Voyager par bateau est pratique, car beaucoup plus rapide et peu coûteux, mais parfois dangereux et toujours très pénible. Les conditions de voyage doivent être épouvantables, si l'on en croit une chanson de marins anglais de cette époque qui se moque bruyamment de ces pèlerins traités comme un troupeau de bétail qu'il convient d'exploiter au maximum. Bousculés par les marins qui leur ordonnent continuellement de se mettre hors du chemin, ils ont le mal de mer. Les plus pauvres dorment dans la cale, près de la pompe et de plus, doivent s'occuper de distribuer le pain, le sel et l'eau qui constituent sans doute la seule nourriture mise à leur disposition ^[30]. La chanson est certainement très réaliste lorsqu'on

voit que certains bateaux transportaient jusqu'à 200 pèlerins, voire « à volonté » ! Autre danger, la capture par des navires ennemis — toujours la guerre — ou par des pirates : en 1416, quelques pèlerins bretons embarqués ainsi sont capturés par des Anglais. Le duc de Bretagne intercède auprès du roi d'Angleterre pour obtenir leur mise en liberté ^[31] .

Dix ans plus tard, ce sont des pèlerins anglais de Compostelle, embarqués sur un navire faisant route vers l'Espagne qui ont été attaqués et dépouillés par des Bretons ^[32] .

Autre menace permanente, la tempête. Lorsque Margerie Kempe cherche à partir depuis Bristol en 1417, l'attitude des autres pèlerins à son égard est tout à fait significative de leurs préoccupations. Elle se fait tant remarquer par son attitude contraire à la normale qu'ils la prennent pour une possédée du diable et qu'ils craignent qu'elle ne déclenche une de ces tempêtes dont ils ont si peur. Après avoir refusé d'embarquer sur le même bateau qu'elle, ils la préviennent que, si un ouragan survient, ils la jetteront à la mer. Les vents furent favorables et ils débarquèrent sept jours plus tard puis rentrèrent en cinq jours. Mais tel n'est pas toujours le cas : en 1446, Pierre Jouhet, originaire de Ruffec, vint à Fierbois remercier sainte Catherine de l'avoir aidé à sortir de l'une des tourmentes si fréquentes dans le golfe de Gascogne. Il raconte que « étant sur mer en allant à Saint-Jacques, lui et plusieurs autres furent pris dans un ouragan tel qu'ils ont cru mourir ».

Assez riches pour tester ou être confrères-pèlerins

Lorsqu'ils ont suffisamment de biens pour faire un testament ou une donation avant de partir, on connaît mieux leur statut social, leur profession. En 1417, l'un est majordome dans la Loire ^[33] , l'autre en 1423, Jean Herbert ^[34] , est boucher et poissonnier à La Rochelle. En juillet il part à Saint-Sauveur d'Oviedo et Saint-Jacques en Galice, accompagné d'un autre homme, Laurens Rasse et,

curieusement, des deux épouses d'honnêtes bourgeois de la ville, Guillemette de Pons (épouse de Hugues Fustier) et Jeanne Carrelle (épouse de Jacquinet Prevosteau). Pourquoi ce curieux quatuor ? On ne saura jamais, pas plus qu'on ne connaîtra leur âge ou leur état de santé. Une autre femme, qui se joindra certainement à un groupe, Jeannette Le Roy ^[35], est la veuve d'un charpentier de Rouen. En 1431, elle fait une donation dans laquelle elle annonce qu'elle est sur le point « d'aler oultre mer ou saint voyage et pèlerinage de Jhérusalem et de Saint Jacques en Galice ». Un autre est menuisier, ce Dallescueil qui, vers 1450, reçoit une gratification de Charles d'Orléans († 1465) pour qu'il puisse partir « à son voyage de Saint-Jacques en Galicie » ^[36].

Dans le Gers ^[37], étaient partis de Vic en 1418 Guillaume et Raymond « Crestian », deux membres d'une énigmatique communauté de proscrits, celle des Capots. Ces possibles descendants de lépreux habitaient un quartier réservé dont ils portaient le nom, la « Crestianie », au sud-ouest de la ville. Ils étaient aisés, l'un marchand de vin et l'autre tonnelier. Ils semblaient inquiets car ils demandaient dans leur testament à être ensevelis « dans le premier lieu où il leur arriverait de mourir ». Est-ce leur aventure qui a incité quelques-uns de leurs descendants à renouveler leur exploit ? Toujours est-il que Jean Rouède, riche marchand de Vic-Fézensac, possesseur de terres et de nombreux troupeaux, part lors de l'année jubilaire 1451, suivi en 1452 par Pierre de Castelnau et Raymond Dupouy et en 1455 par Arnaud Gardère tous du même milieu car ils ont le même notaire. En 1458, ce sont Gaillard Filhol, forgeron également de Vic qui part avec Pierre Ricar ^[38] de Roquebrune (huit ans plus tard, il fait annuler son testament), Jean Lauset, de Rozès. On ne possède pas d'autre exemple d'une telle constance géographique dans les départs, malgré les quantités importantes d'archives notariales dépouillées. Plusieurs autres ne disent rien de ce qu'ils sont dans leur testament d'avant-départ, tels Jacques Prosa ^[39], du Noyer (Drôme), en 1478, ou Mathurin et Mathurine Belot ^[40], mais le fait même qu'ils testent signe une certaine aisance.

D'autres pèlerins se lisent dans les confréries, dont quelques-unes déclarent plus

fermement et plus souvent qu'au ^{xiv}^e siècle ne s'ouvrir qu'à ceux qui sont réellement allés à Compostelle. Parmi les statuts conservés, on note ainsi en 1421, à Ath, que la confrérie ouverte à ceux qui « le saint voyage fait aront » ^[41]. A Cordes en 1459, on n'entre pas avant « d'être allé en pèlerinage aud. monsieur saint Jacques » ^[42]. En 1479, l'article VII des nouveaux statuts de Tournai impose aux membres d'être allés à Compostelle après l'avoir seulement conseillé en 1368. En 1490, au Mans ^[43] comme à Provins ^[44], et pratiquement dans les mêmes tenues, la confrérie ne s'ouvre qu'aux « pèlerins et pelerines qui ont fait et accompli le voyage et pèlerinage de Monseigneur saint Jacques de Compostelle au pays de Galice ». Les bourgeois de Pariseux aussi doivent partir à Saint-Jacques s'ils veulent entrer dans la confrérie. C'est en tout cas ce que leurs statuts précisent, au ^{xv}^e siècle ^[45]. Parmi les pèlerins du diocèse du Mans figurent le chapelain de l'évêque et un bonnetier, à Provins un frère prêcheur, un menuisier et trois marchands. Des gens aisés capables de quitter leur domicile plusieurs semaines sans mettre en péril leur foyer ou leurs affaires. Et le recrutement des confrères parisiens reste là aussi assez élitiste, si l'on en juge par une réflexion lors de son déclin, à la fin du ^{xv}^e siècle, attribué au fait que le recrutement des maîtres ne se fait plus que parmi gens « mécaniques et nécessiteux » ^[46].

Assez instruits pour raconter

Quelques autres pèlerins appartiennent à un monde plus intellectuel et éprouvent le besoin de rédiger, avec plus ou moins de détails le récit de leurs pérégrinations. Vers 1422, c'est un anonyme anglais ^[47] qui trace son chemin « marqué de montjoies depuis le pays d'Angleterre jusqu'à Saint-Jacques en Galice et de là tendant vers Rome et de là tendant vers Jérusalem, et de nouveau en Angleterre. Et les noms de toutes les villes du chemin, et leur façon d'être gouvernées, et les noms des monnaies qui sont utilisées au long de ces chemins ». En fait, il commence par la voie maritime de Plymouth à Bordeaux

puis prend la route et entre en Espagne par Roncevaux.

En même temps bien sûr se dessinent leurs origines sociales et leurs professions. En mars 1434, Jean Taillefer est greffier de l'échevinage de Namur. Il confie son départ et ses dernières volontés au « registre aux transports » qu'il est chargé de tenir pour son travail.

« Quant Taillefer se partit de Namur pour aller à St. Jacueme, Dieu le conduise ! L'an 34, le jeudi 18^e jour de Mars après ce que Taillefer eut ouyt la messe en la chapelle de l'hôpital St-Jaqueme, ledit Taillefer quitta Noël son père, Willame Wilpont son oncle, Willame-sens-manière et Simoney Franke, tous là présents. Il dit, que sachant quand on part mais ne sachant jamais si l'on reviendra, il ordonnait en manière de testament que tous ses héritages reviennent à son père. » [\[48\]](#)

Cinquante ans plus tard, en 1484, Marc Gomboust, tabellion à Villepreux, confie également son départ à ses registres :

« L'an mil IIIc IIIxx IIII, le lundy xvii^e jour de May à mon partement du voyage de monseigneur saint Jacques et sependant que je seray oudit voyage jusque à mon retour, j'ay commis mon subsitut, maistre Michel Lascande, tant au tabellionnage qu'au greffe. » [\[49\]](#)

Rentré au pays, Eustache de La Fosse raconte la grande aventure de sa jeunesse. Parti de Tournai en 1479 pour commercer « à la côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne », il est bien vite stoppé dans son élan par les Portugais qui ont failli l'occire car ils prétendent au monopole du commerce dans ces régions. Il s'échappe en soudoyant un gardien et remonte vers le nord en se cachant. C'est pratiquement sous la contrainte qu'il passe à Compostelle, pour faire plaisir au marchand brugeois rencontré en route. Il n'a pas conservé de souvenirs impérissables des quatre ou cinq jours passés là :

« Je me mys en chemin pour revenir pardeça et trouvay un marchand de la ville de Bruges quy désiroit aller à Saint-Jacques de Galice. Et pour ce faire c'estoit son chemin de venir avec moy bien LX lieues et plus, et puis tourner bride vers Galice et moy vers Bourgues. Et quand nous devions partir l'ung de l'autre, il commença à plorer disant sy je l'habandonnoye qu'il moroit par les champs, et qu'il ne sçavoit point le langaige et me pria que le voulsisse compaigner à Saint-Jacques et qu'il me paieroit mes despens et de mon cheval, che que je feiz. Tellement allasmes que nous fumes le jour de Noel à Vylle Francque ou on boit de bons blancz vyns et firmes le jour de la feste de la sépulture du bon seigneur saint Jacques aud. heu de Saint-Jacques en Compostelle qui eschet le 6e jour après Noel, l'endemain du jour saint Thomas de Cantorbye et y fumes 4 ou 5 jours.

« Puis tirasmes vers la Coullongne ou arrivasmes propre veille des Roys sur le disner et y trouvastes plusieurs navvires chargiés de toute sorte de vins et de fruictz de quaresme quy desiroient bien aller en Flandres et n'attendoient que après le vent. Ce que environ 4 semaines après il nous advint. Et vendistes noz chevaux et mulles aud. lieu de la Guenouille et puy montastes en mer par ung lundy apès disner et sur le soir nous partistes et vinsmes passer par les bas SaintMahieu en Bretagne, et le sabmedy enssuivant du bon matin nous entrastes ens au port de l'Escluse et le soir à Bruges dont le dimence au matyn tout le monde me disoit le bien venus d'avoir escappet d'ung sy perilleux voiaige et en estaient lesd. nouvelles par toute la ville de Bruges de ma revenue. Et par ainssy fut achevé mon voiaige saulvement de corpz, mais tous les biens perdus. Deo gratias. Amen. » ^[50]

Mais le récit le plus complet que l'on possède est celui de Jean de Tournai, un bourgeois de Valenciennes ^[51] qui accomplit en 1487-1489 un triple pèlerinage à Jérusalem, Rome et Compostelle. Comme nul autre, il donne à sa narration un accent de vie qui transforme le lecteur en compagnon de route et lui apprend peu

à peu à deviner quelques-uns des traits de caractère de ce paisible bourgeois lancé à pied sur les routes à la suite d'un vœu prononcé dans sa jeunesse. Pieux, il l'est, c'est indéniable. Bien qu'il soit fort aisé, il voyage à pied et, même s'il souffre, il parle peu de ses douleurs. Il mène ce long pèlerinage comme il a dû mener ses affaires. Il s'est fixé un but et entend l'atteindre dans les délais les plus brefs, négligeant parfois la plus élémentaire prudence. À la façon d'une drogue, la fatigue ininterrompue génère en effet une sorte d'énergie surhumaine, comme étrangère à la volonté de celui qui la subit. Tout au long de la route, ses préoccupations majeures sont celles de tout voyageur : ne pas se faire escroquer, trouver son chemin, trouver un lieu convenable où dormir et manger. Avec beaucoup de pittoresque il raconte certaines de ses aventures... Il accepte sereinement toutes les situations qui s'offrent mais il ne montre pas vraiment d'intérêt pour les paysages traversés, pour les bâtiments, pour les activités des gens rencontrés, pour les légendes, car il passe trop vite pour avoir le temps de flâner. Et quelle joie ce fut que son retour à Valenciennes !

En 1494, Jérôme Münzer pèlerine pour un motif rien moins que discutable. Médecin à Nuremberg, il quitte la ville car il y sévit la peste. Lui aussi laisse un récit de ce long périple qui l'a mené jusqu'au Portugal, avec passage à Compostelle.

En 1495, le récit du moine allemand Hermann König ^[52] est composé dans un esprit totalement différent. Il s'annonce comme un itinéraire, mais le moins qu'on puisse dire est qu'il n'aborde pas les dangers réels ou imaginaires avec un esprit serein ni avec l'âme d'un vainqueur. À l'entendre, innombrables sont les passages périlleux, « horribles landes », montagnes, bacs, fleuves, lacs, îles et forêts. Fort déserte est sa route, et les villes espacées, ainsi que les villages. Les détails pratiques abondent néanmoins, et là, Hermann König rejoint les préoccupations de Jean de Tournai : distances, péages, monnaies, lieux d'hospitalité. Son grand souci à lui aussi est la nourriture à trouver car il s'agit d'une quête quotidienne dont les règles sont très imprécises. Il n'a certainement pas les moyens financiers de Jean de Tournai et il cherche à profiter de toutes les aumônes, ce qui exige de

savoir demander et qui implique de savoir accepter un refus en toute humilité. Et sans fin il raconte les pas, la marche « sans hâte mais sans retard », le chemin, les cailloux, les « souliers usés », les chaussures à réparer, les membres lassés... Hermann Küinig écrit d'une façon plus impersonnelle mais néanmoins fort intéressante. En cherchant à éviter aux autres les dangers qu'il a connus, il dévoile évidemment ses propres peurs, ses propres angoisses décuplées certainement par la solitude que n'a pas connue Jean de Tournai, solitude qui fait découvrir encore une autre façon de pèleriner.

Ces quelques rares conteurs sont d'origine flamande, germanique ou anglaise, ils convient de le remarquer. Leur voyage, plus long qu'au départ de France, doit leur sembler encore plus remarquable et digne d'être raconté.

Des pèlerins voleurs d'enfants ?

De drôles de gens se livrent à de drôles de trafics qui ne sont pas sans faire penser aux vols d'enfants par des nomades toujours venus de l'Europe de l'Est. L'histoire semble tirée d'un roman populiste du XIX^e siècle : en juillet 1440, un notaire de Lausanne enregistre l'adoption, par une honnête dame de la ville, d'une petite Madeleine arrivée là dans les bras de son pauvre père, un Hongrois nommé Lancarot. Il raconte une histoire fort émouvante, mais dont la véracité est aujourd'hui contestée par un historien suisse, J. D. Morerod [\[53\]](#). Il pense que l'on se trouve vraisemblablement en présence du placement (contre argent) d'une enfant trouvée ou volée. Pour appuyer ses dires, il constate que le diocèse dont se prétend originaire Lancarot n'existe pas, que la ville de Mafliorgues n'est pas non plus clairement identifiée, pas plus que n'est nommé le soi-disant recteur de l'hospice, dont pourtant il présente une lettre. Une justice trompée, ou complice, se souciant du bien de l'enfant et du bonheur de Catherine, la nouvelle mère, n'a pas cherché plus loin. Et Lancarot de disparaître pour recommencer un peu plus loin. Au XVI^e siècle on retrouve comme un écho de cette histoire à l'hôpital

d'Issoudun. En effet, le 2 juin 1578, l'hospitalier notait dans son livre de comptes qu'il manquerait dorénavant l'un des enfants nourris à l'hôpital, un petit Jehan. Il explique comme une chose normale qu'il a « esté amporté par des pellerins de Saint Jacques par le consentemant de sa mere, naguière servante de Jehan Bernard, medecin » ^[54]. Une pauvre femme sans doute sans ressources puisque son enfant était pris en charge par la collectivité. Qu'est-il advenu de lui ? Peut-être la même chose que ce qui était arrivé à Madeleine.

Combien de pèlerins de Compostelle ?

Tout doucement, Compostelle est donc entrée dans les imaginations populaires. Combien sont-ils à avoir pris la route ? Jeanne Vielliard, qui a lu, pour la période couvrant le règne de Charles VI toutes les listes des saufs-conduits accordés par la chancellerie de la couronne d'Aragon ^[55] en notant les personnes annonçant leur projet de pèlerinage, n'arrive, pour cette période de quarante-trois années, toutes nationalités confondues, qu'au chiffre de 115 « pèlerins de Saint-Jacques ». Parmi eux, de nombreux catalans. Ce faible chiffre doit certes être modulé, car il faut tenir compte de l'équipage de certaines escortes, qui varie entre 14 et 100 personnes, ainsi que des pèlerins qui franchissent les Pyrénées en dehors de l'Aragon-tel le duc de Bourgogne qui passe par la Navarre en 1422 ^[56] — et de ceux qui ne demandent pas de saufconduits, dont on ne peut pas évaluer le nombre.

On peut essayer de les compter dans les confréries Saint-Jacques, sachant néanmoins que certaines ne sont pas des confréries d'anciens pèlerins et que, lorsqu'elles le sont, tous leurs membres, tant s'en faut, ne sont pas allés à Compostelle (voir chap. VII). On y trouve effectivement çà et là quelques chiffres intéressants, qu'il faut toujours considérer comme supérieurs à la réalité à cause des intentions de pèlerinage. D'autre part, ces chiffres, très fluctuants par nature et toujours donnés à un moment où la confrérie se réorganise et rédige des

textes, représentent des pointes maximales dans le nombre des confrères. Cependant, c'est là que se regroupent tous les anciens pèlerins et qu'on en trouve le plus grand nombre. Dans les confréries de pèlerins du Nord de la France étudiées par André Georges ^[57], on compte 26 confrères à Maubeuge en 1413, 32 à Ath en 1421 « qui andit voyaige aront estet ou envoyet aulcun huy de leurs biens », 69 à Gand en 1496 « qui désirent visiter ou ont visité en personne Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice », ce qui introduit des restrictions signifiant indiscutablement qu'il ne faut pas prendre comme synonyme de pèlerins le nombre des confrères inscrits. D'autres documents permettent d'ajouter quelques chiffres dont 15 confrères à Cordes en 1459. Au Mans, en 1490, aucun chiffre n'est donné mais on parle d'hommes et de femmes de la ville et du diocèse ayant participé au pèlerinage de l'année, ainsi que de gens d'Église. Il est impossible d'avancer la moindre estimation. Il est peut-être plus important qu'on ne peut l'imaginer de prime abord si l'on regarde les chiffres avancés par Provins en 1510 où les confrères sont obligés de compléter leurs statuts « pour ce que depuis le renouvellement de lad. confrairie [1490] les confrères sont crus et multipliés en grant nombre » et où ils sont 40 « représentans la plus grant et saine partie des confrères ». Sont-ils 60 ? 70 ? Mais on est là à l'extrême fin du xv^e siècle, où s'amplifient les pèlerinages à Compostelle (voir chap. XX).

Mais bien avant, en 1425 lorsque 13 pèlerins normands passent à Orléans, le fait est tellement extraordinaire que le corps de ville leur offre un vin d'honneur ^[58] ! En Normandie justement, seule une trentaine de confréries de tous vocables (sur plus de 1 200 dont 80 confréries Saint-Jacques) fait allusion aux grands départs au xv^e siècle, en des termes presque partout identiques à ceux-ci, émanant de la confrérie Saint-Romain de la cathédrale de Rouen et reprenant les termes de l'ancien coutumier de Normandie :

« Item se aucune personne de la dicte confrérie va en pèlerinage au Saint Sépulcre, oultre mer il aura 10 solz. Et se il va à Rome, 5 solz. Et à Saint-Jacques en Galice, 5 solz, et à Saint-Gilles 12 deniers. » ^[59]

Or, Catherine Vincent a remarqué qu'aucun registre de comptes, même lorsqu'ils sont bien tenus, ne fait allusion à de tels départs.

À défaut d'être historiques, les pèlerins de Compostelle hantent l'imaginaire des consciences populaires du xv^e siècle. Vers 1450, Gilles le Bouvier^[60], le héraut d'armes de Charles VII, reprenant la grande tradition des voyageurs des xiii^e et xiv^e siècles qui faisaient de Rome et Compostelle des sanctuaires de référence pour tout bon chrétien face aux autres, décrit les habitants du royaume de Dalmacie comme des « gens... grans catholiques et grans pèlerins à Rome et à Saint Jacques ». Lui, dont on n'est pas trop sûr qu'il ait visité réellement tous les pays dont il parle, prétend être allé à Compostelle et y avoir vu les foules de pèlerins venues de partout enrichir le sanctuaire.

Notes du chapitre

[1] ↑ Bibliothèque de l'Université de Gand, ms. n° 23, *Itinéraire brugeois...*, *op. cit.*, p. 157-216.

[2] ↑ Marco Polo, *Le devisement du monde*, 1298, Paris, La Découverte, 1991, t. II, chap. CLXXIX, p. 457.

[3] ↑ Orderic de Pordenone, *Description terrarum ou Itinerarium*, 1330, éd. H. Cordier, Recueil de voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie, t. X, Paris, 1891, chap. XI, p. 115.

[4] ↑ *Mandeville's Travels, Texts and Translations*, 1356, éd. M. Letts, Hakluyt Society, Londres, 1953, t. II, chap. 19, p. 328.

[5] ↑ Londres, British Museum, Dépenses de la ville d'Aire-sur-la-Lys, ms. 11508, fol. 17 v°.

[6] ↑ H. Bordier, La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques..., *op. cit.*, p. 194 ; Arch. nat. KK 283, taille de 1296, éd. K. Michaelsson, *Romanica Gothoburgensia*, t. VII, Goteberg, 1958, t. I, p. 191-192 ; *Journaux du trésor de Charles IV le Bel*, éd. J. Viard, Paris, 1917, n° 19, nos 88 et s. ; *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, éd. J. Viard, Paris, 1899, t. I, n° LXXXII, t. I, p. 114, n. 3. t. II, p. 67.

[7] ↑ *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois...*, *op. cit.*, t. II, p. 67.

[8] ↑ R. Gazelles, *Étienne Marcel...*, *op. cit.*, p. 24, 33, 39, 58, 79, 322.

[9] ↑ *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois...*, *op. cit.*, t. I, p. 114, n. 3.

[10] ↑ Trad. La Salle de Rochemaure, duc de et R. Lavaud, *Les troubadours cantaliens*, Paris, 1910, t. II, p. 524-533.

[11] ↑ *Le livre de raison d'un bourgeois de Lyon au xiv^e siècle*, éd. Georges Guigue, Lyon, 1882, p. 29-30.

- [12] † Arch. dép. Pas-de-Calais, trésor des chartes d'Artois, A 202, A 474, A 480, A 483.
- [13] † Paris, arch. Assistance publ., compte 1324-1325, Confrérie Saint-Jacques de l'Hôpital de Paris.
- [14] † *Statuts...*, *op. cit.*, p. 54-59.
- [15] † *Procès de canonisation de saint Yves, 1330*, éd. La Borderie, Monuments originaux de l'histoire de saint Yves, 1887, témoins n° 20, 151, 222, 223.
- [16] † Paris, BN, coll. Clérambaut, II, 374, vol. CIV (1215)..., fol. 6 à 7 v°.
- [17] † Arch. dép. Loire, chambre des comptes de Montbrison, B 1876, fol. 93.
- [18] † Paris, Arch. nat., JJ 120, fol. 8, n° 5, éd. Joseph Petit, *Registre des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris (1384-1387)*, Paris, 1919, p. XXIV-XXV, n. 4.
- [19] † Paris, BN, cabinet des titres, pièces originales, 2580, fragment des comptes du duc Jean de Berry, Dun-le-Roy (1383-1386).
- [20] † Paris, arch. Assistance publ., Hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, liasse 141, n° 1410 de l'inv.
- [21] † Paris, Arch. nat., JJ 153, fol. 102, n° 165.
- [22] † *Registres gascons. Délibérations du corps de ville de Bayonne*, éd. E. Ducéré, P. Yturbide, Ch. Bernadou, Bayonne, 1896, 2 vol., t. I, n° 111, « Condamnations prononcées par la cour du maire contre divers malfaiteurs », p. 307-308.
- [23] † Paris, Arch. nat., JJ 178, n° 98.
- [24] † Paris, Arch. nat., JJ 167, fol. 238 v°, n° 156.
- [25] † Arch. dép. Isère, B 2736, fol. 243.
- [26] † Arch. dép. Isère, B 2744, fol. 29, révisions de feux.
- [27] † Rodez, arch. comm., reg. CC 260.
- [28] † Compostelle, arch. cath. mazo 378, n° 9.
- [29] † *Le livre de Margerie Kempe*, *op. cit.*, chap. XLIV.
- [30] † *The pilgrim's sea-voyages and sea-sickness*, éd. F. J. Furnivall, Early English Text Society, Original Series, vol. XXV, London, 1867, p. 37-40
- [31] † Londres, British Museum, ms. Cotton, Vespasien, F. III, fol. 25 v°.
- [32] † Loire-Atlantique, Arch. dép., E. 202/6, trésor des chartes des ducs de Bretagne.
- [33] † Arch. dép. Loire, B 1884, fol. 73.
- [34] † Arch. dép. Charente-Maritime, minutes de Boutin, notaire à La Rochelle, 3 E 110/124, fol. 28 et fol. 31-31 v°.
- [35] † Arch. dép. Seine-et-Marne, H sup, hôpital Saint-Jacques de Melun.
- [36] † Paris, BN, pap. orig. 2159, n° 662.
- [37] † Arch. dép. Gers, archives notariales de Vic-Fézensac, I 3962, fol. 72, fol. 75, fol. 206, I 3955, fol. 143.
- [38] † Arch. dép. Gers, archives notariales de Vic-Fézensac, I 3963, fol. 307-310.
- [39] † Arch. dép. Drôme, ? 2521, titres de familles (1478-1480), 23 février 1478, fol. 112 v° - 114 v°.

- [40] † Arch. dép. Maine-et-Loire, ? 1636, pièce n° 8.
- [41] † Statuts de la confrérie Saint-Jacques d'Ath, éd. E. Fourdin, p. 211-215.
- [42] † Arch. dép. Tarn, GG 100, confrérie Saint-Jacques de Cordes ; arch. dép. Tarn, 43 EDt, copie XVIII^e siècle.
- [43] † Arch. dép. Sarthe, arch. comm. Le Mans, 111 AC 900, statuts de 1490, copie de 10 feuillets papier donnée en 1845 par Marc de Clinchamp.
- [44] † Provins, bibl. mun., Ythier..., *op. cit.*, t. III, p. 46, éd. *Feuille de Provins...*, *op. cit.*, n° 35, p. 1-3.
- [45] † Paris, arch. Assist, pub..., dossier 157 ou 158 ; Paris, bibl. hist, de la ville de Paris, ms. NA 38, fol. 8 et s.
- [46] † H. Bordier, La confrérie des pèlerins de Saint-Jacques..., *op. cit.*, t. I, p. 226
- [47] † *Pilgrims (His)*, éd. S. Purchas, 1^{re} éd., 1625, reprint Glasgow, 1905-1907, Hakluyt society. Extra series, t. VII, p. 520 et s.
- [48] † Namur, archives communales, éd. J. Borgnet, Les passe-temps d'un greffier d'autrefois, *Messenger des sciences historiques*, 1851, p. 71-72.
- [49] † Arch. dép. Yvelines, E notaires de Villepreux, 2^e reg. 1466-1519.
- [50] † D. Escudier, *Voyage d'Eustache de La Fosse*, Paris, Chandeigne, 1992.
- [51] † Valenciennes, bibl. mun., ms. 493.
- [52] † Hermann Küinig, *Le Wallgahrtsbuch (1495)*, trad. L. Marquet, 1991.
- [53] † Arch. cant. vaudoises, Dg 154, fol. 20-20 v°, minutaire du notaire Arthaud Loys, acte non levé.
- [54] † Issoudun, musée Saint-Roch, archives hospitalières non cotées, livres de comptes (15781584).
- [55] † J. Vielliard, Pèlerins d'Espagne à la fin du Moyen Âge..., *op. cit.*, p. 265-300.
- [56] † Pampelune, *Catalogo del Archivo de Navarra*, t. XLV, 791-629, pèlerin aimablement communiqué par Ch. Boekholt.
- [57] † A. Georges, Le pèlerinage à Compostelle en Belgique et dans le Nord de la France..., *op. cit.*, p. 108-131.
- [58] † Orléans, arch. mun., S. cc. 652 (disparues).
- [59] † Arch. dép. Seine-Maritime, G 3562 et G 3563, éd. A. Floquet, *Histoire du privilège de Saint-Romain*, Rouen, 1833, p. 610.
- [60] † Gilles le Bouvier (dit Berry), *Livre de la description des pays*, v. 1450, éd. E. T. Hamycol, *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, t. 22, Paris, 1908.

Compostelle rêvée : pèlerinages et pèlerins mythiques

Compostelle rêvée : pèlerinages et pèlerins mythiques

Mesurer l'influence de saint Jacques sur les mentalités médiévales exige de l'historien une vision plus large que celle donnée par les textes historiques passés au crible de la critique, même en y incluant les textes pseudo-historiques. N'est-ce pas par la littérature que fut relancé l'intérêt pour le pèlerinage à Compostelle, grâce aux études pionnières de Joseph Bédier à propos des chansons de geste ^[1] ? Même si cette approche a conduit à surestimer le nombre de pèlerins ayant pris la route de la Galice, il ne faut pas oublier que ces textes sont un reflet de l'imaginaire des époques auxquelles ils ont été écrits et lus. Sans entrer dans de savantes classifications, les pèlerins fictifs se trouvent, en des nombres relativement restreints, dans des oeuvres romanesques de toute nature ^[2] dans des généalogies de lignages nobles, dans quelques *Vies* de saints et enfin dans certains *Livres de miracles*.

Notes du chapitre

[1] ↑ J. Bédier, *Légendes épiques*, Paris, 1912, 4 vol., rééd. 1929, reprint 1966, t. III : *Les chansons de geste et Compostelle*.

[2] ↑ J. Subrenat, Saint Jacques, ses pèlerins, son chemin dans les chansons de geste françaises, *VIII Congreso de la sociedad Rencesvals. Institucion principe de Viana*, Pamplona, 1981, p. 505-511.

Chapitre XVIII

Textes littéraires et pèlerins fictifs, XII^e-XV^e siècle

Saint-Jacques dans les chansons de geste

Dans la mouvance du Pseudo-Turpin

Dans la droite ligne du *Turpin*, certains auteurs ont aimé mettre en scène Charlemagne et ses compagnons sur les chemins de Compostelle, ainsi que des pèlerins de Saint-Jacques, personnages pittoresques apportant des parfums d'aventures lointaines. S'ils ne sont pas très nombreux au vu des centaines d'autres, les titres s'enrichissent au fil des siècles, les premiers étant très souvent recopiés par la suite, aucun bien sûr n'atteignant jamais les chiffres record du *Turpin*.

La *Chanson de Roland* fut écrite quatre ou cinq ans après *Turpin*. Contrairement au Roland de *Turpin*, considéré comme un authentique héros, celui de la *Chanson* reste le héros fictif d'une bataille imaginaire. Le succès de cette chanson ne date que de 1830, au moment de sa redécouverte. Au Moyen Âge, elle n'en eut aucun, on ne connaît que six ou sept manuscrits, dont deux seulement en France, ainsi que quelques autres inclus dans des compilations faites autour de Charlemagne. Dans *Gui de Bourgogne* ^[1] Charlemagne est resté vingt-sept ans en Espagne, occupé à assiéger des villes imprenables. Le succès n'est assuré que par les fils des vieux chevaliers venus enfin à leur secours, sous la conduite du nouveau roi, Gui. On y retrouve des légendes du *Turpin*

auxquelles s'ajoutent des éléments encore plus imaginaires, telle cette scène où Charlemagne se déguise en pèlerin pour espionner une cité sarrasine. En 1365, lorsque démarrent les grandes expéditions militaires en Espagne contre les Anglais et que des chevaliers vont réellement et en nombre à Compostelle (voir chap. XV), le poème *l'Entrée d'Espagne* ^[2] les soutient vigoureusement et leur conseille d'aller « conqere Aragons et Castelle e dou baron saint Jaques eslargir la sentelle ».

Parallèlement, la thématique martiale de la chanson de geste se trouve adoucie par l'introduction, vers 1200, d'une intrigue sentimentale. *Mainet* ^[3] qui raconte la jeunesse de Charlemagne, le montre en révolte contre son père Pépin et réfugié — sous le pseudonyme de Mainet — à la cour du roi musulman de Tolède, Galafre. Charles s'éprend de Galiana, la fille de ce roi. Survient Braman, un autre prétendant, fils d'un roi musulman. Un combat s'engage entre les deux, dont Charles sort vainqueur grâce à deux talismans qui lui sont donnés par Gahana, l'épée *Joyeuse* et le cheval *Blanchet*. Charles confisque l'épée de son ennemi, *Durandal*. Le héros retourne en France, fait venir Gahana, la fait baptiser puis l'épouse. Il ceint alors la couronne de France laissée vacante par la mort de son père. Cet épisode du séjour tolédan du jeune Charles n'est pas pure invention car le *Turpin*, dans l'un des manuscrits, raconte au chapitre XX cet exil du jeune prince : « Je ne puis raconter dans le détail comment par exemple Galafre, émir de Tolède, équipa jadis en armes le jeune Charles exilé dans son palais et comment Charles, pour l'amour de Gahana, abattit le grand et orgueilleux roi sarrasin Braimante. ^[4]

Le thème est repris vers 1240 par l'archevêque de Tolède, Rodrigue Ximenez de Rada, dans une histoire officielle de l'Espagne, *De Rebus Hispanioe* ^[5] L'un des buts de cette oeuvre devait être l'affirmation de l'identité de la nation face à l'Europe chrétienne en insérant Charlemagne dans la généalogie royale espagnole : Charlemagne, selon ce texte, n'a donc jamais rien conquis en Espagne, et surtout n'est pas intervenu dans l'histoire de Compostelle. Et qu'importe si, à l'époque, ce roi de Tolède, beau-père de Charlemagne, était

musulman : il était roi d'Espagne. L'histoire revient en France dans *Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois* écrite par un poète contemporain :

« Depuis le temps de Charlemagne conquiert Galiane, la fille du roi Braman, sur Galafre, le courtois émir de la terre d'Espagne... ^[6]

Ces épisodes, dans lesquels saint Jacques n'apparaît pas directement, restent pourtant indissociablement liés à l'imaginaire du pèlerinage de Compostelle. Ils ont été abondamment rappelés lorsque les impératifs de la politique franco-castillane exigeaient d'utiliser Charlemagne comme figure de référence et comme symbole. Et ils ont servi de source d'inspiration à quantité d'oeuvres littéraires de diverses natures.

Des pèlerins de Compostelle

À ces récits s'en greffent d'autres mettant en scène des pèlerins de Compostelle, la transition étant faite dans la *Chanson des quatre fils Aymon* ^[7] (dite aussi *Renaut de Montauban*). Charlemagne y revient d'un pèlerinage à Saint-Jacques. Intervient un autre pèlerin revenant de Galice qui informe Renaud d'une attaque imminente de Charlemagne. Et, plus tard, lorsque fut venue la réconciliation avec l'empereur, Renaud part à Compostelle pour expier ses fautes passées.

Ces textes décrivent, en la dramatisant toujours, la vie quotidienne des pèlerins sur la route. On y développe souvent le thème du meurtre. Dans *Aïol*, à Pampelune, un pèlerin de Saint-Jacques, venu d'Orléans, refuse un cheval qu'on lui offre, par peur de se faire assassiner ^[8] Dans *Gerbert de Metz*, Fromondin, devenu ermite près de Pampelune projette, rancunier malgré son saint état, de tuer quatre pèlerins appartenant à une famille ennemie de la sienne ^[9] ... Dans *Raoul de Cambrai* c'est en rentrant de Saint-Jacques que Gerri tue Bernier, là où ce dernier avait tué Raoul qui l'avait trahi ^[10] Il est fréquent aussi de voir le costume utilisé comme outil de dissimulation, comme le font, dans *Orson de Beauvais*, Milon et son compagnon : « Ils achètent écharpes et bourdons pointus,

et ainsi ressemblent à des pèlerins allant à Saint-Jacques » ^[11]

Le rituel de départ du pèlerin, ainsi que son costume sont complaisamment décrits, car ils sont identiques à chaque départ, qu'il soit proche ou lointain. Dans *Gerbert de Metz*, Gérin, Gerbert, Hernaut et Mauvoisin sont chacun accompagné de vingt chevaliers ^[12] Ils entendent la messe avant de quitter Aix, tout comme font Gerri et Bernier dans *Raoul de Cambra* ^[13] L'arrivée à Compostelle est toujours très brièvement commentée. Dans *Gerbert de Metz*, on voit les pèlerins « aller à l'église, écouter pieusement le service, déposer une très riche offrande sur l'autel » et repartir. Dans *Orson de Beauvais*, c'est encore plus bref : Milon se contente de déposer une offrande. *Raoul de Cambrai* évoque la durée du pèlerinage, deux mois aller et retour. Les auteurs connaissent vaguement le chemin, inversant parfois des noms de villes, et tout aussi vaguement le rituel de Compostelle, qu'ils escamotent souvent, se contentant de vagues généralités.

Les romans

À des titres divers, le plus caractéristique de la littérature romanesque relative au pèlerinage est, qu'à des titres divers, elle le relie à l'Amour. Amours toujours malheureuses, amour perdu d'une jeune veuve, mariage stérile, trahisons, poursuites amoureuses...

Floire et Blancheflor, vers 1150, raconte l'histoire d'un chevalier accompagnant sa fille à Compostelle, car celle-ci, à la suite de son récent veuvage et sur le point d'être mère avait fait vœu d'accomplir ce pèlerinage. Ils sont attaqués. Le chevalier résiste. Il est tué. La fille est emmenée captive... Le roman est campé ^[14] Certains reprennent, en le développant, le thème initial de *Floire et Blanchejlor*. Par exemple, l'auteur de la *Fille du comte de Pontieu* ^[15] place sur le chemin de Compostelle la scène dramatique qui fait basculer l'intrigue : la jeune femme et son noble mari, Thibaut, partent en pèlerinage à Compostelle afin de demander un enfant à saint Jacques. Presque arrivés, dans une forêt

galicienne, la dame se fait violer sous les yeux de son mari... puis tente de tuer ce dernier pour effacer l'horreur. Thibaut finit seul son pèlerinage et il récupère sa femme au retour. Punition, séparation, aventures de la belle en Orient avec un sultan auquel elle donne une fille... et retrouvailles des époux suivies d'une réconciliation.

Dans le *Roi Flore et la belle Jehanne*^[16] l'événement clé du roman est le départ inattendu à Compostelle de Robin, tout nouvel époux de la fille d'un chevalier flamand. Robin se devait d'honorer un vœu qu'il avait fait de partir dès qu'il aurait été armé chevalier, ce qui datait de la veille de son mariage. Un félon tente de le persuader que sa femme ne lui restera pas fidèle... Malgré ses agissements déloyaux, tout se termine bien. L'un des deux héros de *L'escoufle*^[17] Guillaume, cherche quant à lui désespérément sa fiancée perdue, Aelis. Il court jusqu'à Compostelle où, pendant un an, il se fait majordome d'un hôtelier, espérant follement voir arriver sa belle. S'il ne la trouve pas parmi les pèlerins, il reconnaît néanmoins son mulet, et par là, rejoint Aelis après bien d'autres aventures. Gerbert de Montreuil (sur Mer) dans *Le roman de la violette ou de Gérart de Nevers*^[18] fait intervenir dans une forêt proche de Sens le duc de Metz qui revient de Saint-Jacques à point nommé pour retrouver la belle Euriant, malencontreusement perdue par son fiancé Gérart. Le duc est accompagné de vingt chevaliers et messagers. *Le conte de Poitiers*^[19] reprend le même thème.

Vers la fin du XIV^e siècle, *Le livre de Ponthus, filz du roy de Galice et de la belle Sydoine fille du roy de Bretagne*^[20] est un roman écrit selon les grandes traditions des siècles antérieurs : un roi sarrasin débarque près de la Corogne et tue le roi de Galice. La reine s'enfuit avec treize enfants dont son fils, le jeune Ponthus. Les rescapés arrivent en Petite Bretagne où règne le roi Huguet, lequel a une fille unique, Sidoine, « la plus belle et la plus courtoise ». Tristesse du roi Huguet qui « aimait fort le roi de Galice », qu'il avait souvent aidé à combattre les sarrasins, en compagnie du roi de France. Au bout de trois ans, Ponthus est présenté à la cour où il rencontre Sidoine. Ils s'aiment. Elle lui donne un anneau

d'or orné d'un diamant. À la suite d'une invasion de la Bretagne par les sarrasins, Ponthus est fait connétable mais il est trahi par un de ses compagnons, jaloux. Les amants ne se retrouvent qu'après sept ans au terme desquels Ponthus épouse Sidoine avant de repartir en Galice avec une armée pour reconquérir son royaume. Il revient vers son épouse puis « ils s'en allèrent à saint Jacques en Galice en pèlerinage puis revindrent en Bretagne ».

Jean de Saint-Quentin^[21] écrit le *Dit des anelés*, un sombre drame propre à décourager toute personne bien née de s'aventurer sur les routes. Un jeune couple noble part à Compostelle, rencontre en chemin un chevalier qui fait route avec eux et qui finit par séduire la dame. Le séducteur est pendu, la dame jetée sur un bateau sans rames, les doigts serrés dans des anneaux de fer. Par une série de miracles, elle est sauvée, devient hospitalière sur les chemins de Saint-Jacques, retrouve son mari et ses fils revenus en pèlerinage. Ils lui pardonnent, mais elle refuse de rentrer au pays. Dans *Le Dit des trois pommes*^[22] le même auteur met en scène le fils d'un riche marchand qui accomplit pour son père un pèlerinage par procuration. Ce dernier lui a donné trois pommes qui lui permettront de savoir reconnaître en chemin un bon compagnon de pèlerinage. Des épisodes empruntés au *Livre des miracles* de Compostelle montrent le jeune homme assassiné puis ressuscité. Au retour, l'intrigue reprend le thème d'une chanson de geste, *Ami et Amile*, en attribuant à saint Jacques ce qui l'avait été à Ami et Amile.

Dans la droite ligne des romans arthuriens, le *Roman de Laurin*^[23] vers 1260, met en scène deux chevaliers de la Table Ronde. Marques et Synador, en route pour la cour du roi Arthur arrivent à Compostelle. Ils sont obligés de se battre avec un roi d'Ecosse qui avait décidé d'emporter dans son pays les reliques de saint Jacques. Bien entendu, le roi d'Ecosse est vaincu et de plus persuadé de l'inanité de son projet.

La littérature hagiographique

Les vies de saints

Cette littérature a des finalités et des auteurs très variés. Si la biographie d'un saint peut être composée très peu de temps après la mort, elle peut aussi l'être des siècles après. Elle peut avoir pour but la promotion d'un lieu de pèlerinage ou l'obtention d'une canonisation. Elle peut enfin être proposée à des fins édifiantes susceptibles d'engendrer des vocations. Un pèlerinage à Compostelle s'inscrit parfois comme un élément constitutif de la sainteté du personnage ou, plus souvent, comme un temps de réflexion précédant une conversion.

En 1125, une *Vie* de saint Evermare ^[24] un saint vénéré à Andenne près de Namur, fait ainsi aller le saint en Galice... vers 695 ! À peine quelques années plus tard, pour Pons de Léras ^[25] moine fondateur de l'abbaye aveyronnaise de Silvanès en 1132, le pèlerinage se serait situé au moment où il pensait à quitter sa vie agitée de laïc pour la vie monastique. Avant la fin de ce XII^e siècle, lorsque le moine de Durham Reginald rédige la *Vie* de Godric de Norfolk ^[26] d'après les propres souvenirs de ce dernier, lui aussi place le temps des pèlerinages à Rome et à Compostelle entre le moment où le futur saint quitte sa fonction de marchand et celui où il devient ermite.

Le XIII^e siècle ne procède pas autrement pour le bienheureux Thomas Hélye, né dans une famille modeste de Saint-Pierre de Biville, près de Coutances. Après une maladie, il adopta une vie d'ermite, porta un cilice et pratiqua veilles, jeûnes et discipline. L'évêque de Coutances, Jean d'Essey, le convoque, le persuade de renoncer à ses haillons : « La saleté ne convient pas à celui qui sert Dieu » et d'accéder à la prêtrise. C'est là que se placent ses pèlerinages, avant 1235 :

« Avant de devenir prêtre, Thomas visita les tombeaux de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jacques et, pendant environ quatre ans, il étudia la théologie à Paris. ^[27]

L'auteur de sa *Vie*, Clément est un contemporain qui a été témoin et qui a en

main l'enquête canonique commencée en 1260, conduite par l'évêque de Coutances, Jean d'Essey (1251-1274).

Antoine le pèlerin, connu aussi sous le nom de bienheureux Antoine de Padoue (concurrent malheureux de son saint homonyme) fut, comme Thibaud ou Julien un fils de famille né vers 1237 et, comme eux, il se fit pèlerin dès son adolescence. Une *Vie* écrite avant sa mort (1267) raconte :

« Après la bienheureuse visite des saintes reliques, l'adolescent conforté se rendit dans les parties plus lointaines de la terre par divers chemins, pénétrant à travers des terres ignorées et étrangères, châtiant plus sévèrement son corps et le soumettant plus courageusement à la servitude, il parvint à la patrie du bienheureux saint Jacques qui est appelée la Galice. Ayant accompli là en temps voulu les vœux qu'il avait formés et ne relâchant pas son esprit invaincu avec son propre corps, il se rend à Cologne, pour s'y réjouir des images glorieuses des onze mille vierges... ^[28]

Rentré à Padoue, il vécut au monastère de Santa-Maria de Porciglia où il mourut en odeur de sainteté.

Les études franciscaines permettent mieux de faire la part entre réalité et fiction et ont tranché en affirmant que saint François n'est jamais allé à Compostelle, bien que, dès avant 1275, saint Bonaventure l'y envoie, ce qui souligne l'importance déjà prise par ce pèlerinage sur la route de la sainteté. Dans ses célèbres *Fioretti*, il inclut tout un chapitre au cours duquel le saint chemine avec ses frères avant de recevoir, au but, l'ordre divin de fonder des couvents au lieu de rester en groupes inorganisés ^[29]

La légende chemine et contribue à la gloire de Compostelle : en Espagne, à Viana sur l'Èbre fut même construite une église SaintFrançois en souvenir, dit-on, de ce miracle.

À mi-chemin entre hagiographie et généalogie

Aux alentours de 1260, un poète anonyme inclut encore le thème de saint Jacques dans la *Légende de saint Julien* ^[30] long texte écrit à la gloire de saint Julien, fils unique du duc « Gefroi » d'Angers qui « tient aussi Touraine, Maine et Poitou ». À cette époque, le comte d'Anjou est Charles, le frère du roi Louis IX qui lui avait confié le comté en apanage en 1246 (Cette terre avait été reprise en 1205 au dernier roi anglais Plantagenêt, Jean sans Terre). Mais Charles a profité de la captivité du roi en Orient pour prendre une indépendance que lui conteste Louis à son retour, en 1254. La coïncidence des dates permet de penser que Charles eut l'idée de commander ce poème afin de rappeler la grandeur passée de l'Anjou qui avait été gouverné par des comtes d'une grande valeur dont il pouvait se réclamer. L'idée est très classique que de voir le fondateur d'une seconde maison se chercher de nouvelles racines dans la dynastie précédente. En voici un résumé :

Dans la forêt du Mans au cours d'une partie de chasse, Julien adolescent a perdu ses compagnons. Pendant qu'il cherche son chemin il rencontre une bête à « face d'homme » qui lui prédit qu'il tuera son père et sa mère. Il décide de fuir et, dès ce moment se donne à saint Jacques et prend la route de Compostelle. « Vers Bretagne tint son chemin, com povre mendiant frarin » et chevauche « a grant poissance ». Il arrive à Nantes où il est hébergé chez un bourgeois nommé Gervais auquel il annonce qu'il part « saint Jake requerre, et aultres sains querre et proier ». Gervais lui procure cheval et tenue de pèlerin, « cote et cape... solliers petis et bons houseaux... escherpe et capel et bordon, coroie et cotel et besace ». Il lui donne de l'argent, le fait bénir au moutier et l'accompagne pour le mettre « a droite voie ». Au bout de quelques jours, Julien, « tant a erré et tant marchié » qu'il est devenu pâle et méconnaissable « noir et maigre et descharnés », aspect qui lui vaut les premières injures, on l'appelle « pautonier et faus pelerin ». Mais « tant se traveilla qu'il vint al baron saint Jake l'apostre. La ploire et dit sa patemostre a mains jointes en sospirant. Dieu prie tenrement

plorant... À un prestre se confessa », lequel l'envoie à Rome pour recevoir l'absolution. « Tant traveilla c'a Rome vint » et le pape l'envoie Outre-Mer où il reste deux ans au service de l'Hôpital. Bien qu'il n'ait pas décliné sa noblesse, sa valeur au combat contre les Turcs fait qu'il est armé chevalier. Mais un jour « devant Acre vint des pelerins une navée. La nef est al port arrivee, Normans y ot et Poitevins, François, Bretons et Angevins de la terre du duc Geffoi ». Sans se faire reconnaître, Julien demande des nouvelles et apprend que son père est mort. Il décide donc de rentrer. Après avoir à nouveau tout perdu dans un naufrage, il arrive à Rome dans un piteux état « de froidures et de grans mals, et du hasle forment grevés. Les piés avoit tos decrevés, le cors ot taint et noir et maigre... Sovent fu ribaut apelé... car il n'estoit guere baigniés, ne ses cheveux lavés ne pignés ». Il continue et, selon un itinéraire curieux, on le retrouve, au-delà de « Saint-Gille... en la terre d'Espaigne... sur le chemin droit que du Mans à Saint-Jake va ». Là il rencontre des pèlerins manceaux qui lui disent que son père est vivant. Il renonce donc à rentrer au pays et, avant de reprendre la route, délivre des Turcs le château voisin en combattant un géant réputé invincible... épouse la châtelaine et coule une vie enfin heureuse.

Mais un jour arrivent à l'auberge du village deux pèlerins qui vont « a Saint-Jake en pelerinage » et qui ne sont autres que les parents de Julien. Ils apprennent que le seigneur du château est leur fils, se présentent à l'épouse de Julien qui leur offre sa chambre en attendant le retour de l'époux. Juhen rentre, entre dans la chambre, croit y voir sa femme adultère et la prédiction s'accomplit, il tue ses parents. Juhen et la comtesse Clarisse, accablés, décident de se faire pèlerins sans espoir de retour. Ils partent à Rome où le pape leur donne l'absolution à condition qu'ils créent un hôpital pour pèlerins : « Et je vous donerai penitance... que vous puissiez un heu trouver qui soit en périlleus passage, ou passent fols et sages, et marchants et pelerins... » Ils reprennent la route, à la recherche de ce heu, « souffrent les peines et les maux, passent les terres et les vaux, les bois, les plaines, les

rivieres », vont jusqu'à Saint-Jacques puis fondent et gèrent l'hôpital demandé, près d'une rivière dont Juhen se fait le passeur. Un soir, un lépreux arrive, qui veut dormir avec la comtesse. C'est le Christ, qui disparaît. Ils sont assassinés par des larrons qui les croient riches. « À Bride on porta les cors... encore sont illec les os. »

Ainsi qu'on peut le constater, l'auteur a réuni sous le nom de Julien tous les saints éponymes en les mêlant étroitement à saint Jacques : saint Julien l'Hospitalier, saint Julien le Pauvre, saint Julien premier évêque du Mans et saint Julien martyr dont les reliques sont conservées à Brioude. Pourquoi Julien ? Parce que les Plantagenêts lui avaient voué la cathédrale du Mans et lui avaient confié leurs fils chaque fois qu'ils partaient en croisade. Parce qu'un texte du XII^e siècle ^[31] relatait la vie d'un saint Juhen et de sa très « noble épouse » qui, après une série d'épreuves, renonçaient à leur fortune pour devenir humbles passeurs et hospitaliers. Parce qu'une chronique angevine du XI^e siècle rapportait que le premier comte, Foulques le Bon, fut un saint qui avait porté le Christ sur ses épaules depuis Fort-Corbon jusqu'à Tours. Comme un écho du souvenir de l'imaginaire Julien, pendant le Moyen Âge et bien au-delà, la ville du Mans, le 25 juillet, a fêté à la fois saint Jacques et la translation des reliques de leur saint Julien, comte d'Angers et du Mans, pèlerin puis hospitalier sur les routes de Saint-Jacques. Malgré certaines mises en garde du clergé, cette utilisation du pèlerinage à Compostelle comme un tronçon du chemin vers la sainteté était promise à un bel avenir.

Pierre de Vangadice ^[32] le poète-biographe de saint Thibaut, va plus loin et utilise le *Turpin* à des fins généalogico-hagiographiques. En ce début de XII^e siècle, il introduit un saint dans le lignage des comtes de Champagne qui, eux non plus, ne figurent pas sur la liste du *Turpin*. Or, l'un des titres de gloire de ce prestigieux ancêtre, c'est qu'il soit allé à Compostelle. Thibaut, dit-il, fut le filleul de l'évêque de Vienne (un prédécesseur de Calixte). Preux chevalier, il quitte

tout pour vivre une vie d'ermite, en compagnie de son fidèle ami, Gautier. Un jour, Thibaut dit à son compagnon « Frère, nous ne resterons pas ici, mais nous nous allons à seint Jaque de Galice. Faisons notre pèlerinage, faisons notre voyage ». Nu-pieds, ils s'en vont droit à Saint-Jacques. « À grand dévotion, ils visitèrent le saint lieu ; ils firent leurs dévotions bel et bien, et leurs offrandes comme bon pèlerin. »

La littérature généalogique

Le *Turpin* fut encore une inappréciable source d'inspiration pour des généalogistes en quête de documents pour écrire l'histoire de lignages nobles puisqu'il fournit la liste des compagnons de Charlemagne. Parmi eux, le duc de Bourgogne, nommé Samson, ce qui, en grec, signifie « petit soleil ». Et il se trouve que, en 1120, au moment de la rédaction du *Turpin*, le duc de Bourgogne Hugues II est roux, ainsi qu'en atteste son surnom de Borel. La filiation est donc bien établie, Hugues II est le descendant des compagnons de Charlemagne. Pour se vouloir issu de ces valeureux combattants, il est donc bien vu d'être allé à Compostelle. Et si le nom d'un ancêtre ne figure pas sur la liste, un pèlerinage d'un quelconque aïeul à Compostelle dans les siècles suivants peut avantageusement remplacer, surtout s'il est assorti d'une fondation pieuse au retour : c'est le procédé qu'utilise le chroniqueur Lambert d'Ardres ^[33] pour les comtes de Guines (Pas-de-Calais) en consacrant tout un chapitre au pèlerinage à Compostelle de Baudouin I^{er}, vers 1085, et à sa fondation d'une abbaye. Tous ces hommes ont été des héros dont les descendants doivent se montrer dignes mais quant à savoir s'ils ont fait réellement ce pèlerinage ou s'il est de bon ton que leurs familles le croient... impossible d'en décider.

Ces généalogies mythiques prennent très vite valeur de document historique. L'une d'entre elles, perdue aujourd'hui, est évoquée dans une charte signée de l'empereur germanique Charles IV en 1369, où il est rappelé qu'Amédée VI de

Savoie appartient à la « noble lignée de Raynier et d'Olivier, jadis comtes de Genève et princes du Saint Empire romain »^[34] Dans le *Turpin* figure en effet Obvier, fils du comte de Genève, pair de Charlemagne et compagnon de Roland. Vers 1400, une généalogie de saint Bernard de Menthon, fondateur du monastère du Grand-Saint-Bernard au XI^e siècle, fait de sa mère, Bernoline de Duin, une autre descendante en ligne directe d'Olivier^[35] En 1429, le duc de Savoie Amédée VIII, pour magnifier la noblesse un peu trop récente de son chambellan Nicod de Menthon^[36] rappelle que la famille de ce dernier était apparentée à la sienne et à celle des Duin, autrefois comtes de Genève, ce qui revient à lui reconnaître une double filiation avec Olivier.

Partiellement vraie ou totalement légendaire, cette littérature hagiographique engendra très certainement des désirs de pèlerinage chez d'autres personnes avides d'imiter ces saints. Elle est heureusement complétée par les *Livres de miracles* où le merveilleux règne en maître.

Les fabliaux

En revanche, les auteurs de fabliaux^[37] sont peu inspirés par le sujet. Seul le bon chevalier *Du provost à l'aumuche* prend un jour la route et revient. Deux autres titres sont des satires du pèlerinage : *De la dame qui fit battre son mari*, montre un mari qui, pendant qu'il est battu, se voudrait mieux « À Saint-Jaque ou Otremer estre... ». À Dammartinen-Goële, le poème *Du chevalier à la robe vermeille, ou du mari trompé* montre ainsi comment une jeune femme encourage vivement son mari à partir pour un long pèlerinage afin de pouvoir se consacrer à son amant. Elle lui trace un itinéraire capable de le retenir un temps très convenable.

« Vouez-vous à un bon saint/Et portez-lui votre offrande
Que Dieu la mémoire vous rende/— Dame, dit-il, et je me voue
À Dieu et au baron saint Leu/Et j'irai au baron saint Jacques,

Et saint Eloy à Noyon et saint Romacle à Stavelot/— Sire, Dieu puisse-t-il
vous conduire
Revenez-vous-en par les Asturies/Par monseigneur saint Sauveur d'Oviedo
Là vont les bons pèlerins/Et revenez par la terre de
Monseigneur saint Arnoul à Metz/Déjà vous auriez dû y aller l'été dernier...
Et elle le fit pèlerin à force de persuasion... [38]

Un fabliau se moque de la manie des marchands de considérer le pèlerinage à Compostelle comme un élément constitutif d'une ascension sociale, en copiant la noblesse :

« Quand les marchands ont marchandé, ils se font construire une maison, font une fête puis en vont en pèlerinage ou à saint Jaque ou à saint Gile, et quant reviennent en lor vile, lor fames font grant joie d'els, et mandent les menestrels, li uns tabore, l'autre viele, l'autres redist chançon novele et puis, quant la feste faillie, si revont en marchanderie. [39]

Les livres de miracles

Quelques-uns de ces livres racontant les miracles réalisés par tel ou tel saint fournissent des indices sur la renommée de Compostelle. Parfois, le grand sanctuaire sert de référence en matière de puissance miraculeuse à des auteurs vantant la puissance évidemment supérieure du saint qu'ils veulent promouvoir, parfois un pèlerin de Compostelle est incidemment mentionné.

Déjà au XI^e siècle, le *Livre des miracles de sainte Foy de Conques* [40] sans doute à mi-chemin entre réalité et fiction, relatait la mort de « Raymond, comte de Rouergue, assassiné en se rendant au pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle... » dans les années 960.

En 1188, le *Livre des miracles de saint Fiacre* [41] raconte comment une jeune anglaise revenant de Saint-Jacques sans avoir obtenu la guérison escomptée fut

interpellée sur la route par saint Fiacre en personne, sous l'apparence « d'un vieillard à vénérable chevelure blanche tenant à la main une croix de bois », qui lui intime l'ordre de se rendre en son monastère Saint-Fiacre au pays de Meaux. Elle obéit et repart guérie.

Vers 1335 à Assise, le frère franciscain François Bartholi rédige un traité à la gloire du pèlerinage de Sainte-Marie-de-la-Portioncule dans lequel il admet le bien-fondé d'un pèlerinage à Compostelle, à condition qu'il soit doublé d'un autre à Assise. Il met en scène une Sicilienne qui part à Compostelle après la mort de son fils infirme, afin que ce dernier obtienne au ciel rémission de ses péchés.

« Chère mère, le pèlerinage que vous vous apprêtez à faire et un acte bel et digne, mais il ne sera pas suffisant pour moi. Si vous souhaitez me hbérer de mes péchés, vous ne devez pas aller seulement à Compostelle mais aussi à l'église de SainteMarie-des-Anges à Portioncule. Seulement alors je pourrai quitter le Purgatoire. » La mère en s'éveillant garda ces paroles marquées en sa mémoire bien plus que si elle les avait vues et entendues de ses yeux et de ses oreilles. Et, après avoir accompli le pèlerinage à Saint-Jacques, peu de temps après, elle se mit en route pour Assise ^[42]

En 1388, le *Livre des miracles de Saint-Martial* de Limoges ^[43] relate un miracle ayant sauvé sept pèlerins se rendant « à Saint-Jacques-deCompostelle ». Partis de Rouche, près de Bourbon-l'Archambault (Allier), ils traversent la Vézère entre le Mont-Gargan et Tulle et arrivent dans un bois infesté de brigands. Ils font vœu de se rendre à SaintMartial s'ils échappent aux pillards. Confiants dans la protection du saint, ils traversent le bois sans incident et viennent rendre grâce à saint Martial.

Au xv^e siècle, le *Livre des miracles de sainte Catherine*, à Fierbois en Touraine, raconte une histoire qui, à défaut d'être vraie, a le mérite d'être vraisemblable ^[44] : en 1443, cinq pèlerins de Tournai, revenant de Compostelle par Montserrat se sont fait prendre près de Barcelone par des pirates écumeurs

de mers. Pendant trois ans, ils ont été obligés de ramer sur des galées en endurant les pires sévices. Au large de la Sardaigne, l'un d'eux, Nicolas Bouquereau, ayant sans doute prié saint Jacques en vain, ainsi que tous les saints et saintes du Paradis, pria enfin sainte Catherine qui l'exauça. Instantanément ses fers s'ouvrirent, un canot de sauvetage se présenta à lui et il pu regagner la côte en ramant avec les mains. Des génois l'ont ramené en France. Bien sûr il est venu remercier sainte Catherine en son sanctuaire tourangeau.

Faut-il se fier à la véracité de faits relatés par un livre de miracles ? Ne faut-il pas plutôt voir dans ces exemples une sorte de concurrence déloyale visant à détourner les pèlerins d'un but trop lointain ? Les pèlerins fictifs issus du Moyen Âge sont-ils la cause ou la conséquence de la renommée de Compostelle ? Difficile de trancher, mais il était indispensable de les séparer des pèlerins reconnus authentiques selon les critères de l'historien. Ils ne sont pas légion, tout au moins avant que les siècles postérieurs ne les multiplient à l'infini (voir chap. XIX).

Tous ces pèlerins fictifs ont été, à n'en pas douter, peut-être plus connus que les pèlerins réels. Ils ont certainement suscité des désirs de pèlerinages à Compostelle en ce sens qu'ils ont été des modèles dont les lecteurs ont longtemps rêvé. Sans nul doute, l'imaginaire de ceux qui ne sont jamais partis en a été également fortement influencé. De surcroît, ces textes, largement répandus lors des éditions du XIX^e siècle, ont contribué très fortement à accroître la renommée de Compostelle. C'est certainement à eux que l'on est redevable de toutes les déformations postérieures des lecteurs enthousiastes qui ont généralisé et appliqué à la vie réelle des événements embellis pour les besoins de la littérature.

Notes du chapitre

[1] ↑ Éd. F. Guessard et A. Michelant, Paris, 1859.

- [2] † *Entrée d'Espagne (L')*, éd. A. Thomas, Paris, 1913, 2 vol.
- [3] † Mainet, éd. G. Paris, *Romania*, t. IV (1875), p. 303-337 et C. Samaran, *ibid.*, t. 53 (1927), p. 291-297.
- [4] † Ms. d'Aix-la-Chapelle.
- [5] † Rodericus Ximenius de Rada, *Opera*, F. de Lorenzana, Madrid, 1793 ; fac-similé Valence, 1968, p. 83-88 ; A. Rucquoi, La France dans l'historiographie médiévale castillane, *Annales ESC*, mai-juin 1989, p. 679 et 686 ; P. Linean, *History and the historians of medieval Spain...*, *op. cit.*, p. 316-317.
- [6] † *Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois* écrite en vers provençaux par un poète contemporain, éd. et trad. C. Fauriel, Paris, 1837, p. 148, § XCIII, v. 2069-2072, trad. p. XXXIX.
- [7] † Éd. Heinrich Michelant, *Renaus de Montauban oder die Haimonskinder*, Stuttgart, 1862, éd. P. Verelst, Gand, 1988, éd. J. Thomas, Genève, 1989 (TLF 371).
- [8] † *Aiol*, éd. J. Normand et G. Raynaud, Paris, 1877 (SATF).
- [9] † *Gerbert de Mez*, éd. Pauline Taylor, Namur, 1952 (alias *Yon de Metz* alias *Anseïs de Metz*, partie de la *Geste des Lorrains*).
- [10] † *Li romans de Raoul de Cambrai et de Bernier*, éd. Edward Le Glay, Paris, 1840, chap. CCCXXXIV.
- [11] † *Orson de Beauvais*, éd. G. Paris, Paris, 1899.
- [12] † *Gerbert de Mez*, *op. cit.*
- [13] † *Li romans de Raoul de Cambrai et de Bernier*, *op. cit.*, chap. CCCXXXIV.
- [14] † *Conte (Le) de Floire et Blanchefleur*, éd. J.-L. Leclanché, Paris, 1986, p. 11, v. 93104 ; R. Bossuat, Floire et Blanchefleur et le chemin de Compostelle, *Mélanges E. Li Gotti*, Palerme, 1962, 3 vol. (Centro di studi filologici e linguistici siciliani. Bollettino n^{OS} 6-8), n° 6, p. 263-273.
- [15] † *La fille du comte de Pontieu*, éd. Clovis Brunel, Paris, 1926, p. 3-10.
- [16] † *Roi Flore et la belle Jehanne*, éd. L. Moland, Nouvelles françaises en prose du XIII^e siècle, Paris, 1856, p. 97, éd. F. Wolfzettel, Französische Schicksalsnovellen des 13. Jahrhunderts, Munich, 1986.
- [17] † Jean Renart, *L'escoufle*, début XIII^e siècle, éd. Franklin Sweetser, Genève, 1974.
- [18] † *Le roman de la violette*, éd. Douglais Labaree Buffum, Paris, 1928.
- [19] † *Le conte de Poitiers*, éd. V. Frédéric Koenig, Paris, 1937.
- [20] † *Le livre de Ponthus*, éd. fac-similé Claude Dalbanne, *Livres à gravures imprimés à Lyon au xv^e siècle*, notice E. Droz, Paris, 1926.
- [21] † Jehan de Saint-Quentin, *Le Dit des annelés*, éd. A. Jubinal, Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, Paris, 1839 ; éd. B. Munk Olsen, Dits en quatrains d'alexandrins monorimes de Jehan de Saint-Quentin, SATF, 1978, p. 188-216.
- [22] † Jehan de Saint-Quentin, *Le Dit des trois pommes*, éd. B. Munk Olsen, Dits en quatrains d'alexandrins monorimes de Jehan de Saint-Quentin, SATF, 1978.
- [23] † 2^e continuation du *Roman des Sept Sages de Rome*, éd. partielle Lewis Thorpe, Cambridge, 1960, § 27, p. 288.

- [24] † AS, saint Évermare.
- [25] † Hugues Francigena, *Chronique de Silvanès, 1161-1171*, éd. P. A. Verlaguet, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès*, éd. P. A. Verlaguet, Rodez, 1910, Suppl. n° 470, p. 370 et s.
- [26] † Reginald, *Libellus de vita et miraculis S. Godrici, heremitaie de Finchale*, éd. J. Stevenson, Surtees Society, XX, Durham, 1847.
- [27] † Clément, *Vie du bienheureux Hélie*, v. 1260, copie du xvii^e siècle, éd. L. Delisle, Cherbourg, 1860, p. 38, c. 3, trad. Mgr B. Jacqueline, *Revue du département de la Manche*, t. IV, 1962, p. 3-14 ; Anonyme, *Vie en vers français, fin du xiii^e ou début xiv^e siècle, copie de la fin du xvii^e siècle*, Paris, BN, suppl. franç. 1028, p. 96 et s.
- [28] † *De B. Antonio Peregrino Patavino*, éd. J. B. Mittarelli et A. Costadoni, *Annales camaldulenses*, Venise, 1760, t. IV, p. 372.
- [29] † D'après saint Bonaventure, *Les petites fleurs de saint François d'Assise*, trad. A. Pératé, ill. Maurice Denis, Paris, 1926, p. 35 et 41.
- [30] † Éd. A. Tobler, *Archiv flir Sudium der neuien Sprachen und Litteraturen...*, *op. cit.*, chap. IV, t. Cil, 1899, p. 109-178.
- [31] † Chartres, arch. cathédrale, Ms. 1036, fol. 128 v°-142, *Vie de saint Gilduin...*
- [32] † Paris, BN, ms. lat. 5290, fol. 133 v°-138, éd. R. Thompson, *Two old french poems of saint Thibaut*, London, 1936, p. 51-63.
- [33] † Lambert d'Ardres, *Chroniques de Guines et d'Ardre*, v. 1200, éd. d'une trad. du xv^e siècle, Denis-Charles de Godefroy de Ménilglaise, Paris, 1855, chap. XXIX, p. 70-72 ; Lamberti Ardensis, *Historia comitum Ghisnensium*, éd. J. Heller, MGH, t. XXIV, 1879.
- [34] † Turin, Arch. de l'État, section I, duché de Genevois, 8/8, éd. E. Demole, *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 2^e série, t. II, 1886, doc. XII, p. 71-73.
- [35] † Guillaume Chamossi, *compilation pour une Vie de Bernard de Menthon*, archives du GrandSaint-Bernard, ms. 36, fol. 1, 1. 13-15, éd. AASS junii II, p. 1074, Vita, § 1, col. 2 (faussement attribué à Richard de Val d'Isère, év. de Novarre en 1123).
- [36] † Manuscrit de Besson (xviii^e siècle), t. II, n° 698, p. 678, *Académie Florimontaine à Annecy* ; arch. dép. Haute-Savoie, copie microfilm 1 Mi 380.
- [37] † Éd. A. de Montaiglon, *Recueil général des fabliaux des xiii^e et xiv^e siècles*, Paris, 1872, 6 vol., t. III, IV ; éd. W. Noomen et N. J. Van den Boogard, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, t. 2, Assen, 1984.
- [38] † *Recueil général des fabliaux des xiii^e et xiv^e siècles...*, *op. cit.*, t. III, p. 44.
- [39] † *Recueil général des fabliaux des xiii^e et xiv^e siècles...*, *op. cit.*, t. II, p. 124.
- [40] † *Livre des miracles de sainte Foy*, trad. Amis de la bibl. humaniste de Sélestat, 1994, miracle « d'un homme qui périt frappé par la foudre », p. 39.
- [41] † J. Dubois, *Un Sanctuaire monastique au MA : Saint-Fiacre-en-Brie*, Paris, 1976 (Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e section de l'École pratique des Hautes Études), miracle 23.
- [42] † Francis Bartolus, *Tractatus de indulgentia S. Mariae de Portiuncula*, v. 1335, éd. Paul Sabatier,

Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du Moyen Âge, Paris, 1900, t. II, chap. 24, p. 45-46.

[43] ↑ *Miracles (Les) de saint Martial* accomplis lors de l'Ostension de 1388, éd. J. L. Lemaître, *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 102, 1975, p. 67-139, miracle 32.

[44] ↑ *Livre (Le) des miracles de sainte Catherine de Fierbois*, éd. Y. Chauvin, *Archives historiques du Poitou*, t. 60, 1976, p. 92-93 et 111.

Chapitre XIX

Pèlerins médiévaux totalement inventés

Les pèlerins évoqués tout au long de ces pages sont tous issus de textes longuement passés au crible de la critique historique et considérés comme recevables. Nous avons vu d'ailleurs se dessiner une hiérarchie dans ces sources qui a permis d'appréhender des « pèlerins historiques » et des « pèlerins littéraires », au prix néanmoins d'incertitudes et d'approximations inévitables. Mais au fond du crible sont restés plusieurs textes, manifestement faux mais néanmoins fort intéressants en ce qu'ils utilisent le mythe de Compostelle pour valoriser un lieu, un événement ou un personnage. Il n'est pas moins captivant de les étudier autant pour eux-mêmes que pour leur devenir au fil des siècles. Les inventions peuvent se grouper selon trois grandes périodes, le Moyen Âge, la ContreRéforme et l'après-Révolution de 1789, tout en sachant que certaines de ces inventions ont été progressivement embellies.

Pèlerins inventés au Moyen Âge

Pèlerins de Saint-Jacques assassinés à Ordios

Aux environs de 1310, l'hôpital d'Ordios (à Labastide-Villefranche, près de Pau) se réclame d'avoir été fondé pour des pèlerins de Saint-Jacques, en 1151. Pourquoi suspecter cette affirmation ? Première raison, le texte qui constitue la seule source. Il est inséré dans un très officiel registre notarial des comtes de Béarn. Il n'est pas la copie d'un acte antérieur, ce que le notaire aurait signalé obligatoirement. Il se distingue des documents administratifs qui l'entourent par

une composition très littéraire et un style tout à fait inhabituel. Qu'on en juge :

Un larron nommé Artésius et ses compagnons ayant tué à Ordios « trois très nobles pèlerins de Normandie et leur escorte sur le chemin de Saint-Jacques », Dieu et des témoins racontèrent le fait à un prêtre nommé Raimon Porchet de Sendos (aujourd'hui Saint-Dos, près d'Ordios), lequel sortit les corps du lac où ils avaient été jetés et leur donna une sépulture. Averti par l'ange Gabriel d'avoir à « élever sur le heu où les pèlerins étaient morts... une maison pour les pauvres pèlerins de Saint-Jacques » il obtint les accords et les financements des autorités civiles et religieuses du heu et obéit aux ordres. Par la suite, « ce heu qui avait d'abord été une caverne de voleurs devint le refuge des pauvres et l'habitation des pèlerins » ^[1]

Seconde raison pour que l'on ne puisse accepter ce texte comme historique, les invraisemblances sont trop nombreuses, même si l'on fait abstraction de l'apparition de l'archange Gabriel. En effet, alors qu'on connaît le nom du meurtrier, on ignore celui des victimes. De plus, aucune chronique normande ne rapporte cette disparition violente de trois nobles du duché ^[2] D'autre part, un grand personnage ne se déplaçant pas sans une bonne dizaine au moins de compagnons, comment penser que cette escorte se soit laissée décimer sans laisser un seul survivant et sans faire en face la moindre victime ? Enfin, comment les bandits ont-ils pu transporter autant de cadavres dans un lac dont le plus proche est distant de 3 km sans que personne ne bavarde alors que le texte parle de témoins ?

Néanmoins, l'hôpital d'Ordios a une existence bien réelle, attestée par d'autres textes et par des restes de bâtiments parfaitement localisés, datables effectivement du XII^e siècle. Pourquoi ce texte ? Il aurait été rédigé au moment où, par suite de l'extinction de la lignée des comtes de Béarn, la vicomte est entrée dans le comté de Foix et par là même dans la mouvance du roi de France, alors hostile à l'Aragon. Les hôpitaux de la région ne pouvaient donc plus relever

de Sainte-Christine du Somport. Dans la mesure où le texte insiste étrangement sur le fait que l'hôpital dépend de l'église de Saint-Dos qui relève elle-même de la grande abbaye Saint-Jean de Sordes, dont l'abbé est cité parmi les signataires de l'acte, on peut penser que ce document a été fabriqué pour donner une nouvelle histoire à la maison d'Ordios, une histoire lui gardant ses traditions pèlerines mais la rattachant au *Turpin*, et donc à Compostelle. Car le *Turpin* fait de Sordes l'une des cinq églises Saint-Jacques fondées par Charlemagne au retour de Roncevaux avec l'or reçu des princes espagnols... Et en 1581, on conservait encore dans cette abbaye une « pancarte de la fondation de l'abbaye relatant que Charlemagne y fit ensepulturer Turpin et plusieurs autres ».

« Et lors que Charlemaigne fist ensepulturé l'archevesque Turpin et plusieurs autres de ses bons serviteurs en l'abbaye de Sordre près d'Ax, au pied des monts Pirémées... comme porte la pancarte de fondation de Charlemaigne... Laquelle pancarte j'ay veüe entre les mains du sieur d'Achiles, abbé dudit lieu, & icy l'insérerois si j'en avois coppie. ^[3]

Ce petit texte n'a jamais donné lieu à discussion, mais n'a jamais été non plus très commenté dans le milieu jacquaire. Il en est tout autrement de celui qui fait la gloire de la dômerie d'Aubrac, celui qui donne encore le grand frisson à tous les pèlerins qui arpentent aujourd'hui le GR 65.

Des inventions longuement embellies

Pèlerins assassinés à la dômerie d'Aubrac

Entre Truyère et Lot, entre massif du Cantal et Causses, entre Chaudes-Aigues et Laguiole, l'Aubrac est une montagne usée, rabotée en une haute pelouse semée de lourds burons aux toits de basalte. Depuis Pline, on y fabrique les fromages d'Aubrac à partir du lait des vaches aux robes blond-fauve qui y passent l'été.

Aux beaux jours, grande est la poésie de ces paysages agrestes coupés, depuis l'époque romaine, par une route venue d'Allemagne et se dirigeant vers l'Espagne. Mais, à ces altitudes supérieures à 1 200 m tout bascule vite avec la venue, toujours précoce, des brouillards et des neiges. Malheur au voyageur imprudent qui s'égaré inmanquablement, quand il n'est pas assassiné par quelque bandit. C'est du moins ce qu'on raconte dans les villages alentour, pour dissuader ceux qui voudraient passer quand même. Voici la plus célèbre de ces histoires, qui se raconte au moins depuis le ^{xiv}^e siècle : vers 1120, un vicomte de Flandre nommé Adalard, en route pour Compostelle, passa par les monts d'Aubrac. Là il fut attaqué par des bandits et fit le vœu, s'il leur échappait, de fonder en ces lieux un asile pour y recevoir et escorter les pèlerins. Au retour, il fonda l'hôpital-dômerie d'Aubrac (une dômerie est un hôpital dont le maître porte le titre de dom), avec des prêtres, douze chevaliers pour escorter les pèlerins et défendre la maison, des frères et des sœurs, ainsi que des oblates. Et il resta là jusqu'à la fin de ses jours.

Il est parfaitement exact que cette dômerie fut fondée tout là-haut, aux environs de 1120. Un document authentique atteste que le premier dom fut un Adalard, et surtout que le lieu fut donné à l'abbaye de Conques ^[4] au diocèse de Rodez. Jusqu'à la Révolution, l'une de des fonctions de la dômerie fut effectivement d'accueillir les voyageurs et de les guider afin qu'ils ne s'égarèrent pas. Mais elle eut certainement d'autres raisons d'être car le faible nombre de passants en hiver (et même en été) ne justifiait absolument pas un établissement d'une telle importance.

L'histoire ci-dessus est celle qui fut fixée au ^{xix}^e siècle. Au ^{xvii}^e siècle, une tapisserie tendue dans l'église donnait une version un peu différente : Adalard rentrant de Compostelle re-traversait l'Aubrac en ayant oublié son vœu mais il fut rappelé à l'ordre par le Christ qui fit tomber sa mule dans la neige épaisse. Quant aux chevaliers, leur présence ^[5] n'est signalée au côté des frères qu'à partir des années 1430, et leur fonction seulement en 1470. À cette date, dom Jean

d'Estaing rappelle que le nombre des frères est limité à 70 « parmi lesquels [seulement] 4 chevaliers pour la garde et la défense de l'hôpital et de la solitude qui l'environne, contre les assassins et les voleurs, et pour escorter les voyageurs et les pèlerins à travers les bois et les lieux déserts des montagnes d'Aubrac ». Il ne s'agit donc pas de 12 chevaliers, mais seulement de 4, chargés avant tout de défendre cette importante dômerie dont les richesses attirent bien plus les bandits que d'éventuels et rares imprudents. Avant cette date, aucun texte ne mentionne de chevalier, seulement des frères et sœurs.

L'histoire de la fondation elle-même est bien impossible à dater car connue seulement par la copie (au xvii^e siècle) d'une copie (en 1324) d'un texte initial datant prétendument de 1216. Si la copie du xvii^e siècle se veut une copie conforme, celle de 1324 n'est en rien certifiée. La longueur très inhabituelle de ce texte crée en elle-même un doute. N'aurait-il pas été rédigé en 1310, pour s'opposer à une mainmise envisagée alors par l'ordre des Templiers ? Dans l'impossibilité de savoir, il reste à lire un joli récit, pas antérieur à 1216, qui doit rester à mi-chemin entre histoire et littérature.

« ... NSJC apparut à un de ses serviteurs qui revenait d'un pèlerinage de Saint-Jacques, c'est-à-dire Alard, vicomte de Flandre, et lui montra, sur le chemin public, un lieu épais et ténébreux et une caverne de voleurs, dans laquelle gisaient 20 à 30 têtes de pèlerins qui étaient passés autrefois par ces lieux et qui avaient été cruellement décapités.

« C'est pourquoi le Christ appela son fils Alard et lui ordonna de bâtir en cet endroit un hôpital en l'honneur du Christ et de la bienheureuse Marie mère de Dieu, pour le salut et l'utilité de plusieurs. À ces ordres, Alard fut rempli du Saint-Esprit et il fut éclairé... Et il conserva précieusement le souvenir de tout ce qu'il avait entendu, faisant de toutes ces choses l'objet de toutes ses méditations, tout en poursuivant son chemin, accompagné de 30 chevaliers, jusqu'à sa patrie.

« Son pèlerinage terminé, ayant abandonné ses chevaliers et tous ses

parents et amis, avec tous ses biens, il revint plein de joie au heu désigné. Et habitant dans ce heu, il commença d'exécuter l'ordre que Dieu lui avait donné. Vous saurez, très chers, que cette habitation est un heu d'horreur et de vaste solitude, terrible, désert, ténébreux et inhabitable, où ne croît aucun fruit, et où on ne trouve aucune nourriture pour l'homme dans un rayon de 2 ou 3 lieues, et où sont les limites des trois évêchés de Rodez, Mende et Clermont. Ce heu, on le nomme Albrac.

« Alard, ce très heureux serviteur de Dieu, commença à y bâtir une église et un hôpital pour y recevoir, ramasser et conforter les pauvres et les infirmes, les aveugles, les faibles, les boiteux, les sourds et muets et tous les pèlerins qui passaient sur ces montagnes pour aller visiter les églises de Sainte-Marie de Rocamadour, de Saint-Jacques, de Saint-Sauveur d'Oviedo, de Saint-Dominique d'Estremadoure et de nombreux autres sanctuaires, ainsi que ceux qui iront visiter le Sépulcre de NS ^[6]

En ce point du récit, le narrateur emploie brusquement le temps présent et quitte le contexte de la fondation.

Ces deux beaux textes sont les seuls qui existent pour toute la période médiévale, chacun ayant puisé dans l'imaginaire compostellan pour valoriser un bien réel lieu d'accueil, même si les pèlerins en route pour la Galice ne constituent pas le gros de la clientèle.

Pèlerins inventés lors de la contre-réforme

Pèlerins morts du monument du « Bon Mariage »

Le musée de Limoges présente parmi les objets de sa collection une pierre tombale qui porte le joli nom de *monument du Bon Mariage*, datée du XIV^e siècle, représentant un couple allongé côte à côte. Une épitaphe gravée l'accompagne, qui légende cette sculpture insolite :

« Passant, arrête-toi pour regarder ce lieu
Ce monument usé est dit : *Bon Mariage*.
Deux corps pleins de vertus, deux cœurs amis de Dieu
Que la mort a frappés en faisant son triage
Se reposent ici. Le Poitou les produit,
Galice les appelle et Lymoge y prétend.
Le ciel les met d'accord, pas un n'est esconduit.
La femme meurt icy sans aller plus avant.
On lui fait un tombeau de grandeur coustumiere
Pour y serrer son corps. Cependant son mary,
Tout baigné dans ses pleurs, ne va point en arrière
Mais accomplit son vœu, et retournant guary
De ses douleurs de corps, le souvenir poignant
De sa perte revient et lui cause la mort.
Ce fut alors que Dieu se fit voir tout-puissant.
On ouvre le sépulchre, et sans aucun effort
L'espouse se retire assez pour qu'il ait place.
Pour apprendre aux conjoints a s'entr'aimer toujours
Afin qu'ayant vescu en la divine grâce
Ils puissent voir le ciel à la fin de leurs jours. [7]

Jamais personne n'a songé à faire la distinction entre la date probable de la sculpture des gisants — XIV^e siècle — et la date de rédaction de cette longue et romantique légende. Il n'y a pourtant aucune raison de les faire coïncider, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, un tel texte ne répond pas aux critères épigraphiques médiévaux. D'autre part, l'auteur lui-même fait allusion au décalage de dates puisqu'il présente un « monument usé » au moment même où il raconte l'histoire. De fait, cette épitaphe semble bien n'avoir été gravée qu'en 1650, au moment de la construction de la nouvelle église de l'abbaye des Feuillants de Saint-Martin-lez-Limoges, sous l'abbatiat du 7^e abbé, dom Gabriel

de Saint-Joseph. À ce moment, ce dernier dût redécouvrir une pierre tombale dans l'un des prieurés de son abbaye^[8] appelé au xviii^e siècle prieuré du « *Bon Mariage* » à Saint-Martin-sous-Loutizie (Saint-Martin-sur-l'Autize, en Vendée). L'abbé dût alors faire fouiller cette tombe sculptée plusieurs siècles auparavant, y découvrir deux squelettes et faire transporter le tout à l'entrée de sa nouvelle église. Pour expliquer ce monument, il dût alors faire composer l'épithaphe par un religieux de son abbaye.

L'histoire remporta un grand succès dans la région. En 1770, le texte fut heureusement transcrit sur papier par un moine de l'abbaye car l'épithaphe fut grattée à la Révolution, et les gisants déménagés une fois de plus. L'épaisseur de leur pierre leur valut de servir de couvercle au regard d'un aqueduc voisin. C'est là qu'ils furent redécouverts en 1835, la sculpture tournée vers l'eau. Les historiens ont alors pu reconstituer leur histoire, mais à leur manière. Dans l'état actuel des connaissances, on ne peut donc retenir que cette idée d'une légende forgée de toutes pièces en 1650, plaquée sur un tombeau retrouvé dans un prieuré dépendant de l'abbaye. L'idée du pèlerinage en Galice ? Elle serait née dans l'esprit d'un abbé soucieux d'assurer la promotion de Compostelle, et ce pour des raisons qui nous échappent.

Le fondateur des Haudriettes, pèlerin de Compostelle ?

La fondation de l'hôpital des Haudriettes à Paris, au xiv^e siècle, entre la Seine et l'actuelle rue de la Mortellerie, a préoccupé les historiens du xviii^e siècle, qui tous se font l'écho de traditions orales qu'ils n'arrivent à étayer par aucun texte. On ne peut donc avancer aucune date d'apparition.

En 1710, l'abbé Dubois, dans son *Histoire de l'Église de Paris*^[9] écrit prudemment :

Etienne Haudri, bourgeois parisien est « parti par piété à Saint-Jacques de Compostelle, et la rumeur de sa mort est venue à sa femme, laquelle

transforma sa maison en hôpital. Plus tard, Etienne revint à Paris. Mais tout ceci est vague et incertain, et ne s'appuie sur aucun texte ».

En 1724, Sauval ^[10] avoue l'impossibilité de connaître les raisons et la date de la fondation. Il rapporte la même histoire mais, selon lui, Etienne Haudri serait allé outre-mer et non à Compostelle. L'année suivante, Lobineau réintroduit Compostelle, en faisant également part de ses doutes :

« Etienne Haudri estant allé en pèlerinage à Compostelle au tombeau de S. Jacques employa un si long espace de tems à ce voyage qu'on se persuada qu'il estoit mort. Quand le bruit s'en fut répandu, Jeanne sa femme assembla dans sa maison une douzaine de pauvres veuves avec lesquelles elle s'occupa d'oeuvres de piété. Etienne Haudri à son retour... ne voulut pas s'opposer à ses intentions... C'est ce qu'on dit de l'origine de cette fondation sans toutefois en rapporter aucun titre. ^[11]

En 1754, l'abbé Lebeuf ^[12] retrouve enfin un texte, des lettres patentes du roi autorisant, en 1306, « Etienne Haudry son panetier de pouvoir bâtir une chapelle sur la place qu'il a nouvellement acquise à la Grève, tenant d'un long à l'hôpital des pauvres qu'il a fondé... ». La date de 1327 aurait été celle d'un agrandissement de cet hôpital, faite par le fils du fondateur, également nommé Etienne et membre de la confrérie Saint-Jacques de Paris, ce qui peut expliquer l'introduction de la légende. Quant à savoir si oui ou non un Etienne Haudri est allé à Compostelle ! L'histoire de la femme qui se croit veuve est invérifiable, ce qui ne signifie pas qu'elle n'ait pas un fondement de vérité.

Écrite en 1965 dans l'enthousiasme des premières expositions jacquaires, une notice très affirmative fait entrer dans l'histoire cet hypothétique pèlerin, en une synthèse assez surprenante des recherches précédentes :

Etienne Haudri, l'un des valets du bon roi saint Louis, l'accompagna en Palestine et, au retour, s'en était allé en pèlerinage à Saint-Jacques sans en

aviser sa femme. Il demeura si longtemps absent que sa femme le tint pour mort ; se croyant veuve, elle voulut se consoler dans la compagnie de celles qu'un pareil malheur avait frappées et transforma le logis conjugal en une retraite de prière et de soins, qui deviendra la chapelle et l'hôpital des Haudriettes. Lorsque le mari revint, il trouva sa maison convertie en couvent de veuves. Il n'en fut pas autrement ému et, si l'on en croit la tradition, il approuva la fondation et l'enrichit. Il mourut en 1306 comme panetier de Philippe le Bel, lui aussi bienfaiteur de la fondation.

Saint Jean de Bonnevaux est-il allé à Compostelle ?

Saint Jean de Bonnevaux, dit aussi saint Jean de Valence (v. 1087-1146) fut le premier abbé de l'abbaye cistercienne de Bonnevaux, fondée en 1117 par l'archevêque Guy/Callixte II. Il aurait été pèlerin de Compostelle en 1114, au moment où il décidait de sa vocation de moine. Le fait n'est pas impossible étant donné les relations entre Calixte et la Galice. Que disent les textes ? Aux ^{xvii}^e siècle, une *Vie* du saint, écrite vers 1160 par un certain Giraud était conservée dans deux manuscrits, l'un à Bonnevaux et l'autre à Cluny. Le premier fut étudié en 1642 par deux cisterciens nommés de Visch et Angeli Manrique ^[13] qui avouent avoir un exemplaire amputé des premières pages qu'ils ont probablement réécrites : pour l'année 1114, ils racontent que Jean, finalement peu pressé d'entrer au couvent, partit à Compostelle. Mais au retour, il eut une vision où le Christ, accompagné de Pierre, Paul et Jacques, lui signifiait sa radiation du *Livre des Élus*. Mais saint Jacques intercèda en sa faveur. Or, le second manuscrit, intact celui-là, conservé à Cluny, fut publié en 1717 par dom Martène... mais là, sans pèlerinage, seulement une promesse non tenue d'entrer au couvent et une sanction annulée par une intervention de saint Jacques.

« La cause et l'origine de sa conversion furent les suivantes. Le seigneur Dieu, compatissant et miséricordieux, lui apparut nuitamment avec sa

glorieuse mère, non sans être accompagné des saints Pierre, Paul et Jacques. Lorsque le Seigneur leur eut rapporté le mensonge de ce faiseur de vœu qui jadis malade avait promis de se rendre au monastère (et se dispensa de le faire après avoir recouvré la santé) le bienheureux Jacques s'interposa en médiateur et négociateur, disant : "Ne te souviens pas, Seigneur, des fautes et des erreurs de jeunesse. J'interviens en faveur des faiblesses de celui dont le fidèle a déjà appelé une fois la mémoire (?) Terrifié par tes menaces il a amélioré ses mœurs et ce qu'il avait promis malade, il l'accomplira une fois sauvé, sinon il méritera jugement sans miséricorde, à moins que l'indulgence ne lui remette ces choses." La colère du juge fut apaisée par cette recommandation... ^[14]

De même, la *Vie* du bienheureux Thomas Hélye, réécrite au xvii^e siècle fut considérablement allongée car ce nouveau récit ^[15] développe sur trois pages titrées « son voyage à Saint-Jacques en Galice » la simple mention du récit originel (v. chap. XVIII).

Pèlerins créés au XIX^e siècle

Les chercheurs du XIX^e siècle n'ont pas tous éprouvé les scrupules des historiens du siècle précédent. Le Moyen Âge revu par les romantiques commençait à fournir les foules de pèlerins de Saint-Jacques.

Ésope, le Roman de Renart et les pèlerins de Compostelle

En 1825, un éditeur publia une fable soi-disant médiévale inspirée, selon lui, d'une fable d'Ésope et du *Roman de Renart*, qui mettait en scène des pèlerins de Compostelle rencontrant maître Renard « peut-être allant aussi à Compostelle ».

« Un chevalier et son écuyer, sur la route de Saint-Jacques, s'approchent de

Miranda où il doivent traverser l'Èbre. Au chevalier qui s'extasie sur la taille de l'animal, l'écuyer répond qu'il en a vu un autre aussi gros qu'un boeuf. Le chevalier ne dit mot mais raconte que tous ceux qui ont menti dans la journée se noient dans l'Èbre. Arrivé sur la berge du fleuve, l'écuyer avoue son mensonge. ^[16]

Vérifications faite, si le *Roman de Renart* parle parfois de pèlerins, il ne les met jamais sur la route de Compostelle. Quant à Ésope ^[17] il a bien raconté l'histoire d'un chevalier qui part en voyage avec son serviteur. Ils croisent un loup. Le serviteur dit qu'il en a rencontré un beaucoup plus gros. Le chevalier répond qu'ils vont traverser une rivière où se noient tous les menteurs. Effrayé, le serviteur avoue son mensonge. Ces deux thèmes se sont croisés dans l'esprit de l'honnête éditeur M. Robert qui avoue discrètement dans une note finale :

« Dans ce dernier conte, je me suis donné quelques-unes des licences que M. Legrand d'Aussy prenait si largement, en voulant nous faire connaître les anciens écrivains de notre littérature naissante. »

Mais cette moderne fable est entrée dans l'histoire lorsque Victor Le Clerc, dans le cadre d'une étude sur Saint-Jacques publiée dans *l'Histoire littéraire de la France* la reproduisit intégralement en la présentant comme « un vieux conte dont il y a plusieurs versions... qui paraît s'être rattaché jadis, par un lien maintenant brisé... au *Roman de Renart* ». Il commente sa joie de constater « l'heureuse influence de l'approche du saint lieu et de la peur d'y arriver en état de péché ». Victor Le Clerc, pas plus sans doute que beaucoup d'autres lecteurs n'a remarqué la phrase expliquant l'aimable fiction montée en 1825. On sait quel fut le succès de *l'Histoire littéraire de la France*. Dorénavant, le conte circula sous sa fausse origine.

La volonté de transformer le document n'est pas forcément manifeste. Il est probable qu'on peut seulement reprocher à Victor Le Clerc une lecture trop rapide. De la même façon et à la même époque, un chercheur ^[18] a lu trop vite

les pièces du procès de Jean d'Alençon et, au lieu de signaler le pèlerinage que ce dernier fit à Compostelle, il écrit : « Pierre Fortin s'étant rendu en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, le duc d'Alençon le fit assassiner sur la route » (alors que le duc a profité de sa propre absence pour faire tuer Fortin (v. chap. XVI)).

Emporté non plus par la vitesse, mais par la mode, un autre érudit ^[19] relate ainsi, en 1855, la fondation de l'hôpital Saint-Jacques de Montpellier : « Un pieux bourgeois, Guillaume de Peyre-Fixe, revenu de Saint-Jacques-de-Compostelle, le fonda en 1220, en faveur des fidèles qui entreprendraient à l'avenir ce pèlerinage. » Le texte qu'il donne très honnêtement en référence est le document original en latin ^[20] dans lequel il n'est pas trace de futurs pèlerins de Compostelle, pas plus que d'un pieux donateur. Il s'agit d'un ordre donné en 1220 par le roi Jacques d'Aragon à Guillaume de Pierrefixe de payer la construction de cet hôpital en échange de maisons qu'il lui avait données. Le roi demande en outre « d'y vouloir mettre le nom de saint Jacques, à cause qu'il s'appelle Jacques, et le prend sous sa protection et sauvegarde ». L'invention pure est manifeste et étonnante. Elle ne laisse pas de supposer ce qu'ont pu être les interprétations des textes plus anciens, ceux d'Ordios et de la dômerie d'Aubrac en particulier...

Des manipulations de textes ou de dates

Le travail de datation des textes fondamentaux auquel se livrent si scrupuleusement les chercheurs actuels doit s'étendre au plus modeste des documents, car il modifie considérablement leur portée. L'hôpital Saint-Jacques de Mâcon constitue encore un parfait exemple à cet égard. En 1440, Charles VII parle de « l'hospital Saint-Jacques de Mâcon ^[21] sans autre qualificatif. Dans aucun des nombreux autres documents du xv^e siècle n'est mentionnée la Galice, et nous avons vu que cet établissement fonctionnait comme un petit sanctuaire local, avec ses propres reliques de saint Jacques. Les premiers à le faire dater de

la fin du XVI^e siècle ^[22] et affirment que dans cet hôpital il « convient de recevoir tous pèlerins et pèlerines allans ou revenans de Saint-Jacquesen-Galice ». Les érudits du XIX^e siècle se sont ensuite réclamés de ce texte pour faire croire que dès la fondation au XIII^e siècle la maison fut un « hôpital ouvert aux pèlerins qui se rendent à Saint-Jacques-deCompostelle ». L'un d'eux va même jusqu'à faire figurer sous une cote du XV^e siècle les documents du XVI^e siècle mentionnés ci-dessus. Plus récemment, un autre érudit datait de 1593 un formulaire d'interrogatoire des nouveaux confrères de la confrérie Saint-Jacques de Chalon-sur-Saône, sous le prétexte qu'il se trouvait inséré dans la couverture d'un registre de la confrérie commencé à cette date, alors que l'écriture le date à l'évidence d'une époque bien plus tardive.

De même à Orléans. En 1836, D. Lottin ^[23] dans le cadre d'une étude historique effectuée, dit-il, d'après « un manuscrit sur Orléans » consulté à la bibliothèque, décrit la procession inaugurale de la statue de saint Jacques en 1388 comme « remarquable par la présence de 160 pèlerins de cette ville qui tous avaient fait le voyage de Compostelle ». Chiffre important qui ne concorde guère avec d'autres. Les recherches à Orléans étant rendues difficiles par la destruction des archives lors de la Seconde Guerre mondiale, il était impossible de remonter à la source... et tentant de faire confiance à l'érudit. Néanmoins, il existait le travail antérieur de F. Lemaire ^[24] qui avait publié en 1658 une *Histoire de l'église et diocèse d'Orléans*. Le manuscrit de ce travail a dû être la source de Lottin car on y retrouve chiffres et dates, mais dans un ordre complètement différent. Si Lemaire relate bien l'inauguration de la statue de saint Jacques en 1388 sur le pont des Tourelles par la confrérie Saint-Jacques, il raconte ensuite que cette statue a été détruite en 1562 par les protestants mais constate que les membres de cette confrérie ont néanmoins continué à effectuer à leur chapelle Saint-Jacques toute voisine « dévotions, voyages et processions annuelles, le jour et feste de saint Jaques, le 26 jour de juillet, où se trouvent à présent [1658] plus de huict vingt [= 160] Pèlerins, nonobstant les guerres arrivées entre le Roy de France et

le Roy d'Espagne ».

C'est donc en 1658 qu'il y a 160 pèlerins, et non pas en 1388.

À la lumière de ces exemples, force est donc de considérer comme suspectes plusieurs mentions de Compostelle impossibles à vérifier sur les documents originaux. Ainsi, on ne peut pas considérer comme recevable celle-ci, pour la bonne raison que le manuscrit original a brûlé en 1940 : Il s'agit d'une fondation faite aux environs de 1354 par l'abbé de Saint-Julien de Tours, Guillaume le Beau. Il astreint l'aumônier de cette abbaye à nourrir quotidiennement trois pèlerins allant à Compostelle ou en revenant :

« Et en outre que chaque jour, à l'heure du petit déjeuner, seront nourris dans le réfectoire avec les religieux de ce monastère, trois pauvres qui seront choisis à la porte de cette maison par l'aumônier de notre monastère ou son second, à condition que les dits pauvres, soit aillent en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle soit en reviennent. En l'absence de ceux-ci, trois autres pauvres pourront être choisis et pris. ^[25]

Il peut d'autant plus s'agir d'une mauvaise lecture du manuscrit que, au XIV^e siècle, chaque fois qu'on parle du sanctuaire espagnol, on dit pratiquement toujours « Saint-Jacques-de-Galice » et non pas de Compostelle. De plus, au vu de tout ce qui a été dit du nombre de pèlerins, il semble hautement impossible que trois pèlerins en route pour la Galice soient passés quotidiennement par Tours. Deux autres exemples encore. Le premier concerne un certain Aschirius qui, en 1046, donna à l'abbaye de Savigny (Rhône) une église située à Bussy (Loire) ainsi que les offrandes qui y étaient faites « par les pèlerins qui se rendent au Puy, à Rome, à Saint-Jacques et à Saint-Gilles » ^[26] Mais cette donation n'est connue que par des copies des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles d'une copie disparue de l'original faite au XII^e siècle. Le second exemple met en scène une Pétronille qui, vers 1120, au moment de partir à Saint-Jacques, confirme une donation à l'abbaye de Noyers ^[27] Mais l'original est perdu, on n'en conserve

qu'une copie faite au XVIII^e siècle par dom Housseau, auquel on doit également la datation du document.

Le soi-disant pèlerinage de Pierre de Rohan, maréchal de Gié

Reste l'énigme de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, qui marqua ses demeures de coquilles et de bourdons. Une bien curieuse destinée que la sienne. Petit-fils de Du Guesclin, né en 1451, cadet de la famille des Rohan-Guéméné qui est en disgrâce pour avoir trempé dans un assassinat politique, il a 6 ans lorsque sa mère empoisonne son père. Pierre est élevé par son grand-père maternel, l'amiral de Montauban, puis, à la mort de ce dernier en 1466, à la cour de Louis XI. Dix ans plus tard il est maréchal de France et occupe une place prépondérante dans les négociations avec la Bretagne. Sa belle carrière se poursuit au plus haut niveau sous Charles VIII et Louis XII avant de se briser dans un procès retentissant en 1505. En 1491, il reconstruit ses châteaux angevins de la Motte-Glain et du Verger (ce dernier racheté en 1482 et ayant appartenu à son grand-père Du Guesclin) sur lesquels il appose en abondance des coquilles adoptées comme pièce héraldique environnant son blason, coquilles que l'on retrouve sur son château natal, à Mortiercrolles (cne. Saint-Quentin en Mayenne). Sa devise, *Dieu gard de mal le Pèlerin* ^[28] peut à elle seule justifier ces coquilles. Quel pèlerin se veut-il ? un pèlerin réel ou d'intention ? N'est-ce pas plutôt le pèlerin sur le chemin de la vie, bousculé dans son enfance et se méfiant du destin qui l'attend ? Si dans son testament daté de 1509 il ne demande aucun pèlerinage, il cite néanmoins « M. saint Michel, M. saint Pierre et M. saint Jacques, mes patrons et avocats » ^[29] Qu'il soit allé au MontSaint-Michel, c'est évident étant donné la proximité. Qu'il soit allé à Rome ou Compostelle n'aurait rien d'étonnant non plus étant donné ses fonctions d'ambassadeur, surtout lorsqu'on pense à l'implication de l'Espagne dans les affaires bretonnes. Mais aucune allusion à ces éventuels pèlerinages n'est faite dans les pièces de son procès. Pourtant, en 1823 apparaît, pour la première fois semble-t-il, le fait que Pierre de

Gié aurait été pèlerin de Compostelle^[30] L'information est assortie d'une émouvante histoire : Il était accompagné d'un chien qu'il perdit sur le chemin du retour. Au bout de quelques mois, le chien retrouva le chemin du Verger, à Seiches-sur-le-Loir, se précipita sur le maréchal et mourut de fatigue et de joie. Sur place, le maréchal fit inhumer l'animal et élever un petit obélisque dont on voyait encore les ruines en 1857, en particulier un bas-relief sculpté représentant un chien couché aux pieds de son maître. En cette même année 1857, le curé de Seiches fit restaurer ce monument et le fit surmonter d'une croix. Ce fut « la croix au chien », dite aussi « obélisque de la bellecroix ».

En fait, cette affirmation de pèlerinage prend vraisemblablement sa source dans la propre famille de Pierre de Gié, sans doute soucieuse de valoriser la devise et l'image du pèlerin pour effacer la tache de la condamnation encourue. En effet, dans un document^[31] daté de 1762, Jules-Hercule, prince de Rohan-Guéméné autorisait la confrérie Saint-Jacques d'Angers à mettre les armes Rohan sur leur bannière, pour le motif qu'elle avait été fondée « par notre honoré ancêtre le maréchal de Gié ». Affirmation toute gratuite qui aboutit à cette autre^[32] tout aussi gratuite, en 1879, de ce qu'à Angers, la « confrérie des pèlerins de Saint-Jacques chez les Cordeliers fut fondée en l'honneur des pèlerinages et des croisades par le maréchal de Gié, père de François de Rohan, à son retour d'un voyage à Compostelle ». En 1977, un habitant de Seiches ajoute un détail supplémentaire, tout aussi gratuit que les autres : le chien se nommait Relais et avait été donné à Pierre de Rohan par le roi Louis XII !

Nous tairons charitablement nombre d'autres naissances de pèlerins aussi abusives que récentes, du style de celle-ci, concernant, au x^e siècle, l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, Abbon : « Sans doute ce fut Abbon qui rapporta le texte de la translation de saint Jacques attribué au pape Léon », conservé par l'abbaye. C'est impossible pour une double raison : Abbon est mort en 1004, avant que le manuscrit n'ait été écrit, et rien dans sa vie ne permet de penser qu'il est allé à Compostelle (*Vita* très détaillée écrite par le moine Aimoin, son contemporain et

ami).

Par une sorte de contagion et par un phénomène de boule de neige, les siècles ont grossi les foules de pèlerins de Compostelle. Que ce soit au Moyen Âge, lors de la Contre-Réforme, lorsque le romantisme redécouvrit le Moyen Âge, ou aujourd'hui, chacun s'est plu à ajouter son pèlerin aux trop rares pèlerins historiques, mêlant sans hésiter le réel à l'imaginaire.

Notes du chapitre

[1] † Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, E 288, titres de la famille royale de Navarre pour sa vicomté de Béarn ; Acte de fondation de l'hôpital d'Ordios, *La Gaule chrétienne, Histoire par provinces des évêchés de France et des monastères compris dans leurs limites*, 1^{re} éd., 1626, éd. essentielle 1715-1865 et *Gallia Christiana. Instrumenta ad Ecclesiam Aquensem*, éd. 1715, t. I, partie II, p. 173, doc. III ; P. de Marca, *Histoire de Béarn*, 1640, éd. annotée 1812, 2 vol., t. II, p. 139-140 ; *Gallia Christiana. Instrumenta ad Ecclesiam Aquensem*, éd. 1715, t. I, partie II, p. 173, doc. III.

[2] † L. Musset, Les pèlerins normands sur la route de Compostelle au Moyen Âge, *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 1977, p. 63-65.

[3] † J. de La Haye, *Mémoires et recherches de France et de la Gaule Aquitaine*, 1581, p. 40 ; A. Dompnier de Sauviac, *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs*, Dax, 1869-1873, 2 vol., t. I p. 156 ; H. Delfour, *L'abbaye Saint-Jean de Sordes*, Dax, 1957, p. 14, n. 26.

[4] † Arch. dép. Aveyron, cartulaire *Mirabilis* de Conques, fol. 259 v°-260, éd. G. Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, n° 498.

[5] † Arch. dép. Aveyron, G. 406, n° 17, copies xvii^e siècle, éd. Verlaguet, n° 552-553.

[6] † Arch. dép. Aveyron, G. 406, n^{os} 9 et 11, copies xvii^e siècle d'un vidimus fait par l'official de Rodez, en 1324, d'une bulle d'Honorius III (21 mai 1216, portant confirmation d'une bulle d'Innocent III (avril 1216) à M^e Etienne, le second successeur d'Alard, éd. J.-L. Rigal et P. A. Verlaguet, *Documents sur l'ancien hôpital d'Aubrac*, Rodez, 1913-1917, t.I, doc. 17, p. 24 et s.

[7] † Texier (*abbé*), *Manuel d'épigraphie suivi du Recueil d'inscriptions du Limousin*, Poitiers, 1851 ; M. Charbonneau-Lassay, Le tombeau des pèlerins poitevins dit le monument du Bon Mariage, à Limoges, *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. II, 1910, 3^e série, p. 52-55.

[8] † Arch. dép. Haute-Vienne, H. 9558, Liève générale de l'abbaye Saint-Martin, ms. xviii^e siècle.

[9] † G. Dubois, *Historia ecclesioe parisiensis*, Paris, 1710, t. II, p. 606.

[10] † H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724, t. I, p. 598.

[11] † G. A. Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, Paris, 1725, t. I, p. 563-564.

- [12] † J. Lebeuf (abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris...*, *op. cit.*, t. I, p. 94.
- [13] † *Annales Cistercienses*, Lyon, 1642, t. I, chap. I, p. 73, année 1114.
- [14] † Dom Martène, « Incipit Vita S. Johannis, Valentiniensis episcopi, édita a magistro Giraudo », v. 1160, éd. *Thésaurus Novus Anecdotorum*, Paris, 1717, t. III, p. 1694.
- [15] † Jean Hélie, *La vie et les miracles du B. Thomas Hélye*, Coutances, 1691, chap. V, rééd. Cherbourg, 1822.
- [16] † *Fables inédites des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles et fables de La Fontaine rapprochées de celles de tous les auteurs qui avoient, avant lui, traité les mêmes sujets, précédées d'une notice sur les fabulistes*, éd. A. C. M. Robert, Paris, 1825, 2 vol., t. I, p. CI, fable 17.
- [17] † *Fabulæ et vita Æsopi*, Antverpiæ, 1486, fol. DII.
- [18] † A. Duvau, Le jugement du duc d'Alençon, *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1874, t. XIII, p. 132-157.
- [19] † A. Germain, De la charité publique et hospitalière à Montpellier au Moyen Âge, *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. IV, 1855, p. 481-552.
- [20] † Arch. mun. Montpellier, *Grand chartrier*, inventaire de Louvet, 1662, armoire A, cassette 7, n° 5.
- [21] † Arch. dép. Saône-et-Loire, arch. mun. Mâcon, GG 149/4.
- [22] † Arch. dép. Saône-et-Loire, arch. mun. Mâcon, GG 194.
- [23] † D. Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, Orléans, 1836, 2 vol., t. I, p. 165 et 464.
- [24] † Documents originaux disparus ; F. Lemaire, *Histoire de l'église et diocèse d'Orléans*, éd. 1658 (2 t. en 1 vol.), t. II, p. 24-26.
- [25] † *Obituaire de Saint-Julien de Tours*, éd. E. Quincarlet, *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXIII, Tours, 1873, p. 241-349 (p. 298) (original : ms. 1279, brûlé en 1940 lors de l'incendie de la bibliothèque municipale de Tours).
- [26] † *Cartulaire de Savigny*, éd. A. Bernard, Paris, 1853, t. I, n° 731, p. 378.
- [27] † *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, éd. C. Chevalier, Tours, 1872, acte CDXXXVII, p. 474.
- [28] † B. de Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française*, Paris, 1731, t. III, p. 144-145.
- [29] † D'après un vidimus de 1513, éd. Maulde La Clavière, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, Paris, 1885, p. 777.
- [30] † Joseph Grandet (1646-1724), l'éditeur ajoute en note une histoire qu'il a pu trouver dans J.-F. Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou et ses monuments*, Saumur, 1823, t. II, p.
- [31] † Paris, BN, ms. fr. 5023, Registre de la confrérie de Saint-Jacques le Majeur, en l'église des Révérends Pères Cordeliers de la ville d'Angers.
- [32] † T. Pletteau (abbé), *Annales ecclésiastiques d'Anjou : François de Rohan*, *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou*, t. XXII, janvier-juin 1879, p. 195-228 (207).

Chapitre XX

Le triomphe de Compostelle

Finally, the sum of all these pilgrims, real or fictitious, contributed to the construction and to the popularisation of the Compostellan myth. The sanctuary of Galicia also benefited from the progressive disappearance of local sanctuaries to Saint James, from the 16th century. It offered a refuge to Catholics, as much disoriented by these disappearances as by the violence of the Wars of Religion. Then only, they rushed in a crowd towards this Catholic Spain where certainties could resurge. Then only, the Church ceased to guard against long-distance pilgrimages, as it had done with a great constancy during the medieval period.

Une hostilité ancienne aux pèlerinages

Compostelle was first hindered in its propaganda by a chronic hostility to the great pilgrimages, manifested by certain theologians. The conflicts are revealed by texts of which several enjoyed a long success and were widely disseminated among the laity. The reasons for these oppositions were varied. For some, the great pilgrimages were nefarious to good politics, for others they were an occasion of wasted money, for others they harmed family harmony...

Les pèlerinages lointains sont néfastes aux princes

From 1123, the great bishop of the Mans, Hildebert de Lavardin, wrote a letter to

un comte d'Angers, Geoffroy Plantagenêt ou Foulques le Jeune, pour le dissuader de partir à Compostelle. Rappelons que nous sommes à l'époque du voyage de Calixte II en France et au moment où l'évêque d'Angers, Ulger, s'apprête à partir pour Compostelle. Le prélat s'attache à montrer au prince que ce vœu de pèlerinage lointain est contraire aux devoirs essentiels attachés à son état et discute l'importance relative d'un vœu personnel et de la volonté de Dieu. Ces lettres d'Hildebert ont été très lues, peut-être plus que ses sermons. Saint Bernard en a fait l'éloge et Pierre de Blois, à la fin du XII^e siècle ^[1], témoigne qu'on les lui a fait apprendre par cœur dans sa jeunesse. Cette lettre a donc pu détourner de leurs projets bon nombre de pèlerins en puissance, en particulier des nobles.

« Vous voulez, dit-on, très-vaillant et très illustre comte, entreprendre un voyage en l'honneur du bienheureux saint Jacques. Je ne nie pas que ce ne soit un bon dessein, mais quiconque est chargé du gouvernement est astreint à l'obéissance et, s'il n'est appelé à des choses plus importantes, il manque s'il l'abandonne. D'où il résulte, très cher fils, que vous êtes sur le point de commettre une faute inexcusable si vous sacrifiez les choses nécessaires à celles qui ne le sont pas, l'administration au repos, le devoir à ce qui n'est pas dû. Je n'ai vu dans aucun docteur ni nulle part figurer, parmi les talents que le père distribue à ses serviteurs, la pérégrination à la surface de la terre. Selon le témoignage de saint Jérôme, le bienheureux Hilarius, étant près de Jérusalem, n'y alla qu'une fois, pour ne pas paraître mépriser les Lieux Saints. Vous êtes aveugle si vous ne voyez pas les dangers du voyage... »

Hildebert remontre au comte qu'il se met en péril en passant par les places du duc d'Aquitaine, son ennemi, et que le roi d'Angleterre et son oncle désapprouvent ce voyage. Il ajoute :

« ...Vous me direz peut-être, "j'ai fait un vœu, et je me sens coupable si j'y manque". Mais considérez que c'est vous qui vous êtes engagé à ce vœu, et que c'est Dieu qui vous a imposé une charge. Si vous vous êtes engagé au voyage, Dieu vous a astreint à l'obéissance. Le pèlerinage vous rappellera la mémoire des saints mais l'obéissance vous fera partager leurs vertus. Voyez si le fruit que vous retirerez de ce voyage récompensera la perte de l'interruption de vos devoirs. Si cela est, quittez l'épée, prenez le bourdon de pèlerin et partez. Mais si le bien que vous ferez en gouvernant vos sujets est beaucoup plus grand, comme personne n'oserait le nier, restez dans votre palais, vivez pour vos sujets, afin qu'ils vivent pour vous. Vivez uniquement pour la chose publique, lui consacrant vos jours et vos nuits. Que l'équité dicte tous vos jugements sans acception de personne. Régnez sur vos sujets par l'amour, sur vous-même par les lois. Ne souffrez pas que les innocents soient impunément persécutés, et vous impunément offensé. Ne répandez le sang ni sans cause ni volontiers. Gémissiez chaque fois que la loi vous oblige à le faire couler. Exercez toujours la puissance avec dignité. Attribuez à Dieu la gloire de ce que vous ferez de glorieux... Par les vexations que [vos ministres] exercent sur le pauvre, la veuve et l'orphelin, vous vous amassez, si vous ne le savez pas, un trésor de colère pour le jour de la Colère et de la manifestation du juste Jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres... Profitez du conseil de vos amis. Profitez du mien en restant chez vous, en assistant les pauvres, en ne désirant pas de voir les lieux des saints mais en vous efforçant de les protéger, en n'étant pas préoccupé par le souvenir d'un tombeau, mais occupé de la mémoire des vertus qu'il rappelle. » ^[2]

La portée de ce texte dépasse le simple cadre compostellan, en ces époques riches en croisades et en déplacements lointains. Hildebert de Lavardin pose ici clairement les devoirs imposés au prince par l'exercice de sa charge. Il exprime en même temps, et ceci est valable pour tous, que le « souvenir du tombeau » n'a

aucune signification et que mieux vaut la « mémoire des vertus » du saint que chacun peut honorer en essayant de l'imiter. Formulées d'une manière différente, ses critiques rejoignent néanmoins celles de Guibert de Nogent ^[3] qui, au même moment, conteste vigoureusement l'utilité des reliques et donc des pèlerinages. Au siècle suivant, après 1230, c'est l'évêque de Paris, Guillaume, confesseur de la reine Blanche de Castille, qui s'oppose au départ de cette dernière pour Compostelle. Il n'utilise pas l'argument politique mais lui reproche les dépenses somptuaires et superflues ainsi que l'orgueil « pour des parures terrestres et pour montrer [sa] magnificence sur [son] sol natal », dans un « appareil excessif et superflu ». Il la relève de son vœu et promet de se porter garant devant le Seigneur au « jour du Jugement ». Il a certainement privé Compostelle de bon nombre de pèlerins puisque cet épisode fut repris par Etienne de Bourbon ^[4] et ainsi diffusé longtemps par les sermons des prêcheurs :

« Guillaume, évêque de Paris... alla trouver la reine Blanche dont il était le confesseur ; elle devait aller en pèlerinage à Saint-Jacques et avait déjà engagé des dépenses *mirabilia*. Il lui demanda si elle avait tout acheté sur ses fonds personnels. Elle répondit que oui. Il dit alors : "*Domina*, vous avez déjà dépensé inutilement beaucoup d'argent pour des parures terrestres et pour montrer votre magnificence sur votre sol natal, et cet argent aurait pu être beaucoup mieux dépensé." "Vous avez raison, dit-elle, mais que dois-je faire maintenant ?" Elle ajouta : "Je suivrai votre sage décision et je m'engage envers vous, solennellement, à renoncer à mon vœu et à répondre de mon nouvel engagement devant le Juge Suprême..." Et la reine suivit sagement le conseil du saint homme. »

Les freins à la contagion pèlerine

Le pèlerinage n'a jamais fait partie des obligations du chrétien. Avec une constance qui ne doit avoir pour égale que son inefficacité, les clercs

stigmatisent la forme des pèlerinages et vont parfois jusqu'à la fermeture des sanctuaires ^[5]. Dès le temps de Charlemagne, un concile tenu à Chalon exprimait déjà très clairement une opposition farouche aux pèlerinages :

« Il se commet bien des abus dans les pèlerinages que l'on fait à Rome ou à SaintMartin de Tours... Des laïcs s'autorisent ces pèlerinages pour pécher impunément. Il y a des riches qui, sous prétexte d'amasser de l'argent pour ces voyages, oppriment les pauvres. Et il y a des pauvres qui ne font ces pèlerinages que pour avoir plus de liberté de mendier. On prie l'empereur de réprimer ces abus et on loue ceux qui font ces pèlerinages par le conseil de leurs confesseurs et en esprit de pénitence. » ^[6]

Au XII^e siècle, l'argument est vigoureusement repris par le théologien Honoré d'Augsbourg, qui dévoile des buts encore plus inavouables à ses yeux que la politique :

« Certains, pour satisfaire leur curiosité s'en vont aux lieux sacrés et voient des lieux bien plaisants ou de beaux édifices. D'autres y vont pour acquérir la louange des hommes, d'autres encore pour dépenser beaucoup d'argent, d'autres pour frauder ou voler. Tous ceux-là seront reçus par Dieu comme celui qui immole le fils en présence de son père et vient à lui les mains couvertes de sang. » ^[7]

Un clerc qui a percé à jour les motivations de nombreux pèlerins, pris en flagrant délit de bonheur « touristique », d'orgueil devant l'exploit et de vie dispendieuse. Pire encore, il détecte sous l'habit de pèlerin des fraudeurs et des voleurs ! À qui pense-t-il ? Quelles mauvaises actions sous ces deux qualificatifs ? Ces interdictions sont en tout cas suivies d'effets concrets.

En 1149, l'évêque de Sébaste (l'ancienne Samarie, en Palestine) développe un autre argument, nettement « nationaliste », celui de l'argent qui serait mieux employé au développement des États latins de Jérusalem qu'à celui de

Compostelle. Il fait connaître son opinion par l'intermédiaire de deux religieux-quêteurs qui rentrent en France avec Louis VII. En même temps que d'une lettre de l'évêque, les religieux étaient porteurs de reliques et chargés de recueillir des fonds pour la construction de leur église de Samarie. Dans cette lettre, l'évêque relève de leur vœu ceux qui avaient projeté d'aller à Compostelle et dispense ceux qui auraient pu y être envoyés en pèlerinage pénitentiel. Argument incitatif, il ne demande en contre-partie que la moitié du prix du pèlerinage :

« Et d'autant qu'il peut arriver que quelques personnes ayant fait vœu ou promesse de faire le voyage de Saint-Jacques ou que d'autres soient obligés d'y aller par une pénitence qu'on pourrait leur avoir imposée, nous déclarons que le mesme patriarche les en dispense et, autant que besoin est, les relève des vœux et promesses qu'ils en auraient fait, ou de la pénitence qui pourrait leur en avoir été imposée, pourvu néanmoins qu'il donnent à notre dite église la moitié de la dépense qu'un tel voyage leur aurait pu coûter, espérant de la miséricorde de Dieu qu'il voudra bien leur accorder telle et semblable rémission de leurs péchés qu'ils auraient pu obtenir s'ils en avoient fait le voyage... » ^[8]

Vers 1175, l'évêque de Rennes, Étienne de Fougères, écrit un *Livre des manières* ^[9] dans lequel il déplore qu'une femme mariée puisse profiter d'une veillée de pèlerinage pour rencontrer son ami. Il applique ses idées concrètement car il interdit ces veilles dans son diocèse. Au XIII^e siècle, le dominicain Étienne de Bourbon entre en lutte à son tour contre cette coutume de danser dans les églises, devant l'église et dans le cimetière les veilles et jours de pèlerinages et regrette que des pèlerins chantent des *luxuriosas cantilenas* dans les lieux saints, car ces chants portent à la luxure ^[10]. *Les lamentations de Mahieu* ^[11], écrites à l'extrême fin du XIII^e siècle par un clerc puis traduites en français en 1370, décrivent les femmes qui hantent les églises de pèlerinage, fort parées et cherchant l'aventure : « Combien que des pardons ne curent, mais nouvelles

voyes procurent en obéissant à Vénus. »

Au début du xv^e siècle, Nicolas de Clamanges affirme que les jours de fête on va en pèlerinage dans les églises éloignées moins pour s'acquitter d'un vœu que pour pécher librement et rappelle que près des lieux saints se trouvent de tristes entremetteuses qui attirent les jeunes filles ^[12]. Plus tard dans le même siècle, le prédicateur franciscain Olivier Maillard attaque directement : « Êtes-vous là, mesdames qui aimez à courir les pèlerinages ? Ce n'est ni Dieu ni les saints que vous allez y chercher. Quoi donc ? Aujourd'hui même n'allez-vous pas donner votre âme au Diable ? » ^[13]

Les laïcs surenchérisent. En 1371, le chevalier de La Tour-Landry qui écrit une œuvre morale pour ses filles cite des exemples de femmes qui vont en pèlerinage comme prétexte à un rendez-vous d'amour : « Et pour ce a cy bon exemple comment l'on ne doit pas aler aux sains voiaiges pour nulle folle plaisance. » Il raconte que plus d'une fois l'église et l'autel ont été souillés par des actes impudiques ^[14]. Vers 1380, dans « le conte de la femme de Bath » Geoffroy Chaucer ne mâche pas ses mots et affirme que :

« Celui qui construit sa maison entièrement en brins d'osier,
Qui pique son cheval aveugle dans les jachères
Et qui accepte que sa femme aille en pèlerinage,
Il mérite d'être pendu à la potence. » ^[15]

André Vauchez a souligné combien les clercs se sont élevés contre cette pratique des pèlerinages de longue durée, particulièrement à partir de 1300 lorsque fut instauré le jubilé de Rome par le pape Boniface VIII, qui assurait l'indulgence plénière jusque-là accordée seulement aux croisés. Il analyse en particulier l'opuscule que Jean Gerson a consacré au jubilé de 1400 dans lequel il propose à ses lecteurs une transmutation du pèlerinage réel en pèlerinage spirituel. Il pense que les indulgences peuvent tout aussi bien se gagner en priant pour le roi et pour la France ^[16].

En 1543, lorsque Jean Calvin, dans son *Advertissement très utile du grand proffit qui reviendroit à la chrestienté s'il se faisoit inventoire de tous les corps saints et reliques, qui sont tant en Italie qu'en France, Allemaigne, Hespaigne et autres Royaumes et pays*, souhaite qu'il soit fait un inventaire des multiples sépultures des apôtres, et en particulier de celles de saint Jacques, il n'écrit pas un mot sur Compostelle, ce qui semble encore plus violent qu'une critique :

« ... Ce seroit une chose à désirer que d'avoir certitude de toutes les fariboles qu'on tient çà et là pour reliques : ou bien au moins d'en avoir un registre et dénombrement pour monstrier combien il y en a de fausses... Je n'ai pas eu des commissaires pour visiter les sacristies de tous les pays... Il ne faut point prendre ce que j'ai dit des reliques comme un registre ou inventaire entier... Je n'ai nommé d'Hespaigne que trois villes, de France que trente à quarante... » ^[17]

Toute cette littérature se développe parallèlement à celle visant à promouvoir les pèlerinages lointains. À partir du XII^e siècle, elle émane des clercs qui se posent ainsi en concurrents de certains de leurs homologues qui souhaitent non la sauvegarde des âmes mais la richesse des sanctuaires. Au XIV^e siècle, avec l'instauration des jubilés de Rome et de Compostelle, les critiques des ecclésiastiques sont bientôt complétées par celles des laïcs masculins qui ne souhaitent pas voir filles ou épouses courir les routes. Il est probable que l'ensemble de ces textes dissuasifs a contribué à limiter effectivement le nombre des pèlerins de Compostelle sans pour autant briser l'imaginaire développé par ailleurs, et cela d'autant plus facilement que des sanctuaires plus proches étaient partout présents.

Doutes chez les pèlerins de Compostelle

L'œuvre des critiques fut bien évidemment longue à s'imposer chez les pèlerins

tenaillés par l'envie d'aller en Galice. Mais, à partir de la fin du Moyen Âge, ils commencent à s'étonner d'avoir vu plusieurs corps de saint Jacques avant d'arriver. Jean de Tournai, en 1490, s'interroge sur le tombeau de Toulouse et conclut finalement que tout cela n'a aucune importance étant donné qu'il sait bien que saint Jacques est en Paradis : « Pour conclusion, je n'en veulx point faire debat. Il est en Paradis et a ce je me conclud et accorde... » ^[18] En 1499, Arnold von Harff aboutit aux mêmes déductions dès Venise et « laisse ces confusions des prêtres au jugement de Dieu » ^[19]. Arrivé à Toulouse où il voit encore saint Jacques, il ne mentionne même plus son étonnement.

Autre source d'étonnement, les chanoines de Compostelle, qui n'obéissent pas aux usages partout en vigueur, à savoir donner accès au tombeau du saint et montrer ses reliques. En effet, nous avons vu que, hormis la tête, les pèlerins ne voient jamais qu'un dais monumental surmontant le maître-autel au milieu duquel trône une statue de saint Jacques assis, sous laquelle, leur dit-on, se trouve le tombeau. Jean de Tournai le premier laisse paraître l'étonnement qui le saisit devant l'agressivité des chanoines qui, en trois langues, vocifèrent :

« Que celui qui pose la moindre question a fait le pèlerinage en vain. Ung des officiers de lad. église le quel avoit une robe moitié blanche et l'autre moitié vermeille, le quel dict en trois langaiges c'est assavoir en latyn, en allemant et en franchoys et le dict tout hault c'estoit que quiconques ne croyoit fermement que le corpz de saint Jacques ne soit encassé ou mâchonné dedans le grand autel de lad. église et aussy comme il appert par lad. lettre au rollet laquelle ensaigne l'ymaige qui est deseur le grand autel auquel comme dict est est escript en lettres romane *hic jacet, etc.* il dict qu'il faict son pèlerinage en vain. »

Plus tenace, en 1499, le chevalier Arnold von Harff essaie lui aussi de voir le saint corps, proposant même une importante somme d'argent pour obtenir cette faveur. Il se heurte à la même réponse exaspérée :

« ... En outre on dit que le corps de saint Jacques le Majeur est dans le grand autel... Moi, j'ai essayé, en faisant des offres importantes, qu'on me montre ce saint corps. On m'a dit que ce n'était pas la coutume de le faire, et que celui qui doute que ce fut son corps, à l'instant devienne fou comme un chien enragé. Cela me suffit... » ^[20]

En 1502, Antoine de Lalaing, arrivé devant le grand autel, à sa demande de voir le tombeau s'entend raconter cette étrange histoire qu'il rapporte sans commentaire :

« Home n'y entra depuis que ung saint évesque, journelement célébrant, seul au creux et volsure, estoit administré des angels. Aulcuns qui en murmuroient envoyièrent le niepz d'iceluy adviser, qui servoit son oncle à la messe. Chil, descendu au lieu, perdi subit sa vue, laquele il recouvra par les mérites et les prières de son oncle. Cil mort, son successeur voellant faire le pareil, ung descendu au creux pour dire la messe, trouva sur l'autel six cherges ardans sans se amenrir-en mémoire desquels six cherges ardent assiduèlement sur le grandt autel de saint Jacques. Cest évesque se préparant à la messe, cuidant chandre son aube coppa son corpz du chaint en deux et morut misérablement. Pour quoy, pour lequel miracle et vengeance divine prinse sur cil qui présumoit faire ainsi que le prédicit saint, nul tant soit hardy n'y ose entrer. » ^[21]

Il est évident que l'histoire de l'évêque coupé en deux par sa ceinture transformée en épée ne lui convient pas puisqu'il pose à nouveau la question en visitant la salle du trésor. Le chanoine-gardien lui assène la réponse habituelle : « Fault croire le corpz de saint Jacques le Grandt estre soubz le grant autel ou encourrir excommunication papale. » En 1512, Jehan de Zeilbeke ^[22] se plaint encore de ce qu'« on donne à entendre que le corps de saint Jacques est sous le grand autel, mais qu'on n'en montre rien aux pèlerins ».

Sans pouvoir entrer dans les détails, il convient de noter que les relations entre le

roi et Compostelle ne sont pas cordiales à la fin du XVI^e siècle, chacun poursuivant sans aucun doute une politique différente. Nous avons vu en 1572 Ambrosio Morales ^[23], historiographe de Philippe II, se voir refuser l'autorisation qu'il demande pour le roi de descendre dans la crypte. On lui explique que c'est l'archevêque Geindrez « qui a enterré le corps de l'apôtre afin que l'on ne puisse entrer où il était parce que trop de gens demandaient à le montrer aux rois et aux grands princes qui affluaient pour le voir ».

On a beaucoup commenté la loi ^[24] promulguée par Philippe II en juin 1590, réglementant le droit d'entrée des pèlerins étrangers, leur faisant une obligation de se présenter aux officiers de justice du royaume dans la zone des 4 lieues du droit chemin pour demander permission de passer. Dans cette zone, ils peuvent demander des aumônes mais au-delà, ils seront punis avec rigueur. S'ils ne sont pas porteurs de licences, ils sont tous poursuivis pour vagabondage. Mais on oublie souvent que ce texte concerne également les Espagnols, et vise directement Compostelle dont, on le sait, un bon nombre de pèlerins venait de la péninsule Ibérique. En effet, Philippe II défend à toute personne du royaume, quelle que soit sa qualité, de porter l'habit de pèlerin, sauf exception solennelle. Même munis de toutes les autorisations, les pèlerins ne doivent pas se signaler par leur costume et doivent suivre le « droit chemin » dont ils ne doivent pas s'éloigner de plus de 4 lieues de part et d'autre. Ce règlement semble parfaitement dissuasif car, à cette époque où le port du costume se généralise, ne pas l'avoir élimine toute possibilité de demander l'aumône.

Le triomphe de Compostelle aux XVI^e-XVII^e- XVIII^e siècles

De tant d'oppositions, Compostelle finit par triompher au prix d'une lutte énergique. Rome, qui avait voulu l'abattre lors de la préRéforme, assure

paradoxalement son succès en éliminant les sanctuaires locaux au nom de la Contre-Réforme. Commence alors le temps des vrais pèlerinages dévots au sens moderne du mot, qui affirment l'appartenance à l'Église catholique contre les protestants. Les pèlerins n'ont jamais été si nombreux qu'alors.

Disparition des sanctuaires locaux lors de la pré-Réforme

Les sanctuaires locaux à saint Jacques n'ont pas été capables, comme Compostelle, de lutter contre les campagnes menées par Rome. À Échirolles, où l'évêque, lors de sa première visite du 12 mai 1488 (chap. V), avait constaté la présence du corps décapité de celui qu'on honorait comme saint Jacques, on procède à une mise en scène destinée à casser la tradition. Le 4 juillet suivant, l'évêque arrive en grande pompe et, après avoir été « reçu processionnellement et avec dignité, avec une croix et de l'eau bénite », sort de la chapelle et ordonne « de découvrir et d'écartier les pierres d'un certain tumulus dans lequel on affirme que se trouvait le corps de saint Jacques ». Accompagné de témoins, tous vénérables et savants hommes, il descend dans le tombeau. Après avoir « écarté les grandes lauzes qui sont au fond », il mit au jour des « os presque complets d'un corps humain et également de très grands os de tibias et une tête intacte dans ses os, sauf quelques dents, trois ou quatre environ, détachées de cette tête qui était de grande capacité ». Puisque le corps est pourvu d'une tête, la conclusion s'impose d'elle-même, il ne s'agit pas du corps supplicié de saint Jacques. L'évêque conclut donc que ce corps est celui d'un inconnu dont on est « en recherche de connaissance... auprès de notre saint pape et du saint Siège apostolique ». En attendant, son verdict est sévère : « Le dit corps ne doit être vénéré publiquement comme saint, ni aucun office solennel célébré dans l'église en son nom, et l'on doit ignorer les racontars, traditions et prodiges, sous peine d'excommunication. » En comparant point par point les deux visites, il éclate qu'après la première descente au tombeau on a procédé, dans l'intervalle du 12 mai au 4 juillet, à une modification de la sépulture et qu'on a adjoint une tête au

corps qui en manquait.

Il ne faut pas croire cependant que la désaffection des fidèles fut immédiate. La ville de Grenoble elle-même a superbement ignoré l'interdiction du prélat car, le 28 décembre de cette même année 1488, dans le nouveau règlement de police de la ville ^[25] un article intitulé *De facibus ad Beatum Jacobum Echirolarum deportandis* précise que chaque année les consuls devront porter à Échirolles quatre torches du poids de 4 livres chacune. Au fil des années, les comptes de la ville continuent régulièrement de mentionner le pèlerinage, les dépenses, le menu du repas servi, le nombre de convives... Ce n'est guère qu'au xvii^e siècle qu'on voit le lieu perdre de sa solennité et qu'il semble admis que le tombeau n'abrite que le corps d'un quelconque pèlerin mort sur la route.

Le même évêque, Laurent Allemand, devenu abbé commendataire (1478-1520) de Saint-Sernin de Toulouse, entre en conflit avec les chanoines à propos d'un sujet similaire. Il leur retire la garde des reliques en 1502. L'affaire est portée devant le Parlement qui met les clefs sous scellés, ce qui a pour premier effet d'arrêter les pèlerinages ^[26]. Les chanoines ont certainement tourné la difficulté car en 1505 on les voit excommuniés par Laurent Allemand ^[27]. En 1514, le Parlement donne provisoirement raison à l'abbé ^[28]. Dans les inventaires qui sont effectués à cette époque, on note une certaine évolution dans les mentions du corps de saint Jacques : En 1503 il est noté *corpus beati Jacobi majoris*, en 1510 il n'apparaît pas du tout et en 1514 on parle simplement de « la quaysse de saint Jacques le Majeur » ^[29]. Il apparaît clairement que Laurent Allemand ne souhaite pas voir se perpétuer le pèlerinage à ce corps qui ne correspond plus aux nouveaux canons de l'Église. C'est également au xvi^e siècle que disparaît la dévotion d'Angers ^[30].

Cet exemple n'est pas unique car, dans le même temps, commence la *Vie* officielle du saint Jacques de La Chapelle-d'Angillon et, ailleurs, la disparition progressive des petits sanctuaires. L'un des seuls à résister fut celui d'Aire-sur-la-Lys, peut-être en réaction contre le protestantisme très implanté dans la région.

Réactions de Compostelle

Compostelle instaure dès avant la fin du xv^e siècle la confrérie européenne des Rois catholiques, qui fut certainement un puissant moyen promotionnel. En 1486, soit dix ans après le début de leur double règne, les rois catholiques Ferdinand et Isabelle accomplissent le pèlerinage en Galice et décident d'entreprendre, à la porte de la cathédrale de Compostelle, la reconstruction du vieil hôpital des pèlerins. Cette reconstruction fut assortie de la création d'une confrérie internationale afin de recueillir des fonds pour assurer le financement de ce vaste projet. Les rois ne faisaient que reprendre en les amalgamant deux très anciens systèmes, les quêtes et les associations de prières. On retrouve trace des premières à Troyes^[31] au xiv^e siècle : parmi les 39 quêteurs passés dans l'année 1320 à la collégiale de Troyes et ayant reversé un droit au chapitre, figure à la dernière ligne le revenu « de la quête S. Jacques en Gallice VII livres », somme relativement faible au regard de plusieurs autres. Et le chapitre cathédral de Reims^[32], en 1324, avait conclu un acte d'association de prières avec la cathédrale de Compostelle.

Les Rois catholiques ne pouvant plus se satisfaire de revenus aléatoires ont alors fait appel au pape Innocent VIII (1484-1492). Ils pouvaient se le permettre étant donné qu'ils avaient répondu favorablement à sa demande d'assistance dans ses démêlés avec Naples^[33] au début de 1486 et qu'ils s'étaient portés garants du traité de paix. Innocent VIII accorde aux souverains espagnols, à une date qui n'est pas précisément connue, une grande campagne d'indulgences en faveur d'une *confraternitas*, « Confrérie internationale de l'apôtre saint Jacques »^[34]. Si le texte de fondation a disparu, on en connaît la teneur par la bulle d'Alexandre VI de 1497 confirmant celle de son prédécesseur. L'un et l'autre promettent des indulgences pour soi ou pour les âmes du Purgatoire en participant à une œuvre de miséricorde particulièrement importante, celle qui consiste à aider l'hôpital de Compostelle qui reçoit « les pauvres pèlerins de diverses parties du monde, aussi bien sains que malades ». Sont admis dans cette confrérie européenne « tous

ceux qui veulent y entrer, quelle que soit leur Nation ou Province d'origine », à condition qu'ils paient la somme minimale d'un vingtième de ducat qui constitue une garantie de ressources. Ce paiement du vingtième de ducat date donc bien de la bulle d'Innocent VIII, que l'on peut dater des années 1486 ou 1487.

La perception du droit d'entrée dans la confrérie est remarquablement organisée. On la connaît bien à Compostelle à partir du début du ^{xvi}^e siècle, au moment où l'hôpital neuf fut ouvert : le Conseil de l'hôpital, présidé par l'administrateur ^[35] la met à ferme par zones géographiques. Elle n'est confiée qu'à des receveurs présentant de solides garanties, munis d'une licence royale confirmée par l'évêque, d'un ordre de mission et d'une traduction de la bulle, laquelle est apposée partout en guise d'affiche de propagande, accompagnée de « petits troncs ». On se méfie des faux-quêteurs qui hantent les routes et les receveurs de Compostelle doivent être immédiatement reconnus. Ils délivrent à chaque nouvel inscrit un texte de la bulle et rendent des comptes à l'issue de chaque mission. La création de confréries-satellites ne pouvait que simplifier le système de recouvrement de l'argent versé. Quel fut l'impact européen de cette vaste entreprise ? Jean Herwaarden signale dès 1497 une vente aux Pays-Bas et en Angleterre, coordonnée par l'espagnol Alfonso de Losa ^[36] Le Scottish Record Office d'Edimbourg conserve un reçu imprimé pour la donation de l'un de ces vingtièmes de ducat... Le reçu porte le sceau de Saint-Jacques et le cachet d'Alfonso de Losa, notaire, par délégation du siège épiscopal ^[37] .

Quelques indices permettent de penser qu'elle fut également efficace en France dès avant cette date, si tant est qu'on puisse généraliser l'exemple du Mans. En 1490 fut fondée — ou refondée — une confrérie Saint-Jacques au Mans ^[38] au retour d'un pèlerinage à « la demeure du très saint apôtre Jacques Zébédée de Compostelle en Galice », voyage qui avait regroupé des fidèles venus de tout le diocèse, dirigés par le chapelain de l'évêque Philippe de Luxembourg, M^e Jean de Latre, prêtre et maître ès arts. Les statuts ^[39] font d'emblée de l'accomplissement du pèlerinage en Galice la condition d'entrée dans la

confrérie :

« La confrarie de mon dit seigneur saint Jacques en Compostelle érigée et fondée... par les frères et seurs qui firent le dict saint voaige... Nul ne sera receu en la dicte confrarie s'il n'a fait et accompli le dit saint voaige eou promis ou fait veu d'y aller ou envoyer de ses biens pour la réparation de l'église... Et y seront receues les femmes de ceulz qui auront accompli le dit saint voaige. »

Il n'y a rien là que de relativement banal mais ce qui l'est beaucoup moins est le fait que ces statuts sont rédigés par Martin Guerrande, chanoine de la cathédrale et secrétaire de l'évêque ^[40]. Cette intervention directe d'un évêque dans la vie d'une confrérie est tout à fait inhabituelle car il est exceptionnel avant le XVII^e siècle de voir les évêques faire des confréries une priorité de leur action pastorale ^[41]. D'autre part, par deux fois les statuts notent que sont admis dans la communauté tous ceux qui « envoyront de leurs biens selon leur volonté à Monsieur Saint Jacques pour la réparation de l'église » et soulignent dans le prologue que les confrères manceaux seront nommés par le « très glorieux apôtre lui-même dans ses saintes prières ». On ne peut manquer de voir dans ces termes un écho de la *Confraternitas* évoquée ci-dessus. Un document un peu postérieur vient confirmer ces observations, et les transformer en certitude, « une pancarte en parchemin, destinée à être affichée dans une église » sur laquelle étaient transcrites « des lettres d'indulgences données par le cardinal Philippe de Luxembourg en faveur de la confrérie de Compostelle » ^[42]. Décorée des armes des trois cautions officielles, à savoir celle du cardinal, de la Ville du Mans et du Roi, ces dernières entourées du collier de l'Ordre de Saint-Michel, elle existait encore en 1894. Cette pancarte non datée est postérieure au pèlerinage car elle ne peut pas avoir été rédigée avant 1496, date à laquelle l'évêque Philippe de Luxembourg a été promu cardinal. On peut remarquer la précision des termes qui ne mentionnent pas les confrères du Mans, mais bien la confrérie

compostellane.

La confrérie européenne des Rois catholiques, par son dynamisme a contribué fortement à étendre la renommée de Compostelle. Le 15 octobre 1508, l'empereur Maximilien et l'archiduc Charles publient une ordonnance autorisant l'extension en Allemagne de la confrérie gahcienne de l'apôtre saint Jacques ^[43]. L'importance et le succès de cette grande entreprise peuvent aussi se mesurer à l'ampleur des réactions hostiles qu'elle a suscitées, également en Allemagne où dès 1517 des tracts contre les pèlerinages inondent le pays. À cette époque, Luther ^[44] se fait l'interprète de critiques générales à l'encontre de ceux qu'on regroupe sous l'appellation de « frères de Santiago » : le 25 juillet 1522, il prononce un vigoureux réquisitoire contre le pèlerinage à Santiago où il n'est pas prouvé historiquement, dit-il, que soit le tombeau de l'apôtre. Il s'inscrit en même temps contre le principe de ce lointain voyage, qu'il assimile à un acte d'idolâtrie et tout en prononçant un panégyrique du saint, il condamne vigoureusement cette forme de culte...

En 1609 encore, le procureur général en France de la confrérie européenne de Santiago lance une nouvelle quête « en faveur de l'hôpital du dit Saint-Jacques » ^[45] ce qui prouve la vitalité de cette confrérie et l'écho qu'elle trouve en France au temps de la Ligue. Parallèlement à ce type d'action, on constate une large diffusion des textes résultant des nombreux travaux de recherche effectués au XVI^e siècle par Compostelle, en réponse aux critiques de Rome. L'imprimerie a permis de répandre à profusion des images pieuses présentant saint Jacques comme patron de l'Espagne que l'on retrouve un peu partout en France dans tous les fonds d'archives. Des *Vies* de saint Jacques ont également été multipliées ainsi que des chansons de pèlerins de Compostelle éditées en particulier dans les livrets de Troyes.

Réactions de la Contre-Réforme, la nouvelle dévotion

La diffusion de la littérature compostellane et tout particulièrement des images

pieuses aboutit à montrer saint Jacques comme défenseur de la foi catholique. Le Matamore remporte toutes les faveurs car il réussira à vaincre les protestants comme il écrasé les Sarrasins. Des statuts de confréries sont réécrits dans ce nouveau contexte. Les études les plus récentes s'accordent à souligner le fossé qui sépare les confréries médiévales de ces confréries transformées par la Contre-Réforme. Transformées parce qu'elles n'ont pas pu être supprimées, ainsi que l'a tenté l'ordonnance d'Orléans en 1561. À la fin ^{xvi^e} siècle, on se rend compte qu'elles constituent en effet un barrage efficace contre la Réforme et on leur redevient favorable à deux conditions : qu'elles soient dévotes et qu'elles soient soumises aux autorités ecclésiastiques ^[46]. Les clercs s'emploient activement ici à supprimer les anciennes processions jugées désormais scandaleuses, là à écrire soigneusement des Mystères de saint Jacques.

Dans les premières années du ^{xvi^e} siècle, l'évêque d'Angoulême Antoine d'Estaing interdit « sous peine d'excommunication que des spectacles aient lieu dans les églises pour les confréries, qu'on y danse ou qu'on y mange et boive avec des comédiens, surtout s'il doit y assister des femmes avec des hommes d'église et des clercs ordonnés qui, au mépris de leur ordre dansent en public sur les places et les carrefours, vont masqués et déguisés sous d'autres vêtements que les leurs propres » ^[47]. En 1531, le synode de Beauvais juge scandaleuse la façon dont les confrères portent le bâton « jusqu'à des maisons de laïcs », accompagnés de « comédiens [qui] participent au défilé ».

En fait de texte de mystère, on conserve un modèle du genre, une « tragédie » intitulée *Saint Jacques* qui fut « représentée à Limoges par les confrères pèlerins dudit saint en l'année 1596, le jour et feste saint Jacques le 25 juil. ». En cent quatre-vingt pages relatant la vie de saint Jacques, l'auteur, Bardon de Brun, dévoile longuement les thèmes de la nouvelle piété faite dorénavant de dévotion pure et sans faille. Très habilement, il réinterprète les anciens insignes de la confrérie « bordons porte-sceptres, chapeaux parsemés d'ivoyrins osseletz couronnés tout autour de maints grains rondelz... image en figure » et présente

les bourdons couronnés des lys de France. Le royaume place sa confiance en saint Jacques qui seul, mieux même que saint Martial, est capable de vaincre les hérétiques. Bardou de Brun explique clairement que son œuvre est supérieure à celles des « bouffonneurs joyeux ». Il reprend également l'ancien personnage du diable toujours fauteur de troubles lors des processions antérieures et il lui fait prononcer un très long discours dans lequel il se lamente sur les pouvoirs de saint Jacques qui entravent ses actions. Saint Jacques n'a rien perdu de ses pouvoirs thaumaturgiques puisqu'il guérit un paralytique sur le chemin de son martyre ^[48], tel le Christ...

La dénonciation des excès commis pendant les repas des confréries qui intervient régulièrement depuis le IX^e siècle ^[49] prend effet concrètement à Paris, en 1578, où les pratiques de la confrérie Saint-Jacques-de-l'Hôpital deviennent soudain insupportables ^[50] :

« Après ce banquet, *horrens et turpidus, omnes perstrepunt, timpanorum tonitus undique exauditur et, Bachantum more*, ces pellerins s'en vont dansant par la rue Saint-Denis, principalement ces vieilles pellerines avec telle impudence que le vulgaire mesme en a horreur, *dum divi Jacobi nomen sceleribus, libidinibusque ita contaminari videtur* : Durant ce banquet celui qui dit les mots les plus lasif et qui y fait le plus d'insolance... et aultres villenies... est le mieux estimé, et comme jamais telle assemblée ne se font qu'il n'y aye du scandalle publicque... »

C'est peut-être ce qui explique pourquoi plusieurs des statuts rédigés à la fin de ce siècle insistent beaucoup sur ce repas.

Les unes et les autres de ces actions ont eu un retentissement immédiat sur les foules pèlerines désorientées par les luttes religieuses.

Afflux des pèlerins vers Compostelle

Dans son journal, Claude Haton, prêtre de Provins écrit en 1578 une page particulièrement significative où l'on voit partir pour Compostelle 20 pèlerins depuis Sens, et depuis Provins 23 ou 24 personnes en trois groupes. Il dépeint cette recrudescence de pèlerinages à tous les saints du Paradis comme un besoin ressenti par tous les catholiques face aux ravages des guerres de religion et constate que saint Jacques attire des foules non seulement de France mais de tous les royaumes, au point que, en 1577 et 1578, il ne s'est pas passé une semaine sans qu'il ait vu passer par la ville de Provins des groupes de pèlerins allant en Galice ou en revenant.

« Les catholicques, ayans mis du tout leur espérance en Dieu, en la glorieuse Vierge Marie et aux benoistz saintz de Paradis... s'entremirent à faire voyages et pèlerinages es lieux saintz où reposent les reliques et corps des saintz de Paradis... Au voyage de mons. saint Jacques grande multitude de gens, hommes et femmes, non seulement du royaume de France, mais des aultres royaumes et pays estranges, allèrent en ceste année et la précédente, et ne se passa sepmaine es dittes deux années qu'on ne veist passer pour aller et venir au dit pèlerinage. De la ville de Sens en l'an dernier, y en alla plus de vingt personnes, et de la ville de Provins en cest présente année, bien aultant et plua, en trois bandes. La première partit... au moys de janvier, et estoient le nombre de neuf personnes... au moys d'avril ensuyvant... partit une aultre bande... montant à aussi grand nombre que la première. La troisième partit environ la feste mons. St. Rémy, montant au nombre de quatre ou cinq. » ^[51]

Partout maintenant on parle des pèlerins de Galice, ainsi à Mâcon ^[52] où il apparaît dans trois comptes tenus de 1578 à 1580 qu'à l'hôpital Saint-Jacques « il convient recepvoir tous pèlerins ou pèlerines alans et revenans de Saint-Jacques de Galice... moyennant qu'ils ayent lettres de certifficat qu'ils y vont ou bien certifficat du commis de Saint-Jacques qu'il y ont esté ». En juin 1580, lorsque

Henri III donne la commanderie d'Etampes aux Capucins^[53], il évoque également le pèlerinage à Compostelle : « Et soit ainsi que pour notre ville d'Etampes y ait un Heu composé d'une chapelle, de quelques autres édifices et pourpris et d'un pré y joignant appelé Saint-Jacques-de-l'Epée où anciennement logeaient ceux qui visitaient et allaient à Saint-Jacques en Galice... »

Les confréries patronnent nombre de ces voyages, et le nombre de leurs membres se gonfle de façon spectaculaire. À Cléry en 1592, 16 confrères sont allés en Galice, à Chalon-sur-Saône^[54] cette même année 1592 ils sont 50 anciens pèlerins dont 11 femmes, en 1595 le chiffre resté stable est de 51 confrères dont 10 femmes, en 1596 il monte à 59 et culmine en 1598 à 95 dont 14 femmes. Au même moment le nombre de confrères des deux confréries Saint-Jacques d'Aire-sur-la-Lys^[55] augmente dans des proportions massives : 58 membres à la « grande confrérie », 250 à la petite. On arrive même en 1609 aux chiffres respectifs de 177 et 500 mais seuls les confrères de la grande confrérie étaient allés à Compostelle. De Limoges en 1595, Bardou de Brun, qui est allé à Compostelle, signale que ses compagnons et lui ont fait partie de « mille et mille bandes »^[56]

Compostelle, au bout du chemin alchimique

Mais comme l'homme ne semble pas pouvoir vivre sans une part de rêve, surgit alors une autre Compostelle imaginaire, faisant d'elle le but du voyage initiatique indispensable aux alchimistes. En 1561, un alchimiste, Jacques Gohory, rédige et publie un court texte signé Nicolas Flamel et intitulé *De la transformation métallique. Trois anciens tractez en rithme françois*^[57] Dans ce livre, Flamel (1330-1418), le richissime écrivain public parisien qui avait financé plusieurs œuvres ostentatoires à Saint-Jacques-de-la-Boucherie et aux environs, racontait soi-disant qu'il avait acheté en 1357 un vieux manuscrit d'alchimie constitué de trois fois sept feuillets qu'il aurait étudié sans relâche pendant vingt et un ans sans résultat. Pour le comprendre, il fit alors un pèlerinage à Saint-Jacques-de-

Compostelle et reçut en Espagne des explications partielles. Rentré à Paris il dut encore travailler trois ans. Enfin, le lundi 17 janvier 1382 vers midi il opéra la projection en blanc (transmutation en argent) et le 25 avril la projection en rouge (transmutation en or). Grâce à ces richesses il fit d'immenses générosités. Il mit son savoir en figures sur les bâtiments qu'il édifiait, notamment au charnier des Innocents. Une nouvelle légende est née et bon nombre de pèlerins d'aujourd'hui, s'ils ne marchent plus guère derrière Charlemagne, cherchent encore l'ombre de Nicolas Flamel sur le chemin. D'où venait cette idée ? Vraisemblablement de ce que les alchimistes du XVI^e siècle savaient que le philosophe catalan Raymond Lulle ^[58] (1223-1315) parle lui-même dans sa *Vie* de son voyage à Compostelle et que, dès 1350, on lui attribue des œuvres et des doctrines d'alchimie ainsi que la connaissance de la technique de transmutation des métaux en or.

Aujourd'hui les adeptes de l'alchimie fréquentent toujours en pèlerins les lieux où a vécu Nicolas Flamel, ou tout au moins ce qu'il en reste. Saint-Gervais reconstruite au XVI^e siècle, Sainte-Geneviève-des-Ardents démolie en 1746, le cimetière des Innocents fermé en 1780 ; restaient encore la maison et Saint-Jacques-de-la-Boucherie où il semble bien que les corps des deux époux avaient été transportés. En 1756, un inconnu offrit à la fabrique de Saint-Jacques de réparer la maison. Sans penser à mal, les crédules curés ont accepté. L'homme fouilla les caves, brisa les pierres de la façade pour chercher l'or de Flamel et disparut, laissant la maison en ruine. Replâtrée, la maison était occupée par un débitant de boissons, en 1850. Elle fut démolie en juillet 1852 lors du percement de la rue de Rivoli et de la rue Nicolas Flamel. Mais un tel heu ne pouvait mourir et un nom de rue ne pouvait suffire. Il fut remplacé par une maison ayant appartenu à Flamel, située au 51, rue de Montmorency, occupée au moins depuis la fin du siècle dernier par une auberge, *l'auberge Nicolas Flamel* fréquentée encore aujourd'hui par des alchimistes, des tenants de courants ésotériques et de nombreux curieux. Restait enfin Saint-Jacques-de-la-Boucherie ^[59], dont seul subsiste le clocher. Une plaque posée voici quelques années affirme

péremptoirement qu'elle est le point de ralliement des pèlerins de Compostelle. Au cœur de l'intérêt pour l'alchimie, le manque chronique d'argent et le dessein de répandre de la fausse-monnaie. Parallèlement au mythe de Flamel s'est élaborée une interprétation alchimique des grandes fortunes bourgeoises, dont celle de Jacques Cœur, analysée par Michel Mollat dans sa biographie du grand argentier. À partir du XVII^e siècle également, les alchimistes ont commencé d'analyser et d'interpréter les sculptures, symboles, devises et inscriptions du palais de Bourges et de la loge de Montpellier. En premier lieu bien sûr les coquilles Saint-Jacques figurant dans ses armes parlantes. Pierre Borel, dans ses *Recherches et Antiquitez Gauloises et Françaises* publiées en 1655, rapporte les paroles d'un vieillard languedocien qui savait que Jacques Coeur avait reçu de Raymond Lulle le secret de transmutation des métaux. Mystère quant à la transmission de ce savoir ! Que n'eût-on pas dit si on avait su que Jacques Coeur avait fait vœu de pèlerinage à Compostelle pendant sa détention à Chypre !

Le XVIII^e siècle vit le triomphe achevé de Compostelle, orgueilleusement affiché par la construction de la nouvelle façade de la cathédrale plaquée sur l'ancienne, ainsi que l'a magistralement rappelé récemment le P^r Manuel Nunez Rodriguez ^[60]. C'est en 1658 que le chanoine Vega y Verdugo, dans un *Rapport pour la construction de différents travaux dans la sainte église métropolitaine de Saint-Jacques*, avait pensé introduire le baroque dans la cathédrale. Il s'agissait par là de magnifier « l'aspect universel du sanctuaire » et d'assurer le triomphe de la cause de saint Jacques par une fantaisie architecturale à la limite de la provocation : un énorme écran, découpé dans le vide, dominé par la représentation de l'apôtre pèlerin. Cette allégorie était destinée à proclamer au monde l'universalité du message de l'Église, mais surtout à affirmer la reconnaissance, tant matérielle que spirituelle du saint patron de l'Espagne et sa présence corporelle sur le chemin des étoiles. Les travaux ont duré de 1738 à 1750.

Notes du chapitre

- [1] ↑ *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 341.
- [2] ↑ Hildebert de Lavardin, *Opera*, éd. dom A. Beaugendre, Paris, 1708, lettre XV, p. 48-50 (texte intégral) ; Hildebert de Lavardin, *Histoire littéraire de la France...*, t. XI, p. 250-412, liv. I, 15^e lettre ; Fleury, *Histoire ecclésiastique*, Paris, 1768-1780, 64 vol., t. XIV (1099-1153), liv. 68, p. 451-452 ; M. de Deservilliers, Vie d'Hildebert de Lavardin, *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. VI, 1867, p. 30-31.
- [3] ↑ Guibert de Nogent, *De pignoribus sanctorum...*, *op. cit.*, liv. I, chap. III, § 335, col. 623, ligne 2-6 ; A. Lefranc, Le traité des reliques de Guibert de Nogent..., *op. cit.*, p. 301-302.
- [4] ↑ Etienne de Bourbon, *Anecdotes historiques...*, *op. cit.*, p. 389.
- [5] ↑ A. Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age*, École française de Rome, 1981.
- [6] ↑ Concile de Chalon, 813, art. 45, éd. Migne, *Dictionnaire des Conciles*, Paris 1846, 2 vol. (vol. 13-14 de *l'Encyclopédie théologique*), col. 545.
- [7] ↑ Honoré d'Augsbourg, *Elucidarium*, liv. II, éd. PL, t. CLXXII, col. 1152, § 23.
- [8] ↑ Arch. dép. Seine-et-Marne, 2H sup. H8. Cette bulle était encore en 1722 conservée dans les archives de l'hôtel-Dieu fondé à Nemours vers 1150 par les religieux-quêteurs retenus à la demande de Louis VII.
- [9] ↑ Étienne de Fougères, *Le livre des manières*, éd. L. Delisle, Paris, 1873, t. II, p. 73-74.
- [10] ↑ Étienne de Bourbon, *Anecdotes historiques...*, *op. cit.*, chap. VI, n^{os} 185, 265, 461.
- [11] ↑ *Lamentations (Les) de Mahieu*, éd. Ch. V. Langlois, *La vie en France au Moyen Âge d'après les moralistes du temps*, Paris, 1926, p. 1-26.
- [12] ↑ Nicolas de Clamanges, *De novis celebritatibus non instituendis*, *Opera*, éd. Lydius, 1613, p. 145 ; Huizinga, *Le déclin du Moyen Age*, Paris, 1953, p. 148-149.
- [13] ↑ Olivier Maillard, *Sermones quadragesimales*, Lyon, 1498, fol. 79, col. 3 ; Olivier Maillard, *Novum diversorum sermonum opus...*, Paris, s.d., fol. 125, col. 3 ; A. Samouillan, *Étude sur la chaire et la société française au xv^e siècle*. Olivier Maillard, Paris et Toulouse, 1891, p. 306-308.
- [14] ↑ *Livre du chevalier de La Tour-Landry*, éd. A. Montaiglon, Paris, 1854, p. 55 et 80.
- [15] ↑ Geoffroy Chaucer, *Contes de Cantorbéry*, t. I, Gand, éd. se. E. Story-scientia, 1977 ; t. II, Louvain-Paris, éd. Peeters, 1986, t. I, p. 163.
- [16] ↑ A. Vauchez, La longue route des pèlerins, *L'Histoire*, n° 141, février 1991, p. 8-15.
- [17] ↑ J. Calvin, *Advertissement très utile du grand profit qui reviendroit à la chrestienté s'il se faisoit inventaire de tous les corps saints et reliques, qui sont tant en Italie qu'en France, Allemagne, Hespaigne et autres Royaumes et pays*, Genève, 1543, éd. 1599, p. 55-56.
- [18] ↑ Valenciennes, bibl. mun., ms. 493, fol. 291 v°-292.
- [19] ↑ Pilgrimage (The) of Arnold von Harff..., *op. cit.*, p. 67.
- [20] ↑ Die Pilgerfahrt des Ritters Arnold von Harff von Coin..., *op. cit.*, p. 233-234.

- [21] † A. de Lalaing, *Le premier voyage d'Espagne (1501-1502)*, éd. M. Gachard, Collection des voyages des souverains des Pays-Bas, Bruxelles, 1876, t. I, chap. 23, p. 158-159.
- [22] † Douai, bibl. mun., ms. 793..., fol. 34.
- [23] † A. Morales, *Viage Santo...*, *op. cit.*, p. 119 ; G. G. King, *The way of saint James...*, *op. cit.*, t. III, p. 34-36 et 165.
- [24] † Éd. L. Vasquez de Parga, J. M. Lacarra, J. Uria, *Las peregrinaciones a Santiago de Compostela...*, *op. cit.*, t. III, doc. n° 81, p. 115-117 ; D. Julia, Compostelle, Lorette, Rome : l'image du pèlerin d'après les archives de la répression, *L'image du pèlerin au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime*, Actes du Colloque international de Rocamadour, Gramat, 1994, p. 242.
- [25] † Grenoble, arch. mun., FF. 5, règlement de police de la ville.
- [26] † *Trésors et reliques de Saint-Sernin de Toulouse*, éd. C. Douais..., *op. cit.*, p. 104 et s., d'après Registre Carrère, fol. XXX et s.
- [27] † Arch. dép. Haute-Garonne, registres du Parlement, B 12, 30 août 1505, fol. 651.
- [28] † Arch. dép. Haute-Garonne, registres du Parlement, B 15, fol. 503, 4 mai 1514.
- [29] † *Trésors et reliques de Saint-Sernin de Toulouse*, éd. C. Douais..., *op. cit.* p. 128, 151, 167.
- [30] † Voir chap. VII.
- [31] † Arch. dép. Aube, reg. G. 345, compte de l'église de Troyes, 1320 ; A. Assier, *Comptes de l'OEuvre de l'Église de Troyes*, Troyes, 1855, p. 16-18 ; H. Jacomet, Pèlerinage et culte de saint Jacques en France : bilan et perspectives, *Pèlerinages et croisades*, Actes du 118^e Colloque de Pau, 1993, Paris, CTHS, 1995, p. 170, n. 332.
- [32] † Arch. dép. Marne, G 343/11, Certificat en espagnol délivré le 5 avril 1665 par Antonio Martinez, archiviste et trésorier de l'église métropolitaine de Saint-Jacques en Galice constatant qu'il existe dans cette église un acte d'association de prières (hermandad) fait en 1324 avec le chapitre de l'église de Reims, lequel acte se trouve « en el libro segundo de privilegios a la letra B, caxon 4^o, fol. 241 » ; H. Jacomet, Pèlerinage et culte de saint Jacques en France : bilan et perspectives..., *op. cit.*, p. 118.
- [33] † L. Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Âge*, trad. de l'allemand par F. Raynaud, Paris, 1898, Innocent VIII, t. V, p. 254-255.
- [34] † M. Lucas Alvarez, *El hospital Real de Santiago (1490-1521)*, Santiago, 1964, p. 59-70 ; Santiago, Arch. Hosp. Real Comp., Docs. reaies s. XVI, « compulsas de bulas », fol. 12-18 ; J. M. Caton Fernandez, *El Archivo del Hospital de los Reyes Catolicos de Santiago de Compostela, Inventario de fandos*, Santiago, Universidad, 1972.
- [35] † M. Lucas Alvarez, *El hospital Real de Santiago (1490-1521)...*, *op. cit.*, p. 64.
- [36] † J. Herwaarden, Le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle (XII^e-XVIII^e), *Santiago de Compostela, 1 000 ans de pèlerinage européen*, Catalogue de l'exposition Europalia 85 Espana, Gand, 1985, p. 71-83.
- [37] † Edimbourg, Scottish Record Office : GD 103, Records of the Society of Antiquaries, 2/1/2.
- [38] † Il est en effet impossible à la lumière de ce seul texte de percevoir une fondation antérieure.
- [39] † Arch. dép. Sarthe, arch. comm. Le Mans 900.

- [40] † Le Mans, bibl. mun., ms. 206, Martyrologium capituli Cenomanensis, fol. 180 ; P. Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, Paris, 1851-1863, 6 vol., t. V, p. 220 ; arch. dép. Sarthe, G 16 chapitre de l'église du Mans, acte de vente daté de 1506 dans laquelle il se présente comme « M^e Martin Guerrande, prêtre, licencié es droits, chanoine de l'Église et secrétaire de Mgr le cardinal de Luxembourg ».
- [41] † C. Vincent, *Les confréries médiévales dans le royaume de France...*, *op. cit.*, p. 177.
- [42] † A. Ledru, Les armoiries de la ville du Mans, *Union historique et littéraire du Maine*, t. II, 1894, p. 16-17.
- [43] † Arch. Universidad de Santiago de Compostela. Archivo del Hospital de los Reyes catolicos. Copie collationnée sur l'original par Dessaudripont, texte en français, présentée sous le n°108 à l'exposition de Cadillac, 1967.
- [44] † V. Almazan, Lutero y Santiago de Compostela, *Compostellanum*, 1987, n° 32, p. 533-559.
- [45] † Arch. dép. Haute-Garonne, 3 E 28026, fol. 111-112.
- [46] † M. Venard, La crise des confréries en France au xvi^e siècle, *Populations et cultures*, Études réunies en l'honneur de François Lebrun, Rennes, 1989, p. 402, 403, 405, 406.
- [47] † *Statuts synodaux d'Angoulême*, éd. J.-Cl. Tillier, La pré-Réforme catholique..., p. 283 ; M. Venard, La crise des confréries en France au xvi^e siècle..., *op. cit.*, p. 399 et 401.
- [48] † Bardou de Brun, *Saint Jacques*, tragédie, Limoges, 1596, p. 3, 6, 9, 170.
- [49] † C. Vincent, *Les confréries médiévales...*, *op. cit.*, p. 171.
- [50] † Procès-verbal d'audience au Parlement de Paris du 25 juillet 1584..., p. 381.
- [51] † C. Haton, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, p. 925-927.
- [52] † Arch. dép. Saône-et-Loire, arch. mun. Mâcon, GG 194.
- [53] † Arch. nat., S 3705, pièces concernant le couvent d'Etampes.
- [54] † Arch. dép. Saône-et-Loire, E 1490, Livre de la confrérie Saint-Jacques.
- [55] † J. Rouyer, Recherches historiques sur le chapitre de Saint-Pierre d'Aire..., *op. cit.*, p. 240, n. 5.
- [56] † Bardou de Brun, *Saint Jacques...*, *op. cit.*, p. 8.
- [57] † J. Gohorry le Parisien, *De la transformation métallique. Trois anciens tractez en rithme françoise*, Paris, 1561.
- [58] † *Vie de Raymond Lulle*, 1311, chap. I, § 9, trad. R. Sugranes de Franch, *Raymond Lulle, Christianisme, Judaïsme, Islam*, Actes du Colloque sur Raymond Lulle, Université de Fribourg, 1984, p. 93-116 ; Thomas Le Myesier, *Abrégé de la vie de Raymond Lulle*, v. 1321-1326, bibl. de Karlsruhe, Codex san Peter, Perg. 92.
- [59] † Arch. nat., S 3376, liasse 3, pièce non numérotée.
- [60] † M. Nunez Rodriguez, La façade de l'Obradoiro de la cathédrale de Saint-Jacques et la fin d'une crise, *Campus Stelloe*, n° 1, 1991, p. 48-50.

Conclusion

La magie du chemin

Au Moyen Âge, l'apôtre saint Jacques, plus que tous les autres, accompagne les hommes dans le « pèlerinage de vie humaine » puis à l'heure de leur mort, et les guide ensuite vers l'Au-delà. À l'origine de cette universalité, trois textes lui sont attribués, l'*Épître*, les *Actes*, l'*Évangile*, dont seul le premier a survécu à la Contre-Réforme. *L'Épître* surtout eut une importance considérable, car elle évoquait tous les problèmes auxquels le fidèle était confronté, mort, maladie, pauvreté ainsi que les rapports des hommes entre eux. Saint Jacques s'offrait donc aux prières quotidiennes dans de multiples sanctuaires de proximité, églises, chapelles ou hôpitaux. Compostelle s'inscrivait dans une toute autre perspective, tant il est vrai que son succès doit beaucoup au *Turpin*. On y allait parfois par dévotion pure, mais aussi pour la guerre, le commerce, le goût du voyage, le souci de gagner sa vie, l'envie de rompre avec le quotidien.

Notre recherche a eu pour but de permettre au pèlerin d'aujourd'hui de mieux connaître et mieux comprendre ceux dans les pas desquels il met les siens. Si la mémoire collective a oublié l'*Épître de Jacques*, les demandes des hommes restent néanmoins les mêmes. Comme hier, les motivations qui poussent sur le chemin restent secrètes et ne se formulent pas sur des questionnaires d'enquêtes. Les hospitaliers les entendent, tant il est vrai que les confidences viennent plus spontanément lorsqu'elles sont entendues par quelqu'un que l'on ne reverra jamais, mais qui se trouve là en un moment où l'on a besoin d'être accueilli, écouté. Mais il n'en filtre pratiquement rien. C'est cela, la magie du chemin. Aujourd'hui, des pèlerins partent certainement encore parce qu'ils ont une dévotion pour saint Jacques. Dévotion venue d'où ? Difficile de savoir. Dévotion

discernable chez une grand mère mourante dont le petit-fils réalise le vœu, la maman d'un jeune adulte disparu brutalement, les parents d'une jeune fille autiste, comme « possédée » disent-ils. D'autres partent pour des vacances à bon marché, d'autres pour aller à la rencontre d'inconnus, d'autres encore... qui ne disent rien ou se réfugient derrière le mythe des foules du passé pour justifier leur présence, comme s'il fallait absolument donner une explication à cette rencontre avec soi-même. Toutes ces raisons exigent la longue marche pèlerine, le départ de chez soi et la marche jusqu'à Compostelle, sans assistance technique d'aucune sorte. Quel que soit le motif de départ, on arrive tous pèlerins. De cette transformation effectuée par le chemin, ces anciens pèlerins gardent un langage commun, une compréhension profonde de l'autre, même s'il est fondamentalement différent. Chacun a mesuré ce qu'est l'étranger, la séparation du monde familial, la perte de son statut social, de ses références hiérarchiques et, ce faisant, pris conscience de ses propres limites et appris, parfois, à les dépasser.

Il existe aujourd'hui d'autres modalités de pèlerinage que ce grand pèlerinage. Elles sont plus courtes, variées et confortables. Adaptées à un monde moderne qui ne sait plus prendre le temps, elles n'ont plus aucun point commun avec la longue marche. Toutes sont respectables, même si elles n'apportent pas l'expérience du grand départ. L'un des buts des associations jacquaires est de permettre la rencontre entre tous ces pèlerins, voire d'inciter ceux qui ne l'ont pas encore fait à se mettre en chemin pour le grand pèlerinage quand ils le peuvent. Un autre but est d'alimenter leur imaginaire en mettant à leur portée le fruit de la recherche historique fondamentale. Cette recherche est loin d'être achevée : si les pèlerins fictifs, issus de la littérature médiévale sont assez bien connus, les pèlerins historiques ne le sont pas encore tous. S'il semble admis qu'ils n'ont pas été légion sur les routes, ils n'ont pourtant pas encore été tous recensés. Tout nouvel article [\[1\]](#), toute question d'un étudiant, toute recherche menée dans le cadre associatif en font surgir d'autres, un à un. Leurs exemples restent valables pour les hommes d'aujourd'hui, acteurs d'un monde à construire dans lequel

l'accueil fraternel de l'étranger, propre aux pèlerins, doit retrouver toute sa place.

Notes du chapitre

[1] ↑ H. Jacomet, Toulouse et Compostelle, *Toulouse sur les chemins de Saint-Jacques. De Saint-Saturnin au Tour des Corps Saints*, dir. M. Rey-Delqué, Toulouse, 1999, p. 23-38.

Index des noms de personnes

Classification Avant 1500 : prénom suivi du nom patronymique Après 1500 : nom patronymique suivi du prénom

| | |
|-------------------------------------|--|
| Abbon (Loiret), | 337 |
| Adalard (Flandres, Aveyron), | 326-327 |
| Adhémar de Chabannes, | 241 |
| Albret, famille (v. Rose de Bourg), | 18 , 191 , 210216 |
| Alexandre III, pape, | 252 |
| Alexandre VI, pape, | 351 |
| Alfonse de Losa, | 352 |
| Alphonse de Poitiers, | 206 , 210 , 214218 |
| Alphonse II, roi de Galice, | 237 |
| Alphonse IX, roi d'Espagne, | 87 247 |
| Alphonse Modarra, | 270 |
| Alphonse VI de Castille, | 242-243 |
| Alphonse VII de Castille, | 20 , 243246 |
| Amboise, famille, | 206 |
| Amédée VI de Savoie, | 318 |

| | |
|--|--|
| Amédée VIII de Savoie, | 239 , 272-273 , 318 |
| Anbollet Simon, menuisier, confrère (Rhône), | 159 |
| André Buflas (Rhône), | 289 |
| Angers comte d' (Maine-et-Loire), | 26 340-341 |
| Anne de Bretagne, | 148 |
| Antoine d'Estaing (Vienne), | 354 |
| Antoine de La Salle, | 278 |
| Antoine de Lalaing, | 346 |
| Antoine de Mortillon, maître d'hôtel de Louis XI, | 206 |
| Antoine le Pèlerin ou Antoine de Padoue, | 25 314 |
| Antoine Leroy (Paris), | 215 |
| Antoinette de Turenne, | 276 |
| Aquilina, fille de Renaud de Courtenay, ép. Guil. Basset, | 80 |
| Arnaud Gardère (Gers), | 296 |
| Arnold von Harff (Allemagne), | 109 , 166 , 190 , 275346 |
| Arthur III, duc de Bretagne, | 208 218 |
| Aschirius (Rhône), | 335 |
| Aymar VII de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois (Bouches-du- | 211 |

Rhône),

| | |
|---|---|
| Aymerico de Anteiaco, | 254 |
| Aymo de Challand (Aoste), | 72 |
| Aymonnet Fournier (Saône-et-Loire), | 179 |
| Baronius César, | 29-31 , 33 , 3568 |
| Barthélémy de Montchal (Isère), | 178 |
| Barthélémy du Puy (Rhône), | 289 |
| Baudoin de Flandre, | 117 |
| Baudouin I ^{er} , comte de Guines, | 318 |
| Beatus de Liebana, | 19 |
| Bedford, duc de, | 146 |
| Béranger de Landore, | 20 249-254 |
| Bernard de Menthon, saint (Savoie), | 318 |
| Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse (Haute-Garonne), | 36-37 |
| Bernard Gui, dominicain, | 223 |
| Bernard Pons (Hérault), | 255 |
| Bernard, archevêque de Compostelle, | 175 |
| Bernoline de Duin (Savoie), | 318 |
| Bernoust, Jacqueline, | 73 |
| Bérolde de Savoie, | 272-273 |

| | |
|---|--|
| Bertrand du Guesclin, | 21 , 191 , 213 , 258 , 262 , 265 , 267 , 272336 |
| Bertrand, Nicolas (Isère), | 109 |
| Biraud Mareschal (Corrèze), | 66 |
| Blanche de Bourbon, ép. Pierre I ^{er} le Cruel, | 257 |
| Blanche de Castille, | 15 , 22 , 27 , 75 , 129 , 207 , 210 , 218341 |
| Bocleret Henry, affaneur, confrère (Rhône), | 159 |
| Boniface VIII, pape, | 250 344 |
| Boniface IX, pape, | 200 |
| Bonne de Berry, comtesse de Savoie, | 208 |
| Bonne de Pise (Italie), | 18 199 |
| Bonne de Savoie, | 218 |
| Borde Andrew (Angleterre), | 53 101 |
| Bourdigné, Jean de (Maine-et-Loire), | 110 |
| Bourgogne, ducs de, | 242-244 |
| Brigitte de Suède, | 18 , 188200 |
| Brisegaud de Couesmes (Sarthe), | 212 216 |
| Bruneau de Tartifume, Jacques (Maine-etLoire), | 111 |
| Calixte II (Guy de Bourgogne), pape, | 20 , 32 , 35-36 , 60 , 110 , 126 , 234 , 243- 244 265 |

| | |
|--|--|
| Calvin (v. Jean Calvin),. | |
| Charlemagne, | 16 , 20 , 24 , 26 , 36-37 , 58 , 72 , 99 , 109 , 126 , 149 , 191 , 233 , 235 , 237-238 , 244-246 , 256-258 , 260 , 265 , 307, 317- 318 , 325342 |
| Charles d'Anjou, frère de Philippe le Bel, | 21 , 251255 |
| Charles de Blois, confrère (Loir-et-Cher), | 159 |
| Charles de Valois, confrère, | 100 , 146 , 159 , 160263 |
| Charles IV, empereur, | 260 318 |
| Charles IV le Bel, roi de France, | 105 256 |
| Charles le Chauve, empereur, | 37 , 72244 |
| Charles le Mauvais, | 263 |
| Charles Quint, | 149 187 |
| Charles Toussac (Paris), | 288 |
| Charles V, roi de France, | 23 , 188 , 205 , 213-214 , 218 , 225 , 249 , 257-260 , 263 |
| Charles VI, roi de France, | 15 , 95-96 , 125 , 127 , 218 , 225 , 249 , 262 , 265302 |
| Chauvigny (famille), | 59 , 131 , 213216 |
| Chenier Hen Scandalphan, peintre allemant, confrère (Rhône), | 159 |

| | |
|--|--|
| Chorier Nicolas (Isère), | 35 |
| Clément V, pape, | 249 |
| Clément VIII, | 29 |
| Clèves, Jacques de (Nièvre), | 72 |
| Colard Espinois (Nord), | 230 |
| Colars et Robert de Walluyes (Nord), | 224 230 |
| Constance de Castille, | 259 265 |
| Dallescueil, | 296 |
| Dante (Italie), | 14 , 5460 |
| Diego Gelmirez, arch. de Compostelle (Espagne), | 101 243 |
| Dominique, saint, | 129 |
| Dominicains, | 129 - 130 , 140222 - 223 |
| Drake, amiral (Angleterre), | 102 |
| Du Guesclin (v. Bertrand du Guesclin). | |
| Duin, famille (v. Bemoline) (Savoie), | 238 - 239 318 |
| Durant des Hugues (Eure-et-Loir), | 215 |
| Edouard II d'Angleterre, | 178 191 |
| Esteban de Buduys (Charente- Maritime), | 218 |
| Etienne de Bourbon, dominicain, | 129 , 207 , 215 , 341343 |

| | |
|--|---|
| Etienne de Fougères, | 343 |
| Estève Gelerin, pèlerin de Mahaut, | 218 |
| Etienne Haudri (Paris), | 329-330 |
| Étienne Marcel (Paris), | 146 288 - 289 |
| Etienne Moreau, prêtre (Marne), | 231 |
| Étienne Tricaud (Loire), | 213 |
| Eudes Fallore (Bretagne), | 290 |
| Eudes Rigaud (Seine-Maritime), | 224 |
| Eugène IV, pape, | 131 216 |
| Eustache de La Fosse (Belgique), | 22 298 - 299 |
| Evermare, saint, | 25 313 |
| Faustus de Byzance, | 64 |
| Fiacre, saint, | 320 |
| Foix comte de, | 191 |
| Folrad de Mansfeld (Allemagne), | 270 |
| François, saint, | 25 314 |
| François-Denis Darier, dominicain, confrère (Seine-et-Marne), | 159 |
| Froissart (v. Jean Froissart),. | |
| Gaillard Filhol (Gers), | 296 |
| Garnier de Trainel, év. de Troyes, | 116 |
| Gauteron, pèlerin de Mahaut, | 207 218 |

| | |
|---|---|
| Genève, comtes de, | 26 |
| Geoffroy Chaucer, | 344 |
| Geoffroy Cocatrix (Paris), | 100 , 160 , 255288 |
| Geoffroy de Vigeois, chroniqueur, | 245 |
| Geoffroy Grisegonelle (Loir-et-Cher), | 245 |
| Geoffroy Raniou (Bretagne), | 290 |
| Georg von Ehingen (Allemagne), | 274 |
| Gervais de Châteauneuf (Eure-et-Loir et Nièvre), | 117 |
| Gilles de Rais, | 60 |
| Gilles Mureau (Eure-et-Loir), | 203 |
| Gilles, sommelier de la reine Blanche de Castille, | 218 |
| Godescalc, év. du Puy (Puy-de- Dôme), | 20 , 38 , 188241 |
| Godric de Norfolk, | 313 |
| Grégoire de Tours, | 48 , 5267 |
| Grégoire XI, pape, | 130 211 |
| Guiard des Moulins, | 114 |
| Guibert de Nogent, | 88 , 97 , 133-134 , 341 |
| Guichard Durgel, de Saint-Priest (Loire), | 213 |

| | |
|---|---|
| Guignes III, comte de Grenoble (Isère), | 100 , 243 245 |
| Guignes VIII, comte de Grenoble (Isère), | 173 |
| Guillaume aux Blanches-Mains, arch. de Reims (Marne), | 247 |
| Guillaume Aux-Épaulles, allié aux Navarre et aux Anglais, | 257 |
| Guillaume Ballech (Bretagne), | 290 |
| Guillaume Barbey (Normandie), | 292 |
| Guillaume Boursac (Charente), | 231 |
| Guillaume de Courceriers (Mayenne), | 212 - 213 |
| Guillaume de Courcy, | 262 |
| Guillaume de Diguleville, | 92 |
| Guillaume de La Haye, allié aux Navarre et aux Anglais, | 218 257 |
| Guillaume de La Porte (Maine-et-Loire), | 173 |
| Guillaume de Newbugh (Angleterre), | 95 |
| Guillaume de Nogaret, | 250 |
| Guillaume de Pierrefixe (Hérault), | 145 333 |
| Guillaume de Saint-Clerc (Maine-et-Loire), | 212 |

| | |
|--|--|
| Guillaume de Sainte-Maure, | 256 |
| Guillaume Durand, | 49 , 57 , 59 , 7886-87 |
| Guillaume et Raymond Crestian (Gers), | 296 |
| Guillaume Favres (Rhône), | 289 |
| Guillaume Hurballe (Marne), | 203 |
| Guillaume Le Regnec, valet d'Eschanczonnerie du duc de Bretagne, | 218 |
| Guillaume Michaut (Loir-et-Cher), | 226 |
| Guillaume V d'Aquitaine, | 20 241 |
| Guillaume X d'Aquitaine, | 245 |
| Guillaume, év. de Paris, | 15 , 27 , 73341 |
| Guillemette de Pons, épouse de Hugues Fustier (Charente), | 296 |
| Guines, comtes de (v. Baudouin Ier) (Pas-deCalais), | 26 318 |
| Guiot de Dreux (Eure-et-Loir), | 229 |
| Guy de Dampierre, | 250 |
| Guy de Châtillon (Loir-et-Cher), | 130 |
| Hamon Tolleflam (Bretagne), | 290 |
| Hanss von der Gruben (Allemagne), | 274 |
| Haton, Claude (Seine-et-Marne), | 356 |

| | |
|--|--|
| Heinrich Blanghart de Laufen (Bas-Rhin), | 130 229 |
| Héliot du Jardin (Charente-Maritime), | 218 |
| Henri de Pluscalet (Charente-Maritime), | 238 |
| Henri de Trastamare, roi de Castille, | 257 , 259 , 261-262 , 266272 |
| Henri II le Pacifique, duc de Brunswick, ép. Hélène de Clèves (Allemagne), | 189 273 |
| Henri Perdriel, huissier d'armes à la cour de France, | 257 |
| Henrion Penniocque (Belgique), | 228 |
| Herbert de Claramont, | 281 |
| Hermann Kiinig (Allemagne), | 166 , 169 , 189300 |
| Hildebert de Lavardin (Sarthe), | 340-341 |
| Honoré d'Augsbourg, | 342 |
| Hue de Caumont (Pas-de-Calais), | 224 |
| Huguenin de Chevenon, | 262 |
| Hugues, abbé de Cluny (Saône-et-Loire), | 242 |
| Hugues, év. de Porto, | 234 |
| Hugues de Chalon (Saône-et-Loire), | 242 |
| Hugues II dit Borel, duc de | 244 317 |

| | |
|--|---|
| Bourgogne, | |
| Humbert de Beaujeu, | 221 |
| Humbert du Puy (Rhône), | 289 |
| Humbert Noiex (Rhône), | 289 |
| Innocent III, pape, | 32 |
| Innocent VIII, pape, | 350-351 |
| Isnard d'Agout (Provence), | 213 |
| Itasse Guillaume (Loiret), | 75 |
| Jacob Tarlier (Gironde), | 292 |
| Jacquemien de Lonnoy (Belgique), | 228 |
| Jacques Coeur (Cher, Hérault), | 18 , 89 , 219358 |
| Jacques de Die (Isère), | 173 |
| Jacques de La Balme (Savoie), | 211 |
| Jacques de Montmayeur (Savoie), | 273 |
| Jacques de Cyr, saint, | 11 69 |
| Jacques de Nisibe, saint, | 11 , 51-52 , 63-64 |
| Jacques de Tarentaise, saint (Savoie), | 11 , 68 , 79 , 8189 |
| Jacques de Voragine, | 11 50 |
| Jacques Dubreuil (Cher), | 71 |
| Jacques Fournier (Pamiers), | 64 |
| Jacques I ^{er} d'Aragon, | 145 333 |

| | |
|--|---|
| Jacques l'Intercis, | 11 |
| Jacques Prosa (Drôme), | 297 |
| Jacques, comte de Challant (Aoste), | 202 |
| Jacquine Bernoust (Sarthe), | 73 |
| Jean (Paris), | 209 218 |
| Jean et Jakèmes Acars (Nord), | 224 |
| Jean Aye (Eure-et-Loir), | 226 |
| Jean Barbier (Saône-et-Loire), | 179 |
| Jean Beauson, pèlerin de Marie de Clèves, | 218 |
| Jean Béranger (Hautes-Alpes), | 216-217 |
| Jean Bonnet (Maine-et-Loire), | 216 |
| Jean Borges (Gironde), | 292 |
| Jean Bregos (Nord), | 291 |
| Jean Brehiel (Nord), | 214 |
| Jean Bruneau, confrère (Seine-et-Marne), | 159 |
| Jean Calvin, | 345 |
| Jean Convent (Marne), | 203 |
| Jean Coroleau, pèlerin d'Arthur III, | 218 |
| Jean Costelei, menuisier, confrère (Seine-et-Marne), | 159 |

| | |
|--|--|
| Jean d'Aubricourt, | 267 |
| Jean d'Estouteville, | 267 |
| Jean d'Orville, | 273 |
| Jean de Berry, | 108 191 |
| Jean de Bonnevaux, | 25 331 |
| Jean de Brienne, roi de Jérusalem, | 21 247 |
| Jean de Champeaux (Seine-et-Marne et Paris), | 218 289 |
| Jean de Charny (Paris), | 289 |
| Jean de Commynes, | 270 |
| Jean de Gand, duc de Lancastre, | 21-22 , 26 , 191 , 259 , 265-267 , 277 |
| Jean de La Befferie (Eure-et-Loir), | 215 |
| Jean de La Clyte-Commynes, | 270 |
| Jean de La Forest et son père (Maine- etLoire), | 226 |
| Jean de La Gogue, | 59 |
| Jean de La Grange (Vaucluse), | 96 |
| Jean de Latignac, pèlerin de Mahaut, | 218 |
| Jean de Latre (Sarthe), | 352 |
| Jean de Lavieu (Loire), | 216 |
| Jean de Levis (Gers), | 225 |
| Jean de Mailly, dominicain, | 50 |

| | |
|---|--|
| Jean de Mandeville, chroniqueur, | 288 |
| Jean de Roubaux (Bourgogne), | 271 |
| Jean de Rye, maréchal de Bourgogne, | 212 |
| Jean de Saucourt orfèvre (Paris), | 291 |
| Jean de Tournai (Nord), | 54 , 90 , 101 , 109 , 166 , 189 , 299-300 , 345 |
| Jean de Varennes (Pas-de-Calais), | 224 |
| Jean de Vilhamot (Nord), | 291-292 |
| Jean de Werchin (Nord), | 189 277-278 |
| Jean du Mas (Cher), | 291 220 |
| Jean Dynant et sa femme (Paris), | 291 |
| Jean Froissait, | 191 , 225 , 258266-267 |
| Jean Gencian, échevin puis prévôt des marchands (Paris), | 289 |
| Jean Gerson, | 97 344 |
| Jean Godait, confrère (Seine-et- Marne), | 159 |
| Jean Herbert (Charente), | 296 |
| Jean II Le Meingre, dit Boucicaut (Indre-etLoire), | 267 , 270-271 , 275 |
| Jean II, duc d'Alençon, | 284-285 |
| Jean Joinville, | 58 |

| | |
|--|---|
| Jean Lauset (Gers), | 296 |
| Jean Le Chapelain, pèlerin du roi, | 218 |
| Jean Leclerc (Sarthe), | 214 |
| Jean Lissillé (Sarthe), | 213 |
| Jean Lorencin (Mayenne), | 214 |
| Jean Maillart (Paris), | 289 |
| Jean Marquis (Maine-et-Loire), | 214 |
| Jean Nicolai, | 148 |
| Jean Pansus, d'une famille de drapiers (Rhône), | 289 |
| Jean Pinet (Hautes-Alpes), | 217 |
| Jean Roucel (Paris), | 209 218 |
| Jean Rouède, marchand (Gers), | 296 |
| Jean sans Peur, roi de France, | 146 |
| Jean Soudam, savetier (Nord), | 228 |
| Jean Taillefer (Belgique), | 298 |
| Jean XXII, pape, | 130 , 160 , 172 , 250 252 |
| Jean V, duc de Bretagne, | 208 218 |
| Jeanne Carrelle, épouse de Jacquinet Prevosteau (Charente), | 296 |
| Jeanne de Bretagne, | 207 |
| Jeanne de Fougères, | 214 |

| | |
|--|---|
| Jeanne de Navarre-Champagne, ép. Philippe le Bel, | 207 251 |
| Jeanne-Marie de Maillé (Indre-et- Loire), | 81 |
| Jeannette Le Roy (Seine-Maritime), | 296 |
| Jérôme Miinzer (Allemagne), | 189 300 |
| Jérôme, saint, | 104 |
| Julien, saint, | 25 , 92 , 168 , 186 , 190 , 216 315-317 |
| Lambert le Petit, | 54 |
| Lancarot (Hongrie), | 301 |
| Lancastre (v. Jean de Gand, duc de Lancastre). | |
| La Tour-Landry, | 344 |
| Laurens Rasse (Charente), | 296 |
| Laurent Alleman, év. de Grenoble, | 348-350 |
| Laurent Le Vaillant, pèlerin de Mahaut, | 218 |
| Le Borgne de Mauny (Nord), | 225 |
| Léon de Rosmital (Allemagne), | 53 , 92 282-284 |
| Léon XIII, pape, | 102-103 |
| Liégeois (Belgique), | 98 242 |
| Loiselenck, seigneur de (Pologne), | 53 278-279 |

| | |
|---|---|
| Louis II de Bourbon (Allier), | 261 , 267271 |
| Louis de Luxembourg, | 279 |
| Louis VI, | 234 246 |
| Louis VII, | 21 , 204246 |
| Louis IX, | 210 234 |
| Louis X, | 146 , 157251 |
| Louis XI, | 15 , 18 , 58 , 89 , 128 , 189 , 204-206 , 214 , 218283-285 |
| Ludwig von Diesbach (Allemagne), | 100 274 |
| Luther (Allemagne), | 353 |
| Macé de Fresnes (Paris), | 188 , 218259 |
| Mahaut d'Artois (Flandres), | 22 , 123 , 207 , 218 , 224290 |
| Marc Gomboust, notaire (Ile-de-France), | 298 |
| Marchands de Loire (France), | 17 , 91 , 140151 |
| Marco Polo (Italie), | 22 287-288 |
| Margerie Kempe (Angleterre), | 18 , 200-201 , 294-295 |
| Marguerite de Flandre, | 224 |
| Marguerite de Wurtemberg, duchesse de Savoie, | 172 , 189205 |
| Mariana Jean (Espagne), | 31 |
| Marie (Paris), | 290 |

| | |
|--|---|
| Marie d'Anjou, mère de Louis XI, | 204-205 |
| Marie de Clèves, mère de Louis XII, | 208 218 |
| Martin des Essarts, | 256 |
| Mathieu de Lorraine, | 188 |
| Mathilde, impératrice (Angleterre, Anjou), | 118 |
| Mathurin et Mathurine Belot (Maine-et-Loire), | 297 |
| Matthieu Paris, | 62 |
| Maurice Bourdin, archevêque de Braga, antipape, | 50 99 |
| Mayet Richard, confrère (Rhône), | 159 |
| Menard Claude (Maine-et-Loire), | 34-35 , 110 |
| Menthon, famille de (v. Duin et Montrottier) (Savoie), | 318 |
| Michel le Syrien, | 48 |
| Miron Charles (Maine-et-Loire), | 34 |
| Montrottier (Savoie), | 41 115 |
| Morales Ambrosio (Espagne), | 30 , 101-102 , 347 |
| Morinjean (Paris), | 125 |
| Natali Pierre de, | 55 |
| Nicod de Menthon (Savoie), | 42 , 115 , 272 , 273318 |

| | |
|--|---|
| Nicolas Baschot, confrère (Seine-et-Marne), | 159 |
| Nicolas Bouquereau (Belgique), | 321 |
| Nicolas de Clamanges, | 344 |
| Nicolas de Laufen (Strasbourg), | 130 229 |
| Nicolas de Montort, comte de Campobasso (Italie), | 286 |
| Nicolas de Pacy, conseiller de la ville de Paris, négociant en vins, | 289 |
| Nicolas Flamel (Paris), | 126 357-358 |
| Nompar de Caumont (Lot-et-Garonne), | 65 272 |
| Odoric de Pordenone, | 288 |
| Olivier (Savoie), | 238 318 |
| Olivier Maillard, | 344 |
| Orderic Vital, chroniqueur, | 245 |
| Ostes d'Escaussine, chevalier (Belgique), | 159 |
| Paul Molinier (Tarn), | 159 |
| Pèlerins d'Aurillac (Aveyron), | 187 289 |
| Pellegrini (Italie), | 73 |
| Pépin et Pierre des Essarts, banquiers (Paris), | 289 |

| | |
|--|---|
| Péresson (Marne), | 228 |
| Perronet Bret (Saône-et-Loire), | 180 |
| Pétronille (Indre-et-Loire), | 336 |
| Philippe Cabassole (Vaucluse), | 73 |
| Philippe d'Alsace, comte de Flandre (Pas-deCalais), | 113-114 |
| Philippe de Commynes, | 26 , 270285 |
| Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, | 246 |
| Philippe de Navarre, frère de Charles le Mauvais, | 218 257 |
| Philippe Giffart (Paris), | 125 |
| Philippe II d'Espagne, | 30 , 101347 |
| Philippe III d'Espagne, | 29 |
| Philippe III, roi de France, | 214 |
| Philippe IV le Bel, roi de France, | 21 , 146249-251 |
| Philippe le Bon, duc de Bourgogne, | 229 283 |
| Philippe V, roi de France, | 21 , 123 , 250-251 , 255259 |
| Philippe VI, roi de France, | 256 |
| Philippe, archevêque de Durham (Angleterre), | 21 248 |
| Philippe-Auguste, roi de France, | 117 , 129 , 246-247 |

| | |
|---|---|
| Philippe de Luxembourg, évêque (Sarthe), | 352 353 |
| Pierot le Porteur (Belgique), | 231 |
| Pierre Chabridel, notaire du roi (Paris), | 215 |
| Pierre d'Alvastra (Suède), | 200 |
| Pierre de Béarn, | 81 |
| Pierre de Castelnau (Gers), | 296 |
| Pierre de Gié, ml. de Rohan, | 26 336-337 |
| Pierre de Lavieu (Loire), | 216 |
| Pierre de Skenninge, biographe de Brigitte de Suède, | 200 |
| Pierre de Soubrebost (Haute-Vienne), | 127 184 |
| Pierre de Vangadice, | 317 |
| Pierre de Villebresme (Loir-et-Cher), | 159 |
| Pierre Fortin, | 284-285 |
| Pierre Ier le Cruel, roi de Castille, | 257 , 259 272 |
| Pierre Jouhet (Charente), | 295 |
| Pierre Le Barbier, | 207 |
| Pierre Pèlerin (Cher), | 73 |
| Pierre Plumé (Eure-et-Loir), | 203 |
| Pierre Ricar (Gers), | 296 |

| | |
|--|---|
| Pierre Rideaux (Charente-Maritime), | 218 |
| Pierre Selhan, dominicain, | 222 |
| Pierre Soybert, év. de Saint-Papoul (Aude), | 191 |
| Pirart Votron (Belgique), | 228 |
| Pizdoue, famille, négoce de chevaux (Paris), confrère, | 160 289 |
| Pons de Léras (Aveyron), | 313 |
| Pontbriant, frères, | 71 |
| Raimonde Fauré (Ariège), | 64 |
| Ralph de Coggeshall (Angleterre), | 62 |
| Raoul de Diceto, | 246 |
| Raymond, comte de Rouergue, | 320 |
| Raymond de Bourgogne, comte de Galice, | 243 257 |
| Raymond Dupouy (Gers), | 296 |
| Raymond Lulle (Espagne), | 358-359 |
| Raymond Martori (Lot), | 215 |
| Raymond Vayssière (Lot), | 215 |
| Raynaldus et son fils Pierre (Deux-Sèvres), | 72 |
| Regnaul Pigace (Maine-et-Loire), | 212 |

| | |
|--|---|
| Regnier de Montigny, | 230-231 |
| Richard, roi d'Angleterre, | 95 |
| Robert de Cassel, | 207 , 227 , 251 , 254 263 |
| Robert de Clari, | 116-117 |
| Robert de Torigni, abbé du Mont SaintMichel (Manche), | 246 |
| Robert de Villers (Pas-de-Calais), | 224 |
| Robert de Wourdreton (Angleterre), | 188 263-265 |
| Robert Duval (Seine-Maritime), | 217 |
| Robert Le Fourbisseur (Aisne), | 203 |
| Robert, comte de Flandre, | 251 |
| Robinet Le Conte (Cher), | 291 |
| Roch, saint, | 94 |
| Roger, frère (Orne), | 175 |
| Roger de Hoveden, chroniqueur (Angleterre), | 248 |
| Roger de Wendover, | 62 |
| Roland, | 20-21 , 233 , 235 , 258 318 |
| Rose de Bourg (v. Albret), | 18 , 210 215 |
| Sebastian Ilsung (Allemagne), | 65 , 101 273 |
| Suero de Quinones (Espagne), | 279-282 |
| Suger, abbé de Saint-Denis, | 244-245 |

| | |
|--|--|
| Tassard de Le Plache (Nord), | 230 |
| Théodoret de Cyr, | 51-52 69 |
| Thibaud de Blois, | 188 |
| Thibaud II de Champagne (Seine-et-Marne), | 175 |
| Thibault Bugealeau (Seine-et-Marne), | 66-67 |
| Thibaut, saint, | 186 317 |
| Thomas Baillif (Paris), | 215 |
| Thomas Hélye (Manche), | 25 , 313-314 , 331 |
| Thomas le Meunier (Seine-Maritime), | 224 |
| Turkill (Angleterre), | 62-63 |
| Ulf Gudmarson, époux de Brigitte de Suède, | 200 |
| Ulger, év. d'Angers (Maine-et-Loire), | 110 , 245340 |
| Urraca, fille d'Alphonse VI, | 243 |
| Varguier (Paris), | 217 |
| Vincent de Beauvais, | 37 50 |
| Waldseemiller Martin (Allemagne), | 187 |
| Watier Le Herpeur (Angleterre), | 264 |
| Ximenez de Rada (Espagne), | 31-33 308 |
| Yves, saint, | 26 |
| Yvon Le Breton (Paris), | 218 290 |

| | |
|---------------------|---------------------|
| Yvon Verde (Paris), | 215 |
| Zeilbeke, Jean de, | 345 |

Index des noms de lieux et reliques

Pèlerinages et/ou reliques de saint Jacques (les noms de lieux avec appel de note sans pagination ne sont pas mentionnés dans le texte) Sanctuaires de pèlerinage nommés conjointement avec Compostelle

Acquins ^[1]

Aimargues (Gard, ar. Nîmes, c. [210](#)
Vauvert),

Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais, ar. [14-15](#), [54](#), [59](#), [69](#), [88](#), [113-114](#), [142](#),
SaintOmer), [143](#), [207](#), [285](#), [288](#), [357](#)

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), [186](#), [213](#)

Aix-la-Chapelle (Allemagne), [188](#), [190](#), [200](#), [245](#)

Aix-les-Bains (Savoie, ar. Chambéry), [190](#)

Albi (Tarn), [223](#)

Altavaux ^[2] (cne Dournazac, Haute-
Vienne, ar. Rochechouart, c. Saint-
Mathieu)

Amboise (Indre-et-Loire, ar. Tours), [172](#), [189](#)

Amiens ^[3] (Somme).

Anchin ^[4] abbaye (cne Pecquencourt, Nord, ar. Douai, c. Marchiennes).

Angers (Maine-et-Loire), [11](#), [15](#), [18](#), [26](#), [34](#), [36](#), [106](#), [109-111](#), [136](#), [138-139](#), [141](#), [143](#), [159](#), [161](#), [163](#), [173](#), [185](#), [297](#), [315](#), [337](#), [350](#)

Angoulême (Charente), [354](#)

Apt (Vaucluse), [213](#)

Ararat mont (Arménie), [63-64](#)

Argences (Calvados, ar. Caen, c. Troarn), [212](#)

Argentan (Orne), [127](#), [174-175](#), [181](#)

Arles (Bouches-du-Rhône), [22](#), [186](#), [190](#), [215](#)

Arras (Pas-de-Calais), [11](#), [15](#), [96](#), [113-114](#), [149](#), [188](#), [190](#), [200](#)

Assise (Italie), [320](#)

Astorga (Espagne), [186](#)

Ath (Belgique), [137](#), [158-161](#), [297](#), [302](#)

Aubigné-Racan (Sarthe, ar. La Flèche), [94](#)

Aubrac (Aveyron), [26](#), [179](#), [325-327](#)

Auch (Gers), [187](#), [189-190](#)

Aulnay (Charente-Maritime, ar. Saint-Jean d'Angély), [94](#)

| | |
|---|--|
| Auneau (Eure-et-Loir, ar. Chartres). | |
| Aurillac (Cantal), | 22 , 187 |
| Auxerre ^[5] (Yonne) | 142 , 176 |
| Avignon (Vaucluse), | 10 , 96 , 145 , 188 , 226 , 229 , 252 , 259 |
| Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), | 93 , 100 , 137 , 139-140 , 147 , 153 , 155-157 , 159 , 290 |
| Bais (Mayenne, ar. Mayenne), | 167 |
| Bar-sur-Aube (Aube), | 140 , 151 , 154 , 156 |
| Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), | 186-188 , 292 |
| Beaugency (Loiret, ar. Orléans), | 75 , 91 |
| Beauvais (Oise), | 246 , 354 |
| Belin-Béliet (Gironde, ar. Bordeaux), | 186 |
| Belluire (Charente-Maritime, ar. Saintes), | 190 |
| Berclau (cne Billy-Berclau, Pas-de-Calais, ar. Béthune, c. Cambrin), | 113 |
| Berne (Suisse), | 173 , 190 |
| Besançon (Doubs), | 209 |
| Béthune (Pas-de-Calais), | 137 , 141-143 , 150 , 156 , 161-163 |
| Béziers (Hérault), | 188-189 , 222 |
| Blaye (Gironde), | 186-187 , 189-190 |
| Blois (Loir-et-Cher), | 17 , 91 , 130 , 137 , 142 , 153 , 156 , 158- |

| | |
|--|--|
| | 161 , 169 , 176-177 , 189 , 212 , 290 |
| Blunay (cne Le Mée-sur-Seine, ar. Melun, c. Savigny-le-Temple), | 185 |
| Bonneval (Eure-et-Loir, ar. Châteaudun), | 189 |
| Bonnevaux, abbaye (cne Saint-Jean-deBournay, Isère, ar. Vienne), | 331 |
| Bonpas, chartreuse (cne Caumont-surDurance, Vaucluse, ar. Apt), | 73 , 172 |
| Bordeaux (Gironde), | 145 , 162 , 166 , 186-191 , 262 , 265 , 278 , 292 , 293 , 298 |
| Bouches-d'Huisnes (cne Le Mans, Sarthe), | 128 |
| Boulogne-sur-mer ^[6] (Pas-de-Calais) | 188 , 210 , 212-213 , 250 |
| Bourges ^[7] (Cher) | 17 , 71 , 78 , 94 , 112 , 138 , 140-141 , 148 , 152 , 154 , 167 , 186-188 , 219 , 358 |
| Bourg-l'évêque (Maine-et-Loire, ar. Segré, c. Pouancé), | 110 |
| Braud, Le (auj. Pont-du-Brault, cne Charron, Charente-Maritime, ar. La Rochelle, c. Marans), | 190 |
| Brème ^[8] (Allemagne) | |
| Bressuire (Deux-Sèvres), | 176 |
| Bride (Brioude, Haute-Loire), | 316 |

| | |
|--|--|
| Brissac-Quincé (Maine-et-Loire, ar. Angers, c. Thouarcé), | 136 |
| Bristol (Angleterre), | 200 , 294 |
| Brive-la-Gaillarde (Corrèze), | 65 , 189 |
| Bruges (Belgique), | 187 , 251 , 287 |
| Bruxelles (Belgique), | 190 |
| Burgos (Espagne), | 86 , 152 , 169 , 187 , 266 , 275 |
| Bussy-Albieux (Loire, ar. Montbrison, c. Boën), | 335 |
| Buxerolles (Vienne, ar. Poitiers, c. Poitiers), | 128 , 184 |
| Cadéac (Hautes-Pyrénées, ar. Bagnères-deBigorre, c. Arreau), | 166 |
| <i>Cadouin</i> (cne Le Buisson-de-Cadouin, Dordogne, ar. Bergerac), | 213 |
| Cahors (Lot), | 189 |
| Calais (Pas-de-Calais), | 188 |
| Cambrai (Nord), | 225 |
| Candes-Saint-Martin (Indre-et-Loire, ar. Chinon, c. Chinon), | 283 |
| <i>Canterbury</i> (Angleterre), | 222 , 224 , 215 |
| Cappelle-Brouck ^[9] (Nord, ar. Dunkerque, c. Bourbourg). | |

| | |
|--|--|
| Carcassonne (Aude), | 223 |
| <i>Castres</i> (Tarn), | 213 , 223 |
| Caumont-sur-Garonne (Lot-et-Garonne, ar. Marmande, c. Le Mas d'Agenais), | 65 |
| Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), | 75 , 138 , 142 , 144 , 158-160 , 163 , 357 |
| Chambéry (Savoie), | 190 |
| Chapelle d'Angillon, La (Cher, ar. Bourges), | 93 , 106 , 111-112 , 167 |
| Chapelle Saint-Laurian, La (Indre, ar. Issoudun, c. Vatan), | 167 |
| Chartres ^[10] (Eure-et-Loir) | 78 , 203 , 250 |
| Châteaudun (Eure-et-Loir), | 10 |
| Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir, ar. Dreux), | 117 |
| Châteauroux (Indre), | 59 |
| Châtelliers, abbaye des (cne Chantecorps, Deux-Sèvres, ar. Parthenay, c. Ménigoute), | 205 |
| Châtre, La (Indre), | 131 , 216 |
| <i>Chelles</i> (Seine-et-Marne, ar. Meaux), | 207 |
| Chinon (Indre-et-Loire), | 91 |
| Clairvaux-les-Lacs (Jura, ar. Lons-leSaunier), | 117 |

| | |
|---|---|
| Clermont (Oise), | 190 |
| Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), | 187 |
| <i>Cléry-Saint-André</i> (Loiret, ar. Orléans), | 71 , 94 , 138 , 189 , 213 , 357 |
| Cloyes-sur-le-Loir (Eure-et-Loir, ar. Châteaudun), | 136 |
| Cluny (Saône-et-Loire, ar. Mâcon), | 188 |
| <i>Cologne</i> | 188 , 200 , 222 , 230 , 275 |
| Conques (Aveyron, ar. Rodez), | 26 , 186 , 320 , 326 |
| Corbie (Somme, ar. Amiens), | 117 |
| Cordes (Tarn, ar. Albi), | 138 , 158-159 , 162 , 174 , 177 , 297 , 303 |
| Corogne, La (Espagne), | 21 , 265-266 , 275 , 293-294 |
| Coucy-la-Ville (Aisne, ar. Laon, c. Coucyle-Château-Auffrique), | 189 , 277 |
| Coulombiers (Vienne, ar. Poitiers, c. Lusignan), | 184 |
| Courcemont (Sarthe, ar. Le Mans, c. Ballon), | 73 |
| Craon (Mayenne, ar. Château-Gontier), | 137 |
| Crazannes (Charente-Maritime, ar. Saintes, c. Saint-Porchaire), | 238 |
| Croix-Chapeau (Charente-Maritime, | 190 |

| | |
|--|---|
| ar. La Rochelle, c. La jarrie), | |
| Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne, ar. Meaux), | 167 |
| Dechy (Nord, ar. Douai, c. Douai- Sud). | |
| Déols ^[11] (Indre, ar. Châteauroux, c. Châteauroux Est) | 213 |
| Dieppe (Seine-Maritime), | 15 , 128 , 224 |
| Dinan (Côtes-d'Armor), | 130 |
| Dijon (Côte-d'Or), | 189 |
| Domfront-en-Champagne (Sarthe, ar. Le Mans, c. Conlie), | 185 |
| Dompierre-sur-Yon (Vendée, ar. La Rochesur-Yon, c. Les Essarts), | 226 |
| Douai (Nord), | 143 , 189-190 , 228-229 |
| Douvres (Angleterre), | 188 , 248 , 265 |
| Dreux (Eure-et-Loir), | 229 |
| Durham (Angleterre), | 21 , 248 , 313 |
| Échirolles (Isère, ar. Grenoble), | 11 , 15 , 36 , 90 , 100 , 106 , 129 , 348-350 |
| Édimbourg (Écosse), | 352 |
| Entrevemes (Haute-Savoie, ar. Annecy, c. Seynod), | 239 |
| Estella (Espagne), | 186 |

| | |
|---|--|
| Étampes (Essonne), | 186 , 247 , 356 |
| Étauliers (Gironde, ar. Blaye, c. Saint-Cierssur-Gironde), | 190 |
| Eymoutiers (Charente, ar. Angoulême, c. Montbron), | 203 |
| Fécamp (Seine-Maritime, ar. Le Havre), | 71 , 137 , 154 |
| Feurs (Loire, ar. Montbrison), | 213 |
| Figeac (Lot), | 215 |
| Fleury-sur-Loire, auj. Sully-sur-Loire (Loiret, ar. Orléans), | 14 , 121 , 130 , 337 |
| Foix (Ariège), | 191 , 278 , 324 |
| Fontarabie (Espagne), | 190 |
| Fontenay-le-Comte ^[12] (Vendée). | |
| Gand (Belgique), | 302 |
| Genève (Suisse), | 26 , 166 , 190 , 243 |
| Gigean (Hérault, ar. Montpellier, c. Mèze), | 191 |
| Gourdon (Lot), | 189 , 222 |
| Gradignan (Gironde, ar. Bordeaux), | 191 |
| Grenade (Espagne), | 149 |
| Grenoble (Isère), | 34 , 106 , 108 , 173 , 190 , 243 , 348-350 |
| Gretz-sur-Maine , auj. Grez-Neuville | 110 |

| | |
|--|---|
| (ar. Segré, c. Le Lion d'Angers), | |
| Gué-Charraud (cnes Landrais, Muron et Saint-Germain-de-Marencennes, Charente-Maritime, ar. Rochefort), | 190 |
| Guines (Pas-de-Calais), | 26 , 318 |
| Guingamp (Côtes-d'Armor), | 212 |
| Hagueneau (Bas-Rhin), | 227-228 |
| Haudriettes, hôpital (Paris), | 329 |
| <i>Hondreville</i> (cne Épernon, Eure-et- Loir, ar. Chartres, c. Maintenon), | 10 |
| Île-Barbe, L ^[13] (cne Lyon, Rhône), | 211 |
| Issoudun (Indre), | 23 , 167 , 170-171 , 174 , 301 |
| Jaca (Espagne), | 83 , 86 |
| Jambes (Belgique), | 231 |
| Jard, La (Charente-Maritime, ar. Saintes, c. Saintes-Sud), | 190 |
| Jérusalem (Palestine), | 11 , 21 , 27 , 32 , 47 , 48 , 50 , 55 , 64 , 70- 71 , 85 , 99 , 104 , 201 , 203 , 236 , 247- 248 , 269 , 271 , 273 , 275 , 296 , 298-299 , 315 , 340 , 343 |
| Laon (Aisne), | 73 , 203 |
| <i>Larchant</i> (Seine-et-Marne, ar. Melun, c. La Chapelle-la-Reine), | 88 , 208 , 210 |
| Lattes (Hérault, ar. Montpellier, c. | 255 |

Montpellier S'

Lausanne (Suisse), [190](#), [301](#)

Laval (Mayenne), [214](#)

Léon (Espagne), [86](#), [90](#), [273](#)

Lérins (cne Cannes, Alpes-Maritimes), [81](#), [213](#)

Libourne (Gironde), [188](#)

Liège [20](#), [54](#), [87](#), [98](#), [105](#), [118](#)

Lille (Nord), [96](#), [150](#), [189](#), [291](#)

Limoges (Haute-Vienne), [15](#), [26](#), [128](#), [184](#), [189](#), [321](#), [328](#), [355](#),
[357](#)

Lisieux (Calvados), [137](#), [150](#), [152](#), [154](#), [156](#)

Logrono (Espagne), [86](#)

Londres (Angleterre), [188](#)

Louvres-en-Parisis, *auj.* Louvres (Val-
d'Oise, ar. Montmorency, c.
Goussainville), [145](#)

Luzarches (Val-d'Oise, ar. [207](#)
Montmorency),

Lyon (Rhône), [156](#), [159](#), [161](#), [188](#), [211](#)

Maastricht (Pays-Bas), [190](#)

Mâcon (Saône-et-Loire), [61](#), [116](#), [167](#), [169](#), [179](#), [334](#), [356](#)

Maguelonne, *auj.* Villeneuve-les-
Maguelonne (Hérault, ar. Montpellier, [139](#), [191](#)

c. Frontignan),

Mans, Le ^[14], (Sarthe), [73](#), [138](#), [141](#), [156](#), [158-163](#), [186](#), [216](#),
[297](#), [303](#), [315](#), [316-317](#), [340](#), [352-353](#)

Marseille (Bouches-du-Rhône), [188](#), [200](#), [210](#)

Maubeuge (Nord, c. Avesnes-sur-
Helpe), [302](#)

Maubourguet (Hautes-Pyrénées, ar.
Tarbes), [187](#)

Mauguio (Hérault, ar. Montpellier), [191](#)

Mayenne (Mayenne), [184](#)

Mehun-sur-Yèvre ^[15] (Cher, ar.
Vierzon), [188](#)

Mérida ^[16] (Espagne)

Meslay-le-Vidame (Eure-et-Loir, ar.
Châteaudun, c. Bonneval), [226](#)

Mirambeau (Charente-Maritime, ar.
Jonzac), [190](#)

Mirepoix (Gers, ar. Auch, c. Auch
NordOest), [225](#)

Moissac ^[17] (Tarn-et-Garonne, ar.
Castelsarrasin) [11](#), [55](#), [138](#), [158-159](#), [162](#), [186](#)

Mons (Belgique), [190](#)

Montargis (Loiret), [189](#), [205](#)

Montauban (Tarn-et-Garonne), [189](#)

| | |
|--|---|
| Montbrison (Loire), | 188 , 211 , 291 |
| Montcalm (cne Vauvert, Gard), | 211 |
| Mont-Cenis (Savoie), | 190 |
| Montcuq (Lot, ar. Cahors), | 222 |
| Montélimar (Drôme, ar. Valence), | 189 |
| Montferrier (cne Ambres, Tarn, ar. Castres, c. Lavour), | 81 |
| Mont-Genèvre (Savoie), | 189 |
| Montgiscard (Haute-Garonne, ar. Toulouse), | 189 , 291 |
| Montlieu-la-Garde (Charente-Maritime, ar. Jonzac), | 188 |
| <i>Montmajour</i> (cne Arles, Bouches-du-Rhône), | 250 |
| Montpellier (Hérault), | 137 , 140-141 , 145 , 147 , 156 , 169 , 186 , 188 , 191 , 209 , 333 , 359 |
| <i>Mont Saint-Michel, Le</i> ^[18] (Manche, ar. Avranches, c. Pontorson) | 15 , 190 , 211-214 , 216 , 275 , 336 |
| Montserrat (Espagne), | 321 |
| Morlaas (Pyrénées-Atlantiques, ar. Pau), | 187 , 189 |
| Mortiercrolles (cne Saint-Quentin-lesAnges, Mayenne, ar. Château-Gontier, c. Craon), | 336 |

| | |
|---|--|
| Motte-Glain, La (cne La Chapelle-Glain, Loire-Atlantique, ar. Châteaubriant, c. Saint-Julien de Vouvantes), | 336 |
| Najera (Espagne), | 169 , 259 , 272 |
| Namur (Belgique), | 105 , 228 , 231 , 298 , 313 |
| Nantes (Loire-Atlantique), | 91 , 186 , 190 , 293 , 315 |
| Narbonne (Aude), | 188 , 223 , 250 |
| Navarrenx (Pyrénées-Atlantiques, ar. Oloron-Sainte-Marie), | 189 |
| Neuss (Allemagne), | 283 |
| Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre, ar. La Châtre), | 70 |
| Nevers (Nièvre), | 14 , 73 , 79 , 88 , 91 , 117-118 |
| Nîmes (Gard), | 17 , 137 , 139-140 , 147 , 152-154 , 156 , 176 , 189 , 190 |
| Niort (Deux-Sèvres), | 189 |
| Noia (Espagne), | 252 |
| Normandie, | 324 |
| Noyer (Drôme), | 297 |
| Noyers, abbaye de (cne Nouâtre, Indre-etLoire, ar. Chinon, c. Sainte-Maure), | 336 |

| | |
|--|--|
| Nuremberg (Allemagne), | 300 |
| Oignies (Pas-de-Calais, ar. Lens, c. Courrières), | 105 |
| Olite (Espagne), | 188 , 263-264 |
| Orbigo (Espagne), | 279-282 |
| Ordios (Labastide-Villefranche, PyrénéesAtlantiques, ar. Pau, c. Salies-de-Béarn), | 26 , 323-325 , 333 |
| Origny-en-Thiérache (Aisne, ar. Vervins, c. Hirson), | 186 |
| Orion (Pyrénées-Atlantiques, ar. OloronSainte-Marie, c. Sauveterre-de-Béarn), | 187 |
| Orléans (Loiret), | 91 , 151 , 186-189 , 285 , 303 , 333 , 335 , 354 |
| Orthez (Pyrénées-Atlantiques, ar. Pau), | 187 , 190 |
| Ostabat (Pyrénées-Atlantiques, ar. Bayonne, c. Iholdy), | 186 |
| Oviedo (Espagne), | 14 , 22-23 , 79 , 83-86 , 296 |
| Padoue (Italie), | 314 |
| Padron (Espagne), | 92 |
| Palaminy (Haute-Garonne, ar. Muret, c. Cazères), | 138 |

| | |
|--|---|
| Pampelune (Espagne), | 26 , 186 , 188-189 , 191 , 259 , 274 |
| Paris ^[19] | 14-15 , 17 , 22-23 , 82 , 89 , 96 , 105 , 123-127 , 132 , 136 , 137 , 139 , 146 , 148 , 151 , 155-158 , 160-162 , 169 , 171 , 174 , 186-190 , 207 , 215 , 217 , 251 , 255 , 288 , 291 , 297 , 329-330 , 355 , 357 |
| Partenay (Deux-Sèvres), | 189 |
| Périgueux ^[20] (Dordogne) | 186 |
| Perpignan (Pyrénées-Orientales), | 82 , 188 , 262 |
| Pise (Italie), | 200 |
| Pistoia (Italie), | 105 |
| Pithiviers (Loiret), | 144 |
| Plaisance (Italie), | 222 |
| Plassac (Charente-Maritime, ar. Jonzac), | 189-190 |
| Poitiers (Vienne), | 145 , 186 , 189 |
| Pomponne (Seine-et-Marne, ar. Meaux, c. Lagny), | 66 |
| Pons (Charente-Maritime), | 166 , 184 , 189— , 190 |
| Pont-Saint-Esprit (Gard, ar. Nîmes), | 190 |
| Pont-de-Gennes (Sarthe, ar. Le Mans, c. Montfort-le-Rotrou), | 137 |
| Pradelles (Haute-Loire, ar. Le Puy), | 166 |

| | |
|--|--|
| Préveranges (Cher, ar. Saint-AmandMontrond, c. Châteaumeillant), | 219 |
| Provins (Seine-et-Marne), | 15 , 17 , 78 , 115 , 138 , 142 , 158-159 , 161 , 166 , 169 , 175-176 , 180-181 , 297 , 303 , 356 |
| Prusse, | 261 , 269 , 271 |
| Puente-la-Reina (Espagne), | 91 , 186 |
| Puy Le , ^[21] (Haute-Loire) | 20 , 38 , 186-187 , 211 , 213 , 215 , 250-251 , 255 , 335 |
| Prüm ^[22] (Allemagne) | |
| Quimperlé (Finistère, ar. Quimper), | 130 |
| Rabastens ^[23] (Tarn, ar. Albi) | |
| Reading (Angleterre), | 26 , 79 , 80-82 , 86-87 , 89 , 93 , 118 |
| Reims (Marne), | 20 , 186 , 203 , 228 , 247 , 250 , 350 |
| Renescure (Nord, ar. Dunkerque, c. Hazebrouck), | 285 |
| <i>Rocamadour</i> (Lot, ar. Gourdon, c. Gramat), | 210 , 211-214 , 216 , 250 , 251 , 255-256 |
| Rocha, La (Espagne), | 252 , 254 |
| Rochelle, La (Charente-Maritime), | 22 , 190 , 206 , 217 , 265 , 290 , 293 , 296 |
| Rodez (Aveyron), | 93 , 249 , 293 |
| Rome ^[24] | (Italie), 15 , 26 , 29-30 , 34 , 38 , 48 , 52 , 88 , 103 , 127 , 129 , 186 , 189 , 201 , 204 , 208 , 211 , 222 , 228 , 241 , 243 , 271 , |

| | |
|---|--|
| | 275 , 298-299 , 303 , 315 , 335-336 , 342 , 345 , 348 , 354 |
| Roncevaux (Espagne), | 175 , 178 , 186-187 , 189-191 , 298 |
| Roquebrune (Gers, ar. Auch, c. VicFézensac), | 296 |
| Rouche (cne Bourbon-L'Archambault, Allier, ar. Moulins), | 189 , 321 |
| Rouen (Seine-Maritime), | 212 , 303 |
| Rouillé (Vienne, ar. Poitiers, c. Lusignan), | 184 |
| Royaumont ^[25] (cne Asnières-sur-Oise, Vald'Oise, ar. Montmorency, c. Viarmes), | 118 |
| Rozès (Gers, ar. Condom, c. Valence-surBaïse), | 296 |
| Ruffec (Charente, ar. Angoulême), | 295 |
| Saint-Adrien, tunnel de (Espagne), | 187 , 190 |
| Saint-Amand-les-Eaux ^[26] | |
| Saint-Aignan (Loir-et-Cher, ar. Blois), | 13 , 77 |
| <i>Saint-Algis</i> ^[27] (Aisne, ar. Vervins, c. Vervins). | |
| Saint-Amand-Montrond (Cher), | 73 |
| <i>Saint-Antoine-de-Viennois</i> (Isère, ar. Grenoble, c. Saint-Marcellin), | 177 , 211 , 213 , 276 |

Saint-Bonnet-le-Château (Loire, ar. [80](#), [212](#)
Montbrison),

Saint-Christaud (Haute-Garonne, ar. [93](#), [137](#), [147](#), [156](#)
Montesquieu, c. Montesquieu-
Volvestre),

Saint-Christophe-en-Oisans (Isère, ar. [292](#)
Grenoble, c. Le Bourg-d'Oisans),

Saint-Claude (Jura), [204](#)

Saint-Denis, abbaye de (Seine-Saint-
Denis, ar. Bobigny), [20](#), [72](#), [118](#), [148](#), [234-235](#), [244-245](#),
[250](#), [263](#)

Saint-Denis d'Anjou (Mayenne, ar. [136](#)
ChâteauGontier, c. Bierné),

Sainte-Baume (*Saint-Maximin-la-*
Sainte Baume, Var, ar. Brignoles), [188-189](#), [200](#), [215](#)

Sainte-Catherine du mont Sinaiï, [271](#), [275](#)

Sainte-Catherine-de-Fierbois (Indre-
et-Loire, ar. Chinon, c. Sainte-Maure-
de-Touraine), [26](#), [208](#), [213](#), [271](#), [275](#), [295](#), [321](#)

Sainte-Épine, auj. L'Épine (Marne, ar. [211](#)
Châlons-en-Champagne, c. Marson),

Sainte-Gemme-la-Plaine (Vendée, ar. [190](#)
Fontenay-le-Comte, c. Luçon),

Saint-Éloi (cne Noyon, Oise, ar. [210](#)
Compiègne),

Saintes (Charente-Maritime), [186-187](#), [189-190](#)

| | |
|--|--|
| <i>Saintes-Maries-de-la-Mer</i> ^[28] (Bouches-du Rhône, ar. Arles) | 215 |
| <i>Saint-Fiacre</i> ^[29] (Seine-et-Marne, ar. Meaux, c. Crécy-la-Chapelle) | 26 , 320 |
| Saint-Genis-de-Saintonge (Charente-Maritime, ar. Jonzac), | 190 |
| <i>Saint-Gilles-du-Gard</i> (Gard, ar. Nîmes), | 10-11 , 186 , 224 , 226 , 230 , 250-251 , 255-256 , 316 , 335 |
| <i>Saint-Guilhem-le-Désert</i> (Hérault, ar. Montpellier, c. Aniane), | 186 |
| Saint-Jacques-au-Mont (cne Sionne, Vosges, ar. Neufchâteau), | 115 |
| Saint-Jacques-de-la-Lande (cne Neuilly-leBrignon, Indre-et-Loire, ar. Loches, c. Descartes), | 15 |
| Saint-Jacques-des-Guérets (Loir-et-Cher, ar. Vendôme, c. Montoire), | 13 , 15 , 54 , 77 , 91 |
| Saint-Jacques-du-Poitou , | 127 , 184 |
| Saint-Jacques-du-Rivage (Béthune, Pas-deCalais), | 141 |
| Saint-James-de-Beuvron (Manche, ar. Avranches), | 14 , 121 |
| Saint-Jean d'Angély (Charente-Maritime), | 186 , 189 , 248 |
| Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). | |

| | |
|---|---|
| Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques, ar. Bayonne), | 186-187 , 189 |
| Saint-Lambert du Lattay (Maine-et-Loire, ar. Angers, c. Thouarcé), | 137 |
| Saint-Léger-les-Melle, <i>auj.</i> Saint-Léger-dela-Martinière (Deux-Sèvres, ar. Niort, c. Melle), | 184 |
| <i>Saint-Léonard-de-Noblat</i> (Haute-Vienne, ar. Limoges), | 186 , 189 |
| Saint-Marcellin (Isère, ar. Grenoble), | 190 |
| Saint-Martin d'Albelda (Espagne), | 188 , 241 |
| Saint-Martin-sous-Loutizie, <i>auj.</i> Saint-Martin-de-Fraigneau (Vendée, ar. Fontenay-leComte, c. Saint-Hilaire-des-Loges), | 329 |
| <i>Saint-Maximin</i> (v. Sainte-Baume). | |
| <i>Saint-Nicolas-de-Warengeville</i> , <i>auj.</i> SaintNicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle, ar. Nancy), | 285 |
| Saint-Palais (Pyrénées-Adantiques, ar. Bayonne), | 189 |
| Saint-Papoul (Aude, ar. Carcassonne, c. Castelaudary), | 191 |
| <i>Saint-Patrick</i> (Irlande), | 273 |

| | |
|--|---|
| Saint-Pierre-de-Biville,auj. Saint-Pierre-deCoutances (Manche, ar. Coutances, c. Coutances), | 313 |
| Saint-Pol-sur-Mer (Nord, ar. Dunkerque, c. Dunkerque Ouest) | |
| Saint-Priest (Loire, ar. Saint-Etienne, c. Saint-Étienne Nord-Est), | 213 |
| Saint-Roch-sur-Égrenne (Orne, ar. Alençon, c. Passais), | 94 |
| Saint-Saturnin-de-Séchaux (cne Port d'Envaux, Charente-Maritime, ar. Saintes, c. Saint-Porchaire), | 238 |
| Saint-Savinien (Charente-Maritime, ar. Saint-Jean-d'Angély), | 190 |
| Saint-Thibéry (Hérault, ar. Béziers, c. Pézenas), | 186 |
| Sallanches (Haute-Savoie, ar. Bonneville), | 41 , 115 |
| Santander (Espagne), | 265 |
| Santo-Domingo-de-la-Calzada (Espagne), | 259 , 273 |
| Saumur ^[30] (Maine-et-Loire) | 136 , 189 , 214 |
| <i>Sauve Majeure</i> , La (cne La Sauve, Gironde, ar. Bordeaux, c. Créon), | 136 , 145 , 213 |
| Sauveterre-de-Béarn (Pyrénées- | 187 |

| | |
|--|---|
| Atlantiques, ar. Oloron-Sainte-Marie), | |
| Savigny, abbaye de (Rhône, ar. Lyon, c. L'Arbresle), | 335 |
| Sébaste (anc. Samarie, Palestine), | 343 |
| Séez (Savoie, ar. Albertville, c. Bourg-SaintMaurice), | 239 |
| Senlis (Oise), | 167 , 186 , 189 , 292 |
| Sens (Yonne), | 356 |
| Silos (Espagne), | 68 |
| Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence, ar. Forcalquier), | 189 |
| Somport, col du (Pyrénées-Atlantiques), | 26 , 186 , 324 |
| Sorde, abbaye (Sorde-l'abbaye, Landes, ar. Dax, c. Peyrehorade), | 186 , 325 |
| Souillac (Lot, ar. Gourdon), | 189 |
| <i>Soulac</i> (Gironde, ar. Lesparre-Médoc, c. Saint-Vivien-de-Médoc), | 213 |
| <i>Strasbourg</i> (Bas-Rhin), | 59 , 130 , 228 , 229 |
| Suèvres (Loir-et-Cher, ar. Blois, c. Mer), | 226 |
| Sully-sur-Loire (v. Fleury-sur-Loire), | 188 |
| Suze-sur-Sarthe, La (Sarthe, ar. Le Mans), | 167 |

| | |
|--|---|
| Taillebourg (Charente-Maritime, ar. Saint-Jean-d'Angély, c. Saint-Savinien), | 190 , 238 |
| <i>Tarascott</i> (Bouches-du-Rhône, ar. Arles), | 215 |
| Thouars (Deux-Sèvres, ar. Bressuire), | 72 |
| Tolède (Espagne), | 31 , 308 |
| Tongres ^[31] (Belgique) | 168 , 176 |
| Tonnay-Boutonne (Charente-Maritime, ar. Saint-Jean-d'Angély), | 190 |
| Touchay (Cher, ar. Saint-Amand-Montrond, c. Lignières), | 219 |
| Toul (Meurthe-et-Moselle), | 115 |
| Toulouse (Haute-Garonne), | 11 , 36 , 54 , 67 , 69 , 75 , 79 , 81 , 85 , 99 , 106 , 107-109 , 114 , 132 , 138 , 139 , 150 , 152 , 156 , 158-162 , 186-187 , 189-190 , 215 , 345 |
| Tournai (Belgique), | 14 , 17 , 137 , 150 , 153 , 156 , 158 , 161 , 170-171 , 174 , 177 , 179 , 189 , 222 , 292 , 297 , 298 , 321 , 349 |
| <i>Tours</i> (Indre-et-Loire), | 21 , 58 , 91 , 186-187 , 189-190 , 247 , 276 , 335 , 342 |
| Tréguier (Côtes-d'Armor, ar. Lannion), | 290 |

| | |
|--|---|
| Treignac (Corrèze, ar. Tulle), | 189 |
| Trémeven (Côtes-d'Armor, ar. Saint-Brieux, c. Lanvollon), | 92 |
| Troyes (Aube), | 116-117 , 350 |
| Uzerche (Corrèze, ar. Tulle), | 99 , 189 |
| Valence (Drôme), | 190 |
| Valenciennes (Nord), | 54 , 174 , 189-190 , 299 |
| <i>Vauvert</i> (Gard, ar. Nîmes), | 210-211 , 250-251 , 255 , 256 |
| Vendôme (Loir-et-Cher), | 189 , 245 |
| Venise ^[32] (Italie) | 346 |
| Verchin (Pas-de-Calais, ar. Montreuil, c. Fruges), | 277 |
| Verger, Le (Seiches-sur-le-Loir, Maine-etLoire, ar. Angers), | 336 |
| Vernon ^[33] (Eure, ar. Evreux) | |
| Vérone (Italie), | 73 , 119 |
| Vézelay (Yonne, ar. Avallon), | 7 , 186 |
| Viana (Espagne), | 315 |
| Vic-Fézensac (Gers, ar. Auch), | 296 |
| Victoria (Espagne), | 187 |
| Vienne (Isère), | 243 |
| Vierzon ^[34] (Cher) | 186 |

| | |
|--|---------------------|
| Villedoux (Charente-Maritime, ar. La Rochelle, c. Marans), | 190 |
| Villeneuve (Aveyron, ar. Villefranche-de Rouergue), | 71 |
| Villepreux (Yvelines, ar. Saint-Germainen-Laye, c. Saint-Nom-la-Bretèche), | 298 |
| Villiers-sur-Chizé (Deux-Sèvres, ar. Niort, c. Brioux-sur-Boutonne), | 184 |
| Vire (Calvados), | 138 |
| Voiron (Isère, ar. Grenoble), | 190 |
| Wissant (Pas-de-Calais, ar. Boulogne-surMer, c. Marquise), | 248 |
| Wurzburg (Allemagne), | 105 |

Notes du chapitre

[1] ↑ Buste reliquaire de saint Jacques. XVI^e siècle, vide des « os de la tête » contenus dans le médaillon de poitrine.

[2] ↑ Relique de saint Jacques parmi une collection d'autres, dans ce prieuré d'Augustins dépendant l'abbaye de la couronne près d'Angoulême. Arch. dép. Haute-Vienne. D. 271. brève chronique du prieuré d'Altavaux. XI^e-XIV^e siècles. Inventaire des reliques du prieuré d'Altavaux. XII^e-XIII^e siècles.

[3] ↑ A la cathédrale, le menton de saint Jacques. 1396 (actuellement à l'église Saint-Jacques). Arch. dép. Somme. G. 653. chapitre d'Amiens, cartulaire VII. fol. 27 v^o -28 v^o (1^{er} mention). Arch. dép. Somme, chapitre d'Amiens. Arm. I. 1.33. n^o 7. 10 avril 1437.

[4] ↑ Relique de saint Jacques confiée au connétable de Flandres. Arch. Dép. Nord. 1H3 1. abbaye d'Anchin. pièce 346.

[5] ↑ Reliques du Majeur et du Mineur. 1420. Catalogue des reliques.. éd. A. Challe. *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique A'Auxerre, Auxerre*, t IV. 1 855. p. 240. n^o 352.

- [6] † À ND « un bourdon d'or garni de grosses perles, une coquille de même, contenant quelques reliques du chef de saint Jacques ». Le Roy. A.. *Histoire de ND de Boulogne*, Paris. 1681.
- [7] † Relique conservée dans le Trésor de l'église Saint-Bonnet.
- [8] † « Une dent de saint Jacques ».Adam de Brème. *Gesta*, III. 67. MGHSS. t. VII. p. 363-365.
- [9] † Une parcelle du chef de saint Jacques d'Arras. Morand F.. Un opuscule de Guiard des Moulins. *Revue des sociétés savantes* , 1861. t. V. p. 495-511.
- [10] † Au XVI^e siècle, une relique à l'hôtel-Dieu. Arch. dép. Eure-et-Loir. I.E.120, comptes. 1538-1539.
- [11] † 1160. fondation d'un autel Saint-Jacques à l'abbaye, où sont déposées des reliques. *Chronicon Dolense*, éd. P. Labbe. Nova bibliotheca. Bourges. 1657. t. I. p. 287.
- [12] † Reliquaire contenant des reliques de « monsieur saint Jacques », 1537.Arch. dép. Vendée. II. 1. coll. B. Fillon. copie XIX^e de l'original (disparu).
- [13] † À l'abbaye de la Couture (dédiée aux saints Pierre. Paul et Jacques). reliques du Majeur et du Mineur. *Catalogue des précieuses reliques de ND de la Couture*, Le Mans, 1859.
- [14] † « Du bras de Saint Jacques le Majeur ». 1383. Thauinas de La Thaumassière, t. I, p. 86 h.
- [15] † Pierre de consécration wisigothique sur laquelle est fait mention de la déposition d'une relique de saint Jacques.
- [16] † « Une dent de saint Jacques apôtre. » Arch. dép. Tarn-et-Garonne, G585, pièce n° 1, copie d'un inventaire du XII^e siècle.
- [17] † Une relique du Majeur, une du Mineur.Avranches. bibl. m un. : ms. 213. fol. 158 vc-162. inventaire de 1396.
- [18] † À la Sainte-Chapelle. 3 reliquaires du chef de saint Jacques le Mineur et un avec des reliques du Majeur. 1573. *Inventaire des reliques...*, éd. L. Douët-d'Arcq. Paris. 1848. p. 19 et 27.
- [19] † Une relique de nature indéterminée.Inventaire du trésor de l'église collégiale Saint-Front de Périgueux. 1552, éd. F. Villepelet. *Bulletin de la Société hist. et archéol. du Périgord*, 1903. t. XXX. p. 282. n° 3.
- [20] † Partie d'un doigt de saint Jacques le Mineur à ND . *Le livre de Padh ou Chroniques d'Etienne de Médias (1475-1565)*. éd. Augustin Chassaing. Le Puy. 1869. 2 vol., t. I. p. 36. et t. II, p. 533.
- [21] † « La main de saint Jacques, frère du Seigneur, avec une partie du bras », inventaire de 1003. Beyer H.. *Urkundenbuch zur Geschichte der mittelrheinischen Territorien...* 1860, t. I. p. 717. n°3..
- [22] † Dans un buste reliquaire « reliques du chef de saint Jacques, frère de Jean l'Evangéliste ». 1605. Ahlsell de Toulza G., Les peintures murales de la chapelle Saint-Jacques...,*Cahiers de Fanjeaux*. n° 15, 1980, p. 44-45.
- [23] † Reliques à Sainte-Barbe. Trier. Saint-Pierre. Saint-Grisogone. aux Saints-Apôtres, à Sainte-Sabine. 1543.Calvin. *Advertissement... s'il se faisait inventaire de tous les corps saints...* Genève, 1543.
- [24] † Relique de Jacques le Mineur, apôtre. 1513. Inventaire des reliques de l'abbaye, éd. I. Desilve, *Revue de l'Art chrétien*, t. V, juillet 1894. p. 321-325.
- [25] † Un poil de barbe de saint Jacques, rapporté de Rome en 660 par saint Algis.AS. juin, t. I, p. 226. §

15, *Vie* de saint Algis écrite après 970.

[26] ↑ « La tête de saint Jacques le Petit. » Le pèlerinage de Hans von Waltheym. trad. Annie Faugère. *Provence historique*, t. XLI. fasc. 166. 1991. p. 536.

[27] ↑ « Ossements de saint Jacques apôtre », 1470. Arch. dép. Seine-et-Marne, ms. 3 1Z8. Racine. Histoire du pèlerinage de Saint-Fiacre. 1765. copie d'une lettre de recommandation de l'évêque de Meaux.

[28] ↑ Relique de saint Jacques, 1447. Chartes du diocèse de Maurieine. *Documents de l'Académie de Savoie*, t. II. 1861. p. 259.

[29] ↑ Une petite partie de la tête, provenant du partage Aire-Arras. encore conservée dans l'église Saint-Jacques. Guiard des Moulins. *Historica relatio de capite beat ! Jacobi majoris apostoli (v. 1270)*, p. 501-511.

[30] ↑ À l'abbaye Saint-Florent-le-Jeune, le « chef de saint Jacques ». Uzureau V.. Un voyage en Anjou (1466), *Anjou historique*, t. XV. 1914-1919, p. 3-25.

[31] ↑ Au Trésor de la collégiale ND : 14 statuettes-reliquaires de saint Jacques. xv^e siècle. Provenance : Anvers. Bruges. Louvain.

[32] ↑ À Sainte-Marie « L'os de l'un des bras de saint Jacques le Petit. » Ogier d'Anglure. Le saint voyage de Jérusalem, éd. A. Pauphilet. *Jeux et sapiences du Moyen Age*, Paris. 195 1. p. 381 1-447. A Saint-Georges, la tête de saint Jacques le Mineur. *Die Picîgerfahrt des Ritters Arnold von Harff...*, éd. E. von Groote. Köln. 1860.

[33] ↑ 1259 reliques des deux saints Jacques exposées à la vénération des fidèles lors de la consécration du nouvel hôtel-Dieu. Meyer Emile. *Histoire de la ville de Vernon et de son ancienne châtelainie*, Les Andelys. 1874-1875. t. I. p. 142.

[34] ↑ « Ung cristal fait à pens garni d'argent doré émaillé aux boucz de marguerites en manière d'un chapellet ouquel a des reliques de... monsieur saint Jacques le Grant », 1409. Chapelle Sainte-Catherine. Inventaire des reliquaires..., éd. Toulgouët-Treana. Notice sur la famille de Ruilly et la chapeleunie de Sainte-Catherine de Vierzon. *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1892-1893. n° 19. p. 97-180.